

***Effet de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC
et à la zone de libre échange Union
Européenne/ Pays tiers Méditerranéens sur
la filière lait***

**Présentée et soutenue publiquement
par Mr Abdelkader DJERMOUN**

Directeur de recherche : CHEHAT Foued : Professeur et directeur de l'INRAA
01-06-2011

Devant le jury : Président du jury : YAKHLEF Hacène : Professeur à l'ENSA El Harrach Examineurs :
BOUKELLA Mourad : Professeur à l'université d'Alger DJENANE Abdelmadjid : Professeur à
l'Université Ferhat Abbas de Sétif

Table des matières

Remerciement . .	5
Listes des acronymes . .	6
Résumé . .	7
Abstarct . .	8
Introduction problématique . .	9
Partie I : Cadre d'analyse et contexte concurrentiel . .	17
Introduction . .	17
Chapitre 1: Cadre conceptuel et méthodologie de recherche . .	17
Section 1-Cadre méthodologique général . .	18
Section 2- L'approche retenue . .	24
Section 3- Organisation de l'étude . .	41
Chapitre 2 : Le contexte général de l'étude . .	49
Section 1 : Présentation du contexte des échange . .	49
Section 2 : La filière lait en Algérie : déconnection quasi-totale des différents maillons . .	66
Chapitre 3- Le marché mondial du lait et des produits laitiers . .	81
Introduction . .	81
Section 1 : Caractéristiques des marchés mondiaux . .	82
Section 2 - Les politiques laitières . .	112
Section 3-Les industries de transformation et les firmes de négoce . .	125
Section 4– la libéralisation du commerce . .	134
Conclusion du chapitre . .	145
Conclusion de la première partie . .	148
Partie II : Analyse méso économique de la filière lait-Analyse en termes de structures, comportements et performances . .	150
Introduction . .	150
Chapitre 4 : Analyse des structures de la filière lait dans le Chélif . .	150
Introduction . .	151
Section 1- Analyse de la diversité et de la productivité de l'élevage laitier . .	151
Section 2 – Différenciation des éleveurs et identification des circuits de distribution et de collecte . .	168
Section 3- Les structures du secteur de la transformation . .	191
Chapitre 5 : Stratégie des acteurs de la filière lait . .	213
Introduction . .	213
Section 1- : La stratégie des acteurs . .	214
Section 2- Les formes de coordination de la filière lait . .	232
Chapitre 6 : Les performances de la filière lait . .	246
Introduction . .	247
Section 1 - La formation des coûts de production : analyse comptable de l'amont de la filière . .	247
Introduction . .	247

Section 2- La formation des coûts à la transformation : analyse comptable de l'aval de la filière . .	267
Section 3 -Analyse économique de la filière . .	277
Conclusion . .	295
Partie III : Analyse comparée de la compétitivité et perspectives de libéralisation de la filière lait . .	297
Introduction . .	297
Chapitre 7 : Compétitivité de la filière lait en Algérie . .	297
Introduction . .	297
Section 1- Analyse comparée de la compétitivité « hors coûts » de la filière lait en Algérie et ceux des pays concurrents (UE) . .	299
Section 2- Analyse de la « compétitivité coûts » de la filière lait . .	322
Chapitre 8 : Perspectives de libéralisation de la filière lait en Algérie . .	358
Introduction . .	358
Section1-Evolution du contexte international . .	358
Section 2- Effets sur la filière lait en Algérie . .	368
Conclusion . .	384
Conclusion générale . .	387
Références bibliographiques . .	400
Annexes . .	420
Annexe 1 : Questionnaire et guide des producteurs de lait . .	420
Annexe 2 : Questionnaires et guides des collecteurs . .	420
Annexe 3 : Questionnaire des industries de transformations . .	421
Annexe 4 : Questionnaire et guide des distributeurs et des points de vente de lait et produits laitiers : Cibles : Points de distribution (distributeurs, points de ventes ...) . .	422
Annexe 5 : Présentation de quelques firmes . .	423
Annexe 6: Fiches techniques des cultures fourragères . .	429
Annexe 7: Analyse ACP . .	439
Annexe 8: les actions soutenues dans le cadre du PNDA (Montant plafonné du soutien par action en DA). . .	442

Remerciement

A l'issue de ce travail de recherche, je souhaite remercier vivement tous ceux qui m'ont apporté leur soutien et m'ont permis ainsi de mener à son terme cette thèse.

Mes remerciements vont en premier lieu à mon directeur de thèse, Mr Foued CHEHAT qui a su avec rigueur et amitié diriger et orienter cette recherche. Ses contributions scientifiques, sa qualité humaine et sa grande disponibilité ont été déterminantes pour sa réussite.

Ma sincère gratitude va à Mr Yakhlef Hacène d'avoir accepté de présider mon jury. Je remercie les membres du jury, Mr Boukella Mourad, Mr Djenane Abdelmadjid et Brabez Fatima qui me font l'honneur de s'intéresser à mon travail de thèse et qui ont bien voulu accepter de faire partie de mon jury.

Je tiens particulièrement à remercier Mr Abdelhamid Bencharif, mon codirecteur de thèse qui m'a toujours apporté un soutien sans faille, ainsi que tous les membres du LAME (laboratoire d'accueil méditerranéen en Economie) et mention spéciale au personnel de la documentation de l'IAMM dont le soutien a été déterminant dans la construction de ce travail.

Je tiens à remercier ensuite les responsables de la laiterie des Arribs (A Khelidj, benkehala), de l'unité Wanis, de l'unité Bassatine et Djamous, les producteurs et les agents de développement qui m'ont toujours bien accueilli et aidé à Ain defla et à Chlef, en particulier les différents responsables des deux DSA. Mes remerciements s'adressent en particulier à mon ami Bouchakour Djillali qui m'a soutenu tout le long de ce parcours.

Mes tendres pensées vont à tous ceux qui m'ont constamment soutenu et encouragé.

Je commence par ma femme, qui était toujours et sans cesse à côté de moi et qui m'a toujours permis de mener à bien tous mes projets.

A ma grande famille pour son irremplaçable et inconditionnel soutien : mes parents, mes frères et sœurs. Ils ont été présents pour écarter les doutes, soigner les blessures et partager les Joies.

A ma petite famille : ma femme et mes enfants Soumia, Abdelhamid, Abderrahmane, Salah eddine et la petite Douaa de m'avoir soutenu, chacun à sa manière, tout au long de cette aventure, et d'avoir fait preuve de beaucoup de patience et de compréhension dans les moments difficiles.

Ma sympathie s'adresse à mes amis et collègues de la faculté des sciences agronomiques et sciences biologiques de l'université Hassiba Ben Bouali de Chlef, particulièrement Mr Mohammedi Ahmed, Mr Amri Habib et Mr Hadj Mehdi Mahmoud.

Listes des acronymes

- AAUR /Accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round
- BADR : Banque de l'agriculture et du développement rural
- BLM : Bovin laitier moderne
- BLA : Bovin laitier Amélioré
- BLL : Bovin laitier local
- CAF : Coût Assurance Fret
- CNMA : Caisse nationale de mutualité agricole
- DD : Droits de Douanes
- DSA : Direction des services agricoles
- EqL : Equivalent litre
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
- FIFO : Firt In , Firt Out
- GIPLAIT : Groupe Industriel des Productions Laitières.
- Kg : Kilogramme
- l/j : litre par jour
- MGLA : matière grasse laitière anhydre
- NAFTA : North American Free Trade Agreement
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- OMC : Organisation mondiale du commerce
- ONS : Office nationale des statistiques
- PAC : Politique Agricole Commune
- PAS : Plan d'ajustement structurel
- PME : Petites et moyennes entreprises
- PMA : Pays les moins avancés
- PIB : Produit intérieur brut
- PPA : parité de pouvoir d'achat
- SAU : Surface agricole Utile
- SCP: Structures Comportements et performances
- SWOT : Strength , Weaknesses , Opportunity , Threat
- TPN : Taux de protection nominal
- TPE : Taux de protection effectif
- USDA : United States Department of Agriculture (Ministère de l'agriculture des États-Unis)
- TVA : Taxe sur Valeur Ajoutée
- US \$: Dollars Etats Unis
- UE : Union Européenne
- USA : États-Unis

Résumé

L'insertion de l'Algérie à l'économie mondiale constitue un enjeu important pour le développement et la compétitivité des filières agro alimentaires. Ce nouveau contexte de libéralisation, caractérisé par la conclusion de l'accord agricole au niveau international, le processus de Barcelone et la signature de l'accord de libre échange avec l'UE au niveau régional. Ce contexte de libéralisation progressive et irréversible est sans doute générateur de contraintes (menaces) et d'opportunités, susceptible d'entraver ou au contraire de favoriser le développement des agents de la filière lait. Filière très fortement dépendante du marché internationale par ses inputs en amont (génisses, équipement..) et par ses approvisionnements en particulier la poudre de lait et la MGLA. De même, elle est ouverte aux investissements privés et soumise à une réglementation des prix pour une partie de ces produits (lait cru et lait pasteurisé).

Cette problématique a été étudiée à la fois dans le cadre macro économique global et dans un cadre régionale, celui de la région de Chélif. Ainsi, l'analyse est effectuée par le recours à la méthode appelée "market structure analysis", basée sur le paradigme SCP, capable d'expliquer les relations causales entre les structures d'un marché, les stratégies des entreprises sur ce marché et leurs performances économiques.

L'ouverture des frontières et l'insertion dans la dynamique de la mondialisation est avant tous un examen mettant à l'épreuve la capacité des acteurs de la filière de soutenir la compétition internationale, à déployer avantageusement les ressorts de leur compétitivité, dans le but de gagner des marchés à l'intérieur et par la voie même d'assurer leur pérennité.

Cette analyse a permis de montrer que l'élevage bovin dans le Chélif est très hétérogène. C'est ainsi que l'effet induit de la libéralisation affecterait différemment les exploitations laitières dont il est possible d'identifier quatre groupes « typés » au regard de leurs capacités d'adaptation de chacune d'elle : celles qui peuvent d'ores et déjà être considérées compétitives, celles qui pourraient l'être à condition d'être « mises à niveau », celles qui ont peu de chances d'être compétitives et celles qui n'ont aucune chance d'être compétitives.

Quant à la situation des industries laitières, la position actuelle mérité une réhabilitation du tissu local et un avenir entre incertitude et partenariat fructueux. Les menaces sont donc plus grandissantes pour ce segment et affecterait en premier lieu les filiales du groupe GIPLIAT. Ces dernières suscitent une double restructuration, une première urgente vise la recherche d'un partenaire ou un transfert au privé en vue de revitaliser le potentiel existant. Tandis que la seconde porte sur le mécanisme de mise à niveau de toutes les unités existantes, y compris celle du secteur privé. Ces ajustements favoriseraient l'augmentation de la position concurrentielle de ce tissu industriel et d'essayer de s'en sortir en dénichant puis cultivant leurs avantages spécifiques compte tenu des données environnementales.

Il est à craindre que les acteurs les moins compétitifs se retrouvent marginalisés voire exclues du nouveau paysage mondial. Néanmoins , c'est alors de la capacité de l'Etat et la politique de voisinage de l'UE, que dépendra l'impact des effets négatifs sur les filières faiblement compétitifs à l'instar de la filière lait .Autrement dit dans un cadre plus large, c'est à travers la mise en place de politiques de solidarité et de partenariat actives entre ces deux rives de la méditerranée que pourraient être optimisées les effets positifs et atténuées les retombées négatives d'une libéralisation des échanges agro alimentaires.

Mots clés : Compétitivité, Exploitation Laitière, Laiterie, Echange, Libéralisation,

Abstract

The insertion of Algeria in the world economy constitutes an important stake for the development and the competitiveness of the food industry sector. This new context of liberalization, characterized by the conclusion of the agricultural agreement at the international level, the process of Barcelona and the signature of the agreement of free exchange with the EU at the regional level. This context of progressive and irreversible liberalization is undoubtedly generating constraints (threats) and opportunities, likely to block or contrary to supporting the development of agents of the milk sector. Sector very strongly dependent on the international market by its inputs upstream (heifers, equipment...) and by its provisioning in particular dried milk and MGLA. In the same way, it is opened to private investments and subjected to price regulation for part of these products (raw and pasteurized framework).

These problems were studied at the same time within the macro economic and a regional framework, that of the area of Chélif. Thus, the analysis is carried out by the recourse to the method called "market structure analysis", based on the paradigm SCP, able to explain the causal relations between the structures of a market, the strategies of the companies in this market and their economic performances.

The opening of the borders and insertion in the dynamics of globalization are above all a

examination putting to the test the capacity actors of the die to support the international competition, to deploy advantageously springs of their competitiveness, with aim of gaining markets internally and by the same way to ensure their survival.

This analysis made it possible to show that the bovine breeding in Chélif is very heterogeneous. Thus the induced effect of liberalization would differently affect the dairy exploitations of which it is possible to identify four groups "typified" taking into consideration their capacity of adaptation of each one: those which can be considered competitive, those which could be but only if "levelling", those who have few chances to be competitive and those which do not have any chance to be competitive.

As with the situation of the milk industries, the current position deserved a rehabilitation of local network and a future between uncertainty and fruitful partnership. The threats are thus more growing for this segment and would affect initially the subsidiary companies of the group GIPLIAT. These last deserve a double restructuring, the first urgent one aims at the search for a partner or a transfer to the private in order to revitalize the existing potential. While the second relate to the mechanism of levelling of all the existing units, including that of the private sector. These adjustments would support the increase in the competitive position of this industrial fabric and would thus increase their competitive advantages given the environmental data.

It is to be feared that the least competitive actors find themselves marginalized even excluded from the new world landscape. Nevertheless, C' is then of the capacity of the State and the policy of vicinity of the EU, whom the impact will slightly depend on the negative effects on the dies competitive with the instar of the die milk. In other words within a broader framework, it is with through the installation of policies of active solidarity and partnership between these two banks of the Mediterranean which could be optimized the positive effects and be mitigated the negative repercussions of a liberalization of the food agro exchanges.

Key words: Competitiveness, Dairy Exploitation, Dairy, Exchange, Liberalization,

Introduction problématique

L'une des caractéristiques de la mondialisation¹ de l'économie est l'augmentation rapide et croissante du commerce international depuis la seconde guerre mondiale ; ainsi la libéralisation de ce secteur est l'une des dimensions les plus convoitées et qui pourrait être l'objet de « combats » diplomatiques longs et difficiles à mener, au cours desquels chacune des puissances mondiales déploiera des moyens diplomatiques loyaux, dans l'espace OMC², et déloyaux (pratiques contraires aux accords internationaux.. ..) en vue de conquérir de nouveaux marchés et d'en tirer un maximum de gains.

Les accords multilatéraux conclus, au terme de l'Uruguay Round en 1994, ont modifié profondément le cadre du commerce international des produits agricoles. Des règles radicalement nouvelles ont été établies dans le cadre de l'Accord sur l'Agriculture de l'Uruguay Round (AAUR)³, en particulier sous la forme d'engagements quantitatifs pour les politiques agricoles de tous les pays signataires en vue d'une libéralisation accrue des échanges. C'est ainsi que, avec le succès de l'Uruguay Round⁴, la négociation multilatérale la plus complexe jamais engagée viendra couronner la fin de la guerre froide et marquera une étape déterminante en direction de l'intégration économique mondiale. Son éventuel échec faisait même craindre une aggravation des conflits économiques et politiques.

Ces modifications radicales avantagent clairement les grands pays exportateurs des produits agroalimentaires et marginalisent les PED notamment les importateurs nets de ces produits.

Les conséquences de l'Accord sont beaucoup plus désastreuses pour les pays déficitaires en produits alimentaires pour des **raisons liées à l'instabilité persistante des marchés mondiaux** qui pose la question de leur fiabilité pour assurer l'approvisionnement alimentaire régulier, à **la difficulté de maîtriser la facture alimentaire** et aux **conditions de concurrence peu loyales**. A titre d'exemple, la flambée des cours sur les marchés

¹ - Processus de constitution d'un marché unique qui tend à devenir universel par abaissement des frontières entre les économies, les nations. Ainsi, les espaces économiques nationaux laissent place à un espace mondial intégré : c'est l'image du "village planétaire" d'un système-monde. La mondialisation est l'expression de l'expansion spatiale du capitalisme : en ce sens, elle est aussi une intégration croissante de la production à l'échelle mondiale. Elle est alors économique, financière, culturelle et commerciale avec pour conséquences des délocalisations, des dérégulations internationales et l'extension des zones de libre échange.

² - L'OMC a pris naissance en janvier 1995 en tant que successeur du GATT (1948-1995) et cadre légal et privilégié de négociations commerciales permanentes, pour veiller à la bonne mise en œuvre de l'accord signé à Marrakech, aux règlements des différends, à l'examen des politiques commerciales et à la coopération avec le FMI et la banque mondiale afin de promouvoir le développement d'un commerce « équitable » avec un traitement spécial et différencié pour les pays en développement (PED).

³ - Les négociations en matière de commerce agricole ont abouti à deux accords particuliers : l'accord sur l'agriculture et l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Les principaux engagements de l'accord seront examinés dans la partie « contexte de l'étude ».

⁴ Il convient de noter que toute une série de cycles périodiques de négociations multilatérales a permis de faire avancer la libéralisation du commerce, au sein du GATT. Il y a eu au total huit cycles de négociations, le premier étant le Cycle de Genève, en 1947, qui a institué le GATT, et le dernier le Cycle d'Uruguay qui a été lancé en 1986 par la déclaration de Punta del Este, s'est achevé en 1994, après avoir institué l'OMC.

internationaux des produits laitiers⁵ au cours des années 2007 et 2008 reflète clairement la vulnérabilité de ces pays.

L'insertion des pays en développement dans le commerce mondial demeure insuffisante pour les grandes puissances économiques, ce qui les a poussés à une **redéfinition de leurs échanges avec les pays tiers en multipliant les accords de libre échange**

Ils se sont engagés dans un processus de création d'entités régionales de libre échange et de réformes agricoles **en vue d'accroître la compétitivité de leurs agricultures et de se préparer aux négociations de l'O M C.**

Ces changements politiques et économiques dans le monde obligeaient l'ensemble des pays en développement à s'adapter d'une manière continue. Ainsi, les relations Sud/Sud tendent à céder la place à des accords Nord/Sud. Les constructions régionales volontaristes, visant à une déconnexion vis-à-vis du marché mondial, font place à des accords de libre-échange.

Dans cette optique, la constitution d'un nombre limité de zones intégrées peut favoriser le consensus nécessaire au multilatéralisme. Les accords régionaux sont ainsi souvent des préalables au multilatéralisme, la mondialisation acquérant ses premiers repères en se construisant autour de blocs.

A l'image d'autres pays en développement, l'Algérie s'est montré prête à rejoindre l'enceinte internationale et ce par la signature de l'accord de partenariat avec l'UE, entré en vigueur en septembre 2005, et par la poursuite des négociations en vue de son éventuelle adhésion à l'OMC.

Ainsi, les accords d'association signés avec l'Algérie et les autres pays tiers de la Méditerranée (PTM) prévoient l'instauration progressive, dans un délai de douze ans, d'un régime de libre-échange industriel, ainsi que la mise en œuvre progressive d'une libéralisation réciproque des échanges de produits agricoles et de la pêche dans le cadre du respect des règles définies par l'O M C.

Afin d'achever l'établissement de la zone de libre échange, de donner plus d'impulsions aux aspects commerciaux du processus de Barcelone et d'assurer le développement rapide du commerce et une augmentation significative des investissements directs, il importe de prendre **des mesures concrètes complémentaires au démantèlement tarifaire**, choses convenues dans les réunions qui ont eu lieu entre les ministres euro-méditerranéens (celles de Bruxelles et de Tolède), entre autres une harmonisation des dispositions réglementaires concernant la libre circulation des marchandises, les normes, les droits d'établissement et la propriété intellectuelle.

Dans cette optique, l'Algérie est appelée à faire des progrès substantiels en termes de mesures contribuant à l'intégration régionale grâce au rapprochement des législations pour un accès effectif aux marchés.

PROBLEMATIQUE

Pour s'adapter à ces différents changements d'ordre international et régional, L'Algérie a mis en œuvre depuis les années 1990 des réformes économiques profondes qui

⁵ La flambée des prix s'est d'abord enclenchée sur les marchés mondiaux de la poudre et du beurre, en juillet 2006 pour la première et au printemps 2007 pour le second. Une telle hausse est imputable à un ensemble de facteurs structurels (La hausse de la demande en provenance de la Chine notamment et la réduction des ventes de l'Europe sur le marché mondial suite au tarissement des stocks) et de facteurs conjoncturels entre autre la sécheresse en Australie qui a réduit le lait produit et exporté.

concernent l'ensemble des secteurs économiques dans le cadre de la libéralisation de l'économie nationale et plus particulièrement le secteur agro-alimentaire dans un contexte économique et social très difficile. Ce fut une période de transition correspondant au passage d'une « coordination hiérarchique » des filières à une « coordination par le marché ».

Dans ce contexte, la filière laitière, de par son importance stratégique, devrait répondre aux préoccupations majeures en termes de satisfaction des besoins par le développement d'une stratégie qui pourrait assurer la viabilité et la pérennité de l'ensemble de ces acteurs. Cependant, l'option de désengagement de l'Etat de la sphère de production, pour se consacrer à la conduite stratégique de l'économie et à la fonction de régulation suscite beaucoup d'interrogations quant à sa capacité de relever les défis dans un contexte international difficile compte tenu de la faiblesse des atouts disponibles et de la difficulté de réussite des réformes.

En Algérie la filière laitière a connu un développement contrasté, lié essentiellement aux politiques de développement adoptées par l'Etat notamment :

- la politique d'intensification nationale de la production laitière ainsi que ses résultats très mitigés.
- les politiques de subventions à la consommation et leur conséquence en matière d'augmentation de la demande.
- le développement d'une industrie laitière extravertie, alimentée essentiellement par des approvisionnements étrangers.
- les nouvelles orientations dans le cadre de la libéralisation progressive des activités économiques, entre autres la nouvelle politique de réhabilitation laitière initiée depuis 1994/95, dans le cadre du PNDA et les programmes de mise à niveau des entreprises.

En un mot, l'Algérie est ainsi confrontée à des changements affectant tous les aspects de la vie économique et sociale et donc l'agriculture ainsi que les filières agro alimentaires. Ces bouleversements résultent bien évidemment de l'ensemble des transformations associées au mouvement de mondialisation entre autres :

- un contexte international caractérisé par la conclusion de l'accord agricole dans le sens de l'encadrement et de la libéralisation du commerce agricole,

- un contexte régional caractérisé par le processus de Barcelone et la signature de l'accord de libre échange avec l'UE,

- un c ontexte interne relatif à la spécificité de l'économie nationale et de la situation particulière de la filière lait qui est :

- très fortement dépendante du marché international par ses inputs en amont (génisses, équipement..) et par ses approvisionnements de l'industrie en poudre de lait et MGLA.
- Filière ouverte aux investissements privés et soumise à une réglementation des prix pour une partie de ces produits (lait cru et lait pasteurisé).

Dans ces conditions, il convient de s'interroger sur l'effet de la libéralisation sur le fonctionnement et la régulation de la filière lait en Algérie ainsi que sur le comportement des principaux acteurs qui y interviennent.

Cette question principale se décline en plusieurs interrogations :

- quels pourraient être les effets des réformes engagées sur les différents segments de la filière lait ?
- l'environnement national est-il favorable aux différents acteurs intervenant le long de la filière ? Quels types de relations entretiennent-ils avec les partenaires nationaux (banques, administrations, services vétérinaires, autres services) ?
- dans quelles conditions techniques économiques et sociales les acteurs interviennent-ils ?
- quelles seront les stratégies développées par les principaux acteurs pour s'adapter au nouveau contexte ?
- de quels atouts de compétitivité dispose cette filière pour affronter une rude concurrence internationale ?

La réponse à ces questions passe par une évaluation de la compétitivité de la filière laitière nationale afin de mieux cerner la configuration et le positionnement des acteurs de la filière et d'en déduire **les effets de la nouvelle donne sur la filière laitière en Algérie ?**

Il s'agit en définitive de décrypter les effets prévisibles de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE/PM sur la filière lait, autrement dit les effets des décisions prises par les pouvoirs publics pour concrétiser l'intégration de l'économie nationale au sein du marché mondial. Il conviendra d'évaluer ces effets pour définir les mécanismes à mettre en place afin de garantir un soutien satisfaisant et une protection susceptible de maintenir la pérennité et la viabilité des principaux agents intervenant le long de la filière (éleveurs, collecteurs et laiteries).

Une telle analyse doit répondre impérativement :

- d'abord aux préoccupations des différents agents intervenant le long de la filière qui doivent être éclairés sur l'ampleur des bouleversements et l'importance du défi à relever.
- ensuite aux préoccupations des décideurs publics (Etat) en premier lieu et/ou privés (entrepreneurs), qui ont pour mission la régulation de la filière et qui doivent anticiper, influencer et maîtriser les bouleversements qui s'imposent.
- enfin aux questions des chercheurs pour pouvoir cibler et détecter le comportement des agents aux différentes mesures et incitations adoptés.

Dans la réalité, toutes ces interrogations sont intimement liées puisque la filière lait, en Algérie, est fortement tributaire de la situation du marché mondial et des variations auquel il est soumis. Ainsi, l'appréhension du contexte international de la filière, particulièrement le contexte dans lequel se déroulent les échanges avec l'Union Européenne, est fondamental pour mieux cerner les degrés de liberté laissée à l'Algérie. Il s'agira principalement d'apprécier :

- les effets des réformes de la PAC sur l'offre de l'Union Européenne en matière de lait et produits laitiers ;
- les effets de la réduction de soutiens sur l'offre et les prix mondiaux ;
- les stratégies des principaux fournisseurs (offreurs).

Ces interrogations méritent des réponses claires quant **aux capacités concurrentielles de la filière**. En effet, l'adaptation à la nouvelle donne internationale nécessite d'être compétitif. Or l'ouverture de la filière lait se déroulera dans deux contextes différents, entre deux économies de compétitivité différentes :

- d'une part une économie plus performante des pays développés du nord de la Méditerranée soutenue par une politique agricole commune (PAC) efficace, arrivée à maturation dans un contexte capitaliste purement protectionniste ;
- d'une économie sous-développée, obéissant antérieurement à une régulation centralisée, disposant de filières agroalimentaires totalement extraverties, affaiblies par les mesures issues du programme d'ajustement structurel.

Cette fragilité et cette dépendance ne confèrent pratiquement aucun atout concurrentiel ni avantage comparatif à la filière lait algérienne.

Dans ces conditions, le libre-échange comporte **des risques indéniables pour l'Algérie** en tant qu'importateur net de produits alimentaires de base (céréales, huiles, sucre, produits laitiers) et d'autres produits intermédiaires et industriels. L'ouverture des frontières et la suppression des subventions prévues dans le cadre des négociations avec l'O.M.C auront des effets pervers sur l'économie nationale :

- des effets à court terme négatifs sur le tissu productif et notamment sur le monde rural et le réseau des PME, qui emploient une grande partie de la population travaillant dans les secteurs primaires et secondaires.
- des effets importants sur les finances publiques pour lesquelles les recettes douanières représentent une part non négligeable des recettes budgétaires.
- le risque réel de creuser le déficit commercial avec l'Union Européenne, qui est le premier partenaire commercial de l'Algérie.

En effet, le secteur agricole, un des principaux pourvoyeurs d'emplois et donc de revenus, pourrait se révéler incapable de soutenir la concurrence accrue des importations. Ainsi, les revenus ruraux et la sécurité alimentaire d'une frange importante de la population pourraient être mis en péril et les efforts de développement pourraient se trouver compromis.

Les hypothèses de travail .

Les hypothèses formulées ci-après apportent des réponses aux questions de recherche présentées au niveau de la problématique. Néanmoins, leur validation dépendra de la pertinence des méthodes et des approches mobilisées dans le dépouillement des enquêtes auprès des acteurs de la région d'investigation choisie.

Hypothèse 1 : *Pour les producteurs laitiers, l'effet de la libéralisation serait fortement asymétrique et différent selon le « type » d'exploitation dans la mesure où les structures de coûts ne sont pas les mêmes et les marges d'adaptation à l'ouverture non plus. La pérennité de ces acteurs est donc imputable à la compétitivité de chaque type et à sa capacité d'affronter la concurrence.*

Il est tout à fait clair que les exploitations laitières dans la région sont en majorité des exploitations familiales de faible taille. Ces exploitations ne constituent guère un ensemble monolithique. Bien au contraire, on distingue différents « types » d'exploitations en fonction de leurs capacités compétitives. De nombreuses études ont montré que les petites exploitations sont parfois plus compétitives que les grandes. En Asie du sud⁶ par exemple, les petits producteurs laitiers de l'Inde et du Pakistan sont plus compétitifs que ceux de l'Europe de l'Ouest (Allemagne) et des États-Unis. La différence de coût dépasse 10 US\$. pour 100 kg de lait, (IFCN, 2006).

⁶ L'Asie du sud est l'une des premières régions productrices de lait au monde -avec l'Inde, premier producteur mondial depuis 1998-, la production continue à y être essentiellement assurée par de petites exploitations, où les coûts de production sont en dessous de ceux du marché mondial.

La pérennité de chaque type est tributaire de sa capacité de résistance à la concurrence, en un mot de sa compétitivité. En effet, l'hétérogénéité des structures, des stratégies et des performances de ces exploitations laisse présager qu'il pourrait exister des types compétitifs et d'autres non compétitifs et donc plus vulnérables à l'ouverture du marché.

Mais, en Algérie, il s'agit d'un environnement où l'augmentation de la productivité et l'essor de la production se heurtent globalement à la taille réduite des exploitations, à l'équipement dérisoire, à la faible maîtrise des techniques managériales et de production, au manque de spécialisation et à la faiblesse de l'assistance et l'accompagnement public.

Cependant, il s'agira de vérifier si, malgré ces handicaps, il n'y aurait pas des exploitations qui présentent des atouts intéressants, notamment celles utilisant la main d'œuvre familiale et pratiquant les cultures fourragères dont le produit sert comme alimentation de base à leurs troupeaux, malgré la concurrence d'autres spéculations.

L'alimentation constitue en effet le principal poste de coût de l'élevage laitier et un facteur limitant de l'expansion de l'élevage laitier. Si l'on déduit le coût de la main d'œuvre familiale de ces exploitations, ces dernières seraient probablement très concurrentielles par rapport à celles d'autres régions. Elles auraient probablement aussi un fort potentiel de productivité non exploité ce qui permet d'envisager une amélioration de leur compétitivité. Les éventuels coûts engendrés suite à l'utilisation rationnelle des facteurs suscités garantiraient certainement la compétitivité internationale de ces producteurs.

En revanche, il existe un autre type d'exploitations, très répandu, où l'élevage est conduit en « hors sol » et dont l'alimentation est en quasi totalité achetée. Ce type serait plus vulnérable à la libéralisation compte tenu de ses coûts de production élevés. Les exploitations de ce type seraient en définitive exposées directement aux fluctuations des marchés internationaux des aliments. En définitive, la libéralisation affecterait inégalement les différents types d'exploitations. Si la filière lait est menacée, l'ensemble des exploitations ne le sont pas également : les différents types d'exploitations se caractérisent par leurs capacités variables à s'adapter à l'ouverture commerciale et aux ajustements qu'elle appelle dans les techniques de production.

Hypothèse 2 : Globalement la dotation de facteurs de compétitivité est insuffisante pour les industriels laitiers, notamment pour les filiales du groupe public GIPLAIT. Ces dernières seraient beaucoup plus affectées et donc plus vulnérables à l'ouverture économique comparativement aux laiteries privées.

Le monopole public sur l'industrie laitière a été levé avec l'ouverture de ce maillon aux investissements privés. L'émergence des PME/PMI a créé les conditions d'une réelle concurrence sur ce marché et les parts de marché se déterminent désormais en fonction de l'appréciation des consommateurs. Dans ce contexte, les laiteries privées apparaissent plus agressives et plus dynamiques, prennent des parts de marché toujours plus grandes et se développent plus rapidement au détriment des filiales du groupe GIPLAIT. Cette dynamique est certainement liée à la conjoncture économique favorable et à la stratégie agressive de ces unités, dans la mesure où ses mini laiteries disposent d'une marge de manœuvre plus grande en termes d'initiatives.

Par ailleurs, les minis laiteries privées ont été mises en place grâce au concours de l'Etat dans le cadre du PNDAR. Leur statut juridique est celui des EURL ou SARL, ce qui leur permet de bénéficier sur le plan juridique d'importantes exonérations d'impôts mais également d'accéder à des crédits, en plus d'un niveau d'équipement meilleur. Ces conditions leur permettent de mieux maîtriser leurs coûts en utilisant d'une manière plus

rationnelle les facteurs de production (main d'œuvre et autres inputs) et en s'orientant davantage vers la commercialisation des produits générateurs de grande valeur ajoutée, tels le lait caillé de qualité, le lben, le yaourt. A l'opposé, les filiales GIPLAIT dont les marges d'adaptation à l'ouverture semblent très réduites en raison non seulement de coûts de production élevés, engendrés surtout par une pléthore de personnel mais aussi par le mode d'organisation et de gestion imposé par la tutelle. L'initiative est très réduite pour les filiales dans la mesure où elles continuent d'être considérées comme un instrument privilégié de l'Etat en matière d'exécution des politiques sociales dans un environnement régit par le marché.

Dans ces conditions, l'évolution de la donne commerciale internationale affecterait sérieusement et au premier plan l'ensemble de ces filiales. Il est aussi admis que l'industrie laitière en Algérie est plus fragile en présence de concurrence internationale (FMN), compte tenu de la différence de technologie et de capacité d'innovation, de savoir faire, des moyens financiers, de maîtrise du management stratégique et de performances techniques et économiques.

La PME/PMI locale aurait probablement des chances avec le développement de stratégies de niche axées essentiellement sur les produits traditionnels (lait caillé et lait fermenté) à partir du lait local, très appréciés par les consommateurs. Cette réalité s'applique bien dans de nombreux pays développés où la PME/PMI coexiste à côté des grands groupes laitiers, bien que ces derniers détiennent l'essentiel de la production industrielle.

Hypothèse 3 :

Les atouts de compétitivité dont dispose la filière en Algérie paraissent bien réduits, compte tenu de la masse importante des facteurs qui nuisent à sa capacité concurrentielle. En outre, l'environnement économique (infrastructures, taux de change), la politique des prix à la consommation conjuguée aux facteurs sociaux (démographie, urbanisation), les facteurs territoriaux (SAU, eau, climat), la configuration de la filière (désarticulation) et les politiques d'encadrement demeurent peu favorables comparativement aux pays concurrents.

Au niveau international, ce n'est pas la productivité d'un seul acteur ou d'une seule catégorie qui compte mais la compétitivité de l'ensemble de la filière. Or, à cet égard, la filière laitière se heurte à une série de contraintes qui handicapent sa compétitivité et l'essor de la production laitière en général.

Si les filières laitières des nations Européennes et d'autres pays compétitifs peuvent s'appuyer sur des avantages comparatifs réels (un climat tempéré, de larges possibilités d'irrigation, une surface agricole utile assez étendue et des méthodes de production intensives et modernisées), le développement de filière lait en Algérie se trouve handicapé par ces mêmes facteurs qui entravent sérieusement l'essor de la production.

En Algérie, le niveau de développement économique demeure peu favorable à la stimulation de la compétitivité de l'ensemble des agents de la filière dans la mesure où le niveau des infrastructures de base, l'état de la recherche, le fonctionnement des marchés intérieurs et la politique macroéconomique sont autant d'éléments qui contribuent à la définition d'un cadre large de la compétitivité de la filière. Pour ce qui est du taux de change, l'Algérie a pu profiter des périodes de hausse du dollar face aux monnaies européennes, sous forme d'amélioration des termes de l'échange et de dévalorisation de sa dette en monnaies autres que le dollar. Cependant, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar aura

pour conséquence de dégrader les termes de l'échange de l'Algérie avec la zone euro et d'exercer des pressions à la hausse sur les prix intérieurs.

A ces facteurs s'ajoute une volonté délibérée du pouvoir public d'améliorer la ration alimentaire en protéines animales d'une population en plein croissance en protégeant leur capacité d'achat. A cet effet, les laits de consommation ont été toujours considérés comme des produits de première nécessité dont les prix doivent être relativement bas. Ainsi, le recours aux importations de poudre a constitué d'ailleurs la seule issue facile à entreprendre en vue de répondre à une demande urbaine croissante mais avec une remise en cause vérifiée du développement de la production de lait cru au détriment de la consommation bon marché de lait pasteurisé fabriqué à partir du lait en poudre importé.

Cette politique a engendré une augmentation de la consommation de ce produit, exacerbée par une urbanisation rapide surtout et un niveau de croissance démographique considérable.

C'est ainsi, l'évolution de la démographie et de l'urbanisation devait être accompagnée d'une augmentation similaire de l'offre locale afin de garder et préserver une situation de statu quo en termes de dépendance, et d'un rythme supérieur de l'offre pour éteindre progressivement la dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux. Cependant, dans les conditions actuelles où la productivité par vache laitière et celle de la main-d'œuvre sont généralement faibles, l'alignement de la production sur la demande est rendu extrêmement difficile sinon pratiquement impossible.

En termes de facteurs territoriaux, les potentialités agricoles de l'Algérie sont d'autant moins favorables que les précipitations sont rares, irrégulières et mal réparties dans l'espace. A cette faiblesse, s'ajoute une SAU assise réduite et une faible mobilisation de l'eau.

Pour ce qui est des politiques d'encadrement, le développement de la production laitière en particulier a été constamment l'objet des politiques agricoles affichées. Cependant, l'absence de structures exécutives chargées réellement de l'application et du suivi des orientations données constitue un sérieux handicap à surmonter. Cela renvoie clairement à un retard en matière d'organisation et de coordination de la filière, malgré la présence formel de structures créées à cette fin.

En définitive, la filière lait se trouve confrontée non seulement à la forte concurrence des produits importés, mais aussi à un certain nombre de contraintes techniques, structurelles, territoriales et socio économiques. La conjonction de l'ensemble de ces facteurs constitue de toute évidence autant de frein et de défis qui handicapent sérieusement la compétitivité de la filière dans toute sa totalité ainsi que le développement de la production laitière locale.

Partie I : Cadre d'analyse et contexte concurrentiel

Introduction

Dans la présentation de la méthodologie, nous mettrons en évidence l'importance de l'analyse de l'environnement de la filière lait, notamment l'ampleur du marché mondial du lait et des produits laitiers et nous exposerons l'approche analytique retenue, approche qui relève de l'économie industrielle, complétée par l'analyse de Porter ainsi que par des paramètres permettant de mieux caractériser la compétitivité coûts et hors coûts, à l'instar du TPE et du TPN.

Au delà du détail de la méthodologie, cette partie se poursuit par la présentation de l'environnement concurrentiel. L'environnement international qui est caractérisé par la conclusion de l'accord agricole, l'environnement régional qui est caractérisé par le processus de Barcelone et la signature de l'accord de libre échange avec l'UE, et l'environnement national constitué par la situation spécifique de la filière lait.

La nature de l'environnement permet de cerner les éventuelles opportunités ou menaces susceptibles d'influencer le fonctionnement de la filière ainsi que les performances des différents acteurs impliqués. Cette analyse demeure nécessaire et d'une importance extrême dans des environnements dynamiques et complexes tels que ceux de la filière lait aujourd'hui.

A l'heure de la mondialisation, la filière laitière en Algérie, de par sa sensibilité, est marquée par des changements profonds. Filière dont la régulation a été assurée pendant longtemps par l'Etat qui s'est progressivement retiré de la sphère de la production avec la mise en œuvre depuis 1990 des réformes dans le cadre de la libéralisation de l'économie nationale. Dès lors, la filière laitière, largement régie et contrôlée par l'Etat, est entrée dans une phase de changements importants avec un désengagement de plus en plus marqué de l'Etat, notamment avec l'ouverture du maillon de la transformation. Ce dernier a connu l'émergence d'un tissu privé important de petites et moyennes entreprises (PME).

Cette partie propose ainsi de conduire dans un premier chapitre une analyse du cadre méthodologique, dans un second chapitre la présentation du contexte international (accord agricole et accord d'association régional) et national (politique laitière, filière lait). La présentation du marché mondial du lait et des produits laitiers fera l'objet du troisième chapitre, l'objectif majeur demeurant l'identification des principaux changements auxquels les acteurs de la filière lait doivent s'adapter.

Chapitre 1: Cadre conceptuel et méthodologie de recherche

Section 1-Cadre méthodologique général

La réponse aux interrogations posées au niveau de la problématique exige une approche qui relève de l'économie alimentaire et agroindustrielle. La plus pertinente nous semble être l'approche « **filière** » que nous compléterons par l'appel au concept de « **compétitivité** » de plus en plus utilisé dans des études comparatives des performances des économies.

1.1- l'analyse filière

L'analyse filière constitue une approche privilégiée de l'économie agro alimentaire ; elle s'est imposée progressivement suite aux besoins de forger des instruments adaptés à la description cohérente de l'ensemble productif, en relation avec l'importance croissante des segments situés en aval de l'agriculture (développement de l'industrie agro alimentaire, de la distribution et la restauration hors foyer en relation avec le développement global) et avec le « déclin relatif » du segment agricole.

En effet le domaine agro alimentaire reste un univers complexe, dans lequel coexistent les circuits les plus courts et les circuits les plus longs, des formes modernes de distribution ou parfaitement archaïques, des formes hautement industrialisées et d'autres de l'économie de cueillette. Ces circuits, bien qu'en concurrence, s'interpénètrent, rendant la réalité complexe et difficile à appréhender.

Le concept de « filière » s'est imposé aussi, comme résultante de la stratification des recherches antérieures. L'approche filière est relativement récente dans l'étude économique. C'est dans la deuxième moitié des années 70 que ce type d'analyse a commencé à percer dans les milieux de l'économie agricole. Les premières études de filières ont été effectuées par des praticiens qui ont tenté d'analyser les mécanismes d'intégration verticale ainsi que les circuits et les marchés afin d'élaborer des stratégies opérationnelles.

Pour les économistes, spécialistes de « l'analyse de filière », la filière est un concept d'analyse et non un type d'organisation, à l'opposé des experts de la banque mondiale qui voient dans la notion de filière la justification d'une organisation des échanges de type monopolistique avec intervention de l'État du fait de la présence des grandes entreprises monopolisant des produits donnés.

La filière est donc une représentation systématique d'un champ délimité, elle intègre le cheminement physique d'un produit ainsi que le service qui l'accompagne (information, publicité) en ajoutant le retour du revenu pour l'agriculteur de base.

Elle se situe dans un environnement particulier (marché, réglementation, habitudes de consommation...) et nécessite la connaissance des forces externes (Etat, institutions) qui agissent sur la filière.

En définitive, la notion de filière traduit la délimitation du champ et la complexité liée des interrelations entre les agents. Elle sort également de l'analyse statique pour adopter une démarche dynamique, en intégrant à la fois l'espace : (la filière peut se rapporter à une production, à une consommation, à des marchés déterminés) et le temps (T1) et (T2) auxquels les produits apparaîtront différents.

L'approche filière s'est progressivement enrichie par des apports des autres branches de l'économie et de la sociologie. Le concept de filière a fait l'objet de nombreuses définitions, variables selon les objectifs et les auteurs et à défaut d'une définition universellement reconnue, plusieurs définitions ont été proposées :

- « la filière se rapporte à l'itinéraire suivi par un produit (ou un groupe de produits) au sein de l'appareil agro-alimentaire ; elle concerne l'ensemble des agents (entreprises et administrations) et des opérations (de production, de répartition, de financement) qui concourent à la formation et au transfert du produit jusqu'à son stade final d'utilisation, ainsi que les mécanismes d'ajustement des flux des facteurs et des produits le long de la filière et à son stade final »⁷.

- « ...Un système économique, constitué par l'ensemble des canaux de distribution et d'approvisionnement utilisés par l'ensemble des producteurs et distributeurs vendant une même famille de biens concourant à la satisfaction d'un marché de consommation⁸

- « .. Une succession de stades techniques de production et de distribution reliées les uns aux autres par des marchés et concourant tous à la satisfaction d'une demande finale⁹.

Cependant, selon Yves Morvan en (1985), « toutes les définitions proposées se réfèrent à la présence de trois éléments déterminants » :

- une succession d'opérations liées entre elles par des acheminements de techniques et de technologies constituant « un espace de technologies »

- Un ensemble de relations (commerciales, financières) qui s'établissent entre tous les stades ; ces flux amont et aval constituent un « espace de relations »

- un ensemble d'actions économiques qui président à la mise en valeur des moyens de production et qui participent à définir « un espace de stratégies »

S'agissant de **stratégie**, concept issu de l'art de la guerre, le terme a largement essaimé dans le domaine économique et on peut ici retenir cette définition (Encyclopaedia Universalis 1985) : "la stratégie consiste à faire concourir des moyens hétérogènes et des actions dissemblables à la réalisation d'objectifs globaux... elle combine des actions variées pour atteindre un objectif global". La stratégie est l'affaire du chef d'entreprise, une prérogative qu'il ne saurait déléguer » les deux approches « filière » et « stratégie » se complète dans la mesure où l'analyse filière prend en considération au niveau micro-économique le comportement des acteurs face à ces changements donc de leurs « stratégies » pour les intégrer en définitive dans le processus de régulation envisagé par l'Etat pour éviter tout échec qui pourrait naître de politiques inadaptées.

Ainsi, au niveau macro économique, le processus stratégique va se concrétiser filière par filière avant d'être intégré dans la planification nationale.

Apport de l'approche filière : L'étude d'une filière permet de connaître d'une manière approfondie les tenants et les aboutissants de tout l'environnement d'un produit. Elle permet de mettre en évidence:

- les points forts et les points faibles du système et, à partir de là, d'établir précisément les politiques et les actions à mener pour renforcer les aspects positifs et faire disparaître les contraintes;
- les acteurs qui interviennent d'une manière directe ou indirecte dans le système ; ainsi une analyse horizontale doit souvent être envisagée pour étudier l'environnement et le rôle de tous les intervenants sur une action précise, c'est-à-

⁷ L. Malassis,- Economie agro-alimentaire, tome 1. -Paris : ED : Cujas, pp.132-473. 1973

⁸ Secrétariat de la commission des comptes commerciaux de la nation France repris par A Dermouche in « la filière concept et réalité opératoires pour l'entreprise ». Colloque « analyse de filière » organisé par le CREA Edition economica, 1992

⁹ Le BIPE repris par A Dermouche, Idem.

dire ceux qui ont une action directe (comme les producteurs, les commerçants, les transformateurs, ...), et ceux qui ont une action plus éloignée (banques, ONG, projet, ministères,...).

- les synergies, les effets externes, les relations de coopération et/ou d'influence ainsi que les nœuds stratégiques dont la maîtrise assure la domination par certains agents, le degré de précision et/ou de profondeur dans l'information obtenue à chaque stade de la filière permet de délimiter son «épaisseur»
- les goulots d'étranglement et les liaisons intersectorielles;
- le degré de concurrence et de transparence des différents niveaux d'échanges;
- la progression des coûts, action par action, afin de déterminer la formation du prix final. A partir de là, elle permet une analyse comptable du système et un calcul de la rentabilité. C'est un outil de bilan financier global et/ou partiel d'un produit. L'étude d'une filière n'est pas uniquement économique, au sens strict du mot, ou comptable; elle est aussi géographique, politique, sociologique. Beaucoup de facteurs interviennent sur la vie d'un produit, de sa phase initiale (conception- production) à sa phase terminale (consommation).

1.2- la compétitivité

Dans un contexte concurrentiel, la **compétitivité** devient un impératif incontournable auquel les nations et les firmes doivent répondre sous peine de voir leurs produits déclassés par rapport à ceux d'autres pays et firmes plus performantes ; c'est pourquoi la dotation des facteurs de compétitivité est **une condition sine qua non à la survie des acteurs** dans un environnement de concurrence.

Mais qu'est ce que la compétitivité ?

La notion de compétitivité n'apparaît nulle part parmi les notions de l'analyse économique théorique, alors qu'elle est très fréquemment invoquée dans le discours politique et médiatique. De même, cette notion est souvent invoquée dans un cadre macroéconomique de comparaison entre pays, alors qu'elle semblerait a priori plus sensée dans un cadre microéconomique de concurrence entre entreprises.

Cette utilisation de la compétitivité dans un cadre de concurrence entre pays a d'ailleurs été particulièrement critiquée par certains auteurs (en particulier par Krugman, 1994) «la compétitivité est un mot vide de sens lorsqu'il est appliqué aux économies nationales» et qu'un problème de compétitivité d'une économie nationale pouvait être purement et simplement un problème intérieur de productivité

Désormais, la compétitivité est un concept relatif dont la perception diffère avec le niveau d'analyse menée. Plusieurs facteurs, aussi bien intrinsèques qu'extrinsèques "internationaux" influent profondément sur la compétitivité d'une entité donnée. Les indicateurs d'évaluation de ce concept dans la littérature économique diffèrent du fait que la plupart des auteurs cherchent à en faire un indicateur résumant trop de dimensions portant à des degrés divers des considérations sur les coûts des facteurs, l'efficacité de la technologie de production, la forme de la demande et l'objectif poursuivi par l'entreprise.

I- Des définitions plus opérationnelles qu'académiques

L'absence de définition claire et consensuelle de la notion de compétitivité conduit à une importante part d'arbitraire dans les critères qui sont retenus pour construire les «classements» de pays selon leur niveau de compétitivité ; en effet la difficulté inhérente de ce concept provient du fait qu'il renvoie à toutes les facettes de la politique économique.

Sa définition, qui varie d'une source à l'autre dans la littérature, reste bien souvent plus opérationnelle qu'académique ; elle peut indiquer à la fois :

-la **c** **apacité à placer ses produits ou à améliorer le niveau de vie** , jusqu'aux environs 1997-1998. C'était la définition de la compétitivité d'une nation usuellement retenue par les organismes internationaux, à savoir la capacité à améliorer et accroître durablement le niveau de vie de ses habitants définition d'ailleurs encore élargie, par la déclaration de Lisbonne de l'Union Européenne en mars 2000, avec la mention « avec des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale ». Plus précisément, aux États-Unis, pour la President's Commission on Industrial Competitiveness, « la compétitivité représente la capacité d'une nation, dans le contexte d'un marché libre et équitable, à fabriquer des biens et des services répondant aux exigences des marchés internationaux, tout en maintenant ou en augmentant le revenu réel de ses citoyens ».

-Pour le Competitiveness Policy Council (1992), dans le rapport annuel sur la compétitivité soumis au président des Etats-Unis, « la compétitivité est la capacité à fabriquer des biens et des services qui répondent aux exigences des marchés internationaux, tout en offrant aux citoyens un niveau de vie qui, tout à la fois s'élève et puisse être préservé à long terme ».

-L'OCDE (1996) considère enfin que «la compétitivité désigne la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable un revenu et un niveau d'emploi relativement élevés, tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale ».

-Le CEPII (1998) définit la compétitivité d'une nation à long terme comme sa capacité à améliorer le niveau de vie de ses habitants.

-la DG entreprises de la Commission européenne définit la compétitivité comme « la capacité à atteindre une progression soutenue des revenus réels et des conditions de vie dans les régions ou les États, produisant des postes de travail pour tous les demandeurs d'emploi » (rapport 2001 sur la compétitivité européenne).

-(Déclaration de Lisbonne). La définition « officielle » de la compétitivité d'une nation s'est donc encore élargie pour devenir la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale.

-Revenu ou bien-être ? Son approximation usuelle par le PIB ou le revenu national en standard de pouvoir d'achat, la répartition du revenu entre habitants est supposée optimale en plus de l'indicateur de développement humain IDH, l'espérance de vie et le niveau d'éducation.

-Compétitivité ex post ou ex ante ? Les économistes ont privilégié la compétitivité des entreprises constatée après coup et avant coup ; ainsi la compétitivité d'un pays peut être appréciée soit :

- à partir de performances globales, le revenu national par tête en PPA, la productivité du travail, les parts de marché... indicateurs de performances partielles ; il faut donc s'intéresser aux variables explicatives de la compétitivité autrement dite la compétitivité tournée vers l'avenir.
- soit à partir des déterminants de ces variables qui conditionnent l'aptitude et la capacité de compétitivité dynamique en s'inscrivant dans la durée.

-Approche coopérative ou compétition ? La compétitivité est aussi définie en termes de performances commerciales, comme la capacité de l'économie nationale à placer ses

produits sur le marché international. C'est ainsi qu'un pays pénalisé par l'importance de ses dépenses publiques s'attachera à les réduire ; ou bien, sa fiscalité est en cause et il conviendra de la réformer.

- la compétitivité est un ensemble de conditions propices à la croissance, conditions sur lesquelles l'action publique peut avoir une influence positive ...
- la compétition suppose la recherche des meilleures politiques à moyen et à long terme.

- **Au-delà de la compétitivité-prix ;** depuis Paul Krugman, la productivité détermine le revenu réel par tête à moyen terme et donc le niveau de vie dans une économie nationale.

Dans un contexte de concurrence internationale, la comparaison des prix (coûts) constitue un bon point de départ, la comparaison des coûts salariaux unitaires (coûts salariaux par unité produite), tenant compte de la productivité exprimée dans une même monnaie.

L'amélioration de la compétitivité-prix par une dépréciation du change¹⁰ entraîne une perte de pouvoir d'achat du revenu national en monnaie internationale ; autrement dit, vendre moins cher n'enrichit pas la nation. C'est pourquoi, il faut aussi privilégier la dimension hors prix de la compétitivité¹¹.

D'autres travaux récents¹² sur le commerce international mettent au contraire l'accent sur la dimension « hors prix » de la compétitivité, qualité des produits et innovation pour l'essentiel.

Ainsi, l'attractivité des facteurs mobiles – firmes et employés les plus qualifiés – et ses déterminants, tel la fiscalité, outil puissant de renforcement des phénomènes d'agglomération.

- L'existence de rentes attachées à l'innovation ou à la perception de la qualité des produits par les consommateurs a un impact positif sur les termes de l'échange (Helpman et Krugman, 1985)
- Plusieurs travaux théoriques et empiriques ont remis en cause la logique ricardienne d'avantage comparatif indépendamment du type d'activité dans lesquelles les pays se spécialisent (Helpman et Grossman, 1991)
- En terme de prise de parts globales dans le marché mondial, des auteurs soulignent l'importance d'une spécialisation dans les produits nouveaux (Feenstra et Rose, 2000), de qualité élevée (Fontagné et Freudenberg, 1999), ou à demande fortement dynamique (Bensidoun et al, 2001)

¹⁰ Ainsi, la notion de « **compétitivité-coût (prix)** » se rapporte aux coûts de l'entreprise, c'est à dire aux coûts des facteurs de production et à l'efficacité de la production (en d'autres termes la productivité des facteurs). La compétitivité-coût augmente donc dès lors que les coûts diminuent à qualité du produit constante, indépendamment du prix ou de la quantité vendue. Si les coûts de production sont comparables d'une entreprise à l'autre, une définition relative de la compétitivité-coût serait la variation relative des coûts de production d'une entreprise avec ceux d'un groupe d'entreprises comparables.

¹¹ La « **compétitivité hors-coût** » se rapporte au contraire à la demande du produit. On peut dire que cette compétitivité augmente lorsque l'entreprise peut augmenter sa demande à prix constant, ou augmenter ses prix à demande constante. La compétitivité hors-coût correspondrait donc non pas à la qualité des produits dans l'absolu, mais à leur qualité relative, c'est à dire à la différenciation des produits.

¹² Un ensemble de travaux les plus récents est présenté in « Compétitivité ». Rapport de Michèle Debonneuil et Lionel Fontagné Réalisé en PAO au Conseil d'Analyse Économique, La documentation française. Paris, 2003.

- En présence de fortes économies d'échelles, les entreprises peuvent privilégier un accès aux marchés étrangers par le biais d'implantations plutôt que d'exportations (Markusen, 1995 et Brainard, 1997).
- La mobilité des facteurs de production et la baisse des coûts de transactions peuvent entraîner l'agglomération des activités dans des localisations géographiques déjà les plus attractives et les plus efficaces (Krugman, 1991).

II- Compétitivité et indicateurs économiques

Dans un cadre théorique de concurrence parfaite sur un marché de biens homogènes, « la compétitivité- coût » est définie comme la capacité à produire avec un coût marginal inférieur au prix de marché. Autrement dit, la « compétitivité » serait un synonyme de « survie ».

Dans ce cadre, Lorenzi (2002) propose de la définir comme la « capacité [d'une entreprise] de vendre durablement et avec profit ce qu'elle produit ». D'autres auteurs proposent de la définir comme une « capacité à accroître ses parts de marché ».

En passant du niveau microéconomique à un niveau macroéconomique, en remplaçant les entreprises par les pays et le « marché » par la production totale mondiale, la compétitivité ne peut pas se mesurer par les parts de marché observées. Ainsi définie, la compétitivité pourrait se mesurer par les variations des ventes, de la production ainsi que celles des coûts du travail et des matières premières, pour l'entreprise et pour le secteur.

Les indicateurs comptables de l'entreprise et du secteur seraient les variations des paramètres relatifs au chiffre d'affaires, les coûts des consommations intermédiaires, la masse salariale totale, la production et l'emploi.

Une augmentation de la compétitivité est corrélée de manière très significative avec une augmentation des ventes et de la production, et avec une diminution des coûts des facteurs de production, entre autre les coûts du travail et des consommations intermédiaires.

Au niveau macro-économique, les définitions s'appuient souvent sur des indicateurs construits à partir de taux de change et de prix relatifs, plus ou moins élaborés, qui captent la capacité d'un pays à accroître ses parts de marché.

La notion de compétitivité ne peut exister dans un cadre de concurrence pure et parfaite et nécessite qu'il y ait hétérogénéité entre les produits d'un même marché et imparfaite substituabilité entre ces produits. Ce ne sont plus les entreprises qui sont plus ou moins compétitives que leurs concurrentes mais les pays : les produits se distinguent selon leur origine géographique et les consommateurs ont une préférence plus ou moins grande pour un produit en fonction de cette origine. Ainsi plusieurs modèles sont utilisés pour exprimer la compétitivité-coût à l'importation et à l'exportation (la compétitivité-prix à l'importation dépend d'un prix pondéré (en fonction de la part sur le marché national de chaque pays exportateur) des biens importés, rapporté au prix du bien national du pays i . La compétitivité-prix à l'exportation est plus complexe puisqu'elle dépend des rapports des prix du bien national et des biens étrangers sur chaque marché étranger.

Ces indicateurs de compétitivité-prix proviennent donc d'un modèle de demande où les prix sont exogènes.

Au niveau macroéconomique, on peut également faire une analogie entre le comportement d'offre des entreprises et celui des pays. Notamment, c'est ainsi que la capacité des pays d'offrir des produits à des prix moins élevés dépend de leur productivité moyenne ou de leurs coûts de production moyens.

Section 2- L'approche retenue

Pour engager une étude de filière, il est nécessaire de définir la méthodologie qui nous permettra une analyse aussi exhaustive que possible de la filière lait toute entière, en tenant compte de l'ensemble des relations et interdépendances et donc une analyse à des niveaux différents, soit ceux :

- des relations avec le marché mondial,
- des interférences et indépendances du point de vue fonctionnel et institutionnel (repérage des flux et des agents existants, analyse de la diversité des acteurs et des stratégies, repérage des goulets d'étranglement en amont et en aval)
- du niveau financier pour faire apparaître le potentiel concurrentiel de la filière. Une analyse comparative sera nécessaire, à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs de compétitivité pour les filières lait en Algérie et en UE (comparaison des marges et des stratégies des acteurs)
- du niveau économique pour mesurer les effets à moyen et long terme de cette libéralisation, en utilisant des méthodes de projection intégrant les comportements des agents de la filière.

L'approche filière permet d'appréhender ces relations. Son intérêt réside dans sa capacité de saisir la complexité de la réalité, grâce à l'approche systémique. Car, avant tout, l'analyse filière est une démarche d'investigation opérationnelle qui relève de l'économie appliquée, même si l'analyse proprement dite des agents et de leurs relations doit faire appel à certaines approches théoriques¹³.

Par ailleurs, l'approche filière est considérée comme l'une des approches de l'analyse de la « chaîne de valeur », dont le concept a été introduit par M Porter¹⁴.

L'intérêt de la chaîne de valeur est de décomposer l'activité de la filière en séquences d'opérations élémentaires et d'identifier les sources d'avantages concurrentiels potentiels. Ces principales sources apparaissent en comparant la chaîne de valeur de la filière avec les chaînes de valeur des concurrents, lorsque cela est possible. D'après Stratégor (1993), la performance globale de la chaîne de valeur peut être améliorée à la fois par un renforcement de chaque maillon et par un renforcement des liaisons entre les maillons.

Ainsi, l'approche filière utilise, à la fois, l'analyse institutionnelle, l'analyse fonctionnelle interne, l'analyse comparative et l'analyse économique.

Dans cette optique, F. Hugon¹⁵ écrit, que les filières peuvent être utilisées :

- de manière empirique, sur le plan technico-économique : processus techniques de transformation des produits ou des chaînes,
- de manière comptable, sur le plan économique : interrelations entre agents et interrelations sectorielles, calculs de coefficients techniques, effets d'entraînement.

¹³ - A. Bencharif in «Une brève bibliographie de la notion de filière -Au-delà des modes et des ambiguïtés, une démarche stratégique » Séminaire sur les filières agro alimentaires, Blida, 08-09 juin 1999

¹⁴ - M .Porter, l'avantage concurrentiel, 1986, op cité p .522- La chaîne de valeur décrit un ensemble d'activité nécessaires pour mener un produit de son état initiale à son état final, liées les une aux autres, souvent décrites de manière verticales, où chaque intervenant (acteur) ajoute de la valeur, dont la principale est celle de la production.

¹⁵ - P. Hugon, filières agricoles et programmes d'ajustement structurel, in CIRAD, Economie des filières, op.cité. par Fabien Talleg et Louis Bockel in "L'approche filière : Analyse fonctionnelle et identification des flux" FAO, 2005.

- de manière méso-économique : pluralité des acteurs et des stratégies, modes d'organisation et de régulation.

Dans le cadre de notre recherche, la filière lait est très complexe, du fait de la diversité des relations horizontales, et des relations verticales imbriquées et parfois méconnues (cas des circuits de distribution informels). Outre ces interférences horizontales et verticales, la filière s'internationalise de plus en plus du point de vue des approvisionnements en inputs (alimentation de bétail, équipement des laiteries ou des exploitations d'élevage), en matières premières (MGLA, PLA), et en produits finaux (lait en poudre, fromage ...)

En plus, du contexte international et national, la filière lait sera l'objet d'une étude au niveau régional (soit la région de Chlef), région choisie comme terrain d'investigation, dans l'objectif :

- de cerner l'ensemble des interférences signalées, d'établir la structure globale de la filière, de distinguer les différents types de circuits, les relations entre les acteurs, les stratégies de chacun de ces derniers ;
- de mener une analyse comptable de la filière, analyse qui comprend l'étude des prix des produits, des coûts dans la filière, des comptes des agents et des comptes de la filière.
- de déduire les indicateurs de compétitivité qui pourraient nous servir pour la comparaison avec les filières lait des pays de l'UE partenaires de l'Algérie au sein de la zone de libre-échange.

A cet effet, l'approche retenue est la méso analyse complétée par d'autres formes de coordination de la filière. Le fil directeur demeure la recherche de la compétitivité le long de la filière lait, étant donné que la compétitivité se construit tout au long de la filière et concerne donc l'ensemble des stades, de la recherche-développement jusqu'à la distribution. Au delà des coûts de production, l'approche de la compétitivité doit prendre en compte l'ensemble des paramètres « hors coûts », au plan national, international et au plan spécifique à la filière lait.

Cette analyse insiste sur les flux entre les structures représentées par « les éleveurs – l'industrie laitière, le marché mondial et les consommateurs » ainsi que sur les relations d'interdépendance et de dominance entre ces différents acteurs.

Le point de départ est alors le repérage des contours de la filière, de manière à avoir une vue d'ensemble des flux des biens, des agents économiques et de leurs relations mutuelles.

Le schéma suivant trace les contours de la filière lait, dans le nouveau contexte de libéralisation, de l'accord d'association conclu avec l'UE et en conformité avec les règles de l'OMC.

Dans ce nouveau contexte, chaque acteur cherche à maximiser son profit dans la limite des contraintes auxquelles il est confronté. Autrement dit, la question consiste à expliquer comment les acteurs de la filière déterminent leurs choix et leurs actions en fonction des signaux que leur envoient l'environnement et le marché en particulier.

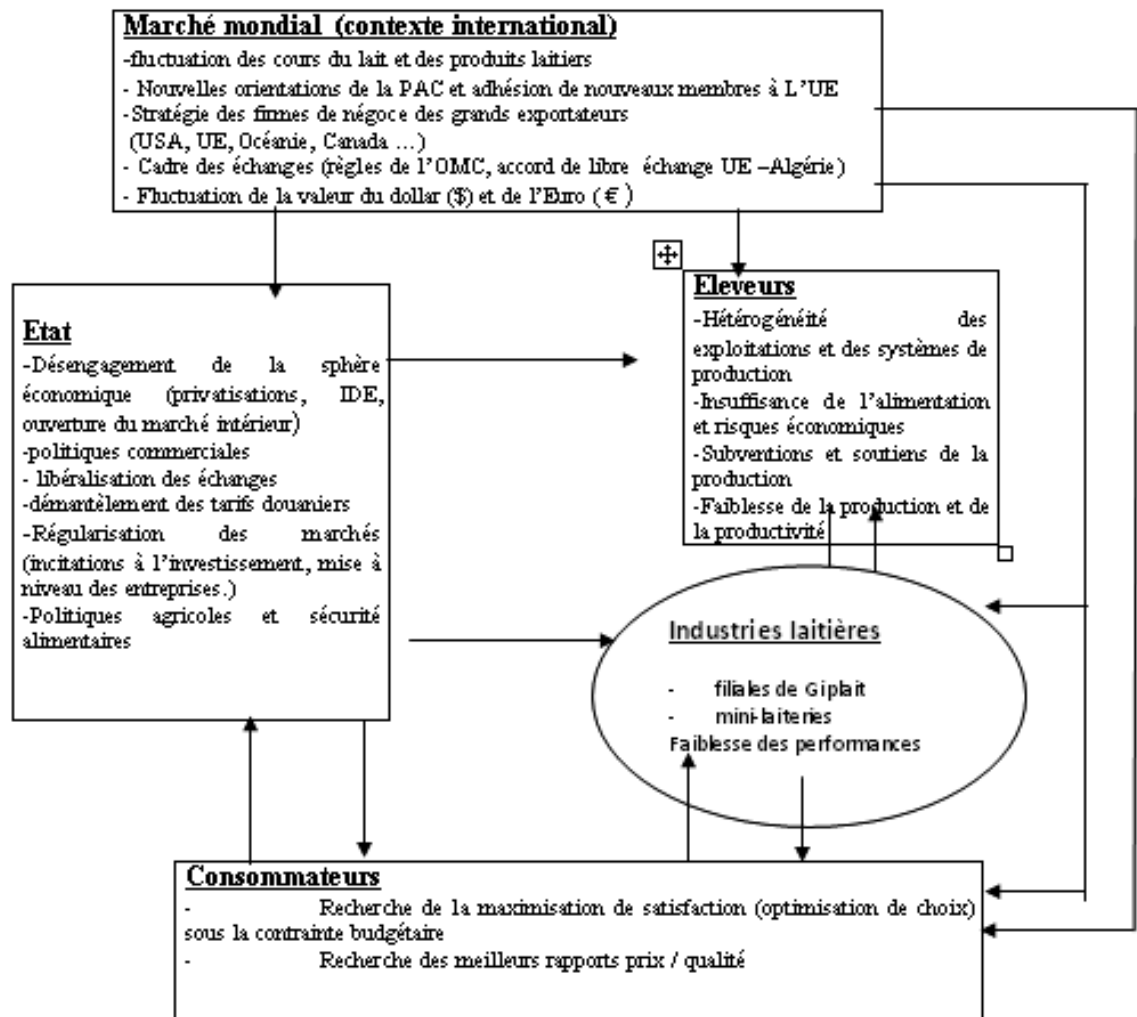


Figure 01: Les contours de la filière lait dans le nouveau contexte de libéralisation

l'identification des flux et des opérations revient à suivre le produit « lait » de sa phase de production primaire agricole – au niveau des exploitations laitières - à sa phase de destruction finale – consommation – en passant par les divers stades de transformation et les divers circuits de commercialisation. Le suivi du produit à l'aval débouchera sur la détermination de « sous filières »

En effet, la définition de la filière lait à partir du lait cru et de la matière première importée conduit à un ensemble de sous filières définies par les différentes transformations en produits finaux (lait de consommation, lait fermenté, beurre, fromage et yaourts) ; dans la pratique, le découpage en sous filières repose sur les techniques de transformation existantes et sur le type de marché final auxquels sont destinés les produits obtenus.

- L'amont de la filière est représenté par les principaux fournisseurs (nationaux et étrangers) d'intrants et de services (agricoles et industriels) qui concourent à la production.

- L'identification des agents consiste à déterminer les fonctions et les rôles de chacun dans la filière, en particulier les agents dominants (marché mondial, Etat), en plus des autres acteurs, regroupés en catégories homogènes et significatives du point de vue de l'analyse économique, technique et sociale.

La filière lait est influencée par un certain nombre de facteurs internes et externes. Les premiers constituent le contexte national caractérisant l'environnement économique et social (les politiques générales ou sectorielles et les interventions publiques), les caractéristiques de la société (démographie, habitudes alimentaires, urbanisation...) qui influencent directement ou indirectement le développement et les performances de la filière.

Les seconds constituent le contexte international dans lequel évolue l'ensemble de la filière, en termes d'importation des intrants, des matières premières, des produits finaux et d'équipements.

En fait, la forte demande liée à la croissance démographique et la faiblesse de la production locale induisent des importations pour couvrir le déficit de l'offre domestique. Le marché international du lait a donc une influence importante sur le fonctionnement de la filière laitière. *Ainsi toute action de recherche ou de développement dans ce domaine doit débuter par une analyse du marché international du lait (lait en poudre et MGLA).* C'est pour cela que la première partie sera consacrée justement à l'apport des éléments de réponse aux préoccupations posées en problématique.

L'examen de ce contexte est indispensable en raison notamment de la forte dépendance de l'industrie laitière vis-à-vis du marché mondial. L'analyse se fera en relation avec les changements qui affectent les politiques régionales (entre autres, la PAC) et les politiques laitières des grands pays exportateurs (USA, pays de l'Océanie, le Canada), conséquences des nouveaux cadres régissant les échanges internationaux (négociations au sein de l'OMC, accord de libre échange Algérie/UE).

2.1 - La méso analyse : une démarche adaptée à la compréhension de la filière lait

La méso économie¹⁶ est l'outil le plus adapté à l'analyse de la filière lait, présenté comme un ensemble ouvert, dynamique se transformant sous l'action de ses acteurs dominants (entre autres l'Etat et le marché extérieur en plus des éleveurs et de l'industrie de transformation), ces agents étant reliés entre eux et à l'environnement par un ensemble de relations complexes.

Ce genre d'analyse de filière à l'échelle macro économique, qui sera complété par une investigation à l'échelle régionale, intermédiaire entre la macroéconomie et la microéconomie, nécessitera certainement l'application de cet outil méthodologique.

La méso-économie épouse le schéma de raisonnement de l'économie industrielle¹⁷ (autrement dit les quatre phases : conditions de base, structures, stratégies et performances). En effet, selon Lauret et Pérez (1992), la méso-analyse part de l'hypothèse fondamentale que la reconnaissance et l'étude des niveaux intermédiaires entre les unités

¹⁶ - L'analyse de filière grâce à sa démarche systémique et méso- économique sert aussi d'outil de description, d'analyse des stratégies et donc d'analyse de la dynamique de la filière elle-même. (Angelier, 1991)

¹⁷ « L'économie industrielle a pour objet d'étudier principalement : les stratégies des agents du système productif et leurs déterminants, ainsi que les rapports qu'ils entretiennent entre eux et avec leur environnement le plus large ; le fonctionnement du système productif qu'ils contribuent à structurer en permanence, et ses modalités de transformation ; le contenu et la portée de ce système et ses performances (Morvan, 1991)

de base (entreprises, ménages) et l'économie globale sont nécessaires pour expliquer le fonctionnement et la dynamique du réel.

La méso analyse « admet que chaque comportement constitue un processus d'adaptation (ou de réaction) à une situation donnée et que, simultanément, il risque d'influencer non seulement les autres comportements, mais « les situations données elles-mêmes ».

Dans ce domaine, les auteurs font souvent appel à deux méthodes différentes, issues de la tradition de Harvard Business School : le paradigme S-C-P (Structures – Comportements - Performances) et l'analyse structuraliste de Michael Porter.

Dans les conditions très particulières du fonctionnement de l'économie algérienne qui est à la fois soumise aux mutations, induites par le fait des PAS et du processus de libéralisation de l'économie (création des nouvelles structures économiques privées ...), nous pensons que l'approche théorique la plus convenable pour analyser la filière lait dans son ensemble, demeure fortement dépendante du paradigme **Structures – Comportements - Performances** (S-C-P).

L'utilisation de la méthode appelée "*market structure analysis*", qui est basée sur le paradigme Structures – Comportement (stratégies des firmes) - Performances a fait l'objet d'une controverse articulée autour de deux courants de la pensée économique :

- d'une part, le "*courant structuraliste*", représenté par des auteurs comme J. Bain, M. Adelman, S. Florance, accentue le caractère déterministe des structures dans la définition des choix stratégiques des acteurs et des performances d'une industrie. Ce courant de l'économie industrielle est notamment prôné par l'Ecole Néoclassique de Chicago, laquelle représente l'orthodoxie économique (Julien & Marchesnay, 1997).
- d'autre part, le "*courant comportementaliste*" ou les *behavioristes* représenté par F. Scherer, D. Hay, D. Morris, W. Adams, J. B. Dirlam qui, ne mettant pas en cause l'effet des structures sur les performances, préfèrent insister davantage sur l'effet des choix stratégiques dans la détermination des niveaux de performances et sur les possibilités dont ceux-ci disposent pour modifier les structures de l'industrie.

Ainsi, la confrontation permanente des théories avec la réalité économique a permis de bâtir un corps théorique capable d'expliquer les relations causales entre les structures d'un marché, les stratégies des entreprises sur ce marché et leurs performances économiques.

Selon ce schéma quatre concepts clef sont définis.

2.1.1-Les conditions de base

Elles sont la première phase de l'analyse, qui doit permettre d'identifier les caractéristiques de l'environnement économique et social. Cet environnement est caractérisé par les variables déterminantes de l'offre et de la demande.

Depuis l'adoption du schéma de Frederic Scherer¹⁸, il est admis que les conditions de base influent sur les structures d'une industrie¹⁹.

¹⁸ - Le modèle de F.M. SCHERER caractérise la chaîne de raisonnement de l'économie industrielle : conditions de base, structures, comportements, performances (modèle SCP). Ce modèle a bénéficié des apports des théories des coûts de transactions, des marchés contestables et des approches qui sous-tendent l'analyse concurrentielle ainsi que le management stratégique des entreprises. Repris par J P. Angelier op cité.

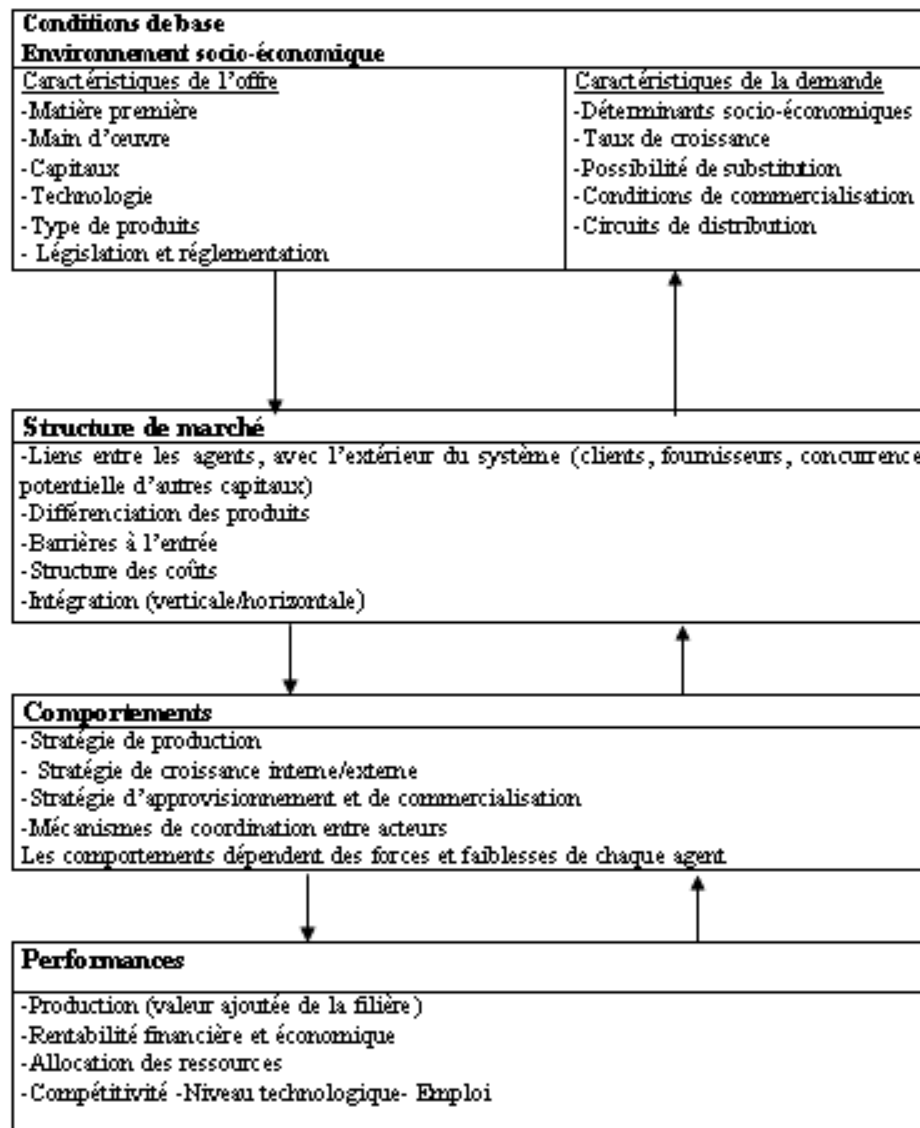


Figure 02 : L'approche « structure, comportements et performances » SCP

Source : Le modèle SCP d'après Scherer (1973) adapté à notre étude

En conséquence, l'environnement socio économique est considéré comme générateur d'effets externes sur le fonctionnement de l'industrie en termes d'économie et de déséconomies externes en affectant les coûts de production, les prix, la rentabilité.

Il s'agit de l'environnement, soit le plus large constitué par l'état du développement économique et social de l'économie, ou de l'environnement plus immédiat défini par les techniques de production.

¹⁹ "L'industrie" est définie "comme un système productif constitué d'un ensemble suffisamment homogène d'activités de production interdépendantes, conduites par les acteurs (les firmes), ayant des logiques d'action individualisées (Julien & Marchesnay, 1997).

Les caractéristiques de l'offre : les caractéristiques de l'offre représentées par les types d'entreprises, les économies d'échelle, les barrières à l'entrée²⁰, la structure des coûts, le changement technique), sont des contraintes qui pèsent sur le fonctionnement de toute firme et qui influent sur sa structure.

Les caractéristiques de la demande . Les caractéristiques de la demande, principalement l'âge du produit, l'élasticité de la demande par rapport aux prix, les types de marchés, influent également sur les structures.

Au delà de la présentation des caractéristiques de la filière lait au niveau national, en l'occurrence les caractéristiques de l'offre et la demande de lait et de produits laitiers ; nous avons jugé nécessaire d'élargir l'analyse de l'environnement aux contextes régissant les échanges entre autre :

- Le contexte international et la présentation de l'accord agricole issu des négociations de l'OMC,
- Le contexte régional et la présentation de l'accord d'association avec l'UE.

2.1.2-- Le concept de structure de marché

Ce concept désigne les caractéristiques économiques, la nature de la concurrence et les rapports des prix à l'intérieur de l'industrie.

L'étude des structures d'une industrie, qui n'étaient appréciées que par le nombre et la taille des producteurs en présence (degré de concentration), a progressivement été enrichie par l'analyse des relations que les producteurs établissent entre eux et avec la concurrence potentielle, avec l'apparition du concept du **marché contestable**²¹ (possibilité d'entrer et de sortir de l'industrie). Dans cette optique, une approche plus complète est proposée par M. Porter qui définit la structure comme un ensemble de cinq forces concurrentielles, en privilégiant ainsi les relations entre les éléments de la structure et non pas leur nombre ou tailles relatives. M. Porter analyse les structures de l'industrie non pas en vue d'en déterminer les performances, mais afin de découvrir les stratégies adéquates à adopter par ses structures. Selon Porter, les structures d'une industrie consistent en cinq forces concurrentielles :

1. Concurrence entre firmes établies.
2. Menace de nouveaux entrants.
3. Concurrence de produits de substitution.
4. Pouvoir de négociation des fournisseurs.
5. Pouvoir de négociation des clients.

L'analyse de la structure du marché permet d'identifier le régime de concurrence qui règne, lequel va directement influencer le mode de formation des prix et le mettre en pratique.

²⁰ - La notion de "barrières à l'entrée" est née du fait que l'entreprise dans une activité donnée est souvent confrontée à certains obstacles. Ces obstacles peuvent être regroupés en trois séries : la première concerne un ensemble de dispositions juridiques diverses qui protègent les unités en place contre toute entrée nouvelle. La deuxième touche aux conditions objectives (avantages absolus de coûts, économies d'échelles importantes, fort degré de différenciation), dans lesquelles se mettent en place les processus de production et/ou de vente dans une activité donnée. La troisième série s'inscrit dans les stratégies développées par les firmes en place pour s'assurer d'une protection plus ou moins forte.

²¹ - Un marché est qualifié de contestable lorsqu'il n'existe aucune barrière à sa pénétration, ni à sa sortie. Le prix en vigueur est celui qui résulterait d'une situation de concurrence pure et parfaite.

Le marché peut connaître deux situations extrêmes : une situation de marché compétitif à concurrence parfaite²² caractérisé par un grand nombre d'opérateurs sans part de marché dominante ou une situation de monopole avec un seul opérateur. Entre ces deux extrêmes, il existe des situations d'oligopoles plus ou moins fermés.

De façon schématique, les structures de marché et les régimes respectifs de la concurrence sont représentés dans la figure ci dessous.

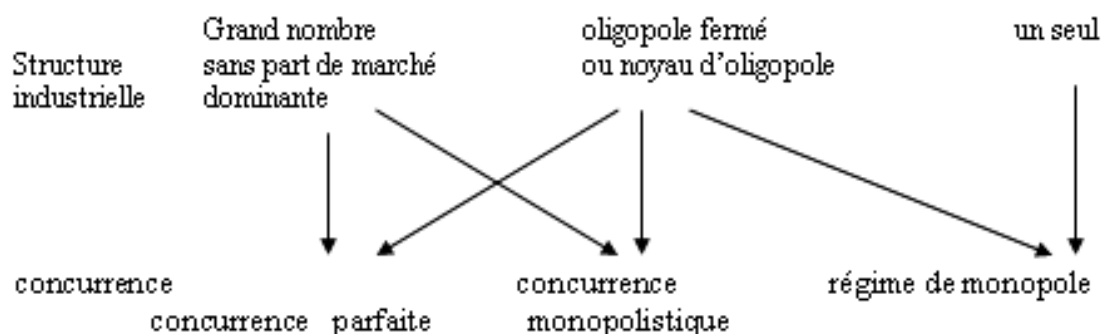


Figure 03 : Structure industrielle et régime de concurrence

Source : Yon , B, Structure des filières et stratégies des firmes ». In « Economie et société ». série AG,n°17,1983,p.827

Dans le cas des études menées dans les pays développés, plusieurs auteurs reviennent sur la question de la "corrélacion" entre la structure du marché et la structure des prix pour la mettre en cause et la qualifier de "pas trop évidente" (Gherzi, et al. 1983). Selon ces auteurs, lorsque le prix devient stable entre tous les acteurs vendeurs, on voit surgir des pratiques compétitives entre les entreprises qui répondent à un type de concurrence "hors prix"²³. Ce type de concurrence s'est très vite répandu dans le secteur agro-alimentaire, y compris dans le secteur agricole. La différenciation régie par les différentes techniques de "marketing" est de plus en plus largement appliquée, modifiant l'ancien régime de concurrence.

L'entrée libre est contradictoire avec la notion de "barrières à l'entrée" retenue par la théorie de l'économie industrielle et enfin, la transparence du marché ne peut être supposée parfaite. Mais Scherman (1974) et Chevalier (1977) rejettent l'écart entre les hypothèses de l'économie dite pure et celles que proposent l'économie industrielle et reconnaissent la nécessité "d'abandonner toute prétention théorique au profit de l'empirique".

Pour les conditions de notre étude, il nous semble normal de nous situer dans l'optique de Scherman et Chevalier en mettant en avant la nécessité de voir la réalité le plus près possible. Nous considérons que la filière lait en Algérie, à cause des mutations qu'elle connaît actuellement dans le cadre du passage d'une économie dirigée vers une économie

²² Selon la théorie économique, les conditions de la concurrence pure et parfaite sont au nombre de cinq : L'atomicité, l'homogénéité du produit, la libre entrée et la libre sortie de l'industrie, la transparence du marché, la mobilité des facteurs de production.

²³ La concurrence "hors prix" repose sur trois axes principaux (Yon, B., 1983) qui sont : - la perception du produit par le consommateur. Il faut créer une "image" des produits et leur affecter un "style". C'est par exemple l'attestation de l'origine des produits laitiers du lait naturel. - l'évolution de la nature de la demande soumise à l'influence des changements de style de vie. Les entreprises sont appelées à s'y conformer le mieux possible, en élaborant des produits et des services bien adaptés aux changements des modes de vie des consommateurs. - le positionnement de l'entreprise dans l'environnement concurrentiel, notamment sur le plan d'achat de ses matières premières. Dans le cas du secteur laitier, la substitution du lait naturel par le lait en poudre en offre un exemple.

de marché vit une période de transition, synonyme d'instabilité, où coexiste à la fois des structures étatiques et des structures privées produisant et commercialisant une gamme réduite de produits laitiers. Le chapitre 4 s'attachera justement à identifier la nature de ces structures caractérisant la filière lait au niveau du Chélif.

La production de lait cru est assurée par des exploitations généralement de petite taille, de statut familial, ce qui a probablement pour conséquence une concurrence relativement faible entre éleveurs car les objectifs de ces éleveurs résident plus dans la recherche d'un niveau satisfaisant de revenu que dans la recherche d'une plus grande part de marché. De même, un essai de différenciation entre les types d'exploitations est engagé à la lumière des différences structurelles constatées.

En revanche, au niveau de l'industrie de transformation, la concurrence est plus sévère, en raison de l'ouverture de ce maillon, longtemps monopolisé par l'État, aux investissements privés mais aussi en raison de la faiblesse de la production à collecter auprès des éleveurs.

2.1.3- Le concept de comportement

Ce concept est relié au précédent et englobe toutes les conduites des entreprises en fonction des marchés dans lesquels elles évoluent. Les structures devraient être étudiées pour voir si les différences entre elles peuvent expliquer les différences de comportement. Le comportement d'une firme était considéré comme purement mécanique et se résumait à une fonction objectif à maximiser. Cependant, les développements de l'économie industrielle ont pris en compte à la fois l'environnement et les caractéristiques internes de la firme.

Dés lors, il apparaît que les conditions de base et les structures d'une industrie influent largement sur les firmes dominantes ; les firmes d'une même industrie adoptent, très fréquemment, des stratégies semblables, les différences enregistrées s'expliquent largement par les forces et faiblesses propres à chacune d'elles.

Ainsi, la stratégie de la firme peut être définie comme l'ensemble des décisions et moyens qu'elle engage en vue de s'isoler du jeu des forces concurrentielles qui pèsent sur elle.

Pour M. Porter²⁴, trois stratégies de croissance horizontales sont possibles :

- une stratégie de domination globale au niveau des coûts : qui se traduit par la possibilité de réduire le prix de marché, soit pour affaiblir la concurrence, soit pour dissuader les concurrents d'agir dans ce sens.
- une stratégie de différenciation du produit, fidélisant la clientèle sur un critère autre que le prix, lorsqu'il n'est pas possible de jouer sur les coûts et les prix.
- une stratégie de focalisation, de concentration de l'activité en terme de clients, de type de produit, d'espace géographique

Les analyses sur les stratégies des filières ont été souvent ramenées à l'étude de la question de l'intégration verticale (cf. Morvan, 1985). On retiendra la définition de Perrin selon laquelle "la filière sert à analyser les stratégies des entreprises en termes d'intégration, vers l'amont ou vers l'aval, mais aussi des conquêtes de "positions clefs" sur les activités jugées fondamentales à l'intersection de plusieurs filières. Cela réduit l'étude de la filière à l'examen du degré d'intégration des firmes, l'analyse des conditions dans lesquelles elle s'est effectuée, ainsi qu'à l'étude de la rentabilité comparée des firmes intégrées et spécialisées.

²⁴ - J. P. Angelier in « Économie industrielle » OPU op cité

Ces différents paramètres seront examinés dans le cinquième chapitre, consacré aux comportements des agents. C'est ainsi que, à la lumière de la typologie des exploitations établie, les logiques de ces acteurs seront analysées. L'analyse de la nature des relations entre les différents agents de la filière lait est ainsi explicitée en mobilisant le schéma théorique de Jaffée (Jaffée 1992) et la grille des contrats proposée par Brousseau (Brousseau 1993) dans le souci de vérifier les formes de coordination entre ces agents ainsi que les différents degrés d'intégration.

2.1.4-- Le concept de performances

Ce concept concerne les résultats économiques de la filière par rapport à l'allocation des facteurs, l'emploi, la rentabilité, le développement du progrès technique etc., (Montigaud, 1989).

Les performances d'une filière peuvent être appréciées de deux points de vue :

- le premier concerne l'aptitude des agents de la filière de s'isoler des forces concurrentielles en couvrant leurs coûts de fonctionnement (rentabilité financière) et à satisfaire en même temps la demande sur le marché national.
- le second concerne leurs contributions à la réalisation des grands équilibres macroéconomiques du pays (croissance, emplois, prix), autrement dit la rentabilité économique.

a) La rentabilité financière : L'approche financière consiste à analyser quantitativement les flux de biens, les prix et la valeur ajoutée, tout au long de la filière, en utilisant les comptes de chaque agent.

L'analyse financière de la filière se fait à partir des comptes individuels des différents agents constituant la filière lait (éleveurs, industries laitières, distribution) et du compte de l'ensemble, dans la mesure où les comptes individuels peuvent être agrégés en un compte unique de l'ensemble de la filière : on parle alors de consolidation des comptes.

La consolidation consiste donc à établir un compte unique pour l'ensemble constitué par tous ces agents. Le solde obtenu représente le résultat consolidé de l'ensemble des agents de la filière. Ainsi, la valeur ajoutée de l'ensemble de la filière se calcule comme le solde :

$$VA_{\text{fil}} = P_{\text{fil}} - CI_{\text{fil}}$$

$$\text{Ou } P_{\text{fil}} = \text{Production de la filière}$$

$$CI_{\text{fil}} = \text{Consommation intermédiaire de la filière}$$

Ou bien, en faisant la somme algébrique des valeurs ajoutées par chacun des agents de la filière :

$$- VA_a = P_a - CI_a \text{ (a= Agriculteurs(Exploitation laitière))}$$

$$- VA_t = P_t - CI_t \text{ (t = industries de transformations)}$$

$$- VA_c = P_c - CI_c \text{ (C= distributeurs et commerçants)}$$

$$VA_{\text{fil}} = P_{\text{fil}} - CI_{\text{fil}}$$

Le compte consolidé de la filière ou compte « de production- exploitation » consolidé de l'ensemble de la filière présente la structure classique d'un compte de production-exploitation :

Consommations intermédiaires : constituées par l'ensemble des facteurs de production qui sont totalement transformés (consommés) au cours d'une période et qui ne proviennent pas d'un agent de la filière,

Produit: constitué par les flux du bien livré sur le marché de consommation finale ou le marché intermédiaire retenu comme « limite aval » du segment de filière choisi, auxquels s'ajoutent les flux de produits accessoires (produits « fatals », sous-produits, ...)

Valeur ajoutée : calculée par différence entre les valeurs des deux éléments précédents ou bien par addition des valeurs ajoutées par chacun des agents constituant la filière ; elle se ventile elle-même en revenus pour les autres agents fondamentaux :

- Rémunération du personnel,
- Frais financiers,
- Taxes et impôts,
- Solde (résultat brut d'exploitation).

Ces quatre éléments sont calculés en additionnant les montants qu'ils atteignent dans l'ensemble des comptes des agents pris individuellement. Le résultat brut d'exploitation (RBE) de la filière est rarement calculé en tant que tel, mais plutôt « éclaté » en ses diverses composantes de RBE particuliers de chacun des agents.

Les calculs de rentabilité seront limités à quelques ratios du type taux de marge, bénéfice, coût.

Il est particulièrement important de se pencher sur les conditions de reproduction de l'activité de l'agent : estimation du capital fixe dont il dispose, amortissement annuel, évolution des techniques et des conditions économiques de renouvellement des investissements.

b) la rentabilité économique :

L'efficacité économique de la filière est une notion plus composite que celle de la rentabilité financière. Elle est fondée sur les comparaisons de coûts nécessaires à la fabrication d'une unité de produit. Cependant ce critère de « coût financier » se révèle limité et insuffisant pour expliquer la dynamique de l'activité²⁵ et d'autres critères économiques sont nécessaires. Ces critères peuvent être de simples ratios ou formules comparant les coûts d'une filière nationale avec le prix international²⁶, avec les coûts des filières de même nature dans d'autres pays (pays de l'UE).

Dans cette optique, deux notions liées paraissent essentielles : **les revenus distribués et la valeur ajoutée créée**. Au stade de l'analyse financière, c'est autour de ces notions que seront développées les analyses d'efficacité les plus caractéristiques de l'étude des filières.

Il s'agit de déterminer dans un premier temps les revenus distribués (absolus et relatifs) entre les différents agents de la filière en contre partie de leur participation.

Le second point consiste à apprécier le montant de la valeur ajoutée pour l'ensemble de la filière : en vue de confirmer dans quelle mesure l'activité de la filière est créatrice de richesse ou au contraire, elle est consommatrice de richesses et donc facteur d'appauvrissement.

²⁵ - Cf. M. Labonne, "Politiques agricoles et logiques économiques : le cas de l'olive au Maroc", dans Cirad, "Economie des filières en région chaude", 1989.

²⁶ - Voir le paragraphe consacré à la compétitivité de la filière lait : un tableau de bord

En définitive, ce raisonnement nous conduit à savoir comment la valeur ajoutée par la filière est-elle créée ? Par quels agents ? Quels sont les agents qui produisent le plus de valeur ajoutée, et ceux qui n'en produisent qu'une négative ? Quelle est la participation des producteurs primaires (les éleveurs) à cette création de valeur ?

De la même manière, l'étude de la formation des prix tout au long de la filière mérite une attention particulière. Ce genre de travaux fait appel non seulement aux données financières des comptes, mais à des éléments explicatifs d'ordre technique, économique et d'organisation de la filière.

Le sixième chapitre apportera sans aucun doute ces éléments de réponse à travers l'analyse des coûts de production, de la valeur ajoutée et des marges à des stades de production différents. Ainsi, les résultats économiques de l'ensemble des acteurs seront appréhendés dans la limite des informations recueillies.

2.2- La compétitivité de la filière laitière : quelques aspects méthodologiques

Les problèmes de compétitivité sont au cœur des préoccupations actuelles des spécialistes de stratégie, puisque l'objet majeur de l'action stratégique est la compétitivité à long terme. De ce fait, il est légitime que les responsables de la politique économique d'une économie ouverte à la concurrence internationale s'interrogent sur la capacité à long terme de cette économie à distribuer des revenus élevés, à créer des emplois.

L'analyse de la compétitivité de la filière lait, ne saurait s'appuyer sur un indicateur synthétique délivrant une « note » permettant de classer l'économie nationale. L'objectif donc est de fournir des informations clefs sur les conséquences éventuelles d'une libéralisation progressive des échanges commerciaux des produits agricoles et agroalimentaires entre les deux partenaires : l'Algérie et l'union Européenne.

2.2.1- Les niveaux de compétitivité

Il est pratiquement impossible de trouver une définition qui fera l'unanimité, ni une définition universellement reconnue pour la compétitivité. Les définitions suivantes illustrent bien que le terme « compétitivité » s'applique à des entités différentes²⁷ : à des technologies particulières (un équipement, une moissonneuse-batteuse), à des exploitations ou à des entreprises spécifiques, à des produits ou à des « filières ».

- la compétitivité au niveau d'une entreprise est son aptitude à faire des bénéfices et à se maintenir sur le marché."

- la compétitivité est un moyen de mesurer si une technologie ou un produit survivra et prospérera commercialement."

- la compétitivité est la faculté des entreprises ou des industries d'un pays à être compétitifs avec d'autres pays."

²⁷ - Nous faisons références ici, aux travaux menés par l'OCDE, direction des études économiques entre autre : - Michèle Debonneuil et Lionel Fontagné« Compétitivité » Rapport Réalisé en PAO au Conseil d'Analyse Économique par Christine Carl, La Documentation française. Paris, 2003 - ISBN : 2-11-005256-2 - Alain Pouliquen : « Compétitivités et revenus agricoles dans les secteurs agro alimentaires des PECO implications avant et après adhésion pour les marchés et les politiques de l'UE » Notes et Etudes Economiques (MAP) Contrat N° AGR 021356 du 22 .08. 2000, Octobre 2001 - Sophie Drogué , Priscila Ramos , Jean Cristophe Bureau` « concurrenceet compétitivitédes pays du Mercosur et étude de l'effet des accords tarifaires sur divers filières françaises » , UMR , Économie publique INRA –INAPG ADEPRINA , oct 2004 . - Nanno Mulder, Alexandre Vialou, Beatriz David, Monica Rodriguez et Marta Castilho« La compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires dans le Mercosur et l'Union européenne dans une perspective de libéralisation commerciale » CEPII - document de travail N° 19 - 2004

- la compétitivité est la faculté qu'à un pays d'augmenter ses parts de marché intérieur et extérieur où "un pays a un avantage comparatif sur un produit qu'il peut manufacturer à un coût plus faible que celui d'autres pays."

Parfois, ce terme est appliqué à des pays entiers ; ainsi, la banque mondiale et l'OCDE publient annuellement des études de perspectives économiques par pays introduisant plusieurs indicateurs de compétitivité²⁸.

a- La compétitivité internationale

Le concept de compétitivité internationale est fréquemment utilisé dans le cadre de l'analyse des performances macro-économiques des pays. Il compare, en effet, pour un pays et ses partenaires commerciaux, certains facteurs caractéristiques de l'économie qui fournissent des éléments d'analyse sur l'évolution des échanges internationaux. Ce concept englobe en premier lieu des facteurs qualitatifs ou difficilement quantifiables. Par exemple, **la capacité d'innovation technologique, le degré de spécialisation** selon certains produits, **la qualité de ces produits** ou encore **la valeur du service après-vente** sont autant de facteurs susceptibles d'influencer favorablement la performance à **l'exportation** d'un pays. De même, **une forte croissance de la productivité** est souvent recherchée par les pays pour améliorer leur position compétitive.

Dans cette optique, une bonne mesure de la compétitivité devrait satisfaire au moins trois critères essentiels :

- couvrir tous les secteurs exposés à la concurrence, à savoir représenter tous les biens échangés ou échangeables soumis à cette concurrence, et seulement ceux-là ;
- inclure tous les marchés où la concurrence s'exerce ;
- être élaborée à partir de données absolument comparables au niveau international.

Les indices construits sur la base des échanges de produits manufacturés paraissent ainsi plus significatifs que des indices composites généraux calculés pour un plus grand ensemble de biens échangeables. Des indicateurs différents sont en pratique utilisés pour mesurer la compétitivité : prix de production ou prix de gros, indices de prix à la consommation, déflateurs du PIB, prix d'exportation, coûts unitaires de main-d'œuvre et taux de change.

b – Au niveau national : la compétitivité est liée aux concepts de profit et avantage comparatif :

D'autres concepts sont liés à la notion de compétitivité, les concepts d'**avantage comparatif, de profit et d'attractivité** ²⁹.

La compétitivité d'un pays ne peut réellement être définie sur le plan macroéconomique que comme sa capacité d'améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants (Debonneuil et Fontagné, 2003). Cependant, selon d'autres auteurs, en particulier P Krugman, cette définition est peu opérationnelle dans des études sectorielles et de filières. D'autres auteurs ont alors proposé, à travers plusieurs indicateurs, une formulation plus étroite de la compétitivité :

²⁸ - Dans un rapport publié par la commission européenne, en 1995, M. Debonneuil et L. Fontagné, après avoir rappelé que le discours sur la compétitivité est essentiellement un discours sur les moyens, les auteurs proposent une typologie de la compétitivité, en terme de niveaux (macroéconomique, industrie, entreprise), de facteurs (facteurs de production...) et de politiques (favorisant l'efficacité, l'accumulation...).

²⁹ - **L'attractivité du territoire comme terre d'accueil des investissements et des cadres qualifiés. Et avec des experts aussi chevronnés**

- A long terme, la productivité des facteurs, les avantages comparatifs, l'adaptation à la demande mondiale et la position sur le marché mondial sont les principaux indicateurs de comparaison.

- A court terme, les prix à la production, les coûts salariaux et les valeurs unitaires à l'importation fournissent ces éléments de comparaison.

Compétitivité et avantage comparatif :

Le concept d'avantage comparatif est basé sur l'idée que si des pays se spécialisent dans l'exportation de produits manufacturés à un coût inférieur à celui des autres, leur place sur le marché mondial sera meilleure. "Coût inférieur" ici signifie coût calculé après avoir inclus toutes les subventions et les distorsions du marché.

Une analyse de l'avantage comparatif compare des produits à travers les pays, et indique s'il est plus avantageux économiquement pour un pays d'importer ou de produire localement. Cette théorie stipule la comparaison des coûts relatifs et non des coûts absolus.

La différence entre compétitivité et avantage comparatif est donc une réflexion sur la différence entre les coûts/bénéfices privés (ou "**financiers**") et les coûts/bénéfices sociaux (ou "**économiques**").

- Bénéfice financier et économique

Le bénéfice financier est la différence entre le revenu perçu et les coûts payés par un producteur au prix (souvent faussé)³⁰ du marché interne. Le calcul du bénéfice financier montre la compétitivité d'un système de production et où concentrer les ressources privées ou d'une exploitation, étant donnés la technologie disponible et les prix en cours sur le marché. **Le bénéfice financier est un indicateur de compétitivité.**

Le bénéfice économique est la différence entre un revenu et des coûts calculés sur des prix économiques (c'est-à-dire après avoir ajusté les distorsions dues aux politiques). Le calcul du **bénéfice économique est une mesure de l'avantage comparatif de la région de production** par rapport au commerce international. Quand on le compare avec les bénéfices économiques d'une même filière dans d'autres régions, on peut savoir jusqu'à quel point une filière serait compétitive si les prix étaient modifiés (en réduisant les subventions, ou en modifiant les restrictions à l'importation par exemple).

- Les indicateurs d'avantages comparatifs

La méthode des avantages comparatifs est l'une des méthodes les plus répandues. Pour une meilleure approximation de la compétitivité, il est recommandé d'utiliser simultanément divers indicateurs tels que les indices de spécialisation et de dépendance commerciale, l'indice de l'avantage comparatif révélé, l'indice de contribution au solde, les parts de marchés, le degré d'auto-approvisionnement, (Alonso J.A. 1990). Néanmoins, l'ensemble de ces indicateurs est de portée beaucoup plus **limité** en raison de l'absence d'exportations algériennes de laits et produits laitiers à l'exception de modiques exportations de certains produits sous forme de yaourts.

Filières et intégration verticale.

La compétitivité d'un produit sur le marché ne dépend pas seulement des coûts de production. L'intégration ("verticale") des liens dans la chaîne ou filière est un facteur clef de compétitivité de la filière. Chaque lien de la chaîne augmente la valeur du produit de base.

³⁰ Dans certains pays ou certaines régions, un produit peut bien se vendre car les subventions de l'État (par ex. les intrants à la production) en réduisent les coûts ou les contrôles à l'importation (quotas) ou les taxes douanières augmentent les prix des produits importés ou réduisent la concurrence extérieure.

Habituellement, l'agriculteur ne reçoit qu'une fraction de la valeur finale du produit (calculée en unités monétaires par kg du produit de "base") vendu au consommateur. Les différents prix reflètent la valeur ajoutée par les processus de transformation et de commercialisation.

Pour augmenter les revenus, maintenir un profit et leur compétitivité dans le secteur agricole, les producteurs doivent de plus en plus souvent trouver des moyens d'ajouter une valeur à leurs produits, en améliorant la qualité, en opérant eux-mêmes la transformation (faire du fromage avec du lait, par exemple).

Facteurs qui influencent l'avantage économique

Du niveau mondial au niveau local, les facteurs³¹ qui influencent l'avantage économique d'un produit ou d'une filière sont, entre autres :

- les taux de change (qui peuvent être faussés ou fixes pour raisons politiques)
- les barrières douanières, quotas à l'importation, barrières commerciales, y compris celles pour raisons phytosanitaires, santé animale et humaine et pour quarantaine, etc.
- les politiques sectorielles ou de filière; les subventions directes et indirectes, pour des intrants (y compris l'énergie et l'eau), les garanties tarifaires, l'assurance (comme le renouvellement du stock après les pertes d'animaux, etc.).
- la législation y compris les coûts de bureaucratie (la "paperasserie"), les restrictions environnementales, les lois réglementant le travail, etc.
- l'intégration verticale entre les différentes composantes de la filière (production, transformation, commercialisation, etc.).
- l'efficacité agro-industrielle (si des usines de transformation travaillent à plein rendement, avec un équipement moderne et efficace, etc.).
- l'organisation de l'industrie et des exploitations, en exploitant les possibilités d'achat et de commercialisation de façon plus efficace, à travers des coopératives, etc.
- l'infrastructure facteurs tels que des routes pour commercialiser les produits, des infrastructures portuaires pour l'export, etc.
- la qualité du produit y compris l'apparence, l'uniformité
- le prix des intrants tels la terre, la main d'œuvre, l'énergie, l'eau, les pesticides, les engrais, etc.
- les conditions agro-climatiques : la pluviométrie, l'état des sols, la température, les risques tels que le gel, la sécheresse, les cyclones, etc.
- la fréquence ou la résistance des insectes nuisibles ou des germes : dans le passé, beaucoup de matières premières principales ont été produites à grande échelle en dehors de leur lieu d'origine, sans la contrainte des parasites associés.
- le potentiel génétique qui a une influence sur le rendement, les facteurs de résistance des plantes et la qualité du produit.
- les services de recherche et d'information qui permettent une bonne gestion de tous les facteurs ci-dessus.

En définitive, la compétitivité est ainsi associée à beaucoup de facteurs. Définie ainsi, on peut comprendre que la compétitivité est, et doit être, une préoccupation majeure tant pour les autorités publiques que pour les chefs d'entreprises et les économistes. Cette définition nous sert de point de départ pour fonder une méthodologie d'analyse quantitative détaillée de la compétitivité et de ses principaux déterminants.

³¹ Ensemble de facteurs cités par NOLET.J, in « La compétitivité des fermes laitières québécoises : quand on se compare, est-ce qu'on se console? ». Colloque de l'entrepreneur gestionnaire, Centre de Référence en Agriculture et Agroalimentaire du Québec (CRAAQ), 2005 ; p8. Site internet : <http://www.agrireseau.qc.ca>.

2.2.2 - Les indicateurs de compétitivité de la filière lait : Un tableau de bord !

A la lumière des résultats obtenus, découlant de l'analyse en termes de structures, comportements et performances de la filière lait, il est opportun de poursuivre le raisonnement en comparant ces données à celles des filières européennes et même des filières des autres pays producteurs, du moment que ces derniers sont aussi considérés comme des concurrents.

Cette comparaison fait apparaître les phénomènes de concurrence internationale, particulièrement importants chaque fois que le produit affronte effectivement cette concurrence.

Le cadre d'analyse proposé intègre l'ensemble des facteurs communément associés à la compétitivité dont, entre autres, la productivité des facteurs, les coûts de production et le taux de change. Il s'agit en définitive d'analyser :

- les manifestations globales de la compétitivité effective en passant en revue les tendances observées de la production, des échanges et régimes d'échanges, des prix et des soutiens directs de la filière,
- les déterminants à moyen et long terme de la compétitivité de la filière lait, à travers l'examen des productivités agricoles par les combinaisons factorielles nationales, par les dynamiques internes des structures et des revenus, en relation avec les politiques agricoles.

a) Les manifestations globales de la compétitivité de la filière lait :

Mesure des principales grandeurs caractéristiques :

L'examen de l'évolution des effectifs bovins, de la tendance de la production laitière, de la collecte du lait cru, de l'évolution du taux d'intégration et des importations sont autant d'indicateurs suffisamment grands pour apprécier le degré de vulnérabilité et de dépendance vis-à-vis des concurrents.

Une perspective macro-économique cache généralement une très grande hétérogénéité dans la compétitivité des agents de la filière (producteurs et industriels particuliers). De plus, compte tenu des contraintes de données, les analyses macro-économiques ne permettent pas d'étudier avec autant de détail les déterminants de la compétitivité. C'est ainsi que l'analyse est étendue à un niveau moins agrégé, soit le niveau régional.

Analyse globale de la compétitivité de la filière lait :

Dans une première analyse, le raisonnement portera sur l'évaluation du soutien accordée à la filière lait sur la base des indicateurs si dessous :

- évolution comparée des prix à la production et des prix à la consommation.
- avantage comparatif du LPC en comparaison avec le lait en poudre importé en paquets de 500 gr et du lait cru local.

évaluation du Taux de protection nominal (TPN) et du taux de protection effectif (TPE) : nous portons une attention particulière à l'analyse de ces deux paramètres dans le souci de montrer l'impact des distorsions de prix dans le marché des produits et des facteurs afin d'identifier ce que l'on pourrait appeler la compétitivité inhérente d'un producteur.

L'objectif est de montrer la préférence accordée à la consommation au détriment de la production locale ainsi que d'évaluer le degré de protection de la filière en comparaison avec le niveau mondial.

Analyse de Porter appliquée à la filière lait en Algérie :

Dans toute industrie, le jeu concurrentiel résulte de cinq forces ; trois sont dites « horizontales » et explicitement compétitives : le niveau de compétitivité ou la rivalité entre firmes concurrentes du secteur, la menace d'entrée par les entrants potentiels et la menace de substituts. Les deux autres sont verticales : le pouvoir de négociation des fournisseurs et le pouvoir de négociation des clients. Ces forces feront l'objet d'un examen attentif.

Cependant, les déterminants de la compétitivité au sens de Michael Porter (1982) dans le cadre d'une industrie (le cas aussi d'une filière), se résume en quatre concepts essentiels et interdépendants : les cinq forces concurrentielles, la chaîne de valeur, les stratégies de base, au plan global et international, l'avantage concurrentiel national.

a) Les déterminants à moyen et long terme de la compétitivité de la filière lait :

A long terme, il s'agit d'abord des facteurs liés à l'environnement national et territorial qui encouragent la production laitière, ou au contraire, qui entravent davantage cette activité.

La comparaison concerne les éléments en relation avec la compétitivité « hors coût » et la compétitivité « coûts ».

Analyse comparée de la compétitivité « hors coût » :

Les éléments analysés sont ceux en relation avec l'environnement externe et l'environnement interne propre à la production et la transformation laitière. Ces éléments caractérisent mieux la compétitivité « hors coûts ».

i) Les facteurs exogènes : L'environnement :

L'analyse se concentre sur les facteurs extrinsèques qui influent directement sur l'activité de production et de transformation laitière ; il s'agit des facteurs suivants :

- l'importance et le degré d'organisation de la filière
- le poids de la démographie et l'urbanisation
- les facteurs territoriaux (ampleur de la SAU, des précipitations et de la mobilisation de l'eau).
- la politique de change.

ii) Les facteurs intrinsèques en relation avec les facteurs de production :

L'analyse porte sur une comparaison entre les potentiels respectifs caractéristiques de la production et de la transformation laitière en Algérie et en Europe particulièrement. Il s'agit de caractériser simultanément :

- les systèmes de production en Europe et en Algérie
- les spécificités de la production laitière (concentration de cheptel, productivité ...) ;
- les structures agraires inhérentes (morcellement, taille, utilisation des intrants ...)
- l'importance de la collecte (importance de l'informel, coûts de collecte ...)
- l'importance de l'industrie de transformation laitière (technologie, politique d'approvisionnement, concurrence ...).

Un des déterminants clefs de la performance de l'élevage bovin dans notre cas est la productivité d'une manière générale, en particulier la **productivité du travail**. A son tour, la productivité est intimement liée à :

- la productivité de la terre (agriculture intensive ou extensive),
- la mécanisation,

- l'intensité de la recherche et développement dans l'agriculture,
- le degré de qualification humaine (capital humain).

b) Analyse comparée de la compétitivité « coûts » de la filière lait en Algérie et dans les pays concurrents (UE)

Cette analyse de la compétitivité équivaut à l'analyse des prix à la production, des revenus ainsi que des coûts relatifs de production. Plus faibles sont les coûts relatifs d'un producteur, plus il est compétitif.

Analyse comparative des prix à la production du lait

- évolution comparée des prix à la production :
- les prix à la production des autres pays concurrents :
- le revenu des éleveurs : (prix à la production + Subventions) : rôle de la politique dans la régulation de la filière.

Analyse comparée des coûts de production du lait

Cette analyse se heurte certainement à plusieurs contraintes, notamment celles d'ordre méthodologique. Il convient des lors d'examiner dans la limite des informations recueillies et des données disponibles la structure comparée des postes de coûts ainsi que les coûts d'opportunités et la productivité du travail dans l'objectif de bien mener la comparaison internationale et situer les acteurs locaux en matière de compétitivité.

Section 3- Organisation de l'étude

3.1 - La collecte de l'information

L'étude de la filière lait doit se faire à partir d'une information précise et détaillée pour chaque stade de la filière considérée. Cette information peut venir de différentes sources dont les deux principales sont : l'information bibliographique et l'information obtenue sur le terrain.

3.1.1 - L'information bibliographique

Pour ce qui est du travail bibliographique, et compte tenu de la nature des informations, nous sommes amenés à collecter le maximum d'informations relatives à la filière entre autres, les études et travaux élaborés dans le cadre de séminaires (séminaires SAFLAIT ...), les études publiées par des organismes divers (séminaire sur le libre échange organisé par l'IAMM, en plus des articles et thèses publiés sur divers site internet) et les mémoires soutenus dans les instituts agronomiques, notamment à l'INA en relation étroite avec le sujet de recherche).

Cependant, les autres documents, de nature officielle, qui nous paraissent utiles proviennent au moins de quatre sources principales :

- les Ministères concernés (agriculture, commerce, économie, finance) qui disposent tous de statistiques, de documents relatifs à la production, au commerce et à la réglementation des activités qui les concernent.
- Les centres de recherches (CREAD, CIHEAM ...), les entreprises publiques notamment l'entreprise GIPLAIT, les services agricoles, les chambres d'agriculture et de commerce des wilayate ciblées par le travail (Ain Defla, Chlef) ;
- les banques en tant que bailleurs de fonds qui toutes ont eu plus ou moins ou ont encore des projets concernant le financement des opérations d'investissements (BADR, ..) et l'assurance des activités inhérentes à la filière (CNMA,)

- Des organisations internationales telles la FAO, la banque mondiale, l'OMC et d'autres organismes à caractère économique (OCDE) ou politique (le parlement européen).

Cette recherche documentaire se poursuivra de pair avec la recherche sur le terrain.

3.1.2 - L'information sur le terrain

L'information sur le terrain est sans aucun doute la plus importante à obtenir car elle permet de bien comprendre les tenants et les aboutissants de la filière étudiée au niveau régional. Elle permet en effet de bien cerner la diversité des structures (exploitation d'élevage en particulier), des stratégies et des performances relatives aux acteurs (éleveurs et laiteries) et surtout d'aller plus en profondeur dans l'analyse de la filière du point de vue économique et financier, de calculer les indicateurs de compétitivité jugés nécessaire à l'analyse comparative dans le cadre de libre échange.

Ces informations ne seront rendues possibles qu'après le passage aux enquêtes proprement dites, cependant l'étape préalable serait l'organisation d'une série de rencontres et d'interviews avec les principaux acteurs et connaisseurs du fonctionnement réel des structures dans la filière.

- L'interview :

La réalisation d'une interview n'est pas facile à accomplir dans le temps et dans le délai imparti, du fait du refus d'une partie des personnes interviewées de donner des informations, et d'accorder de l'intérêt à ce genre d'études jugées inutiles puisqu'elles ne leur apportent rien de nouveau.

Cependant, cette phase est très utile pour la confection définitive des questionnaires et guides adressés aux différents acteurs de la filière.

L'intérêt accordé à l'interview réside dans le fait qu'il nous permet de capter le maximum d'informations à rechercher, de prendre connaissance de certains faits sociologiques méconnus, et donc d'avoir une meilleure connaissance du terrain d'investigation.

Les personnes sélectionnées sont les plus actives dans la filière lait au niveau de la région d'étude représentée par le Haut Chéiff (W de Ain Defla) et le Moyen Chéiff (W. de Chlef), se trouvent dans les différents organismes notamment les responsables des services de productions animales, services vétérinaires, représentants de syndicat des éleveurs, quelques collecteurs, les cadres des laiteries.

- Les enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrain apporteront certainement des informations très pratiques, ce qui permettra de visualiser l'organisation des structures (exploitations laitières, laiteries), et de voir de près les contraintes et les problèmes liés à l'élevage, la collecte, la transformation et l'organisation des ventes (circuits de distribution).

3.2- Présentation de la région d'étude : le Chéiff

Présentation générale :

La région d'investigation, composée des wilayate de Ain Defla et Chlef, est comprise dans la région Nord Centre. Elle est issue administrativement du dernier découpage régional de 1984 de la wilaya d'El Asnam. Cette région s'étend sur une superficie totale de 9059 Km², comptant une population estimée selon le RGPH de 2008 à 1 877 264 habitants.

La zone est limitée par les wilayate suivantes (carte ci-joint) :

- A l'Est, Médéa
- A l'Ouest, Mostaganem et Relizane
- Au Nord Est, Tipaza et au nord Ouest la mère méditerranéen
- Au Sud Est, Blida et au sud Tissemsilt.



Source : Données cartographiques ©2009 Tele Atlas, AND Données cartographiques ©2009 Tele Atlas, AND

Le potentiel foncier de la région est caractérisé par une affectation de la superficie agricole de la manière détaillée suivante :

- Superficie agricole totale (S.A.T) : 498 122 ha soit 55,03% de la région.
- Superficie agricole utile (SAU) : 384 906 ha soit 77,27% de la S.A.T.
- Terres exploitées en sec : 330 191ha soit 85,78% de la SAU.
- Terres irriguées : 15 315 ha, soit 14,21% de la SAU.
- Terres destinées aux parcours : 203 230 ha.
- Terres improductives : 49 424 ha.

Tableau 1 : Quelques indicateurs territoriaux et démographiques de la région

	Ain Defla	Chlef	total
Superficie en km ²	4260	4791	9051
SAT (ha)	235 611	262 511	498 122
SAU (ha)	181 676	203 230	384 906
SA irriguée (ha)	39 400	15 315	54 715
SAU (ha)	181 676	203 230	384 906
Terres en secs (ha)	142 276	187 915	330 191
Terres en irriguées (ha)	39 400	15 315	54 715
Parcours (ha)	38 078	25 714	203 230
Terres improductives (ha)	15 857	33 567	49 424
Terres forestiers (ha)		65 026	65 026
Nombre de communes	36	35	71
Nombre de dairates	14	13	27
Population RGPH 2008	777 264	1 100 000	1 877 264

Source : les DSA de Ain Defla et Chlef

Le relief :

La région d'étude est formée par 3 ensembles géographiques:

- La chaîne de la Dahra au nord, ouverte sur la Méditerranée du côté nord ouest (wilaya de Chlef) par une côte d'environ 120 km ;
- les monts de l'Ouarsenis au sud,
- les plaines du Cheliff entre les deux

La structure du relief de la région apparaît sous forme d'une cuvette, bordée au nord et au sud par les chaînes montagneuses de Dahra et de l'Ouarsenis. C'est ainsi que la vallée du Cheliff conserve l'impression d'une région au sol surchauffé qu'on qualifie " de four de Tell"

Les périmètres du haut et moyen Cheliff :

Le périmètre du Haut Cheliff, créé en 1941, est situé dans la wilaya d'Ain Defla.

Il s'étend le long de la vallée de l'Oued Cheliff ³² en rive droite et rive gauche depuis la commune de Djendel à l'Est jusqu'à Ain Defla à l'ouest soit sur une longueur de 35 km La largeur du périmètre est de 8 Km en moyenne. La ville d'El Khemis se trouve au centre du périmètre. Ce périmètre, qui s'étend sur une superficie de 20 320 ha, est totalement équipé d'un réseau d'irrigation. A ce périmètre s'ajoute la plaine d'El Amra – El Abadia d'une superficie de 8500 ha, récemment équipée.

En revanche, le périmètre du Moyen Cheliff³³, situé dans la wilaya de Chlef, s'étend sur une longueur (Est-ouest) de 60 kilomètres et une largeur (Nord-Sud) de 10 kilomètres environ. La région du Moyen Cheliff occupe la partie centrale du bassin versant de l'oued Cheliff, dont la superficie totale est de 44 000 km². Les débuts de l'équipement du périmètre datent de 1872, c'est l'un des périmètres algériens les plus anciens. Mais il a été officiellement créé par arrêté gouvernemental le 20 juillet 1936, qui a fixé sa superficie à 18 440 ha.

³² Les plaines du Cheliff sont connues depuis des siècles pour leurs riches terres avec une couche d'alluvions atteignant parfois plus de cinquante centimètres d'épaisseur.

³³ Actuellement, le périmètre du moyen Cheliff fait l'objet d'une opération de rénovation et modernisation du réseau d'irrigation. La première tranche, à l'Ouest du périmètre, de 11 290 ha est en cours de rénovation. Pour la deuxième tranche de 9,600 ha, à l'Est du périmètre, les études sont en cours d'approbation.

Caractéristiques climatiques

Le climat est de la région est type méditerranéen semi-aride avec un caractère de continentalité très marqué, caractérisé par une saison chaude et sèche en été, et une saison froide et humide en hiver. Les précipitations sont irrégulières dans le temps et dans l'espace. Ainsi, les moyennes annuelles des précipitations sont variables. Plus l'altitude augmente, plus les précipitations sont importantes. Miliana, située à 750 m d'altitude, reçoit une moyenne annuelle de plus de 810 mm. En revanche, Khemis-Miliana située dans une région basse à 300m d'altitude et distante de la précédente de 9 Km ne reçoit que 473,4 mm comme moyenne annuelle (DSA, 2007).

A Chlef, le littoral et l'Ouarsenis reçoivent une moyenne annuelle d'environ 600 mm. Cependant, la plaine comprise entre ces 02 zones présente une moyenne annuelle d'environ 400 mm (DSA, 2007).

Les ressources en eau :

La région d'étude est traversée par l'Oued Cheliff d'Est en Ouest, le plus important cours d'eau d'Algérie, dont le débit est très irrégulier et qui est souvent sec en été.

Elle possède des potentialités en eaux superficielles et des quantités considérables en eaux souterraines :

- 7 barrages avec une capacité globale de 912 hm³, dont 05 barrages implantés dans la wilaya d'Ain Defla totalisant une capacité équivalent à 494 hm³.
- 12 retenues collinaires avec un volume moyen de 690 000 m³, dont 500 000 m³ appartenant aux 06 retenues de la wilaya de Ain Defla.
- 1391 forages déclarés avec un volume moyen de 112 à 122 hm³.
- Pompage de l'oued : 10-20 hm³.

Par ailleurs, selon une étude³⁴, le volume lâché au niveau des barrages de Ghrib et Deur Deur représente moins de 40% du volume théorique affecté à l'irrigation au cours de la période 1987-2005. Les superficies irriguées par le réseau ont été, en moyenne sur la même période, légèrement inférieures à 4 000 ha auxquelles il faut ajouter environ 1 300 ha irrigués au fil de l'eau. Cependant, le volume alloué des deux barrages de la wilaya de Chlef (d'Oued Fodda, et Sidi Yacoub) varie chaque année en fonction des ressources, avec une moyenne de 37 Hm³, représentant ainsi 22,16% du volume théorique. Les superficies irriguées sont, en moyenne, sur la période des 20 dernières années de 4 783 ha. Le mode d'irrigation, souvent utilisé, reste l'irrigation par gravité.

La production animale :

La structure génétique du cheptel bovin laitier dans la région d'étude se caractérise par une prédominance de la race locale (BLL). Selon les données des services agricoles des deux wilayas, les vaches locales représentent plus de 62% de l'effectif total des vaches des deux bassins laitiers (Tableau ci après), et sont localisées surtout au niveau des piémonts et des montagnes, compte tenu des caractéristiques rustiques de cette race très résistante aux conditions de pâturage difficile et aux reliefs accidentés.

Tableau 2: Structure du cheptel laitier de la région d'étude (Chlef et Ain defla, Année 2005).

³⁴ Ces superficies ont été facturées ces dernières années par la direction d'unité sur la base de la redevance appliquée aux usagers du réseau.

	Chlef	Ain Defla	Total	Part en %
BLM	4 700	4 450	9 150	24,76
BLL	13 800	9 200	23 000	62,25
BLA	2 200	2 600	4 800	12,99
Total des vaches	20 700	16 250	36 950	100

Source : les services de DSA de Chlef et Ain Defla

En revanche, les systèmes BLM et BLA, constitués particulièrement à base de bovins laitiers modernes (BLM), sont installés essentiellement au niveau de la plaine, de part et d'autre de l'Oued Chélif, autour des grandes agglomérations de la région, où se localise l'essentiel des ressources hydriques. Ce système concentre environ 38% du cheptel total de la région, dont 25% de races pie rouge et pie noire, et alimente en lait cru le circuit formel de commercialisation.

La taille du troupeau est très réduite. Ainsi 63,7% des éleveurs ont des troupeaux constitués de 1 à 2 VL. La taille moyenne des exploitations présentes dans les deux wilayate est de 2,6VL/exploitation. Toutefois, l'élevage intensif qualifié de « péri urbain » est de taille plus ou moins grande. C'est ainsi que, sur un total de 341 éleveurs agréés³⁵ par les deux DSA, la taille moyenne affichée par exploitation est de l'ordre de 10,12 VL, plus importante à Ain Defla, avec une moyenne de 17,86 VL contre seulement 7,57 VL par exploitation à Chlef. Cependant, le nombre d'éleveurs agréés à Chlef est plus important, soit 222 contre 119 éleveurs à Ain Defla. Ainsi, l'ensemble des éleveurs agréés totalisent un effectif équivalent à 3 792 VL.

Les superficies destinées aux cultures fourragères, fourrages naturels et fourrages cultivés pour les deux Wilayate, représentent un total de 62 406 ha en 2006. Ces cultures restent bien évidemment insuffisantes par rapport aux besoins du cheptel et constituent environ 12,5% de la SAT.

Il faut souligner que malgré les aides et les actions incitatives comprises dans les programmes de développement, les superficies en fourrages cultivés connaissent des fluctuations importantes d'une année à une autre.

Les prairies naturelles dans les deux wilayate sont très limitées. Ce sont des parcelles de bas fonds souvent humides à proximité de cours d'eau, estimées seulement à 330 ha au niveau de la wilaya d'Ain Defla au cours de la campagne agricole 2005/2006.

En plus de la faiblesse de la disponibilité, la qualité du fourrage laisse à désirer et constitue une contrainte de taille pour l'élevage bovin laitier. La majeure partie du fourrage (70%) est composée par des espèces céréalières (orge, avoine...). La luzerne, le trèfle d'Alexandrie et le sorgho, n'occupent que très peu de surfaces.

3.3- Questionnaires et guides des enquêtes

A- Enquête auprès des éleveurs – producteurs de lait :

- *Echantillonnage* :

³⁵ Une autorisation est délivrée par la direction des services agricoles (DAS) aux éleveurs laitiers ayant contrôlé leurs cheptels laitiers. Le contrôle se fait sur la base d'un prélèvement sanguin sur toutes les vaches laitières présentes et ayant répondues négativement aux tests de brucellose et de tuberculose avec une intensité de deux fois par an. Ainsi, l'agrément octroyé est valable pour une durée de six mois ; de ce fait l'éleveur est tenu de renouveler régulièrement son agrément et par conséquent le contrôle de son cheptel.

Les enquêtes réalisées concernent un échantillon de 146 exploitations répartis entre le bassin du haut Cheliff (71 individus) et celui du moyen Cheliff (69 individus), ainsi que 6 individus du bas Cheliff de manière à couvrir les différentes zones et avec le souci d'élargir le plus possible l'échantillon sur des types variés. Cependant, le second critère pris en considération est que ces individus sont déjà familiarisés avec de telles enquêtes pour des raisons de coopération. Ce qui nous a rendu la tâche plus ou moins facile et nous a permis de mener l'enquête à terme en s'adressant à des éleveurs plus compréhensifs et de collecter par conséquent des données plus fiables et plus proches de la réalité en collaboration réelle avec les services agricoles des bassins concernés.

L'enquête a touché aussi 10 collecteurs et 4 laiteries (la filiale GIPLAIT des Arribs, la mini laiterie de Wanis implantés dans le Haut Chélif) et les deux mini laiteries de Chlef (Djamous et Bassatine). Les deux premières fonctionnent essentiellement sur la base de la matière première importée et accessoirement sur le lait local, quant aux deux dernières elles utilisent exceptionnellement le lait cru. De même, une dizaine de livreurs (soit 14 individus) sont enquêtés dont le souci de d'appréhender la nature des relations (formelles et informelles) qui lient les principaux acteurs de la filière lait.

- *Questionnaire : (voir annexe 1)*

Le modèle de notre questionnaire traite en fait les bases de la production chez l'exploitant et renferme des données techniques portant sur l'identification de l'exploitation, de son système de production (conduite d'alimentation, de reproduction et d'engraissement), des résultats financiers, relations et comportements avec les principaux partenaires (administration, services vétérinaires, banques, assurances ..) et des circuits de commercialisation du lait.

- *Déroulement des enquêtes :*

Les enquêtes ont été réalisées durant l'année 2006 ; elles se sont déroulées directement sur les lieux de l'exploitation avec ou sans un rendez-vous pré-établi avec l'éleveur, sur orientation des ingénieurs responsables de la production animale des DSA des deux wilayate et de l'ingénieur de l'ITELV.

B – Enquête auprès des collecteurs (Questionnaire annexe 2)

Introduction :

Les collecteurs sont des intermédiaires entre les éleveurs et les unités de transformation et/ou de conditionnement et les points de vente directe ; les centres de collecte, équipés de citernes et/ou de tanks réfrigérateurs, contribuent à :

- la minimisation des risques d'altération bactériologique et physicochimique du lait,
- la maximisation des quantités de lait collectées.

En vue d'assurer ainsi la réalisation de ces objectifs, les collecteurs et les centres de collecte sont régis par un cahier de charges qui détermine le cadre d'intervention ainsi que les normes de qualités exigées.

-déroulement des Enquêtes :

Parallèlement au déroulement des enquêtes auprès des éleveurs, les collecteurs et les centres de collecte ont été enquêtés dans leurs régions géographiques d'activité afin de pouvoir recueillir des données sur le plan économique, technique et social ainsi sur leurs stratégies face aux contraintes et notamment face aux producteurs et administrations, tels que :

- les conditions d'activité (la localisation, les champs d'action, l'organisation, les contraintes, les capacités.....)
- les conditions techniques de l'activité (mode de fonctionnement, modes de réception, les épreuves de contrôle de la qualité, les conditions d'hygiène au niveau du centre
- les conditions économiques (les distances parcourues, l'investissement, Les coûts de revient, les contraintes et les modalités de paiement....)
- les conditions sociales (les relations avec les principaux partenaires, leurs stratégies).

C - Les laiteries (Questionnaire annexe 03)

Les unités industrielles laitières de la région sont au nombre de 3 mini laiteries privées dont 2 localisées au niveau de la wilaya de Chlef. La seule filiale étatique de GIPLAIT se situe dans la commune des Arribs (W de Ain Defla)

Le modèle de notre questionnaire est composé essentiellement par des questions ciblées et parfois ouvertes portant sur :

- Identification des laiteries
- Environnement (Environnement global, clients, fournisseurs, concurrence..)
- La fonction d'approvisionnement (collecte, matière première ...)
- La fonction de production (capacité, production, coûts)
- La fonction maintenance (organisation, contraintes ...)
- La fonction commerciale (ventes, nature des clients, prix de vente)
- La fonction ressources humaines (effectifs, compétences)
- Organisation (décision, planification)
- Résultats financiers (rentabilité ...)

D- Les distributeurs et les points de vente de lait et produits laitiers :

Il s'agit de privés dotés de camions frigorifiques qui assurent la distribution du lait et des produits laitiers vers les détaillants. Cependant certaines mini-laiteries disposent de points de vente propres à elles, la distribution faisant partie intégrante de l'unité en question.

Questionnaire (voir annexe 04)

Le questionnaire est centré essentiellement sur :

- les conditions d'activité (les champs d'action, l'organisation, les contraintes, les capacités.....)
- les conditions techniques de l'activité (les conditions d'hygiène..)
- les conditions économiques (les distances parcourues, l'investissement, les coûts de revient, les contraintes et les modalités de paiement....)
- les conditions sociales (les relations avec leurs principaux partenaires, leurs stratégies).

3.4-Structuration de la thèse

Pour étudier les effets de l'adhésion de l'Algérie à la zone de libre échange UE/PTM et, à terme, à l'OMC sur la filière lait, et eu égard à la problématique et à la méthodologie de recherche, nous avons été amenés à organiser la thèse en trois temps.

La première partie débute par un premier chapitre consacré à la présentation de la méthodologie adoptée dans le souci de décrypter les différents aspects de l'analyse, entre autres, le cadre conceptuel (filière et compétitivité) ainsi que le paradigme SCP.

Le chapitre II se propose de mieux comprendre le contexte de l'étude. Ainsi, dans ce chapitre nous exposons notre cadre d'analyse qui comporte le contexte international de l'échange, encadré par l'accord agricole conclu à Marrakech, l'accord d'association avec l'Union Européenne et le contexte spécifique de la filière lait. Cependant, le contexte international spécifique à la filière lait qui se manifeste par le marché mondial du lait et des produits laitiers fera l'objet du chapitre III.

Dans la deuxième partie, nous exposons les résultats de l'étude empirique réservée au champ d'investigation, en l'occurrence les périmètres du Haut et Moyen Chélif. C'est ainsi que l'analyse est effectuée par le recours à la méthode appelée "market structure analysis", basée sur le paradigme SCP, capable d'expliquer les relations causales entre les structures (chapitre 4) de la filière, les stratégies des acteurs sur ce marché (chapitre 5) et leurs performances économiques (chapitre 6).

La partie III rend compte de la portée des résultats trouvés dans les chapitres précédents, des déterminants en termes de structures, comportements et performances dans la compétitivité et dans les choix des acteurs impliqués dans la filière lait. Dans le souci d'une meilleure illustration de la compétitivité, ces éléments sont confrontés aux résultats similaires des filières européennes et d'autres concurrents (Chapitre 7).

L'analyse des effets prévisibles sur les acteurs de la filière débouche sur la mise en avant des perspectives en termes d'évolution du contexte, national et surtout international, en turbulence permanente, à la lumière des principaux scénarii envisagés par les principales études prospectives en l'occurrence, celles de la FAO et de l'OCDE, objet du chapitre 8.

Chapitre 2 : Le contexte général de l'étude

Le contexte international dans lequel se développent les activités d'échanges et de production est l'objet depuis des années des transformations importantes, appelées mondialisation.

Pour s'adapter à ces transformations, les différents pays sont appelés plus que jamais à faire des efforts considérables en matière de politiques pour se conforter à ces changements.

Dans ce chapitre, nous exposons brièvement dans un premier temps le cadre international des échanges en l'occurrence l'AAUR et ces principales dispositions. Ensuite, dans un second temps, nous nous attacherons à présenter le contexte national d'une manière globale et celui spécifique de la filière lait, à travers les réformes engagées en préparation des grands rendez-vous internationaux. L'objectif de ce chapitre est aussi de nous permettre d'appréhender l'environnement international ainsi que national des échanges des produits agricoles en général et le lait en particulier.

Section 1 : Présentation du contexte des échange

1.1-Le contexte international

Avec l'éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC et la signature de l'accord de libre échange, la filière lait évoluera dans un contexte de mondialisation. La situation future de la filière lait sera positionnée globalement selon les contextes mondial (évolution des marchés mondiaux et accord agricole (AAUR), européen (accord de libre échange) et finalement national.

1.1.1-Les principales dispositions de l'accord sur l'agriculture (AAUR)

Le commerce des produits agricoles est quasiment resté en dehors du champ d'application du GATT. Ce n'est qu'au cours de l'Uruguay round que le domaine de négociation s'est élargi à de nouveaux domaines, entre autres, ceux de l'agriculture, des services, du textile et des vêtements comme il s'est élargi à l'examen des politiques nationales qui interfèrent avec le commerce. L'Agriculture, activité qui était restée largement à l'abri du mouvement de libéralisation commerciale, demeure la principale source de friction entre les deux rives atlantiques, l'UE et les USA.

Toutefois, les politiques protectionnistes ont engendré des distorsions telles que la communauté internationale s'est finalement résolue à intégrer le secteur agricole au processus de libéralisation des échanges commerciaux. Avec le succès de l'Uruguay Round, la négociation multilatérale la plus complexe jamais engagée viendra couronner la fin de la guerre froide et marquera une étape déterminante en direction de l'intégration économique mondiale.

L'accord agricole organise la libéralisation du commerce agricole sur la base de réductions progressives substantielles du soutien de l'agriculture, et symbolise la rupture avec le consensus protectionniste qui avait prévalu jusqu'alors. Il régleme, en définitive, l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation et les mesures de soutien interne, en plus d'autres accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.

L'accord agricole du cycle de l'Uruguay (1994)

Les règles de l'accord agricole du cycle de l'Uruguay (AACU), un des accords de Marrakech en 1994, organisent encore aujourd'hui le commerce international des produits agricoles. L'AAUR, dont la mise en œuvre s'effectue sur une période de six à dix ans à compter du 1er janvier 1995, comporte diverses mesures visant à améliorer les échanges commerciaux de produits agricoles, notamment en diminuant la protection aux frontières, en augmentant l'accès minimal aux marchés et en instaurant une plus grande discipline dans l'utilisation des subventions, tant pour le soutien interne que pour les subventions à l'exportation.

L'AAUR ³⁶ s'articule autour de trois grands piliers³⁷, il s'agit de l'accès aux marchés, du soutien interne et des subventions à l'exportation.

1.1.1.1-L'accès aux marchés

Les engagements en vertu du premier volet de l'accord sur l'agriculture visent à *faciliter et rendre plus transparent l'accès au marché*. L'accès aux marchés permet aux importations agricoles de concurrencer les produits nationaux similaires. Les pays membres se sont engagés à :

³⁶ Les chiffres annoncés sont extraits du site [http:// www. Solagral.fr](http://www.Solagral.fr)

³⁷ À ces piliers, s'ajoutent les indications géographiques (ou appellations contrôlées), attribuées sous la responsabilité des États à des produits agricoles de qualité, comme les vins et spiritueux. Ce thème relève aussi de la négociation sur la propriété intellectuelle dans le cadre de l'accord ADPIC (aspects de la propriété intellectuelle en relation avec le commerce).

- transformer les barrières non tarifaires en droits de douane (principe de la tarification), notifiés et ne pouvant être augmentés ;
- maintenir et élargir les possibilités d'accès aux marchés par des contingents tarifaires (TRQ pour *Tariff Rate Quota*) garantissant l'accès actuel ou un accès minimal ;
- ouvrir les marchés nationaux aux produits d'importation à un minimum de 3% de la consommation nationale et élargir au minimum cet accès à 5%« c'est la règle de l'accès minimum ».

Les pays développés s'étaient engagés à assurer une réduction moyenne des droits de douane de 36% et une réduction minimale de 15% par ligne tarifaire en 6 ans. Les pays en développement ont accepté de réduire leurs tarifs douaniers sur une plus longue période (10 ans). La réduction moyenne pour chaque ligne tarifaire est de 24%, le minimum s'établissant à 10%.

Par ailleurs, les pays pourraient intervenir par l'intermédiaire des mesures de sauvegarde (spéciale et générale), ou de la clause de sauvegarde spéciale qui permet aux PED l'augmentation des droits en cas de hausse du volume importé ou de forte baisse des prix des produits importés ou encore recourir à la clause de sauvegarde générale (détérioration de la balance des paiements, protection contre le dumping, protection de la santé...).

Pour l'accès au marché, les engagements minimaux s'appliquent dans un pays donné à tous les membres de l'OMC : c'est la règle de la « nation la plus favorisée », ou principe de non-discrimination. Ce principe n'empêche pas que des concessions plus favorables soient faites par un pays à d'autres, par le biais des préférences commerciales et/ou d'accords régionaux, mais dans un cadre réglementé par les accords³⁸.

1.1.1.2-Les mesures de soutien interne

Dans l'objectif de réduire les effets négatifs des mesures de soutien interne sur les échanges, l'accord distingue trois grandes catégories de mesures de soutien :

La catégorie verte : pour les mesures n'ayant pas ou peu d'effets de distorsion sur les marchés (ex. : recherche, développement régional, protection de l'environnement), soutiens qui ne sont pas liés aux volumes de production, ou aux prix ;

la catégorie bleue : aides versées dans le cadre de programmes de limitation de la production (ex.: réduction des superficies semées en oléagineux de l'Union Européenne) ;

la catégorie orange : pour les mesures qui perturbent les marchés et sur lesquelles s'appliquent les engagements de réduction du soutien. Ce sont les mesures de soutien couplées aux prix ou aux volumes de production.

Par cette distinction, l'accord vise également l'encadrement et la réduction de l'utilisation des *subventions aux exportations* et l'encouragement au *découplage* des aides, c'est-à-dire à une rupture du lien entre les mesures de la politique agricole et la production ou le prix. Ainsi, les principales règles adoptées lors du dernier cycle de négociations sont : une réduction du soutien interne de 20%, exprimée par la Mesure globale de soutien (MGS),

³⁸ - Ainsi, la conclusion d'accords entre régions donnant lieu à des préférences est licite tant qu'elle est réciproque et qu'elle concerne l'essentiel des échanges (par exemple les futurs « accords de partenariat économique » entre l'Union européenne et les pays dits ACP – Afrique, Caraïbes, Pacifique). L'octroi de préférences non réciproques est possible, par le biais d'une clause d'« habilitation », qui favorise l'entrée des exportations des pays pauvres sur les marchés développés (ex. : le régime « Tout sauf les armes » de l'Union européenne pour les pays les moins avancés) ou d'une dérogation (ex. : l'« African Growth Opportunity Act » américain).

qui prend en compte uniquement les mesures faisant partie de la catégorie orange, une exemption pour certains produits dans le calcul de la MGS et ce, si le soutien accordé à ces produits n'excède pas 5% de la valeur de la production. Pour les PED, l'accord prévoit une diminution de 13,3% de leur niveau d'engagement sur une période de 10 ans.

L'accord prévoit aussi des exceptions concernant la "clause de minimis" dans la mesure où le soutien par produit est inférieur à 5% de la production (10% pour les PED) et que le soutien général est inférieur à 5% de la production totale (10% pour les PED).

De la même manière, l'accord prévoit une exemption de réduction pour les aides à l'investissement agricole, les aides aux intrants pour les agriculteurs à faible revenu et les aides au remplacement des cultures illicites.

Les aides de la boîte bleue sont autorisées et celles de la boîte verte sont considérées comme préférables.

1.1.1.3- Les subventions à l'exportation

Le dernier volet est relatif à la concurrence et a pour objectif de *limiter les soutiens aux exportations*. Les subventions concernées sont les subventions directes, la vente de stocks à l'export à des prix inférieurs aux prix intérieurs et les subventions réduisant les coûts de commercialisation des produits exportés.

Les pays industrialisés ont accepté de réduire de 21% le volume des exportations subventionnées et de 36% leurs dépenses relatives aux subventions à l'exportation au cours de la période de mise en œuvre de six ans, à partir de la période de référence 1986-1990.

Quant aux pays en voie de développement, l'accord prévoit une réduction de 24% des dépenses au chapitre des subventions à l'exportation et de 14% des exportations subventionnées au cours d'une période de mise en œuvre de dix ans. Les pays en voie de développement peuvent également recourir aux subventions à l'exportation pour réduire les coûts de la commercialisation des exportations et du transport. Dans leur cas, ces éléments ne sont pas visés par les engagements en matière de réduction.

Les signataires de cet accord se sont engagés à apporter leurs aides aux PMA et aux pays importateurs de produits alimentaires en cas d'augmentation des cours mondiaux et de hausse de la facture alimentaire sous forme d'aide alimentaire, d'aide au développement et d'aides financières à court terme à travers le FMI et la banque mondiale.

1.1.2-Les conséquences de l'AAUR

L'Accord n'est pas adapté aux PED et leurs marges de manœuvre sont faibles du moment que les PAS ont supprimé la plupart *des mesures de soutien interne*, objet de la boîte orange, qui constituent l'un des nœuds faibles des agricultures des PED et un point sensible pour la survie et la pérennité du monde rural. Les pays qui n'ont pas utilisé de soutiens classés dans la boîte orange ou la boîte bleue, de minimis ou TSD n'y ont plus droit. Les seuls soutiens alors autorisés sont ceux classés dans la boîte verte et sont donc très coûteux.

Les PAS ont déjà imposé d'ouvrir largement les marchés des PED. Ainsi, le choix de «taux plafonds» pour la plupart des PED, souvent supérieurs aux taux appliqués, ne garantit pas la protection des marchés des PED puisque la hausse des tarifs doit être permise par la BM et le FMI et que l'utilisation de la clause de sauvegarde spéciale n'est pas permise si le pays a choisi le taux plafond.

En matière d'exportation, les PED utilisent peu les aides faute de moyens de financement ; ces pays pourraient tout au plus utiliser les aides à la commercialisation, au transport intérieur et international.

En définitive, les PED se trouvent marginalisés dans le commerce mondial de produits agricoles et alimentaires. D'une part, leurs exportations sont peu diversifiées, centrées sur les produits primaires et destinées en quasi-totalité au marché des PD (européens ou américains). D'autre part, l'accès de ces produits aux marchés des PD est de plus en plus dépendant des droits de douanes complexes, de la faible élasticité de la demande des produits tropicaux et du développement des normes.

En revanche, si les pays de l'OCDE souscrivent unanimement à la libéralisation en tant qu'idéologie économique, *leurs pratiques commerciales se situent à l'extrême opposé*. Au moment où on vantait les avantages du libre échange et la nécessité de libéraliser l'économie, ces pays *adoptèrent des mesures plus protectionnistes pour améliorer leurs compétitivité et conquérir un maximum de marchés*, en laissant peu de marges aux PED, en les ligotant par des mesures et des accords « pièges » en utilisant les institutions internationales.

L'Accord agricole légitime alors l'utilisation des subventions à l'exportation par les grands pays fournisseurs. Dès lors, *la politique d'exportations subventionnées sur les marchés mondiaux se situe au centre d'enjeux multiples*, les pays concurrents (USA et UE surtout) utilisent ses outils. Ces pratiques sont dans la plupart du temps opaques et en contradiction avec les accords agricoles de Marrakech et la concurrence « déloyale » existe toujours.

La période de mise en œuvre de l'AAUR a expiré et un nouveau cycle de négociation a démarré. Cependant, des auteurs soulignent que les engagements quantitatifs accordés par l'AAUR n'ont pas conduit à des changements majeurs des politiques agricoles et que, de fait, la libéralisation du commerce agricole n'a pas progressé de manière significative (Arce et al, 2002 ; Messerlin, 2002 ; Shaw et Love, 2001 ; Lorca et Vicens, 2004).

De Doha (2001) à Hong Kong (2005) : des progrès insuffisants pour la conclusion d'un accord réel.

Les négociations ont commencé lentement en 2002 et se sont accélérées en 2003. La conférence de Cancun s'est soldée par un échec du moment que les pays riches ont dramatiquement sous estimé les autres partenaires en particulier le G20 et les pays africains producteurs du coton, qui ont alors exigé la fin des subventions américaines pour ce produit.

Après Cancun, la négociation a connu deux étapes importantes, mais non décisives : l'accord-cadre de juillet 2004 et la conférence ministérielle de Hong Kong de décembre 2005. L'accord-cadre de 2004 a notamment créé la catégorie des produits dits sensibles (produits qui font l'objet d'une libéralisation moindre, mais réelle : réduction moins importante du droit de douane, mais création d'un contingent tarifaire à droit réduit en contrepartie).

La réunion de Hong Kong s'est bornée en matière agricole à fixer une date, fin 2013, pour l'élimination finale des subventions à l'exportation. Hong Kong a marqué un pas supplémentaire dans la polarisation de la négociation en faveur du développement, et donc des PED. Malgré l'opposition entre les grands pays émergents exportateurs et les PMA, la conférence a donné lieu à une déclaration commune de l'ensemble des PED, G20, G33 et G90.

Après Hong Kong, le premier semestre 2006 a été marqué par une suite de rendez-vous manqués, en avril, fin juin lors d'une conférence ministérielle informelle à Genève, puis en juillet, sans arriver en définitive à un consensus final.

1.2-Accord d'association entre l'Algérie et l'UE

Si l'Algérie a été longtemps à l'écart des enceintes commerciales multilatérales (GATT puis OMC), son engagement au processus de Barcelone a bien marqué un tournant important dans les choix qui ont prévalu jusqu'à la fin des années 1980. Ainsi, la première étape de désengagement de l'Etat marquant la transition vers l'économie de marché a été entamée au début des années 1990 lors de la libéralisation du commerce extérieur dans le cadre du plan d'ajustement structurel élaboré avec les institutions financières internationales. Date à laquelle l'Algérie s'est donc trouvée prête à rejoindre une enceinte comme l'OMC, et à concrétiser, à travers la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne, sa participation au volet économique et commercial du processus de Barcelone.

1.2.1-Présentation générale de l'accord

L'accord de coopération qui a régi les relations entre l'Union européenne et l'Algérie a été conclu en avril 1976. D'une durée illimitée, il se fixait pour objectif de soutenir et d'accompagner le développement économique et social du pays. L'intérêt de l'Europe occidentale ne cessera de grandir à travers le temps pour aboutir en 1995 à la déclaration de Barcelone³⁹ qui met en place le partenariat euro méditerranéen.

Désormais, L'Algérie a confirmé cet ancrage à l'Europe en signant en avril 2004, après son approbation auprès des deux chambres lors de la conférence Euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, l'accord d'association avec l'Union Européenne qui concrétise son engagement dans le processus de Barcelone.

En effet, *l'accord d'association* a été paraphé le 19 décembre 2001 et signé le 22 avril 2002 lors du sommet euro méditerranéen de Valence en Espagne. Il va se substituer à celui de coopération conclu en 1976. Le format de cet accord est similaire à celui qui a été signé avec les autres pays sud méditerranéens.

Selon Akesbi⁴⁰, tous les accords signés par l'UE avec les PTM pays tiers méditerranéens durant les années 1990 sont construits sur un modèle quasiment standard, dans lequel l'on retrouve à peu près les mêmes considérations et principes généraux, les mêmes objectifs et les « piliers » fondateurs : dialogue politique, coopération financière, coopération économique, technique et culturelle et établissement d'une zone de libre échange.

Si les précédents accords de coopération avaient pour objet d'organiser les relations commerciales et l'assistance financière accordée par l'Europe, les nouveaux accords d'association vont au-delà puisqu'ils adaptent, sur une base contractuelle, les relations euro-méditerranéennes à l'évolution des règles commerciales multilatérales en vigueur au sein de l'OMC (réciprocité des concessions, prise en compte du domaine des services...).

³⁹ - Le partenariat euro méditerranéen a été engagé suite à la déclaration de Barcelone, cadre élargi de relations politiques, économiques et sociales entre les 15 états membres de l'Union européenne et les 12 partenaires de la rive sud de la méditerranée (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie).

⁴⁰ - Akesbi N.; Benatya D.; El Aoufi N. in « **L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation** ». *Economie Critique*. Rabat : Economie Critique, 2008. - 189 p. : réf., tabl., graph. ISBN 9954-444-28-9 .

Par ailleurs, la création d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) au sein de l'UE a conduit les Européens à intégrer, dans ces nouveaux accords, des éléments politiques, notamment la référence au respect des droits de l'homme, considéré comme un « *élément essentiel* » de chaque accord.

1.2.2-L'organisation de L'accord

L'accord d'association⁴¹ signé avec l'Algérie ne fait guère exception ; il s'articule autour des mêmes volets. Cet accord a pour vocation de prévoir :

l'instauration d'un **cadre de dialogue politique**, qui se déroule principalement au sein du conseil d'association tenu au moins une fois par an, entre ministres des Affaires étrangères ;

la définition d'un **volet commercial** dans la perspective de l'instauration d'une zone de libre échange après une période transitoire de douze ans. En matière agricole, une clause de rendez-vous prévoit que les parties examineront la possibilité de procéder à une libéralisation accrue de leurs échanges. Il est en outre convenu que, à terme, le champ d'application de l'accord sera étendu à la fourniture de services ;

la promotion des **investissements**, puisque des dispositions organisent la libre circulation des capitaux relatifs aux investissements directs dans le pays partenaire, la convertibilité des monnaies, la liquidation et le rapatriement des bénéfices, ainsi que les règles relatives à la libre-concurrence et au respect des droits de propriété intellectuelle ;

le renforcement de la **coopération** dans tous les domaines économiques, sociaux et culturels, financée dans le cadre du programme MEDA.

1.2.3-Le volet commercial

Le volet commercial de l'accord d'Association signé par l'Algérie et l'Union Européenne prévoit le démantèlement progressif de tous les droits de douane pour les produits industriels. Les produits industriels algériens entrant déjà dans la communauté à droits nuls (accord de 1976), le démantèlement, côté algérien, s'effectuera sur la base de trois listes :

une exemption de droits de douanes dès l'entrée en vigueur de l'accord pour la plupart des biens intermédiaires et produits semi- finis de l'industrie chimique, de la métallurgie, du textile, des matériaux de construction...etc. ;

un démantèlement linéaire, mais accéléré sur un calendrier de cinq (5) ans qui doit débiter deux (2) ans après l'entrée en vigueur de l'accord et concerne les produits suivants : produits pharmaceutiques, pneumatiques, équipements mécaniques, équipements électriques et électroniques hors électroménager, matériel pour le transport ferroviaire, automobiles et pièces détachées, instruments et appareils de contrôle et de mesure ;

enfin une réduction progressive sur douze (12) ans des droits de douanes sur les produits restants, principalement les biens de consommation.

⁴¹ - l'accord signé avec l'Algérie s'articule autour des grands volets suivants : **Dialogue politique** (articles 3-5) , **Développement des échanges** (articles 6-29) afin d'établir progressivement une zone de libre-échange après une période transitoire de douze ans en conformité avec les règles de l'OMC ; **Commerce des services** (article 30-37) , **Coopération économique** (articles 40-62) , **Coopération sociale et culturelle** (articles 67-78) , **coopération culturelle** (article 74) , **Coopération financière** (articles 79-81) et **Coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures** (article 82-91) .

Compte tenu de son caractère hautement sensible, **dans le secteur agricole, agro-alimentaire** et de la pêche, l'objectif n'est pas celui d'un démantèlement tarifaire total, mais de préférences réciproques qui ont donné lieu à cinq protocoles distincts.

Pour les produits agricoles, à l'entrée de la communauté, les fruits, les légumes, les conserves, l'huile d'olive, les vins entreront en franchise de droit, dans la limite, le cas échéant, de *contingents tarifaires*. Il en sera de même à l'entrée de l'Algérie pour les viandes, le lait, les céréales, les oléagineux, le sucre en provenance de la communauté.

Dans le secteur de la pêche, les importations de poissons frais en provenance d'Algérie sont libéralisées et les produits originaires de la communauté bénéficient désormais d'un accès préférentiel.

Pour les produits agricoles transformés, l'Union européenne élimine ses droits de douanes pour la plupart des produits (même si pour les produits de la minoterie, les pâtes alimentaires, les margarines, certaines huiles, seul l'élément industriel de la protection tarifaire est éliminé) tandis que l'Algérie accorde une réduction des droits (réduction de 20 à 100%) sur une première liste de produits (levures, spiritueux, amidons, certains produits de la biscuiterie, produits caséinés), éventuellement dans le cadre de contingents, une deuxième liste devant faire l'objet de concessions différées.

Pour les produits industriels et les produits agro-alimentaires, le droit de base à partir duquel sont calculées les réductions progressives est le taux effectivement appliqué au 1er janvier 2002, c'est à dire celui qui résulte, côté algérien, du nouveau tarif douanier institué par l'ordonnance d'août 2001.

Dans le secteur des services, l'Algérie n'a pas souhaité contracter d'engagements de libéralisation avant son accession à l'OMC. Par conséquent, l'Union Européenne étend son offre GATS à l'Algérie, ce qui signifie que, sans attendre l'accession de l'Algérie à l'OMC, les opérateurs algériens bénéficient désormais des mêmes avantages en matière d'accès au marché européen des services que les opérateurs des pays membres de l'OMC. En contrepartie, l'Algérie accorde aux sociétés communautaires la clause de la nation la plus favorisée, pour les prestations de services transfrontalières et le traitement national aux filiales et succursales des sociétés originaires des pays de l'Union Européenne. Ces engagements ne concernent pas le secteur des transports qui, dans le cas du transport maritime international, fait l'objet de concessions plus détaillées.

1.2.4-Les craintes de l'Algérie et le parcours lent des négociations

Le nouveau contexte de libre échange avec l'Union européenne est un véritable pari sur l'avenir : il constitue pour les pays tiers de la Méditerranée (PTM) une dernière chance d'intégrer « la modernité économique ». Il devrait permettre à ces pays de stimuler leur offre et de la rendre plus compétitive, en dynamisant les réformes économiques. La création de la zone de libre-échange a donc pour finalité d'intégrer encore davantage les économies méditerranéennes aux économies européennes et de faire des pays du sud de la Méditerranée une région émergente capable d'affronter la concurrence mondiale et d'attirer les investisseurs étrangers.

Une majorité de pays est très favorable au développement du processus mais expriment leur déception en raison des lenteurs dans la mise en œuvre des mécanismes de coopération et certaines craintes à propos du libre-échange industriel, insuffisamment compensé par les ouvertures de l'Union dans le domaine agricole.

Le libre-échange comporte **des risques indéniables pour l'Algérie** en tant qu'importateur net de produits alimentaires de base (céréales, huiles, sucre, produits laitiers) et d'autres produits intermédiaires et industriels. Elle l'estime inadapté à sa structure économique, dont le tissu industriel, affaibli par la politique agréée par le FMI, risque d'être fragilisé par l'ouverture à la concurrence extérieure.

Parmi les risques certains que comporte ce projet pour l'Algérie, il convient de citer en premier lieu la concurrence accrue que devront supporter les entreprises locales qui vivent jusqu'à présent à l'abri de barrières douanières. Selon de nombreux économistes, ces entreprises, souvent des PME, auront les plus grandes difficultés à survivre, à moins d'une reconversion rapide. Par ailleurs, la baisse des droits de douane sur les produits communautaires se traduira par d'importantes pertes de recettes budgétaires. Les produits industriels sont d'ores et déjà exonérés de droits de douane. L'accord signé avec l'UE n'apportera aucun avantage nouveau.

La conjugaison de ces facteurs pourrait donc se traduire par un scénario très préoccupant pour l'économie algérienne qui verrait son tissu industriel se défaire, avec de fortes conséquences sur l'emploi, et se dégrader les comptes extérieurs et les finances publiques.

Les avantages attendus du libre-échange industriel, en revanche, sont beaucoup plus incertains. On en attend, en premier lieu, une baisse mécanique des prix intérieurs induite par la baisse des droits de douane ce qui aura des effets positifs sur le pouvoir d'achat et la compétitivité globale. Mais, surtout, on espère que l'ouverture et l'intégration de ces économies incitera les entreprises locales à se moderniser et les investisseurs étrangers à augmenter leurs apports en Algérie.

Ces craintes expliquent le parcours difficile des négociations de l'accord d'association, l'Algérie ayant exprimé son souhait de prendre en considération la spécificité du tissu productif basé essentiellement sur l'exportation des hydrocarbures (plus de 90%). Néanmoins, ce genre de difficultés n'est pas ignoré par l'Union Européenne, qui les a intégrés dans le volet économique du processus de Barcelone, en liant l'aide au développement au projet de zone de libre-échange accompagné en effet d'un vaste programme d'aide à la transition économique.

Afin d'achever l'établissement de la zone de libre échange, de donner plus d'impulsions aux aspects commerciaux du processus de Barcelone et d'assurer le développement rapide du commerce et une augmentation significative des investissements directs, il importe de prendre *des mesures concrètes complémentaires au démantèlement tarifaire*, choses convenues dans les réunions qui ont eu lieu entre les ministres euro-méditerranéens (celles de Bruxelles et de Tolède). Il s'agit, entre autres, d'une harmonisation des dispositions réglementaires concernant la libre circulation des marchandises, les normes, les droits d'établissement, la propriété intellectuelle.

Dans cette optique, l'Algérie à l'image des autres pays partenaires de l'Europe, est appelée à faire des progrès substantiels en termes de mesures contribuant à l'intégration régionale grâce au rapprochement des législations pour un accès effectif aux marchés.

Concrètement, la principale perspective tangible se limite en fait à un rigoureux calendrier de démantèlement de la protection tarifaire du secteur industriel, avec les conséquences économiques et sociales qu'un tel désarmement douanier ne manquera pas de provoquer, d'autant plus que les promesses de coopération économique et de soutien financier pour soutenir les réformes et les efforts de « mise à niveau » se sont révélées pour le moins décevantes, au regard de l'ampleur des engagements et des défis à relever.

1.2.5-La politique de voisinage Européenne

Pour le bien géopolitique et la stabilité de l'ensemble euro-méditerranéen, le partenariat euro-méditerranéen est un projet qui doit nécessairement aboutir. Cependant, cette stabilité ne peut être effective sans la consolidation et la modernisation des agricultures méditerranéennes ainsi que le développement économique des zones rurales, gardiennes de l'équilibre urbain-rural, de l'emploi et du maintien des paysages.

D'une part, lors de la tenue en 2003 à Venise de la première conférence euro-méditerranéenne sur l'agriculture, l'Union Européenne a proposé la création d'un programme régional spécifique. Ce programme comporterait trois volets : le développement rural durable, la valorisation de la qualité des produits agricoles et le développement de l'agriculture biologique. On peut noter en particulier la volonté de développer la complémentarité des agricultures méditerranéennes.

D'autre part, l'UE a pris la décision en novembre 2005 de mettre en place « une feuille de route sur l'agriculture » dont le contenu provisoire confirme la volonté actuelle d'accélérer une libéralisation agricole réciproque entre les deux rives de la Méditerranée, mais de manière progressive et asymétrique⁴².

Dans cette optique, la décision d'intégrer le partenariat euro-méditerranéen dans une politique plus globale baptisée « la politique européenne de voisinage (PEV)⁴³ est ainsi conçu à l'occasion du dixième anniversaire, en 2005, de la déclaration de Barcelone. Cette décision serait effective à partir de 2007 et visait l'approfondissement de la coopération euro-méditerranéenne par le développement du large potentiel des Accords d'Association⁴⁴.

1.2.6-Les défis de la construction d'un partenariat efficace

A travers l'histoire, les deux rives nord et sud de la Méditerranée ont eu des rapports étroits et paradoxaux : étroits pour des raisons de proximité et d'échanges économiques, paradoxaux pour des raisons de leadership et d'axiologie. Par ailleurs, la nécessité de l'instauration de nouveaux rapports s'est fait sentir avec acuité de part et d'autre de la Méditerranée.

Cette prise de conscience est en relation certainement avec une série de changements décisifs:

l'effondrement des grandes références idéologiques.

le surgissement d'événements dont l'issue échappait aux décideurs méditerranéens.

⁴² - Ainsi, dans le cadre de ces négociations, un certain nombre de produits dits sensibles seraient écartés et les calendriers, adaptés au cas par cas. Des questions non commerciales comme le développement rural y sont également abordées. En outre, la « feuille de route » reconnaît l'existence de risques liés à la libéralisation, qui pourraient être atténués par des mesures d'accompagnement.

⁴³ La Politique Européenne de voisinage (PEV) a été conçue comme un moyen de relever le défi qui consiste à ne pas créer par l'élargissement de l'Europe de ligne de fracture avec les pays voisins et de développer des relations de plus en plus étroites avec les voisins du Sud et de l'Est.

⁴⁴ Les outils opérationnels principaux de la PEV sont les **Plans d'Action** mis au point de façon conjointe avec les pays partenaires. Ils identifient les mesures prioritaires relatives à des réformes politiques et économiques, et accroissent la coopération dans les domaines pertinents. Ils seront les points clé de référence pour la programmation spécifique par pays de l'assistance Communautaire. L'**ENPI** (Instrument de partenariat et de *voisinage européen*) sera le principal instrument financier pour appuyer la mise en œuvre de la PEV et il se concentrera en particulier sur le soutien à la mise en œuvre des Plans d'Action PEV. Sa portée dépassera la promotion d'objectifs tels que le développement durable ou la lutte contre la pauvreté pour englober par exemple un soutien considérable aux mesures conduisant à une participation progressive sur le marché européen.

un recul du poids économique de la région dans les transactions internationales.

Cette situation alarmante pousse à un assainissement rapide de «la maison Méditerranéenne » car l'approfondissement du fossé entre les deux rives risquera à terme d'exacerber davantage les contradictions. A cet effet, il est indispensable de relever un certain nombre de défis majeurs, entre autre des défis d'ordre économique, géostratégique et culturel.

-Les défis économiques : Sur le plan économique le déséquilibre est flagrant entre les deux rives et ne cesse de s'accroître notamment en matière d'intégration au commerce international, de niveau de vie, d'échanges régionaux et intra- régionaux inégaux ainsi que la tendance à la délocalisation des entreprises. Sur ce dernier point, la délocalisation des entreprises européennes change de destination et s'effectue de plus en plus vers les pays de l'Europe de l'Est (Roumanie, Pologne...). Ceux-ci entrent en concurrence directe avec les partenaires du sud. Cette tendance ne fera que fragiliser davantage encore l'intérêt déjà faible des capitaux européens à l'égard de l'espace sud de la Méditerranée.

- Les défis géostratégiques.

Il est clair que la Méditerranée offre l'image d'une zone d'intense instabilité et de contradiction pour plusieurs raisons. Il est inutile de rappeler que si les difficultés majeures résultent du conflit israélo-arabe, des problèmes, aujourd'hui certes moins aigus, de Chypre et des relations gréco-turques ont participé à faire de cette région une zone d'intense instabilité. D'une part, le conflit arabo-israélien ne laisse guère de place à une participation de l'UE aux décisions stratégiques, et d'autre part le climat de suspicion et de division qui caractérise les relations entre ces États entrave l'édification de grands ensembles régionaux comme l'Union du Maghreb Arabe.

Rôle hégémonique des USA . Il faut souligner par contre la forte présence des Américains au niveau des grandes décisions pour tous ces problèmes. Cette présence est en relation directe avec la suprématie stratégique – politique des USA.

Les défis socioculturels : La ZLE n'aura de chance de réussir, d'évoluer d'une manière positive et de se transformer en zone de paix et de compréhension qu'à partir du moment où s'établira un véritable dialogue culturel dans un climat de respect mutuel des cultures spécifiques, chrétienne du nord et musulmane du sud. Ce défi majeur est confronté par la persistance de clichés et de stéréotypes tels « Le sud est vecteur de terrorisme et de fondamentalisme, le nord une forteresse bancaire jalouse de ses richesses et excluant le reste du monde ».

Ainsi, l'Europe hésite entre la reconnaissance d'une familiarité culturelle et la mise en avant des différends, entre la nécessité politique d'un rapprochement et l'incapacité à en concevoir les termes.

En conséquence, il est évidemment admis que c'est l'Union européenne - et non les pays en développement autour de la Méditerranée - qui est en mesure de forger un partenariat efficace en offrant à chaque partenaire méditerranéen un cadre concessionnel, et au-delà de co-développement meilleur que celui permis par l'OMC. « l'Union européenne favoriserait ainsi l'émergence d'un « esprit de région », annonciateur de la région euro-méditerranéenne qui pourrait s'inscrire elle-même en tant qu'entité homogène dans les négociations multilatérales, et affirmer ses intérêts propres sur l'échiquier planétaire » (Akesbi, 2001).

Chaque partenaire est convaincu que la région euro-méditerranéenne ne prendra réellement forme que si elle est fondée sur de véritables complémentarités, lesquelles se

construisent dans la production avant de se matérialiser dans les échanges. Autrement dit, chaque partenaire est appelée à accepter et même à favoriser les "délocalisations" nécessaires, celles qui permettent d'optimiser les avantages compétitifs des uns et des autres et de construire les complémentarités indispensables à tout projet communautaire viable. Une volonté affichée du monde européen des affaires d'investir massivement dans les pays partenaires, d'y délocaliser la production qui gagne à l'être pour alimenter à partir du Sud leurs marchés dans de bonnes conditions de qualité et d'efficacité, est bien aujourd'hui le meilleur moyen à même de permettre aux partenaires des "deux rives" de dépasser intelligemment leurs problèmes bilatéraux, et de transformer une situation conflictuelle en creuset fécond d'une nouvelle coopération mutuellement avantageuse.

1.3-Le contexte économique national

1.3.1-De l'autosuffisance à la sécurité alimentaire

L'Algérie est de plus en plus forcée de mettre en œuvre des réformes économiques qui visent à jeter les bases d'une économie libérale en adéquation avec le contexte d'ouverture, où les principaux acteurs économiques (l'Etat et les producteurs) retrouveraient respectivement leurs rôles, de régulation des marchés et de production dans un environnement régi par la concurrence.

Conformément au choix politique délibéré, l'État s'est engagé, dès le premier plan quadriennal (1970-1973), dans la prise en charge de la régulation des principales filières agroalimentaires à travers la mise en place de « sociétés nationales » et d'offices publics disposant du monopole de transformation, d'importation et de distribution en gros des produits alimentaires de base.

Ainsi, l'exécution des objectifs arrêtés en l'occurrence « *la recherche de l'autosuffisance alimentaire* » est alors confiée à ces entreprises publiques, instrument privilégié de l'Etat chargé de l'exécution des objectifs du plan entre autre les objectifs sociaux, au demeurant un approvisionnement régulier de la population en produits alimentaires « stratégiques » (produits céréaliers, lait, produits avicoles, sucre, huiles ...etc.) à des prix relativement bas grâce à un mécanisme de soutien des prix à la consommation.

Ainsi, l'ONALAIT, office national créé en 1969, qui avait hérité des trois coopératives⁴⁵ de production opérant dans le secteur (COLAITAL Alger, COLAC Constantine et CLO Oran), a été chargé principalement de la collecte, la fabrication, la distribution et la régulation du marché du lait et des produits laitiers. Il disposait en outre du monopole sur l'importation de la matière première laitière pour combler l'insuffisance de la production laitière locale. Cette opportunité va l'entraîner, face à une demande croissante, à une augmentation de plus en plus forte des importations.

Le rôle attribué aux entreprises publiques, celui d'instrument de développement économique et social a révélé ses insuffisances, ce qui a déclenché la nécessité d'entamer des réformes, qui débutent avec la restructuration organique censée créer un esprit compétitif entre les entités. C'est ainsi que l'ONALAIT fut scindé (1983) en trois offices régionaux : ORLAC, OROLAIT et ORELAIT.

⁴⁵ Au lendemain de l'indépendance, l'infrastructure algérienne de l'industrie laitière n'existait qu'à un stade embryonnaire. Le secteur public ne disposait que de trois(3) coopératives laitières : la coopérative laitière Algéroise (COLAITAL), la coopérative laitière de Constantine (COLAC) et la coopérative laitière d'Oran (CLO) de capacités respectives 40000 l/j, 10000 l/j et 100000 l/j. Le secteur privé, quant à lui, était représenté par six (06) laiteries, de petites capacités ainsi que de trois (03) fromageries artisanales (ORLAC, 1989).

Les nouveaux offices continuent à privilégier leur mission de régulation et à n'accorder qu'une place secondaire dans leur stratégie à la promotion de la production locale de lait cru.

Cette politique est facilitée grâce à l'aisance financière qui a permis de mobiliser les ressources nécessaires à l'importation des produits alimentaires, au soutien des prix à la consommation, aux investissements dans l'industrie agroalimentaire et à la résorption des déficits financiers des entreprises publiques.

Cependant, la contraction des ressources financières externes résultant de la baisse drastique des cours des hydrocarbures et l'endettement public excessif à partir de 1986 ont accéléré l'introduction de plusieurs autres mesures entre autres le désengagement de l'Etat de la gestion directe avec la création des fonds de participation ainsi que l'application du remède recommandé par les institutions internationales.

Ces réformes visaient, d'une part, à asseoir un nouveau système de régulation macro-économique dans lequel le champ d'intervention de l'État dans l'activité économique serait restreint et à concéder une certaine autonomie aux entreprises publiques. En outre, la promulgation de la loi 88-01 du 12 janvier 1988 ouvre une autre étape dans le processus des réformes économiques, en consacrant le désengagement de l'Etat de la gestion directe du secteur public économique.

Le dispositif de gestion du secteur public est réaménagé avec la création des fonds de participation de l'Etat, qui sont chargés de concrétiser l'objectif de désengagement de ce dernier, en mettant fin aux injonctions administratives et à la tutelle des ministères sectoriels pour les entreprises nationales, et des collectivités locales pour les entreprises publiques locales. Les sociétés nationales ont été transformées en entreprises publiques économiques (EPE), le code de commerce a été amendé à cet effet.

Ces orientations se préciseront davantage à travers la recette du FMI et le programme d'ajustement structurel⁴⁶ appliqué à partir de 1994, à la suite de l'échec des politiques d'auto ajustement économique. Dans une première phase, le programme de stabilisation macro-économique arrêté avec le FMI et le Programme d'ajustement structurel élaboré et mis en œuvre avec la collaboration de la BIRD, induiront la mise en place de deux Holdings : « Agro Divers » et « Agro de Base ». La deuxième phase a consisté dans la filialisation des entreprises et la constitution de groupes industriels cohérents pouvant faciliter le processus de partenariat et de privatisation.

Cela explique le regroupement des trois offices régionaux pour constituer le Groupe unique GIPLAIT. Le plan d'actions de redressement des entreprises de transformation laitières (Groupe GIPLAIT) comportait des mesures de redressement à la fois internes (gestion rigoureuses des affaires courantes) et externes (assainissement financier). Les mesures engagées resteront non seulement sans grand succès, mais elles induisaient un déséquilibre financier flagrant suscitant une intervention publique, rendue possible grâce à la conjoncture pétrolière favorable. Ces mesures retarderont le processus de restructuration en cours et contribueront largement à la survie de ces filiales et à les abriter de toute concurrence.

En définitive, les réformes économiques mises en œuvre depuis 1988 consacrent le désengagement de l'État de la gestion directe de l'économie, y compris de la sphère

⁴⁶ La recette de ce programme est classique et porte sur la libéralisation du commerce et du taux de change, la réduction des distorsions macro-économiques, par la dévaluation de la monnaie nationale, l'accroissement des recettes budgétaires, la compression des dépenses publiques et la réduction du soutien des prix. La mise en œuvre du programme d'ajustement structurel (PAS) s'est traduite par une forte progression des prix de la majorité des produits agroalimentaires de base (produits avicoles et laitiers, fruits et légumes, huiles et sucres, lait).

agroalimentaire. De ce point de vue, la question de l'autosuffisance alimentaire qui constituait une priorité pour l'État a été progressivement abandonnée⁴⁷ au profit d'une approche opposée centrée sur la recherche des équilibres macro-économiques et de la sécurité alimentaire dont la problématique est désormais posée en termes de globalisation, de régionalisation et des nouvelles règles du commerce international.

Dans le secteur agricole, les réformes économiques engagées depuis 1987 par une restructuration importante des exploitations agricoles publiques, se traduisaient par la constitution d'exploitations agricoles collectives (EAC) sensées être plus performantes que les anciennes fermes d'État. Ces réformes ne se sont pas accompagnées d'une modification profonde de la politique laitière, en ce sens que les interventions de l'État ont continué à s'exercer sur la filière. Certes, une politique de soutien à la ferme a été mise en œuvre à travers le « programme de réhabilitation » (PNDA).

Par ailleurs, au plan du fonctionnement concret de cette filière, celle-ci reste en fait soumise à deux logiques, antagoniques au demeurant:

- une logique de « service public » qui privilégie la distribution et la disponibilité du lait de consommation en sachet (LPC) à un prix fixé d'avance.
- une logique "marchande" favorisant l'incorporation du capital privé, notamment pour les produits laitiers.

Epoque des politiques d'autosuffisance alimentaire (1962-1987) : le modèle d'intensification de la production laitière

Ce n'est qu'à partir de 1974 que les objectifs d'une stratégie alimentaire à long terme ont été affirmés dans les discours politiques et précisés dans les différents plans de développement, dans la charte nationale et dans plusieurs textes doctrinaux.

Ces politiques qui accordaient la priorité au contrôle et à la consolidation de la distribution des produits alimentaires à bas prix, vont se traduire sur le marché par deux options :

- le recours systématique aux importations, pour la régulation de la fonction alimentation, dont la nécessité est présentée comme une conséquence de l'opposition entre la faible productivité agricole et les objectifs « ambitieux » retenus.
- le soutien des prix à la consommation pour les produits considérés comme « stratégiques » ou de première nécessité: les prix de ces produits ont été maintenus artificiellement à un niveau très bas par le jeu des subventions directes et indirectes⁴⁸ à la consommation.

L'accroissement de la production agricole visé par l'Etat sera recherché par la mise en œuvre d'un processus de « modernisation » de l'agriculture conçue comme l'industrialisation de celle-ci et l'orientation de la production vers le marché⁴⁹. Concrètement, c'est un modèle d'agriculture intensive, centré sur la mise en œuvre du capital étatique dont on a tenté la généralisation.

⁴⁷ N. BOURENANE - Agriculture et alimentation en Algérie: entre les contraintes historiques et les perspectives futures. Options méditerranéennes, CIHEAM/CREAD, Série A, N° 21, 1991, P 152.

⁴⁸ Sur la question des subventions, voir: S. BEDRANI - Les politiques de l'Etat envers les populations pauvres en Algérie. Les politiques alimentaires en Afrique du nord. D'une assistance généralisée aux interventions ciblées. Ouvrage collectif, Karthala, Paris, 1995, PP 101-128

⁴⁹ S. BEDRANI - Bilan et perspective de l'agriculture algérienne. L'Algérie et la modernité. Série des livres du CODESRIA, Sénégal, 1989, P 151.

Pour le lait, les programmes de développement initiés et mis en œuvre, particulièrement à partir de la fin de la décennie 1960, ont essentiellement ciblé les exploitations du secteur public et les zones privilégiées au plan des ressources naturelles, pour créer des bassins laitiers. L'élevage bovin laitier devait être inséré dans les systèmes de cultures au sein desquels d'autres spéculations devaient être réhabilitées, tels les agrumes en Mitidja, la betterave sucrière dans le Haut Chélif, la tomate industrielle à Annaba et les cultures oléagineuses.

Par ailleurs, le modèle d'intensification élaboré reposait, entre autres, sur le développement hydraulique, l'importation de vaches laitières à hautes potentialités, le développement par l'Etat de ses propres capacités de transformation en amont et en aval de la production, et la mise en place d'un réseau dense de distribution des moyens et des facteurs de production⁵⁰

Le système de régulation économique est fondé sur la déconnexion entre les prix à la production et ceux à la consommation et la subvention des moyens et des facteurs de production agricole.

Les bilans d'évaluation des efforts de développement de la production laitière⁵¹ ont indiqué à l'unanimité des résultats très insuffisants du modèle d'intensification. En définitive, la dynamique de la production laitière, au cours des années 1960 à 1980, découle directement de la conduite extensive du cheptel laitier au sein des exploitations, excepté un nombre limité d'unités du secteur public qui pratiquaient un élevage semi-intensif.

Epoque des réformes économiques (à partir de 1987) : le PDMT et le PNDA

A partir de 1987, consécutivement à la crise des moyens de paiements extérieurs, les « politiques agricoles et alimentaires » marquent une rupture fondamentale par rapport aux politiques d'autosuffisance alimentaire prônées par le pouvoir d'État depuis le début des années 70. Les réformes du secteur agricole introduites s'inscrivent dans le contexte, plus large, du processus d'auto ajustement économique mis en œuvre depuis 1987.

Globalement, la modification des politiques agroalimentaires va porter davantage sur les moyens que sur les objectifs qui restent, globalement, similaires à ceux des années 80, à savoir, la compression des importations dont on cherche à atténuer l'essor par l'accroissement de la production agricole et, plus précisément, des productions « stratégiques à l'instar de la céréaliculture et de la production laitière ».

A cet effet, deux programmes de développement de l'agriculture seront adoptés en 1996 et en l'an 2000. Le premier programme, appelé « Programme de développement à moyen terme (PDMT) ⁵² », est adopté en juin 1996 au cours d'une conférence nationale

⁵⁰ En particulier l'Office National des Aliments du Bétail –ONAB- et l'Office National d'Approvisionnement et de Services Agricole –ONAPSA- pour les semences, les engrais... ; la mise en place d'un réseau de santé animale ; les efforts déployés en matière de recherche-développement, notamment d'Institut Technique des Grandes Cultures pour les fourrages et l'Institut Technique de l'Elevage Bovin et Ovin, pour l'amélioration génétique et la conduite des élevages, et en matière de vulgarisation.

⁵¹ Voir à ce sujet en particulier les travaux de S. Bedrani et A. Bouaita, Consommation et production du lait en Algérie : Eléments de bilan et perspectives, in : Les cahiers du CREAD, n°44, 1998, pp. 45-70. 88 R. Ainsi que Amellal, 1995, La filière lait en Algérie : entre l'objectif de sécurité alimentaire et la réalité de la dépendance, p. 234. 89 R. Amellal, op.c, p. 235.

⁵² Le PDMT s'articulait autour d'un certain nombre d'objectifs, à savoir : - la mise en œuvre d'une politique d'incitation et d'aide à la production agricole en vue d'améliorer le niveau de la sécurité alimentaire du pays. - l'amélioration de l'efficacité et la rationalisation des investissements publics. - la mise en œuvre de la restructuration industrielle des entreprises publiques du secteur agro-alimentaire. - l'encouragement de l'initiative privée dans le cadre du désengagement de l'État ; l'objectif essentiel étant de promouvoir un marché de production et de distribution des biens et des services dominé par le secteur privé. - le renforcement des

sur le développement agricole. Cependant, à partir de l'an 2000, le programme national pour le développement agricole (PNDA)⁵³ succédera au PDMT. Ainsi, le fonds national pour le développement agricole (FNDA) a été consolidé et sa gestion confiée en 1995 à un organisme mutualiste dépendant du ministère de l'agriculture (CNMA).

Les objectifs assignés au PNDA tournent autour de quatre axes fondamentaux:

- le développement de la production et de la productivité des filières ainsi que le développement des productions adaptées aux zones naturelles et aux terroirs.
- l'adaptation par la reconversion des systèmes d'exploitation des sols dans les régions arides et semi-arides.
- l'extension de la surface agricole utile à travers la mise en valeur des terres par les concessions et la mise en valeur dans le sud.
- Le développement du programme national de reboisement.

1.3.2-Le Programme de réhabilitation de la filière lait

L'approbation d'une politique laitière est venue très en retard, après une période de délaissement. En effet, la dissolution des domaines agricoles socialistes en 1987 a donné lieu à la liquidation de très nombreux troupeaux par les attributaires des EAC mises en place, pour des raisons à la fois économiques (activité jugée peu lucrative) et sociales (activité très contraignante par la disponibilité stricte qu'elle exige).

Ce n'est qu'à partir de 1992 et dans le cadre de la consultation nationale sur le développement de l'agriculture, qu'un desserrement relativement complet de la situation de la production laitière nationale a été appréhendé dans le cadre global de la politique alimentaire sous une démarche filière. Cette démarche a été suivie par la création en 1994 d'une Commission chargée de promouvoir le développement de la production laitière. Une année après était promulguée l'Instruction Ministérielle portant programme de réhabilitation de la production laitière (n°409 du 10 juin 1995). Par cette politique, une nouvelle phase s'ouvre pour la filière lait, dans la mesure où les programmes adoptés visent la levée des contraintes et des distorsions créées par le système des prix administrés.

La nouvelle politique de réhabilitation finalisée avec la participation de la profession, sera adoptée, puis intégrée comme une composante importante du Plan National de Développement Agricole (PNDA). Elle s'articulait autour de trois principaux programmes :

la promotion de la collecte du lait cru : par une prime d'incitation de 4 DA/litre, octroyée à l'éleveur qui livre son lait à la transformation à titre d'encouragement à la collecte ainsi qu'une aide complémentaire de 2 DA pour chaque litre de lait collecté et livré.

capacités institutionnelles d'analyse et de prévision pour la formulation des politiques agricoles et le suivi de leur exécution ainsi que le renforcement des services publics de soutien fondamentaux dans la perspective de l'amélioration de l'efficacité du budget alloué au secteur de l'agriculture. (Ministère de l'agriculture, 1994 – Eléments pour un programme de développement et d'ajustement agricole an moyen terme. Document ronéotypé, Juillet 1994).

⁵³ Les objectifs stratégiques que l'État cherche à atteindre à travers la mise en œuvre du PNDA consistent en « l'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire qui vise l'accès des populations aux produits alimentaires selon les normes conventionnellement admises, une meilleure couverture de la consommation par la production nationale et un développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources naturelles aux fins d'un développement durable et de promotion des productions à avantages comparatifs avérés » Ministère de l'agriculture, 2000 – Le plan national de développement agricole. Dispositif de soutien par le FNRDA».

l'incitation à la réalisation de mini-laiteries : un financement de 40% de l'équipement d'une mini-laiterie d'une capacité de 5 000 à 10 000 litres est octroyé. Lorsque les investissements sont réalisés par des producteurs organisés en coopérative, ce financement est porté à 60%.

le développement de la production du lait : Les éleveurs disposant de douze vaches laitières et plus et de 6 Ha de terre peuvent bénéficier d'un financement à concours de 50% des installations d'étables, des équipements d'irrigation et de matériels de récolte, ainsi qu'à 30% pour les matériels laitiers.

La politique des prix des intrants industriels et des prix à la consommation des produits alimentaires :

La politique des prix a été radicalement transformée. A l'opposé de la période 1970-1990, qui a connu une stabilité relative des prix internes en relation avec le maintien du taux de change à un niveau avantageux et les subventions allouées par l'État tant aux intrants industriels comme aux produits de consommation (laits, produits de la minoterie), le processus de libéralisation des prix entamé en 1991 a affecté significativement le secteur agricole.

En ce qui concerne les intrants industriels, la libéralisation des prix a eu pour effet de restreindre dans une proportion importante leur utilisation (semences sélectionnées, produits phytosanitaires, engrais) par les exploitations dont les performances ont été dépréciées d'autant.

Toutefois, le lait continue de bénéficier d'un encouragement sous forme de prime versée au producteur qui accepte de livrer son lait aux usines de transformation. Cette prime d'encouragement est passée de 3 à 7 DA/litre entre 1995 et 2005. En outre, pour susciter la prise en charge de la collecte, une prime de 4 DA le litre livré à l'usine est assurée pour les collecteurs livreurs, ainsi qu'une prime de 2 DA le litre est versée aux usines laitières à la réception du lait crû local. Enfin, pour inciter les producteurs à améliorer la qualité du lait livré aux usines de transformation, une réfaction ou bonification, de 0,50 DA par gramme de matière grasse, est appliquée à partir de 34 grammes par litre.

Quant aux prix à la consommation des produits alimentaires, les subventions implicites (fixation administrative des prix et des marges, parité artificielle du DA) ayant été toutes supprimées depuis 1992, seuls le pain et le lait continuent à bénéficier des subventions explicites.

Pour le lait, seul le prix à la consommation du litre de lait pasteurisé en sachet (LPC) reste sous la surveillance des pouvoirs publics. Ainsi, les négociations du 5 février 2001 avaient abouti à l'augmentation du prix du sachet de lait pasteurisé, de 20 à 25 DA/ litre et le 15 du même mois on assistait à une libéralisation complète des prix du lait conditionné en bouteille et en carton 'Tétra Pack'.

Organisation de la profession :

En matière de politique d'organisation de la profession agricole, des retards importants ont été accumulés. Ce n'est qu'à partir de 1995 que le dispositif d'encadrement institutionnel de l'agriculture commence à se mettre en place se traduisant par l'émergence des chambres d'agriculture, des conseils interprofessionnels, des offices de régulation et des organismes mutualistes.

Toutefois, c'est l'option prise pour le développement du système des aides publiques au développement de l'agriculture, initié par l'État en 1995 et poursuivi en l'an 2000 dans le cadre du PNDA, qui légitimeront le rôle de ces organismes. Dans cette même optique,

la CNMA, organisme mutualiste d'assurance, est autorisée à effectuer des opérations de banque. La CNMA s'est vue confier, par ailleurs, la gestion de plusieurs fonds de soutien à l'agriculture : fonds des calamités agricoles, FNRDA, fonds de garantie des prix des produits agricoles, fonds de protection zoo sanitaire et fonds de cautionnement des investissements agricoles.

Pour la réalisation du programme de réhabilitation de la filière lait, il y eut la création d'un Conseil National Interprofessionnel du lait (CNIL) et d'un Office Interprofessionnel du lait.

- La création du Conseil marque la rupture avec les politiques antérieures et l'enclenchement d'une nouvelle ère de concertation par l'intervention de l'ensemble des opérateurs de la filière.

-L'Office Interprofessionnel du lait regroupe les représentants des partenaires de la filière y compris les consommateurs et l'administration publique (Agriculture, Finance, Commerce, Industrie). Il prend en charge la responsabilité de l'organisation des marchés agricoles du lait et produits laitiers et en partie les politiques d'incitation au développement. Ainsi, sur la base des stratégies arrêtées au niveau national, les politiques d'aides publiques, de protection des revenus, de stockage stratégique, seront exécutées par les professionnels.

Section 2 : La filière lait en Algérie : déconnection quasi-totale des différents maillons

Nous tenterons dans cette section de faire un point de situation sur la filière lait en Algérie, à travers l'examen des principaux paramètres caractéristiques des différents segments de la filière. L'objectif de cette revue de littérature, au niveau macro économique, est de mettre l'accent sur les principales contraintes et enjeux auxquels est confrontée la filière pour son insertion dans l'économie internationale.

A l'instar des autres productions agricoles, la production nationale de lait⁵⁴ cru en Algérie est difficilement évaluable sur le plan statistique. Autrement dit, une connaissance précise du nombre de vaches laitières et de leur rendement suppose l'existence d'un système performant de statistiques agricoles et d'un système d'observation et de suivi d'échantillons représentatifs dans les différents bassins laitiers du pays et concernant les différents systèmes de production.

En absence de tels dispositifs, les données de l'agriculture sont collectées à partir des DSA et consolidées au niveau national. Aussi, les chiffres publiés ne sont que des estimations.

Les données utilisées pour ce chapitre sont celles disponibles dans les sites de l'observatoire méditerranéen (MEDOBS), de la FAO complétées par les données du ministère de l'agriculture.

2.1- L'élevage laitier en Algérie

⁵⁴ Plusieurs travaux ont souligné cette difficulté entre autres M^r Bedrani in « Consommation et production du lait en Algérie : éléments de bilan et perspectives », cahiers du CREAD n°44, 2ème trimestre 1998, pages 45-70. M^r Boukella in « [Les industries agro-alimentaires en Algérie : politiques, structures et performances depuis l'indépendance](#) », Montpellier : CIHEAM-IAMM, 1996. 67 p. :). En effet, les données concernant l'offre nationale de lait de vache sont peu connues et reposent d'avantage sur des estimations (notamment du Ministère de l'agriculture et des Offices concernés) que sur des paramètres techniques significatifs. Le problème résiderait dans la difficulté à cerner précisément l'évolution quantitative des troupeaux et celle des rendements

L'importance de l'élevage en Algérie est perçue dans un premier temps à travers un examen rapide de l'évolution des effectifs par période quinquennale ainsi que l'examen des systèmes de production dans le souci de faire le point sur le potentiel existant en termes quantitatifs et qualitatifs (races et diversité des systèmes).

2.1.1- Evolution des effectifs bovins laitiers

L'évolution des effectifs, depuis l'indépendance à nos jours, illustrée par le tableau ci-après, par période de cinq ans, révèle que le cheptel bovin est passé de 575 800 à 1 636 325 têtes, entre la période 1961-65 et 2006-07, soit une progression de 184%, équivalent à une augmentation annuelle d'environ 2,48%, témoignage d'une progression modeste et peu significative.

Tableau 03 : Evolution des effectifs par période quinquennale. (Unité : tête).

Période	élevages ovins	élevages caprins	élevages bovins	Augmentation des effectifs bovins en %	Taux de croissance annuel moyen
1961-65	4593800	1663000	575800	-	-
1966-70	7166564	2349062	819600	42,34	7,32
1971-75	8820730	2425358	918532	12,07	2,31
1976-80	11218234	2539388	1209674	31,69	5,66
1981-85	14734620	2812984	1469260	21,46	3,96
1986-90	16683992	2437898	1399074	-4,77	-0,97
1991-95	17684408	2653404	1298260	-7,21	-1,48
1996-00	17701150	3072248	1395052	7,46	1,45
2001-05	18427398	3183255	1569005	12,47	2,38
2006-07	19609233	3721685	1636325	4,29	0,84

Sources : Elaboré à partir des données de l'observatoire méditerranéen in <http://www.medobs.org> 2006-2007 : Ministère de l'agriculture

De plus, la tendance à l'augmentation n'a pas été linéaire, du fait que les périodes 1986-90 et 1991-95 ont connu un recul de l'ordre -11,6% (soit 171 000 têtes), avant une reprise à la hausse à partir de la période 1996-2000, reprise qui permettra de rétablir le niveau des effectifs atteint antérieurement, en 1986-90, période de « récession » coïncidant avec la dernière restructuration agricole.

2.1.2- Les systèmes de production

En matière de système de production, l'élevage bovin laitier est classé en trois catégories :

- Le système de production intensif, dit « Bovin Laitier Moderne » (BLM) :

Ce système est constitué par des exploitations privées ainsi que les EAC et les EAI (Exploitations agricoles issues de la restructuration des anciennes fermes de l'Etat). Il se localise dans les zones à fort potentiel d'irrigation autour des villes de moyenne et de grande importance. Il est introduit principalement à partir d'Europe et comprend essentiellement les races Montbéliarde, Frisonne Pie Noire, Pie Rouge de l'Est, Tarentaise et Holstein. En l'an 2008, le système « BLM » était constitué d'un effectif de 230 000 VL (ONIL, 2009).

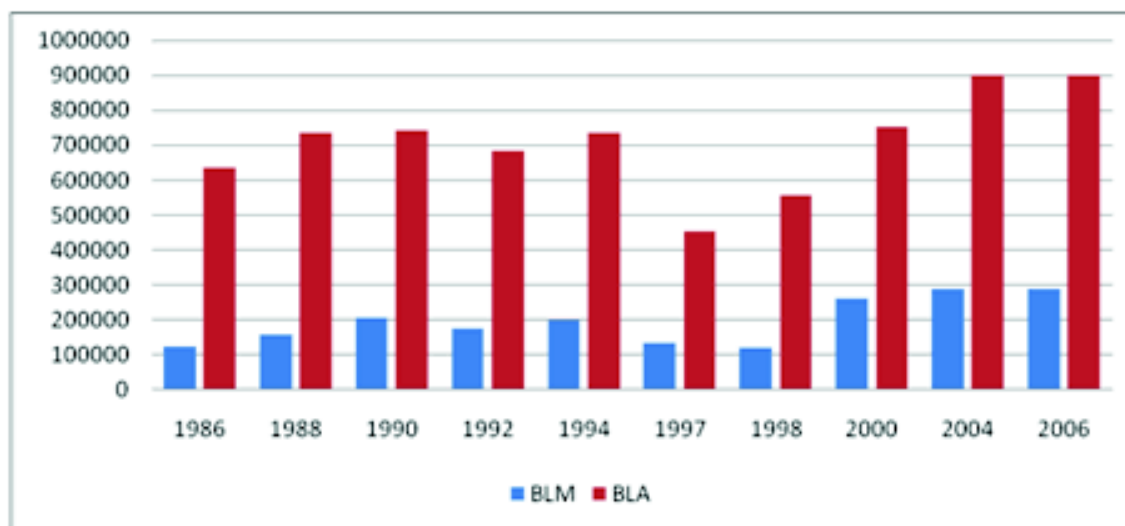
- Le système de production « extensif », dit « Bovin Laitier Amélioré » (BLA)

Ce système utilise des peuplements bovins issus de multiples croisements entre les populations locales et les races importées. Le BLA est localisé dans les zones de montagnes et forestières.

- *Le Bovin Laitier Local « BLL »* : Le BLL est beaucoup plus orienté vers la production de viande ; sa faiblesse dans la production de lait fait que cette dernière est surtout destinée à l'alimentation des jeunes animaux. Le cheptel local est donc peu productif, localisé dans les régions montagneuses,

Il est connu que l'essentiel de la production du lait de vache (plus de 80%) est donc apportée par un cheptel d'environ 1 190 000 vaches faisant partie deux systèmes de production dominants BLM et BLA (MADR ,2004).

D'après le graphique ci dessous, illustrant l'évolution des effectifs de ces deux systèmes, une diminution du cheptel bovin est enregistrée entre 1990 et 1997 passant respectivement de 950000 à 586752 pour les deux systèmes et de 1 392 000 têtes à 1 255 000 têtes pour l'ensemble des bovins due essentiellement à la sécheresse qu'a connu le pays en cette période, ainsi qu'aux abattages effectués car plusieurs cas de maladies contagieuses ont été signalés.



Graphique n° 01: Evolution des effectifs du cheptel bovin laitier (BLM et BLA en têtes).

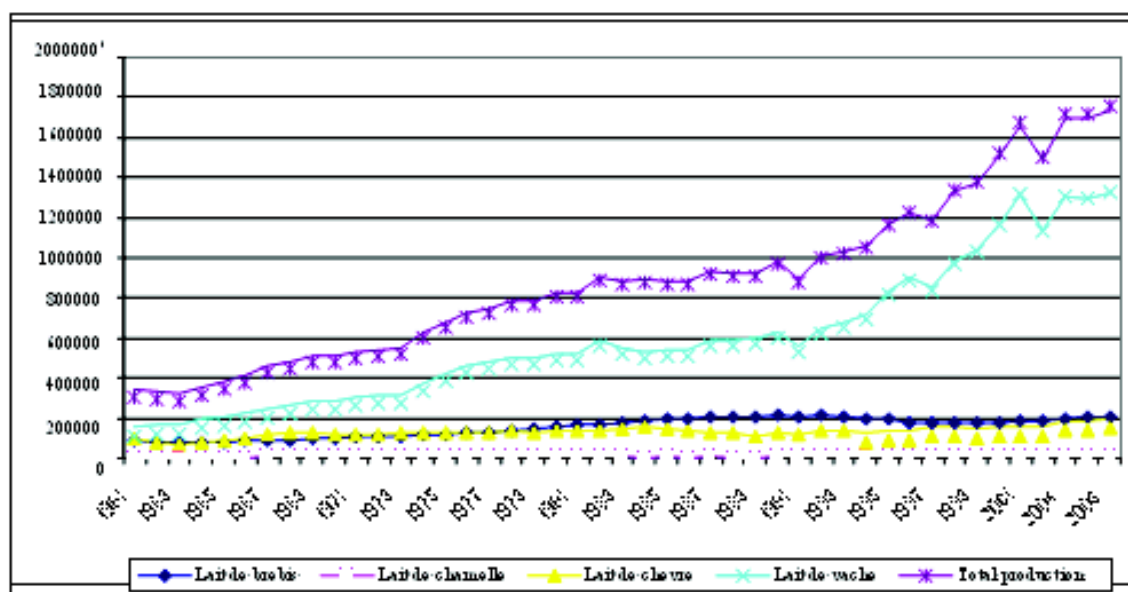
Source : Ministère de l'agriculture

L'augmentation des effectifs en 1999 est expliquée par l'importation de vaches laitières par l'Etat afin d'augmenter la production laitière nationale.

2.2 -Evolution de la production laitière : une prédominance du lait de vache

2.2.1-Tendance de la production

Actuellement, la production laitière est assurée en grande partie (plus de 76% en 2006) par le cheptel bovin, le reste est constitué par le lait de brebis, le lait de chèvre et le lait de chamelle. La tendance de la production nationale, toutes espèces confondues, illustrée par le graphique ci-dessous, marque une tendance générale à l'augmentation qui se manifeste différemment selon l'espèce en question. En effet, globalement, la production laitière bovine a augmenté à un rythme annuel moyen de l'ordre de 4,85% de 1962 à 2006, passant de 165 millions à 1,32 milliards de litres, soit de 49,5% à 76,1% du total de la production nationale.



Graphique n °02: Evolution de la production du lait en Algérie (U=1000 tonnes).

Source : Elaboration à partir des données de FAOSTAT | site visité le 11 février 2008

En revanche, la production des autres espèces (ovines, caprines et camelines) n'a progressé qu'à un rythme modéré de 2%, entraînant une réduction de leur place dans la production totale, cette part passant de 50,5% à 23,9% pour les mêmes périodes. Le niveau global de la production est passé de 333 millions à 1,73 milliards de litres entre 1962 et 2006, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 3,82%.

2.2.2- Evolution de la production laitière par période quinquennale

L'analyse de l'évolution de la production nationale, représentée par moyenne quinquennale dans le tableau suivant, montre que la production de lait n'a cessé d'augmenter durant les trois décennies. Elle est passée de 584 mille tonnes par an en moyenne sur la période 1971-1975 à 1,735 million de tonnes sur la période 2001-2005, soit près de trois fois plus, à un rythme annuel de 3,69%.

Tableau 04 : Evolution de la production de lait par espèce (U=1000 tonnes)

Période	Lait de Brebis	lait de chamelle	lait de chèvre	lait de vache	Lait total	Lait de vache/total en %	Taux de croissance lait de vache	taux de croissance lait total
1961-65	81	5	83	179	348	51,44		
1966-70	92	5	116	262	475	55,16	7,92	6,42
1971-75	112	5	124	343	584	58,73	5,54	4,22
1976-80	141	6	132	492	771	63,81	7,48	5,71
1981-85	179	5	147	546	877	62,26	2,10	2,61
1986-90	204	5	128	588	925	63,57	1,49	1,07
1991-95	206	5	133	688	1032	66,67	3,19	2,21
1996-00	178	7	151	988	1332	74,17	7,51	5,24
2001-05	191	8	167	1239	1598	77,53	4,63	3,71
2006-07	210	10	195	1320	1735	76,08	1,27	1,66

Sources : Elaboré à partir des données de l'observatoire méditerranéen, <http://www.medobs.org> 2006-07 : ministères de l'agriculture

La production a atteint 2,15 milliards de litres en 2007 selon les estimations du ministère de l'agriculture. Mais, les dernières évolutions résultent en grande partie de la progression des importations de vaches laitières reproductrices (cf. graphique n°03).

Le niveau des importations a dépassé le montant de 9 millions, de 14 millions et de 8 millions de dollars, respectivement aux cours des périodes allant de 1986-90, de 1996-2000 et de 2001-2005.

Selon A Bencharif⁵⁵, l'important effectif de vaches laitières reproductrices importées (85000 têtes) durant la période 1985-92 explique en grande partie la progression de la production locale. Ainsi, l'accroissement enregistré de la production est surtout le fait d'une augmentation des effectifs de vaches laitières et non des rendements laitiers des exploitations, ce qui traduit le caractère peu productif du cheptel. Cependant, cette augmentation demeure toutefois insuffisante compte tenu de l'évolution plus rapide de la demande finale et des besoins de l'industrie en relation avec le soutien de l'Etat aux prix à la consommation du lait industriel.

2.2.3- Les zones de production laitière

Le cheptel bovin laitier national est localisé dans le nord du pays, particulièrement la frange du littoral et des plaines intérieures. Ainsi, trois zones de production différenciées en Algérie se distinguent sur la base des conditions de milieu, principalement le climat, soit, du nord au sud :

- Une zone (1) littorale et sub-littorale à climat humide et subhumide
- Une zone (2) agropastorale et pastorale à climat semi-aride et aride
- Une zone (3) saharienne à climat désertique

La zone (1) détient par excellence l'essentiel de l'effectif des vaches laitières (60%), des superficies fourragères (60,9%) et de la production nationale de lait cru (63%). Il est bien sûr évident que ce phénomène de concentration est généré par la répartition des superficies fourragères au niveau du territoire national. L'extension de l'élevage bovin est restée ainsi limitée vers le sud du pays, compte tenu des conditions climatiques.

Tableau 05 : répartition de quelques indicateurs par zone de production en %.

Indicateurs	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Superficie fourragère	60,9	31,8	7,3
Effectifs de vaches laitières	60	26	14
Production de lait cru	63	26	11
Collecte de lait cru	6,5	3	0,5
Centres de collecte	57	27	16
Laiteries	64	20	16
Capacités de transformation	77	22	1

Source : Ministère de l'agriculture, 2005.

⁵⁵ -in « Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie et partenariat Nord-Sud ». SAFLAIT. CIHEAM-IAM Montpellier. Actes du séminaire-Atelier SAFLAIT. 06 et 07 juin 2000. MESRS / Université de Blida / INRAA/ITELV. 2000.

En conséquence, les exploitations d'élevage intensif sont concentrées, essentiellement, dans la zone 1, nord littoral. Le lait issu des élevages de l'ovin et caprin, demeure la résultante des systèmes d'élevage extensif localisés essentiellement dans les zones de montagnes et des hauts plateaux steppiques (zone 2) ; quant à la production cameline, elle est marginale.

2.3-La collecte et la transformation

2.3.1- Faiblesse de la collecte du lait cru

L'évolution des performances réalisées en matière de collecte du lait cru est un indicateur important de la dynamique de la production nationale et de son articulation à son aval industriel.

« Au cours de la décennie soixante dix, la quantité de lait collectée est de 30 à 40% du total en lait de vache produit. Ce taux tombe ensuite à 16% du total en 1980-1990 malgré une croissance réelle de la production enregistrée au cours de cette seconde période » (M. Boukella, 1996). Depuis, la collecte n'a pas progressé d'une manière durable ; elle a subi des variations brutales d'une année à l'autre.

Les quantités collectées (graphique n°06) ont fortement progressé au cours de la première moitié de la décennie 1990. Elles ont été multipliées par 3,7 entre 1990 et 1996, passant de 37,1 millions de litres à 137,6 millions de litres, probablement en relation avec la forte amélioration des prix du lait cru qui est passé de 7 DA/L à 22 DA/L. Elles ont par la suite décliné jusqu'à l'année 2001, date à partir de laquelle un nouvel intérêt est suscité pour la collecte, résultant des incitations et aides pour l'ouverture de nouveaux centres d'une part, et, d'autre part, de l'augmentation de la prime de collecte.

En définitive, la part de la production nationale collectée a atteint un maximum de 9% au cours de l'année 1996 avant de progresser en 2006 à 15% de la production, soit 285 millions de litres. Il faut souligner que jusqu'à 1995, la collecte était assurée, à près de 100%, par les moyens des ex-unités GIPLAIT. En plus des moyens de transfert du lait, il existe 27 centres et sous-centres de collecte implantés à travers 18 wilayas, gérés en majeure partie par les filiales de GIPLAIT (dont 13 en activité), 03 centres étant gérés par les producteurs et 05 par des coopératives.

Tableau 06 : Production et collecte du lait cru (en millions de litres).

	Collecte	Production	Part en %
1981	35	914	3,83
1982	28,7	1010	2,84
1987	80,98	1384	5,85
1990	37,1	1460	2,54
1991	39,55	1448	2,73
1992	64,15	1515	4,23
1993	78	1537	5,07
1995	125	1466	8,5
1996	137	1520	9,01
1999	93	1556	5,97
2000	100	1650	6,06
2001	93,4	1168	7,99
2002	130	1541	8,43
2003	107	1661	6,44
2004	140	1915	7,31
2005	163	2092	7,31
2006	285	1900	15

Source : ministère de l'agriculture

La capacité de stockage sous froid est évaluée à 168 700 litres/jour, (61,5 millions de litres/an). Selon une répartition zonale (répartition par zones de potentialités hydriques), les capacités des centres de collecte de lait cru sont les suivantes :

Tableau 07 : Les capacités et la collecte par zone en 2000. (Unité : Million de litres).

Désignation	Capacités des centres de collecte	Livraisons directes aux unités de transformation	Collecte/an totale
Zone 1	44	17	61
Zone 2	16	14	30
Zone 3	1.5	3,3	4.8

Source : Ministère de l'Agriculture.

Dans l'optique d'une réhabilitation de cette activité de collecte du lait cru, la dotation ou l'incitation à l'investissement en moyens de transport, de contrôle, de suivi et de stockage s'est imposée comme une nécessité absolue.

2.3.2-L'Industrie de transformation

Pour pallier aux insuffisances de la production locale et pour satisfaire la demande nationale en produits laitiers, les plans nationaux de développement ont mis en place une industrie laitière qui fonctionne essentiellement sur la base de la poudre de lait et de M.G.L.A importées.

A l'origine l'ONALAIT, créé en 1969 à la suite de la nationalisation des trois coopératives de production opérant dans le secteur (COLAITAL-Alger, COLAC-Constantine et CLO-Oran), avait limité son activité à l'importation de lait pasteurisé en vrac et à son conditionnement en bouteilles d'un litre et un demi litre. Les quantités journalières traitées n'excédaient pas 60 millions de litres. Cependant, la progression de la demande urbaine a suscité l'affectation d'importants investissements publics, dans le cadre des différents plans,

pour le développement de l'industrie laitière : création de nouveaux ateliers, extension et création de laiteries industrielles modernes dont la capacité dépasse les 300 000 litres d'équivalent-lait par jour. Les capacités totales de production sont ainsi portées à 697 000 millions de litres en 1984, puis à 1 271 millions de litres en 1990. Ainsi, dix sept nouvelles unités de production ont été réalisées au cours des trois dernières décennies : années 1970 : cinq (5) ; années 1980 : sept (7) ; années 1990 : cinq (5).

L'évolution du tissu industriel laitier a connu 3 phases de développement ainsi caractérisées :

Période 70/80 : Investissements publics ayant engendré une grande capacité de transformation et un tissu de 19 usines réparties sur les régions Est (04), Centre (06), Ouest (08) et Sud-ouest (01). Le groupe actuel GIPLAIT⁵⁶ est issu des réformes successives qu'a connues le secteur industriel étatique, développées dans un contexte d'économie planifiée, motivées par une logique de production pour la satisfaction des besoins sociaux.

Période 90/2004 : A coté du secteur public, le programme de réhabilitation de la filière lait nationale a permis l'émergence d'un secteur privé très actif, ayant engendré plus de 120 entreprises de taille moyenne et une centaine de mini-laiteries.

Période actuelle : Début de privatisation des entreprises publiques et amorce d'un mouvement de concentration et d'implantation de firmes internationales.

Selon un rapport publié en juillet 2007 par l'agence nationale de développement de la PME⁵⁷, au niveau de la première transformation, le marché reste dominé par les filiales du groupe GIPLAIT (plus de 50% des parts de marché). Les capacités de production de ce groupe sont évaluées à 1,4 milliard de litres par an. La production des différentes filiales de ce groupe est répartie à hauteur de 82% sous forme de lait pasteurisé et 18% comme produits laitiers dérivés⁵⁸.

En revanche, au niveau de la deuxième transformation, le marché est dominé par quelques firmes de renoms. Ainsi, le marché du yaourt est dominé par DANONE et SOUMMAM. En effet, la filiale du géant français des produits laitiers, Danone Algérie, a réussi à coup d'opérations commerciales et de marketing très poussées, mais aussi en misant sur sa tradition d'excellence en matière de qualité, à accaparer 40% des parts du marché algérien⁵⁹.

2.3.3- Le taux d'intégration

Le taux d'intégration, qui correspond à la part du lait collecté dans les quantités totales produites, reste très faible. Il était supérieur à 10% durant la période allant de 1975 à 1980, pour chuter en dessous de 10% de 1982 à 1994 avec un minimum de 3,37% en 1990 avant de rejoindre le seuil de 10% à partir de 1995.

⁵⁶ - Le processus de restructuration du secteur public s'est traduit par l'organisation des entreprises en filiales et par leur regroupement en Groupe Industriel. C'est ainsi, les trois entreprises régionales (OROLAIT, ORLAC et ORELAIT), auparavant structurées, respectivement selon la répartition géographique suivante : région ouest, région centre et région est, ont fusionné par une opération de fusion-absorption pour donner naissance au Groupe Industriel de Production Laitière (GIPLAIT).

⁵⁷ -op cité par Kaci .M , Sassi .Y , Industrie laitière et des corps gras , Recueil de fiches sectorielles , Agence nationale de développement de la PME Juillet 2007 , consultable à adresse suivante : <http://www.andpme.org.dz>

⁵⁸ -Groupe GIPLAIT , site web : giplait.org consulté le 26/08/2009

⁵⁹ -Le quotidien El watan du 18/08/2008

Tableau 08 : Evolution du taux d'intégration

	Production industrielle 10 ⁶ litres	Collecte de lait cru 10 ⁶ litres	taux d'intégration en %	taux de croissance de la production industrielle
1975	205	40	19,51	
1978	309	56	18,12	+ 50,73
1980	422	44	10,42	+ 36,57
1992	500	29	5,8	+ 18,48
1984	556	34	6,11	+ 11,2
1986	757	54	7,13	+ 36,15
1988	859	65	7,57	+ 13,47
1990	1022	37	3,37	+ 18,97
1992	1179	61,308	5,2	+ 15,36
1994	1289	99,38	7,71	+ 9,33
1995	1188	125	10,5	-7,83
1996	1186	137,6	11,6	-0,19
1997	1046	112,7	10,8	-11,80
1998	1004	92	9,2	-4,01
1999	915	92,9	10,1	-8,86
2002	786	130	16,5	-14,09
2003	721	107	14,8	-8,27

Source : ministère de l'agriculture

On peut donc conclure que, jusqu'à présent, le programme de réhabilitation de la production laitière nationale n'a pu faire progresser de manière significative le taux d'intégration qui stagne toujours autour de 10% (1997 et 1999) à 15% (2002 et 2003).

Cependant cette relative amélioration du taux d'intégration est due beaucoup plus à la baisse de la production industrielle qu'à la progression de la collecte.

2.4- Les importations et les exportations

Jusqu'à l'année 1974, l'industrie laitière nationale fonctionnait à partir de lait frais importé en vrac et mélangé au lait collecté localement. Le coût élevé du transport du lait frais et les prix attractifs de la poudre de lait ont orienté l'industrie laitière vers la recombinaison de la poudre de lait importée en plus d'autres avantages tels la maniabilité de la poudre et la réduction des risques d'avaries ou d'acidification.

2.4.1- Evolution des importations

L'examen de l'évolution des importations laitières⁶⁰ en Algérie, représentée dans le tableau suivant, par période quinquennale, permet de constater que l'importation a suivi une allure ascendante jusqu'à la période 1981-85, avec un plafond de 2,1 milliards de litres en lait équivalent, soit une moyenne de 102 litres par habitant ou encore 70,58% du total disponible. Elle a décliné au cours de période 1986-90 de --3,76% avant de reprendre légèrement à la hausse en 1991-95 (+1,45%), puis de régresser à nouveau à un rythme moyen de -12,51 % annuellement pour la période 1996-00.

⁶⁰ - Les taux de conversion utilisés pour convertir les produits laitiers en laits équivalents sont ceux de l'UE (7,5 l pour un kg de LEnP, 7,5 l pour un kg de LEcP, 4,5 l pour un kg de fromage et 6,5 l pour un kg de beurre).

Tableau 09: Evolution des importations totales et par habitant en équivalents lait.

Années	Total lait et produits laitiers en millions de litres de lait équivalent	Taux de croissance des importations en %	population en milliers	Importations par habitant en litre lait équivalent	part des importations dans le total disponible en lait équivalent
1961-65	278,829		11443	24,37	44,48
1966-70	350,072	4,66	12966	27	42,43
1971-75	582,822	10,73	15075	38,66	49,95
1976-80	1150,473	14,57	17613	65,32	59,87
1981-85	2103,675	12,83	20610	102,07	70,58
1986-90	1737,253	-3,76	23778	73,06	65,25
1991-95	1866,911	1,45	26772	69,73	64,4
1996-00	956,86	-12,51	29308	32,65	41,8
2001-05	1885,62	14,53	31543	59,78	54,13

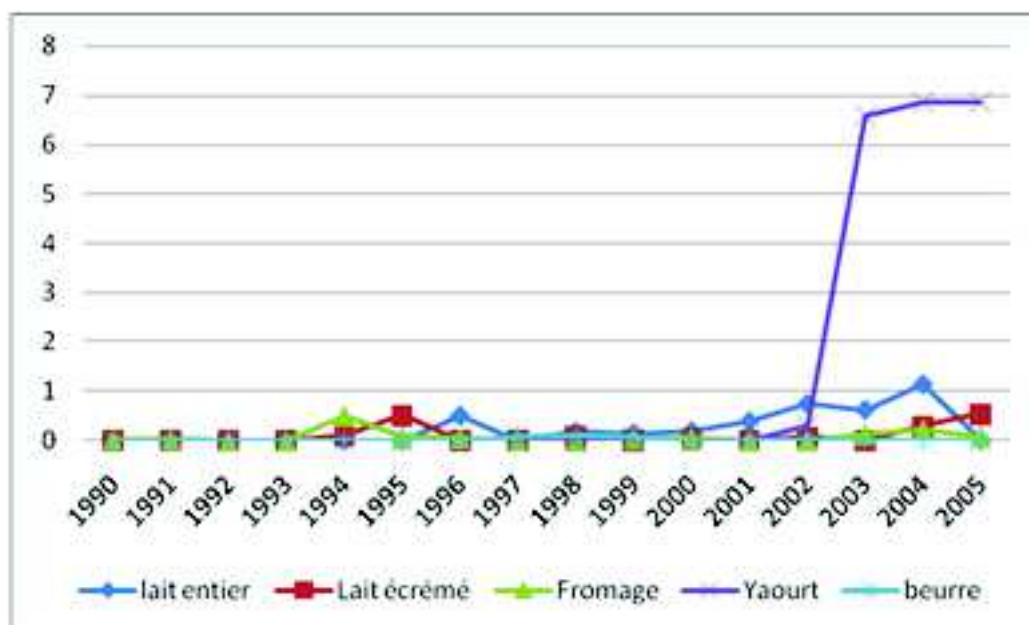
Source : Elaboration d'après les données de FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2008 | 11 février 2008

Quant à la période 2001-2005, elle est caractérisée par une reprise à la hausse des quantités importées qui équivaudront à un total par habitant de près de 60 litres équivalent lait soit 54,13% du total disponible.

2.4.3 -Les exportations algériennes

Les données de la douane montrent la présence des exportations de produits laitiers, notamment à partir de 1990, bien que les quantités exportées demeurent faibles et irrégulières. En effet, les exportations ne constituent pas un objectif pour les industriels publics et privés. Les rares opérations d'exportation sont des opportunités offertes par le marché libyen.

Le graphique n°03, retraçant l'évolution de ces exportations, permet de constater la prédominance des exportations de yaourt et de lait entier, particulièrement sous forme concentré sucré. Ainsi, la quantité totale de yaourt exportée est estimée 20 620 tonnes, écoulée notamment à partir de 2002. Celle de lait entier représente un total 3 960 tonnes en l'espace de 15 ans, de 1990 à 2005, dont 3 200 tonnes de lait entier concentré sucré.



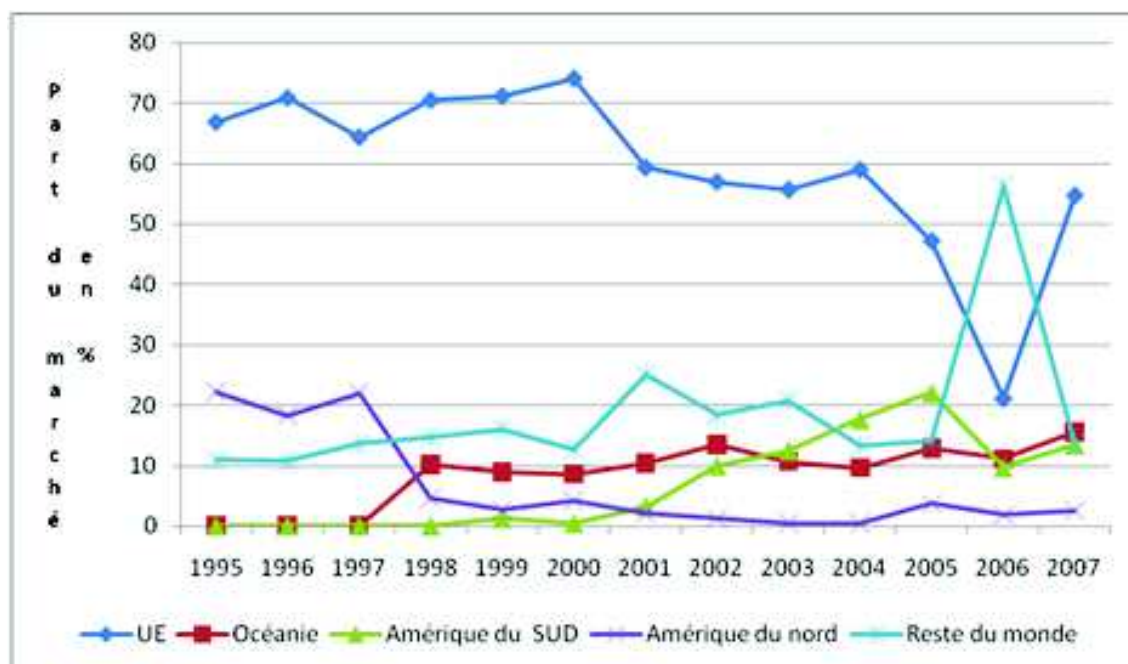
Graphique n°03 : Evolution des exportations par catégories de produits en milliers de tonnes.

Source : Elaboration d'après les données de FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2008 | 11 février 2008

Ces exportations sont appuyées par les subventions publiques (pris en charge des frais de transport). Ce marché ne s'est pas renouvelé et les entreprises préfèrent se concentrer sur le marché local, plus rémunérateur. Selon la direction des douanes algériennes, le montant des exportations de yaourt enregistré est estimé à 4,725 millions US en 2004, 4,718 millions US en 2005 et 3,491 millions US en 2006.

2.5- Analyse des approvisionnements du marché Algérien des produits laitiers

L'analyse des données émanant de la direction des douanes en termes de répartition des parts de marché représentées par le graphique n°04 montrent clairement que le marché national des produits laitiers est actuellement convoité par l'ensemble des pays exportateurs en l'occurrence l'UE et l'Océanie, auxquels s'ajoutent les pays du Mercosur (Argentine et le Brésil).



Graphique n°04: Evolution des parts de marché national en % des principaux fournisseurs.

Source : Douanes Algériennes site (<http://www.douane.gov.dz>)

Ainsi, l'analyse de l'évolution des parts de marché s'annonce difficile pour l'UE, malgré l'adhésion de dix nouveau pays en 2004 (UE à 25) et deux autres pays en 2007 (UE à 27) dans la mesure où sa part a tendance à s'effriter face aux pays de l'Océanie ainsi que les pays du Mercosur (Argentine et Brésil).

Ces derniers ont renversé en quelque sorte la domination européenne en gagnant de plus en plus de parts sur le marché nationale au détriment de l'Europe et au détriment aussi des deux pays d'Amérique du nord (USA et Canada) (Tableau n°10)

		1995-2000	2001-2007	taux de croissance annuel moyen
UE		69,65	50,61	-4,46
Hors UE		30,35	49,39	7,20
Dont	Amérique du nord (USA et Canada)	12,29	1,7	-24,62
	reste du monde	13,16	23,07	8,35
	Amérique du Sud (Brésil et Argentine)	0,26	12,65	73,70
	Océanie	4,64	11,97	14,51

Tableau 10: Part du marché national des plus grands fournisseurs en %

Source : Elaboré à partir des données de la douane.

C'est ainsi que la part moyenne détenue durant la période 1995 -2000, présentée dans ce tableau, montre que les pays de l'UE accaparaient la quasi-totalité du marché algérien avec environ une part de 70 %, a perdu en moyenne une part de marché de 19% en espace de sept, soit une régression annuelle moyenne de l'ordre de -4,46% .

De la même manière, les pays de l'Amérique du nord, les USA et le Canada qui, occupaient durant la même période la seconde position avec une part de marché équivalent à 12,29% se retrouvent avec une part marginale de 1,7% au cours de la période 2001-2007, soit une perte de marché équivalent à un rythme annuel de -24,62%.

En revanche, les pays bénéficiaires qui arrivent à envahir le marché Algérien sont ceux qui sont considérés comme compétitifs sur le marché mondial des produits laitiers ; en l'occurrence les deux pays agro exportateurs de l'Amérique du sud (Brésil et l'Argentine) ainsi que les pays de l'Océanie. En effet, ces deux groupes de pays participent actuellement à l'approvisionnement du marché Algérien à un niveau, presque égal, à la hauteur de 12% pour chacun d'eux. Dès lors, l'approvisionnement qui était concentrée auparavant essentiellement sur deux grands groupes de pays, l'UE et les pays de l'Amérique du nord avec 81,94 % de part de marché, est actuellement réparti entre trois groupes de pays, les nations de l'UE, les pays du Mercosur et les pays de l'Océanie, qui occupent plus de 74,33 % de part de marché.

Poids des dix premiers fournisseurs de l'Algérie :

Le graphique n°5 présente la part de marché algérien des dix premiers fournisseurs de lait durant la période 2000-2007. Il montre clairement que ces pays accaparent plus de 84 % du marché algérien et donc un total équivalent à une moyenne de 580,416 millions de dollars pour la même période.

La France reste le premier fournisseur de lait et le premier partenaire par excellence avec une part moyenne d'environ 26 % en valeur des approvisionnements. Le deuxième plus gros fournisseur est la nouvelle Zélande, avec environ une part de marché de 12,34%, suivie par l'Argentine avec près de 12 % de part de marché. Les trois premiers pays européens (France, Belgique et la Pologne) détenaient plus de 45 % de marché, soit une moyenne de 298,833 millions de dollars.

		1995-2000	2001-2007	taux de croissance annuel moyen
UE		69,65	50,61	-4,46
Hors UE		30,35	49,39	7,20
Dont	Amérique du nord (USA et Canada)	12,29	1,7	-24,62
	reste du monde	13,16	23,07	8,35
	Amérique du Sud (Brésil et Argentine)	0,26	12,65	73,70
	Océanie	4,64	11,97	14,51

Graphique n °05 : Part de marché des dix premiers fournisseurs de l'Algérie (période 2000-2007)

Source : Elaboré à partir les données des douanes

La Pologne occupait la quatrième position avec une part de l'ordre de 9,4 %, suivie de loin par l'Irlande (4%) et le Pays bas (2,69%). Quant aux quatre derniers fournisseurs, l'Allemagne, la Suisse, les USA et le Brésil, ils représentaient moins de 8% de parts de marché.

2.6 - La distribution et la consommation

2.6.1- La distribution du lait et des produits laitiers

Les circuits de distribution du lait et des produits laitiers deviennent de plus en plus complexes, en relation avec les réformes engagées (ouverture de la filière aux investissements privés, privatisation des opérations d'importation, de collecte et de transformation). Ainsi, il est possible de distinguer trois (03) grandes catégories de circuits⁶¹.

Les circuits formels correspondent aux circuits hérités de l'ancienne organisation publique du commerce du lait industriel et des produits dérivés. Il convient alors de distinguer d'une part les *- les circuits formels longs*

- Unités de GIPLAIT/points de vente/consommateurs
- Unités de GIPLAIT/distributeurs agréés/détaillants/consommateurs
- Unités GIPLAIT/agents agréés/détaillants/consommateurs
- PME/grossistes/détaillants/consommateurs

- Les importations du lait en poudre et des farines lactées étaient auparavant monopolisées par l'Entreprise publique ENAPAL qui disposait de ses propres réseaux de distribution et alimentait également des petits revendeurs privés.

- Les circuits formels courts :

- *Vente directe* des unités de production aux consommateurs

- Les circuits informels⁶² concernent la vente de proximité du lait cru et des produits laitiers fabriqués de manière artisanale (l'ben, raib, d'jben, beurre de ferme...)

Les circuits émergents se sont développés récemment, en relation avec la libéralisation de l'économie et la disparition du monopole des entreprises publiques.

On peut ainsi noter le développement rapide d'entreprises privées d'importation - distribution spécialisées dans la fonction de commerce en gros. Ces entreprises ont largement investi la gamme de produits de longue conservation (poudre de lait et lait infantile) et parfois la gamme du frais (fromage à pâte dure, beurre).

En outre, de nombreux commerçants ainsi que des PME agro-alimentaires sont entrés dans les secteurs de distribution de demi - gros et de détail, assurant ainsi le relais des anciens réseaux de distribution publics.

2.6.2-La consommation de lait en Algérie

Le tableau 11 donne les quantités de lait et produits laitiers disponibles pour la consommation et leur évolution au cours de la période 1961-2005. L'évolution de la consommation de l'Algérien moyen montre une tendance à l'augmentation progressive de 1963 à 2001, passant de 41 l/hab/an à 113 l/hab/an. Cependant, la consommation n'a pas évolué significativement depuis l'an 2001. L'augmentation de la consommation durant cette période est en relation directe avec la politique de subvention des prix à la consommation mise en œuvre par les pouvoirs publics. L'Algérien est donc devenu en peu de temps un fort consommateur par rapport aux voisins tunisiens et marocains malgré la régression conjoncturelle des dernières années.

⁶¹ - A. Bencharif, Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : état des lieux et problématiques, In : Options méditerranéennes, n°32, Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée, pp. 32-33, 2001.

⁶² - *Le circuit informel se définit par rapport au circuit officiel et moderne qui assure aujourd'hui, dans les [pays économiquement développés](#), l'essentiel de la collecte. L'expression « secteur informel » (ou « secteur non structuré ») vient du [Bureau international du travail](#). « Le secteur informel est l'ensemble des activités : économiques qui se réalisent en marge de législation pénale, sociale et fiscale ou qui échappent à la Comptabilité Nationale » (Wikipédia , 2009) .*

Tableau 11 : Evolution des disponibilités par habitant en litre de lait équivalent.

Années	Importations en milliers l /eq	Production locale en milliers l /eq	Offre totale milliers l/eq	Population en milliers	Disponibilité par habitant l /lait équivalent
1961-65	278829	348000	626829	11443	54,78
1966-70	350072	475000	825072	12966	63,63
1971-75	582822	584000	1166822	15075	77,4
1976-80	1150473	771000	1921473	17613	109,09
1981-85	2103675	877000	2980675	20610	144,62
1986-90	1737253	925000	2662253	23778	111,96
1991-95	1866911	1032000	2898911	26772	108,28
1996-00	956860	1332000	2288860	29308	78,09
2001-05	1885620	1598000	3483620	31543	110,44

Source : Source : Elaboration d'après les données de FAOSTAT | © OAA Division de la Statistique 2008 | 11 février 2008

Les statistiques de l'année 2000 montrent que les Algériens sont mieux placés dans la consommation du lait et produits laitiers par rapport aux Marocains (38 litres) et Tunisiens (75 litres)⁶³. Mais cette position est bien loin relativement au niveau de consommation des citoyens des pays développés ; elle représente tout juste la moitié de ce qui est consommé par les Français et les Américains.

Conclusion du chapitre

De cette représentation du contexte international et national spécifique à la filière lait, il ressort les enseignements suivants :

- les modalités de l'Accord agricole laissaient bien aux pays membres une certaine marge de manœuvre qui leur permettait d'éviter de proposer des concessions tarifaires qui entraîneraient une augmentation importante de leurs niveaux d'importations. Si certains pays développés (Union européenne, Etats-Unis) ont beaucoup tiré profit de cette possibilité, il n'en va pas de même pour la plupart des PVD, dans la mesure où les PAS ont laissé peu de marges aux politiques protectionnistes dans le cadre de l'OMC.

- l'Accord affectera certainement les politiques agricoles de l'Algérie et l'ensemble des pays en développement de plusieurs manières. D'abord, certains aspects des politiques agricoles et commerciales intérieures devront être modifiés afin d'appliquer les dispositions de l'Accord. (De prendre des mesures concrètes au démantèlement tarifaire, Choix des taux plafonds des tarifs douaniers (consolidation des tarifs), orientation des politiques agricoles vers les seuls soutiens autorisés et qui sont classés en boîte verte.....). Les influences résulteront, premièrement, de l'impact du Cycle d'Uruguay sur les politiques du "reste du monde", en particulier celles des pays développés et, deuxièmement de l'impact qu'auront les réformes des politiques du reste du monde sur les marchés et les cours mondiaux. Ainsi , les conséquences de l'Accord seront beaucoup plus désastreuses pour les pays déficitaires en produits alimentaires pour des raisons liées à l'instabilité persistante des marchés mondiaux qui pose la question de leur fiabilité pour assurer l'approvisionnement

⁶³ - Sraïri MT, Ben Salem M, Bourbouze A, Elloumi M, Faye B, Madani T, Yakhlef H, « Analyse comparée de la dynamique de la production laitière dans les pays du Maghreb » in [Cahiers Agricultures. Volume 16, Numéro 4, 251-7, Juillet-août 2007, Synthèse](#) Op cité page 253.

alimentaire régulier, à la difficulté de maîtriser la facture alimentaire et aux conditions de concurrence peu loyales .

- L'importance des échanges avec l'UE, le caractère privilégié des accords d'association dans une perspective stratégique et régionale, ces éléments conduisent à penser que ce sont les engagements de libéralisation des échanges agricoles avec l'UE qui risquent de se révéler les premiers les plus contraignants pour l'Algérie. Face à ses perspectives de libéralisation, les filières agro alimentaires en l'occurrence la filière lait se trouvent rappelées à ses propres réalités.

Les réformes économiques engagées, les politiques d'ajustement structurel, en un mot la relance économique globale ne s'est pas transmise à la production agricole en général et à la production laitière en particulier ; mais à la demande pour les produits semis finis (poudre) et finis (poudre instantané, beurre et fromage) et à leur importation nette en provenance principalement de l'Union Européenne.

Les objectifs arrêtés ont été, certes, fort ambitieux au plan stratégique, mais ne sont pas suffisamment cernés pour servir de base à la conception d'une véritable politique laitière. Au demeurant, l'Etat ne semble pas vouloir ou/et pouvoir réunir les moyens et les instruments de régulation nécessaires à la concrétisation de ces objectifs. Ainsi, la hausse des prix officiels et l'octroi de primes à la production des produits agricoles ne semblent pas avoir eu un effet positif sur la production laitière.

En dépit de la multitude et de la complexité de ces dispositifs d'organisation, les actions de soutien de l'Etat au développement de l'agriculture en général et de la production laitière en particulier souffrent encore de rigidités bureaucratiques qui réduisent davantage leurs impacts.

Les années qui viennent seront décisives en matière agricole et alimentaire pour les différents acteurs de la filière lait selon les orientations que prendront les différentes parties dans le cadre multilatéral de l'OMC et dans le cadre régional du Partenariat euro-méditerranéen. En outre, les efforts de développement local et les effets de la politique de voisinage européenne sont déterminants dans la réussite du processus de libéralisation à condition qu'ils soient conduits avec continuité, capables de créer une rupture radicale avec les tendances du passé et de créer les conditions d'un nouvel essor de la productivité et de la compétitivité.

A long terme, les changements qui affecteront les marchés et les prix mondiaux offriront de nouvelles possibilités, mais imposeront aussi certains coûts, ce qui obligera un pays comme l'Algérie à adapter sa politique agricole en conséquence, en vue de gérer les évolutions nécessaires des structures internes de production. Les variations des prix sur le marché mondial influenceront probablement la rentabilité et par voie de conséquence la pérennité de différents acteurs composant la filière laitière en particulier.

Chapitre 3- Le marché mondial du lait et des produits laitiers

Introduction

Quelles sont les caractéristiques du marché mondial du lait et des produits laitiers ? Comment évoluent les cours internationaux du lait et des produits laitiers ? Quelles sont les politiques des grands pays exportateurs ? Quelles sont les stratégies des grandes firmes de négoce ? Quels sont les enjeux actuels et futurs qui pèsent sur le commerce de ces produits ? Quelles perspectives offrent ces marchés pour les pays en développement en l'occurrence les pays importateurs nets tels l'Algérie ?

Le présent chapitre vise à répondre clairement à ces questions. Il s'attache d'abord à l'appréhension **des caractéristiques fondamentales du marché** du lait et des produits laitiers en passant en revue brièvement quelques spécificités de la production laitière, de l'industrie laitière, des flux des échanges laitiers, des fluctuations des cours sur les marchés laitiers.

Ainsi, l'accent est mis sur la description de la structure des marchés laitiers et sur les grandes tendances de la production, de la consommation et des échanges de lait et de produits laitiers.

La section suivante s'attache à analyser **les différentes politiques auxquelles** les États ont constamment recours pour soutenir leur production domestique dans le respect des accords internationaux dans lesquels ils sont engagés. Elle examine ensuite la nature des acteurs **qui dominent les marchés internationaux** du lait et des produits laitiers, les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour maintenir leurs parts de marché ou pour les accroître.

Ce chapitre abordera ensuite la question des effets **de la libéralisation du secteur laitier**, en particulier l'impact sur l'offre, les prix, le commerce, de même que l'impact prévisible des réformes sur le secteur laitier des pays en développement. Libéralisation et mondialisation rendent plus difficile le maintien et l'amélioration de la compétitivité des firmes domestiques alors qu'il faut réduire les subventions, réviser les programmes propices à la croissance de la production laitière et revoir le système de gestion de l'offre pour éviter les conflits avec certains membres de l'OMC.

Section 1 : Caractéristiques des marchés mondiaux

1. La production laitière mondiale

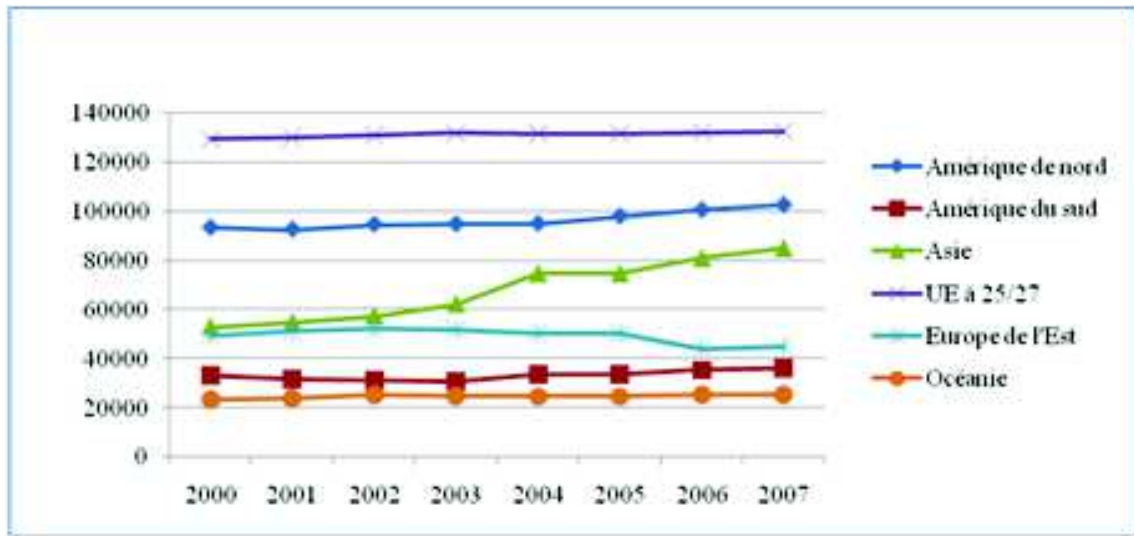
1.1.-Caractéristiques de la production laitière mondiale

1.1.1.-Evolution des flux

L'examen de l'évolution de la production laitière au cours des trente dernières années, permet de constater que la production mondiale a suivi une allure ascendante depuis les années 70 jusqu'au milieu des années 1980, puis a décliné en raison principalement des réductions de quotas dans l'Union Européenne avant de se redresser très légèrement dans les années 90.

Les hausses de production les plus fortes ont été enregistrées dans les économies hors OCDE et dans les pays de la zone OCDE n'appliquant pas la politique des quotas (principalement ceux d'Océanie). Bien que, historiquement, la zone OCDE assurait l'essentiel de la production mondiale de lait, cette production se partage aujourd'hui à égalité entre pays de l'OCDE et économies non membres et on s'attend à ce que ces dernières augmentent leur part rapidement (OCDE, *003b).

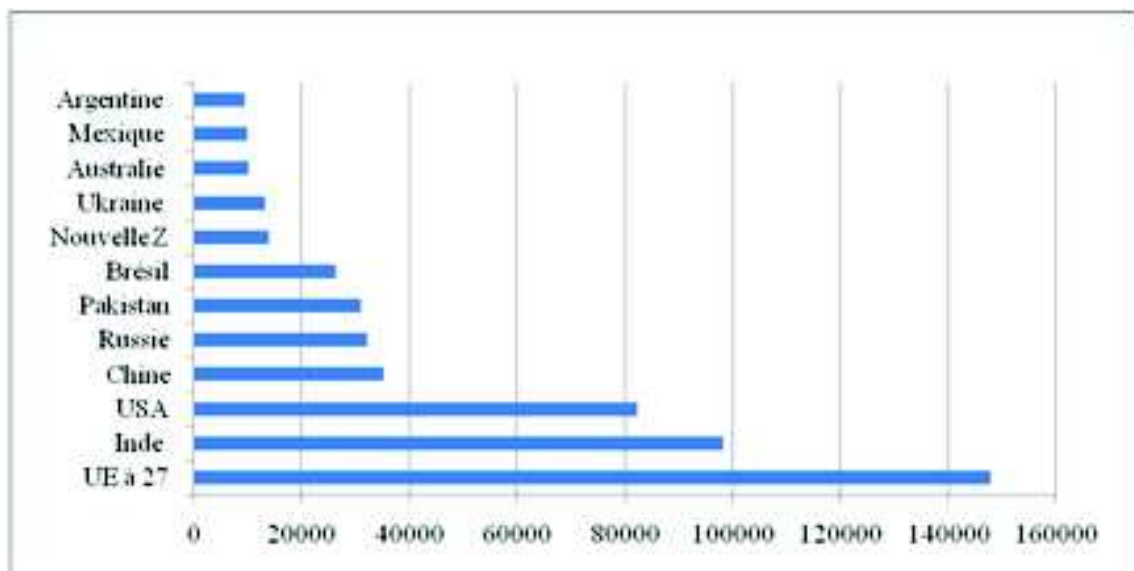
Sur le plan géographique (graphique n°6), le déplacement de la production laitière suit principalement un axe nord-sud, plus précisément de l'Europe et de l'Amérique du Nord vers l'Asie, l'Amérique latine et l'Océanie.



Graphique n°6 : Evolution de la population laitière par zone géographique (1000 tonnes).

Source : d'après secrétariats de l'OCDE et de la FAO

La figure n°07 présente la production mondiale des principaux pays producteurs de lait durant la période 2005-2007 ; elle montre clairement que l'Union Européenne reste le premier producteur de lait et le premier marché de lait du monde malgré son système de quotas qui limite sa production. En fait, après l'élargissement de 2004 et de 2007, l'UE a considérablement renforcé sa position déjà dominante, avec une production moyenne d'environ 148 millions au cours de la période 2005-2007.



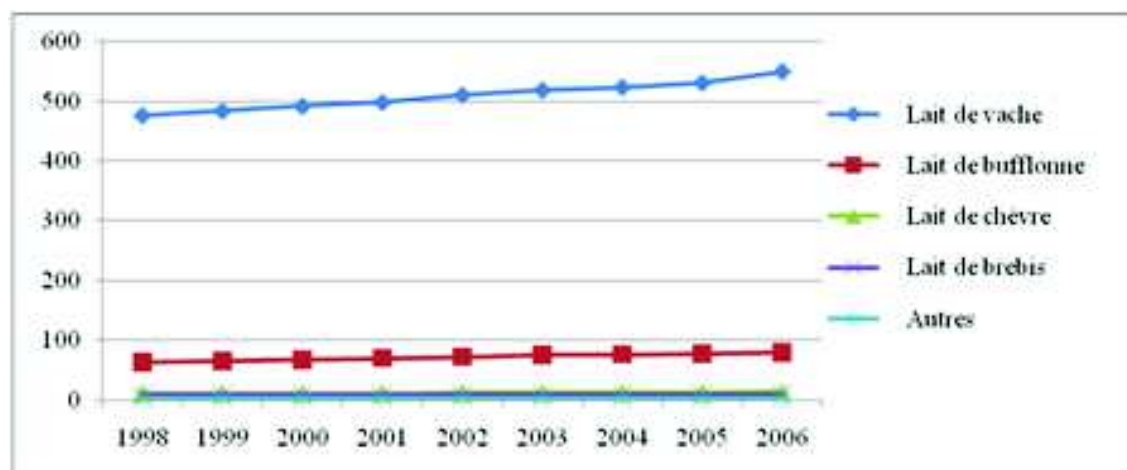
Graphique n°7 : Principaux pays producteurs du lait en milliers de tonnes(2005-2007)

Source : d'après secrétariats de l'OCDE et de la FAO

Le deuxième plus gros producteur de lait est l'Inde, avec environ 98 millions de tonnes, suivie par les États-Unis avec 82 millions de tonnes.

1.1.2- Une production quasi dominante de lait de vache

La production de lait de vache, qui représente l'essentiel de la production laitière mondiale (graphique n°08), enregistre un léger recul de sa part relative, en passant de 84,88% en 1999 à 84,07% en 2006, pour atteindre un total de 515 millions de tonnes.



Graphique n° 08 : Part de la production laitière mondiale par espèce animale.

Source : d'après FAO.

Les autres types de lait (et leur part dans la production mondiale totale) sont le lait de bufflonne (12%), le lait de chèvre (2%) et le lait de brebis (1%). Il est utile de signaler que si la production de lait de vache a cru de moins de 10% au cours des dix dernières années, la production de lait de bufflonne a augmenté de près de 40% (FIL, 2003).

Remarque :

Depuis 30 ans, d'après les données de la FAO, la production laitière mondiale progresse quasiment au même rythme que la population mondiale, ce qui a pour conséquence une stagnation de la consommation moyenne par habitant autour de 100 kg de lait par habitant et par an (Institut de l'élevage, 2005).

Selon un rapport de la FAO⁶⁴ beaucoup de pays, pour l'essentiel, produisent suffisamment pour satisfaire les besoins de leur marché domestique. En fait, parmi les 150 pays répertoriés dans la base de données de la FAO, 26 pays couvraient leurs besoins à concurrence de 98% pendant la période 1999-2003 et on trouve parmi eux certains des principaux producteurs, comme les États-Unis, l'Inde et le Pakistan. Seuls 18 pays du même échantillon avaient un excédent dépassant 2%, mais 106 couvraient moins de 98 pour cent de leurs besoins.

1.1.3- Une production confrontée à des contingentements pour les uns et à des aléas climatiques pour les autres

L'évolution de la production laitière est tributaire d'abord de la présence ou non d'une politique de contingentement. En effet, les producteurs de l'Union Européenne et du Canada

⁶⁴ Documents techniques de la FAO sur les politiques commerciales N° 11. L'industrie laitière – Mesure de l'impact des réformes, FAO 2006.

sont soumis à une politique de quotas limitant la production laitière totale. Dans les autres pays par contre, les aléas climatiques ont un effet décisif sur la production annuelle.

Ainsi, dans l'UE et au Canada, l'évolution de la production laitière a été soumise à la contrainte du contingentement de la production. Au Canada, l'évolution du volume de production est presque entièrement tributaire de l'évolution totale de la demande de produits laitiers sur le marché intérieur.

Dans l'UE, le système des quotas est une réalité depuis 1984 ; cette politique a été mise en œuvre dans un contexte de contrôle des coûts budgétaires de la politique laitière. Depuis, les producteurs laitiers européens ont été confrontés à une baisse du niveau des quotas laitiers ; ce qui a eu pour conséquence une diminution de la production de l'UE à 15 par rapport à son sommet de 1983 (qui était de 137,2 millions de tonnes) de 11,22% en 2004 (soit 121,8 millions de tonnes en équivalent lait).

Aux Etats-Unis, la production laitière a connu une croissance régulière depuis 1984 ; elle a augmenté de 28,7% de 1981 à 2004, passant de 60,2 MT à 77,5 MT, soit une augmentation de 17,3 millions de tonnes. En Australie et en Nouvelle Zélande, les croissances enregistrées par la production laitière sont de loin les plus importantes. En fait, ces deux pays produisaient en 2004 plus de deux fois les quantités de 1980, et ce malgré une politique qui soumet les prix à la production au libre jeu des fluctuations du marché mondial.

1.1.4- Changement d'échelle de la production : de moins en moins d'éleveurs, mais des troupeaux de plus en plus grands

L'échelle de la production a augmenté dans les pays développés ; le nombre moyen d'animaux par exploitation a progressé même dans les pays où le nombre de vaches a diminué. Cela a eu pour résultat une multiplication des fermes les plus grandes et les plus intensives, ce dont témoigne la quantité de lait produite par vache et par hectare de surface fourragère.

Dans l'UE à 12, le nombre des vaches laitières est passé de 29661000 en 1984 à moins de 16898000 millions en 2006, soit une baisse de 2,53 % par an. En France, le nombre d'exploitation était de 385 000 exploitations laitières en 1984, l'année de mise en place des quotas laitiers, a passé à 90 000 en 2009. Les effectifs d'exploitations ont régressé ainsi d'un rythme de -5,65% annuellement, soit un rythme inférieur à celui observé dans tous les autres Etats membres de l'UE (11% par an en Espagne, 9% par an au Danemark, etc.). Entre 2006 et 2008, 334 000 exploitations laitières ont disparu en Europe (Institut de l'élevage, 2009).

La taille moyenne des troupeaux européens a grossi au cours de la même période, de 18 vaches en 1990 à 35,4 en 2008 dans l'UE de 15. Il y a toutefois des différences importantes dans la taille des troupeaux entre les Etats Membres et d'une région à l'autre. En termes absolus, c'est dans le sud-est de l'Angleterre, en Ecosse et en Allemagne de l'Est que la taille moyenne des troupeaux de vaches laitières est la plus grande (avec plus de 100 vaches). Par contre, la taille moyenne des troupeaux en Bulgarie est une moyenne de 2,3 vaches en 2005⁶⁵.

Aux USA, le troupeau laitier est passé de 10 millions à 9,1 millions, en baisse de 1% par an, alors que le nombre d'élevages laitiers a fléchi de 5% par an, passant de 192 000 à 98 000 unités. En conséquence, le nombre moyen de vaches par exploitation a progressé

⁶⁵ Les chiffres en relation avec l'UE sont extraits du site web officiel de L'agriculture dans l'Union européenne- http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/2008/table_fr/index.htm, site visité le 10/08/2009.

de 80%, pour s'établir à 93. Le Japon a connu une évolution comparable, caractérisée par une diminution annuelle de 5% du nombre des exploitations, de 1% de celui du troupeau laitier et par une augmentation de 80% du troupeau moyen par élevage qui a atteint le nombre de 32 vaches.

Au Canada, la régression est moins spectaculaire, mais notable. Le troupeau de vaches laitières et le nombre d'élevages ont diminué respectivement de 2% et 4% par an, de 1990 à 2001, tandis que le nombre moyen de têtes par exploitation s'est élevé de 30% pour atteindre 56 vaches.

En revanche, en Australie et en Nouvelle Zélande, l'évolution du cheptel a connu une tendance inverse puisque le nombre de vaches a progressé de 1990 à 2001. En Nouvelle Zélande, il est passé de 2,4 à 3,7 millions de têtes, en augmentation de 5% par an. Cependant, la taille moyenne des troupeaux de vaches allaitantes a progressé de 65%, en passant de 164 à 270 têtes par exploitation.

Le changement d'échelle de la production est également illustré par le nombre accru d'exploitations plus grandes, à plus forte intensité de capital. Aux USA, en 1993, 55% de la totalité des vaches laitières appartenaient à des élevages de plus de 100 têtes ; en 2000, ces derniers regroupaient 71% des vaches laitières. Dans l'UE, les élevages de plus de 100 vaches ne comptaient que 14% du troupeau total en 1990 ; en 2000, ils possédaient 20% des vaches.

1.1.5-Augmentation des rendements : moins de vaches, plus de lait

La production laitière par exploitation connaît une hausse plus rapide que la croissance de la taille des troupeaux parce que le rendement moyen par vache s'est accru de manière significative. Les exploitations au Royaume-Uni produisent le plus de lait par vache, mais les exploitations danoises les rattrapent rapidement. Puis viennent les exploitations des Pays-Bas, de la Suède et de l'Allemagne. La hausse du rendement par vache a mené à une réduction du nombre de vaches laitières dans l'UE depuis l'introduction des contingents de lait en 1984.

Dans tous les pays, le rendement laitier par vache s'est accru au cours des dernières années. La production moyenne de lait par vache allant de 3641 kg par an en Nouvelle Zélande à plus du double au Japon et aux USA, où elle dépasse 8000 kg.

Tableau 12: Rendement laitier par vache dans certains pays occidentaux en Kg

	1990	1995	2000	2002 [*]	2004 [*]	Variation annuelle en % 1990-2004
Australie	3891	4881	5146	5473	4973	1,98
Canada	5581	6217	7396	7348	7584	2,56
UE à 12	3901	4178	4428	6062	6023	3,88
Autriche	3801	4178	4428	5314	5484	3,16
Belgique	4288	4903	5561	5737	5826	2,56
Danemark	6224	6652	7371	7070	7600	1,57
Finlande	5850	6231	6798	7067	7206	1,65
France	4949	5495	5945	5869	5930	1,41
Allemagne	4787	5483	5946	6177	6525	2,59
Grèce	3498	4158	5132	4322	5099	3,26
Irlande	4054	4075	4426	4675	4781	1,28
Italie	4036	4830	5682	4956	5625	2,81
Pays Bas	6009	6613	6647	7370	7164	1,37
Portugal	4177	4610	5791	5586	5724	2,64
Espagne	3600	4532	4747	5692	5747	4,25
Suède	6084	6863	7465	7838	8072	2,33
Royaume Uni	5366	5746	6208	6291	6751	1,84
Japon	7576	8106	8566	6879	7068	-0,47
Nouvelle Zélande	3035	3272	3641	3701	3763	1,71
Etats-Unis	6705	7441	8257	8439	8599	2,01768403

Source : d'après OCDE in « Agriculture et environnement, le secteur laitier, OCDE 2004 » p 73 ^{*} CNIEL d'après Eurostat, enquête bovine

1.1.6-Concentration de la production

Outre la dimension des élevages, dans la plupart des pays, l'essentiel de l'activité de l'élevage est localisée au sein des zones spécifiques. Dans l'UE, quatre pays possèdent 65% du troupeau total de vaches laitières : l'Allemagne (23%), la France (20%), l'Italie (10%) et le Royaume Uni (11%) ; l'Espagne, l'Irlande et les Pays-Bas en possèdent chacun environ 7%.

Les vaches laitières sont aussi fortement concentrées dans certaines régions d'Allemagne (Bavière, Basse Saxe, Bade Wurtemberg, Rhénanie du nord Westphalie et Schleswig Holstein), d'Espagne (Galice), de France (Bretagne, Pays de la Loire et Basse Normandie), d'Italie (Lombardie et Emilie Romagne) et du Royaume Uni (sud-ouest). C'est ainsi que l'Union européenne connaît une spécialisation laitière de certaines de ses régions :

- 85% de la production danoise s'effectue dans le Jutland ;
- 50% de la production et 75% des exploitations espagnoles se situent dans la corniche cantabrique ;
- 75% de la production italienne (68% des vaches) se situe dans le Nord de l'Italie ;
- 80% du lait suédois vient du Sud du pays.

Au Canada, plus de 80% des vaches laitières se trouvent dans des élevages situés dans les trois provinces de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec.

Aux USA, le développement de l'élevage a été le plus rapide dans les régions de montagnes, notamment de l'Idaho et du Nouveau Mexique et les régions qui bordent le Pacifique (Californie...).

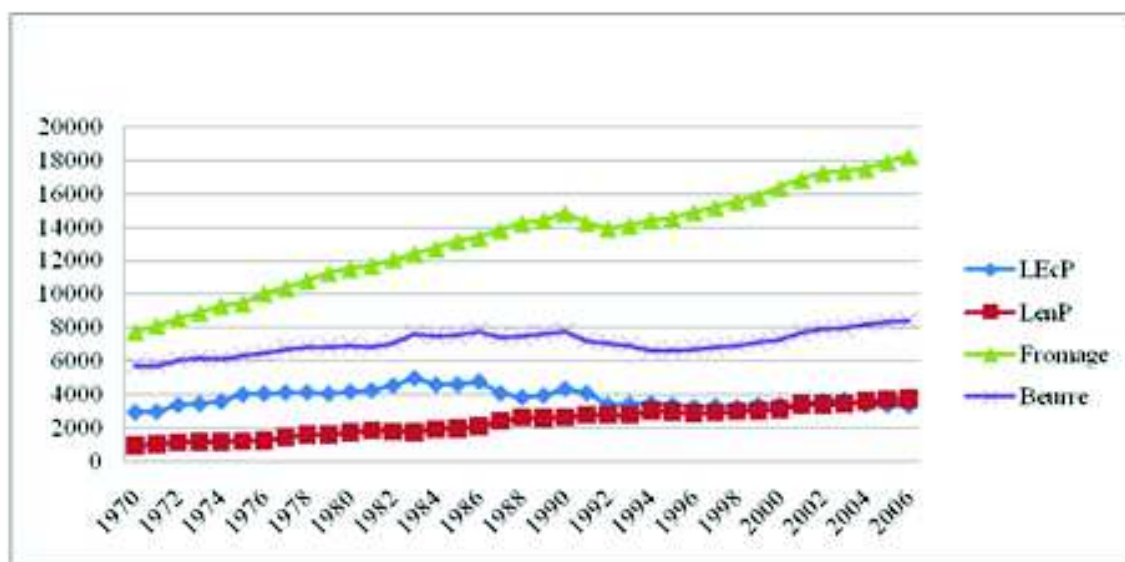
L'élevage laitier est traditionnellement concentré dans les zones du pays productrices de céréales, des régions dans lesquelles la taille confère un avantage de coût pour la plupart des exploitants.

1.2- Les tendances de la production mondiale de produits laitiers

L'observation des tendances de la production mondiale⁶⁶ (graphique n°9) des principaux produits laitiers au cours des 30 dernières années fait apparaître :

- une chute légère (tassement) de la production de lait écrémé en poudre (LEcP),
- une stabilité de celle de beurre,
- une augmentation sensible de celle de lait entier en poudre (LenP) et surtout du fromage.

Ainsi le fromage demeure le produit laitier prédominant.



Graphique n° 09 : Tendances de la production mondiale des principaux produits laitiers en milliers de tonnes

Source : D'après séries statistiques OCDE.

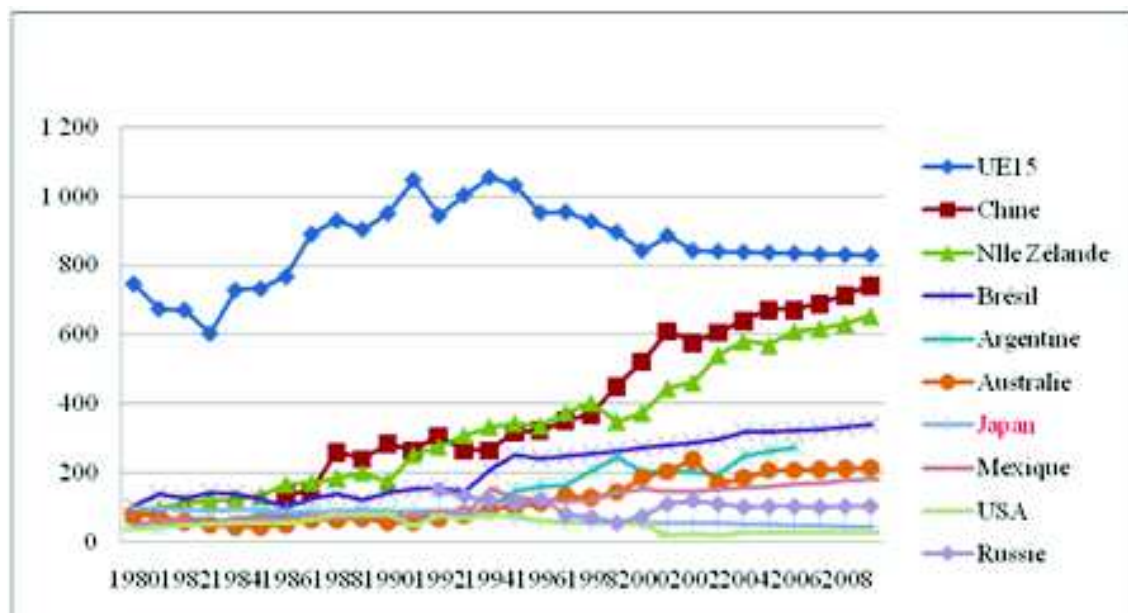
Ces tendances de la production sont en relation directe avec l'évolution des modes de consommation induite par la croissance du revenu par tête et par l'attention croissante accordée à la diététique et à la santé, notamment dans les pays de l'OCDE.

Selon la FAO¹, les fabrications mondiales de fromages enregistrent une croissance soutenue, en moyenne 2,2% l'an sur les dix dernières années. Les fabrications de beurre et de poudre de lait entier progressent de façon moins prononcée, + 1,2% l'an en moyenne, alors que les fabrications de poudre maigre reculent sous l'effet d'un meilleur ajustement des marchés et de dispositifs de soutien moins incitatifs aux Etats-Unis et dans l'U E.

⁶⁶ L'ensemble des séries statistiques utilisées sont extraites du site de l'OCDE (site Web : <http://ocde.org/>), certaines données complémentaires rajoutées dans le souci de compléter les séries, notamment celles de l'Union Européenne, ont pour source principalement les publications de l'institut français de l'élevage.

1.2.1-Production de lait en poudre

L'évolution des fabrications mondiales de LEnP (graphique n°10) montre une relative stagnation de la production de l'UE, bien que dominante, suivie de loin par l'Inde (notamment au cours des dernières années), la Nouvelle Zélande, le Brésil, l'Argentine et l'Australie dont la progression est plus significative, particulièrement à partir de 1987. Ainsi, la production mondiale de lait en poudre est plus concentrée dans la mesure où les six premiers producteurs réalisent 78% de la production mondiale en 2005. Les fabrications de la dernière décennie avaient progressé de 89% de 1995 à 2005, passant de 1,960 MT à 3,708 MT, soit une progression annuelle de l'ordre 7,29 %.

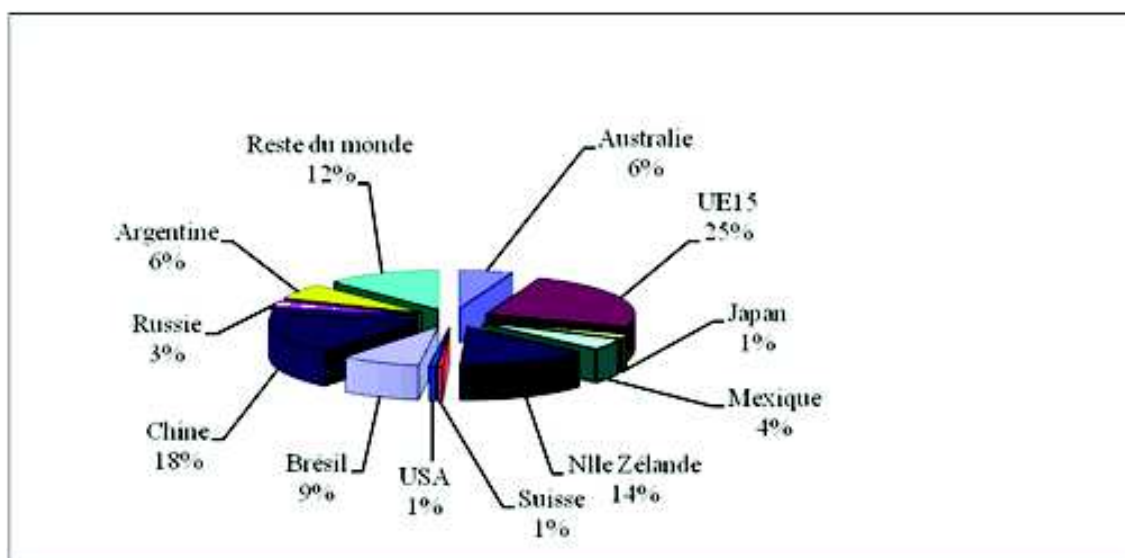


Graphique n° 10 : Tendances de la production de LEnP des principaux producteurs

Source : d'après séries statistiques OCDE.

L'UE demeure par excellence le premier producteur mondial de LenP ; suivent loin derrière, les pays océaniques et la Chine. Cependant, en l'espace de 20 ans, la production chinoise est multipliée par 4 (soit au rythme de croissance de 20% par an), celle de Nouvelle Zélande a triplé (soit + 15,5% par an) ; par contre, les fabrications de l'UE à 15 n'ont augmenté que de 14%, soit une progression moyenne annuelle de 0,7%.

Pour la période 2000-2005, la production mondiale a été, en moyenne, de 4,26 millions de tonnes. Les parts des principaux producteurs (graphique n°11) s'établissent ainsi : UE avec 25% de ce total, les pays de l'Océanie avec 20%, l'Inde arrive au troisième rang mondial, avec une part de 18% du total.

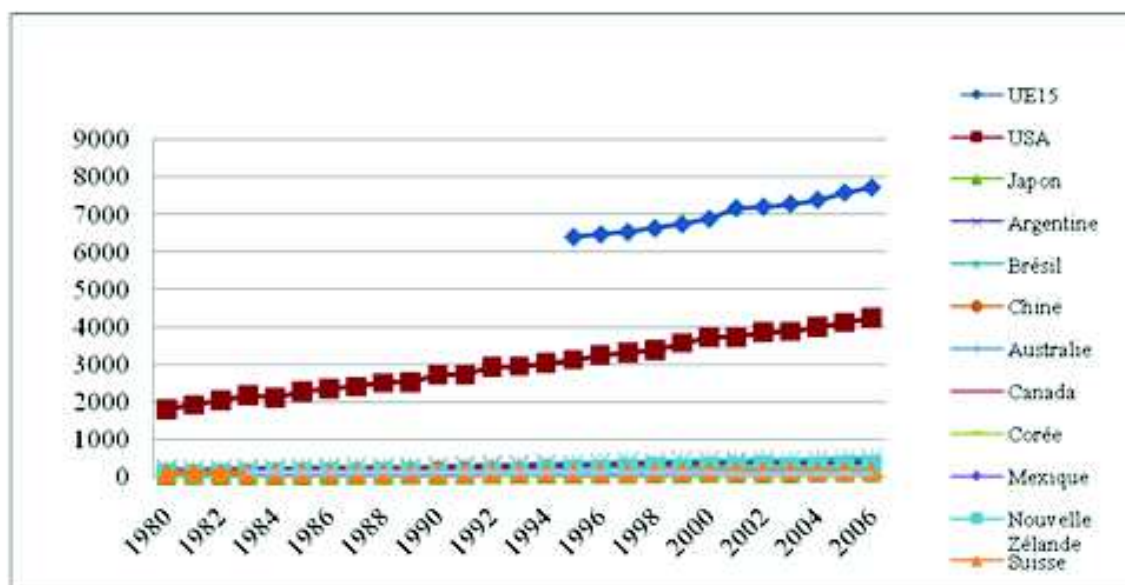


Graphique n° 11 : Part des principaux producteurs de lait entier en poudre (Moy-2000-2005)

Les pays de l'Amérique du sud totalisent une part de 19%, répartie entre le Brésil (9%), l'Argentine (6%) et le Mexique avec une part mondiale de 4%.

1.2.2-Production de fromage

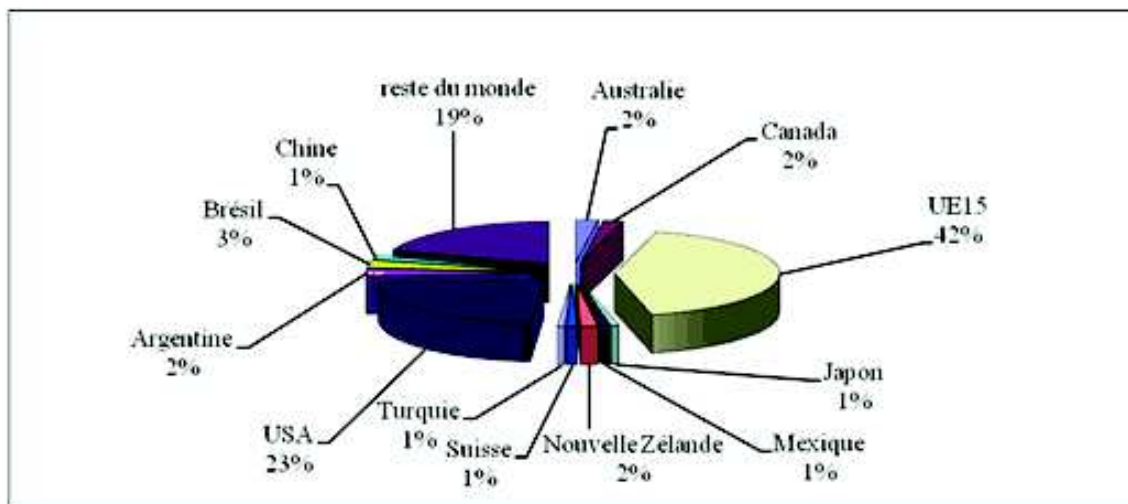
Les fabrications mondiales de fromages sont assurées à 80% par l'Europe continentale et l'Amérique du nord, suivis de loin derrière par l'Amérique du sud et les pays de l'Océanie. En effet, les fabrications des USA, de l'UE à 15, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande (graphique n°12) ont progressé respectivement à des rythmes annuels moyens de l'ordre 3,6%, 2%, 4,7% et 6,1% au cours de la dernière décennie (1995 – 2005).



Graphique n° 12 : Tendances de la production de fromage des principaux producteurs (milliers de tonnes)

Source : d'après séries statistiques OCDE.

Cependant les parts de marché, présentées ci-dessous, montrent clairement la domination de l'UE et des USA avec des parts respectives de 41% et 23% des fabrications mondiales, alors que les pays de l'Océanie ne représentent que 4% de la production mondiale.



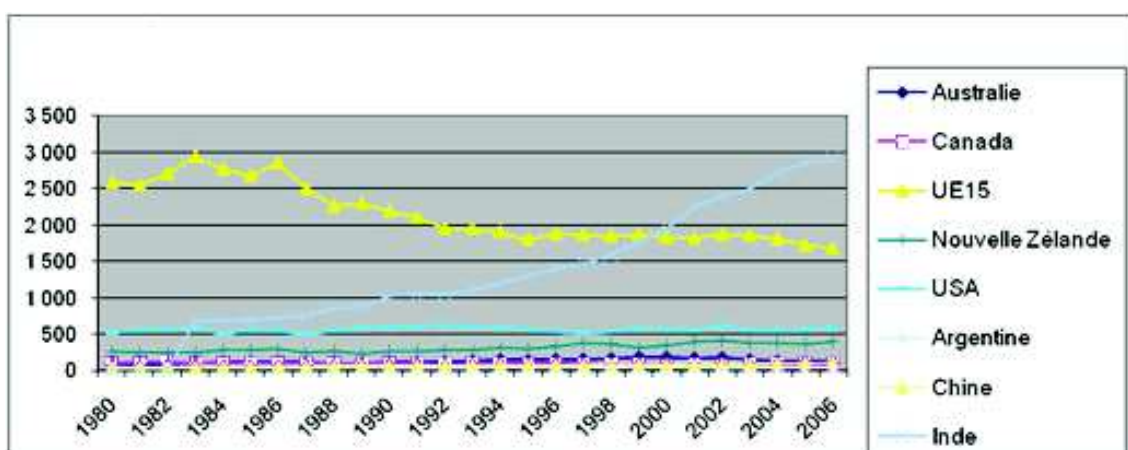
Graphique n° 13 : Part des principaux producteurs de Fromage (Moy-2000-05)

1.2.3- Production de Beurre

La production mondiale de beurre reste stationnaire autour de 8 millions de tonnes, malgré la dynamique des fabrications indiennes (graphique n°14), 1 020 milliers de tonnes à 2 860 milliers de tonnes entre 1990 et 2005, avec une progression annuelle moyenne de 12%, atteignant un plafond de 35% de la production mondiale en 2005 mais ces volumes restent destinés quasi exclusivement au marché intérieur.

La production de l'UE a enregistré par contre un déclin annuel moyen de l'ordre de 1,4%, en passant de 2 198 000 tonnes à 1 727 000 tonnes sur la même période.

Les fabrications des USA ont connu un léger fléchissement de 29 000 tonnes, ce qui correspond à une chute moyenne annuelle équivalente à 0,3%.

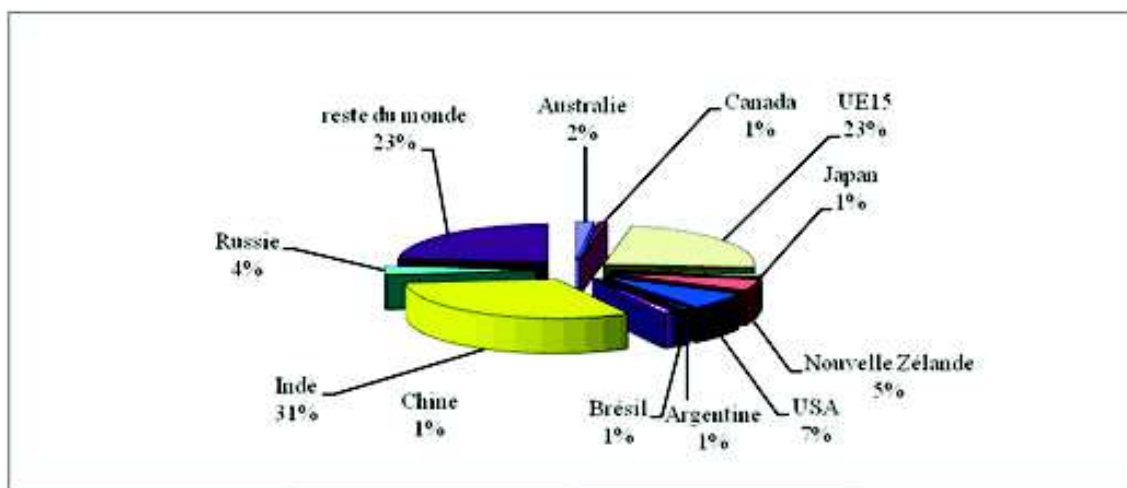


Graphique n° 14 : Tendances de la production de Beurre des principaux producteurs (milliers de tonnes)

Source: d'après séries statistiques OCDE.

Durant la même période, les pays de l'Océanie avaient fortement accru leurs fabrications, avec un volume de production qui a progressé annuellement à un rythme moyen de 2,6 % et 0,8 %, respectivement pour la Nouvelle Zélande et l'Australie.

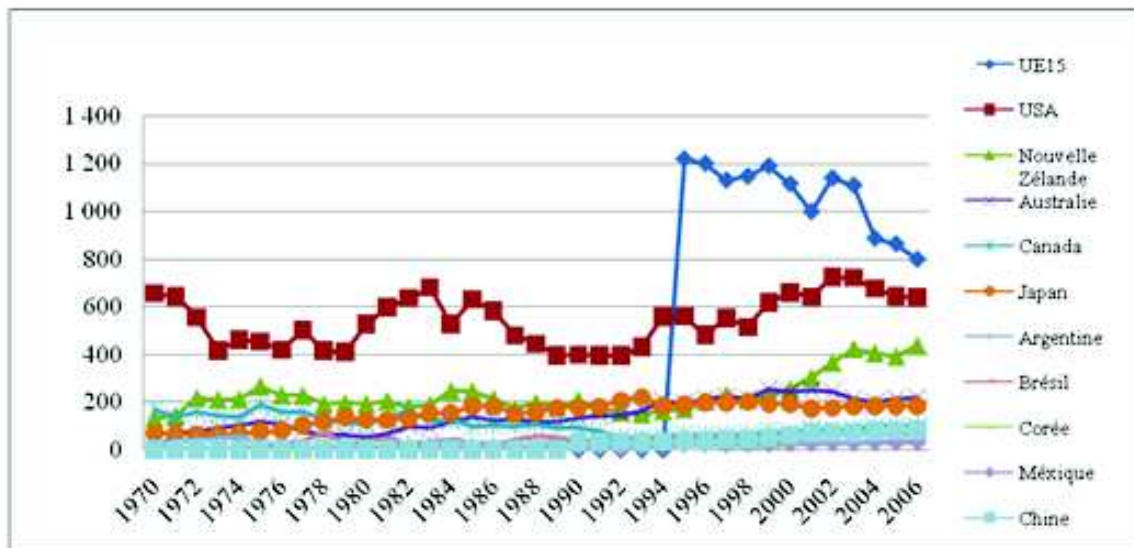
La part moyenne de la production mondiale de beurre (graphique n°15), de 2000 à 2004, pour les principaux producteurs sont ainsi dominés par l'Inde et l'UE, avec respectivement 31% et 23% ; suivent loin derrière, les USA, la Nouvelle Zélande et la Russie avec respectivement 7% ,5% et 4%.



Graphique n° 15 : Part des principaux producteurs de Beurre (Moy-2000-05)

1.2.4-Lait écrémé en poudre

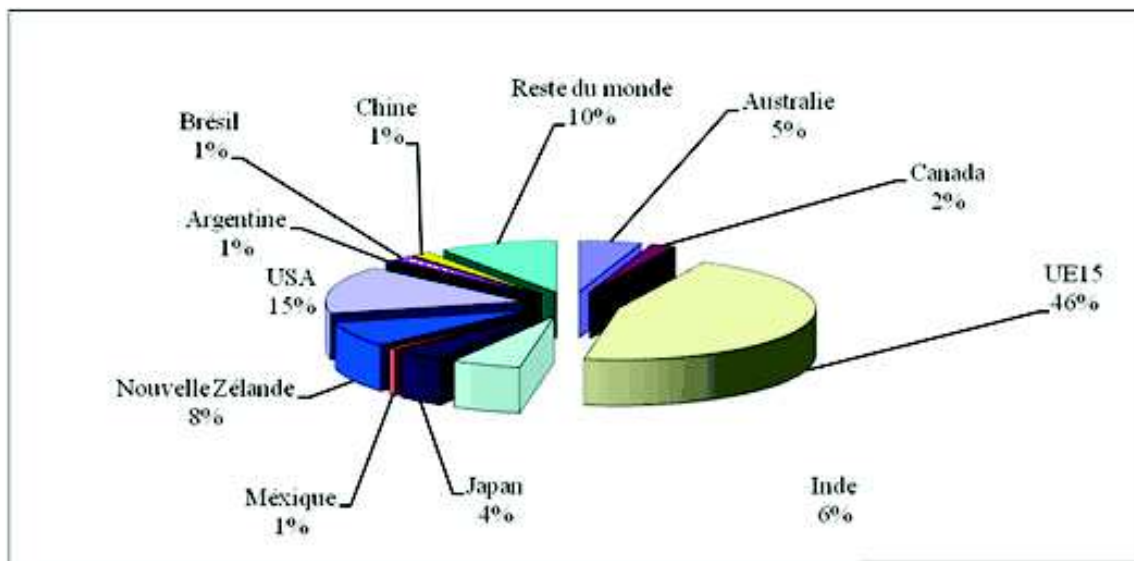
Le développement industriel de la fabrication de poudre de lait écrémé s'est imposé suite à l'augmentation de la demande induite, d'une part, par la préférence d'une frange importante de consommateurs pour un lait ne contenant pas beaucoup de matières grasses et, d'autre part, par sa double utilisation à la fois pour la consommation humaine comme pour la consommation animale. L'examen des fabrications de LEcP (graphique n°16) permet de constater une tendance à la régression pour l'UE, une stagnation relative aux USA, Canada, Brésil et en Chine. En revanche, la tendance est à la progression dans les pays de l'Océanie, particulièrement en Nouvelle Zélande.



Graphique n° 16 : Tendances de la production du lait écrémé en poudre des principaux producteurs (milliers de tonnes)

Source : d'après séries statistiques OCDE.

Durant la période 2000-2005, la fabrication moyenne de LecP a été, en moyenne, de 7,9 millions de tonnes. Six pays sont à l'origine de 82% de cette production, principalement l'UE (45%), les USA (14%), l'Océanie (13%), l'Inde (6%) et le Japon (4%).



Graphique n° 17 : Part des principaux producteurs de LecP (Moy-2000-05)

Les pays d'Amérique latine arrivent loin derrière avec des parts relativement faibles ; ainsi, le Brésil, l'Argentine et le Mexique fournissent ensemble environ 3% du total de la production mondiale.

1.2.5- Conclusion

La production laitière mondiale progresse pratiquement au même rythme que la population mondiale ; les hausses de production les plus fortes ont été enregistrées dans les économies non membres de l'OCDE et dans les pays de la zone OCDE n'appliquant pas la politique des

quotas, principalement les pays de l'Océanie, dont la production de lait de vache représente une grande part de la production laitière mondiale.

L'évolution de la production laitière, dans les principaux pays producteurs mondiaux, est imputable a priori, à la présence ou non d'une politique de quota. En effet les producteurs de l'Union Européenne et du Canada sont soumis à une politique de quota, limitant ainsi toute initiative d'augmentation de la production laitière. Dans les autres pays (pays de l'Océanie, Inde, USA, Russie, Pakistan, Argentine ...), par contre, les aléas climatiques et la nature des systèmes de production ont des effets décisifs sur la production annuelle.

La tendance actuellement constatée, dans l'UE, aux USA, au Japon et au Canada, est à la diminution du nombre de vaches et d'élevages (fermes), d'une part, et à l'augmentation de la dimension (taille) des élevages, d'autre part.

Inversement, le nombre de vaches allaitantes a augmenté considérablement en Nouvelle Zélande et en Australie, alors que la taille moyenne des troupeaux a tendance à augmenter au même titre que dans les autres pays développés. Outre les tendances de la production laitière en relation avec l'augmentation de la taille des exploitations et la diminution du nombre d'éleveurs, l'essentiel de l'activité de l'élevage laitier est localisée au sein de zones spécifiques.

Le rendement laitier a connu une amélioration notable dans l'ensemble des pays développés. La production moyenne de lait par vache allait de 3641 kg par an en Nouvelle Zélande à plus du double au Japon et aux USA, où elle dépasse 8000 kg. L'origine de ces performances réside en fait dans l'utilisation des technologies à forte intensité en capital (salle de traite, rationnement...), des méthodes de gestion modernes (suivi systématique, rotation des pâtures...) dans le souci de réduire les coûts de production dans les exploitations.

Les tendances de la production mondiale pour les principaux produits laitiers montrent clairement une augmentation régulière de la production de fromage, production prédominante avec une moyenne de 17,2 MT entre 2000-2005 ; une production relativement faible de LEnP, voisin de 4,2 MT, mais en croissance régulière; une production de beurre stationnaire autour de 8 MT et une production de LEcP de l'ordre de 7,9 MT en légère régression.

L'UE demeure par excellence le premier producteur mondial des produits laitiers ; sur la période 2000-2005, l'UE a contribué seule à la fabrication de 45% de LEcP, 41% de fromage, 25% de LEnP et 23% de beurre. Les USA sont le second grand producteur des produits laitiers avec des parts respectivement de l'ordre de 14%, 7%, 23% et 7%. Cependant, les pays de l'Océanie arrivent en troisième position, avec 13% de LEcP, 7% de fromage, 4% de LEnP et 7% de beurre.

Il faut noter aussi que l'Inde est le second producteur de fromage avec 31% de la production mondiale, derrière l'UE et le quatrième producteur de LEcP, soit 6% de la production totale.

D'autres pays participent à la production mondiale, avec des parts différentes, le cas de la Russie pour le fromage et le beurre avec environ 4% de la production mondiale, le Brésil (3% de LEnP), le Canada (2% de LEnP, 2% de LEcP), Le Japon (4% de LEcP).

1.3- Les échanges de produits laitiers

La plus grande part du lait est consommée sous forme liquide, produite et traitée à proximité du lieu de consommation. Ainsi, le commerce international du lait et des produits laitiers

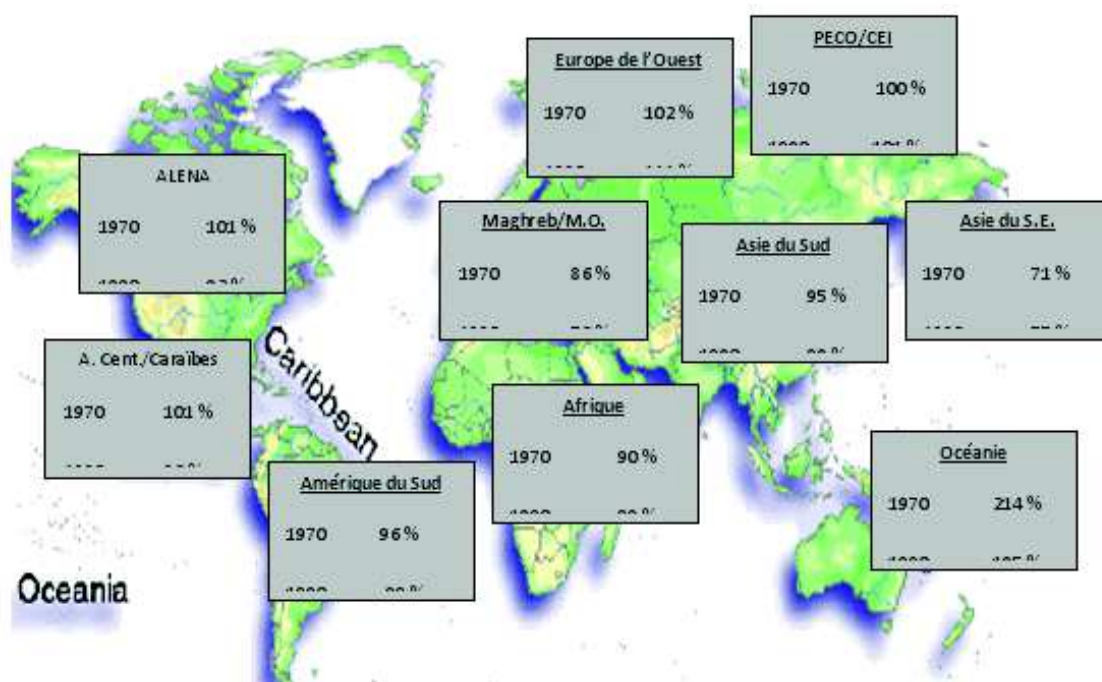
représente seulement 5 à 8% de la production mondiale de lait de vache (échanges intra communautaire non compris). La différenciation du lait liquide en produits laitiers susceptibles d'être stockés est une caractéristique qui facilite justement les échanges entre pays. Cependant, les quantités de produits laitiers échangés apparaissent relativement faibles et disparates selon le produit en question.

Désormais, la faiblesse de ces marchés tient principalement aux règles sanitaires qu'impose la nature périssable des produits laitiers et le caractère national de l'organisation du marché dans la plupart des pays, malgré l'évolution des technologies de réfrigération et de transport.

Le présent chapitre a pour objet l'analyse des flux des échanges des principaux produits laitiers, ce qui permet ainsi de cerner les principaux pays exportateurs, les principaux pays importateurs et les parts de marché de chacun de ces pays.

1.3.1-Zones Excédentaires et zones déficitaires

Le graphique suivant présente le portrait global du degré d'autosuffisance sur les trois dernières décennies pour l'ensemble de la planète ; il distingue clairement les zones excédentaires et les zones déficitaires.



Graphique n°18 : Degré d'autosuffisance en produits laitiers

Source : Note technique de la filière laitière, production documentaire et statistique en Afrique de l'Ouest et du centre AOC, Avril 2005.

Les principales zones excédentaires sont l'UE et l'Océanie qui exportent environ 13 millions de tonnes d'équivalent lait chacune. Toutefois, si l'UE est excédentaire de 10% en 2000, l'Océanie l'est de 300% ; la Nouvelle Zélande exporte la quasi-totalité de sa production car la taille de son marché intérieur est très faible ; avec 4 millions d'habitants, elle ne consomme que 5% de sa production et l'Australie la moitié.

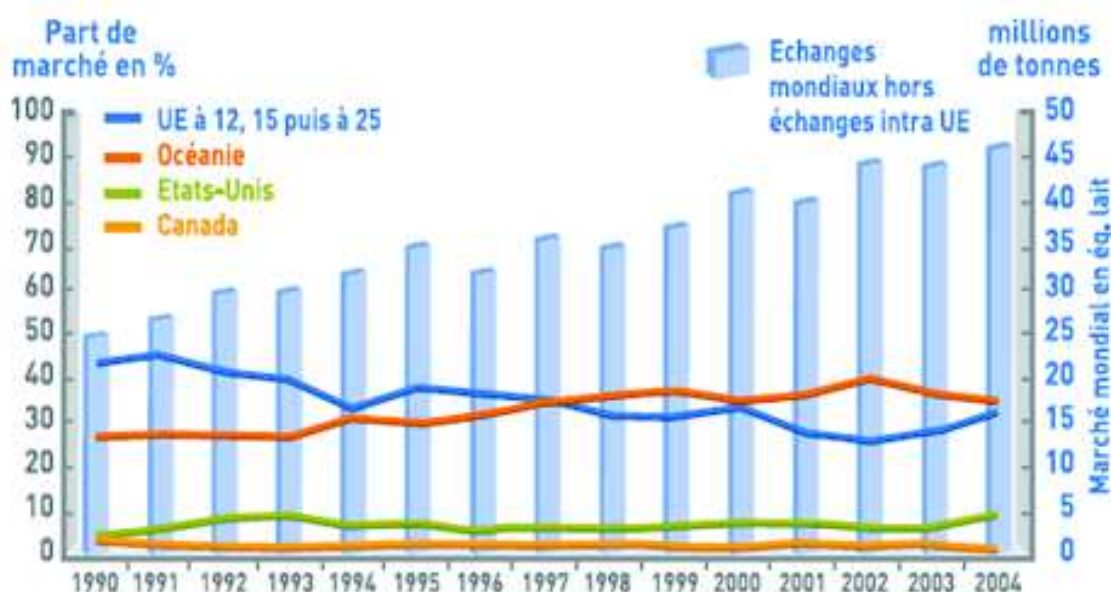
Les principales zones déficitaires (importatrices) de lait et de produits laitiers sont l'Asie du sud Est, le Maghreb et le Proche et Moyen Orient ainsi que le reste de l'Afrique et

l'Amérique centrale. Ainsi, les importations sont moins concentrées géographiquement que les exportations.

Depuis les années 1970, le continent africain n'a pas pu réduire sa dépendance vis à vis des produits laitiers importés ; l'autosuffisance en produits laitiers a même régressé sur le continent passant de 90% en 1970 à 87% en 2000, au même titre que la zone arabe du Maghreb et du Moyen Orient, où le degré d'autosuffisance a connu une chute passant de 86% à 81% au cours de la même période.

1.3.2.-Les principaux pays exportateurs

En 2006, les échanges de produits laitiers portaient sur 45,4 millions de tonnes d'équivalent lait (hors échanges intracommunautaires), soit environ 7% de la production mondiale de lait. La situation des échanges mondiaux et la répartition des parts de marché représentées par le graphique suivant montrent clairement que le marché mondial des produits laitiers est dominé par deux blocs, l'UE (à 27) et l'Océanie, auxquels s'ajoutent, dans une moindre mesure, les USA, le Canada et l'Argentine.



Graphique n°19: Evolution des échanges mondiaux (équivalent lait) et part de marché en % des principaux exportateurs.

Source : Office d'élevage d'après FAO/EUROSTAT.

Cependant, l'évolution en termes de part de marché s'annonce difficile pour l'UE, dans la mesure où sa part a tendance à s'effriter face aux pays de l'Océanie. Ces derniers ont renversé en quelque sorte la domination européenne en gagnant de plus en plus de parts sur les marchés mondiaux, au détriment de l'Europe. C'est ainsi que la part moyenne détenue durant la période 2001 -2004, présentée dans le tableau ci-dessous, montre que les pays de l'Océanie viennent en tête avec une part de 37% et l'UE en seconde position avec 28%, correspondant respectivement à des quantités vendues de l'ordre de 16,2 et 12,7 millions de tonnes en équivalent lait.

Tableau 13: Exportations de laits par les 10 plus grands exportateurs en milliers de tonnes équivalent-lait.

	2002	2003	2004	Moyenne 2002-2004	Part du marché mondial 2001/03
Union européenne (25)	11 106	12 374	14635	12705	28
Nouvelle-Zélande	11 035	11 352	10796	11061	25
Australie	6 118	4 540	4926	5195	12
Etats-Unis	2 616	2 826	4143	3195	7
Argentine	1426	1 025	1764	1405	3
Ukraine	655	866	1372	964	2
Belarus	722	892	1338	984	2
Canada	844	789	479	704	2
Suisse	643	628	680	650	1
Uruguay	558	511	569	546	1
Monde	43822	44273	4592	44874	100

Source : La situation des marchés des produits agricoles (SOCO) 2006.

Les USA arrivent en 3^{ème} position avec 7%, totalisant ainsi une moyenne de vente de 3,19 millions de tonnes sur la même période. Dès lors, l'offre sur le marché est très nettement concentrée sur trois groupes de pays, qui constituent à eux seuls plus de 72% des exportations en équivalent lait.

Enfin, l'Argentine, l'Ukraine, la Belarus, le Canada, la Suisse et l'Uruguay participent ensemble avec une part de marché équivalent à 14% des exportations.

1.3.3.-Les principaux pays importateurs

Les importations exprimées en équivalent lait (tableau 14) sont moins concentrées sur quelques pays que les exportations.

Tableau 14: Importations de laits par les 10 plus grands importateurs en milliers de tonnes équivalent-lait.

	2002	2003	2004	Moyenne 2002-2004	Part du marché mondial en %
Mexique	2 582	2 652	2854	2696	7
Union européenne (25)	2 713	2 794	2069	2525	6
Chine	1 956	2 346	2574	2292	6
Etats-Unis	2 033	2 120	256	2136	5
Algérie	1 977	1 828	2138	1981	5
Fédération de Russie	1 454	2 044	2156	1885	5
Philippines	1 582	1 756	1953	1764	4
Japon	1 636	1 635	1661	1644	4
Arabie saoudite	1 122	1 296	1769	1396	3
Malaisie	1 241	1 251	1450	1314	3
Monde	39 326	41 335	42139	40933	100

Source : La situation des marchés des produits agricoles (SOCO) 2006.

Les dix principaux importateurs ne représentent que la moitié du marché. Au cours de la période 2002-2004, on distingue tout de même cinq gros importateurs : le Mexique, qui

est le plus gros importateur avec 7% des importations totales, l'Union Européenne, la Chine, les USA et l'Algérie avec des parts de marché, respectivement de 6%, 6%, 5% et 5% du total des importations.

1.3.4-Tendance des échanges de produits laitiers

Le marché mondial des produits laitiers est avant tout un marché de produits industriels, facilement transportables et stockables. Ces produits sont le plus souvent dessinés à être transformés dans les pays importateurs, par les industries de recombinaison du lait ou utilisés comme ingrédients dans les industries alimentaires ou la restauration.

Les échanges mondiaux des produits frais ou des produits destinés directement aux consommateurs sont plus limités (certains fromages, des poudres de lait ou du beurre conditionné, du lait concentré conditionné, de la crème ...). Ainsi, quatre familles de produits dominent le commerce mondial. Il s'agit des poudres grasses (LEnP), de la poudre de lait écrémé (LEcP), des fromages et des beurres.

Les échanges de poudre de lactosérum, de lactose, de caséine, de caséinates, de lait infantile tendent à se développer, au détriment ou en complément des produits précédents, mais ils représentent en équivalent lait des quantités relativement faibles.

1.3.4.1-Tendances globales

L'examen des échanges de produits laitiers présentés par le tableau 15, élaboré pour la période 1998-2004, montre que ces derniers ont porté principalement sur environ 49% de lait entier en poudre, 32% de lait écrémé en poudre, 12% de beurre et 8,5% de fromages.

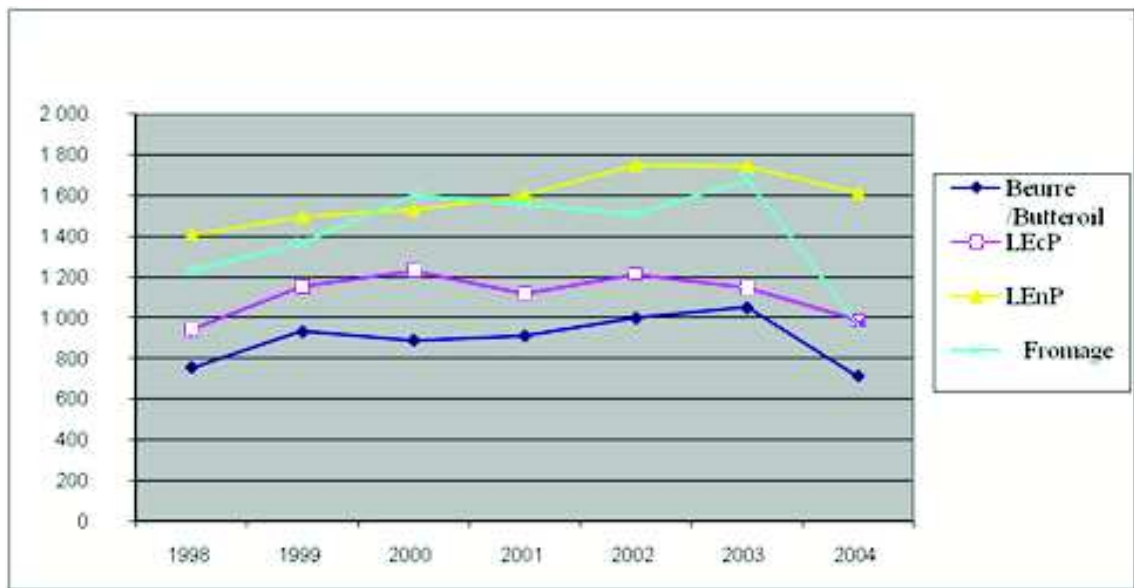
Tableau 15 : Principales familles de produits laitiers faisant l'objet d'échanges mondiaux (Moyenne 1998-2004 en millions de tonnes)

	Echanges mondiaux	Production mondiale	Part échangée
Fromages	1,4	16,6	8,5
Beurre	0,8	7,6	12%
LEcP	1,1	3,4	32%
LEnP	1,6	3,3	49%

Source : Nos calculs d'après les données de la Commission Européenne.

Ainsi, sur des quantités produites de l'ordre de 3,3 MT et 16,6 MT, le commerce de lait entier en poudre et de fromages est relativement important, avec des quantités échangées de l'ordre de 1,6 MT pour le premier et 1,4 MT pour le second sur la période 1998-2004. Cependant, les quantités échangées ont porté en moyenne sur 1,1 MT de LEcP et 864 mille tonnes de beurre, respectivement sur un total de production de 3,4 MT et de 7,6 MT.

En termes de croissance, les échanges ont augmenté respectivement de 24%, 36%, 22% et 39% pour la période 1998-2003. Cependant, en 2004 (cf. graphique n°20), tous les produits ont enregistré des chutes, relativement importantes pour le fromage et le beurre (42,6% et 32%), et plus modérées pour la poudre, soit 14% (LEcP) et 7,5% (LEnP).



Graphique n° 20 : Tendances des exportations des principaux produits laitiers (milliers de tonnes)

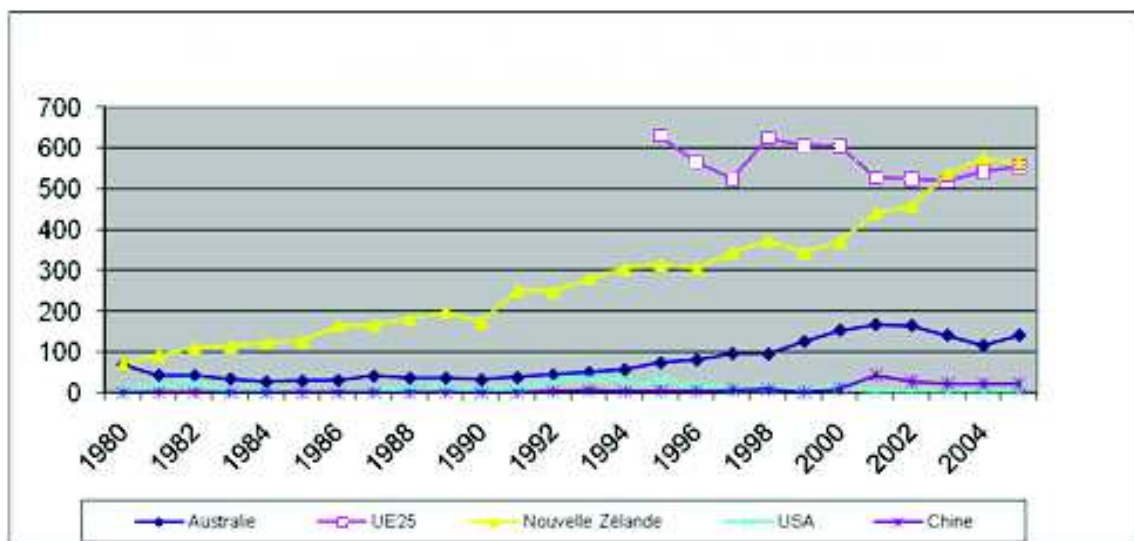
Sources: d'après Commission européenne et FAO.

La tendance constatée reflète clairement la séparation des échanges en deux catégories de produits, des produits à haute valeur ajoutée tirés par la demande (fromage et lait en poudre) et des produits poussés par l'offre (beurre, lait écrémé).

1.3.4.2-Les échanges de lait entier en poudre

La poudre de lait entier est le type de produit le plus adapté aux besoins des pays déficitaires, notamment en lait de consommation. C'est le produit laitier le plus échangé avec environ 49% de la production mondiale en 1998 -2004.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des exportations des principaux pays exportateurs.



Graphique n° 21 : Tendances des exportations de LEnP des principaux fournisseurs (milliers de tonnes)

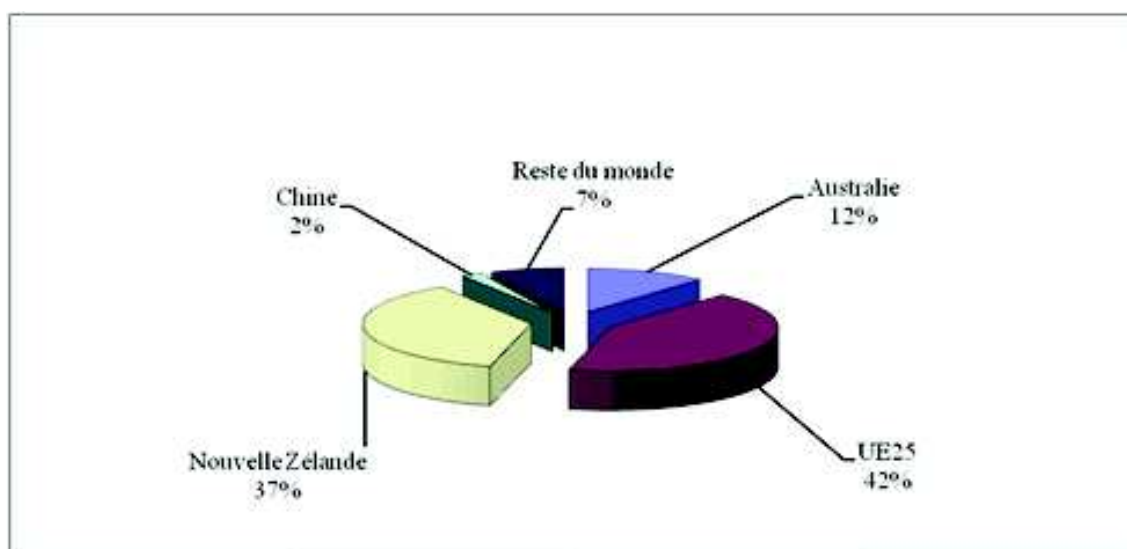
Source: d'après séries statistiques OCDE.

Il apparaît clairement :

- Une domination de l'UE et des pays océaniques,
- Une progression régulière des exportations mais avec des intensités variables.
- En termes de tendance, l'UE a perdu une part de marché non négligeable au profit des pays de l'Océanie, particulièrement de la Nouvelle Zélande.
- Quatre pays dominent le marché international en fournissant la quasi-totalité des volumes.

Sur la période 2000-2004 (graphique n°22), 1,5 million de tonnes de poudre de lait entier ont été exportées en moyenne chaque année. Les plus gros exportateurs de poudre de lait sont depuis vingt ans l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande, et l'Australie. L'Union européenne est le plus grand exportateur avec 42% des ventes de poudre grasse (544 000 tonnes par an en moyenne pour la période 2000-04). La Nouvelle-Zélande est le deuxième exportateur mondial depuis 1984, et exporte aujourd'hui 477 000 tonnes par an.

Ensemble, l'UE et la Nouvelle Zélande assurent près de 80% sur la même période. Cependant, la part de l'UE est passée de 50,3% en 1998 à 29,3% en 2003, soit une perte de 21% sur une période de cinq années. En revanche, la part de l'Océanie est passée de 39% à 48,8% sur la même période, soit un gain d'environ 10% de parts sur le marché de la poudre de lait entier.



Graphique n° 22 : Part des exportations de Lait entier en poudre des principaux fournisseurs (moy 2000-04)

Il est à signaler que depuis le début des années 90, la Chine développe peu à peu son exportation de lait en poudre. En effet, 25 000 tonnes ont été exportées en moyenne chaque année sur la période 2000-04.

Les pays importateurs sont très nombreux ; seuls quatre d'entre eux importent plus de 50 000 tonnes : l'Algérie (150 000 tonnes en 2004), la Chine (113 000 tonnes), le Venezuela (90 000 tonnes) et la Malaisie (83 000 tonnes). Les zones importatrices sont l'Asie du

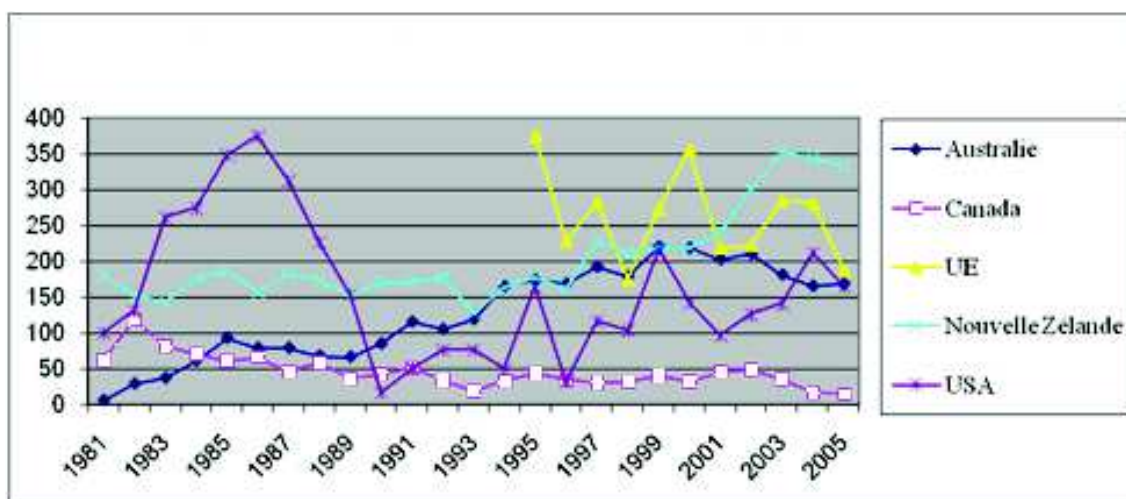
Sud Est avec 500 000 tonnes importées en 2004, suivie du Proche et Moyen Orient et du continent africain avec environ 300 000 tonnes chacune.

1.3.4.3-Les échanges de lait écrémé en poudre

L'analyse de l'évolution des échanges internationaux de poudre maigre des principaux pays exportateurs (Graphique n°23) montre des évolutions contrastées :

- une tendance globale à l'augmentation des exportations des pays océaniques, à des taux moyens annuels de l'ordre de 12% et 10,5% au cours de la période 1993-99, respectivement pour l'Australie et la Nouvelle Zélande, avant de connaître un fléchissement relativement important à partir de 2001 pour l'Australie qui retombe aux niveaux atteints dans les années 1994-1995 (165 000 tonnes). Cependant, la Nouvelle Zélande a continué sur sa lancée, en dépassant en volume l'UE à partir de 2001 malgré les chutes enregistrées en 2004 et 2005.

- En revanche, les expéditions européennes ne cessent de reculer avec la chute des fabrications, ouvrant ainsi le terrain aux pays de l'Océanie, particulièrement à la Nouvelle Zélande et aux USA, qui a connu une reprise sérieuse des exportations à partir de 1997, après une chute spectaculaire durant la décennie 1986-1996.



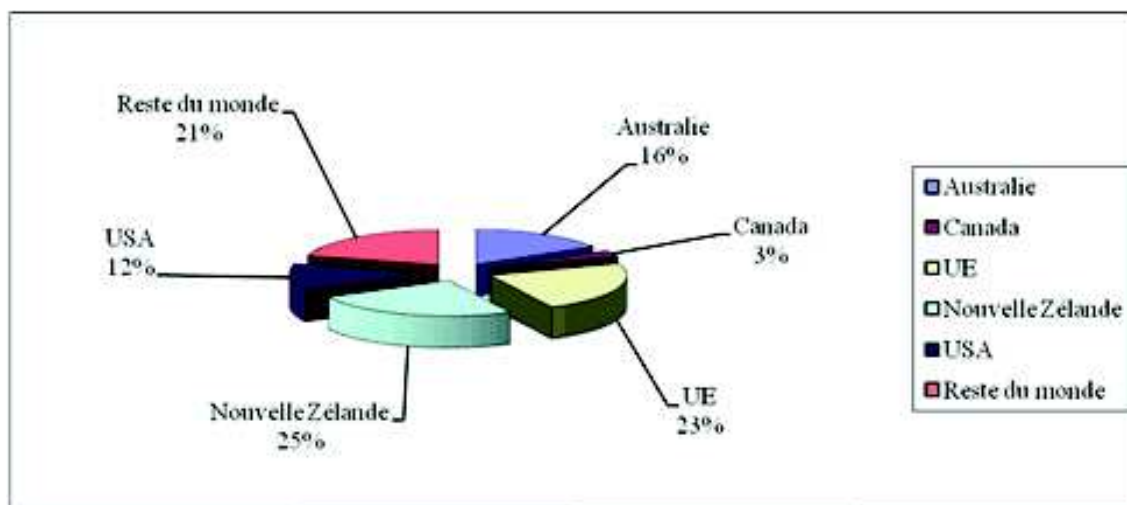
Graphique n° 23 : Tendances des exportations de LEcP des principaux exportateurs (milliers de tonnes)

Source: d'après séries statistiques OCDE.

- Les évolutions en dents de scie des exportations de l'UE et des USA correspondent à des opérations de stockage et de déstockage pratiquées par ces deux pays et non à des fluctuations des fabrications.

Le commerce international de lait écrémé en poudre porte sur un volume moyen de 1183 000 tonnes en 2000-2004, soit 32,2% de la production mondiale. Quatre pays (Nouvelle Zélande, UE, USA et Australie) contrôlent l'essentiel des expéditions mondiales (76%). Les échanges internationaux de poudre maigre apparaissent relativement stationnaires en volume depuis 2000. Toutefois, la place des principaux exportateurs a beaucoup évolué ces dix dernières années. Les pays océaniques ont gagné des parts de marché jusqu'à assurer en 2002 plus de la moitié des échanges, contre 30% en 1995. Le graphique ci après illustre clairement la situation entre 2000 et 2004, avec une domination océanique (41%), malgré le recul enregistré depuis faute de disponibilité. Ce fléchissement

a permis aux USA de devenir un fournisseur potentiel, avec 12% de parts de marché, après l'UE (23%), grâce à un déstockage important. Ainsi, en 2003 et 2004, les USA ont mis sur le marché près de 300 000 tonnes de lait écrémé en poudre.



Graphique n° 24 : Part des marchés de LecP des principaux fournisseurs (moy 2000-04)

Les principales zones importatrices qui constituent un débouché privilégié sont l'Asie du sud est, client potentiel avec plus de la moitié des achats, les principaux importateurs étant l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande, la Chine et le Japon. Le marché du Sud est asiatique demeure le marché le plus prometteur avec une croissance considérable, évaluée à 20% entre 2001-2004.

La seconde zone importatrice est l'Amérique latine qui a absorbé 20% des échanges, et au sein de laquelle se détache le Mexique, avec 170 000 tonnes. L'Afrique du nord et le Proche Orient arrivent en troisième position, avec 14% des échanges mondiaux, l'Algérie y étant le principal débouché, suivie de l'Egypte et de l'Arabie saoudite.

1.2.4.4- Les échanges de fromages

Le commerce international du fromage reste relativement faible, avec une moyenne annuelle de 1,4 million de tonnes échangées entre 2000 et 2004, soit 8,2% de la production moyenne mondiale. Néanmoins, le commerce de ce produit progresse plus vite que les fabrications, soit 33,2% contre 11,7% de 1998 à 2003, sous l'effet de la demande croissante des pays d'Afrique du nord, du Proche et d'Extrême Orient.

Cette estimation ne tient pas compte des échanges intra régionaux (commerce entre pays d'une même zone de libre échange) qui sont près de deux fois plus élevés. Selon le rapport annuel de l'Institut de l'élevage⁶⁷, les échanges intracommunautaires représentent à eux seuls l'essentiel (plus de 90%) du commerce régional (entre pays d'une même région économique).

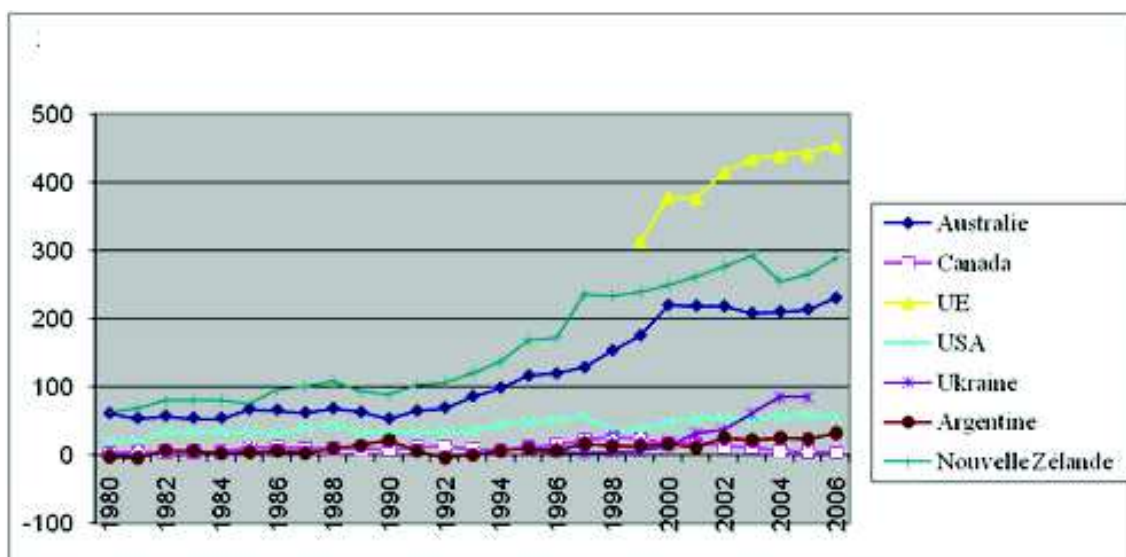
L'évolution des exportations de fromages par grand pays fournisseur, illustrée par le graphique ci après montre que :

⁶⁷ -Institut de l'élevage, 2005. Le marché du lait et des produits laitiers en 2005. Le retrait océanien bénéficie à l'Union Européenne, Dossier Economie de l'élevage. Département Economie de l'institut de l'élevage (GEB), Octobre 2005 n° 350, 38P

- il existe, globalement, une tendance à l'augmentation des volumes exportés à des rythmes variables.

- l'Australie, la Nouvelle-Zélande et même les États-Unis ont doublé leurs exportations entre 1992-1994 et 1997-1999. Autrement dit, l'UE a vu en volume sa part sur le marché des fromages diminuer d'environ 5%.

- une domination du commerce par trois pays seulement qui fournissent l'essentiel des exportations internationales : l'UE, la Nouvelle Zélande et l'Australie.

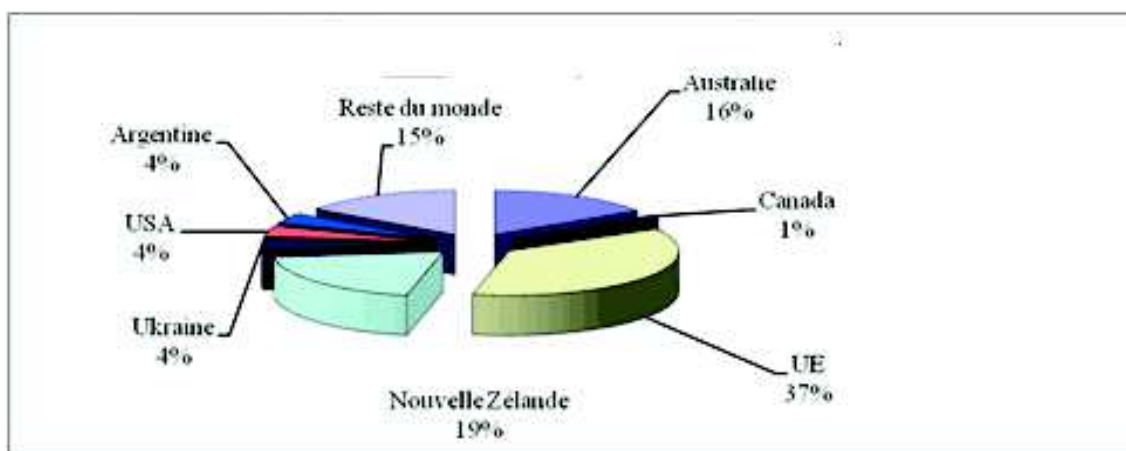


Graphique n° 25 : Tendances des exportations de fromage des principaux fournisseurs (milliers de tonnes)

Source: d'après séries statistiques OCDE.

Ainsi, ces trois fournisseurs sont à l'origine de près des trois quarts (72%) du commerce mondial (cf. graphe n°26), témoignage d'une très grande concentration des fournisseurs. Il s'agit donc d'un marché oligopolistique dans lequel l'UE occupe la position de leader, avec 36% du volume total moyen des échanges de la période 2000-2005.

Elle est suivie par les pays océaniens : Nouvelle Zélande (20%) et Australie (16%). L'Ukraine, les USA et l'Argentine suivent loin derrière avec des volumes moyens inférieurs à 100 000 tonnes, représentant ainsi une part moyenne de 4% du marché international.

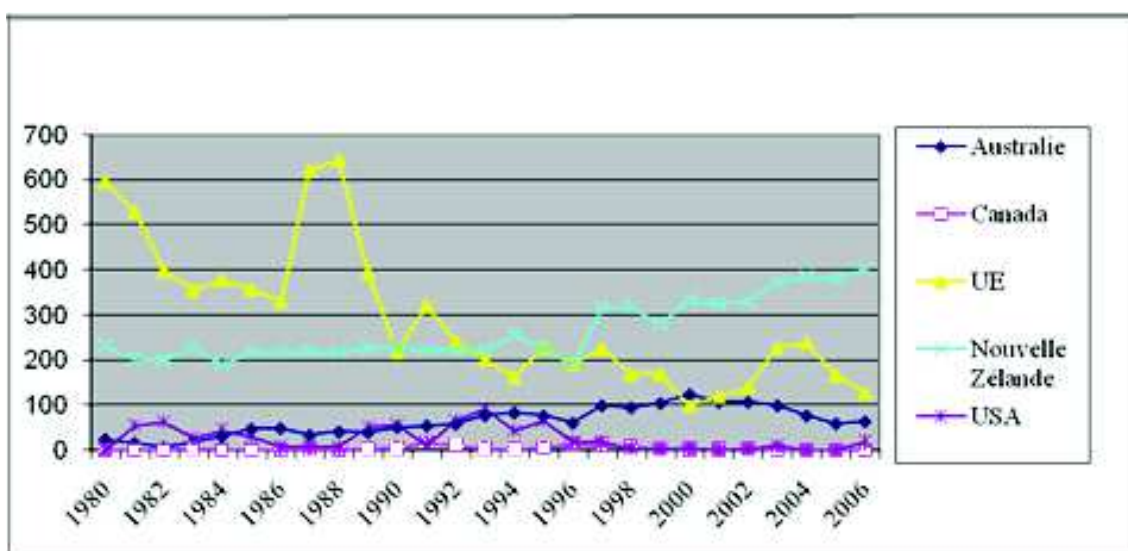


Graphique n° 26 : Part des principaux exportateurs de Fromage (moy 2000-2005)

1.2.4.5- Les échanges de beurre

Le beurre est un produit qui connaît un commerce international relativement faible ; près de 720 000 tonnes ont été échangées en 2004 sur les 8 millions de tonnes produites la même année. L'examen de l'évolution des exportations mondiales de beurre présentée dans le graphique ci-après, révèle une succession de deux étapes différentes :

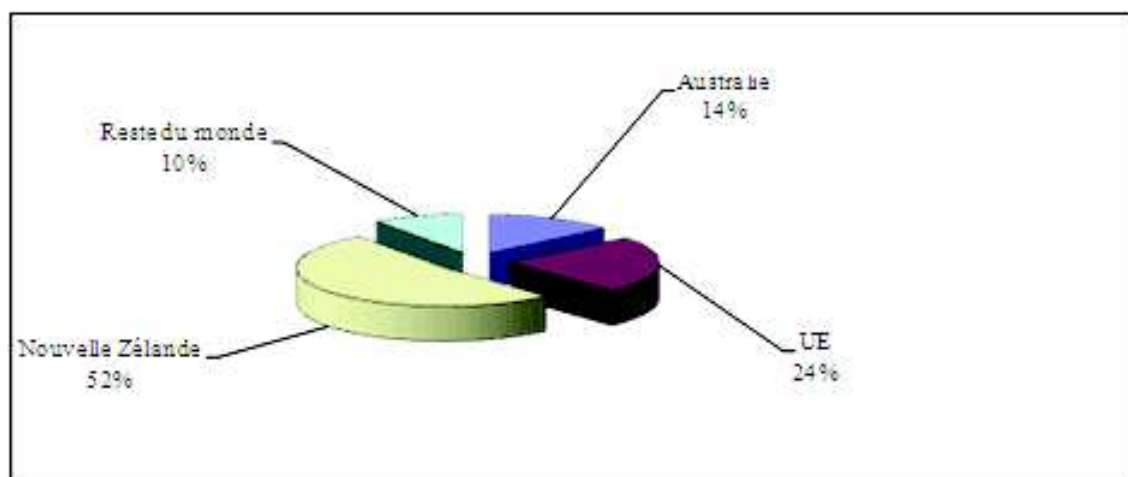
- la première, de 1980 à 1992, caractérisée par la domination de l'UE, bien que les volumes exportés n'aient pas cessé de régresser.
- la seconde phase débute à partir de 1993, date qui coïncide avec le rapprochement des volumes exportés par l'UE et la Nouvelle Zélande, avant de connaître une nette domination de cette dernière.



Graphique n° 27 :Tendance des exportations de Beurre des principaux pays

Source: d'après séries statistiques OCDE.

Au cours de la période 2000-2005 (graphique n°28), c'est l'Océanie, et plus particulièrement la Nouvelle Zélande, qui participe avec plus de la moitié (52%) des disponibilités, suivie par l'UE (24%).



Graphique n°28 : Part des exportations de Beurre des principaux fournisseurs (Moy 2000-05)

Ces deux pays contrôlaient les deux tiers des échanges avec une moyenne de 67%. Ils ont ainsi occupé le terrain laissé vacant par l'Union Européenne.

Entre 1980 et 1995, l'UE a perdu la place de leader, la quantité qu'elle mettait sur le marché mondial du beurre ayant régressé de 61,5%, soit une chute moyenne annuelle de 6,17%, passant de 596 mille tonnes à 229 000, avant de reprendre progressivement des parts de marché (tableau ci après), évaluées à 10% sur la période 1998-2004

Le commerce international du beurre approvisionne pour l'essentiel quatre grandes régions du monde : l'Afrique du nord et le Proche Orient, l'extrême Orient, l'Union Européenne et la Russie ; l'extrême Orient est devenu le marché le plus important et le plus prometteur, avec un volume importé qui a progressé de 50% entre 2001 et 2004 ; suivent l'Afrique du nord et le Proche Orient avec des expéditions relativement stationnaires depuis 2001, puisqu'elles oscillent entre 100 000 et 110 000 tonnes par an.

1.2.4.6-Conclusion

L'UE est toujours le premier exportateur de produits laitiers mais sa part de marché ne cesse de diminuer depuis les Accords de Marrakech entrés en vigueur en juillet 1995. Cette part qui était de 55% en 1990, n'est plus que de 28% en 2003 (ONILAIT, 2004). L'Océanie est la grande bénéficiaire de la libéralisation des échanges. Ainsi, si l'on se réfère à des statistiques encore incomplètes, il semble que la progression des exportations cumulées de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie ait eu pour effet de ravir à l'UE son rang de premier exportateur pour la plupart des produits, à l'exception du fromage.

Les trois premiers fournisseurs, l'UE, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont reçu l'équivalent de 64% des 14,4 milliards de dollars américains en 2003 (FAO, 2004) représentant la valeur des exportations mondiales, soit 9,2 milliards de dollars américains.

Les marchés mondiaux comptent ainsi un nombre assez limité de fournisseurs, principalement l'UE, la Nouvelle Zélande, l'Australie et les Etats-Unis pour le lait écrémé en poudre. Ces pays continueront encore leur domination sur ces marchés. Néanmoins, l'UE a perdu une part considérable au profit de l'Australie et, plus particulièrement, de la Nouvelle Zélande à la suite de la réduction des quotas et de la limitation du volume des exportations subventionnées dans le cadre de l'accord de l'OMC.

D'une manière générale, les produits à faible valeur ajoutée sont exportés vers les pays en développement, par contre les produits à forte valeur ajoutée sont surtout échangés entre pays à haut revenu.

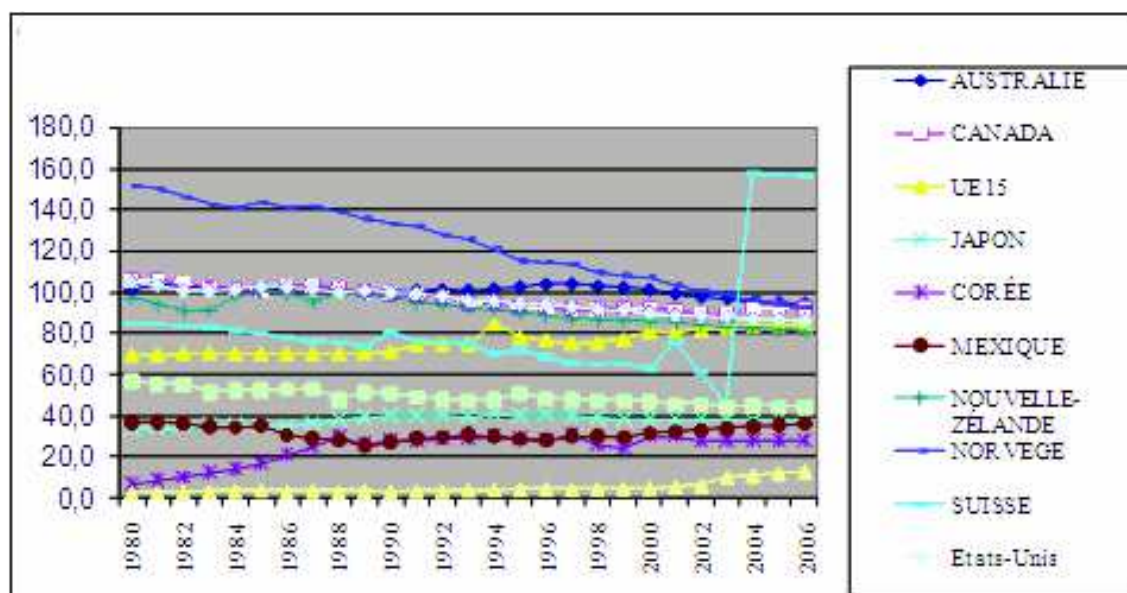
Les importations de poudre de lait sont moins concentrées sur quelques pays que les exportations. Ainsi, les dix principaux importateurs ne représentent que la moitié du marché. En fait, quatre gros importateurs sont repérables depuis 1984 : l'Union européenne qui est le plus gros importateur de poudre de lait, le Mexique, l'Algérie et la Malaisie. La Chine est, quant à elle, devenue un marché potentiel considérable pour les produits laitiers entre autres de poudre de lait dans les années 2000-2004.

1.3- La consommation du lait et des produits laitiers

Traditionnellement, dans la plupart des pays, la production laitière est consommée sous diverses formes : le lait liquide et les autres produits frais, en l'occurrence, les yaourts, les produits transformés comme le beurre, le fromage et la poudre de lait.

1.3.1-La consommation de lait liquide

Selon l'OCDE⁶⁸ à peu près un quart de la production mondiale de lait de vache est consommé sous forme liquide ; cependant cette proportion varie selon les pays. Le graphique ci-dessous montre que la quantité consommée de lait liquide par habitant est en baisse dans les pays riches où le lait est de plus en plus utilisé simplement comme boisson et étant remplacé par le lait fermenté ainsi que les boissons et desserts à base de lait.



Graphique n° 29 : Tendence de la consommation de lait liquide per capita et par pays

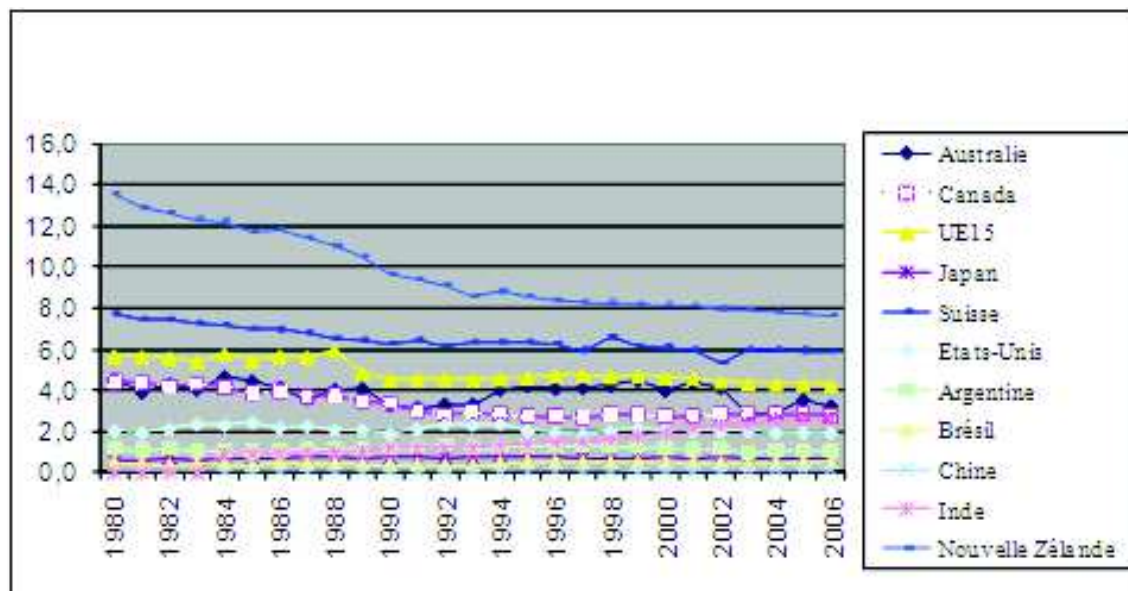
Source: d'après séries statistiques OCDE

Cependant les quantités de lait liquide dans les pays en développement ont tendance à augmenter régulièrement en raison de l'élévation du revenu des ménages.

1.3.2-La consommation de Beurre

⁶⁸ Cf . La réforme des politiques laitières et de la libéralisation des échanges, ISBN-92-64-01161-7-b OCDE 2005.

L'examen de l'évolution de la consommation de beurre (Graphique n° 30) par habitant d'un certain nombre de pays montre une tendance générale à la baisse chez les pays ayant un niveau relativement élevé de consommation, entre autres, la Nouvelle Zélande, la Suisse, l'UE à 15, l'Australie et le Canada.



Graphique n° 30 : Tendance de la consommation de Beurre per capita et par pays en Kg

Source: d'après séries statistiques OCDE.

Seule l'Inde se démarque nettement avec une tendance toujours à la croissance, en affichant une augmentation de 0,9 kg en 1985 à 2,6 kg en 2006, soit un triplement de la consommation. Cependant dans les autres pays, où les niveaux de consommation demeurent encore faibles, la tendance est plutôt à la stabilité, autour de 1 kg/personne en Argentine, moins de 1 kg pour la Chine, le Brésil, le Mexique et le Japon.

1.3.3-La consommation de fromages

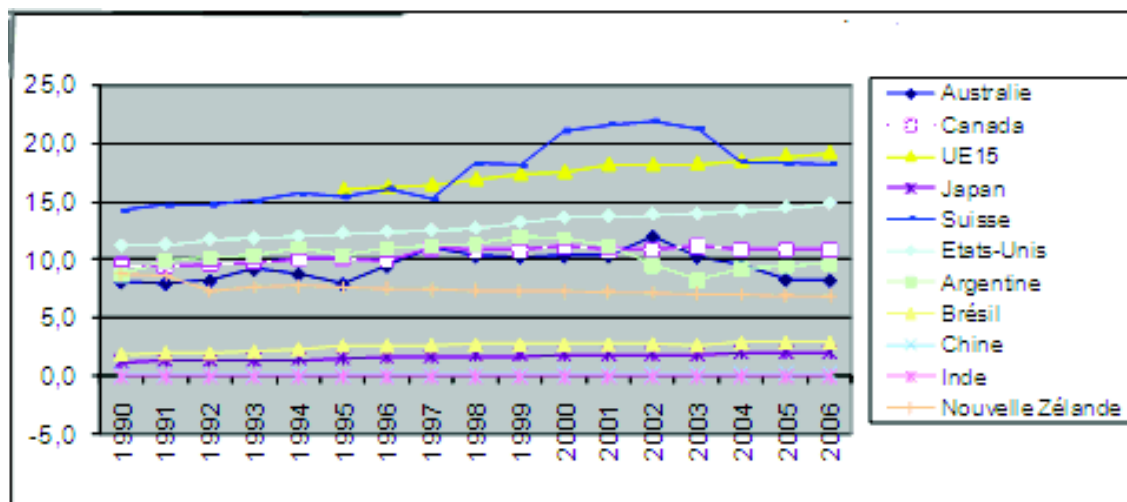
Au cours des deux dernières décennies, le fromage (produit relativement sensible au revenu) a enregistré une augmentation spectaculaire de la consommation dans les pays de l'OCDE, alors que la consommation de ce produit est restée relativement stagnante dans les économies non membres. Selon une étude récente, la part de l'OCDE dans la consommation mondiale de fromage est passée de 63% en 1982 à 78% en 2002 et elle devait croître encore⁶⁹.

La consommation per capita de fromage, à l'inverse de celle du beurre, augmente partout, sauf en Nouvelle-Zélande (cf. Graphique n°31). Dans ce pays, la consommation a connu une diminution de l'ordre de 2 kg entre 1990 et 2006, diminution imputable à l'augmentation des prix en relation avec la politique de libéralisation engagée. Selon une étude de D.M Gouin⁷⁰, en comparaison avec l'UE, les USA, le Canada et l'Australie, c'est

⁶⁹ cf. La réforme des politiques laitières et la libéralisation des échanges de produits laitiers – ISBN -92- 64 – 01161 -7 – OCDE 2005

⁷⁰ Daniel-Mercier GOUIN « La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent », Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation, Université Laval, 04-01 Septembre 2004

en Nouvelle-Zélande que les prix à la consommation du fromage ont le plus augmenté sur l'ensemble de la période.



Graphique n° 31 : Tendence de la consommation de Fromage per capita et par pays en Kg

Source: d'après séries statistiques OCDE.

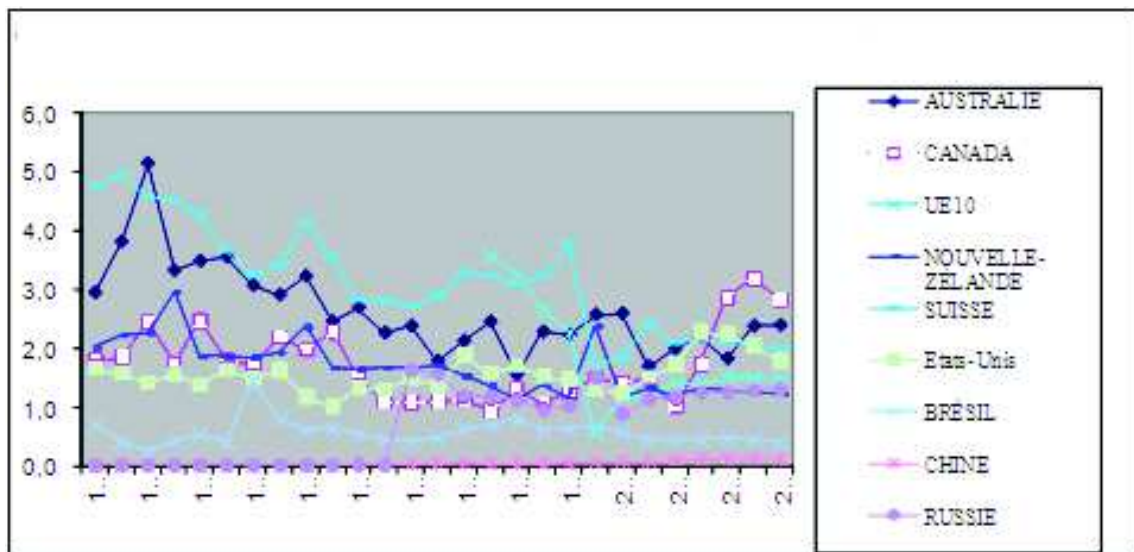
L'observation du graphique permet de constater deux niveaux de courbes. Un niveau supérieur représente une consommation élevée, variant dans une fourchette de 12 à 18 kg en 2006 et regroupe par ordre croissant le Canada, les États-Unis, l'UE à 15 et la Suisse. En revanche, le second niveau, regroupe des pays qui affichent des niveaux de consommation relativement bas, de 1 à 4 kg par personne en 2006, soit respectivement par ordre décroissant, le Brésil, le Japon, la Chine et l'Inde.

1.3.4-La consommation de lait en poudre

La consommation mondiale de lait écrémé en poudre a reculé dans la zone OCDE et dans les économies non membres, en partie parce que ce produit est moins utilisé dans l'alimentation animale et en partie parce que les autres produits laitiers « non traditionnels » (concentrés de protéines de lactosérum, concentrés de protéines de lait) sont de plus en plus utilisés comme source nouvelle d'extraits secs de lait.

Ainsi, le graphique ci-dessous illustre une tendance générale à la baisse de la consommation, comprise entre 5 et 1 kg /an dans la plus part des pays développés : UE à 10, Australie, Canada, Nouvelle Zélande, Suisse) ; la consommation est relativement faible au Brésil, en Chine et en Russie, généralement inférieure à 1 kg/an.

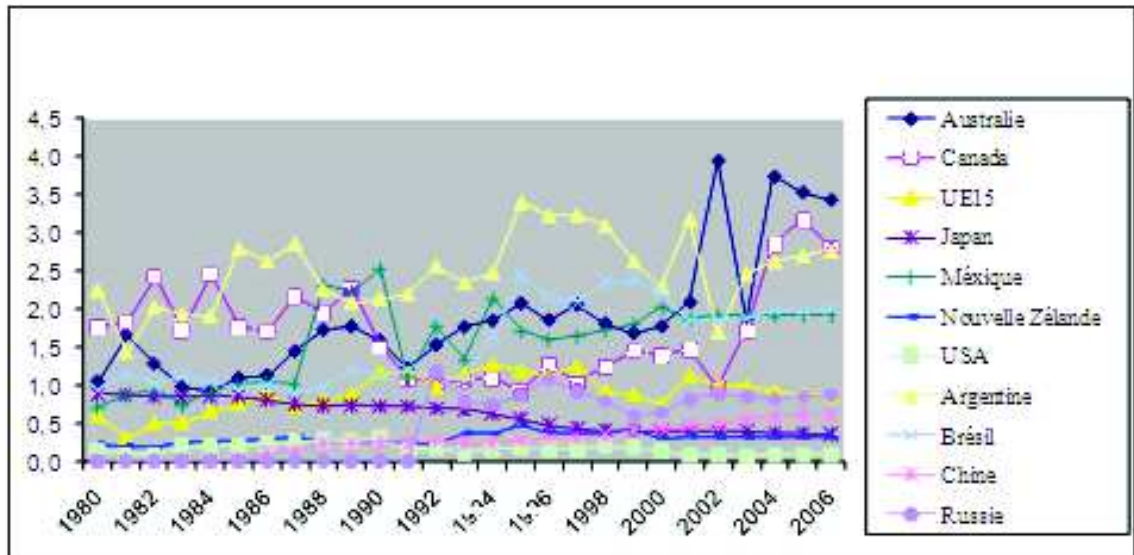
En outre, la poudre de lait entier remplace de plus en plus la poudre de lait écrémé sur le marché mondial du lait reconstitué, particulièrement dans les économies non membres (Argentine, Mexique, Brésil,...).



Graphique n° 32 : Tendence de la consommation du LecP per capita et par pays en Kg

Source: d'après séries statistiques OCDE.

Dans ces pays, la consommation de LEnP a progressé rapidement (graphique n°33) au cours des dernières décennies, si bien qu'actuellement plus des trois quarts de la production totale de lait entier en poudre y sont consommés. Ainsi, la consommation dans ces pays est comprise entre 1 et 3,5 kg/habitant/an. En revanche, la consommation est en régression dans certains pays (Japon.) et relativement stationnaire dans d'autres (UE 15, USA).



Graphique n° 33 : Tendence de la consommation du LEnP par pays en Kg

Source: d'après séries statistiques OCDE

1.3.5-Conclusion

Dans les pays non traditionnellement laitiers, c'est le lait liquide qui est en forte expansion, alors que dans les pays de tradition laitière, ce sont les produits transformés qui progressent, essentiellement en tant qu'ingrédient de l'industrie alimentaire. Ainsi, on enregistre d'une

manière générale, dans les pays en développement une demande sans cesse croissante de produits laitiers d'importation, principalement des produits en vrac à faible valeur ajoutée.

Au niveau mondial, la production laitière progresse quasiment au même rythme que la population mondiale; ce qui a pour conséquence une stagnation de la consommation moyenne par habitant autour de 100 kg de lait par habitant et par an. (Institut de l'élevage 2005). Ce chiffre global cache d'énormes disparités entre régions et entre pays. Mais la consommation tend à progresser, surtout en Asie où elle s'est accrue de plus de 20% dans les dix dernières années (évolution principalement imputable à l'Inde et au Pakistan).

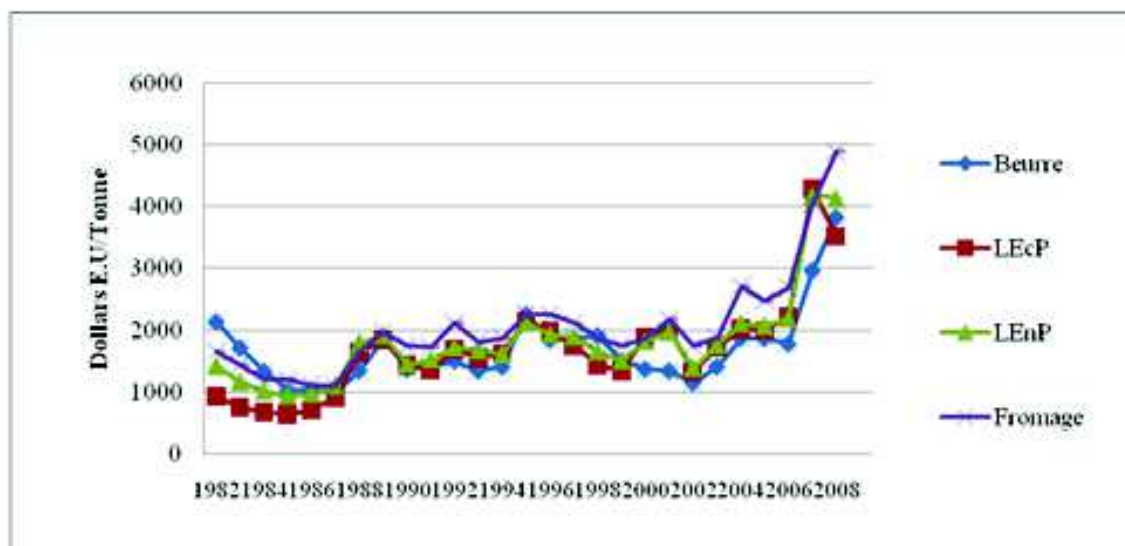
1.4 - Les prix mondiaux

La tendance des prix internationaux des produits laitiers en termes nominaux (graphique n°34) montre une succession de deux phases, caractérisées essentiellement par :

- une chute progressive des cours de 1980 à 1984, signe de la présence d'excédents laitiers avant l'application de la politique de quotas.
- une tendance globale à l'augmentation par la suite.

Cette trajectoire est marquée par une baisse dans les années 1993-94, puis en 1998-99 puis en 2002. En Effet, les cours avaient retrouvé des pics historiques en 1995, 2001 et 2005 ; ainsi, les cours mondiaux se sont maintenus respectivement autour 2200 USD la tonne en 2005 pour le LEcP, 2000 USD/tonne pour le LEnP en dépassant légèrement les pics de 95 et 2001, 2005 USD/ tonne pour le beurre et 2479 USD/tonne pour le Cheddar.

Cependant, les produits laitiers ont affiché des augmentations sans précédent des prix mondiaux en 2007, plus importants pour le LEcP et le LEnP, respectivement de l'ordre de 93,45% et 90,80% par rapport aux moyennes enregistrées en 2006.



Graphique n° 34 : Tendances des cours des produits laitiers

Source : d'après secrétariats de l'OCDE et de la FAO

Les cours du LEnP et du LEcP, durant l'année 2008, ont reflué respectivement de -18,1% et -0,97% sous l'effet d'un tassement de la demande.

« Les prix du fromage et des produits laitiers frais ont commencé à augmenter avec un peu de retard car ils font l'objet de contrats à long terme (allant de quelques mois à

une année) conclus entre l'industrie laitière et les acheteurs »⁷¹. C'est ainsi que le beurre et le fromage ont connu des augmentations consécutives, mais moins prononcées que les deux premiers produits, respectivement de 66,83% et 29,13% en 2007 et en 2008 pour le premier et de 51,27% et 20,77% pour le second au cours des deux dernières années. Les niveaux pics se sont ainsi maintenus respectivement autour de 3821 USD et 4897,6 USD la tonne en 2008.

Les fortes augmentations de prix survenues en 2007⁷² résultaient d'un concours de circonstances au niveau européen et mondial. En effet, ces dernières années, la demande mondiale⁷³ en produits laitiers était supérieure à l'offre totale. Dans un premier temps, cet écart a été compensé par les réserves relativement conséquentes en UE, aux Etats-Unis, en Australie ou encore en Nouvelle-Zélande. Ces stocks ont cependant été épuisés au printemps de l'année 2007. En outre, l'offre a diminué à cette période en raison des mauvaises conditions climatiques en Australie et en Amérique du Sud. Néanmoins, selon les projections de l'OCDE et la FAO (2008,2017), les prix laitiers élevés engendreront une augmentation de l'offre qui mènera à « une baisse des prix des produits laitiers à court terme », mais à un palier plus élevé que la période d'avant 2007. Elle affirme : « il se pourrait que les tensions sur les marchés constituent un facteur permanent jusqu'en 2017 »,

Remarque : La hausse des cours internationaux est due au ralentissement de la production dans les pays exportateurs d'Océanie, d'Amérique du Sud et de certaines régions d'Europe, ce qui a entraîné une offre à l'exportation limitée. Cela s'est accompagné d'une baisse des subventions à l'exportation versées par certains pays producteurs de l'hémisphère Nord où les prix de revient sont élevés.

De plus, la concentration des marchés d'exportation aux mains de quelques exportateurs accroît la sensibilité aux perturbations de l'offre.

Dans ce contexte, les conditions économiques et météorologiques qui prévalent dans les principales régions exportatrices de produits laitiers, entre autres les pays de l'Océanie, ont un impact décisif sur le niveau de l'offre et donc des prix.

Les exportations de l'Union européenne ont également reculé sous l'effet d'une contraction minime de la production laitière communautaire.

Les bonnes performances économiques de l'Asie de l'Est ont alimenté une forte demande dans les pays de cette région, tandis que l'envolée des prix du pétrole a favorisé la hausse des revenus et, partant, de la demande au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans d'autres régions pétrolières.

⁷¹ - Op cité à la page 3, in « Récentes évolutions des prix et des couts dans la « chaine du lait ». Contribution du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie au groupe de travail « Transparence des prix dans le secteur du lait et de la viande », 52P . Site web. <http://economie.fgov.be>

⁷² La hausse des prix alimentaires intervenue en 2007 et 2008 a des conséquences négatives pour de nombreux pays en développement et leur population. Des centaines de millions de personnes ont vu leur pauvreté s'aggraver et les progrès récemment accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont remis en question. En décembre 2007, la FAO a lancé son *Initiative contre la flambée des prix des denrées alimentaires* qui comprenait des projets d'urgence pour la distribution aux petits paysans de semences, d'engrais, de fourrage et autres intrants et outils agricoles essentiels dans au moins 78 pays. La FAO estime que les pays africains à eux seuls « auront besoin d'au moins 30 milliards de dollars par an pour assurer la sécurité alimentaire et relancer leur secteur agricole longtemps négligé ».

⁷³ -La demande solvable mondiale croit plus rapidement, notamment dans les pays émergents d'extrême orient, soutenue par l'impact de la hausse des prix du pétrole et de la dévaluation continue du dollar américain,

Section 2 - Les politiques laitières

La présente section propose l'examen des politiques laitières des principaux pays exportateurs, en l'occurrence l'Union Européenne, les USA, la Nouvelle Zélande, l'Australie et, enfin, le Canada, l'objet étant de comparer les mesures et les instruments de régulation engagés en vue de mettre à l'abri les différents acteurs de la filière et d'accroître leurs compétitivités à la lumière des accords signés à l'OMC.

2.1-La PAC et les OCM dans l'UE : le contingentement de la production laitière

2.1.1 - L'OCM du lait et des produits laitiers

Les marchés européens sont, depuis 1968, soumis aux règles de l'Organisation Commune de Marché (OCM)⁷⁴ du lait et des produits laitiers. Initialement, cette OCM reposait essentiellement **sur une politique de prix garantis**. Les objectifs assignés à cette politique correspondaient globalement aux cinq objectifs initiaux de la PAC :

- stimulation de la productivité agricole par le progrès technique et l'utilisation optimale des facteurs de production, en particulier de la main d'œuvre,
- assurance d'un revenu décent aux agriculteurs,
- stabilisation des marchés agricoles,
- régularité de l'offre de produits agricoles,
- maintien de prix raisonnables pour les consommateurs.

Cette OCM reposait principalement sur une politique de prix garantis à travers trois types d'instruments :

- les mesures de soutien par les prix,
- les mesures aux exportations,
- les mesures aux importations.

Cette politique laitière était à l'origine d'excédents structurels de produits laitiers, excédents croissants qui devaient être exportés sur le marché international. Ainsi l'écoulement de ces excédents était de plus en plus coûteux pour le budget européen. Le soutien à ce secteur était croissant et accaparait le tiers du budget total du FEOGA au début des années 80. Les surplus de beurre et de poudre de lait s'accumulaient dans des stocks record de 850 000 tonnes de beurre et de plus d'un million de tonnes de poudre en 1983 (Gouin, 2004, p 38).

Dans l'objectif de limiter ces impacts, deux nouveaux outils sont venus compléter l'OCM du lait et des produits laitiers : les mécanismes de contrôle de l'offre, et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur.

Cependant, ce n'est qu'en 1984 qu'une véritable réforme de l'OCM du lait et des produits laitiers est adoptée avec la mise en place d'un régime de quotas de production de lait.

⁷⁴ Trois principes fondamentaux, définis en 1962, caractérisent le marché agricole commun et partant les OCM : • un marché unifié, impliquant la libre circulation des produits agricoles sur le territoire des États membres et la mise en œuvre de moyens et mécanismes communs dans l'ensemble de l'UE pour l'organisation de ce marché ; • la préférence communautaire : les produits agricoles de l'UE bénéficient d'une préférence et d'un avantage en matière de prix par rapport aux produits importés. Le marché intérieur est en outre protégé à l'égard des produits importés à bas prix à partir des pays tiers et des grandes fluctuations sur le marché mondial ; • la solidarité financière : la totalité des dépenses et frais liés à l'application de la PAC est mise à la charge du budget communautaire).

2.1.2- Les principaux instruments de régulation

Le système de soutien par les prix

Depuis sa création, l'OCM du lait et des produits laitiers soutient indirectement le prix du lait, et donc le revenu des producteurs de lait, grâce à **un système d'intervention portant sur le beurre et la poudre de lait écrémé**. Lorsque les prix de marché de ces produits tombent en dessous des prix d'intervention fixés par l'OCM, les pouvoirs publics achètent généralement certaines quantités de beurre et de poudre de lait écrémé aux prix d'intervention. Les quantités mises à l'intervention sont retirées du marché et placées dans un premier temps dans des stocks publics. Elles sont ensuite écoulées soit sur le marché intérieur avec d'éventuelles subventions domestiques, soit sur le marché mondial avec d'éventuelles subventions aux exportations.

Les mesures aux exportations

Les prix domestiques du beurre et de la poudre de lait écrémé sont généralement supérieurs aux cours mondiaux. Pour rendre ces productions compétitives sur le marché mondial, des restitutions variables aux exportations, différence entre les prix domestiques et les cours mondiaux, peuvent être nécessaires. Pour les autres produits laitiers, notamment les fromages et la poudre de lait entier, des subventions aux exportations peuvent également être accordées afin d'assurer la compétitivité de ces productions européennes sur les marchés mondiaux.

Les mesures aux importations

Dans la pratique, la préférence communautaire était traditionnellement assurée par un système de prix seuil (prix minimal à l'entrée sur le marché européen) et de prélèvements variables à l'importation (pour compenser la différence entre les prix seuils et les cours mondiaux). L'AACU a remis en cause ce système et quatre nouveaux instruments de protection aux importations ont été instaurés à savoir : la réduction des droits de douanes, l'application des droits additionnels, contingents tarifaires à droits réduits, ouverture des opportunités d'accès à droits réduits.

Dans ce contexte, Alexandre Gohin (2003) a noté que « L'AACU a donc introduit un système complexe de protection à l'entrée du marché européen. Pour les produits laitiers, on dénombre 116 lignes tarifaires. Pour la plupart d'entre elles, les équivalents droits de douanes sont des montants forfaitaires fixes. Ces montants tarifaires fixes ont tous été réduits de 36% sur la période d'application de l'AACU, sauf le droit applicable à la poudre de lait écrémé (réduit de 20% seulement). En outre, l'UE a ouvert 4 quotas tarifaires d'accès courant (1 pour le beurre et 3 pour les fromages), 8 quotas tarifaires d'accès minimum (1 pour le beurre, 1 pour la poudre de lait écrémé et 6 pour les fromages). Aucun quota tarifaire n'a été ouvert pour les autres produits laitiers. Ce système complexe s'est révélé, jusqu'à présent, globalement efficace dans la protection des marchés laitiers européens ».

Les mesures d'aides à l'écoulement sur le marché intérieur

Ces aides concernent essentiellement les deux produits laitiers éligibles à l'intervention, à savoir le beurre et la poudre de lait écrémé. On retrouve dans cette catégorie d'instruments :

- les aides pour l'utilisation en alimentation animale de lait écrémé liquide, de poudre de lait écrémé et de babeurre,
- les aides pour la production de caséine à partir de lait écrémé,

- les aides à l'utilisation de matière grasse butyrique dans la fabrication de pâtisseries ou de glaces alimentaires,
- les aides à la consommation de matière grasse butyrique par les collectivités, les organismes sans but lucratif, et les bénéficiaires d'une assistance sociale,
- les aides à la distribution de lait aux écoliers.

Les mesures de contrôle de l'offre de lait

L'instrument clé dans l'ensemble des mesures de contrôle de l'offre de lait est bien évidemment le régime des quotas laitiers, introduit en 1984 pour cinq ans dans la réglementation communautaire, et prorogé depuis. Le Conseil européen fixe des quantités de référence nationales, réparties ensuite entre les producteurs de chaque Etat membre selon des mécanismes nationaux. Un prélèvement dissuasif s'applique à toute quantité excédentaire en cas de dépassement de la quantité de référence nationale. Outre ces quantités de référence individuelles, le Conseil fixe également une teneur de référence en matière grasse pour le lait livré. Ceci revient à définir un quota global de production "matière grasse".

2.1.3-Les réformes de la PAC et les instruments de la politique laitière

Depuis 1984, L'OCM lait et produits laitiers n'a pas connu de modification majeure, les principaux instruments de régulation sont restés en vigueur. C'est ainsi que, dans le cadre de la réforme de la PAC de 1992, fut introduit un mécanisme d'aides directes sous forme de primes à l'hectare ou à l'animal afin de compenser partiellement les baisses de prix d'intervention dans les secteurs des céréales et de la viande bovine. Les mesures proposées dans le cadre de la réforme de 1992 ne touchaient pas directement le secteur laitier.

Au contraire, la réforme Agenda 2000⁷⁵ de la PAC de mai 1999 prévoit des baisses significatives des niveaux des prix garantis des produits laitiers, compensées par des aides directes et par une augmentation des quotas laitiers, mais l'application des principales décisions est reportée à la campagne laitière débutant en 2005. Cette fois, le secteur laitier n'échappe pas à la réforme bien que plusieurs des mesures annoncées ne soient pas immédiatement mises en œuvre. On peut les résumer ainsi :

- prolongation des quotas jusqu'en 2007-2008;
- augmentation de 2,4% du quota de l'Union européenne en deux tranches, soit 1,2% à partir de 2000-2001 et 1,2% à partir de 2005-2006 ;
- baisse de 15% des prix d'intervention du beurre et de la poudre de lait écrémé à partir de 2005-2006 ;
- compensation partielle sous forme de paiements directs à partir de 2005. (cette compensation visait à éponger un peu plus de la moitié de la baisse des prix d'intervention).

Enfin, l'**Accord de Luxembourg en juin 2003** redéfinit la politique agricole commune sur plusieurs aspects importants **en introduisant un «régime de paiement unique» afin de remplacer les diverses formes de soutien direct existantes.**

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur laitier, la réforme de juin 2003 propose :

⁷⁵ Gohin.A, 2003. La filière laitière française face à la libéralisation des échanges. Simulation d'impacts à partir du modèle MEGAAF. Notes et études économique n°19, pp. 81-109. Consultable au site web : <http://www.agriculture.gouv.fr>

- une diminution du prix de soutien du beurre de 25 % sur quatre ans à partir de 2004;
- une diminution du prix de soutien de la poudre de lait écrémé de 15 % sur trois ans à partir de 2004 ;

des compensations pour atténuer l'effet de la baisse du prix de soutien, soit de 18,09 \$/t de lait en 2004 (1,87 \$/hl, de 36,22 \$/t en 2005 (3,74 \$/hl) et 54,38 \$/t à partir de 2006 (5,61 \$/hl) ;

- un découplage total des aides à partir de 2007 ou 2008, c'est-à-dire le versement d'aides sans lien avec la production et le prix ;
- une prolongation des quotas jusqu'en 2014-2015 ;
- une augmentation du quota à partir de 2005-2006 (sous réserve d'une éventuelle révision en fonction des besoins du marché).

« Le paiement direct viendra donc compenser une nouvelle baisse du prix d'intervention, paiement qui d'ici 2007 ne sera plus lié à la production laitière mais sera plutôt payé en fonction de l'historique du quota détenu par un producteur durant les années précédentes. La baisse des prix de soutien qui entre en vigueur de façon progressive à compter de 2004, de 15 % au total sur trois ans pour la poudre de lait écrémé et de 25% sur quatre ans pour le beurre, sera compensée partiellement par une subvention directe de 11,81 euros par tonne de lait en 2004, de 23,65 euros par tonne en 2005 et de 35,50 euros par tonne à compter de 2006 » (Commission européenne 2003, pp. 2 et 6).

En définitive, l'environnement du secteur laitier a changé dans une première étape avec le démantèlement du cadre réglementaire. Il n'est pas sûr que tous les éleveurs, habitués à livrer aux laiteries sans se soucier du marché ni négocier les prix, aient bien réalisé l'ampleur des changements. 2009 est la deuxième étape. Ce qui restait de repères, à savoir les quotas laitiers, l'accord interprofessionnel sur les prix, voire même les liens historiques entre éleveurs et laiteries, ont disparu ou sont sur le point de disparaître.

Après une flambée des cours en 2007-2008, les prix du lait ont enregistré une chute de plus 50% dans certains pays de l'UE. Ils sont passés en moyenne européenne de 35,5 centimes/litre à 24,7 cts, avec des différences notables d'un Etat à l'autre. Sur le marché mondial, le prix du lait est passé de 32,3 centimes en 2007 à 14,7 centimes en juin 2009 (commission Européenne ,2009). Cette situation a entraîné une forte agitation parmi les producteurs laitiers, qui ont organisé de nombreuses manifestations. Les producteurs estiment insuffisantes les réponses des pouvoirs publics dans toute l'UE. Les agriculteurs ont demandé donc au moins le gel de l'augmentation des quotas, voire même une réduction des quantités sur le marché et réclament donc **la mise en place de mécanismes efficaces afin d'assurer une production et un approvisionnement stable de lait**. Or, les gouvernements européens se sont entendus sur la fin programmée des quotas à l'horizon 2015, avec une augmentation progressive de 1% chaque année jusqu'en 2013. L'Europe est de ce fait divisée entre partisans du libéralisme (Danois ou Néerlandais aux exploitations hypermodernes) et de l'autre, des pays comme la France, l'Allemagne, ou la Roumanie partisans de subventions importantes au secteur.

Le défi pour la profession laitière en Europe est de réinventer un mode de régulation interne qui serve à la fois de repère à la filière et de fil conducteur de la nouvelle PAC. La contractualisation entre éleveurs et fabricants est ainsi la voie la plus couramment envisagée

2.2- La politique laitière aux USA : préférence du soutien des prix

La politique laitière des États-Unis comprend principalement deux mécanismes de régulation économique: les Milk Marketing Orders qui datent des années 30 et un programme de soutien des prix permanent instauré par le Farm Bill de 1949 (Manchester et Blayney, 2001, p4)⁷⁶.

2.2.1-Mécanisme de soutien des prix

Le programme de soutien des prix permet au gouvernement, au travers de la *Commodity Credit Corporation (CCC)*⁷⁷ d'acheter des produits laitiers transformés (le beurre, la poudre de lait écrémé et le cheddar) lorsque le prix du marché intérieur descend sous les niveaux de soutien prédéterminés.

Dans le programme **de soutien des prix**, il existe une base permanente depuis 1949. Les prix auxquels la CCC offre d'acheter les produits laitiers soutenus sont calculés de telle sorte qu'ils devraient permettre à une entreprise de transformation de taille moyenne d'être en mesure de payer le prix de soutien au producteur. Jusqu'en 1981, le prix de soutien était fixé en fonction d'un prix de parité qui devait théoriquement assurer le maintien du pouvoir d'achat des producteurs laitiers par rapport à une période historique de référence (Manchester 1983, p. 259)⁷⁸.

En 1981, le prix de soutien est passé du prix de parité à un prix standard lié aux surplus de produits laitiers et aux coûts de gestion des excédents encourus par la CCC (Manchester et Blayney 2001, p6)⁷⁹. En 1996, le prix de soutien était alors fixé à 10,35 \$ US par cent livres de lait contenant 3,67% de gras.

Les Federal Milk Marketing Orders (MMO) reposaient sur deux éléments clés qui sont le système de discrimination des prix du lait et la péréquation. Ils complètent de ce fait le dispositif de régulation du secteur laitier des États-Unis :

- ils ont pour fonction d'organiser la mise en marché du lait des producteurs vers les transformateurs avec comme objectif « de fournir des conditions de marché ordonnées de telle façon que les producteurs soient assurés de marchés stables et que les consommateurs bénéficient d'une offre adéquate de lait et de produits laitiers » (Manchester et Blayney 2001, p. 10)¹.
- ils déterminent des classes de lait et les prix minimums s'y rattachant en fonction de l'utilisation faite du lait dans chaque classe. Les prix payés par les transformateurs peuvent cependant être plus élevés que le prix minimum déterminé lorsque les conditions du marché le permettent. Le prix payé au producteur est un prix moyen résultant de la somme des ventes aux transformateurs dans les différentes classes de lait et ce prix moyen va donc varier en fonction de l'utilisation réelle du lait transformé par les transformateurs.

2.2.2-Réformes de la politique laitière : réduction de soutien et contrôle des importations

⁷⁶ Cf. Daniel-Mercier GOUIN op cité.

⁷⁷ À noter que la CCC garde le contrôle sur la détermination des prix de soutien du beurre, de la poudre de lait écrémé et du cheddar. De plus, la CCC se réserve le droit de faire des modifications sur ces prix deux fois par an.

⁷⁸ Citation reprise par Daniel-Mercier GOUIN op cité.

⁷⁹ Le système des Federal Milk Marketing Orders a en effet été réformé et consolidé, notamment par une réduction du nombre de MMO, mais les principes de la discrimination et de la péréquation des prix ont été maintenus.

Le Farm Bill de 1996 remettait en question ces programmes de soutien et devait de ce fait constituer une rupture importante dans l'évolution de la politique laitière des États-Unis. Ces effets ont été quelque peu tempérés. Quant **au soutien des prix du lait** qui existait depuis 1949, il devait être aboli au 1er janvier 2000, ce qui n'a finalement pas été fait.

La réglementation du Fair Act (Fédéral improvement and Reform Act) de 1996 prévoyait en effet :

- Une diminution progressive du prix de soutien de 10,35 \$ US à 9,90 \$ US par cent livres, soit une réduction de 0,15 cents par année, puis son abolition au 1er décembre 1999. Or, le Congrès a permis la continuation du programme deux années supplémentaires à un niveau de soutien de 9,90 \$ US, c'est-à-dire jusqu'au 31 mai 2002.
- une consolidation des Marketing Orders. Le nombre de Federal Milk Marketing Orders est ainsi passé de 33 à 11 entre 1996 et 1999. En plus de cette consolidation, les Marketing Orders ont subi plusieurs modifications au niveau des classes et des prix minimums. Les MMO comportent maintenant quatre classes de lait.

Les MMO déterminent la relation entre les prix du lait de consommation et du lait de transformation en fonction d'une structure géographique des prix, tenant compte des frais de transport des régions excédentaires vers les régions déficitaires, et indirectement du prix de soutien du lait de la CCC ¹(USDA 2004a)⁸⁰.

Par ailleurs, les MMO n'ont pas de pouvoir sur la fixation des prix des produits laitiers à la consommation. Cependant, certains États exercent un tel contrôle, tant sur les prix de gros que les prix au détail du lait de consommation en fixant un prix minimum ou maximum.

La réglementation du prix au détail permet de garantir une marge aux transformateurs afin que ces derniers continuent d'appuyer le contrôle des prix au niveau du producteur mais également d'éviter une éventuelle guerre des prix sur le marché au détail (Manchester et Blayney 2001, p.12)⁸¹.

Le **dernier Farm Bill de 2002**, non seulement assure le maintien du soutien des prix, mais il instaure en plus un programme de subvention directe à la production. Le Farm Bill de 2002 a opté pour poursuivre le programme de soutien des prix jusqu'en 2007 avec un prix de soutien toujours au même niveau de 9,90 \$ US par cent livres (USDA 2004a)⁸². Il ne s'agit donc plus d'un démantèlement de la politique laitière des États-Unis.

Le programme de soutien des prix maintient le prix intérieur du lait au-dessus du prix international. Afin d'éviter une entrée massive de produits laitiers étrangers sur le marché américain, le gouvernement a mis en place un contrôle des importations. Conformément à l'accord de l'Uruguay Round, les contrôles quantitatifs des importations par des quotas ont été remplacés par des tarifs à compter de 1995. Ces tarifs ont été fixés à des niveaux

⁸⁰ - En Californie. Le programme Marketing Order propre à cet Etat, permet au gouvernement local de décider d'un prix minimum que les transformateurs ou les acheteurs doivent payer aux producteurs de lait. Ce programme permet aussi de déterminer les prix des produits laitiers transformés et il établit des règles au niveau des échanges de lait entre les producteurs et les « premiers » acheteurs. L'État de la Californie applique également un système de quota de production mais uniquement pour le lait de consommation.

⁸¹ - Citation reprise par Daniel-Mercier GOUIN op cité.

⁸² Le soutien au producteur est effectué sur la base d'un paiement mensuel lorsque le prix du lait de classe I à Boston est inférieur à 16,94 \$ US par cent livres un mois donné. Ce paiement sur une base unitaire est égal à 45 % de la différence entre 16,94 \$ US et le prix de classe 1 à Boston. Un producteur peut recevoir des paiements jusqu'à concurrence de 2,4 millions de livres de lait produit par année fiscale. Op cité par Daniel-Mercier GOUIN

suffisamment élevés pour continuer à bloquer l'accès des produits laitiers étrangers au marché des États-Unis et ce, même au terme de la mise en œuvre des réductions de tarifs prévues par l'accord.

Depuis le début des années 90, les achats de la CCC ont fortement régressé, la poudre de lait écrémé étant le seul produit encore acheté en quantité importante. En fait, cette situation est due, entre autres, aux activités du Dairy Export Incentive Program (DEIP) qui est devenu un canal important d'écoulement des surplus de produits laitiers des États-Unis vers les marchés extérieurs. Ce programme utilise les fonds de la CCC afin de subventionner les exportations de certains produits laitiers sur les marchés. Les engagements du pays à l'OMC limitent cependant l'utilisation de ces subventions à l'exportation. Le Farm Bill de 2002 permet aux activités du DEIP de continuer jusqu'en 2007.

Dans cette optique, le budget annuel d'aide à l'exportation est plafonné à 144,2 millions US\$ en 1999, de 130,4 millions US\$ en 2000 et 116,2 millions US\$ en 2001. Ainsi, les États-Unis se retrouvent donc dans une position d'exportateurs sur le marché international, exportations qui sont financées en partie par des fonds publics.

En définitive, un tel système de soutien des prix peut fonctionner sans limitation de la production nationale. C'était le cas de l'Europe jusqu'en 1984 et c'est toujours le cas des États-Unis.

En ce qui concerne les États-Unis, c'est par une diminution du prix de soutien qui s'est faite au détriment de la stabilité des prix à la production, et donc des revenus des producteurs laitiers, que l'intervention de la CCC sur le marché a pu être relativement limitée. (Gouin, 2004).

2.3-La politique laitière en Nouvelle Zélande : un « modèle » de libéralisation

Le développement de la production laitière en Nouvelle-Zélande au début du siècle s'est accompagné de la création d'un nombre important de coopératives laitières pour la collecte et la transformation. On en comptait une centaine à la fin des années 1970. Cependant, au milieu des années 80, la Nouvelle Zélande a connu une vague de déréglementations de l'ensemble de son économie qui a emporté la quasi-totalité de la politique de régulation des marchés agricoles et de la politique agricole de ce pays.

Cette vague a affecté les éleveurs laitiers, à l'instar des autres producteurs agricoles, par :

- l'abolition des subventions aux fertilisants,
- la fin du crédit à des taux subventionnés,
- l'interruption des programmes de subvention au développement des investissements.

Après cette date, le pouvoir de marché détenu par les producteurs de lait de consommation a été perdu progressivement au profit des laiteries et au profit des détaillants.

Quant au secteur du lait de transformation, le New Zealand Dairy Board qui, avait joué un rôle de monopole en tant qu'exportateur unique des produits laitiers néo-zélandais sur le marché international, a résisté dans un premier temps. Cependant, avec l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations à l'OMC, la structure de l'industrie laitière néo-zélandaise ne semblait plus répondre aux intérêts à long terme de la Nouvelle-Zélande.

Face à la contestation des membres de l'OMC, la Nouvelle-Zélande qui défend l'idée d'une ouverture totale des marchés, a contraint l'industrie laitière néo-zélandaise à opter

pour une nouvelle stratégie au cours de l'année 2000 : la création d'une unique et grande entreprise contrôlant la collecte, la transformation et l'exportation du lait.

C'est ainsi que l'idée de fusionner les deux plus importantes entreprises de transformation de produits laitiers de la Nouvelle-Zélande, la New Zealand Dairy Group of Companies (NZDG) et la Kiwi Cooperative Dairies Ltd (Kiwi), fit son apparition en 2000.

Vers la fin de 2000, il ne restait que quatre entreprises de transformation de produits laitiers en Nouvelle-Zélande.

Finalement, la fusion officielle s'est opérée en septembre 2001, entre **Kiwi et NZDG** dans le cadre du Dairy Industry Restructuring Act. À la suite de la fusion, Fonterra se voit dans l'obligation d'acheter les parts du Dairy Board des deux entreprises de transformation non fusionnées.

« Force est de constater que le gouvernement néo-zélandais a travaillé de pair avec l'industrie pour faciliter cette fusion et la réglementer. En fait, l'objectif est atteint en ce sens que Fonterra, même si elle ne dispose plus des pouvoirs législatifs dont bénéficiait le Dairy Board, conserve de fait le pouvoir commercial requis pour rester l'exportateur quasi exclusif des produits laitiers néo-zélandais sur le marché international » (GUOIN, 2004).

Néanmoins, le pouvoir de marché que détient Fonterra n'est pas moindre que celui qu'avait le Dairy Board mais il ne s'agit plus d'une entreprise commerciale d'État. Aujourd'hui, Fonterra est le plus important exportateur de produits laitiers du monde et appartient à 13 000 producteurs laitiers de la Nouvelle-Zélande. Fonterra compte pour 20% de la valeur des exportations totales de la Nouvelle-Zélande et génère 7% de son PIB (Fonterra, 2004).

En définitive, la filière laitière est bien organisée et le rôle de chaque acteur est bien défini. Les exploitations laitières sont chargées de la production, les coopératives de la collecte et de la transformation et le New Zealand Dairy Board du marketing, de la prospection des marchés à l'exportation et de la commercialisation des produits sur le marché mondial. La filière est assistée par deux organismes de recherche, le Dairy Research Institute, chargé de la recherche sur les produits laitiers et Dexcel (Dairy Center of Excellence), chargé de la recherche appliquée en production laitière et du transfert aux éleveurs.

La production laitière est aujourd'hui relativement encadrée. En effet, il est difficile de produire plus que les marchés prospectés par le Dairy Board ne peuvent absorber. « Ainsi, depuis 1997, les éleveurs ne peuvent plus augmenter librement leur production ; ils doivent désormais s'acquitter d'un "droit à produire plus". Ce droit à produire correspond en fait à l'achat de parts sociales à la coopérative, pour financer les investissements nécessaires au niveau de la laiterie et la recherche de nouveaux marchés. Le montant de ce droit à produire est compris entre 0,75 et 1 franc par litre alors que le prix du lait est de l'ordre de 1 franc par litre » (Institut de l'élevage, 2001).

Le paiement du lait aux éleveurs n'est pas basé sur le volume de lait en litres mais sur la quantité de matières utiles grasses et protéiques. Le prix du lait payé aux éleveurs est constitué de 2 composantes principales : un prix de base du lait fixé par l'autorité responsable des exportations en début de campagne, servant de référence pour les paiements mensuels. Ce prix peut être réévalué en cours d'année et à la fin de la campagne laitière sur la base de la valorisation des produits laitiers sur les marchés. « Il est fixé par kg de matière protéique et kg de matière grasse, le volume de lait intervenant comme facteur négatif. A titre d'exemple, le prix du lait en 2000 était le suivant : $(\text{kg matière protéique} \times 4,20\$/\text{kg}) + (\text{kg matière grasse} \times 1,9\$/\text{kg}) - (0,04\$/\text{litre de lait})$ » (Institut de l'élevage, 2001).

Enfin, une ristourne est attribuée en fin de campagne par la coopérative, en fonction de la performance de la coopérative dans le processus de transformation des produits et des investissements réalisés.

Selon une étude que vient de publier le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Zélande, on estime que, "suite à l'accord du Cycle d'Uruguay (CU) pour abaisser les obstacles tarifaires, tous les exportateurs de la Nouvelle-Zélande, du secteur agricole comme d'ailleurs, pourraient se retrouver avantagés de 3,1 milliards de \$ NZ par rapport à ce qu'ils auraient eu autrement sur la période 1995-2004 si le Cycle n'avait pas été couronné de succès » (L'actualité laitière, FIPA, Juin 2003, p 4)

2.4-la politique laitière en Australie : le changement !

En Australie, la gestion de l'offre est relativement ancienne, elle a été inventée dans les années 1920. Des réformes économiques ont commencé au milieu des années 1980 en vue de supprimer les aides à l'exportation et les contrôles des prix des transformateurs et des prix au détail. La déréglementation du secteur laitier a finalement éliminé le soutien aux prix du lait et les quotas en 2000.

Avant 2000, la production laitière était divisée en deux types de lait, soit le lait de consommation et le lait de transformation, le premier étant payé environ deux fois plus cher aux producteurs selon le niveau de soutien déterminé par chacun des six États Australiens. Certains Etats comme le Queensland, New South Wales et Western Australia utilisaient des quotas individuels pour allouer des parts de production.

« Le prix moyen du lait à la production variait donc d'un État à l'autre, en fonction de l'importance relative qu'avait le secteur du lait de consommation dans chaque État. Ainsi, le prix moyen du lait variait de 25 cents australiens par litre en Tasmanie à 40 cents par litre au Queensland en 1998/1999 (Whetton, 2000, p. 2). »⁸³

Les prix du lait de transformation variaient en revanche en fonction des prix mondiaux, mais le gouvernement fédéral australien garantissait un paiement de soutien aux producteurs pour le lait de transformation utilisé sur le marché domestique.

Depuis, le système de régulation du secteur du lait de transformation a évolué dans le temps mais jusqu'en 1986, les principaux éléments en étaient : un soutien des prix sur le marché intérieur, un contrôle des importations, des subventions aux exportations et à la production et une restriction sur la commercialisation de produits substitués (Edwards 2003, p.79 et Whetton 2000, p.3).

Suite à la déréglementation, les prix du lait de consommation à la sortie de la ferme ont connu des baisses plus ou moins importantes suivant les États et varient depuis selon les spécificités des contrats signés entre producteurs et transformateurs. Dans l'État de Victoria, les producteurs ont été moins touchés par la réforme, à la différence de ceux des États, comme le Queensland ou le New South Wales, dont la production était centrée beaucoup plus sur le lait de consommation.

Parallèlement à la suppression des prix de soutien, le gouvernement fédéral a mis en place des programmes d'aide à la transition se chiffrant à plus de 1,75 milliard \$AUS.

⁸³ Cf. D Guoin, 2004op cité.

- un premier programme s'adressait aux producteurs de lait sous la forme d'une aide générale – le *Dairy Industry Adjustment Package* ⁸⁴ .

- un autre visait à aider spécifiquement les producteurs qui avaient souffert davantage dans les États fortement dépendants du lait de consommation et qui ont perdu, entre autres, la valeur de leurs quotas. De plus, les producteurs ont pu réclamer un allègement fiscal résultant de pertes de capital égales au coût des quotas de lait achetés depuis le 20 septembre 1986.

Enfin, le gouvernement de Western Australia a voté une aide de 27 millions \$AUS en plus des aides fédérales. Tous ces programmes n'ont cependant pas affecté le budget du gouvernement fédéral, qui a imposé pour les financer une taxe de 11 cents par litre de lait de consommation vendu au détail, censée disparaître en 2010.

Les paiements aux producteurs ne compensent guère la perte de revenus résultant de la déréglementation du secteur laitier, mais ils sont destinés, beaucoup plus à faciliter l'ajustement.

Hormis ce programme transitoire, les producteurs laitiers australiens fonctionnent maintenant dans un environnement complètement déréglementé, exception faite des normes sur les standards de qualité liés à la sécurité alimentaire. Les prix mondiaux sont donc les principaux déterminants du prix du lait reçu par les producteurs.

Cette déréglementation semble avoir eu un impact immédiat sur l'évolution structurelle du secteur de la production ; dans ce sens, Gouin 2008⁸⁵, conclut que :

- le taux de diminution du nombre de fermes laitières a varié entre 3,6 et 9,8 % depuis l'entrée en vigueur de la réforme, si bien que, de 1999 à 2006, l'Australie a perdu 38% de ses fermes laitières,
- Le prix moyen à la production en Australie est sensible aux conditions du marché international, ce prix a augmenté de 13,3% en 2000-2001, a enregistré une baisse en 2002-2003, a repris à la hausse en 2003-2004, reflétant exactement la situation des prix sur le marché mondial.
- Au cours des années récentes, les résultats moyens des fermes laitières australiennes ont été davantage affectés par les effets de la sécheresse et l'augmentation de certains coûts (aliments achetés, combustibles) que par l'évolution des prix des produits laitiers (ABARE, 2007)⁸⁶

D'autres études⁸⁷ ont montré que : « le consommateur a été le grand gagnant du changement dans l'industrie laitière, avec des prix moyens de détail – sur toute la catégorie

⁸⁴ « Ce programme contenait trois composantes : une aide à la transition pour tous les producteurs (le *Dairy Structural Adjustment Program*), une aide aux producteurs qui ont décidé de quitter l'industrie (le *Dairy Exit Program*) et enfin, une aide aux régions qui avaient une communauté importante dépendante de l'industrie laitière, le *Dairy Regional Adjustment Program*. Certaines compagnies laitières ont obtenu une partie de ces aides pour restructurer leurs usines de produits laitiers ou pour financer d'autres projets d'affaires » (Les notes économiques - Institut économique de Montréal- janvier 2006- Collection « Réglementation » Janvier 2006).

⁸⁵ -in « la gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent » Gouin, 2008, mise à jour de l'analyse du cas Australien. consultable à l'adresse suivante : [www :groupeageco.ca](http://www.groupeageco.ca)

⁸⁷ résultats d'études publiées par : Minister for Agriculture, Fisheries and Forestry, "Federal tax relief for dairy farmers", Media Release, 18/09/2000, disponible à <http://www.maff.gov.au/releases/00/00172wt.html> et National Competition Council, « Dairy-Now and Then:

laitière et sur les différents segments du marché – qui restent sous la moyenne d'avant la déréglementation. Le consommateur a aussi bénéficié d'un choix élargi de produits et d'un meilleur accès à des produits novateurs destinés à satisfaire des besoins alimentaires spécifiques ».

- Ce sont les détaillants qui ont pu, par le pouvoir de marché qu'ils détiennent, augmenter leur part du dollar dépensé à la consommation. Comme en Nouvelle-Zélande dans le secteur du lait de consommation, c'est donc les autres maillons de la filière laitière (principalement les détaillants) qui tirent profit de la déréglementation du secteur.
- En supprimant son système de gestion de l'offre en 2000, l'Australie a permis à son industrie laitière d'être encore aujourd'hui l'une des plus dynamiques du monde.

2.5-La politique laitière canadienne : un modèle de gestion de l'offre!

La politique laitière canadienne s'est articulée, depuis 1971, autour de quatre principes de base :

- le quota global canadien est établi en fonction de la demande totale en matière grasse du lait;
- les producteurs sont responsables financièrement de l'exportation des produits laitiers en surplus des besoins canadiens;
- la fixation du prix d'objectif ou prix cible du lait de transformation à la production est fonction des coûts de production ;
- le paiement d'une subvention à la production du lait de transformation qui permettait de réduire le prix des produits laitiers à la consommation.

En fait, seul le dernier élément de la politique laitière a été éliminé. Alors que les revenus des producteurs laitiers étaient déterminés à la fois par une politique de soutien des prix et un paiement direct, ce dernier élément a été progressivement aboli sur une longue période.

Dès 1975, la subvention directe était fixée à un niveau de 6,03 \$/hl et a été maintenue à ce niveau jusqu'en 1993, avant d'être complètement éliminée au 31 janvier 2002.

En ce qui concerne la fixation des prix en fonction des coûts de production, les prix de soutien sont fixés au-dessus des prix de marché. En effet, les diminutions successives de la subvention directe à la production ont été compensées par une hausse correspondante des prix de soutien du lait. C'est ainsi qu'en 2002, les prix de soutien ont été relevés en conséquence pour égaler les présumés coûts encourus par la ferme médiane. Cependant, les coûts de production de la ferme médiane ne reflètent pas la dualité de la production laitière⁸⁸

Ces prix, artificiellement élevés, auront pour conséquences une réduction de la demande et une augmentation de la production émanant des producteurs les plus efficaces.

The Australian Dairy Industry since Deregulation», NCC Occasional Series, AusInfo, Canberra, novembre 2004, p.6, disponible <http://www.ncc.gov.au/publication.asp?publicationID=196&activityID=41> .

⁸⁸ Selon le Centre canadien d'information laitière (<http://www.dairyinfo.gc.ca/ccilsim.htm>), la plus grande partie de la production laitière est assurée par de grands producteurs à des coûts inférieurs. Par exemple, au Québec la moitié des producteurs les plus gros ont livré plus des deux tiers de la production laitière en 2004. Les coûts de la ferme médiane, qui sont définis par ailleurs de manière très large, sont donc plus élevés que ce qu'il en coûte réellement pour produire la plus grande partie du lait au Canada. » site visité en septembre 2006.

Pour éviter de tels comportements, le système canadien de gestion de l'offre au Canada supprime la concurrence entre producteurs et impose des quotas de production⁸⁹.

« Quant aux deux autres principes, ils ont comme conséquence que le Canada n'est qu'un exportateur marginal de produits laitiers sur le marché international. Le Canada dispose de quelques accès privilégiés pour de faibles contingents tarifaires d'importation de fromages sur les marchés du Royaume-Uni et des États-Unis » (Gouin, 2005)

Ainsi, l'écoulement de poudre de lait écrémé sur le marché international ne relève pas des autorités gouvernementales ; c'est les producteurs eux-mêmes, auparavant par un système de retenues sur le paiement du lait à la production, maintenant par une discrimination des prix, qui supportent le coût de cet écoulement.

Sur le plan juridique, le partage du marché entre provinces s'établit au niveau fédéral, où le détenteur de quotas serait en majeure partie en fonction de son historique de production au moment de la mise en place des quotas. Par contre, la répartition du quota à produire individuellement entre chaque producteur relève de règles propres à chacune des provinces. Pour ce qui est de la fixation du prix réel à la production, il est négocié entre le syndicalisme agricole et les industriels laitiers sur la base du prix cible décrété par la commission Canadienne du lait.

Dans la plupart des provinces, deux principes généraux gouvernent la mise en marché du lait de la ferme vers les transformateurs.

- le premier est appelé le paiement selon l'utilisation en ce sens que les acheteurs paient un prix du lait d'autant plus élevé qu'ils fabriquent des produits plus rémunérateurs sur le marché tels le lait de consommation et les produits frais (yogourt, desserts lactés, crème glacée).
- les usines qui fabriquent les produits les plus rémunérateurs, notamment le lait de consommation, sont approvisionnées en priorité.

Ces deux éléments sont complétés par un mécanisme de péréquation des prix entre les producteurs ; autrement dit, tous les producteurs reçoivent un même prix moyen pour le lait produit dans les limites de leur quota individuel de production, quelle que soit l'utilisation qui est faite de leur lait par l'usine qui le reçoit. Ce dispositif est complété depuis quelques années par une mise en commun des recettes entre certaines provinces, ce qui conduit à l'établissement d'un prix moyen à la production identique pour les producteurs des provinces participantes.

Selon Gouin, ce mode de régulation ne comporte plus de subventions directes mais les producteurs laitiers reçoivent toujours certaines subventions par l'intermédiaire de programmes agricoles généralement disponibles pour l'ensemble des producteurs agricoles.

En définitive, la politique de soutien des prix confère une stabilité à l'ensemble du système de mise en marché. Dans l'ensemble, le mode de régulation en vigueur est requis pour assurer aux producteurs laitiers un niveau de rémunération explicitement défini. Les mécanismes de gestion de l'offre permettent aussi d'assurer que l'équilibre de l'offre et de la demande s'exerce essentiellement sur le marché intérieur, l'exportation de produits laitiers sur le marché international étant très marginale et ne bénéficiant pas de dépenses directes

⁸⁹ Dans le cas contraire, où des producteurs veulent augmenter leur production, ils ne peuvent le faire, à moins de déboursier environ 29 000 \$ pour chaque vache additionnelle à traire. Cela correspond au prix moyen du quota en 2005 au Québec et en Ontario où est produit plus de 70 % du lait canadien, in « Les notes économiques - Institut économique de Montréal- janvier 2006- Collection « Réglementation » Janvier 2006.

de fonds publics. Mais en protégeant les producteurs inefficaces, le système actuel rend toute l'industrie canadienne moins compétitive.

Conclusion

Les filières laitières au niveau international demeurent de loin les plus protégées ; mais, les modes de régulation en vigueur diffèrent d'un pays à l'autre.

La situation est laissée au libre jeu du marché en Nouvelle Zélande où les programmes d'intervention gouvernementaux ont été rapidement démantelés à partir de 1984. Cette libéralisation quasi totale de l'économie laitière a été mise en œuvre dans le souci du maintien d'un pouvoir de marché sur le plan international, auparavant par une entreprise étatique, maintenant par une coopérative (Fonterra). De plus, ce pays pratique une production laitière extensive à des coûts de production très compétitifs qui défient littéralement toute concurrence. L'Australie est actuellement dans une phase de transition devant conduire, à terme, à une déréglementation totale de son économie laitière.

En revanche, la situation est totalement différente dans les autres pays occidentaux développés où les programmes de soutien sont toujours présents, mais à des degrés divers. En effet, les modes de régulation prennent plusieurs formes à savoir le soutien des prix, le soutien des revenus, des subventions à l'exportation, la discrimination des prix, ...etc.

Ainsi, au Canada, la politique de la gestion de l'offre est mise en œuvre, dans une perspective de contrôle des coûts budgétaires. Les prix de soutien, relativement élevés, sont fixés au-dessus des prix de marché, dans le souci d'égaliser les coûts encourus par la ferme médiane. Cependant les coûts de production de la ferme médiane ne reflètent pas la réalité des coûts de la production laitière. Ces prix, artificiellement élevés, encouragent l'augmentation de la production de tous les producteurs sans distinction entre producteurs compétitifs et non compétitifs en imposant des quotas de production, répartis individuellement entre chaque producteur, en fonction des règles propres à chacune des provinces. Au soutien des prix, s'ajoute un autre système qui établit une discrimination entre les marchés selon l'utilisation finale ; en outre, les producteurs laitiers canadiens reçoivent souvent des subventions par l'intermédiaire de programmes agricoles.

Aux États-Unis, la politique en vigueur ne semble pas conduire à une libéralisation de l'économie laitière, bien au contraire. Même si les autorités gouvernementales ont appliqué une politique de diminution du prix de soutien intérieur conduisant à une baisse de prix à la production, les producteurs laitiers sont compensés depuis 2002 par un programme de subventions directes à la production.

Dans l'UE, la politique laitière encadrée par les OCM, n'a pas connu de modifications majeures, malgré les trois dernières réformes (1984, agenda 2000, Accord de Luxembourg de 2003). La politique en vigueur a gardé les mêmes instruments de régulation (prix d'interventions, soutiens à la production, subvention à l'exportation, mesures aux importations...) avec l'introduction d'un régime de paiement unique en remplacement des diverses formes de soutien direct existantes. Cependant avec des diminutions des prix de soutien échelonnés du beurre et de la PLcP et la prolongation des quotas jusqu'au 2014-2015 comme instrument efficace de contrôle de l'offre. Malgré que l'Union européenne soit toujours en position d'exportateur net de produits laitiers sur le marché international, une large partie est exportée grâce à des subventions aux exportations. De même, la baisse du prix de soutien interne devrait conduire à réduire l'écart entre le prix des produits laitiers européens sur le marché intérieur et le prix du marché international, réduisant ainsi le coût des subventions à l'exportation mais sans les faire disparaître.

Section 3-Les industries de transformation et les firmes de négoce

Dans cette section, nous tenterons de caractériser dans un premier temps les industries de transformation laitière, en particulier l'examen du phénomène de concentration et d'identifier les principales firmes leader sur le marché mondial. La seconde partie sera consacrée aux stratégies de ces firmes.

3.1- L'industrie du lait et les entreprises de commercialisation des produits laitiers

3.1.1-La concentration de l'industrie laitière

Le maillon de la transformation est marqué partout dans le monde par un phénomène de concentration, phénomène qui s'opère par des fusions, des acquisitions et la formation d'alliances stratégiques. Les grandes entreprises grossissent et l'expansion transfrontalière augmente.

Cependant, ce phénomène se manifeste différemment d'un pays à un autre ; ainsi, en Europe, l'industrie laitière devient de plus en plus concentrée, même quand le nombre des entreprises est important, la moitié d'entre-elles étant des coopératives appartenant à des exploitants.

Le processus de concentration est donc une réalité imposée survenue dans le souci d'améliorer la compétitivité et la productivité de ces industries ; en effet, la mondialisation des marchés influence aussi cette tendance puisque ces entreprises doivent de plus en plus être compétitives pour protéger leurs parts de marché tant localement que sur les marchés internationaux.

En Europe : une concentration croissante de l'industrie de transformation et un rôle important des coopératives :

L'industrie européenne⁹⁰ de transformation des produits laitiers **devient de plus en plus concentrée**. Entre 1985 et 1997, le nombre d'entreprises de transformation des produits laitiers a chuté, mais la capacité des entreprises restant en activité s'est accrue en moyenne de 19 711 à 29 710 tonnes. Les grandes entreprises s'agrandissent par fusion ou rachat d'autres entreprises de taille moyenne et d'autres grandes entreprises.

Selon les estimations actuelles, 40 entreprises laitières traitent 65% du lait produit dans l'UE. Les 150 plus grandes entreprises laitières européennes comptent pour 85% de la transformation laitière européenne. **Nestlé**, par exemple, traite plus de dix milliards de litres de lait par an et domine le marché international du lait en poudre comptant pour plus de 50% du marché mondial.

La concentration progresse même quand le nombre d'entreprises est important. «C'est ainsi, qu'au Danemark et en Suède, **Arla Foods** est en position de quasi monopole (93% du lait travaillé). Aux Pays-Bas, le duopole **Friseland Coperco Dairy Foods/Campina** contrôle 80% de la collecte et de la transformation. En Irlande, trois grands opérateurs se partagent 70% de la transformation : **Kerry, Glanbia et Dairygold**. Les 6 premiers opérateurs comptent pour 80% et les 8 premiers pour 90%. Le segment du lait alimentaire italien est très concentré avec 2 leaders nationaux, **Parmalat et Granarolo**, représentant plus de 60% du marché. Le marché des yaourts fait également l'objet d'une concentration :

⁹⁰ Les chiffres annoncés des industries laitières Européennes sont extraits du rapport « Analyse des filières laitières Européennes, Rapports des attachés agricoles, Synthèse établie par Jean - Pascal LA NUIT, MAAPAR – DPEI – SDEPA Juillet 2004.

Danone, Müller et Yomo contrôlent 60% du marché. Au Royaume Uni, 10 sociétés font 91% de la production de lait liquide, 8 font 70% du fromage, 3 font 87% du beurre, 4 font 67% de la poudre de lait et 4 font 95% du lait concentré. En Autriche les 5 premières laiteries concentrent les deux tiers (2/3) de la production. Il n'y a pas en revanche d'opérateur en position de leader pour les fromages »⁹¹.

Sur le plan juridique, le secteur de la transformation des produits laitiers comprend à la fois des entreprises privées et des coopératives. **Environ la moitié de l'ensemble des entreprises laitières** (plus de 2000) **sont des coopératives** appartenant à des exploitants.

De par leur nature, les coopératives pratiquent généralement des prix au producteur plus élevés que les entreprises privées, qui rechercheront des marges bénéficiaires plus larges pour leurs actionnaires.

Les coopératives traitent entre 60 et 70% de la production de beurre et de lait en poudre dans la plupart des pays de l'UE, 40 à 60% du fromage et entre 60 et 90% du lait liquide. Le Royaume-Uni est une exception, avec très peu de transformation du lait sous le contrôle des coopératives d'exploitants. A l'autre extrême, les secteurs laitiers de l'Irlande, des pays scandinaves et des Pays-Bas sont presque entièrement dominés par les coopératives.

En Nouvelle- Zélande, le développement de la production laitière au début du siècle s'est accompagné de la création d'un nombre important de coopératives laitières pour la collecte et la transformation. Il faut signaler que l'activité laitière a toujours été aux mains des coopératives : à la fin des années 1970, on en comptait une centaine. Mais un fort mouvement de restructuration s'est opéré après la libéralisation de l'économie en 1984. Cette restructuration s'est accélérée dans les années 1990 et emballée à partir de 1995.

En 2000, les deux principaux groupes coopératifs, New Zealand Dairy Group, coopérative située dans le Waikato et Kiwi Dairies, coopérative historique du Taranaki, avaient absorbé la totalité des coopératives concurrentes. Ils pesaient alors respectivement 60 et 40 % de la collecte laitière⁹².

Ces restructurations avaient pour objectif de rationaliser l'outil de transformation. En 2001, a eulieu la "super fusion" entre les leaders historiques du lait, encouragé par les pouvoirs publics et destinée à mieux positionner la filière néo-zélandaise sur le marché mondial en donnant naissance au groupe « **Fonterra Cooperative** ». Aujourd'hui, ce groupe est la plus grande entreprise multinationale exportatrice de produits laitiers au monde, avec 13 000 producteurs exportant dans 150 pays. Elle assure un tiers des volumes de lait et de produits échangés dans le monde.

En Inde, la production est géographiquement concentrée dans cinq Etats (Uttar Pradesh, Panjab, Rajasthan, Andhra Pradesh et Maharastra) situés dans le nord-ouest du pays qui réalisent la moitié de la production. Elle s'est notamment développée grâce à la mise en place en 1970 d'une puissante organisation coopérative, le National Dairy Development Board (NDDB) qui avait jusqu'en 1991 le monopole de la collecte et de la transformation. Depuis, la filière laitière s'est ouverte aux entreprises privées nationales et étrangères et le secteur s'est libéralisé. Désormais, les secteurs coopératifs et privés assurent chacun la moitié de la collecte nationale. Ainsi 12 millions de fermiers, généralement propriétaires de 1 ou 2 vaches, adhèrent à des coopératives de base, au

⁹¹ Ministère de l'agriculture de l'alimentation et de la pêche « *L'Avenir de la filière laitière Française* ; Conclusion des groupes de travail nationaux synthèse des tables rondes régionales, synthèse des principales filières laitières Européennes. 22 juillet 2004.

⁹² Cf. « Le marché mondial des produits laitiers, l'effondrement : institut de l'élevage », Le dossier Economie de l'élevage. Déc 2002 –N° 319B.

nombre de 109 000 dans tout le pays, qui livrent au NDDB. Très implanté dans le Gujarat, cette entreprise coopérative possède d'importantes unités de transformation.

Aux USA, depuis les cinquante dernières années, l'industrie laitière américaine a subi une restructuration importante à tous les niveaux : le nombre moyen d'animaux d'une ferme laitière est passée de 100 à 500 vaches et le nombre d'entreprises qui transforment le lait est passé de 3000 (en 1967) à 505 en 2000⁹³.

Au Canada, l'industrie laitière a fait l'objet d'une importante rationalisation au cours des dernières décennies. Certaines entreprises ont fermé leurs portes, tandis que d'autres ont fusionné pour améliorer leur compétitivité et leur productivité. Ce mouvement de concentration s'est poursuivi pendant de nombreuses années et s'est même accéléré depuis 1990. En 1965, il y avait 1 413 établissements laitiers au Canada. En 2003⁹⁴, il y avait 288 de ces établissements enregistrés par l'agence Canadienne d'inspection des aliments (ACIA), soit 67 usines de lait de consommation et 282 usines de lait de transformation (certains établissements transformant à la fois le lait de consommation et le lait industriel).

Le secteur est fortement concentré dans le centre du pays. Plus de 60% des établissements, qui assurent environ 75 % de la production totale du secteur, se trouvent en effet en Ontario et au Québec.

Dans le processus de rationalisation de l'industrie laitière canadienne, une place importante est laissée vacante par les grandes entreprises. Ce sont les créneaux de marché qui touchent entre autre le fromage ultra-spécialisé. Ces créneaux sont occupés par un très grand nombre de petites fromageries qui sont souvent de type artisanal. Si on enlève les grandes entreprises, il reste plus de 160 usines de transformation du lait enregistrées au niveau fédéral. Ces fromageries approvisionnent principalement des marchés locaux.

En Chine, l'essor de la distribution moderne dans les grandes agglomérations contribue à la croissance du marché des produits laitiers et à la structuration de véritables filières. Aidées par l'Etat, des entreprises régionales se sont regroupées et ont fusionné pour donner naissance à des entreprises de taille nationale (Bright Dairy et Food, Yili, Shijazhuang Sanlu Group, Inner Mongolia Mengniu Group, Nestlé Chine).

En Australie, en 1996, les dix principaux industriels australiens transformaient 80% de la collecte. Les trois premiers, des coopératives de l'Etat de Victoria, en traitaient la moitié. L'industrie est dominée par les coopératives qui représentent plus de 70 % de la production totale de lait. Les trois coopératives les plus importantes – Murray Goulburn Co-Operative Limited, Bonlac Supply Company et le Dairy Farmers Group – représentent plus de 60 % de tout le lait utilisé pour la fabrication de produits laitiers. Parallèlement à la coopérative la plus importante dont le volume représente plus de 30 % de la production laitière australienne, il existe un certain nombre de coopératives de taille moyenne dont la production varie entre 10 et 600 millions de litres. Outre les coopératives d'exploitants laitiers, il existe un certain nombre de sociétés laitières multinationales qui exercent leurs activités au sein de l'industrie laitière australienne – notamment Fonterra, Parmalat, Nestlé, Kraft et Snow Brand. D'autres sociétés laitières australiennes couvrent divers marchés et produits, de la National Foods

⁹³ Etude de prospective de l'industrie laitière à l'horizon 2012, Université de Québec à UQAM, travail de prospection, avril 2002.

⁹⁴ Chiffres extraits des documents qu'on peut consulter à l'adresse suivante : [http:// www.infolait.agr.ca](http://www.infolait.agr.ca) , **rapports des années 2004, 2003 et 2002** ; agriculture et agroalimentaire canada : **Portrait de l'industrie laitière canadienne** . Les données de 2003 révèlent que le Québec comptait le plus grand nombre d'établissements (171 dont 73 enregistré avec l'ACIA) et des expéditions d'une valeur de 3.81 millions de dollars; de son côté, l'Ontario comptait 128 établissements (dont 104 enregistrés avec l'ACIA) et des expéditions d'une valeur de 3,87 millions de dollars, soit le plus haut total chez les provinces.

Limited, cotée en bourse et axée essentiellement sur les marchés du lait de consommation et des produits laitiers frais, aux nombreux fabricants de fromages fermiers très spécialisés.

La production est géographiquement concentrée

- dans cinq Etats (Uttar Pradesh, Punjab, Rajasthan,
- Andhra Pradesh et Maharashtra) situés dans le
- nord-ouest du pays qui réalisent la moitié de la

L'explosion du secteur a poussé les entreprises à s'associer entre elles ou à des groupes extérieurs⁹⁵, elle a aussi attiré des groupes européens ou internationaux⁹⁶. Ainsi Dairy Farmers, coopérative située dans les Etats de Victoria et des Nouvelles Galles du Sud a étendu ses activités par sa fusion avec des coopératives secondaires, installées dans les Etats voisins du Queensland et de l'Australie Méridionale, mais aussi avec des sociétés privées collectant en Australie tropicale et d'autres spécialisées dans la fabrication de fromages.

Conclusion

La mondialisation a accentué le phénomène de concentration des industries laitières, phénomène qui se manifeste soit par des fusions, soit par des acquisitions et la formation d'alliances stratégiques. Le processus de concentration s'est imposé dans le souci d'améliorer la compétitivité et la productivité de ces industries.

3.2- Stratégies des firmes de négoce

À l'instar des autres secteurs économiques, l'internationalisation du secteur agro alimentaire est étroitement liée aux transformations structurelles qu'il a connu ces dernières décennies ; l'aspect le plus frappant de ces transformations reste le mouvement de concentration de capital. C'est ainsi que des groupes agro industriels d'une taille de plus en plus importante sont apparus. Ces groupes sont les principaux agents de l'accélération de la mondialisation.

3.2.1-Les facteurs d'internationalisation des firmes

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette dynamique d'internationalisation. Le premier est le fait que les firmes de certains pays se sont développées dans leur marché interne à l'abri de la concurrence mondiale en bénéficiant d'un certain nombre de barrières protectionnistes contrairement à d'autres firmes, aujourd'hui leaders mondiaux, qui ont du très tôt chercher des débouchés à l'étranger⁹⁷. Actuellement, la saturation relative du marché des produits alimentaires des pays développés explique en partie l'accélération de l'internationalisation d'un certain nombre de ces firmes.

En deuxième lieu, l'ouverture des frontières, avec **la création du marché unique en Europe** et l'ouverture des économies des pays sous-développés plus tard, ont offert de

⁹⁵ Au contraire, Murray Goulburn, installée dans l'Etat de Victoria, a préféré assurer ses débouchés à l'exportation par des associations avec des groupes japonais. Bonlac, la toute première coopérative des Etats de Victoria et du Queensland, s'est étendue en Tasmanie tout en développant aussi des contrats au Japon.

⁹⁶ Mais déjà, ces grands groupes s'affrontent avec des groupes étrangers et plus particulièrement avec Parmalat. Ce groupe international, installé dans un premier temps dans l'Etat de Victoria, puis en Nouvelles Galles du Sud vient de lancer une offre de reprise sur Dairy Farmers qui s'est trouvé fragilisé par sa trop grande dispersion géographique. Et sont aussi présents Nestlé, Bongrain

⁹⁷ Le suisse Nestlé, dont l'internationalisation remonte pratiquement à sa création, constitué à cet égard un exemple des plus parlant. Contrairement aux firmes françaises, les implantations à l'étranger étaient très tardives.

nouvelles opportunités aux firmes leaders d'exacerber la concurrence dans le premier cas, de se positionner dans des marchés naissants des pays en développement surtout.

L'exacerbation de la concurrence dans le marché unique est induite suite à la pénétration de nouveaux concurrents, les groupes locaux étaient dans une situation de riposter aux menaces étrangères en investissant sur le territoire de leurs agresseurs, situation en accord avec la théorie des réactions oligopolistiques. Le cas des groupes français est frappant. Ainsi, la déclaration du vice-président de **Danone** illustre clairement ce phénomène : "Le développement du groupe à l'échelon européen et hors d'Europe est vite apparu comme une nécessité. En effet, pour concurrencer les grands groupes multinationaux de l'agro alimentaire, la dimension internationale était nécessaire. Il fallait, s'ils opéraient sur les marchés du groupe, pouvoir opérer sur les leurs."⁹⁸

Enfin, le troisième facteur explicatif de l'implantation internationale de certaines firmes agroalimentaires relève de la **coopération inter-entreprise** et du développement de relations de type partenariat. Ainsi, certains groupes se sont internationalisés en suivant un client sur ses marchés à l'étranger. Selon Carlo Tarsia, responsable des relations extérieures d'Eridania Béghin Say, "sur certains marchés, suivre un client est un des premiers motifs de la mondialisation du groupe. En effet, les produits finaux étant de plus en plus sophistiqués, le transformateur final a besoin de matières premières de plus en plus sophistiquées et dont la qualité est garantie partout dans le monde"⁹⁹.

L'expansion du commerce international est aussi en étroite relation avec l'investissement direct à l'étranger (IDE) ; ainsi, la recherche de la conquête de parts de marché reste le facteur le plus décisif qui guide l'orientation des IDE. Ce qui explique l'orientation dans un premier temps des investissements en faveur des pays les plus industrialisés et des pays émergents pour des raisons de solvabilité.

Cependant, suite à la stagnation de la consommation dans leurs principaux marchés traditionnels (Europe et Amérique du Nord), les grands groupes de l'agro-alimentaire doivent conquérir de nouveaux marchés (solvables). Il leur faut s'implanter là où la croissance de la consommation est la plus rapide et où la taille des marchés est importante, c'est-à-dire en Asie, en Amérique Latine, en Europe de l'Est et en Afrique.

Dés lors, des investissements considérables se sont engagés récemment vers ces régions, même s'ils ne sont pas rentables à court terme. L'objectif est, à terme, de retirer les bénéfices d'une implantation précoce et d'une fidélisation de la clientèle locale plus forte vis à vis des concurrents.

3.2.2-Evolution des stratégies des firmes

Plusieurs groupes, auparavant centrés autour d'une activité (métier) de base, ont été amenés à étendre leur champ d'activité vers d'autres produits. Dés lors, **des stratégies de diversification** ¹⁰⁰ **produits/marchés et d'internationalisation** ont pris le devant ces

⁹⁸ Citation de Francis Gautier, vice président de Danonein "Stratégies Internationales, choix et coûts pour les produits alimentaires transformés", CACEPA, 1988) repris par «La documentation Française» in : Globalisation et création- destruction d'emplois : étude comparative : France - Grande-Bretagne – Italie», 2002.

⁹⁹ Cité par Christian Harbulot et Philippe Baumard in « Intelligence économique et stratégie des entreprises : une nouvelle donne stratégique » communication présenté à la Cinquième Conférence Annuelle de l'Association Internationale de Management Stratégique le 14 mai 1996, 24P.

¹⁰⁰ L'évolution des grands groupes multinationales tels que Danone -BSN (France), Nestlé (Suisse), Philip Morris (U.S.A.), Conagra (U.S.A.), Grand Metropolitan (G.B.) confirme cette règle. Danone et Nestlé étaient spécialisés dans les produits

dernières décennies. «En observant l'évolution de ces groupes, nous constatons que le passage de la politique de l'économie d'échelle à la stratégie de diversification par produit et par procédé industriel¹⁰¹; constitue une des tendances lourdes de l'agro-industrie au cours de ce dernier quart de notre siècle».

Quant à l'internationalisation des firmes, l'examen des grands modèles d'expansion internationale développés par ces groupes montre que les stratégies ont évolué au cours du temps, l'international «multidomestique » et le «global».

« L'international » et le "multidomestique" ont dominé jusqu'à la fin des années soixante-dix et le "global"¹⁰² émerge depuis les années quatre-vingt. Ainsi, s'opère le passage de stratégies "multidomestiques" à des stratégies «globales», des stratégies basées sur une diversité de couples produits-marchés à l'échelle nationale à des stratégies axées sur la recherche d'une position de leadership sur des couple produits-marchés définis à l'échelle mondiale.

Cependant, il faut noter que les FMN ne sont pas toutes engagées dans ce processus de globalisation. Il existe en effet de fortes disparités dans les stratégies d'internationalisation notamment selon les secteurs, les produits, l'histoire ou les nationalités des firmes. Néanmoins, les plus grandes firmes agro-alimentaires mondiales tendent vers ce modèle. Ainsi, la plupart des firmes agro alimentaires sont largement engagées dans les processus suivants :

- **Spécialisation et rationalisation** de leurs unités de production à l'intérieur de grandes zones en fonction de leurs compétences, niveaux de rentabilité, de coûts, etc. L'objectif est de réaliser des économies d'échelle dans la production et la distribution. Ces stratégies se traduisent par la fermeture de sites et la consolidation dans des usines, moins nombreuses et plus efficaces, d'opérations auparavant fragmentées. La rationalisation des activités des firmes implique une accentuation de leur automatisation, leur recentrage (sur le métier de base et les segments à plus forte valeur ajoutée) et l'externalisation des tâches qui n'étaient pas essentielles (entretien, gardiennage, transport et logistique, etc.).

- Dimensionnement** de leurs usines pour fournir un marché plus large que le marché national et en conséquence de quoi les échanges intra-groupes se développent. Afin de valoriser le développement de nouveaux produits dans l'ensemble du groupe, les spécialistes des différentes branches sont appelés à collaborer, en échangeant plus systématiquement expertises et technologies. Ces échanges se sont alors traduits par la création de sites d'expertise technologiques au niveau de certaines filiales leaders.

- Gestion de leurs marques** et de leurs opérations de marketing et de publicité à un niveau de plus en plus mondial. En effet, la promotion de la marque est l'un des ingrédients indispensables à la réussite sur le marché mondial. L'image de marque crée la demande et induit la fidélité du consommateur. La création d'une marque mondiale susceptible de

laitiers alors que Philip Morris était un groupe exclusivement "tabac" avant d'absorber respectivement General Foods (U.S.A.), Kraft (U.S.A.) et Jacobs Suchard (Suisse) pendant la dernière décennie.

¹⁰¹ Cf. Selma TOZANLI : L'évolution des structures des groupes agro industriels multinationaux pendant le dernier quart du XXème siècle, *Economie Rurale*, janvier- février 1996.

¹⁰² Dans l'article «Les stratégies des grandes multinationales agro alimentaires en Europe : vers un modèle de firme globale et financiarisée. Les auteurs « Florence PALPACUER, Selma TOZANLI, Roland PÉREZ, Fatiha FORT, Jean-Louis RASTOIN et Cédrine JOLY-GALZIN" ont montré l'émergence d'un nouveau modèle appelé « modèle de la firme globale et financiarisée » suite à la tendance observée dans les stratégies de marché vers un modèle de globalisation, modèle qui a incité les plus grandes FMN agro alimentaires européennes à se rapprocher des milieux financiers dans les années récentes.

séduire les consommateurs est extrêmement difficile. De gros investissements publicitaires sont indispensables pour réussir. La compagnie Nestlé dépense 2 milliards de dollars pour sa publicité à l'échelle du monde (White 1999)¹⁰³

En cette matière, une tendance nette se dessine dans l'agro-alimentaire. Cette tendance est une concentration des marques¹⁰⁴ à l'échelle mondiale.

Les groupes sélectionnent, dans leur portefeuille, les marques les plus connues internationalement et les plus rentables¹⁰⁵. Ce mouvement de concentration des marques permet aux **groupes de réaliser des économies d'échelle dans les usines et de gérer sur un espace élargi leurs dépenses publicitaires**¹⁰⁶.

Ainsi, les grands groupes se sont engagés dans des opérations de fusions et acquisitions, particulièrement intense chez les firmes européennes, dans le souci de garder leur position de leader ; comme le souligne Kapferer (2005), la recherche d'une position de leader en terme de marque passe nécessairement par une stratégie d'acquisition puisque, sur un marché mature, créer une nouvelle marque engendrerait des coûts trop importants et serait risqué.

En pratiquant cette politique de rachat de marques, les groupes agro alimentaires leaders ont pénétré l'ensemble des marchés rentables.

3.2.3-Des logiques différentes pour affronter la concurrence !

Avec la mondialisation des marchés agro alimentaires, la concurrence entre les firmes joue de plus en plus sur les aspects différenciation, segmentation et recherche-développement (innovation). Ainsi, l'avantage compétitif de chaque firme est largement déterminé par sa capacité en matière de conception et de commercialisation.

Par ailleurs, la plupart des marchés agro-alimentaires tendent vers une structure **oligopolistique**, d'autant plus qu'on s'approche du consommateur (industries de la deuxième transformation). La concurrence opère entre quelques grands groupes détenant l'essentiel du marché même si dans certains sous-secteurs et/ou marchés géants et P.M.E. cohabitent.

De grands groupes comme Danone, Nestlé bénéficient, de par leur taille, d'économies d'échelle qui leur permettent de baisser le coût unitaire. Mais encore plus fort, ils bénéficient

¹⁰³ in « les sociétés transnationales : investissement, emploi et commercialisation »

¹⁰⁴ Parmi les groupes ayant procédé à l'élimination de marques, on peut citer Nestlé qui, en France, a fait disparaître la marque Chambourcy au profit de sa marque générique Nestlé au niveau mondial pour les produits frais. Ainsi Unilever prévoit de passer d'un portefeuille de 1200 à 400 marques, et Nestlé donne la priorité à ses 6 marques mondiales, parmi lesquelles on retrouve Nescafé et Buitoni (Kapferer J-N, Schuiling I. 2003). Le groupe Danone a ainsi concentré ses efforts sur les produits probiotiques ultrafrais (Actimel) et sur le développement de produits diététiques, en déployant sa marque Taillefine vers les biscuits et les eaux minérales embouteillées. Nestlé, Unilever et Heinz se positionnent sur les aliments- santé. Ce positionnement correspond aux attentes des consommateurs vis-à-vis des marques du secteur agro-alimentaire, ainsi que le souligne l'étude présentée au congrès ESOMAR (Beker, Sterenberg, Taylor 2003)

¹⁰⁵ Nestlé base toutes ses opérations stratégiques sur les secteurs à forte croissance. De ce fait, le groupe liquide toutes les activités périphériques qui ne sont pas assez rentables. C'est pour cela que le groupe au niveau mondial est sans arrêt en train de céder ou fusionner pour arriver à mieux gérer les activités les plus intéressantes.

¹⁰⁶ **Un géant comme Nestlé alloue plus de 15% de son chiffre d'affaires (lequel dépassait 230 milliards de francs en 1994) au budget marketing publicité en général.**

de l'effet d'apprentissage qu'un nouvel entrant n'aura pas. Ces expériences accumulées sont très difficiles à rattraper.

La différenciation se fait sur plusieurs points.

1 -différenciation par les produits :

Les produits des grandes marques internationales se distinguent de ceux des autres marques par leur variété¹⁰⁷ et leur qualité. En fait, les marques des produits des groupes leaders (Nestlé, Danone ...) se sont formées une réputation de qualité et sont devenues en quelque sorte des références pour le consommateur. Ces marques fortes se servent des images de qualité en tant que labels.

2-différenciation par le service :la firme propose aux consommateurs et aux professionnels de nombreux services¹⁰⁸ qui lui permettent de se distinguer de ses concurrents.

3-différenciation par les points de vente : les produits de certaines firmes sont disponibles partout sur les territoires sur lesquelles elles sont implantées.

4-différenciation par l'image : Les firmes ont su utiliser tous les médias existants pour se faire connaître des consommateurs. Ainsi, ces groupes sont omniprésents dans différents médias pour étendre l'image de leurs marques aux grands publics.

Segmentation des marchés : Etant donné la taille des marchés de certains produits laitiers (marché des frais), il est indispensable de les segmenter pour mieux cibler les consommateurs et répondre à leurs attentes, à l'exemple de Danone qui classe ses produits selon des segments bien précis (les enfants et les autres consommateurs, les produits de santé, les produits de plaisir, les desserts...). Ainsi, parmi les produits santé, on trouve la ligne Bio (« renouveler son corps de l'intérieur »), le Danone nature (« la santé au quotidien »), la ligne Jockey (fromage blanc), Actimel « le petit geste santé du matin », et la ligne de produits allégés Taille fine. Pour les enfants, Danone propose des petits suisses nature ou aux fruits (Gervais), des yaourts aromatisés pour les enfants « Kid » et des desserts gélifiés « Dany ». Enfin pour le plaisir, on peut choisir parmi les produits suivants : Danone et fruits (yaourts aux fruits), velouté (« Ton petit goût frais me plaît »), Danette (« on se lève tous pour.... »), les desserts Charles Gervais (« il est odieux, mais c'est divin »), la crème de yaourt (« sans doute la crème des yoghourts »), Fjord (« douceur veloutée, fraîcheur scandinave ») et Gervita (« la gourmandise préférée des anges »). Les noms et les slogans sont clairs et en accord avec la classification.

Recherche développement et innovation

Dans le souci de rester dominant sur les marchés rentables, les groupes laitiers sont amenés à commercialiser des produits de qualité adaptés aux attentes spécifiques de chaque marché ; ce facteur de succès est tributaire de la capacité de l'innovation du groupe,

¹⁰⁷ La gamme des produits laitiers frais Danone est très étendue comptant plus de 130 produits et semble en effet vouloir satisfaire tous les types de consommateurs.

¹⁰⁸ Pour Danone, parmi ces services figure le service Danone conseils, où des diététiciennes et des experts répondent 24/24h et 7/7j aux questions des consommateurs sur les produits Danone et l'alimentation en général. La gestion d'un tel service n'est possible que pour des entreprises de l'importance de Danone.

de la maîtrise des technologies modernes¹⁰⁹ et par conséquent la capacité de satisfaire des goûts, des cultures alimentaires, des modes de consommation très différents selon les pays.

Les positions leader de ces groupes n'est plus le résultat du hasard. Elles sont en effet le fruit des politiques de recherche et développement menées par ces groupes. A cet effet, ces leaders investissent des sommes considérables afin de garder de l'avance sur ses concurrents au niveau de l'innovation. Nestlé possède plus de vingt bureaux de recherche et développement sur la planète. Ceux-ci leur permettent d'adapter leurs produits aux marchés locaux et de mettre au point des stratégies marketing locales.

Pour Danone, des travaux de recherche sont conduits en partenariat avec des organismes publics, tels que le CNRS ou l'INRA. Avec le premier, la collaboration s'est concrétisée par la mise en place du centre européen des sciences et du goût en vue d'assurer un relais entre la recherche fondamentale et l'industrie.

Ainsi, les groupes leaders conduisent des politiques permanentes d'innovation¹¹⁰, de rénovation et de dynamisation de leurs portefeuilles de produits : nouveaux concepts comme les tartes et gâteaux au fromage, le beurre à bas taux de cholestérol ou les crèmes ultra-légères, de nouvelles aromatisations, des versions allégées ou enrichies d'un même produit, adaptation au libre-service de produits à la coupe, des miniformats, conditionnement offrant davantage de facilité d'emploi.

Conclusion

Les groupes laitiers multinationaux sont les acteurs importants dans le processus de la globalisation de l'économie mondiale par leurs stratégies de diversification produits/marchés et de l'internationalisation, dans le souci d'élargir leurs champs d'action, de garder des positions leader, de maximiser leur profit afin de rester performants et compétitifs sur un marché en pleine mutation en raison particulièrement du rétrécissement constant de la demande effective particulièrement dans les pays occidentaux. Leur expansion sur les marchés en pleine croissance suscite des stratégies bien adaptées au contexte de chaque pays hôte, basées essentiellement sur la **spécialisation et la rationalisation** de leurs unités de production, **le dimensionnement** de leurs usines et la **gestion de leurs marques**.

Ainsi, la concurrence entre les firmes dominantes et les PME existantes se joue de plus en plus sur les aspects de différenciation, segmentation et recherche développement (innovation).

In fine, les groupes laitiers leaders sur les marchés mondiaux possèdent, d'une part, des portefeuilles d'activités diversifiés et globalisés, d'autre part, ils pratiquent des politiques de recentrage sur les segments bénéficiaires.

¹⁰⁹ A titre d'illustration, Bongrain SA développe des technologies avancées qui permettent de diversifier le profil nutritionnel des beurres, des crèmes et des fromages soit en les allégeant, soit en réduisant leur teneur en cholestérol soit encore, pour des besoins bien ciblés, en les enrichissant en éléments bénéfiques comme les ferments actifs, le calcium ou les oméga-3.

¹¹⁰ L'exemple des marques de fromages de Bongrain SA, « Géraumont » et « Caprice des Dieux » : la première, leader sur le marché allemand des pâtes molles en libre service, qui a réalisé un nouveau record historique en 2004 ; les clefs de ce succès sont sa qualité irréprochable et pérenne et le lancement d'innovations périodiques (Fines Herbes allégé et Géraumont au yaourt....) ; la seconde a connu un succès mondial, livrés en 2004 à 150 destinations dans le monde .De même pour Nestlé, chaque année, le groupe développe des produits novateurs qui répondent aux attentes des consommateurs et aux besoins de l'alimentation moderne, Nestlé vise ainsi, la transversalité de ses produits. Il transforme certains produits dans un autre concept toujours dans le but d'amplifier le choix du consommateur. Dans le secteur des produits laitiers, Nestlé a créé un lait lacté pratique à emporter et à consommer, tout en préservant les bienfaits du lait.

Section 4– la libéralisation du commerce

La libéralisation du commerce des produits laitiers est certainement confrontée à plusieurs contraintes, entre autre les barrières à l'importation imposées par les pays développés en vue de protéger la production intérieure. Ces barrières sont de natures diverses, allant de simples restrictions quantitatives aux " méga tarifs " imposées aux frontières, en plus des mesures sanitaires et de conformité.

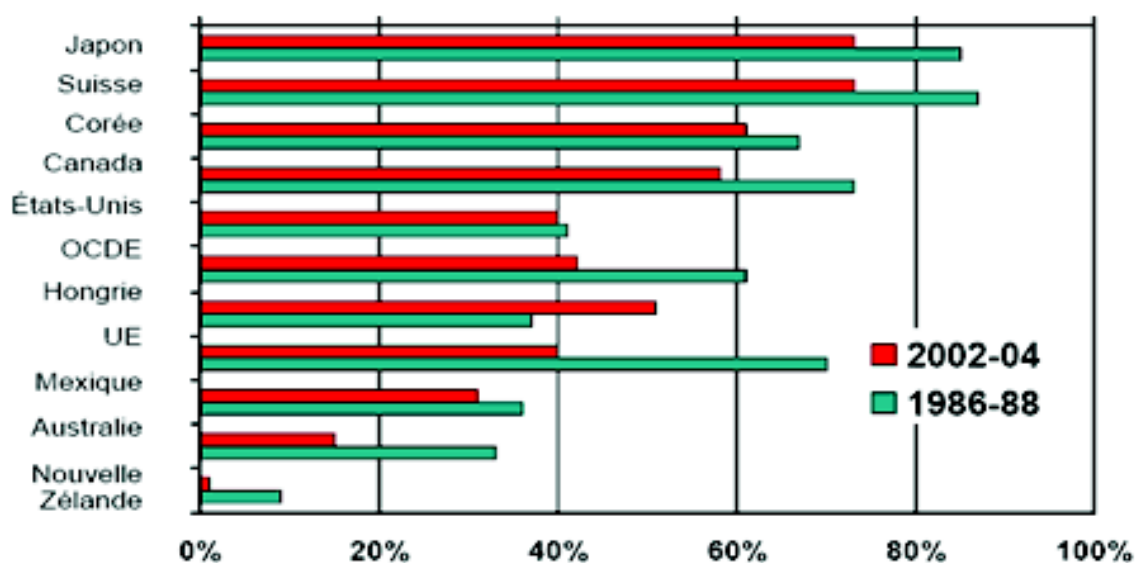
Cette section propose l'analyse de la nature de ces barrières, ainsi que celle des études de libéralisation menées en relation avec le commerce du lait et des produits laitiers et leurs principales conclusions.

4.1- Les barrières du commerce international et les limites de la libéralisation

Les politiques agricoles d'aide à la production laitière

Ces dernières années, les politiques d'aide à l'agriculture ont beaucoup évolué en réaction aux engagements pris dans le cadre de l'accord OMC sur l'agriculture du cycle d'Uruguay (AACU), de réduire le niveau de soutien accordé au moyen de mesures commerciales comme les contingents, les tarifs douaniers et les subventions à l'exportation ainsi que les autres formes d'aide à la production qui faussent les échanges.

Dans le souci d'évaluer le niveau de soutien à la production, l'estimation du soutien à la production (ESP)¹¹¹ constitue un indicateur de caractère général du niveau du soutien apporté aux producteurs dans les pays de l'OCDE.



Graphique 35: Estimation du soutien à la production (ESP %) de lait dans les pays de l'OCDE.

Source : d'après OCDE 2005.

Selon l'OCDE, ces pays sont classés en trois groupes en fonction de leur degré de soutien.

¹¹¹ L'ESP en pourcentage (ESP en %) représente la valeur en numéraire de l'aide, rapportée aux recettes brutes des exploitations

- Le premier groupe (Islande, Japon, Norvège et Suisse) pratique des tarifs douaniers relativement lourds et accorde donc un soutien global élevé, qui dépasse en moyenne 70% des recettes brutes des exploitations.
- Un deuxième groupe impose des droits de douane légèrement inférieurs et le pourcentage de l'aide totale va de 40 à 55%. On y trouve le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, la Hongrie et l'Union européenne. Ces pays, de même que la Norvège et la Suisse, recourent également aux subventions à l'exportation.
- À l'opposé, les concours accordés par la Nouvelle-Zélande représentent environ 1% des recettes.

La figure ci-dessus illustre l'évolution de cet indicateur pendant la période 1986-88 (période de référence du Cycle d'Uruguay) et pendant la période 2002-04.

Ces dernières années, l'ESP a considérablement baissé ; ainsi plus de 80% de l'ESP a revêtu la forme d'un soutien des prix du marché, essentiellement par le biais de droits de douane élevés ou de contingents tarifaires assortis de droits hors contingent élevés. L'OCDE remarquera que l'ESP en % pour le lait, calculée pour l'ensemble de l'OCDE, est en baisse tendancielle depuis le début des années 1990; après avoir culminé à 59% en 1986-88, elle a décliné jusqu'à 46% en 2000-02. Le soutien accordé aux producteurs laitiers, tel que mesuré par l'ESP, totalise 16% de l'ESP totale calculée pour les pays de l'OCDE (OCDE, 2003a).

Les barrières commerciales :

Le soutien des prix du marché est traditionnellement le type d'aide privilégié par tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Nouvelle-Zélande ; en Australie, ce dispositif est pratiquement supprimé. Cette politique s'est accompagnée au Canada, en Norvège, en Suisse et dans l'Union Européenne de restrictions portant sur le niveau de la production, à savoir les quotas laitiers.

Des taux de droits de douanes appliqués élevés

L'importance du soutien des prix du marché reflète le recours traditionnel de la plupart des pays de l'OCDE aux mesures commerciales (tarifs douaniers, contingents d'importation, subventions à l'exportation, etc.) pour protéger les éleveurs laitiers des produits extérieurs et permettre des accords nationaux de régulation des cours.

Les taux tarifaires consolidés prévus par les membres de l'OMC, dans le cadre de leurs engagements au titre de l'AACU, illustrent le niveau de protection accordé par les pays de l'OCDE à leurs producteurs nationaux.

Dans tous les pays ci-dessus, les prélèvements douaniers sur les produits laitiers dépassent la moyenne nationale pour les produits agroalimentaires et sont parmi les plus élevés dans la catégorie agricole. En termes comparatifs, les tarifs moyens sont bas en Australie et en Nouvelle-Zélande, mais élevés au Canada, au Japon, en Norvège, en Pologne, en Suisse et dans l'Union européenne.

Il faut noter que les droits consolidés sont habituellement plus élevés que les droits appliqués.

Ces chiffres ne sont en fait que des moyennes sur de nombreuses rubriques tarifaires qui peuvent dissimuler des différences de profils d'un pays à l'autre et en particulier des crêtes tarifaires.

Pays	Equivalents ad valorem			
	Produits laitiers		Tous produits agroalimentaires	
	Appliqués	consolidés	appliqués	consolidés
Australie	12,9	14,4	1,9	5,3
Canada	136,0	136,0	24,7	24,7
République tchèque	22,7	27,2	10,1	13,8
UE-15	122,5	122,5	44,2	44,2
Hongrie	60,8	76,2	28,4	36,6
Islande	27,6	478,0	10,5	141,3
Japon	77,6	280,0	23,6	63,7
Corée	77,9	85,3	60,2	73,3
Mexique	42,4	67,1	17,2	51,0
Nouvelle Zélande	3,9	11,3	3,0	7,1
Norvège	167,6	365,9	55,9	150,6
Pologne	159,8	159,8	37,4	46,6
Turquie	34,6	87,3	22,3	43,0
Suisse	229,3	229,3	109,8	109,8
USA	48,0	48,0	14,6	14,6
Reste du monde	19,5	91,9	200	94,0

Tableau 16: Tarifs douaniers moyens sur les produits laitiers et agro alimentaires, 1997

Source : d'après OCDE 2005.

C'est ainsi, par exemple, que le beurre, le lait écrémé en poudre et le lait entier en poudre font l'objet d'une trentaine et d'une quarantaine de rubriques tarifaires et le fromage de 224 à l'intérieur des contingents et 240 hors contingents. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile de faire des comparaisons en raison de l'utilisation généralisée de droits complexes ; ainsi les chiffres annoncés doivent être analysés avec prudence et considérés comme indicatifs seulement.

Le tableau suivant illustre l'évolution des droits de douane moyens appliqués par certains pays ; il en résulte clairement :

- Une forte disparité des niveaux des tarifs appliqués selon les pays à un produit donné, marquant ainsi des taux de protection relativement élevés dont bénéficient les produits laitiers.
- Les droits de douanes à l'intérieur des contingents sont largement en dessous des droits appliqués hors contingent.
- les taux appliqués hors contingent en Australie sont de loin les plus faibles pour le fromage.
- Ceux hors contingent appliqués au fromage, au LEcP et LEnP par le Canada, se situant à des niveaux élevés soit à 281,5%, 231,3% et 309,2%, ont connu une chute similaire de 12,8% durant la période 1995 -2000.
- Dans l'UE, ces chutes sont de l'ordre de 30,8% et 16,9%, respectivement pour le fromage et le beurre, au cours de la même période. Mais les taux appliqués au LEcP intra et au beurre intra ont enregistré des augmentations, respectivement de 21% et 22,1%.
- Par contre, les taux moyens de droits de douane pratiqués par les USA, ont connu des augmentations de 11% à 48% selon les produits.

	Produits	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Variation en %
Australie	Fromage intra ¹	3,2	3,3	3,4	3,2	3,5	3,5	9,3
	Fromage hors ²	46,2	47,7	46,8	43,7	46,3	43,9	-5,0
	Fromage appli ³		34	33,4	31,2	nd	nd	
Canada	Beurre intra	11,8	11,4	9,9	8,3	7,8	6,4	-45,9
	Beurre hors	351,2	342,2	333,2	324,2	315,2	306,2	-12,8
	Fromage intra	2,2	2,0	1,9	1,7	1,5	1,3	-43,9
	Fromage hors	281,8	274,3	267,3	260,1	252,8	245,6	-12,8
	LEcP intra	2,4	2,3	2,3	2,2	2,1	1,6	-32,8
	LEcP hors	231,3	225,3	219,4	213,5	207,5	201,6	-12,8
	LEnP intra	8,0	7,3	6,4	5,6	4,9	4,0	-50,0
	LEnP hors	309,2	301,3	293,3	285,4	277,5	269,6	-12,8
UE	Beurre intra	54,0	64,3	56,7	54,6	74,2	66,0	22,1
	Beurre hors	173,6	193,3	158,8	141,8	177,6	144,3	-16,9
	Fromage intra	41,6	40,4	38,4	43,0	48,0	42,2	1,6
	Fromage hors	139,5	126,9	112,5	116,8	119,9	96,6	-30,8
	LEcP intra	29,0	30,5	31,0	36,9	42,5	35,1	21,0
	LEcP hors	87,6	88,9	87,2	100,1	110,6	87,7	0,2
	LEnP sans ⁴	139,6	118,0	118,0	123,8	130,9	106,9	-23,4
USA	Beurre intra	7,7	8,3	8,3	8,2	9,2	9,1	17,5
	Beurre hors	91,7	108,3	104,2	99,0	123,2	117,4	28,0
	Fromage intra	12,3	12,3	12,3	12,3	12,3	12,3	0,0
	Fromage hors	74,7	75,5	78,2	86,1	88,6	83,6	11,9
	Fromage sans ⁴	19,1	18,8	18,8	19,4	19,5	18,8	-1,7
	LEcP intra	1,5	1,7	1,9	2,3	2,5	2,3	48,3
	LEcP hors	46,3	48,9	54,2	63,6	67,5	59,8	29,3
	LEnP intra	7,2	7,4	7,5	8,0	8,3	8,2	14,7
	LEnP hors	66,7	70,8	70,3	77,8	82,1	82,7	17,9

nd : non disponibles , 1. Taux de droit de douane moyen intra quota, 2. Taux de droit de douane moyen hors quota, 3. Taux de droit de douane moyen appliqué aux produits hors contingent et non contingentés, 4. Taux de droit de douane moyen sans contingent.

Tableau 17 : Evolution des taux moyens des droits de douane pratiqués dans certains pays de l'OCDE en Equivalent ad valorem, en pourcentage

Source : OCDE 2004 in « L'agriculture et la libéralisation des échanges : Elargir la portée des accords d'Uruguay, OCDE, 2002, 175p » P 54.

Remarque : En comparaison avec les autres produits agricoles, c'est les produits laitiers qui font l'objet d'une plus grande protection. Le droit moyen appliqué à la poudre de lactosérum est à 217%, le plus élevé parmi les produits considérés, suivi par le beurre à 167% et la poudre de lait entier à 150% (OCDE 2004).

Parmi les autres produits jouissant d'une forte protection, avec des tarifs moyens dépassant les 100%, on peut citer le blé, les céréales secondaires et la viande de porc. Au contraire, les oléagineux et leurs produits dérivés sont les moins protégés par les tarifs ; ceux-ci demeurant toutefois très élevés. Les taux tarifaires pour les tourteaux d'oléagineux avec une moyenne de 47% sont les plus bas suivis des huiles végétales.

Les subventions à l'exportation

Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, la protection aux frontières est complétée par un soutien à l'exportation des produits laitiers.

C'est l'Union européenne qui fait le plus usage des subventions à l'exportation de produits laitiers, avec 81% du total au cours de la période 1995-2000 ; la Suisse, de son côté, verse à elle seule 10% des subventions totales. Cependant, les subventions à l'exportation de l'UE ont décliné au cours de la période 2000-2003 (OCDE 2005).

En effet, à l'UE, les restitutions à l'exportation constituent l'un des principaux modes de soutien au marché des produits laitiers et connaissent souvent des évolutions annuelles de forte amplitude, en fonction des variations des cours mondiaux et des taux de change.

En 2002, sur un soutien du FEOGA¹¹² - Garantie en faveur du secteur laitier de 2,5 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Union européenne, les restitutions à l'exportation représentent plus de 60% du soutien total, avec 1,3 milliard d'euros.

Autres politiques de distorsion :

Les paiements au titre de l'utilisation d'intrants constituent la deuxième forme de soutien la plus importante, tous les pays de l'OCDE appliquant des mesures de soutien aux producteurs laitiers relevant de cette catégorie (subventions d'amélioration des installations de stockage du fumier, réduction des taxes sur les carburants, etc.).

Les paiements au titre de la production occupent une place relativement importante en Islande, en Norvège et en République slovaque ; les paiements au titre du nombre d'animaux sont importants en République tchèque, en Norvège et en Suisse.

Quelques tentatives ont été faites d'introduire ou d'accroître d'autres mesures de soutien faussant moins la production ou d'autres mesures visant plus directement des objectifs environnementaux ou des objectifs d'amélioration du revenu des agriculteurs.

Ainsi, des mesures de soutien s'inscrivant dans la catégorie paiements au titre de droits antérieurs ont été introduites au profit des producteurs laitiers en Australie, au Canada, en République tchèque, en Union européenne et en Suisse.

Des mesures classées paiements assortis de contraintes sur les intrants ou paiements au titre du revenu total de l'exploitation ont été soit introduites ou accrues dans de nombreux pays, mais leur importance globale reste très faible dans tous les cas.

Malgré les accords multilatéraux dits de l'Uruguay round sur la libéralisation du commerce, les accès aux marchés et les aides, ces pays continueront à verser des sommes importantes qui ne seraient pas sans effet sur la production et les échanges. Le rapport 2005¹¹³ de la banque mondiale a souligné qu'entre 2000 et 2002, « les pays de l'OCDE ont versé un total de 230 milliards de dollars de subventions à leurs agriculteurs, dont 63% par le biais de soutiens aux prix et 37% d'aides directes à la production. Ces soutiens financiers ont représenté 46% de la valeur de la production agricole dans l'OCDE ».

Les contraintes réglementaires dans les échanges internationaux.

Les produits laitiers sont assujettis à **des règles sanitaires et phytosanitaires** (SPS) couvrant les méthodes de production, la qualité du produit final, etc. Dans certaines circonstances, des exigences supplémentaires telles **la compatibilité des normes, les**

¹¹² Julie Muro in « Les soutiens à l'agriculture européenne à travers les dépenses du FEOGA. Les dépenses en faveur des marchés agricoles, par produit, *NEE n°21, juin 2004*, pp. 9-73.

¹¹³ Rapport de la banque mondiale, Sources : Banque mondiale www.banquemondiale.org; AFP.

normes techniques, méthodes d'évaluation de la conformité et les exigences des clients peuvent être imposées aux importations.

- Divergence des normes : Des divergences entre les normes sanitaires et autres normes techniques applicables aux produits laitiers existent entre les différents pays¹¹⁴. Ces normes sont sensiblement différentes de celles en vigueur aux États-Unis et constituent donc une entrave potentielle au commerce. Un système complexe de normes sanitaires à paliers multiples pour la production de produits laitiers est en place aux États-Unis. En conséquence, la variation des normes d'un pays à l'autre pourrait entraver le flux commercial

- Multiplicité des normes : L'impact des normes techniques sur les flux commerciaux est accentué du fait que les exportateurs doivent respecter simultanément les exigences dans un certain nombre de domaines apparentés mais disparates. Dans le cas des produits laitiers, des normes sont typiquement imposées pour la qualité sanitaire, les additifs autorisés, le niveau maximal de résidus de médicaments à usage vétérinaire et l'étiquetage général des produits alimentaires et l'étiquetage nutritionnel.

- Modalités diverses d'évaluation de la conformité : Les pays industrialisés appliquent des systèmes sensiblement différents pour évaluer la conformité. L'Union européenne possède un système d'agrément préalable où les usines individuelles doivent être inspectées et agréées pour l'exportation. En outre, la certification sanitaire est requise pour assurer que le produit répond aux normes européennes de qualité microbiologique, de résidus vétérinaires, etc.

Des inspections à la frontière sont effectuées, mais de façon rigoureuse pour déterminer si les produits sont conformes aux exigences nationales aux États-Unis et au Japon ; cependant, dans le cas du Japon, les résultats d'inspection et de certification d'organismes accrédités du pays d'origine peuvent être substitués à l'inspection à la frontière.

- Exigences des clients : Dans certains cas, les exportateurs sont préoccupés davantage par les normes imposées par les clients que par les contraintes légales.

En définitive, la diversité des normes sanitaires et normes techniques applicables aux produits laitiers, la multiplicité des normes, les modalités diverses d'évaluation de la conformité et les exigences des clients sont autant de facteurs qui compliquent l'accès aux marchés étrangers.

En fait, les exigences détaillées visant les procédés de fabrication peuvent être particulièrement onéreuses, surtout lorsque les normes imposées par le pays exportateur et le pays importateur sont incompatibles entre elles. Cependant la reconnaissance de l'équivalence entre différents procédés de fabrication imposés par différents partenaires commerciaux est clairement très avantageuse sur le plan de l'accès des exportateurs aux marchés étrangers.

Le cas de l'Union européenne illustre clairement les avantages de l'harmonisation des normes techniques et des procédures d'évaluation de la conformité entre pays

Conclusion

¹¹⁴ Les normes sanitaires applicables à la production de produits laitiers à l'intérieur de l'Union européenne et auxquelles doivent se conformer les importations en provenance de pays tiers sont énoncées dans la Directive 92/46/CEE. Cette directive renferme des normes détaillées en matière de produits et de processus couvrant tout le processus de production, depuis la santé des troupeaux laitiers jusqu'au conditionnement, à l'entreposage et au transport des produits finis. Les usines de transformation sont, par exemple, tenues de mettre en œuvre des systèmes de contrôle de la qualité fondés sur le HACCP (analyse des risques et contrôle des points critiques).

Les producteurs laitiers de la plupart des pays de l'OCDE restent bien protégés par les barrières commerciales. En effet, la majeure partie de l'aide fournie aux producteurs laitiers prend la forme d'un soutien des prix du marché. En général, le prix du lait à la production est soutenu soit par des mesures commerciales (droits de douanes, contingents tarifaires et subventions à l'exportation) appliquées aux produits laitiers, soit par une combinaison de mesures commerciales et de mécanismes de discrimination par les prix.

Même après l'Accord sur l'agriculture à l'OMC, les échanges laitiers continuent d'être faussés par des droits de douane consolidés moyens figurant parmi les plus élevés de toutes les denrées agricoles, par un grand nombre de contingents tarifaires, des subventions à l'exportation et d'autres mesures telles les paiements au titre de l'utilisation d'intrants, les paiements au titre de la production, les paiements au titre du nombre d'animaux, les paiements au titre de droits antérieurs, etc. ... Ces différentes mesures d'intervention ont pour objet de mettre les acteurs locaux de la filière à l'abri d'un fléchissement des cours, en les isolant des changements des conditions de marché et elles y sont bien parvenues.

Ainsi, les obstacles à la frontière sont importants dans le cas de la plupart des marchés des produits laitiers, notamment ceux des pays industrialisés. De nombreux pays demeurent des bastions du protectionnisme sur leurs marchés agroalimentaires. Les subventions ont pour effets de déprimer les cours mondiaux et d'entraver l'accès aux marchés en favorisant la production excédentaire par des opérateurs (le plus souvent des gros producteurs) non compétitifs.

A ces contraintes d'ordre économique s'ajoutent d'autres contraintes liées au respect des règles sanitaires et phytosanitaires en relation avec les méthodes de production, la qualité du produit final. Ainsi, les normes imposées par les différents pays, la multiplicité des normes et la diversité d'évaluation de la conformité entravent l'expansion des échanges internationaux.

4.2- Libéralisation des échanges internationaux de produits laitiers

Dans la littérature économique, peu d'études ont été consacrées à l'analyse de la libéralisation des échanges dans le secteur laitier, en raison de la nature complexe des études de simulation et de la nature même du lait. C'est à partir d'un seul produit brut que seront fabriqués des produits laitiers de natures différentes ; de plus, les mesures de soutien diffèrent d'un pays à l'autre et les politiques commerciales diffèrent.

Dans ce qui suit, nous passerons en revue les résultats de la libéralisation des échanges internationaux de produits laitiers.

Les principales études prospectives du secteur laitier :

Les études qui visent l'estimation de l'impact de la libéralisation du secteur laitier contribuent non seulement à éclairer la discussion en relation avec l'ampleur et la répartition des gains et des pertes qui résulteraient d'une éventuelle libéralisation, mais aussi l'enjeu des réformes en général et des politiques commerciales, intérieures en particulier. En effet, les négociations des grands pays (UE, USA, ...) et au niveau des instances internationales reposent de plus en plus sur des analyses de modélisation car celles-ci permettent d'obtenir une série systématique et cohérente d'informations dépendant de paramètres et d'hypothèses spécifiques.

Selon la FAO¹¹⁵, les principales études peuvent être classées comme suit:

¹¹⁵ Cf in " document technique de la FAO, n°11, Le lait et les produits laitiers : Pourquoi les réformes sont-elles si difficiles? FAO 2006; site Web

1- Études fondées sur des modèles d'équilibre général calculable (EGC): ABARE (2004), CARD (2004), Banque mondiale LINKAGE.

2- Études fondées sur des modèles économétriques d'équilibre partiel (séries chronologiques ou déplacement d'équilibre): Aglink de l'OCDE, FAPRI, ERS/Penn State OMC: Langley *et al* (2003); Abler *et al* (2001) et le modèle Guelph: Lariviere et Meilke (1999).

3- Études fondées sur des modèles de programmation d'équilibre partiel: modèle de Toulouse du secteur laitier de l'UE, Bouamra- Mechemeche, Chavas, Cox et Requillart (2002, 2004) et l'University of Wisconsin World Dairy Model (UW-WDM); modèle d'équilibre hédonique spatial: Cox, Coleman, Chavas.

Cependant, au sein de la publication de l'OCDE intitulée « La réforme des politiques laitières et la libéralisation des échanges de produits laitiers – ISBN-92-64-01161-7 - © OECD 2005 », une liste d'études dressée par « Meilke et Larivière (1999 » est présentée brièvement ; le tableau 8 présente un extrait de ces études, résumées de la manière suivante :

Tableau 18: Présentation des principales études sur la libéralisation.

	Type de modèle	Les principales conclusions
FAPRI (2002),	Equilibre partiel	L'Argentine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sortent gagnantes tandis que l'Union européenne perd des parts de marché pour tous les produits laitiers par rapport aux niveaux de référence. Les prix mondiaux du beurre augmenteraient de 40%, ceux du fromage de 22%, ceux du LEcP de 30% et ceux du LEnP de 26%, en moyenne, par rapport à la période de référence (1999).
Zhu et al. (1998)	hédonique d'équilibre spatial	Réduction des prix du lait au Canada de 32%, dans l'UE de 26% et au Japon de 36%. Les prix du lait augmenteraient en Australie et en Nouvelle-Zélande de 22% et 51% respectivement. Le prix du beurre en Nouvelle-Zélande augmenterait de 76%, celui du fromage de 45% et ceux de LEcP et de LEnP de 32% et 45% respectivement.
Larivière et Meilke (1998),	non spatial multirégional	les prix mondiaux du beurre augmenteraient de 32%, ceux du fromage de 44% et ceux du LEcP de 15%. La production de lait mondiale progresserait de 0.8% tandis que la production et la consommation mondiales de beurre et de LEcP baisseraient de 0.3% et 2.3% respectivement et que la production et la consommation de fromage diminueraient de 0.6%
Shaw et Love (2001),	une variante du modèle Aglink de l'OCDE	Une hausse de la valeur de la production de lait en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Argentine (à hauteur de 7% à 9%), et un recul dans l'UE et aux États-Unis (de 1.2% et 1.4 % respectivement). Avec une diminution de moitié des subventions à l'exportation, les prix intérieurs chuteraient et la valeur de la production de lait diminuerait dans l'UE et resterait inchangée aux États-Unis.
Langley et al. (2003)	Equilibre partiel	une augmentation des prix du lait en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Argentine de l'ordre de 26%, 24% et 22% respectivement, et à une baisse de 35% au Canada et de 8% dans l'UE-15, aux États-Unis et au Japon. Le prix mondial du beurre bondissait de 58%, celui du fromage de 30% et ceux du LEcP et LEnP de 9% et 18% respectivement. Le volume des échanges baissait pour le beurre, le LEcP et le LEnP et augmentait pour les fromages et d'autres produits laitiers.
L'étude de la FAO ¹		la libéralisation des échanges sera avantageuse pour les contribuables et les consommateurs dans les économies qui ont un niveau élevé de protection agricole ainsi que pour les "producteurs efficaces dans le monde. "La grande partie des avantages et des économies reviendra aux pays développés car ce sont qui contribuent le plus aux exportations mondiales et certains appliquent actuellement les niveaux les plus élevés de protection."
OCDE ² 2004	Modèle d'équilibre partiel Aglink	Les prix mondiaux du beurre augmenteraient de 57%, ceux du fromage de 35%, ceux du LEnP de 17% et ceux du LEcP de 21.5%. Le soutien des prix du marché non seulement déprime artificiellement les prix mondiaux, mais aussi crée des distorsions considérables dans l'équilibre des prix entre les différents produits laitiers sur les marchés
142		mondiaux. Les résultats montrent que la production mondiale de lait ne diminuerait que de 0.2%. La production de beurre resterait pratiquement inchangée, tandis que celle de LEnP diminuerait de 2.7%. La production de LEcP et de fromage augmenterait de 1.2% et 2.1% respectivement.
Peng et Cox, 2006 ; Langley et al. 2006		La libéralisation du commerce aura pour impact d'augmenter la taille du marché international des produits laitiers et de faire augmenter les prix sur le marché international.

Source : Extrait de "« La réforme des politiques laitières et la libéralisation des échanges de produits laitiers » op.cité par "« Meilke et Larivière (1999) »

1- Etude la FAO in "perspectives de l'alimentation", juin 2006 FAO.

2- AGECO in « Perspectives pour l'industrie de la transformation laitière québécoise ». Rapport final, Avril 2007 disponible à l'adresse suivante : www.groupeageco.ca

Disparité des résultats

La disparité des résultats des différentes études n'est pas surprenante ; elle revient à la spécification des modèles utilisés, à la conception du scénario ou à la complexité de la production et des échanges. En effet, chaque modèle est défini par ses structures, ses données et ses paramètres. (Pays, périodes, hypothèses d'offre et de demande, etc.). Les modèles ont des structures différentes et ne couvrent pas les mêmes pays, produits et périodes. Beaucoup de pays représentés implicitement dans le reste du monde utilisent également des systèmes de soutien des prix du marché ainsi que d'autres instruments d'intervention. Du point de vue de la production et de la consommation de lait et de produits laitiers, la réponse du modèle à la libéralisation des échanges est essentielle pour les résultats d'un tel scénario. Il importe également de garder à l'esprit que les résultats des simulations ont un caractère plus indicatif (normatif) que définitif. En d'autres termes, ils donnent des indications générales sur la nature, les orientations « possibles et les évolutions potentielles des marchés, des revenus et du bien-être sous « l'effet de la libéralisation du secteur laitier mais pas des prévisions définitives »¹¹⁶

Principales conclusions

Les principales conclusions et leçons que l'on peut tirer de l'analyse de la libéralisation des échanges mondiaux de produits laitiers présentée dans le tableau 8 peuvent être résumées comme suit :

- la suppression des politiques de soutien qui faussent les prix du marché n'aurait guère d'impact sur la production mondiale de lait, mais les prix mondiaux des produits laitiers augmenteraient sensiblement tandis que l'offre se déplacerait vers des régions plus efficaces.

Ainsi, le prix mondial s'aligne sur le prix de la Nouvelle-Zélande, le plus gros exportateur de produits laitiers, le plus compétitif. L'Union européenne, qui a une production excédentaire, exporte ses nombreux surplus (10% de sa production) sur le marché mondial, à un prix bas, celui de la Nouvelle-Zélande.

- l'ampleur des gains de bien-être pour les consommateurs dépendrait du degré de transmission des prix tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Mais de toute façon, les consommateurs des pays importateurs nets subiraient des hausses de prix substantielles.
- les ajustements de l'offre de lait dans les pays qui se réforment seraient d'assez faible ampleur. Toutefois, alors que les secteurs laitiers de ces pays seraient peu touchés au niveau agrégé, des ajustements structurels substantiels pourraient intervenir à l'échelle des exploitations.
- les distorsions influant sur la formation des prix des produits laitiers (préférence donnée à un produit particulier) seraient éliminées.

¹¹⁶

L'étude de l'OCDE "La réforme des politiques laitières et de la libéralisation des échanges de produits laitiers – ISBN-92-64-01161-7 - © OECD 2005 " indique les principaux études de libéralisation P 140

Le dumping de l'UE

Les subventions aux exportations de l'Union européenne lui permettent d'exporter la poudre de lait à bas prix dans les pays en développement. Ces restitutions¹¹⁷ sont fournies pour combler l'écart entre le prix du marché mondial et les prix européens plus élevés. Les pays importateurs sont donc victimes de dumping.

La politique laitière européenne affecte les pays en développement de trois manières¹¹⁸ : en déprimant les prix sur les marchés mondiaux, en contraignant les exportateurs des pays en développement à sortir des marchés tiers, et en sapant directement les marchés intérieurs des pays en développement. Ces effets touchent tant de grands exportateurs de produits laitiers des pays en développement tels que l'Argentine, que les pays pauvres cherchant à développer ou à maintenir leurs industries laitières nationales tels que la République dominicaine, l'Inde et la Jamaïque.

Du point de vue de la **production locale**, les coûts de production dans les pays en développement sont très élevés et la productivité est faible. Elle se trouve donc en concurrence avec les importations à bas prix de poudre de lait.

Du point de vue des échanges, **les exportations européennes dépriment les prix pour les autres exportateurs** ; une étude gouvernementale australienne de 2001¹¹⁹ a montré que si le volume des exportations laitières subventionnées de l'UE et des Etats-Unis était divisé par deux, les prix mondiaux des produits laitiers connaîtraient une hausse située entre 7 et 35%. Ceci affecte non seulement les exportateurs de produits laitiers implantés dans des pays en développement tels que l'Argentine, mais empêche également d'autres pays ayant un potentiel pour l'exportation, tels que l'Inde, d'entrer dans les marchés d'exportation.

Remarque : Bien que les résultats de ses travaux sur la libéralisation ne soient pas identiques, ces études nous donnent des informations importantes sur les effets potentiels de la libéralisation des marchés des produits laitiers, des indications générales sur la nature, les orientations possibles et les évolutions potentielles des marchés, des revenus et du bien-être sous l'effet de la libéralisation du secteur laitier et non des prévisions définitives.

En général, la libéralisation des marchés laitiers est beaucoup plus bénéfique aux pays qui arrivent à produire à des coûts compétitifs, entre autre la Nouvelle Zélande, l'Australie et l'Argentine. Les pays perdants sont beaucoup plus les pays importateurs nets, dans la mesure où les prix mondiaux connaîtraient des augmentations sensibles.

Il faut noter que la libéralisation des échanges ne sera pas effective, compte tenu des politiques commerciales contraignantes à la liberté des échanges et des niveaux de soutien élevés pratiquées par l'ensemble des pays développés.

¹¹⁷ En 2002, les restitutions à l'exportation de l'UE étaient de 760 euros par tonne pour le lait écrémé en poudre (36 % du prix d'intervention). Ces restitutions varient en fonction des prix mondiaux, des fluctuations de taux de change et du niveau des prix nationaux. Elles assurent un prix fixe aux industries laitières de transformation et d'exportation et la garantie d'un marché à l'étranger. In OCM laits et produits laitiers.

¹¹⁸ In "Document de briefing d'Oxfam "la PAC pressurée comment le régime laitier de l'Europe est en train de ruiner les moyens d'existence dans les pays en développement" Oxfam internationale 2002 site web, www.oxfam.org.

¹¹⁹ Idem

Conclusion du chapitre

La production laitière mondiale, bien que dispersée sur le plan géographique, progresse quasiment au même rythme que la population mondiale, ce qui a pour conséquence une stagnation de la consommation moyenne par habitant autour de 100 kg de lait par habitant et par an. Cependant, ce chiffre cache des écarts considérables entre pays riches et pays pauvres et même au sein d'un même pays entre une couche sociale et une autre.

Dans bon nombre de pays, l'augmentation de la production est destinée en majeure partie à la satisfaction de la demande intérieure. Selon un rapport de l'office d'élevage, au cours des dix dernières années, les volumes supplémentaires produits sont pour moitié commercialisés et consommés sous forme de laits liquides et pour moitié transformés, principalement en fromages, secondairement en beurre et poudre de lait.

Toutefois, la production intérieure a bien du mal à suivre une progression de la demande qui s'explique essentiellement par une forte croissance démographique. Ainsi, on enregistre dans les pays en développement une demande sans cesse croissante de produits laitiers d'importation, principalement des produits en vrac à faible valeur ajoutée.

Cependant, l'évolution de la production laitière est soumise à la contrainte du contingentement pour les uns (UE, Canada), et tributaire des aléas climatiques pour les autres (Nouvelle-Zélande et Australie). La tendance actuelle de la production laitière dans ces pays est caractérisée par un changement d'échelle de la production, autrement dit par une élévation du nombre de vaches laitières par exploitation et une augmentation des rendements par vache laitière. Ainsi, la production laitière est devenue plus intensive, plus capitalistique et de plus en plus concentrée au sein de zones spécifiques.

En termes de produits laitiers et durant la période 2000-2005, le fromage est la production prédominante (17,2 MT), suivi de loin par le beurre et le LEcP (environ 8 MT chacun) et enfin le LEnP (4,2 MT). Cependant la progression de la production de fromage et de LEnP est plus importante comparativement à celle du LEcP en légère progression et à celle du beurre qui reste stationnaire.

L'UE reste le premier producteur mondial des produits laitiers, suivi par les USA et les pays de l'Océanie. L'Inde est aussi un grand producteur de fromage et de LEcP, avec des parts de marché respectivement à hauteur de (31%) et (6%). Cependant, les autres pays, la Russie, le Brésil, le Canada, le Japon et l'Argentine contribuent avec des parts différentes dans l'offre mondiale des produits laitiers.

Du fait que la plus grande part du lait est consommée sous forme liquide, le commerce international du lait et des produits laitiers représente environ 8% de la production mondiale de lait de vache (échanges intra communautaire non compris). Les principaux pays excédentaires sont l'UE et l'Océanie qui exportent environ 13 millions de tonnes d'équivalent lait chacune. Si l'UE est excédentaire de 10%, l'Océanie l'est de 300%. Ainsi, la Nouvelle-Zélande exporte environ 95% de sa production et l'Australie environ 50% de sa production. Mais, les importations sont moins concentrées géographiquement que les exportations dans la mesure où les principales zones importatrices de lait et de produits laitiers sont l'Asie du sud-Est, le Maghreb et Proche et Moyen Orient ainsi que le reste de l'Afrique et l'Amérique centrale.

L'UE est toujours le premier exportateur de produits laitiers mais sa part de marché ne cesse de diminuer depuis les Accords de Marrakech entrés en vigueur en juillet 1995. L'Océanie est la grande zone bénéficiaire de la libéralisation des échanges. Les marchés

d'exportation mondiaux comptent ainsi un nombre assez limité d'acteurs, principalement l'UE, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les Etats-Unis pour la lait écrémé en poudre. Ces pays continueront encore leur domination sur ces marchés.

Ces dernières années, les échanges de beurre et de lait écrémé en poudre ont chuté en faveur d'un accroissement des échanges de lait entier en poudre et de fromage. La demande pour ces deux produits est en grande partie segmentée par profil de revenu; le lait entier en poudre est exporté presque exclusivement vers les pays en développement pour la reconstitution du lait entier, tandis que le fromage est essentiellement commercialisé à destination des pays développés ainsi que des pays en développement à croissance rapide et à revenu élevé. Les importations de poudre de lait sont moins concentrées sur quelques pays que les exportations. Ainsi, les dix principaux importateurs ne représentent que la moitié du marché. En fait, il y a quatre gros importateurs depuis 1984 : l'Union européenne qui est le plus gros importateur de poudre de lait, le Mexique, l'Algérie et la Malaisie. La Chine est, quant à elle, devenue un marché potentiel considérable pour les produits laitiers entre autre de poudre de lait dans les années 2000-2004.

En termes de flux, l'augmentation des échanges a été très lente et les cours sur les marchés internationaux sont extrêmement instables par suite des fluctuations de la production dans un petit nombre de gros exportateurs et des restrictions rigoureuses que la plupart des pays imposent en ce qui concerne l'accès aux marchés. Ainsi, un choc de production qui entraîne une baisse des rendements laitiers de 5% en un an en Nouvelle-Zélande et en Australie provoque une hausse de 3 à 5% des cours internationaux des produits laitiers commercialisés (estimation basée sur le modèle de simulation des produits de la FAO).

Le marché mondial compte peu de nations faisant le commerce de ces produits. L'UE, la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont les grands exportateurs, en représentant environ 70% de la vente mondiale de lait en poudre; environ 72% des ventes de fromage et presque 90% des ventes de beurre sur le marché mondial. Bien que sa part dans le marché mondial ait fléchi au cours des dernières années, l'UE reste un des plus grands exportateurs au monde de lait et de produits laitiers, comptant pour 42% des exportations de lait entier en poudre, 36% des exportations de fromage, 23% des exportations de lait écrémé en poudre et 24% des exportations de beurre durant la période 2000-2005. Mais la production et le commerce mondial des produits laitiers évoluent vers une réduction de la part de l'Union Européenne, un développement de la production, majoritairement exportée, des pays de l'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande), et l'émergence limitée de pays en voie de développement, cela sans tenir compte des éventuelles conséquences d'un nouvel accord OMC.

Le secteur laitier demeure le secteur agricole le plus protégé. Le commerce laitier est caractérisé par des « méga- tarifs », des tarifs généralement dépassant les 100%, des contingents tarifaires, des restrictions aux importations et des subventions à l'exportation. En outre, la plupart des pays développés offrent au secteur laitier des mesures de soutien des prix et des revenus ayant des effets de distorsion des échanges.

En effet, dans beaucoup de pays, surtout de l'OCDE, les systèmes de commercialisation du lait sont compliqués par des mesures comme un contingentement de la production ou des régimes de commercialisation du lait de consommation et du lait de laiterie ainsi que par des systèmes de fixation des prix qui établissent une différenciation entre les marchés, selon l'utilisation finale du produit.

De même, le recours à des règles commerciales complexes et/ou à une réglementation rigoureuse pour protéger la santé et pour assurer la salubrité des aliments.

En conséquence, une bonne partie du commerce mondial des produits laitiers est beaucoup plus régie par une intervention politique que par les forces du marché ; ainsi, les marchés internationaux des produits laitiers sont parmi les plus faussés de tous les marchés agricoles.

La libéralisation aurait pour conséquence de réaffecter largement la production laitière entre les États les plus compétitifs, le déplacement de la production mondiale vers les régions présentant de faibles coûts de production, à savoir la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Argentine et les autres pays où il n'existe pas de système de quotas. La croissance devrait être particulièrement vigoureuse dans des pays où l'aide publique au secteur laitier demeure modeste et où les producteurs peuvent réagir rapidement à de nouvelles possibilités qui s'offrent sur le marché. Quant aux autres grands pays développés, on prévoit une croissance de la production aux États-Unis et au Japon, mais une régression dans l'UE, au Canada et dans certains des anciens pays à commerce d'État. Une croissance notable de la production est également prévue en Amérique latine, en Amérique du Sud et en Asie. Le niveau élevé du soutien du secteur laitier dans les pays de l'OCDE est l'un des obstacles majeurs entravant les efforts de libéralisation des politiques agricoles entrepris dans le contexte des négociations commerciales. La résistance opposée aux réformes est imputable surtout aux coûts élevés d'ajustement auxquels devraient faire face les producteurs de lait si le marché des produits laitiers était libéralisé et ce sont ces coûts qui expliquent pourquoi les réductions des droits, du soutien interne et/ou du subventionnement des exportations ont jusqu'à présent été assez limitées. En revanche, les pays en développement n'ont guère manifesté d'intérêt pour des réformes dans le secteur des produits laitiers, les avantages qu'ils pensent pouvoir en tirer étant généralement réduits.

Quant au rôle des différents acteurs, l'industrie agroalimentaire joue un rôle important dans le secteur laitier. Partout, dans le monde, la phase de transformation des laits est caractérisée par un phénomène de concentration, accentué par la mondialisation dans l'objectif d'améliorer la compétitivité de ces acteurs. Le phénomène de concentration des industries laitières qui s'opère par des fusions, des acquisitions et la formation d'alliances stratégiques, se manifeste différemment d'un pays à un autre. Ainsi, en Europe, l'industrie laitière devient de plus en plus concentrée, quarante entreprises laitières traitent environ 65% du lait produit dans l'Union européenne. Nestlé par exemple traite plus de dix milliards de litres de lait par an et domine le marché international du lait en poudre comptant pour plus de 50% du marché mondial. En Nouvelle-Zélande, le Fonterra Cooperative Group est aujourd'hui la plus grande entreprise multinationale exportatrice de produits laitiers au monde, avec 13 000 producteurs exportant dans 150 pays. Elle assure un tiers des volumes de lait et de produits échangés dans le monde. Les FMN sont les principaux vecteurs de mondialisation. Par leur stratégie de diversification (produits /marché) et d'internationalisation, elles participent ainsi au processus de globalisation de l'économie nationale en réponse au souci de maximisation de profits et de compétitivité internationale.

Dans ce contexte, les groupes laitiers internationaux sont à la recherche permanente de marchés potentiels, en s'implantant d'abord dans les pays développés, dans les pays émergents et enfin au niveau des pays en développement par ordre d'importance des profits. Leur expansion sur ces marchés sont basées essentiellement sur des stratégies bien adaptées à chaque contexte ; en outre la spécialisation, la rationalisation, le

dimensionnement et la gestion des marques sont autant de stratégies susceptibles de répondre aux objectifs de ces firmes.

Ainsi, la concurrence interne entre firmes et industries nationales est de plus en plus axée sur des aspects en relation avec la différenciation, segmentation et recherche développement (innovation) des produits mis sur les marchés.

Conclusion de la première partie

Dans le souci d'une meilleure contextualisation de notre travail, nous avons analysé le contexte national et international de déroulement des échanges ainsi que le contexte national et international spécifique de la filière lait.

De l'analyse du marché mondial, il ressort que la tendance vers la libéralisation, affichée par les instances internationales, n'a que faiblement touché le commerce du lait et des produits laitiers. Cette situation est imputable surtout aux politiques protectionnistes dont bénéficie ce produit dans la plupart des pays développés. La filière lait demeure la plus protectionniste qu'il soit, où l'intervention des pouvoirs publics est parmi les plus intenses et le soutien est plus élevé notamment dans la plupart des pays membres de l'OCDE. Les marchés internationaux des produits laitiers sont parmi les plus faussés de tous les marchés agricoles en raison d'abord des pratiques déloyales entre autre le recours généralisé à un subventionnement des exportations.

C'est pour cela que nous pensons que la conclusion d'un nouvel accord au niveau de l'OMC reste encore très aléatoire compte tenu des rapports de forces existants entre les principaux acteurs. Cette lenteur pourrait être bénéfique pour un pays comme l'Algérie de continuer à gagner du temps par la mise en place de politiques allant dans le sens de la réhabilitation de la filière lait et de la mise à niveau des agents impliqués au niveau de la filière.

Globalement, l'analyse du contexte international et national nous a permis de constater de nombreux changements. Outre les résultats des négociations commerciales et la conclusion de l'accord de l'association avec l'UE, il faut garder à l'esprit que de nombreux autres facteurs déterminent la configuration du secteur laitier international de demain et, par conséquent, de la filière lait algérienne. Parmi ces facteurs, nous noterons :

- le progrès technique qui est à l'origine de la modification à la fois de la manière dont sont produits et transigés les produits laitiers et les produits qui peuvent être offerts aux consommateurs.
- la croissance de la demande des pays émergents (Chine, Indonésie, Algérie, Amérique latine, Europe de l'Est, etc.), ainsi que les changements dans la demande des pays développés qui ont contribué à la modification de manière importante des flux de commerce et de la taille du marché international des produits laitiers.
- le développement de l'offre dans certains pays émergents (Inde, Pakistan ...). Il résulte de la croissance de l'offre et de la demande un changement structurel puisque les marchés internationaux sont passés d'un modèle centré sur l'offre, accompagné par des politiques faussant le jeu de la concurrence qui utilisaient ces marchés pour écouler une offre excédentaire, à un modèle plus axé sur la demande, réceptif aux signaux du marché et aux préférences des consommateurs.

- la modification des stratégies des grands industriels laitiers et l'augmentation de leur implication dans le commerce international des produits laitiers. Ainsi, les grandes firmes telles que Nestlé, Danone, Fonterra, Unilever, Kraft, Parmalat... ont adapté leurs stratégies à ces changements. Devant les barrières du commerce international, ces entreprises internationales ont adopté des stratégies d'investissement direct pour produire localement les marques de commerce qu'elles mettent habituellement en marché. Elles ont également conclu de nombreuses ententes entre elles et avec d'autres acteurs pour produire et/ou distribuer conjointement certains de leurs produits dans certaines régions géographiques.

Cependant, au niveau national, les efforts en termes de politiques engagées ne se sont pas traduits par une amélioration du taux de dépendance à l'aide d'une élévation conséquente de la production locale mais par une augmentation de la demande, favorisée par une politique de consommation soutenue.

Les engagements de l'Algérie vis-à-vis de l'UE et la constitution d'une zone de libre échange d'ici 2017, l'éventuelle adhésion à l'OMC et la nécessité de se mettre en conformité avec l'AAUR, la révision de la politique agricole commune et la baisse des prix de soutien de l'UE, principal fournisseur de l'Algérie, tous ces changements augmentent les risques et aggravent les défis à relever. En effet, les importations peuvent devenir plus chères rendant un approvisionnement régulier du marché interne plus coûteux et extrêmement difficile. Ce qui nécessite, bien entendu, des réformes et des efforts de mise à niveau permettant de bien préparer l'efficacité et l'endurance des acteurs impliqués dans la filière aux futurs rendez-vous.

Les années qui viennent seront décisives, en matière agricole et alimentaire, pour les différents acteurs de la filière lait selon les orientations que prendront les différentes parties dans le cadre multilatéral de l'OMC et dans le cadre régional du Partenariat euro-méditerranéen. En outre, les efforts de développement local et les effets de la politique de voisinage européenne seront déterminants dans la réussite du processus de libéralisation à condition qu'ils soient conduits avec continuité et capables de créer une rupture radicale avec les tendances du passé pour créer les conditions d'un nouvel essor de la productivité et de la compétitivité.

Partie II : Analyse méso économique de la filière lait-Analyse en termes de structures, comportements et performances

Introduction

Cette partie a pour objectif de se forger une représentation aussi fidèle que possible de la situation et des performances de la filière lait au niveau de la région d'investigation, région du Chéiff . Elle s'inscrit dans un cadre théorique qui met en relation les éléments structurels propres aux différents acteurs de la filière lait, sous différents aspects, avec les comportements qu'ils adoptent pour répondre aux défis de la compétitivité. L'interaction entre la structure et le comportement de chaque acteur permet donc d'expliquer les performances de chacun séparément.

Ainsi, l'analyse des différences de performances économiques des ces acteurs se base sur le paradigme Structure Comportement Performance (SCP). « Jusqu'à récemment, le paradigme SCP était la référence théorique dominante en économie industrielle. Et bien qu'il ait été critiqué presque depuis son avènement, il est resté un cadre durable pour analyser les marchés et la stratégie concurrentielle des firmes » (MBENGUE, 2005)

Il est utile de rappeler, bien qu'elle soit développée précédemment dans la méthodologie, que l'idée fondamentale de la démarche SCP est qu'il existe un lien entre les structures, les comportements et les performances d'une industrie. Il s'agit d'une démarche dynamique visant à intégrer les différents niveaux d'analyse et leurs interactions.

La structure est déterminée par les caractéristiques de base de la filière lait au niveau de la région d'investigation. Les indicateurs de comportement donnent une idée quant à la manière dont les acteurs des filières, soumises à la pression concurrentielle, rivalisent entre eux en adoptant diverses stratégies compétitives. Cependant, les performances des différents acteurs sont, quant à elles, mesurées à l'aide d'indicateurs de résultats, particulièrement les coûts, la rentabilité,

L'approche développée ici n'a pas pour objet de construire un modèle économétrique visant à dégager des lois générales du paradigme SCP mais de répondre à la question : « De quelle manière les secteurs rivalisent-ils et comment créent-ils de la valeur ? ». Il s'agit donc d'une analyse descriptive de la **structure** industrielle et des **comportements** qui peuvent influencer les **performances** des secteurs.

Chapitre 4 : Analyse des structures de la filière lait dans le Chéiff

Introduction

Dans cette partie, nous allons décrire, caractériser et analyser les structures de la filière lait en Algérie à travers les données des enquêtes menées dans le Chélif et qui ont touché un échantillon de 146 exploitations laitières, 8 collecteurs, 3 minis laiteries et une laiterie industrielle publique.

L'objectif visé par la description, la caractérisation et l'analyse des structures de chaque maillon de la filière est de dégager les indicateurs et les éléments de compétitivité. La démarche mobilisée est celle du paradigme SCP, appliquée dans le contexte de la filière lait.

Il s'agit d'identifier les caractéristiques du marché qui sont stables à court terme pour les acteurs pris individuellement et de faire ressortir les éléments de la structure du marché du lait qui ont subi des changements en relation avec l'application des réformes économiques. D'une manière générale, la mise en place du dispositif de soutien dans le cadre du PNDA a induit une nouvelle organisation de la production laitière, de la collecte et de la transformation par l'intermédiaire de l'ouverture de ces deux dernières activités à l'investissement privé, encadré par les structures de l'Etat (DSA et CRMA). Ces changements, dus aux dernières réformes en cours, ne se sont pas traduits par une amélioration de la transparence et du renforcement de la compétition. Nous aborderons successivement les différents acteurs de la production, les circuits de collecte formel et informel, les unités de transformation privées et publiques et les circuits de commercialisation.

Section 1- Analyse de la diversité et de la productivité de l'élevage laitier

Ce chapitre a pour objet de montrer la diversité des élevages laitiers présents dans le Chélif par une caractérisation à priori des exploitations et des exploitants. Mais, pour l'analyse de la productivité de l'élevage, on procèdera à l'examen de la trilogie : génétique, alimentation et management.

1.- Les différents types d'exploitations et d'exploitant

La présente section s'attachera à caractériser l'élevage laitier dans la région du Chélif à travers l'examen d'un certain nombre de critères illustrant la diversité des exploitations (taille, SAU, SFP, main d'œuvre, mode de faire valoir, race élevée) et des exploitants (âge, niveau d'instruction, taille de la famille, diversification de l'activité de l'éleveur).

1.1.-Les différents types d'exploitations

1.1.1 -Identification des différents types d'exploitations agricoles

D'après l'échantillon correspondant aux éleveurs présents dans les deux régions du Haut et Moyen Chélif, les exploitations pratiquant l'élevage bovin sont plutôt de petites et moyennes exploitations du fait que 34,9% d'entre elles détiennent une superficie inférieure à 5 ha, 32,87% ont moins de 10 ha et 23 % seulement ont des exploitations couvrant une superficie comprise entre 11 ha et 20 ha.

Tableau 19 : Taille des exploitations dans la région du Chélif

	< 5 ha	5ha < S< 10 ha	10ha <S<20 ha	20 ha et plus
Nombre d'exploitations	51,00	48,00	34,00	13,00
Part en %	34,93	32,87	23,28	8,90

Source: Enquête.

La superficie totale des 146 exploitations enquêtées s'élève à 2 722,5 ha ; la superficie agricole utile moyenne par unité est de 18,6 ha. Ainsi, la taille des exploitations faisant partie de l'échantillon oscille entre 0 et 128,5 ha, ce qui montre une très grande disparité entre les exploitations en matière de superficies exploitées.

De plus la moyenne des superficies en propriété augmente avec la taille des exploitations car la quasi-totalité des exploitants font recours à la location comme moyen de diversifier leurs activités agricoles. De ce fait, les superficies en propriété sont de l'ordre de 51,07%, contre 48,93% de superficies louées.

La part des superficies louées par les exploitations demeure importante. En effet, près de 25% des éleveurs enquêtés ont loué 75% à 100% des surfaces qu'ils cultivent. En revanche, 35% seulement de ces éleveurs n'ont pas fait recours à la location, une partie non négligeable d'entre eux (29 éleveurs représentant ainsi 20% du total de l'échantillon enquêté) étant des éleveurs sans terre " hors sol".

	0 - 25 %	25 - 50 %	50 - 75 %	75 - 100 %
Nombre de producteurs	61	23	26	36
SAL/SAU en %	41,7	15,75	18,8	24,65

Tableau 20: Part des surfaces louées par rapport à la surface agricole utile (SAL /SAU)

Source: Enquête.

Le recours à la location est une habitude très répandue en milieu agricole. On note ainsi un total de 25 éleveurs sans terre, dont la SAU est totalement louée, soit 17,12% des éleveurs enquêtés. En définitive, les éleveurs sans terre, louant ou non des terres agricoles à des fins d'élevage ou autres, représente une part de 37,12% des éleveurs enquêtés.

1.1.2- Part de la superficie fourragère totale dans l'exploitation

Chez les éleveurs enquêtés, le pourcentage des superficies fourragères par rapport à la surface totale varie de 0% à 100%, dont 12,3% sans fourrages (éleveurs hors sol) et pratiquement 27,3% d'éleveurs ayant une sole fourragère occupant uniquement de 1 à 25% de la SAU disponible.

Cependant, 30% des éleveurs ont une superficie fourragère comprise entre 50 et 100% de la SAU, et la moitié d'entre eux ont plus de 75 % de leur SAU réservés aux cultures fourragères. Au total, les cultures fourragères occupent en moyenne 30% de la SAU de l'ensemble de l'échantillon.

Tableau 21 : Part des superficies fourragères dans les exploitations des éleveurs (SF/SAU)

	0 - 25 % SF/ SAU	25 - 50% SF/ SAU	50 - 75% SF/ SAU	75 - 100% SF/ SAU
Nombre d'éleveurs	55	44	23	22
Part en %	37,67	30,13	15,75	15,06

Source: Enquête.

Il est important de signaler que l'avoine, cultivée essentiellement en sec, constitue 79,8% des superficies fourragères, et que seulement 20,2% des fourrages sont cultivées en irrigué.

Par ailleurs, la quasi-totalité des éleveurs réservent une partie importante de leurs superficies à la production des blés et de l'orge, et par conséquent, pour la production de paille.

1.1.3- Le mode de faire valoir

Il ressort des enquêtes que le mode de faire valoir direct est prédominant. En effet, 96% des exploitations sont gérées par les éleveurs eux-mêmes et/ou par leurs fils ou frères tout en ayant une activité principale en dehors de leurs exploitations. En plus de l'appropriation directe de la gestion des exploitations, la pratique de la location est très répandue parce qu'elle permet de diversifier davantage les activités de l'exploitation.

Quant au métayage, il ne concerne que 4% des éleveurs, qui ont fondé leur activité d'élevage exclusivement sur la location de terres et d'infrastructures d'EAC en particulier car on constate que 3% seulement des EAC /EAI continuent l'exercice de l'élevage laitier à côté d'autres activités agricoles (maraîchage et arboriculture). Les autres EAC qui avaient hérité d'infrastructures d'élevage et de cheptel laitier des ex DAS se trouvent actuellement en arrêt d'activité ; elles sont appelées à reprendre cette activité sous la menace de poursuites judiciaires et d'expropriation des infrastructures héritées. En effet, dans la seule wilaya d'Ain Defla, les services de la DSA ont recensé l'existence de 80 étables vides et abandonnées d'une capacité totale de 3000 UZ.

Tableau 22 : Répartition des exploitations enquêtées selon le statut juridique.

	Privé	Privé dans l'indivision	Locataire (terre et infrastructures)	EAC/EAI
Nombre	82	53	6	5
Part en %	56,16	36,3	4,1	3,42

Source: Enquête.

1.1.4- La main d'œuvre occasionnelle

Ce type de main d'œuvre se rencontre rarement. En effet, 10% seulement des éleveurs enquêtés recrutent un seul ouvrier salarié pour s'occuper de l'entretien. L'alimentation des vaches, des jeunes et la pratique de la traite sont confiées généralement, en élevage intensif, à un ou rarement deux salariés permanents, selon la taille de l'exploitation, membres de la famille (60%) ou non (40%), dans la plupart des cas non assurés et non déclarés, dans des conditions particulièrement lamentables du point de vue de la rémunération et des conditions de vie.

1.1.5- Races et effectifs du cheptel

La totalité du cheptel de l'élevage intensif est constitué d'animaux de la race pie rouge et pie noire. Ces vaches peuvent être issues soit de génisses importées ou de génisses produites sur les exploitations privées, les ex DAS et les fermes étatiques.

D'autre part, la taille du troupeau chez les éleveurs de la région du Chélib est relativement réduite. En effet, 67,8 % des éleveurs enquêtés ont des troupeaux constitués de 1 à 10 vaches. Ceci s'explique par :

- la faiblesse des moyens d'investissement
- l'insuffisance des ressources fourragères, concurrencées généralement par d'autres cultures plus rémunératrices.

Tableau 23 : Effectif des vaches présentes chez les éleveurs enquêtés.

	1 à 5 VL	6 à 10 VL	11 à 20 VL	Plus de 20 VL
Nombre d'éleveurs	51	48	34	13
Part en %	34,93	32,87	23,28	8,9

Source : Enquête

La taille totale du cheptel laitier des exploitations enquêtées s'élève à 1386 vaches laitières, avec une moyenne de 9 vaches laitières par unité de production. La taille du cheptel laitier faisant partie de l'échantillon oscille entre 1 et 60 vaches laitières présentes. Toutefois, les vaches laitières représentent à elles seules 49% de l'ensemble du cheptel bovin existant.

1.2.- Typologie des éleveurs

1.2.1- Age des éleveurs

L'âge moyen des éleveurs enquêtés est de l'ordre de 43 ans : 48% de ces éleveurs ont un âge allant de 20 à 40 ans, 38% ont un âge allant de 40 à 50 ans et 13% sont âgés de 60 ans et plus.

Certes, il apparaît que l'élevage dans la région de Chélib est pratiqué par des agriculteurs relativement jeunes ; cela n'est pas surprenant si on connaît au préalable la stratégie des familles d'agriculteurs. En effet, après avoir bénéficié de l'un des avantages du PNDA, le père ou le grand frère cherchera à saisir d'autres opportunités offertes par le plan ; c'est au tour donc du jeune frère ou du fils de se présenter en prétendant à l'un de ces avantages. Ainsi, l'élevage laitier, à l'instar d'autres activités, est enregistré officiellement au nom des plus jeunes, derniers bénéficiaires.

Mais à côté de ce phénomène, on observe l'émergence d'une élite de jeunes agriculteurs, très dynamique, qui essaye de moderniser le système d'élevage bovin laitier dans cette région en faisant appel à des méthodes plus ou moins récentes (insémination artificielle, par exemple).

Tableau 24: Répartition des différentes classes d'âges des éleveurs enquêtés.

	20 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	> 60 ans
Nombre d'éleveurs	33	38	27	29	19
Part en %	22,6	26,02	18,49	19,86	13,01

Source: Enquête

En revanche, la tranche des plus de 40 ans, qui constitue plus de 51% des éleveurs de notre échantillon, se base beaucoup plus sur son savoir-faire (expériences personnelles) que sur des techniques modernes.

1.2.2- Niveau d'instruction

On s'aperçoit que 32% des éleveurs sont analphabètes, alors que 60% ont acquis un minimum d'instruction. Cependant, 8% seulement ont un niveau d'instruction élevé (niveau universitaire). Par ailleurs, des efforts considérables sont en train d'être déployés essentiellement par les agents vulgarisateurs et techniciens des DSA des wilayas concernées, ainsi que par les agents des mini laiteries présentes, dans le but d'assurer l'encadrement et l'assistance des éleveurs de la zone du Chélif.

Tableau 25 : Niveau d'instruction des éleveurs enquêtés.

	Analphabète	Primaire	Moyen	Secondaire	Supérieur
Nombre d'éleveurs	47	35	33	19	12
Part en %	32,19	23,97	22,6	13,01	8,2

Source: Enquête

En définitive, le niveau d'instruction des éleveurs est faible. Ceci n'est pas sans conséquence sur la gestion de l'unité de production et l'accès à certaines techniques d'amélioration du niveau d'activité.

1.2.3- La taille de la famille

L'effectif moyen de la famille des éleveurs se situe autour de 7,80 membres, travaillant totalement ou partiellement dans l'exploitation agricole. Cela explique l'importance des charges de la main d'œuvre pour ces exploitations enquêtées.

1.2.4- Diversification des activités agricoles : place marginale de l'élevage laitier

D'après les résultats des enquêtes menées auprès des différents éleveurs, on constate que l'élevage, pour la plupart d'entre eux, n'est qu'une activité complémentaire à d'autres activités qu'ils considèrent comme étant des activités « principales ». En effet, on constate que :

- 78% des éleveurs pratiquent, en outre, les cultures maraîchères et/ou l'arboriculture, l'aviculture et l'apiculture. En plus de ces cultures, 52% du total de l'échantillon pratiquent aussi l'élevage ovin (dont l'effectif varie entre 4 et 123 unités, soit une moyenne 34 têtes pour le groupe d'éleveurs ovins).
- Environ 16% des éleveurs ont des activités diverses, hors élevage (ouvriers dans un chantier, gardien, chauffeur, boucher et autre activité commerciale).
- Enfin, moins de 6% pratiquent uniquement de l'élevage laitier ; il s'agit principalement de jeunes investisseurs dont le revenu est tributaire des ventes de lait et de l'engraissement.

Tableau 26: Répartition des éleveurs selon la diversité des activités agricoles et commerciales.

	maraîchage, viticulture arboriculture, apiculture	Association élevage ovin/ maraîchage/arboriculture.	Commerce et autres activités	Elevage spécialisé
Nombre d'éleveurs	38	76	24	8
Part en %	26,02	52,05	16,43	5,48

Source: Enquête

La diversification des activités agricoles est donc un phénomène largement répandu ; elle permet de garantir des revenus satisfaisants à ces éleveurs et de leur permettre de faire face aux risques encourus par l'agriculture (risques climatiques, maladies, catastrophes naturelles et autres....).

En fait, le revenu hors exploitation et hors élevage constitue un atout supplémentaire pour l'éleveur, étant donné que ces activités sont plus rémunératrices.

2 Conduite des élevages laitiers

Les modes de conduite des élevages laitiers sont diversifiés. Les principales différences portent sur le degré de spécialisation, la conduite de la reproduction et de l'alimentation.

2.1- Degré de spécialisation des exploitations en élevage laitier

Le degré de spécialisation des éleveurs enquêtés est illustré par le rapport UGBL/UGBB¹²⁰ qui est en moyenne de 65,89% par unité de production. Ce ratio reflète l'importance relative accordée aux vaches laitières par l'éleveur dans l'ensemble du troupeau bovin.

Tableau 27 : Degré de spécialisation selon la lactation standard. (Classes par lactation standard en L/ VL/305 j).

	Nombre d'éleveurs (fréquence)	UGBL/UGBB en %
0 à 2000 litres	6	76,75
2000 L à 5000 L	116	65,35
Plus de 5000 L	24	61,21

Source : Enquête

Il ressort de ce tableau que le degré de spécialisation chez les meilleurs éleveurs producteurs (plus de 5000 litres) est plus faible (61%) que chez les éleveurs les moins productifs (77 %).

Ceci atteste de leur souci de maîtriser la conduite de leur cheptel laitier, souci qui passe avant celui d'avoir l'effectif de vaches laitières le plus élevé mais à faible production.

Le degré de spécialisation qui reflète l'importance accordée aux cheptels laitiers par rapport au troupeau bovin, se traduit chez les grands éleveurs par une préférence pour le maintien des vaches laitières et la vente des produits du cheptel bovin.

¹²⁰ L'Unité Gros Bétail est l'animal dont les besoins énergétiques s'élèvent à 3000 UF. Il existe un ensemble de coefficients de conversion en unité de bétail caractérisant les différentes sortes d'animaux. Ces coefficients varient non seulement en fonction de l'espèce et de l'âge, mais aussi compte tenu de leur poids, de leur rendement et parfois de la race. Les coefficients utilisés, auxquels nous faisons référence, ont été définis à l'échelon de l'Union Européenne sur la base notamment des travaux du professeur Iwema. In INRA "Economie de l'entreprise agricole" Editions CUJAS, Paris, 1970; op cité p 93.

2.2-Structure génétique du cheptel bovin laitier

La structure génétique du cheptel bovin laitier dans les exploitations enquêtées du Chélif se caractérise par une prédominance des races pie noire et pie rouge de hautes potentialités génétiques, représentées dans notre échantillon respectivement par 95,2 % de races pures et 4,8% de races croisées.

Cette proportion importante de races pures rencontrée exclusivement en élevage intensif, s'explique essentiellement par les actions de développement réalisées par les pouvoirs publics à travers les différents plans de développement ainsi qu'à travers le dernier plan national de développement agricole, dans le cadre de l'amélioration génétique du cheptel laitier, et consistant en des facilités de paiement pour l'achat de génisses importées.

Source : Enquête

Ainsi, pour une part importante (47%), les exploitations sont constituées de troupeaux mixtes, pie rouge (la Montbéliarde) et pie noire ; mais aussi d'autres races telles la Holstein, la Flekview, la brune des Alpes, la Normande.... Cette mosaïque explique l'ambiguïté en termes de choix de races les plus rentables et les plus adaptées aux conditions locales. Cependant, 47% des éleveurs ont préféré l'élevage d'une seule race, avec un taux de préférence de la race pie rouge (27%) légèrement supérieur à la pie noire (21%).

Par ailleurs, les vaches locales représentent plus de 62% de l'effectif total des vaches des deux bassins laitiers, selon les données des services agricoles des deux wilayas, localisés surtout au niveau des piémonts et des montagnes, compte tenu des caractéristiques rustiques de cette race très résistante aux conditions de pâturage difficile et aux reliefs accidentés.

2.3- Conduite de la reproduction du cheptel laitier

2.3.1-Mode de reproduction

Le mode de reproduction est assuré par la saillie naturelle ou l'insémination artificielle ou les deux à la fois. Ainsi, un grand nombre d'éleveurs (54,8%) pratiquent exclusivement la saillie naturelle (tableau 29) ; ils appartiennent à la catégorie d'éleveurs les plus âgés, représentée dans l'échantillon par une moyenne de 46 ans. Cette situation s'explique par le développement d'une certaine méfiance à l'égard de l'insémination artificielle comme méthode de reproduction à travers des expériences personnelles malheureuses ou en se fiant à des rumeurs. C'est ainsi, la plupart des grands éleveurs dispose d'un taureau géniteur et ceux qui n'en ont pas se contentent de celui qu'ils peuvent emprunter à leurs voisins.

Tableau 29 : Taux d'application des différents modes de reproduction.

	IA	Monte naturelle	IA + Monte naturelle	Total
Nombre d'éleveurs	42	80	24	146
Part en %	28,76	54,80	16,44	100
Age moyen des éleveurs	40	46	41	43,34

Source : Enquête.

La pratique de l'emprunt du géniteur est très répandue dans les exploitations notamment extensives, de petite taille. Ceci n'empêche pas que les éleveurs concernés sont conscients parfois, de la qualité douteuse de ces géniteurs et du fait que l'utilisation en

commun du même géniteur pose le problème de la consanguinité, de la transmission des maladies et aussi de l'étalement des vêlages.

En revanche, environ 29% des éleveurs pratiquent l'insémination artificielle. C'est la tranche d'éleveurs la plus jeune, d'un âge moyen de 40 ans, des jeunes ayant un certain niveau d'instruction et conscients de l'intérêt des nouvelles techniques. L'insémination artificielle est assurée par des inséminateurs privés encadrés par le CNIAAG. Le reste (16%) des éleveurs assurent la reproduction par les deux modes (saillie naturelle et insémination artificielle) afin de garantir une reproduction pour l'ensemble du troupeau et de bénéficier encore des primes réservées par l'administration quant à l'encouragement de l'insémination artificielle.

2.3.2-Conduite de la reproduction

Pour ce qui est du taux de vêlage, il est nettement supérieur chez les éleveurs "livreurs" de grande taille du système intensif, 90% contre 70% chez les éleveurs "non livreurs" de taille réduite du système semi intensif. Ceci peut être dû au fait que les premiers disposent de plus de moyens pour répondre rapidement aux besoins de reproduction.

L'encadrement intensif de la conduite de la reproduction observée chez les grands éleveurs explique l'enregistrement d'un taux d'avortement presque nul contrairement à ce qui est observé chez les autres éleveurs (10%). Cependant, ce taux est très élevé chez les jeunes investisseurs ayant importé des génisses pleines, notamment au cours de la première année. Ce taux a atteint chez certains d'entre eux un niveau de 50%.

Le taux de réforme des vaches laitières est imputable à la conduite sanitaire, la fertilité des vaches et à la trésorerie. Ce taux est très faible chez la quasi totalité des éleveurs. Cependant les éleveurs ayant bénéficié de subventions pour l'acquisition de vaches laitières dans le cadre du PNDA ont saisi cette occasion pour renouveler totalement leur cheptel.

Selon les estimations faites par les éleveurs de la région de Chécliff, l'intervalle de vêlage¹²¹ (la durée moyenne entre deux vêlages successifs) est variable entre 12 et 18 mois. Cet intervalle est plus grand chez les exploitations de taille réduite "non livreurs" et arrive jusqu'à 24 mois. Il nous est donc extrêmement difficile d'évaluer la durée moyenne entre deux vêlages successifs du moment que nous nous sommes basés sur les déclarations des éleveurs, d'une part, et que, d'autre part, au sein d'une même exploitation, la durée enregistrée reste variable d'une vache à une autre.

Cette durée montre qu'en dehors de la durée de gestation fixée à 270 jours, le nombre de jours perdus entre la première saillie et la saillie fécondante qui est un critère déterminant en production laitière, est grand.

Pour conclure, l'examen de ces paramètres de la reproduction révèle l'existence de problèmes de conduite qui seront à l'origine de manque à gagner au niveau de l'exploitation.

2.4-Alimentation du cheptel laitier

L'alimentation du cheptel laitier est le facteur dominant de la productivité laitière, tant en quantité qu'en qualité. La production des fourrages, leur utilisation rationnelle et leur complémentation avec des aliments concentrés sont souvent liées aux facteurs « Climat - Sol- Eleveur » et prix.

¹²¹ - voir le chapitre stratégie des éleveurs.

L'étude de la conduite alimentaire nous amène surtout à apprécier l'importance des cultures fourragères, la part des aliments grossiers et concentrés dans la ration alimentaire, la part des aliments produits sur l'exploitation et celle des aliments achetés sur le marché.

2.4.1-Conduite alimentaire du cheptel laitier

2.4.1.1--Critères de charge à l'hectare des superficies fourragères

La charge est en moyenne de 1,68 vache par hectare fourrager (toutes cultures fourragères confondues), sachant que l'avoine occupe 80% des surfaces fourragères.

Cependant, ce taux se manifeste différemment d'une exploitation à l'autre, en fonction de la taille (tableau 30). Le nombre de vaches rapporté à l'hectare reste très important (4,02) chez les éleveurs dont la superficie est inférieure à 5 ha (15,7% d'éleveurs enquêtés, dont 12,3% ne disposant d'aucune superficie fourragère). Les petites exploitations donc connaissent une densité élevée en termes de vaches présentes, même rapportées à l'hectare de SAU (2,55).

Tableau 30: Critère de la charge à l'hectare selon les classes de superficies.

Classes de superficies	Nombre d'éleveurs	Part des éleveurs	(VL/ha Fourrager)	(VL/SAU)
Inférieur à 5 ha	23	15,7%	4.02	2,55
Entre 6 et 20 ha	78	53,42%	1,94	0,75
Plus de 20 ha	44	30,13%	1.22	0,29
Total des exploitations	146	100%	1,68	0,50

Source : Enquête

Dans les grandes exploitations, celles disposant de plus de 20 ha de SAU, le taux de chargement est trois fois plus faible, soit 1,22, et il est 2 fois plus faible pour les exploitations de 6 à 20 ha de SAU. Mais, l'ajustement des vaches laitières présentes ne garantit pas, pour autant, une bonne conduite alimentaire basée sur les disponibilités fourragères chez ces petits exploitants.

2.4.1.2-Le calendrier fourrager

A partir des données de l'enquête, on a pu reconstituer le calendrier fourrager pratiqué par les éleveurs de la région de Chélif.

Le calendrier fourrager obtenu nous a permis de visualiser la disponibilité des différentes ressources alimentaires et leur répartition au cours de l'année. On s'aperçoit alors que l'alimentation des vaches laitières est basée sur l'aliment grossier (foin d'avoine, paille) et sur le concentré (son de meunerie et concentrés fabriqués à base de maïs ou de soja utilisés aussi pour les volailles) ; d'autres aliments sont accessoirement utilisés par les éleveurs en cas de nécessité d'enrichissement de la ration (CMV) ou en cas de période de déficit de concentré (fève et orge moulue) pour certains éleveurs.

Le foin d'avoine est l'aliment grossier le plus utilisé par tous les éleveurs, même par ceux qui pratiquent les cultures fourragères, en raison bien évidemment de l'insuffisance du vert pour alimenter le cheptel pendant toute l'année. Aussi, la culture de l'avoine est de loin la plus importante dans la sole fourragère.

A coté de l'avoine, la paille d'orge ou de blé est en grande partie utilisée par la quasi-totalité des éleveurs et durant toute l'année. Aussi, 66% des éleveurs de notre échantillon

pratiquent la céréaliculture. Les surfaces emblavées sont de l'ordre de 1 105 ha toutes céréales confondues, soit 41% de la surface agricole totale, avec une moyenne de 7,5 ha par exploitation dans notre échantillon et une superficie emblavée de l'ordre de 1,3 fois plus grande que celle réservé à l'ensemble des cultures fourragères.

Le vert est fourni essentiellement par le bersim (trèfle d'Alexandrie), le sorgho fourrager, le maïs, la luzerne, l'orge et l'avoine en vert. Ces cultures pratiquées dans la région du Chélib, ont une grande relation avec la nature du sol, l'eau d'irrigation et le mode d'exploitation tout en sachant qu'elles sont toutes conduites en irrigué.

Le bersim et le sorgho fourrager sont les cultures fourragères les plus pratiquées par les éleveurs enquêtés (tableau 31). Ces deux cultures constituent l'essentiel du vert utilisé dans la région de Chélib, soit 86% des surfaces fourragères cultivées en irrigué (soit un total de 144 ha).

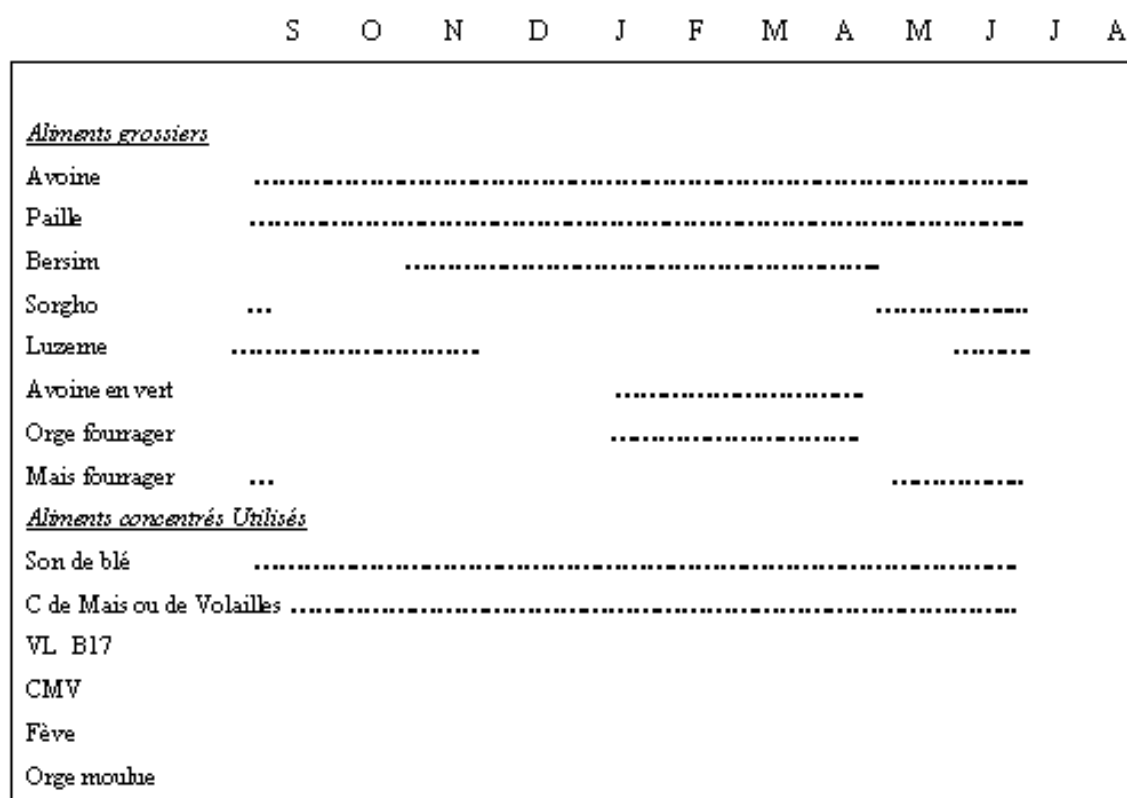


Figure n°04: Calendrier fourrager.

Source : Enquête.

Quant au maïs fourrager et à la luzerne, ils occupent respectivement 5% et 4% des surfaces fourragères cultivées, soit respectivement par 9 ha et 7 ha dans notre échantillon.

Tableau 31: Répartition des surfaces fourragères en sec et en irrigué (Ha).

	avoine	vesce	bersim	sorgho	luzerne	maïs fourrager	SFT	SAT
Moins de 5 ha	29	2	5	6	1	3	46	68
6 Ha à 20 Ha	291	13	38	31	2	2	377	899
Sup à 20 ha	362	4	29	34	4	4	437	1755,5
Total SF	682	19	72	71	7	9	860	2722,5

Source: Enquête

Le bersim se trouve impliqué dans la ration de base durant la période allant du mois de novembre au mois de juin, période de 5 à 8 mois, selon l'intensité et la poursuite de l'irrigation de la culture et donc le nombre de coupes effectuées (3 à 5 coupes).

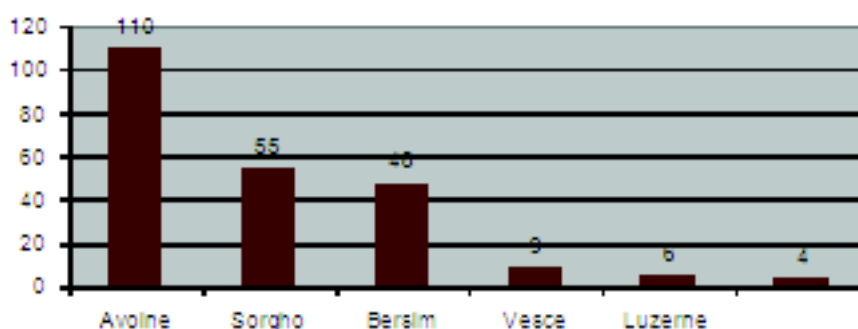
Quant au sorgho fourrager, il contribue à la ration de base aux mois de juin à septembre, selon le nombre d'irrigations et donc le nombre de coupes (généralement 3 à 4 coupes selon la disponibilité de l'eau). Il peut être exploité jusqu'à 8 mois durant l'année.

2.4.1.3-Les cultures fourragères

L'objectif final de la production fourragère est de mettre à la disposition du troupeau laitier, au meilleur coût, les fourrages de haute valeur nutritive nécessaires à ses besoins en quantité et qualité.

Cependant, la superficie réservée aux cultures fourragères en irrigué, à savoir le bersim, le sorgho, la luzerne et le maïs fourrager, occupe 20% de la superficie fourragère totale et 6% de la SAU de l'ensemble des éleveurs enquêtés. Cette faiblesse des superficies réservées aux cultures fourragères est totalement en contradiction avec la vocation laitière de ces exploitations.

Selon les données de l'enquête, présentées dans la figure ci-dessous, 75,3% des éleveurs pratiquent ces cultures, sur une moyenne de 4,67 ha par exploitation.



Graphique n°36 : Proportion des exploitations pratiquant les cultures fourragères.

Source : Enquête

La culture de l'avoine est pratiquée ordinairement en sec ; cependant, certains agriculteurs, particulièrement en période d'insuffisance ou de manque de précipitations, ont tendance à irriguer cette culture dans les zones de plaines surtout.

Seuls 6% des éleveurs, localisés particulièrement dans les zones de piémonts, pratiquent la culture de la vesce sur 0,13 ha, en moyenne, par exploitation.

Cependant, le sorgho, le bersim, la luzerne et le maïs fourrager, cultivés en irrigué, sont pratiqués respectivement par 37,6%, 32,8%, 4% et 2,7% des éleveurs enquêtés, sur une moyenne 0,98 ha par exploitation pour le bersim et le sorgho et 0,11 ha par exploitation pour la luzerne et le maïs fourrager.

En définitive, 43% seulement des exploitations enquêtées pratiquent les cultures fourragères en irrigué (toutes espèces confondues), traduisant ainsi le peu d'intérêt accordé à ces cultures et par voie de conséquence à la production laitière.

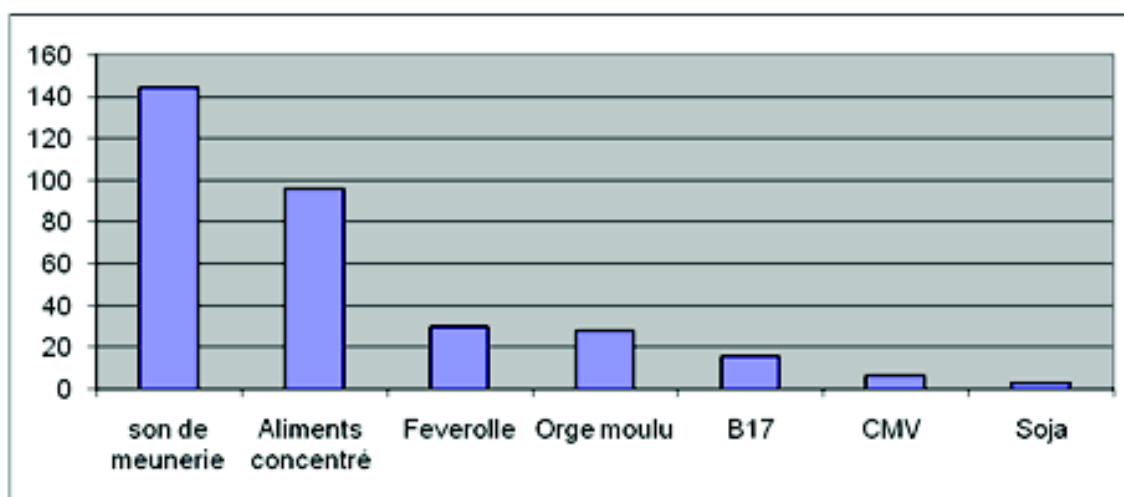
En effet, plusieurs obstacles continuent à s'opposer à l'extension des cultures fourragères dans la région, notamment :

- la priorité accordée aux cultures rémunératrices (maraîchage, arboriculture) et aux cultures vivrières (blé dur et orge principalement),
- l'absence de maîtrise de leurs itinéraires techniques ou encore l'ignorance totale des conditions de leur utilisation et de leur stockage, notamment pour l'ensilage.
- Le manque d'eau et la concurrence dans l'affectation de cette ressource rare entre les différentes spéculations.

2.4.1.4-Les concentrés

En plus des fourrages grossiers, les animaux reçoivent du concentré durant toute la campagne pour l'élevage intensif (système zéro pâturage) et périodiquement (automne et hiver) pour les autres éleveurs. Les aliments concentrés utilisés sont principalement le concentré fabriqué à base de maïs et/ou de soja, l'aliment composé B17 pour vaches laitières, le CMV (tous vendus par l'ONAB et les fabriques privées d'aliments de bétail), le son de blé sous ses différentes formes (son gros et son fin) et parfois de l'orge moulue et la fève (utilisé par quelques éleveurs, principalement pendant l'hiver- printemps).

Le son de meunerie et les concentrés de maïs et de soja restent les plus utilisés par la quasi-totalité des éleveurs (cf. graphique n° 37).



Graphique n° 37: La proportion des exploitations distribuant les concentrés.

Source : Enquête.

En effet, les grandes exploitations se distinguent par l'utilisation de deux ou plusieurs types d'aliments concentrés pour compléter la ration de base notamment en son de meunerie (98% des éleveurs), en concentré de maïs ou aliments destinés à la volaille (finition ou croissance selon sa disponibilité dans les magasins de vente) pour 66% des éleveurs, et en CMV (utilisés rarement par les éleveurs (5%) en petites quantités mélangées avec le son de meunerie (généralement 1kg de CMV pour 100 kg de son).

Cependant le B17 pour vaches laitières est distribué par 11% des éleveurs dans le souci d'augmenter la productivité des vaches en lactation en remplacement du concentré de maïs ou de soja. La fèverolle et l'orge moulue sont utilisées respectivement par 20,5% et 19% des éleveurs enquêtés d'une manière irrégulière (3 à 4 mois) dans l'objectif de diminuer au

maximum les charges inhérentes à l'alimentation en utilisant d'une manière rationnelle des produits de la ferme, même quand il s'agit des produits classés de seconde qualité.

Cette attitude reflète la rationalité des éleveurs qui visent à alléger les charges supplémentaires dues à un apport d'aliments achetés sur le marché et qui connaissent des périodes de flambées des prix qui se répercutent dans l'immédiat sur la trésorerie de l'exploitation et, à plus long terme, sur la rentabilité de l'exploitation laitière.

En règle générale, les concentrés sont distribués en grandes quantités durant la période d'absence de fourrage vert (bersim, sorgho, luzerne, maïs fourrager). Ils sont choisis en fonction de leur prix et leur disponibilité sur le marché.

2.5-Management

Le management met en cause l'infrastructure de logement des animaux et la prévention sanitaire qui joue un rôle important en production laitière. En ce sens que les animaux de races améliorées sont de loin plus exigeants que la race locale en matière d'entretien.

2.5.1- Logement du troupeau laitier

Les bâtiments d'élevage jouent un rôle significatif dans la mesure où une bonne aération et un abri contre les intempéries garantissent un environnement convenable de conduite et de production. Dans cette optique, les services des DSA, avant d'octroyer l'agrément à l'éleveur, veillent justement à l'application de certaines normes et règles techniques en relation avec ces éléments (aération, espace entre animaux, ...), dans le but de garantir un minimum d'hygiène et d'imposer le strict minimum d'une conduite convenable de l'élevage.

Ainsi, pour appréhender l'environnement général de l'élevage des vaches laitières, il est opportun d'examiner l'état d'hygiène, la nature des bâtiments et le mode de stabulation utilisé.

2.5.1.1-La nature des bâtiments

Les résultats de l'enquête révèlent l'existence de quatre types de logements.

- des bâtiments dits « modernes ». Les murs sont construits en "parpaings", rarement en briques, avec des piliers en béton armé. La toiture est faite généralement en tôle de zinc, et rarement d'une dalle. Ce type de logement est largement utilisé par les éleveurs agréés.
- des bâtiments dits « traditionnels », ils peuvent être en pisé ou en briques d'argile. La toiture est soit en planches, soit en roseaux couverts de plastique, soit en argile mélangée à la paille. Ce type de logement est largement répandu dans les zones de montagnes surtout, utilisé particulièrement dans les zones rurales en élevage extensif (bovins et ovins), généralement très étroit, peu aéré, très fragile et enfin très sensible aux intempéries.
- des bâtiments dont les murs très larges sont en pierre (anciennes bâtisses coloniales) ou en agglomérés avec une toiture pyramidale en tuiles rouges généralement.
- des bâtiments d'élevage conçus d'une manière très adaptés dans le cadre de l'élevage intensif moderne des ex DAS. Certains sont loués à des particuliers, utilisés à des fins d'engraissement et rarement pour élevage laitier.

2.5.1.2-Le type de stabulation

Les résultats de l'enquête, regroupés dans le tableau ci-dessous, montrent l'existence de trois modes de stabulation :

- La stabulation entravée est adoptée par la quasi-totalité des éleveurs enquêtés, soit 76%, système où les animaux sont enfermés dans une étable et ne jouissent que d'une liberté de mouvement restreinte.

Tableau 32: Modes de stabulation

	Stabulation entravée	Stabulation libre	Stabulation intermédiaire
Nombre d'éleveur	111	12	23
Part en %	76,03	8,22	15,75
Moyenne VL/Ferme	8,45	6,63	16

Source : Enquête.

- Le mode de stabulation intermédiaire est présent dans environ 16 % des exploitations de notre échantillon. Cependant, le mode de stabulation libre est rencontré chez 8% d'éleveurs seulement.

2.5.1.3L'hygiène des étables : des efforts restent à faire

L'examen du niveau de respect des normes d'hygiène permet de distinguer trois catégories d'éleveurs à partir du dépouillement de l'enquête (tableau 33).

Tableau 33 : Différents degrés de respect des normes d'hygiène dans les étables

	Respect total	Respect partiel	Non respect
Nombre d'éleveurs	15	43	87
Part en %	10,27	29,45	59,58

Source : Enquête

- Seulement 10% des éleveurs enquêtés ont des étables réellement propres, aidés par la bonne conception de ces bâtiments (pente, rigole d'écoulement, ...) où le nettoyage est régulier.

- Environ 60% des étables se caractérisent par de mauvaises conditions hygiéniques et 30% des étables enquêtées semblent avoir un degré moyen de propreté.

En conséquence, l'environnement général des élevages laitiers est inapproprié pour l'extériorisation de leur potentiel ce qui n'est pas sans effet sur les performances des cheptels laitiers tant sur le plan de la production que sur le plan de la reproduction.

Des efforts considérables restent à déployer pour améliorer l'état hygiénique du cheptel présent.

2.5.1.4- Niveau d'équipement technologique

Beaucoup d'efforts ont été réalisés par les DSA des deux bassins laitiers en vue d'améliorer les conditions de traite et de stockage du lait par les éleveurs. Ainsi, les éleveurs de la région de Chélif, ceux agréés et ayant un effectif supérieur ou égal à 6 VL ont droit de bénéficier de chariot trayeur et de cuve de réfrigération dans le cadre du PNDA. Selon les

statistiques des DSA, le nombre de bénéficiaires a atteint 112 éleveurs à Chlef sur un total de 205 exploitants agréés.

Cependant, au niveau de la Wilaya de Ain-Defla, 120 éleveurs sont dotés de ces moyens, et seulement 6 éleveurs sont équipés d'abreuvoir automatique, sur un total de 394 agréments délivrés pour un effectif de 3 416 VL durant la période allant de 2000 à 2005.

Le tableau suivant récapitule le niveau d'équipement disponible par taille d'exploitation enquêtée.

Tableau 34: Répartition des équipements selon la taille du cheptel bovin laitier

Part en %	Abreuvoir Automatique	cuves/classe	Cuve de réfrigération	Chariot/Classe	Chariot trayeur	Nombre d'éleveurs	V.L
0	0	13,7%	7	13,7%	7	51	1 -5
0	0	100%	48	100%	48	48	6 -10
11,7	4	100%	34	100%	34	34	11- 20
15,38	2	100%	13	100%	13	13	> 20

Source: Enquête

Il en découle que 13% des éleveurs de moins de 5 VL sont dotés de chariot trayeur et de cuve de réfrigération ; le reste de cette classe pratique la traite manuelle. En effet, la possession de matériel de refroidissement du lait caractérise principalement les producteurs livreurs, dont la capacité varie de 250 l à 1030 l selon l'effectif de VL existant.

Enfin, la quasi-totalité des éleveurs pratiquent la traite au niveau de l'étable à l'exception de deux cas rencontrés au cours de l'enquête qui disposent de salle de traite. En conséquence, les conditions de production en termes d'hygiène et qualité du produit sont inquiétantes.

2.6-Production laitière des élevages du Cheliff

La production laitière totale par unité de production, la lactation standard (en litre/vache lactante/305j) et la moyenne économique sont les principaux indicateurs pour apprécier la productivité des vaches laitières.

2.6.1-Production laitière annuelle par unité de production

La production laitière journalière moyenne par vache, dans la région de Cheliff, est de l'ordre de 13 l/j (correspondant à la moyenne en période de haute lactation et basse lactation). Cependant, ce rendement moyen dissimule des écarts importants entre les exploitations enquêtées. Le tableau suivant retrace cette variation en fonction de la destination de la production dans l'échantillon enquêté.

Tableau 35 : Répartition des niveaux de rendements en fonction de la destination de la production laitière

	Autoconsommation (Elevage Allaitant)	Secteur informel	Secteur formel
Nombre d'exploitations	12	14	120
Production totale journalière en litre	247,5	902,5	16914
Nombre de VL	29	84	1280
Rendement L/VL/J	8,53	10,74	13,21

Source : Enquête

Il en ressort que le rendement laitier chez les éleveurs " livreurs" du système intensif est largement supérieur (13,21 l/ VL) à celui du secteur informel (10,74 l/VL) et à celui des éleveurs dont la production laitière est destinée exclusivement à l'auto consommation (8,53 l/ VL). Il est à noter la présence de 7 exploitations, dans ce dernier cas, possédant des bovins laitiers améliorés (BLA).

Cette variation de la production est imputable à l'intérêt accordé à la production de veaux au détriment du lait dans le deuxième et troisième cas et au niveau génétique du cheptel présent dans les zones rurales (race locale et améliorée de faibles potentialités génétiques), dont la production est quasiment destinée à l'autoconsommation.

2.6.2- La productivité en fonction de la taille du cheptel

La production laitière annuelle moyenne de l'échantillon enquêté est évaluée à 31 590 litres, avec de fortes variations d'une exploitation à une autre. Elle oscille entre 2 562 litres/an et 169092 litres/an. Cette variation s'explique d'abord par la différence des effectifs des vaches laitières d'une exploitation à l'autre mais aussi par les différences dans le mode de conduite (alimentaires, reproduction, structure génétique, ...) affectant particulièrement les performances laitières.

Le tableau ci après montre clairement que le rendement varie en fonction de la taille de l'exploitation. Ainsi, le meilleur rendement (13,92 l/VL) est enregistré chez la tranche d'éleveurs possédant 6 à 10 VL où la maîtrise de l'alimentation et de la reproduction est meilleure.

Tableau 36 : Répartition des rendements en fonction de la taille du cheptel laitier.

	Nombre d'exploitations	Production journalière moyenne	Rendement en litres/VL
1 à 5 VL	52	624,65	12,01
6 à 10 VL	48	668,20	13,92
11 à 20 VL	34	445,4	13,39
20 et plus	12	148	12,33

Source: Enquête.

Après avoir atteint ce maximum, le rendement fléchi progressivement, en allant vers les classes supérieures, respectivement de 3,8% et 11,4% par rapport au pic de 13,92 l/VL.

La productivité moyenne enregistrée lors de l'enquête de 12,97 l/VL est légèrement supérieure à la moyenne nationale obtenue par l'ITELV de 12,93 l/J/VL pour l'année 2004/2005.

Cependant, la productivité moyenne enregistrée par la classe de 6 à 10 VL (13,92 l/J/VL) est inférieure à la performance obtenue dans l'échantillon observé par l'ITELV en 2004/2005, par le secteur privé ainsi que les EAC et les EAI avec 14,66 l/J/VL.

2.6.3- Lactation standard et moyenne économique

La lactation standard¹²² moyenne par vache lactante en 305 jours est de 3960,8 litres, variable entre un minimum de 1525 l et un maximum de 6710 l, compte tenu de la variation des effectifs présents dans les exploitations de 2 à 60 VL. La répartition des niveaux de production par classe d'élevage représentée dans le tableau 37 révèle les tendances suivantes :

- les meilleures performances sont enregistrées au niveau de la classe de 6 à 10 VL, avec environ 21% d'exploitations réalisant des niveaux de production supérieurs à 5000 l/lactation standard, et 25% de 4000 l à 5000 l ;

Tableau 37: Répartition des niveaux de production par classe d'éleveurs

	1525 à 3000 l/lactation	3050 à 4000 l/ lactation	Entre 4000 et 5000 l/lactation	Supérieur à 5000 l/lactation	Total en %
1 à 5 VL	25%	44,23%	11,54%	19,23%	100
6 à 10 VL	10,41%	43,75%	25%	20,84%	100
11 à 20 VL	8,82%	38,24%	41,18%	11,76%	100
20 et plus	0%	75%	25%	0%	100

Source: Enquête.

La seconde tranche d'élevage est celle de 11 à 20 VL, réalisant de bonnes performances à des seuils compris entre 4000 et 5000 l/lactation pour 41% d'exploitations.

En revanche, les classes d'élevage de 1 à 5 VL et de plus de 20 VL sont beaucoup plus marquées par des performances moyennes qui se situent entre 3000 l et 4000 l pour, respectivement, 44% et 75% d'exploitations.

La production moyenne économique par vache effectivement présente a pour intérêt de permettre d'évaluer la production moyenne par vache alors que son niveau dépend des performances laitières, des durées de lactation et du tarissement et donc de l'écart entre deux vêlages successifs. Il est à signaler qu'une meilleure conduite du système d'exploitation, avec une bonne gestion de l'ensemble des paramètres de productivité, principalement l'alimentation, conduit inéluctablement à de meilleurs résultats. Dans le Cheliff, de gros efforts restent encore à déployer, notamment par les éleveurs agréés "livreurs" pour que la conduite de leurs troupeaux aille de pair avec le potentiel génétique existant.

Remarque : Il ressort de l'examen des caractéristiques des exploitations et des exploitants enquêtées que l'élevage laitier ne constitue guère un ensemble homogène. Les différences structurelles sont très flagrantes. Les exploitations laitières du Cheliff sont de petite et de moyenne taille et la pratique de la location est très répandue ; ainsi, l'élevage "hors sol" est fortement présent.

De la même manière, l'étude de la trilogie de ces élevages laitiers reposant sur l'analyse d'un certain nombre de critères à caractère zootechnique et économique destinés à décrire

¹²² Dans la lactation standard sont inclus à la fois la haute et la basse lactation ; la première, c'est la période qui va du 16 Février au 15 Août ; la période qui va du 16 Août au 15 Février constitue la seconde lactation.

la structure génétique, la conduite de la reproduction, celle de l'alimentation, l'état sanitaire et le rendement laitier des femelles reproductrices, témoigne en définitive d'une conduite déficiente et de carences importantes à soulever et par conséquent des efforts énormes resteraient à déployer pour une bonne maîtrise de ses paramètres en vue de relever le défi d'une amélioration de la productivité de l'élevage laitier. L'environnement général des élevages laitiers reste donc inapproprié pour l'extériorisation de leur potentiel ce qui n'est pas sans effet sur les performances des cheptels laitiers tant sur le plan de la production que sur le plan de la reproduction.

Cependant, cette présentation reste globale et cache d'énormes disparités structurelles entre les exploitations. Seule une analyse en termes de typologie serait susceptible d'apprécier ces différences. Par ailleurs, le principal instrument d'analyse de la diversité des systèmes de production est certainement la construction d'une typologie d'exploitations (Landais, 1987). La création de la typologie devient donc une phase importante car elle va permettre d'identifier des groupes d'exploitations présentant les mêmes caractéristiques (Perrot et Landais, 1993), de pouvoir les comparer et, à terme, après analyse de leur fonctionnement, de les intégrer à des actions de développement mieux adaptées à leur réalité en mobilisant les bons leviers. (Perrot, 1998).

Section 2 – Différenciation des éleveurs et identification des circuits de distribution et de collecte

2.1-Les types de producteurs de lait et leur degré d'intégration au marché

2.1.1- Analyse ACP

Afin d'extraire la typologie définitive, les données recueillies sont en second lieu traitées avec un outil statistique plus en moins développé en l'occurrence le SPAD 5.5. Ce traitement statistique multi varié est avéré fort nécessaire en vue de différencier, clarifier et ordonner les types d'élevage face à la forte hétérogénéité constatée des exploitations laitières existantes.

Ainsi, sur la base des dix (10) variables sélectionnées dans la première analyse où chacune étant caractérisée par une unité différente, nous avons opté de décrire la diversité structurelle et économique des exploitations de la région d'étude.

Après un premier traitement statistique ACP, 4 individus sont apparus comme très fortement excentrés sur les plans des axes (1) et (2) et déviaient la signification vers les axes de taille (VL présentes, superficie agricole utile) qui représentaient des exploitations plus grandes. Un deuxième traitement consiste à exclure les quatre individus (aberrant), regroupant ainsi 143 individus restants dont la diversité des systèmes est difficile à mettre en relief. Les résultats montrent que l'essentiel de l'information 66,42% est contenu dans les trois premiers axes (tableau suivant).

Tableau 38 : Contribution des principales variables aux deux premiers axes de l'ACP

Axe 1		Axe 2	
Variables	Correlation en %	Variables	Correlation en%
VL UTH N	90 51 73 44 54 93 94	SFT/SAU	56 -83 50
Livrais Vert Complé Qtvend Prodj		SAT UGB G/Total	

VL = Vaches laitières ; SFT/SAU = Surface fourragère totale / Surface agricole utile ; UGB G/Total : Unité gros bétail bovins / Unité gros bétail total ; SAT : Surface agricole total (surface agricole en propriété + surface louée) ; UTH = Unité technique humain ; Qtvend = Quantité moyenne vendue par exploitation par jour, Prodj = production moyenne journalière par exploitation ; N Livrais = nombre de mois de livraison de lait au secteur formel ; Complé = nombre de mois de distribution de complémentation (distribution de concentrés) ; Vert = nombre de mois de distribution de fourrages verts aux vaches

En effet, l'analyse des corrélations entre variables permet de mettre en évidence les variables intimement liées et celles opposées à la production laitière. La quantité de lait vendue (qvend) sur le marché formel est liée à la durée de livraison (Nlivrai), aux fourrages (verts), à la complémentation apportée en concentrés (comple) et aussi au nombre de vaches laitières présentes ; ce qui est en parfaite adéquation sur le plan de la production laitière. A l'opposé, on note une opposition entre la surface agricole totale (SAT) aux variables superficie fourragère principale rapportée à la surface totale (SFP/SAT) et le nombre d'unités gros bétail bovine par rapport au total (UGBG/T). Ce qui prouve que la diversification des cultures et des productions animales est bien liée à la dimension des exploitations, au détriment des cultures fourragères et par voie de conséquence à la spécialisation.

Le cercle (figure suivant) permet notamment une bonne différenciation. Le facteur (1) en abscisse est expliqué par les variables liées à la conduite du cheptel (le degré d'intensification (fourrages, complémentation en concentré, quantité vendue et la fréquence des livraisons). Par contre, en ordonnée, l'axe (2) est expliqué par la diversification / spécialisation (SAT, rapport UGB Bovin /UGB totale qui évoque la présence de troupeau ovin en particulier).

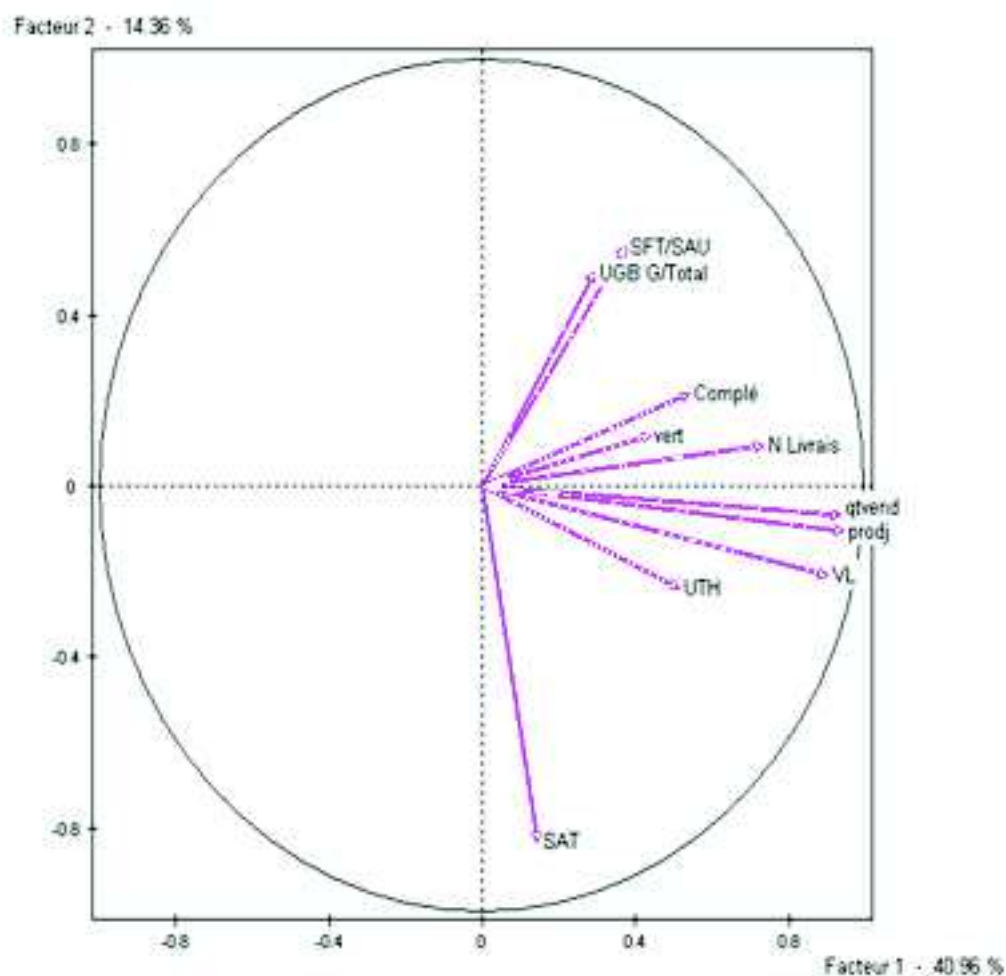


Figure n°05 : Cercle de corrélation des variables de l'ACP (Axe 1 et Axe 2)

La confrontation entre le cercle de corrélation des variables des deux premiers axes (1) et (2) et la carte des individus (schéma suivant) permet d'identifier les principales classes d'individus en fonction de leur position par rapport aux axes.

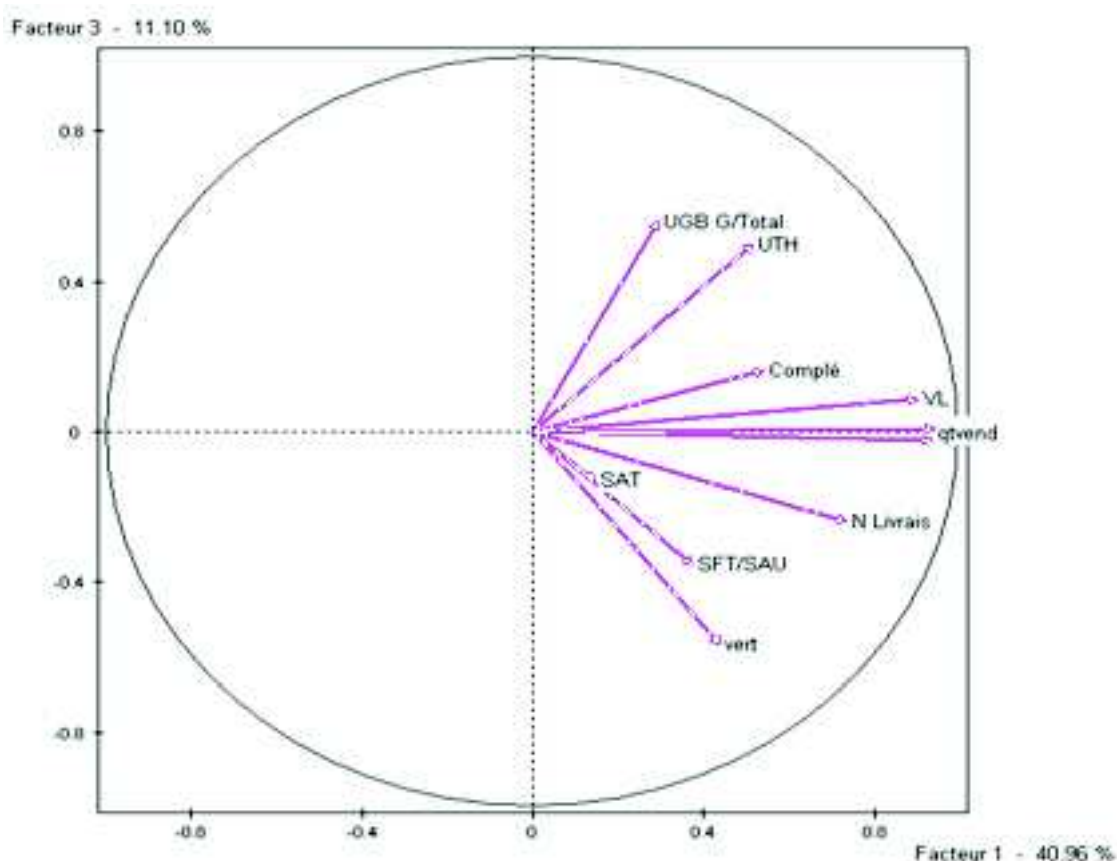


Figure n°06 : Cercle de corrélation des variables de l'ACP (Axe 1 et Axe 3)

Bien que dans le schéma, les groupes identifiés soient séparés délibérément en fonction des critères déjà retenus pour éclater la classe B des éleveurs agréés en groupes. Ainsi, les 4 individus écartés de l'analyse, représentent les exploitations les plus grandes constituant le groupe B2 (grandes exploitations hors sol).

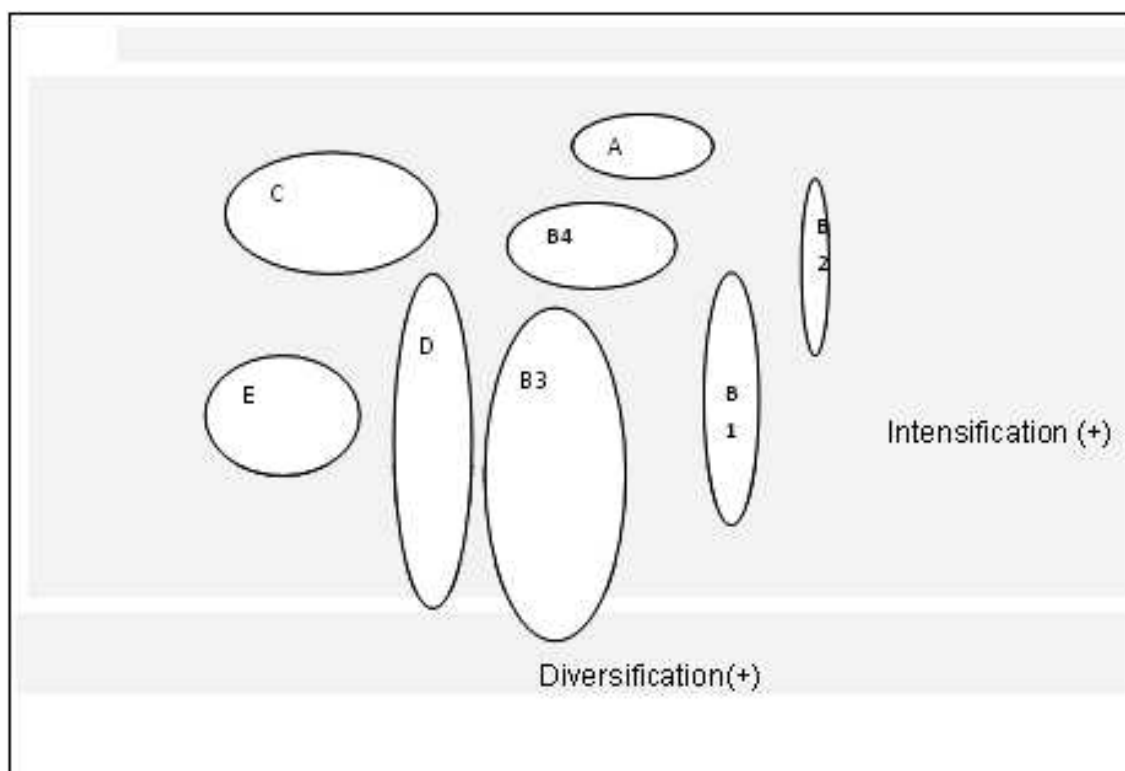


Figure n°07 : Schéma de la carte d'individus

L'axe (1) permet de définir les classes qui se différencient en termes d'intensification, c'est à dire les individus ayant un niveau d'intensification variable. Selon le sens de l'axe (1), de gauche à droite et dans un gradient croissant, on observe les exploitations de la classe E (plus extensive) à la classe B1 (plus intensive). L'axe (2) présente les exploitations, de haut en bas, des plus spécialisées (classe A) aux plus diversifiées (groupe B3).

2.1.2- Description des types d'élevages retenus

Sur la base des indicateurs retenus, nous avons pu établir une différenciation des élevages laitiers et dresser une "typologie". La typologie ainsi construite est donc le résultat d'une analyse statistique qui a permis de bien différencier les catégories d'éleveurs sur les plans structurel, économique et technique.

Il faut souligner que la construction d'une typologie est une démarche progressive, toujours susceptible d'être remise en cause ou plus souvent complétée (Landais, 1987). La typologie n'est pas considérée comme une finalité en elle-même, mais seulement comme un outil de travail¹²³.

L'analyse typologique des données collectées au cours de l'enquête nous permet d'identifier cinq classes d'exploitations laitières, plus ou moins homogènes.

¹²³ - Le premier objectif de notre typologie est de décrire la diversité des systèmes de production dans la région du Cheliff, le résultat pouvant alors servir à d'autres fins telles des études prospectives, entre autres l'étude des conséquences induites par l'insertion de l'Algérie dans la zone de libre échange avec l'Union Européenne ou par sa future adhésion à l'OMC. Cette typologie pourrait aussi servir de référentiel en termes de repères techniques et économiques dans les opérations de conseil ou de vulgarisation, comme elle pourrait constituer un point de départ pour la construction d'un observatoire de la filière lait dans la région du Chélif.

2.2.1-Les producteurs spécialisés « jeunes investisseurs » agréés qui vendent directement le lait au secteur formel (Classe A)

C'est la classe des producteurs spécialisés agréés (jeunes investisseurs essentiellement..), qui livrent exclusivement au secteur formel, représentée dans notre échantillon par 8 exploitations laitières dont le revenu provient essentiellement de l'activité de production laitière.

Ce sont en général de jeunes investisseurs qui ont bénéficié de subventions dans le cadre du PNDA, entre autres le crédit d'achat de VL et de construction d'étable et qui, faute de trouver du travail dans d'autres secteurs d'activités, se sont lancés dans l'élevage laitier. L'une des caractéristiques essentielles de ce cas type est la présence des salariés permanents (1 à 2 salariés), le propriétaire ou les associés (certains cas) s'occupant beaucoup plus des aspects d'approvisionnement et de gestion technique de l'étable.

2.2.2- Les producteurs agréés qui travaillent pour le marché formel (classe B)

Producteurs agréés (dont l'effectif est supérieur à 6 VL), cette classe est très hétérogène. Elle intègre les éleveurs à la tête de cheptels de petite taille (6 à 10 VL), de taille moyenne (11 à 20 VL) et de taille relativement importante (supérieure à 20 VL), des éleveurs sans terre et des propriétaires fonciers qui alimentent régulièrement le secteur formel même si une partie d'entre eux livre aussi au secteur informel.

Elle est caractérisée par la diversification des activités agricoles (élevage ovin, céréaliculture, cultures maraîchères, arboriculture, aviculture, viticulture) et non agricoles (commerce et autres).

Ce sont des agriculteurs- éleveurs qui ont donné aussi la priorité à la production animale, notamment laitière. Ils disposent d'un nombre relativement important d'animaux (plus de cinq vaches et plus d'une vingtaine de petits ruminants) et disposent de capacités financières importantes, certains d'entre eux pensant à augmenter encore leurs troupeaux. C'est une classe qui compte :

- des grands éleveurs avec terre : groupe B₁.
- des grands éleveurs sans terre : groupe B₂
- des éleveurs de taille moyenne avec terre : groupe B₃
- des éleveurs de taille moyenne sans terre: groupe B₄

2.2.3- Petits producteurs intégrés au circuit formel et qui vendent de façon sporadique (Classe C)

Ce sont des petits producteurs qui vendent plutôt de manière irrégulière, intégrés par le biais des voisins agréés (cas d'Ain Defla), qui livrent non seulement directement aux mini laiteries (cas de Chlef), mais aussi au secteur informel. Cette classe regroupe des micro exploitations polyvalentes, avec ou sans terre.

Ils sont situés majoritairement près des villes dans les zones de plaines, et ils sont rencontrés au niveau de Ain Soltane, les Arribs, Ain Bouyahia, Ouled Farès , Oued Sly) et aussi à Ain Béniane (zone de piémonts) ; leurs cheptels sont de taille très réduite (de 1 à 3 VL).

Ces producteurs vendent d'une manière irrégulière du lait cru par l'intermédiaire de leurs voisins livreurs (cas du Haut Chéelif) ou directement aux mini laiteries (cas d'une frange

importante du moyen Chélif), en fonction de sa disponibilité. Ce mode d'écoulement du lait s'impose face à l'excédent de lait réalisé et par le fait que ces éleveurs ne disposent pas d'agrément (cas de Ain Defla) et donc ne peuvent au aucun cas livrer directement leur production au secteur formel.

Au niveau de Chlef, la catégorie agréée livre directement aux mini laiteries. Une frange importante de cette classe livre aussi au secteur informel, notamment par le biais des collecteurs et les détaillants. Le revenu de cette catégorie provient essentiellement d'autres activités, agricoles ou commerciales.

2.2.4- Producteurs qui alimentent le secteur informel (classe D)

Ce sont des producteurs généralement de petite taille (1 à 7 VL) qui alimentent essentiellement le secteur informel et vendent de façon régulière du lait et des produits laitiers (lait fermenté et lait caillé).

Ce sont généralement des producteurs qui n'ont pas bénéficié de soutien du PNDA et donc non agréés par les DSA, implantés en majorité dans les plaines (El Abadia, Djelida, Sidi Lakhdar, Sobha, El Khemis, Tarek Ibn Ziad, Boukadir), présents parfois dans des zones situées loin de l'axe routier principal (Ouled Abbès, Oued Djemaa, Bourached, ..) .Ils vendent de manière régulière du lait et des produits laitiers (lait fermenté et lait caillé) et alimentent de ce fait le secteur informel.

Ces producteurs ont une production intéressante au cours de l'année même si la production laitière n'est pas leur principale production agricole. Ils disposent généralement d'autres activités (polyculture, élevage de petits ruminants, commerce). Selon leurs possibilités d'accès au marché, ils vendent directement en ville à des détaillants et ou à des points de vente (cas de Chlef). Dans ce groupe, on trouve aussi des producteurs qui vendent quelques kilos de D'hen (beurre salé).

2.2.5- Les producteurs qui ne vendent pas de lait et de produits laitiers (Classe E)

Ces producteurs représentent 8% de l'ensemble des producteurs laitiers enquêtés. Ils se trouvent dans toutes les zones géographiques :

- dans les zones de plaines, ils sont représentés par une catégorie de commerçants, de maraîchers, d'engraisseurs spécialisés ou d'arboriculteurs disposant seulement d'une seule VL de bonne race (Holstein, ..) , dont la production est exclusivement réservée à l'autoconsommation .
- cette catégorie d'éleveurs est aussi et surtout implantée dans des zones de piémonts et de montagnes. Elle pratique de l'élevage bovin à une échelle très réduite, accompagné généralement de la céréaliculture, l'arboriculture, l'apiculture, les cultures maraîchères, mais sur des superficies très restreintes dans la limite des ressources en eau disponible.
- les ménages ruraux, notamment ceux des montagnes, élèvent quelques animaux, en général une vache et aussi des caprins, produisent seulement pour leur propre consommation.

Cinq types distincts sont ainsi identifiés, correspondant à des exploitants dont le profil sociologique est aussi aisé à caractériser (tableau 39).

Le schéma suivant donne une classification des cinq types de producteurs laitiers distingués à travers l'enquête en fonction de l'intérêt accordé à la production laitière. Ainsi,

la zone géographique et la taille déterminent de loin le type d'éleveur et la forme de vente du lait et des produits laitiers (lait fermenté et lait caillé).

Tableau 39: Caractéristiques des producteurs de lait.

	A	B	C	D	E
Le lait					
La viande					
Nombre de producteurs	9	86	25	14	12
% par rapport à l'effectif total	6,16	58,9	17,12	9,6	8,22
Forme de vente	Collecteurs, centre de collecte	Collecteurs, centre de collecte, proximité, détaillants	Collecteurs, détaillants	détaillants, points de vente, cafétéria	
Zone géographique	Zones de plaines et vallées	zones de plaines et vallées	zones de plaines	zones de plaines et piémonts lointains	zones de piémonts et montagnes et des éleveurs des zones de plaines dont la taille est très réduite (1VL de race Holstein...)

2.3- Destination de la production laitière

Le lait produit au niveau des exploitations du Cheliff a quatre débouchés :

- l'autoconsommation (les besoins des veaux et de la famille).
- la transformation domestique à la ferme (besoins familiaux et ventes).
- la livraison aux collecteurs agréés.
- la vente directe aux détaillants et la vente "de proximité ".

Les utilisations du lait sont fonction des quantités produites, de la zone géographique où est situé le producteur et des stratégies adoptées par ce dernier.

La figure ci-après représente les circuits empruntés par le lait. Selon ce schéma nous distinguerons trois types de circuits qui sont :

- *le niveau "Exploitation "*, qui signifie que le lait produit au niveau de l'exploitation laitière est autoconsommé et transformé d'une manière traditionnelle au niveau de l'exploitation,

- *les circuits courts*, qui supposent la vente directe du lait au consommateur final. Ces circuits sont représentés par la vente de proximité "à domicile " et par la vente directe aux détaillants et points de vente.

- *Les circuits longs*, qui sont constitués par la livraison aux collecteurs qui, eux-mêmes, livrent ensuite non seulement aux unités industrielles de transformation (GIPLAIT et les minis laiteries), mais aussi aux détaillants et aux points de vente.

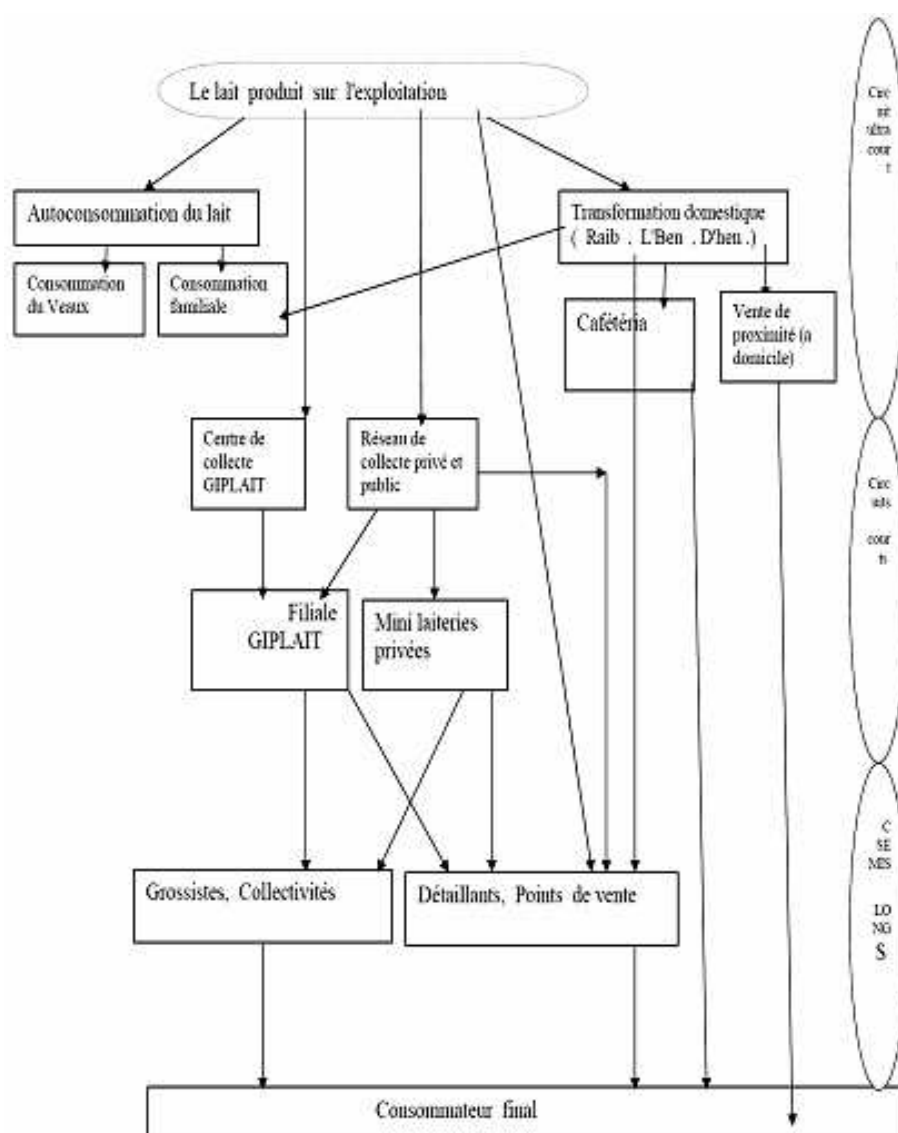


Figure n° 08 : Représentation schématique des circuits empruntés par le lait produit sur les exploitations chéliennes.

Source : Enquête

2.3.1- Le niveau de l'exploitation : l'autoconsommation et la transformation domestique

En plus de l'auto consommation¹²⁴, le lait est aussi transformé au niveau domestique. Ainsi, on peut relever deux grandes utilisations possibles du lait frais au niveau de l'exploitation : la consommation animale (des veaux) et la consommation humaine, ainsi que, la transformation traditionnelle de lait cru en lait caillé et lait fermenté destinés en priorité à l'autoconsommation et accessoirement à la vente.

L'autoconsommation comprend le lait consommé par les jeunes animaux non sevrés (veaux essentiellement et parfois les agneaux ...), et le lait et les produits laitiers (Raib et l'ben) consommés par la famille

¹²⁴ - les chiffres de l'autoconsommation sont indiqués en détails par classe d'éleveurs dans la partie relative à la stratégie des acteurs.

- L'autoconsommation _ familiale.

Selon la zone géographique et les stratégies des ménages- éleveurs, l'autoconsommation familiale (tableau suivant) représente entre 3,6% et 43% du total du lait produit sur l'exploitation.

Les producteurs qui consomment la majeure partie du lait et des produits laitiers de l'exploitation, représentés dans l'enquête par 12 exploitations (8,2% de l'échantillon enquêté), sont ceux situés dans des zones éparses, zones de piémonts et de montagnes, loin des marchés, et ceux qui disposent de peu d'animaux laitiers, en moyenne 2,41 VL par exploitation dans l'échantillon (Classe E), de 1 à 4 VL selon les statistiques des DSA, de race généralement locales et améliorées (BLL, BLA).

D'autres facteurs comme la tradition¹²⁵, l'absence de moyens de transport et de collecte, le bas prix du lait sur le marché, etc., entravent la commercialisation de ces produits nobles au profit de l'autoconsommation, des dons et de la charité, traduisant l'esprit de cohésion et de solidarité dans ce type de sociétés rurales.

Tableau 40 : L'autoconsommation humaine par classe d'exploitation laitière

	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E
Echantillon	8	87	25	14	12
Taille moyenne de l'exploitation	12,37	12,6	3,08	5,28	2,41
Rendement moyen en l/J/VL	12,75	12,39	10,6	10,28	7,5
Production annuelle corrigée en l	49089	47139	9559	15891	4575
Part de l'autoconsommation humaine en %	3,6%	7%	24,1%	10,5%	43%
Auto consommation moyenne humaine par classe en l/an	1767	3299	2303	1668	1967

Source : Enquête

Par contre, dans les plaines représentées par les vallées du Chélif (haut et moyen Chélif.), l'auto- consommation représente une part relativement faible de la production, de 3,6% à 7% en moyenne, rencontrée respectivement chez les classes A et B. La faiblesse de la part de l'auto consommation s'explique par l'importance relative de la production en termes physiques et de la nature même de l'élevage intensif qui est destiné en priorité à la commercialisation. En effet, la quantité autoconsommée atteint un plafond de près de 3300 l annuellement, soit la production d'une VL de rendement équivalent à 10,8 l/j.

La consommation animale :

La consommation du lait par les veaux dans la région du Cheliff demeure relativement importante. En effet, la moyenne de la production totale destinée à l'allaitement des veaux des éleveurs "livreurs" de l'élevage intensif, représentés par les classes A et B est respectivement de l'ordre de 22,6% et 14,43%, soit une consommation moyenne par veau de 897 l et 540 l pour les deux classes d'éleveurs agréés.

Cette situation est attribuée à la pratique traditionnelle d'allaitement des veaux jusqu'à cinq mois pour la classe A et trois chez les éleveurs de la classe B et une quantité journalière de lait par veau très importante. Ainsi, est distribuée aux veaux une moyenne de 6 litres de lait par jour pendant quatre-vingt dix jours équivalent à cinq cents quarante litres par veau (le cas de la classe B).

¹²⁵ - Certains pères de familles considèrent comme une honte la vente du lait mais la femme, par le biais de ces enfants, écoule l'excédent produit aux voisins ou autres demandeurs (vente de proximité).

Tableau 41 : L'autoconsommation animale par classe d'exploitation laitière

	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E
Echantillon	8	87	25	14	12
Taille moyenne de l'exploitation	12,37	12,6	3,08	5,28	2,41
Rendement moyen en l/J/VL	12,75	12,39	10,6	10,28	7,5
Production annuelle Corrigée en l	49089	47139	9559	15891	4575
Part de l'autoconsommation animale en %	22,6%	14,43	33,8%	24,9%	57%
Auto consommation animale moyenne par classe en l/an	11094	6802	3231	3957	2608
Age moyen de sevrage en mois	5	3	7	8	9

Source : Enquête

La consommation animale est beaucoup plus importante en élevage extensif et semi intensif, représenté par les classes C, D et E où l'objectif n'est plus la vente de lait mais l'obtention d'un veau de "bon format" ; aussi, la quantité destinée au veau est prise avant la traite, en lui laissant un ou deux trayons, durant une longue période de 6 à 9 mois avant le sevrage. La priorité est ainsi donnée au veau. La part consommée par le veau est comprise entre 25% (classe D) et 57% (classe E) de la production totale moyenne de chaque classe d'élevage.

- La transformation domestique du lait.

Il s'agit de la transformation domestique du lait produit en lait caillé et en lait fermenté. Cette transformation provient essentiellement de deux types d'éleveurs :

- d'une catégorie importante d'éleveurs de la classe D, représentée dans notre étude par 14 exploitations (10% de l'échantillon enquêté) présentant en moyenne 5,28 VL par exploitation. Cette tranche d'éleveurs constitue la source principale d'alimentation du secteur informel, en plus d'une partie des éleveurs agréés (classe B), non satisfaite des procédures administratives longues et bureaucratiques rencontrées lors de la perception de la valeur de leur livraison. Ces éleveurs livrent totalement ou partiellement leur production aux détaillants, la partie restante de la vente quotidienne faisant l'objet de transformation domestique et de ventes soit de lait caillé ou de lait fermenté aux détaillants.

En général les producteurs des zones de plaines, avec des cheptels de taille réduite (classe C), de 3,08 VL en moyenne, procèdent à la transformation de la quantité supplémentaire de lait cru non livré aux collecteurs soit par manque de moyens de transport soit à cause de la faiblesse de excédents disponibles.

La quantité excédentaire de lait transformé qui n'est pas consommée est ainsi vendue soit directement aux détaillants, soit aux voisins et autres demandeurs (vente de proximité). Cette pratique est répandue dans les agglomérations des régions de plaines surtout.

Enfin, tous les ménages des zones éloignées, ou même des régions de plaines ont recours à la transformation traditionnelle de lait cru en fonction des quantités disponibles, en préférant ainsi sa consommation sous forme de lait caillé ou encore de lait fermenté après l'extraction du beurre destiné à la fabrication du beurre salé (D'Hen, appellation courante dans la région).

En définitive, la quantité transformée par ces deux types de producteurs (producteurs qui alimentent le secteur informel (Classe D) et micro producteurs de taille réduite (Classe

C)) est difficile à appréhender, mais en tous cas, cette quantité ne dépasse pas, en moyenne, 40% de la production de ces deux classes de producteurs.

2.3.2- Les circuits courts

Il s'agit de la vente directe du producteur au consommateur final. Les trois principales formes de vente qui correspondent aux circuits courts sont la vente aux détaillants et points de vente, la vente aux cafétérias et la vente de proximité ou " de porte à porte".

2.3.2.1- La vente directe aux détaillants et points de vente

La tranche d'éleveurs "non livreurs" (Classe D), représente la principale source d'alimentation du secteur informel. Cette tranche d'éleveurs n'a pas le droit d'être agréée dans la wilaya d'Ain Defla, compte tenu de l'effectif minimum de 6 VL retenu par l'administration pour la délivrance de l'agrément. Cependant, une part non négligeable de cette classe est agréée à Chlef, sans tenir compte de l'effectif réellement présent. La quantité écoulée auprès des détaillants, constitue environ 62,4% de la production des exploitations de la classe D (une moyenne de 9 916 l par exploitation) et 32% de la production des éleveurs de la classe C.

Tableau 42 : La vente de lait cru aux détaillants (secteur informel) par classe d'exploitation laitière

	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E
Echantillon	8	87	25	14	12
Taille moyenne de l'exploitation	12,37	12,6	3,08	5,28	2,41
Rendement moyen en l/J/VL	12,75	12,39	10,6	10,28	7,5
Production annuelle corrigée en l	49 089	47 139	9 559	15 891	4 575
Part du circuit informel (détaillants) en %	0	6,95	32,1	62,4	0
Vente moyenne aux détaillants par classe en l/an (circuit informel)	0	3 276	3 068	9 916	0

Source : Enquête

A cette catégorie d'éleveurs, s'ajoute une tranche non négligeable d'éleveurs agréés (Classe B) qui sont sensés livrer totalement leur production au secteur formel, cependant faute de besoins et de nécessité de financement et à cause de contraintes administratives, ils ont souvent recours à la vente directement au détail, dans leurs propres magasins ou généralement dans les magasins de personnes ayant des liens de sang. Mais, la quantité moyenne vendue n'excède guère 7% de la production de cette catégorie.

Ces magasins ont la réputation d'avoir chacune sa propre clientèle, habituée à s'approvisionner régulièrement non seulement en laits frais, mais aussi en raïb et lait fermenté.

Il est à signaler que la vente au détail est largement répandue dans pratiquement toutes les villes de plaines, mais les détaillants sont souvent mobiles. Cette mobilité permet d'échapper aux contrôles effectués par les services de la direction de la concurrence et des prix des deux wilayate.

2.3.2.2- La vente aux cafétérias

Une catégorie d'éleveurs de la classe D, qui n'a pas de clientèle ou qui n'a pas la possibilité de vendre aux voisins (vente de proximité), vend le lait frais directement aux cafétérias.

Les producteurs, eux mêmes ou par le biais de leurs enfants, amènent chaque jour du lait en ville depuis les villages limitrophes (à une distance de 2 à 10 km de la ville). L'exemple le plus frappant est celui de la ville de Zeboudja où la quasi-totalité des cafétérias sont approvisionnées par les éleveurs venant d'Oued Hamlil et des villages voisins. Chaque jour, une vingtaine de personnes en moyenne vendent du lait à ces cafétérias dans des bouteilles en plastique, de 1 litre, 1,5 litre (bouteilles de Coca et Pepsi Cola recyclées) et des bidons de 5 litres (bidons d'huile CEVITAL).

En effet, chaque cafétéria dispose d'un certain nombre de fournisseurs fidèles ; le prix de vente est uniforme ; il est de 20 DA/l de lait, prix bien inférieur à celui fixé par l'Etat, mais pour un lait de qualité douteuse. La quantité de lait cru acheminée par ce circuit constitue environ 2,2% de la production moyenne de cette catégorie d'éleveurs.

2.3.2.3- La vente de proximité de lait cru et lait fermenté (à domicile et à la ferme)

La vente de proximité est fréquente dans les agglomérations et les petites villes où les habitants se connaissent mieux. Le lait frais et le lait fermenté sont proposés régulièrement chaque jour par le producteur lui-même, dans son lieu de résidence, aux ménages citadins voisins, dans des emballages à la contenance connue (bouteilles en plastiques ou bidons de volumes connus) appartenant soit au producteur ou au client. Les enfants des ménages citadins jouent souvent le rôle d'intermédiaires.

Ce mode de vente est également présent dans les fermes voisines des grandes villes de la région ; il très répandu à Khemis Miliana, où le propriétaire de la ferme vend lui-même une bonne partie de sa production à des clients fidélisés, habitués à s'approvisionner régulièrement, généralement après la traite de 14 H. La quantité transitant par ces deux circuits ne dépasse guère 2% de la production totale des éleveurs de la classe B, soit une moyenne annuelle de 943 l par exploitation.

La clientèle de ces deux modes de vente (vente à domicile, vente à la ferme) connaît parfaitement les éleveurs en question, la qualité de leurs produits, les prix de vente et les horaires de livraisons.

Ces ventes sont difficiles à repérer et à évaluer, les éleveurs concernés sont toujours ceux qui sont agréés " livreurs " et qui vendent en même temps au secteur formel et informel.

2.3.3.-Les circuits longs : le formel et l'informel déguisé

En analysant les différents circuits d'acheminement du produit en question, des producteurs aux consommateurs, sous plusieurs formes, les différentes pratiques de vente et le fonctionnement actuel du marché du lait et de ses sous produits, trois circuits sont ainsi distingués, dont **deux circuits industriels et un circuit informel** :

- Eleveurs – Collecteurs- Industrie de transformation- Distributeurs (détaillants, points de vente, collectivités, grossistes) – Consommateurs (Circuit formel) ;
- Eleveurs – Centre de collecte – Filiale GIPLAIT - Distributeurs (détaillants, points de vente, collectivités, grossistes) – Consommateurs (Circuit formel);
- Eleveurs - Collecteurs- Distributeurs (détaillants, points de vente) – Consommateurs (Circuit informel).

2.3.3.1-Le circuit "collecteurs – industries laitières"

Il constitue le plus important circuit véhiculant l'essentiel des quantités collectées. Ce circuit est animé par un réseau de collecteurs privés et publics doté de véhicules iso thermiques et de camions frigorifiques. Il contribue ainsi à la circulation de près de 74% (tableau ci après) de la production de la classe B, de 66,6% de la classe B et environ 10% de la production de la classe C.

Tableau 43: La vente de lait cru aux collecteurs (secteur formel) par classe d'exploitations laitières

	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E
Echantillon	8	87	25	14	12
Taille moyenne de l'exploitation	12,37	12,6	3,08	5,28	2,41
Rendement moyen en l/J/VL	12,75	12,39	10,6	10,28	7,5
Production annuelle Corrigée en l	49 089	47 139	9 559	15 891	4 575
Part du circuit formel en %)	73,80	66,62	10	0	0
Vente moyenne au circuit formel par classe en l/an	36227	31404	956	0	0

Source : Enquête

Ainsi, la quantité collectée en 2006 a atteint un plafond de 8 151 681 l dans les deux bassins laitiers du haut et moyen Chélif. Ces quantités sont le résultat des efforts des collecteurs privés, qui ont émergé à partir de 2002 et des efforts des laiteries.

En effet, les collecteurs privés sont des jeunes diplômés (agronomes, vétérinaires ou autres), ayant bénéficié dans le cadre du PNDA de l'acquisition de véhicules équipés de moyens adéquats (camionnette avec citerne équipé d'une pompe et d'autres instruments d'analyse et de contrôle de qualité laitière) en vue d'accomplir la tâche de collecte dans de bonnes conditions.

En plus de ces jeunes, chaque unité de transformation (mini laiterie ou filiale GIPLAIT) est dotée de moyens de collecte propres (camions frigorifiques) mis au service de réseaux autonomes de collecte. Ainsi, chaque unité est desservie par un nombre déterminé de collecteurs privés en plus de ces moyens de collecte propres.

La présence de collecteurs privés et publics sur un même champ d'action a créé une sorte de concurrence, notamment face à un nombre réduit d'éleveurs et une offre limitée. C'est pourquoi la DSA de Ain Defla a procédé à un arrangement entre collecteurs, le nombre d'éleveurs est arrêté par collecteur en fonction d'abord de sa région de résidence et de sa date d'émergence dans la profession. Cependant, les minis laiteries de Chlef ont choisi chacune leurs propres partenaires envahissant totalement le terrain de la collecte.

2.3.3.2-Le circuit " Centre de collecte –filiale GIPLAIT"

La livraison directe au centre de collecte de Chlef, seul centre appartenant actuellement à la filiale GIPLAIT des Arribs, est assurée par les éleveurs eux-mêmes. Avant la privatisation de la filiale GIPLAIT de Relizane, les quantités collectées par ce centre étaient exclusivement destinées à cette unité étatique.

Les producteurs livrent de bon matin le lait à ce centre avec leurs moyens de transport en utilisant des camionnettes généralement ou des véhicules à cabine (de type Toyota, 504 Peugeot, Renault Express..). Il faut noter que les moyens de transport utilisés n'assurent

pas une bonne conservation du lait ; cependant le lait une fois réceptionné est mis dans des bacs de réfrigération.

A cet effet, le centre de collecte est doté de 3 Cuves de réfrigération (d'une capacité totale de 10 000 l) et d'un tank de 6000 litres de capacité. Le lait collecté est évacué en fin de journée ou le lendemain vers la filiale GIPLAIT des Arribs par le biais d'un camion citerne de l'unité.

Cette forme de livraison représente la seule voie qui a persisté de l'époque de l'ORLAC, depuis la création des unités des Arribs (1987) et Relizane (1993), et les éleveurs fidèles à cette époque continuent à livrer à ce centre. Les quantités de lait livrées directement au centre sont désormais de plus en plus faibles, compte tenu de la pression exercée par les mini laiteries voisines du centre.

2.3.3.3- Le circuit " Collecteurs – détaillants (points de vente)

Les collecteurs livrent aussi aux détaillants à hauteur de 6,7% de la production de la classe B, d'une manière volontaire ou non, soit une quantité moyenne annuelle écoulée de l'ordre de 3158 l par exploitation, selon les trois cas de figure suivants, appréhendés aux cours de l'enquête :

- Après le passage du collecteur auprès de ses fournisseurs, généralement les éleveurs ayant de faibles quantités et se situant plus ou moins loin des axes routiers des laiteries et qui ne feront pas l'objet d'un passage quotidien. Le lait stocké dans de mauvaises conditions, dépassant une certaine durée, devient de plus en plus acide. Le collecteur est amené à prendre cette quantité et la transporte non pas vers l'unité industrielle, mais en direction des détaillants habitués à acheter ce genre de marchandise pour la transformer et la vendre sous forme de lait caillé ou lait fermenté.

- Certains éleveurs de la classe C, produisant périodiquement des quantités suffisantes de laits, n'ayant ni l'agrément, ni la possibilité d'écouler en permanence leurs productions (en s'intégrant avec des éleveurs agréés, par écoulement direct auprès des détaillants) sont amenés à rechercher un débouché permanent. La seule issue qui se présente à eux est celle représentée par les collecteurs privés ; le lait ainsi collecté est livré tôt le matin ou entre midi et 14h aux petits magasins d'alimentation et détaillants avec lesquels le collecteur a fixé le prix et la quantité qu'il doit fournir chaque jour.

- Certains collecteurs livrent de bon matin directement aux points de vente de certaines mini laiteries, ce qui laisse croire aussi que les quantités collectées à destination des mini laiteries ne sont pas transformées en totalité, une partie du lait cru est ainsi acheminée vers les points de vente (vente au détail), vendu dans des emballages en plastique (films plastiques) et aussi sous forme de lait caillé en pot de plastique ne portant aucune indication, transformés sur place au sein de ces points de vente.

Dans les magasins de détail, le lait est versé dans des fûts en aluminium, placé dans des congélateurs et ensuite vendu aux clients. Dans la plupart des cas, chaque magasin a ses propres clients qui amènent chaque soir leurs bouteilles et viennent les récupérer le matin entre 6h30 et 8h00.

Le contrat entre le collecteur et le détaillant est toujours oral et peut être rompu si un problème ou un désaccord surgit entre les deux contractants. Mais de manière générale, chacun respecte ses engagements et l'on ne constate que très rarement des problèmes.

2.4 - Organisation des circuits de collecte et des flux correspondants

2.4.1- Les épaisseurs des circuits

Le schéma présenté précédemment représente les contours de la filière lait locale dans la région d'étude, schéma qui présente les flux entre les structures représentées par « les éleveurs – l'industrie laitière, et les consommateurs ».

Les flux sont ainsi identifiés, en suivant le produit de la phase de production agricole - au niveau des classes d'exploitations laitières - à sa phase de destruction finale - consommation en passant par les divers stades de transformation et les divers circuits de commercialisation.

La production laitière commercialisée par le circuit formel est en moyenne de 9,32 %. L'autoconsommation prend l'essentiel de la production de la région avec une part de 66,15 %, répartie entre la consommation animale (39,65 %) et l'autoconsommation familiale (26,5%). Quant au circuit informel, il absorbe l'équivalent de 24,53 % de la production locale, dont 92,95 % est écoulée par les détaillants.

2.4.2.- Les circuits de collecte

La collecte est structurée autour de deux grands circuits : le circuit de collecte directe assuré par les collecteurs privés et/ou des unités de collecte propres aux laiteries (publiques ou privées), caractérisé par le soutien direct de l'Etat, et un circuit informel, au fonctionnement irrégulier grâce à la mobilité des points de vente et à la saisonnalité des flux, très important en été et durant le mois de Ramadhan et moins important aux cours des autres mois de l'année.

La collecte du lait est fortement liée au système intensif, mis en place au niveau de la plaine, système qui repose sur l'exploitation du troupeau en stabulation entravée et/ou libre en concurrence avec des spéculations plus compétitives (maraîchage, arboriculture, production de viande.)

L'enquête effectuée auprès des collecteurs, du centre de collecte et des unités de transformation situés dans la région de Chélif, a permis de recueillir des données aussi bien sur le plan technique (les quantités du lait collectées, capacité de collecte, le mode de fonctionnement, la localisation, les circuits de collecte etc.....) que sur le plan économique (structure des prix de revient, des marges, ...).

2.4.2.1: La collecte : Une émergence limitée des jeunes collecteurs

Le lait est un produit rapidement périssable ; sa collecte et sa conservation immédiate est une étape importante et nécessaire dans la commercialisation de ce produit. Cette étape dans la filière a suscité beaucoup d'efforts de la part des pouvoirs publics en vue de rendre plus efficace l'organisation de ce maillon. Actuellement, la collecte du lait est ouverte aux investissements privés, et même totalement confiée aux privés, mais toujours règlementée et contrôlée par l'administration.

Ainsi, l'émergence de jeunes collecteurs, soutenus en partie dans l'acquisition du matériel de collecte et des moyens de contrôle de qualité, constitue une première étape vers la privatisation de l'activité, qui a été et pendant longtemps monopolisée par les seules structures étatiques (les ex offices du lait puis les actuelles structures de GIPLAIT).

La collecte du lait n'est pas organisée par la seule filiale GIPLAIT. Elle est assurée aussi par les minis laiteries et les jeunes collecteurs, encouragés par la prime de 4 DA versée sur chaque litre collecté. Aussi, les collecteurs déploient des efforts considérables en vue de collecter les quantités maximum, quitte à parcourir des centaines de Km chaque jour.

Les collecteurs sont ainsi confrontés à la concurrence d'autres collecteurs agréés. Dans la wilaya d'Ain-Defla, l'agrément est délivré à 11 acteurs, dont deux laiteries, tous fonctionnels.

Dans la wilaya de Chlef, sur un nombre de 16 collecteurs agréés et équipés, sept seulement sont fonctionnels, dont deux laiteries privées ; les autres ne seront jamais intégrés en raison de la nature du système d'organisation de la collecte.

En effet, chaque laiterie est organisée de manière à permettre une bonne utilisation de ses propres moyens de collecte d'abord auxquels s'ajoute ensuite l'emploi de deux ou trois jeunes collecteurs pour des raisons d'efficacité économique.

Tableau 44 : Répartition des quantités de lait local écoulées selon les circuits et par classe d'éleveurs.

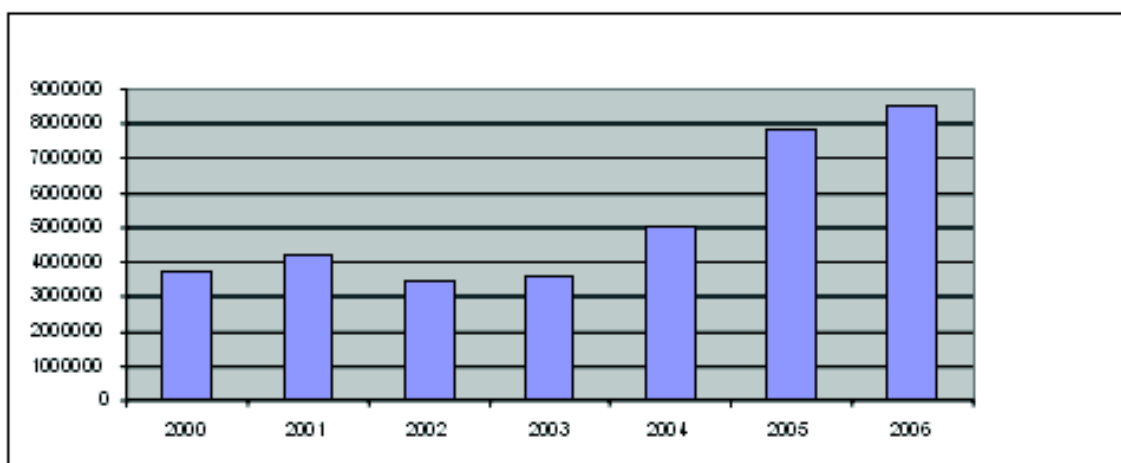
Classe d'élevage	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D	Classe E
Total VL	310	2793	2108	9809	23000
Lactation moyenne en litre	3989	3779	3233	3135	2287
Production annuelle	1224224	10449199	6542557	29521166	4365883
Circuit officiel	903477	6961257	653601	0	0
Auto cos humaine	44072	731444	1576756	3099722	1877329
Auto cons Animale	276675	1507819	2211384	7350770	2489426
détaillants	0	313476	2100161	18421208	0
collecteurs informels	0	705321	0		
proximité cafétéria ferme	0	208984	0	649466	

Source : Enquête

2.4.2.2.- Le circuit industriel : une concurrence de plus en plus forte entre les industriels pour une collecte réglementée

Depuis le début des années 1980 la collecte du lait s'est beaucoup modernisée et le circuit officiel ou formel a pu améliorer sa part dans le marché laitier.

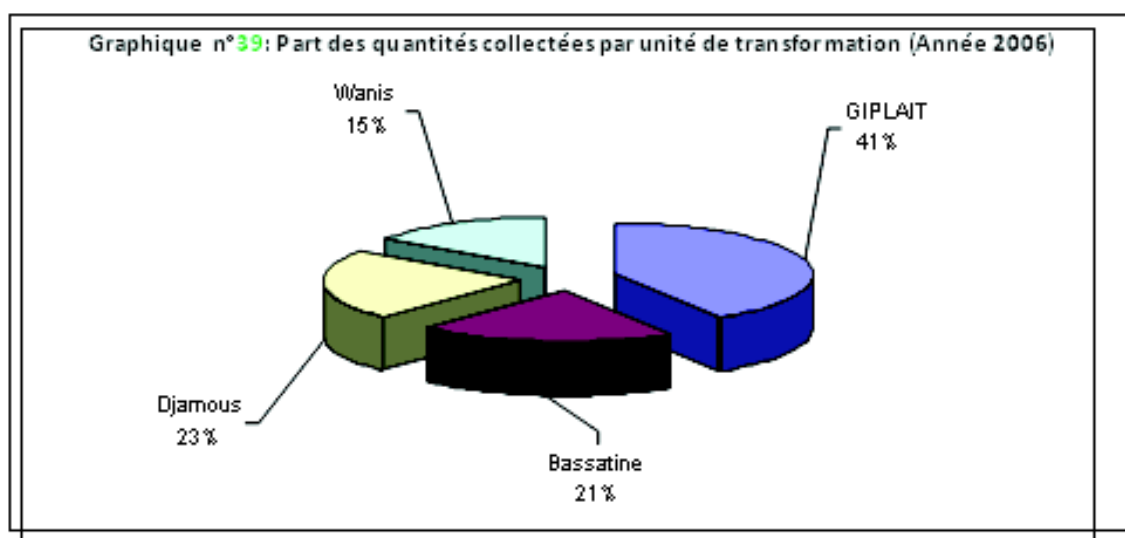
Dans les deux bassins, du haut et moyen Cheliff, la quantité du lait collecté, représentée par le graphique ci-dessous, est passée de 3 758 100 litres en 2000 à 8 496 200 litres en 2006, soit une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 21%, augmentation fluctuante et irrégulière parce que tributaire des conditions climatiques. C'est ainsi qu'en 2002 et 2003, les quantités collectées ont affiché des niveaux bas, inférieurs à celui de 2000.



Graphique n°38 : Evolution de la Collecte dans les deux bassins, haut et moyen Chéouiff (U=l)

Source : A partir des données des DSA de Chlef et Ain defla.

En terme de répartition de la collecte (figure ci après), la filiale GIPLAIT des Arribs détient la part la plus importante du marché avec 41% des quantités collectées en 2006, le reste (59%) est partagé entre les minis laiteries privées, installées à partir de 2002, Djamous, Bassatine et Wanis, avec respectivement des parts de 23%, 21% et 15%.



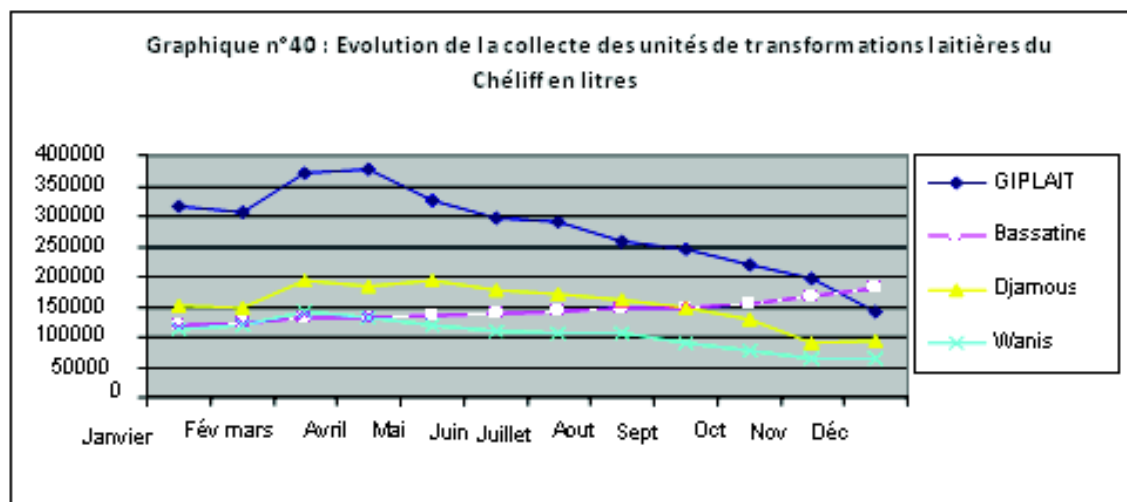
Graphique n°39 : Part des quantités collectées par unité de transformation (Année 2006)

Source: Enquête.

Il faut noter que la région a connu l'installation de 4 mini laiteries privées dans le cadre du PNDA (3 implantées au niveau du moyen Chéouiff et une dans le haut Chéouiff) ; cependant une laiterie à Chlef a été mise à l'arrêt pour des problèmes de rentabilité. Ces mini laiteries se trouvent actuellement en concurrence ardue entre elles et avec le secteur public représenté par la filiale GIPLAIT des Arribs.

Le graphique n°40 retrace l'évolution des quantités mensuelles collectées en 2006 dans la zone d'étude. Il en ressort que les variations saisonnières sont moins importantes. En effet, 56% du total collecté est réalisé entre janvier et juin, durant la période de haute

lactation, contre 44% au cours des derniers six mois (juillet et décembre), période de la basse lactation.



Graphique n°40 : Evolution de la collecte des unités de transformations laitières du Chélif en litres

Source: Enquête.

2.4.3 : Les moyens de collecte: utilisation rationnelle des moyens des laiteries

Dans le souci d'organiser le réseau de collecte, les DSA, par le biais de la délivrance des agréments dans le cadre du PNDA à des jeunes diplômés ont mis ainsi à la disposition du secteur de transformation des moyens de collecte adéquats. Les laiteries ont obtenues de leur côté les agréments pour pouvoir utiliser aussi leurs propres moyens dans la collecte.

Le tableau suivant illustre les moyens dont dispose chaque unité, y compris les jeunes collecteurs insérés dans le réseau de collecte.

Tableau 45 : Répartition des capacités de collecte (en litres) par unité de transformation.

	Moyens de l'unité	Capacité de l'unité	Collecteurs	Capacités des collecteurs	Capacités mobilisées
Filiale GIPLAIT des Arris	2 Camions	15 000	4	2 000	17000
Wanis	1 Camion	9 000	4	2 000	11 000
Djamous	1 Camion	9 000	4	2 000	11 000
Bassatine	1 Camion	9 000	1	500	9 500
Total	6	45 000	13	6 500	48 500

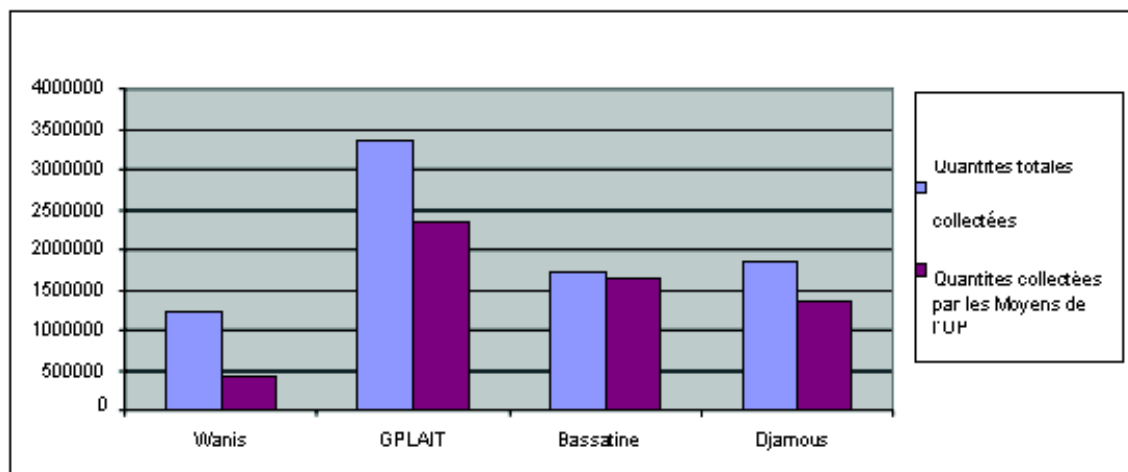
Source: Enquête.

Ainsi, la capacité de collecte de l'ensemble des laiteries s'élève à 48 500 litres, en plus d'un centre de collecte d'une capacité de stockage de 8 080 l exploité par la filiale GIPLAIT.

La filiale GIPLAIT détient donc plus de 35% des capacités totales de collecte gérées par une sous direction conçue pour le développement et la promotion de la collecte. Cependant, les minis laiteries disposent chacune d'une capacité moyenne de 10 000 litres, compte tenu de la taille relativement réduite de ces unités.

Le nombre d'agréments délivrés aux jeunes collecteurs est limité, compte tenu des difficultés d'insertion dans le réseau de collecte.

Désormais, chaque laiterie utilise d'abord ses propres moyens de collecte en vue de profiter de la prime octroyée. C'est ainsi que la part collectée par les unités de transformation, présentée dans le graphique suivant, représente en moyenne 70% en 2006.



Graphique n°41: Part des quantités collectées par les moyens propres de l'unité (Année 2006)

Source : Enquête.

Cette moyenne varie entre un minimum de 33% (enregistré au niveau de Wanis) et un maximum de 92% affiché au niveau de la laiterie de Bassatine.

2.4.4: La collecte du lait cru : quelques indicateurs

Le circuit de collecte ne se réduit pas uniquement aux exploitations localisées dans le territoire des deux wilayas mais s'étend aussi aux exploitations proches des wilayas limitrophes. Ainsi, la filiale GIPLAIT, implantée dans la Wilaya de Ain Defla, disposant d'un centre de collecte à Chlef, ramasse aussi le lait d'une ferme pilote à Ouamri, commune relevant administrativement de la wilaya de Médéa. De la même manière, la mini laiterie "Bassatine" implantée à Boukadir intervient aussi par son réseau de collecte auprès des éleveurs localisés au niveau des communes limitrophes de la Wilaya de Relizane, notamment la commune de Oued R'hiou.

La quantité moyenne collectée quotidiennement en 2006 est de l'ordre de 22 336 l/j pour un effectif de vaches présentes de 3 103 VL, soit une collecte journalière de 7,20 l/vache laitière. Le tableau ci après résume la quantité moyenne journalière collectée et le nombre de VL correspondant à chaque laiterie ainsi que la moyenne en litres livrée pour chaque VL.

Tableau 46 : Quelques indicateurs de collecte (par laiterie et par VL) en 2006.

	Quantité moyenne collectée en l/j	Part en % de collecte /j	Nombre d'éleveurs	Nombre de VL	Quantité moyenne collectée en l/VL
Filiale GIPLAIT	9 161	41,01	116	1 345	6,81
EURL Wanis	3 400	15,22	60	463	7,34
Laiterie Djamous	5 044	22,59	81	650	7,76
Laiterie Bassatine	4 731	21,18	72	645	7,33
Total	22 336	100	329	3 103	7,19

Source : Enquête.

Ainsi, le nombre de VL impliquées dans la collecte constitue uniquement 32,4% de l'effectif BLM existant dans les deux plaines, haut et moyen Chélib, et ces vaches appartiennent à des cheptels ayant un effectif moyen de 9,43 VL par exploitation et elles assurent une collecte moyenne journalière de 7,19 l/VL.

Ces indicateurs reflètent réellement la situation dérisoire de la collecte au niveau de la région.

En termes de répartition géographique, le nombre total de producteurs en activité en 2006 est de 329, répartis comme suit :

- le bassin du haut Chélib compte 123 éleveurs agréés disposant d'un effectif total de 1447 VL ;
- le bassin du moyen Chélib totalise 202 éleveurs agréés et un effectif de 1600 VL,
- la wilaya de Médéa participe avec une ferme pilote de 30 VL,
- le bas Chélib est aussi présent avec 6 producteurs seulement, totalisant 26 VL.

Le lait cru est collecté auprès de la catégorie d'éleveurs pour lesquels les conditions suivantes sont satisfaites :

- la possession de l'agrément sanitaire délivré par la DSA (Direction des Services Agricoles) de la wilaya, après prélèvement du sang des vaches concernées tous les six mois et le contrôle notamment des maladies telles la tuberculose et la brucellose.
- un contrat portant sur la signature du cahier des charges par les trois parties contractantes (DSA, le collecteur et l'éleveur).
- l'établissement d'une convention commerciale entre l'éleveur et le collecteur, conclue pour une durée d'une année.
- la disponibilité d'une cuve de réfrigération au niveau de l'exploitation.
- la disponibilité de salle de traite ou de chariot trayeur.
- un certificat vétérinaire semestriel est exigé, contresigné par l'inspection vétérinaire de la wilaya.

2.4.5: La qualité du lait collecté : un souci non pris en charge convenablement !

Les opérations de contrôle de la qualité débutent bien en amont avec les collecteurs agréés (jeunes collecteurs et les laiteries) du moment que ces derniers sont équipés de matériels de contrôle et finissent par des contrôles spécialisés au niveau des laboratoires des laiteries et à chaque étape dans le processus de transformation jusqu'à la production finale.

En effet, les analyses qu'effectuent les collecteurs agréés sont très limitées bien qu'ils soient tenus d'assurer le contrôle de la qualité du lait qui leur est livré et qu'ils doivent

accomplir une série d'analyses pour pouvoir évaluer la qualité clinique et bactériologique du lait.

Le collecteur est tenu beaucoup plus par la quantité à collecter quotidiennement que par la qualité du lait. Les tests couramment réalisés concernent la matière grasse et l'acidité par le biais d'un densimètre et d'un PH mètre. En connaissant parfaitement ces fournisseurs, le collecteur se limite uniquement au contrôle visuel de sa marchandise et fait rarement recours aux tests précités.

Au niveau des laiteries¹, les analyses sont effectuées une fois la réception terminée, soit sur un échantillon du lait de mélange dans les tanks de stockage, soit sur des échantillons prélevés au moment de la livraison, en présence du collecteur pour être analysés au laboratoire de la laiterie. Une copie des résultats est ensuite remise à l'éleveur. Les contrôles positifs donnent lieu normalement à un rejet systématique des laits concernés avec dépôt de plainte.

Le producteur est payé suivant le taux de la matière grasse conformément à la circulaire ministérielle n°103 du 24-02-1999 qui fixe le prix du lait à 22 DA/L pour un lait titrant 34 gr de matière grasse.

Un bonus ou une réfaction de 0,50 DA pour un taux de plus ou moins un gramme est appliqué en dessous, ou au-delà, de 34 g/l, avec un maximum de 38 g/l, et un minimum de 30 g/l. Les résultats sont enregistrés et mis à la disposition des producteurs. Les laiteries procèdent à la facturation et au paiement des éleveurs chaque fin de mois. Cependant, les laiteries n'ont jamais appliqué ce barème ; certaines d'entre-elles (Djamous et Bassatine) ne disposent même pas de laboratoires d'analyse. La vérification se fait généralement à l'œil nu pour ces laiteries.

Cependant, la filiale GIPLAIT et la laiterie de Wanis disposent d'équipements adéquats aux analyses qualitatives et se limitent, elles aussi, à l'avertissement des éleveurs concernés et au refus de la livraison en cas d'une acidité élevée.

Les analyses en laboratoire concernent essentiellement le contrôle de la densité (à l'aide d'un densimètre) qui doit être supérieure ou égale à 1026 avec une température qui ne dépasse pas 30 degrés ainsi que l'évaluation de l'acidité (par un acidimètre) surtout pendant la période d'été. Donc, c'est sur la base de ces deux mesures que le lait est accepté ou refusé.

A côté de ces deux tests, les laiteries appliquent aussi le test à l'alcool et le test pour la détermination de la matière grasse et plus particulièrement en cas de doute.

Les résultats des analyses sont enregistrés par jour et par livreur. Ces analyses aideront à juger la qualité du lait livré par chaque agriculteur, mais elles restent insuffisantes.

Le tableau ci-dessous montre que la qualité du lait cru¹, collecté en 2006 par la filiale GIPLAIT, reste encore médiocre, les tests EST et acidité ne sont pas conformes aux normes admises.

Tableau 47 : Evaluation de la qualité physico chimique du lait cru (2006)

	Normes	Résultats de 2006
Température	18°C	19
Acidité	16-18	15
PH	6,5-6,6	6,60
Matière grasse	31-39	33
Densité	1030-1034	1030
EST	121-129	120
ESD	90	87

Source : Laiterie des Arribs

Les analyses bactériologiques relèvent que le lait collecté contient un nombre moyen de germes de 3,4 millions. En définitive, en matière de classement retenu, 98,66% des quantités réceptionnées sont classés en catégorie C contre une part marginale de 0,07% seulement classée en A, ce qui témoigne de la qualité relativement médiocre du lait collecté.

Dans le souci d'améliorer la qualité de ces produits mis sur le marché et de veiller à ce que les normes légales ou technologiques soient respectées, la filiale GIPLAIT procède à un double contrôle de ces produits :

- Un contrôle interne qui touche en plus des produits finis et semi finis (découpages), les matières premières et auxiliaires de fabrication (ferments et arômes) et les eaux utilisés dans le processus de fabrication.
- Un contrôle externe par le biais de l'Institut Pasteur de toute la gamme de production, avec une fréquence de prélèvement de deux fois par mois. Les résultats inhérents à ces contrôles demeurent à 98% satisfaisants, quant aux 2%, dont les résultats sont acceptables, pour lesquels le nombre de coliformes dépasse légèrement la norme admise, ils concernent une très faible proportion de lait fermenté et de crèmes glacées, surtout en période estivale de fortes chaleurs.

Cependant, les autres produits (le lait, le yaourt et les pâtes fraîches) présentent un taux de conformité de 100%, résultat imputable aux efforts déployés par le CIP.

Cependant, pour la quasi totalité des unités de transformation privées, seules les contrôles visuels et olfactifs ainsi que le test de la densité, sont effectués. Ainsi, selon ces contrôles, si le lait est propre et ne contient pas de mauvaises odeurs, il est accepté.

Le contrôle de la qualité au niveau de la réception du lait reste encore défectueux. Selon les standards officiels de la qualité des produits alimentaires, le lait cru est défini comme étant le produit de la traite totale d'une femelle laitière bien portante, bien nourrie et non surmenée. Il doit être recueilli proprement et ne doit pas contenir de colostrum. Il ne doit pas présenter de teneurs en protéines inférieures à 28 g/l et une teneur en matières grasses inférieure à 30 g/l. Le lait ne doit pas contenir de germes pathogènes, de conservateurs ou d'anti-ferments quels qu'ils soient (antibiotiques ou antiseptiques). Il doit avoir une acidité inférieure à 21° *Dornic*, une température ne dépassant pas 10°C et il ne doit pas contenir plus de 100 000 germes par millilitre.

Ces critères physico-chimiques, ainsi que la qualité microbiologique du lait ne sont pas contrôlés par l'industrie, et ne peuvent pas constituer, aussi précis qu'ils soient, des normes constitutives de l'élément de qualité. Celle-ci se base surtout sur la fraîcheur, la propreté visuelle et l'assurance que le lait n'est pas trafiqué.

Remarque : Les producteurs de lait de la région de Chélif peuvent être classés en cinq classes types, de la classe des producteurs spécialisés, ayant émergé récemment avec le

PNRDA et qui vendent exclusivement le lait au secteur formel, à la classe des producteurs sans connexion avec le marché.

L'ampleur des quantités écoulées et la nature des circuits empruntés par le lait produit sont différentes d'une classe d'élevage à une autre. En effet, le lait produit a essentiellement quatre débouchés en relation avec les quantités produites, la zone géographique d'implantation des producteurs et les stratégies adoptées par ces derniers, à savoir : l'autoconsommation, la transformation domestique, la livraison au circuit formel et la vente directe au circuit informel. La tendance à la vente au circuit informel est dictée surtout par le niveau de prix offert par ce secteur. Ainsi, ce circuit informel achemine près de 25% de la production de la région, et il est alimenté non seulement par les micro- exploitations mais aussi par les éleveurs agréés.

En revanche, le circuit de collecte officiel, animé par les pouvoirs publics et monopolisé en quasi-totalité par les industriels laitiers participe à l'écoulement de moins de 10% de la production de lait cru de la région.

L'élevage laitier intensif introduit dans les ex DAS a presque totalement disparu après la restructuration de ces domaines en EAC/EAI. Les étables sont en fait soit louées, soit définitivement abandonnées, le nombre important d'étables vides recensées dans la wilaya de Ain-Defla en témoigne. Ainsi, la quasi totalité des éleveurs laitiers « livreurs » enquêtés sont installés au niveau de la plaine, de part et d'autre de l'oued Cheliff, là où les facteurs de production sont favorables (terrains fertiles, abondance de l'eau) et à proximité du réseau de collecte.

Section 3- Les structures du secteur de la transformation

Le lait peut être transformé en différents sous produits selon les différentes méthodes (des plus simples au plus sophistiquées) et à différents niveaux de la filière (du producteur au consommateur final). Ce sont ces différences qui distinguent plusieurs types d'unités et plusieurs types acteurs et qui constituent ce qu'on appelle "la structure" du secteur de la transformation du lait en Algérie.

Le présent chapitre sera consacré à déterminer et à analyser la structure, les caractéristiques de l'industrielaitière implantée dans les deux bassins du haut et moyen Chélif, ainsi que la concurrence qui règne entre ses composantes (entreprises laitières).

3.1- Caractéristiques des structures de transformation

Pour mieux caractériser les structures de transformation, nous allons examiner, d'une part, la situation géographique des structures mises en place, les technologies utilisées et, d'autre part, les capacités installées de ces structures au niveau de la région.

3.1.1-La coexistence du secteur public et secteur privé

Les changements qu'a connus l'économie algérienne depuis 1990 ont débouché sur l'émergence d'un secteur privé, et de nouvelles formes d'organisation et de fonctionnement du secteur de transformation du lait. Ces changements sont opérés dans un contexte relatif notamment à l'évolution des marchés, à l'internationalisation des systèmes productifs et aux réformes structurelles de l'économie nationale.

L'évolution de 1990 à nos jours du secteur est marquée par le regroupement des entreprises appartenant à l'office du lait en GIPLAIT et par l'émergence d'un secteur privé dans le maillon de la transformation du lait.

Actuellement l'industrie laitière constitue la troisième branche des IAA. Elle est composée d'entreprises très hétérogènes allant de la petite PME/PMI aux grandes entreprises nationales.

Le fait marquant de l'industrie nationale est sa forte concentration. Les entreprises publiques regroupées en un seul groupe "GIPLAIT" occupent une position dominante et de quasi monopole sur le segment du lait pasteurisé, alors que le marché des produits de la deuxième transformation tend à être fortement concurrentiel.

Dans notre région d'étude, on note la coexistence d'un secteur public et d'un secteur privé :

- le secteur public est représenté par la filiale GIPLAIT des Arribs issue du processus de fusion absorption des trois entreprises régionales (OROLAIT, ORLAC, ORELAIT) pour donner naissance à GIPLAIT avec filialisation des laiteries.

- le secteur privé est présent avec quatre mini laiteries, encouragé par le système national d'incitation mis en place dans le cadre du PNDA en relation avec le mouvement de restructuration des marchés où l'investissement privé constitue une variante essentielle.

Les laiteries sont implantées au niveau des zones de plaines et à proximité de la route nationale n°04, près des principaux centres urbains de la région. La filiale des Arribs et la mini laiterie de Wanis se situent au niveau du haut Chélif, la première aux Arribs (à 10 km du chef lieu de la wilaya de Ain Defla) et la seconde à proximité de la ville de Khemis Miliana sur l'axe routier Khemis –Téniet-El-Had. Les trois autres sont implantées au niveau du moyen Chélif, la première se situe à Ouled Mohamed, au sud Est de Chlef, la seconde se trouve à Ouled Abdellah, à 4 km de la ville de Boukadir.

3.2- Caractéristiques des unités de transformation

Le marché algérien contient aussi bien de grandes entreprises que des petites. Dans la catégorie des grandes entreprises, on classe les filiales GIPLAIT implantées par l'Etat, issues de la restructuration, qui ont joui pendant des décennies d'un monopole, principalement dans la production du lait régénéré à partir de la poudre de lait importée. De petites structures privées ont été implantées récemment, encouragées par les aides de l'Etat. C'est ainsi que les trois mini laiteries de la région ont bénéficié chacune d'une aide de 4 000 000 DA (4 millions de dinars).

En plus de l'apport de l'Etat, les sources de financement des investissements privés réalisés sont variées (commerce, emprunts et crédits) mais il semble que l'accès aux crédits bancaires (plus de 40% des investissements pour les trois unités) ait été un facteur important pour leur création.

Les techniques et les technologies de l'industrie laitière au Chélif, comme en Algérie d'une manière générale, dépendent de l'étranger. Les équipements et les procédés de fabrication sont en général achetés à l'extérieur. Le transfert technologique qui en découle peut présenter des avantages certains pour le développement du potentiel technologique national.

Ainsi, les minis laiteries récemment installées ont directement ciblé un investissement dans de nouvelles technologies, mieux adaptées. Les laiteries Bassatine et Wanis ont choisi

les marques Françaises **Elecrèm** pour la première et **Apples industrial service** pour la seconde.

Ce choix peut influencer favorablement l'un ou les deux types d'avantages compétitifs dont une industrie ou une entreprise peut disposer en réduisant le coût de la main d'œuvre et en renforçant la différenciation (soit par les coûts, soit par la qualité) d'un produit par rapport à ceux des concurrents:

La filiale GIPLAIT dispose d'une technologie italienne, mise en place lors de sa création en 1989. De grands efforts sont en cours de déploiement afin de rénover les équipements usés pour le maintien de l'appareil productif.

3.2.1-Les capacités installées : capacités énormes pour la filiale et minimes pour le privé

La notion de capacité installée dépend essentiellement du type de technologie utilisée, du nombre d'heures de travail journalier, du nombre de jours de travail par semaine, de la spécificité de l'équipement (équipement spécialisé dans la fabrication exclusive du yaourt ou du lait pasteurisé, ..)

De ce fait, les valeurs de la capacité installée sont approximatives, elles peuvent cependant être comparées aux quantités de lait entrées en fabrication.

Les capacités installées au niveau des deux secteurs privé et public peuvent être considérées comme importantes dans les deux bassins du haut et moyen Cheliff. En effet, les capacités de l'ensemble des laiteries, illustrées dans le tableau 48, atteignent 390 000 l/j, dont 87% appartiennent à la filiale des Arribs.

Tableau 48 : Capacités des laiteries des deux bassins du haut et moyen Chélif.

Unité de production	Siège	Capacité de production journalière en litre	Date de création
Filiale GIPLAIT	Les Arribs	340 000	21/10/89
Mini laiterie Wanis	Sidi Slimane (Khemis miliana)	30 000	21/06/02
Mini laiterie Djamous	Ouled Mohamed (Chlef)	10 000	2002
Mini laiterie Bassatine	Ouled Abdellah (Boukadir)	10 000	2002
Total		390 000	

Source : Enquête.

La capacité de production de la filiale se répartit en 58,82% pour les laits de consommation et 41,18% pour les produits laitiers. Cette structure est légèrement meilleure que celle de la moyenne du Groupe GIPLAIT (87,16 et 12,84%), si l'on considère que l'activité "produits laitiers" est à priori mieux rémunératrice que celle des laits de consommation dont les prix demeurent réglementés.

3.2.2- La fonction approvisionnement

On distingue deux grandes sources d'approvisionnement : les approvisionnements en poudre de lait (PDL) et en matière grasse (MGLA) qui concernent seulement les laiteries du Haut Chélif (la filiale GIPLAIT et la mini laiterie Wanis), le lait cru collecté localement qui concerne les quatre entreprises mais qui constitue l'unique source d'approvisionnement pour les deux mini laiteries du Moyen Chélif.

Les approvisionnements en matières premières : en régression pour la filiale et en progression pour le privé :

La filiale des Arribs s'approvisionne, comme les autres filiales du Groupe GIPLAIT, auprès de la centrale d'achat, elle-même filiale du Groupe, dénommée MILK-TRADE⁷, qui procède aux importations. Pour l'emballage en polyéthylène (destiné au lait et au L'ben), l'achat est aussi centralisé auprès d'un seul fournisseur. Cependant, les consommables sont achetés par l'entreprise auprès de divers fournisseurs locaux et étrangers ; ils sont donc l'objet de relations contractuelles, suite à des consultations et décisions de commissions pour le choix du fournisseur.

Quant à la mini laiterie de Wanis, elle s'approvisionne directement auprès de la firme Française "BBA Lactalis" et EPI ingrédients (pour la poudre à 14% de MG) par l'intermédiaire de son agent agréé en Algérie " UNI TRANS INTERNATIONAL " qui prend en charge aussi l'approvisionnement en produits d'emballage provenant de la société française MORANCE SOUDURE.

En ce qui concerne les fournisseurs nationaux, les plus connus d'entre eux et qui fournissent l'essentiel aux laiteries de la région sont :

- Sarl Fillali (Emballage, Polyéthylène lait)
- ENASEL (les ferments et le sel)
- SARL STRM et ASMIDAL (Acide)
- Sarl MSA (plastique)
- Model Emballage Tonic (pots, cartons ...)
- ENPC Sétif (plastique, Bacs)
- Lacto Food Techno service Sarl (Pour les ferments)

Tableau 49 : Origines des approvisionnements en 2006

Matières premières	Fournisseurs de GIPLAIT	Fournisseurs de Wanis	Fournisseurs de Djamous et Bassatine
Poudre de lait	MILK	BBA Lactalis, EPI	SARL Fillali
0% Poudre de lait	TRADE MILK	Ingrédients SARL Fillali	Modèle
26% M.G.L.A Polyéthylène	TRADE MILK	Lacto Food Techno	Emballage TONIC
lait Ferments Les	TRADE UTPS	service SARL ENASEL	
Ferments et le sel	Ouargla et	SARL STRM Modèle	
Acide Plastique Soude	ENPC Sétif	Emballage TONIC SARL	
caustique Papier Mix	ENASEL ASMIDAL	ALSARFIM SAFLEX	
pap			

Source : Enquêtes auprès des laiteries.

Le cycle d'approvisionnement au cours de l'exercice 2006 a connu une stabilité et ce en rapport avec le niveau réel de l'activité des laiteries. Aucune perturbation n'a été relevée dans le sens de rupture de stocks. Ainsi, dans le cadre de la régulation des stocks, MILK TRADE¹²⁶ procède à la rétrocession à partir des magasins des laiteries présentant un stock

¹²⁶ - Il apparaît que la MILK TRADE en détenant le monopole des importations de la poudre de lait procède à la facturation à des prix différents aux laiteries du même groupe. Ainsi, la laiterie des Arribs a émis des réserves après de la direction générale du groupe après la rétrocession de PDL 0% en faveur des filiales de Annaba, Birkhadem et Oran à un prix de 103,369 DA/kg contre des

suffisant aux laiteries étatiques déficitaires en termes de stocks. La laiterie Wanis, quant à elle, s'approvisionne régulièrement en fonction de ses capacités de transformation.

En matière d'approvisionnement en poudre de lait (PDL) et en matière grasse (MGLA), les quantités utilisées en 2006 par les deux laiteries du haut et moyen Chélif s'élèvent à 1580 tonnes, dont 91,15% pour la filiale GIPLAIT contre 8,85% seulement pour le secteur privé (SARL Wanis).

Le taux d'intégration de la collecte : tendance à l'augmentation

Les quantités de lait collectées ont connu une nette progression (cf. chapitre précédent) notamment après l'émergence des laiteries privées dans la région. L'examen des quantités collectées de lait cru en 2006, dans les deux bassins du haut et moyen Chélif, montre que le taux moyen d'intégration est de l'ordre de 31,51% ; réparti de la manière suivante:

- 18,44% (laiterie industrielle de GIPLAIT des Arribs),
- 14,60% (laiterie Wanis)
- 100% pour les mini laiteries du moyen Chélif qui utilisent uniquement le lait cru.

En effet, le taux d'intégration au niveau de la filiale GIPLAIT (tableau 50) a connu une nette amélioration, passant de 3,36% en 2000 à 18,44% en 2006. Cette amélioration du taux d'intégration n'est pas liée seulement à la progression de la collecte, mais aussi et surtout à la diminution de la production industrielle, qui a chuté de 68,4% en l'espace de 6 ans, passant de 58 327 T en 2000 à 18 459 T en 2006.

Tableau 50 : Evolution du taux d'intégration de la production du lait cru en % de la production industrielle, filiale GIPLAIT. (Quantité en 1000 litres)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Quantités collectées	1958	1968	1816	1685	1977	2675	3404
Production industrielle	58327	48079	38362	30535	23099	18444	18459
Taux d'intégration en %	3,36	4,09	4,73	5,52	8,55	14,5	18,44

Source : Enquête et rapports de gestion de la filiale.

Mais, le lait collecté est utilisé différemment par les laiteries de la région. En 2006, au niveau de la filiale GIPLAIT, la quantité collectée a été utilisée dans une proportion de 27,85% pour la fabrication des produits laitiers ; 6,37% ont été incorporés dans le lait pasteurisé et 65,78% ont fait l'objet de vente sous forme de lait conditionné en sachet de 1 litre.

Par contre, la mini laiterie Wanis a choisi d'injecter 50% de lait cru dans la fabrication de lait fermenté alors que 32,46% ont été conditionnés et revendus en l'état et 17,54% intégrés dans les produits laitiers notamment le yaourt.

Les deux mini laiteries de Chlef, spécialisées dans le lait cru, affirment que 80% du lait est conditionné en sachet de 1 litre, 10% sont destinés à la fabrication de lait fermenté et 10% au lait caillé.

3.3-Fonction maintenance et approvisionnement en pièces de rechange

Les laiteries des deux bassins, haut et moyen Chélif, accordent une importance considérable à la fonction de maintenance. Les mini laiteries récemment installées, avec réceptions opérées à la même période à un prix nettement supérieur (146,832 Da/kg) soit une surfacturation de 37,463 DA/kg et un surcoût de plus de 24 millions de DA pour le seul mois de Mai 2003."In rapport de gestion de la laiterie, Année 2003".

des équipements technologiques nouveaux, fonctionnent sans contraintes ; les seuls arrêts signalés par les responsables sont des arrêts simples souvent liés soit à des coupures d'électricité¹ ou à des pannes techniques banales (remplacement des joints usés, ...). L'ampleur de ces arrêts est minime mais difficilement chiffrable².

3.3.1-Importance de la maintenance dans le fonctionnement de la laiterie

L'activité maintenance est traduite notamment par les différentes actions entreprises pour le maintien en fonctionnement des équipements des différents ateliers. De ce fait, l'entreprise applique un programme d'arrêt préventif ; les difficultés inhérentes à cette fonction sont résumées par les volumes d'arrêts forcés (tableau ci-dessous) et d'arrêts d'origine externe.

Des arrêts forcés : les arrêts curatifs :

Il s'agit des arrêts non programmés suite à des pannes observées sur les équipements, l'importance de ces arrêts est variable d'une année à l'autre.

Tableau 51 : Répartition des arrêts forcés en heures (temps d'immobilisation par atelier)

	2001	2002	2003	2004
Lait et Iben Produits laitiers Crèmes glacés et Dessert Lacté CIP Utilités (Eau, vapeur, froid, électricité) Pâtes fraîches Givre sur poste de détente gaz	204 36 21 135 320	280 74 281 28 49 176	25 32 111 153 6	
Total en heure machine en tout lait	601	415	543	503
Manque à produire en 1000 litres	325	240	700	240

Source : Rapports de gestion de la laiterie.

Ces arrêts ne sont pas sans effets sur la production ; ils engendrent en fait une perte moyenne (manque à produire) de 420 000 litres par an. Le manque à produire du à la défaillance des équipements technologiques, aux coupures d'énergie et d'eau, est estimé à 700 000 litres en équivalent lait en 2003.

Les défaillances technologiques sont énormes et touchent particulièrement l'atelier principal " lait et l'ben ", suivi par les équipements d'utilités (Eau, vapeur, froid et coupure d'électricité).

Les arrêts préventifs sont des arrêts programmés dans le cadre de l'entretien des équipements. Ces arrêts n'ont pas d'impact sur la production. Le temps d'immobilisation est en moyenne de 272 heures machine en équivalent lait.

Tableau 52: Répartition des arrêts programmés en heures (temps d'immobilisation par atelier)

	2001	2002	2003	2004
Lait et Iben Produits laitiers Crèmes glacés et Dessert Lacté Utilités (Eau, vapeur, froid, électricité)	82 27 30 149	20 80 25 50	152 109 08 570	75 20 94
Total en heure machine en tout lait	288	175	326	299

Source : Rapports de gestion de la laiterie

Arrêts d'origine externe : Les arrêts d'origine externe concernent les coupures fréquentes et irrégulières de fourniture d'énergie électrique, qui ont atteint en 2001 une durée de 33 heures, 11 heures en 2002, 21 heures main d'œuvre en 2003 et 17 heures en 2004.

Remarque : La vétusté avancée du parc roulant de transport de lait et produits laitiers a connu un fort taux d'immobilisation qui a été à l'origine d'une baisse considérable des ventes destinées aux wilayas de Chlef et Ain Defla.

Dans le souci d'assurer une meilleure disponibilité du parc roulant, la filiale a procédé à l'acquisition de six camions frigorifiques de trois tonnes en 2004 et au montage de deux moteurs neufs sur camions SNVI B260 (le premier sur camion citerne de ramassage de lait et le second sur camion frigorifique).

3.3.2- Une rénovation insuffisante des équipements et une dépendance technologique accrue

Pour ce qui est de la filiale GIPLAIT, dès sa filialisation, ses gestionnaires avaient conscience qu'un effort important devait être consenti pour maintenir les équipements en bon état de marche.

De même, une rénovation des équipements était bien envisagée, avec l'acquisition de nouveaux équipements susceptibles d'améliorer la qualité. C'est ainsi que la filiale procède chaque année à la rénovation des équipements par ses propres moyens (dont le moule pour la conditionneuse petit suisse et le tour de refroidissement en 2003, la conditionneuse yaourt, le mélangeur poudre et le bac à saumure en 2002).

Cependant, les actions d'investissement dans les équipements sont demeurées peu significatives. La fonction maintenance a donc eu à jouer un rôle central dans la continuité du fonctionnement de la filiale GIPLAIT.

Les achats à l'étranger¹²⁷ se limitent généralement à la pièce de rechange industrielle non disponible sur le marché national. La procédure d'importation est lente et reste entièrement tributaire du circuit et des formalités bancaires.

3.4- La fonction de production

3.4.1- Gamme de produits restreinte pour les mini laiteries

La gamme de production des laiteries de la région comprend, comme l'indique le tableau ci-après, d'une part les laits de consommation, d'autre part des produits laitiers sous différentes formes (yaourts, pâtes fraîches, crèmes fraîches et crèmes glacées).

Il apparaît que la gamme des minis laiteries est très restreinte ; elle se limite uniquement aux laits de consommation pour les laiteries de Djamous et Bassatine et laits de consommation et yaourts conditionnés en bouteille de 1 L et 1/2 litre pour Wanis.

Cependant, la gamme est plus variée pour la filiale GIPLAIT qui, en plus des produits précités, peut ajouter ceux acquis auprès des autres filiales du groupe (fromages ...) et distribués par la laiterie.

Tableau 53 : Gamme de produits fabriqués par les laiteries de la région :

¹²⁷ - Ainsi, en 2003, la laiterie a procédé à l'achat des pièces de rechange thermoforming (34920 €), des pièces de rechanges utilités (3100 €) et une pièce de rechange pour ligne technologique (14871 €) ; en 2004, les pièces de rechange qui ont fait l'objet d'importation de l'étranger sont : les pièces de rechange pour compresseur (28638 €), de machine thermoforming yaourt et pâtes fraîches (REMDOC) (7060 €) et de conditionneuse freezmat et doseur cattabriga (CREDOC) pour un montant de 12915,52 €.

	Filiale GIPLAIT	SARL Wanis	Mini laiteries Djamous et Bassatine
Laits de consommation	Lait pasteurisé Conditionné Lait de vache Conditionné Lait Fermenté Conditionné Lait caillé pot de 1 litre Lait caillé pot de 1/2 litre .	Lait pasteurisé conditionné Lait de vache conditionné Lait fermenté conditionné Lait fermenté Bouteille Lait caillé bouteille 1 litre Lait caillé pot 1 litre	Lait de vache conditionné Lait de vache fermenté Lait de vache caillé
Yaourts	Yaourt étuve Aromatisé 125ml Yaourt étuve aromatisé 500 gr Yaourt étuve aromatisé B1litre	Yaourt bouteille 1 litre Yaourt bouteille 1/2 litre	
Pâtes fraîches	Fromage régime boîte 90 gr Petit suisse BARQ 180 gr		
Crèmes fraîches	DL Choco thermo 125 ml DL Arom.thermo 125 ml Crème fraîche Bouteille 1 l		
Crèmes glacées	CG Choco pot 120 ml CG Arom , pot 120 ml CG Arom , pot 650 ml CG Arom Choco pot 650 ml CG Arom ,Carton 10 L CG Arom Choco Carton 10 L CG Arom , pot 1 L CG Arom Choco pot 1 L		

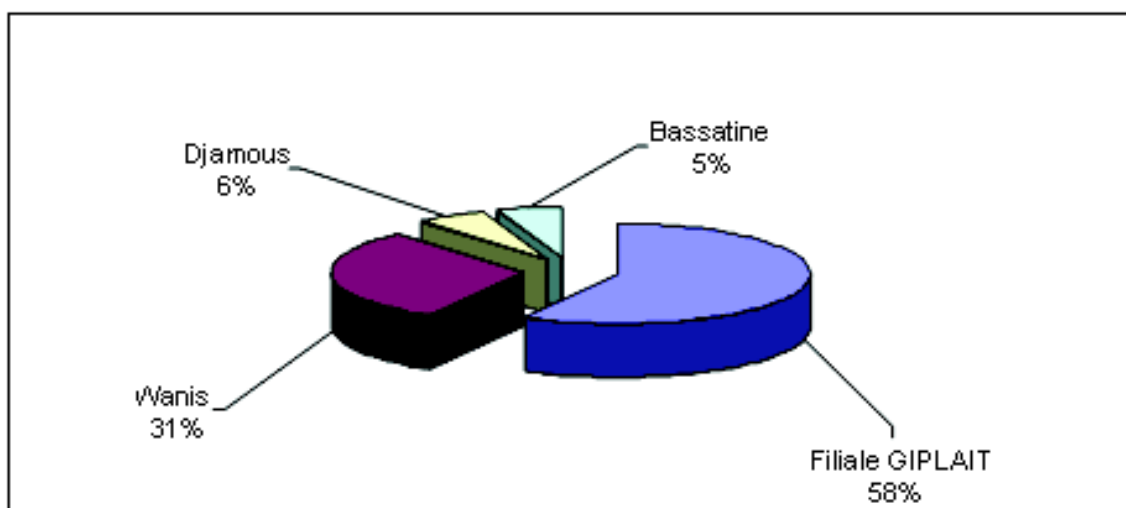
Source : Laiteries

3.4.2-Evolution de la production physique par type de produit

La structure de la production physique de l'ensemble des unités présentes sera analysée pour l'année 2006, d'une part, puis à travers la dynamique de cette production entre 2000 et 2006 par type de produits dans la limite des informations disponibles¹²⁸.

En 2006, la production totale (tout lait) s'élève à 31 675 T pour l'ensemble des unités de transformation, réparties de la manière suivante (graphique ci-dessous).

¹²⁸ -Les informations inhérentes à l'évolution de la production des laiteries privées, récemment installées (2002), sont inexistantes. Il est aussi opportun de rappeler que l'année 1998 est celle du premier exercice de la nouvelle filiale GIPLAIT, après sa filialisation.



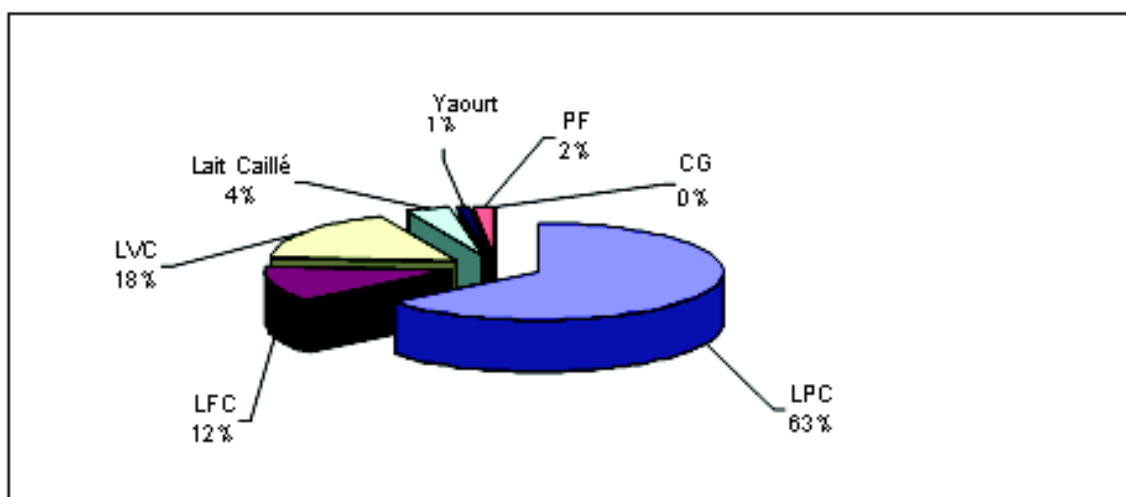
Graphique n°42 : Part de la production totale de l'ensemble des laiteries

Source : Laiteries

Il apparaît que la filiale GIPLAIT occupe la première place avec 58% du total de la production, suivie par la laiterie Wanis avec 31%, soit une quantité produite équivalant à 9739 T. Cependant les minis laiteries du moyen Chélif participent seulement à raison de 11% à la production totale.

La structure de la production de l'ensemble des unités, résumée par le graphique ci-dessous montre que :

- Le lait pasteurisé conditionné arrive en tête des productions avec une part 63,75% de la production totale, ce qui reflète ainsi son poids prédominant, répartie entre la filiale GIPLAIT et Wanis avec des parts respectives de l'ordre de 58,23% et 41,77%.



Graphique n°43: Structure par type de produit de la production totale de 2006 de l'ensemble des laiteries

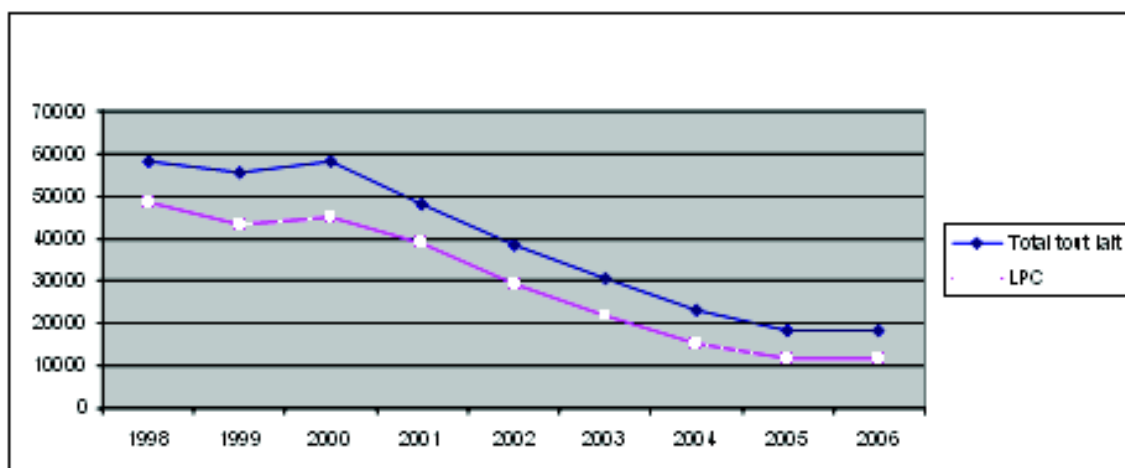
Source : Enquête

le lait de vache conditionné représente 17,62% et arrive en seconde place ; il est produit par GIPLAIT, Djamous et Bassatine dans les proportions respectives de 41,66%, 26,37% et 24,75%;

- le l'ben pasteurisé occupe la troisième position dans le total des productions avec une part de 12,03% (dont 9,40% est à base de lait cru) et il est fabriqué par GIPLAIT (69,3%) et Wanis (21,3%;).
- le lait caillé représente 3,86% du total de la production de l'ensemble des laiteries, dont 29% fabriqués à base de lait cru par les laiteries de Djamous et Bassatine. Le reste est produit par GIPLAIT (64,4%) et Wanis (6,6%).
- enfin, les pâtes fraîches et les crèmes glacées, fabriqués exclusivement par la filiale GIPLAIT, représente une part marginale dans la production totale (1,8%) dont 86% de pâtes fraîches.

3.4.3- Evolution physique de la production de GIPLAIT par type de produit

L'examen de l'évolution de la production totale en tout lait (graphique suivant) montre une chute considérable entre 2000 et 2006 de l'ordre de 68,5%, à un rythme annuel moyen de 11,4%, en passant de 58 327 T en 2000 à 18 369 T en 2006. Cette régression de la production a ouvert la voie au secteur privé de la région et des régions limitrophes et lui a permis d'envahir progressivement les marchés du lait et des produits laitiers.

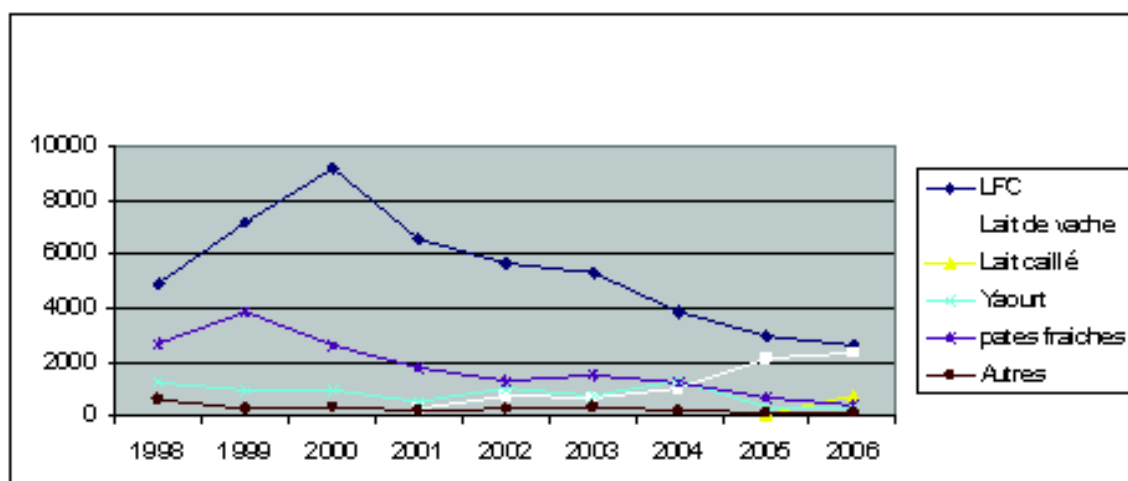


Graphique n°44: Evolution de la production industrielle (Total tout lait) et de LPC en Milliers de litres de la filiale GIPLAIT

Source : A partir des rapports de gestion.

Les deux courbes de la production industrielle (total tous laits) et de lait pasteurisé conditionné sont pratiquement parallèles, traduisant de ce fait la prédominance de la production du LPC et l'aspect constant des niveaux de production des autres produits laitiers.

La tendance des produits fabriqués illustrée par les graphiques 50 et 51 permet de constater :



Graphique n° 45: Evolution de la production de lait et de produits laitiers (en milliers de litres) de la filiale GIPLAIT

Source : Données des rapports de gestion de la laiterie.

- un déclin sensible et régulier de la production du lait pasteurisé conditionné, de près de 74% entre 2000 et 2006 traduisant ainsi un mauvais fonctionnement de l'appareil de production.

Le lait fermenté pasteurisé avait connu une légère croissance entre 1998 et 2000, avant de baisser progressivement, pour terminer à un niveau 3,5 fois inférieur en 2006 avec 2642000 l.

- une entrée de production de lait de vache pour la première fois dans l'histoire de la laiterie et ce en 2001, avec une quantité de 290 000 l. Cette quantité a augmenté progressivement, avant d'être multipliée par huit en 2006;
- l'introduction de la production de lait caillé en 2005, avec une quantité de l'ordre de 94 000 l, quantité multipliée par huit en 2006.
- le yaourt a vu sa production diminuer régulièrement jusqu'en 2001 (-57,3 %), avec une production de 524 000 l, avant d'augmenter pour atteindre le pic de 1 325 000 l en 2004, période d'un nouveau fléchissement avant une stabilisation à un niveau plus bas (281 000 l) en 2006.
- enfin, la production des pâtes fraîches et des crèmes glacées a enregistré une tendance à la régression, passant respectivement de 3 888 000 l à 406 000 l et de 623 000 l à 165 000 l entre 1998 à 2006.

En définitive, la régression de la production a conduit à une diminution des deux tiers des volumes de produits laitiers qui passent, de 2000 à 2006, de 13 131 000 l à 4 284 000 l.

3.4.4-Taux d'utilisation des capacités de production

Les réalisations physiques de l'ensemble des laiteries de la région restent en deçà des capacités existantes.

Le taux d'utilisation des capacités installées de la filiale GIPLAIT des Arribs ne cesse de se dégrader d'une année à une autre ; il est passé de 65% en 2000 à 20% en 2004, soit un recul annuel de 11,25%, imputable surtout à la régression de la production de lait pasteurisé. Ce taux est passé de 36% à 9% durant la même période pour les produits laitiers, équivalant à un déclin annuel de l'ordre de 6,75%.

Tableau 54 : Taux d'utilisation des capacités de production de la filiale GIPLAIT en %.

	2000	2001	2002	2003	2004
Lait pasteurisé	66	73	55	35	21
Lait fermenté	91	66	56	43	27
Produits laitiers	36	27	29	30	9
Total tout lait	65	66	53	30	20

Source : Enquête laiterie

Les raisons de cette dégradation sont imputables aux arrêts forcés dus aux coupures d'eau et d'électricité et aux pannes techniques en relation avec la vétusté de certains équipements et parfois aux ruptures de stock d'un mois (cas du Mix pap en 2004 pour la production des pâtes fraîches petit suisse), mais aussi à la perte de parts de marché, la filiale perdant annuellement l'équivalent de 10% de parts de marché. La filiale est donc contrainte de produire en fonction de la demande de sa clientèle.

Par contre, la laiterie Wanis a connu une amélioration progressive de l'utilisation de ses capacités, notamment après le lancement de la chaîne des produits laitiers ; le TUC est actuellement de 94,4%. Les laiteries de Chlef fonctionnent, quant à elles, environ à 50% de leurs capacités, suivant le rythme de la collecte ; ainsi, pour une capacité de transformation journalière de 10 000 l, le niveau moyen de collecte en 2006 a été respectivement de 5 044 l et 4 731 l pour les laiteries de Djamous et Bassatine.

3.4.5-La différenciation physique des produits

La différenciation des produits concerne deux volets : la qualité et l'emballage. La qualité devrait être attachée à l'origine de la matière première, c'est à dire selon que les dérivés sont préparés à partir du lait en poudre, lait de vache, ou encore à partir d'un mélange des différents types de matière première.

Ainsi, l'utilisation exclusive du lait cru par les unités du moyen Cheliff (Djamous et Basstine) a laissé une bonne impression chez les consommateurs. Les produits de ces laiteries sont très demandés et très appréciés pour leurs goûts, même à des prix plus élevés. L'élément de différenciation majeur " lait cru " leur confère une bonne image de marque.

Les autres laiteries utilisant la poudre de lait injectent dans la plupart de leurs produits des quantités non négligeable de lait cru (cf. chapitre précédent).

Pour la différenciation par l'emballage, chaque laiterie se différencie de l'autre par la nature de l'emballage utilisé, saisissant ainsi son importance dans le marché, et comme réaction de défense et de début d'une stratégie de concurrence. La conservation est ainsi faite dans de meilleures conditions. De plus, les matériaux utilisés pour emballer sont pratiquement issus des mêmes fournisseurs, cependant les dessins, les logos sont différents selon le choix de l'unité. Quant aux informations figurant sur l'emballage, l'étiquetage, elles devraient obligatoirement porter sur les éléments suivants : *nature du produit, adresse de la laiterie, date de fabrication " fabriqué en ", Poids net, date de péremption "A consommer avant le", conservation à telle ou telle température*, etc.), ces éléments sont normalisés pour l'ensemble des laiteries.

Le conditionnement des produits laitiers, dernière étape de la chaîne de l'industrie laitière, est censé garantir d'abord la protection contre les agents extérieurs en isolant le produit vis-à-vis des agents externes, avant de constituer un élément essentiel du marketing.

3.5- Gestion de la ressource humaine

Dans la réalité, les structures ne se réduisent pas à l'organigramme mais comprennent aussi les systèmes de gestion : procédures de planification, de contrôle de gestion, modalités de rémunération, de récompenses ou de sanctions, de promotion, système d'information... Ainsi, dans un environnement économique de plus en plus concurrentiel, la qualité et la formation des cadres dirigeants des entreprises deviennent des facteurs essentiels pour l'acquisition d'un avantage compétitif par l'entreprise.

L'analyse de cette fonction sera menée, a priori, en prenant en considération dans chacune des laiteries l'évolution de l'effectif global du personnel, la structure de celui-ci et enfin la formation et le perfectionnement. Quant aux aspects relatifs à l'organisation générale du travail et à l'évolution des charges de main d'œuvre, ils seront traités de manière distincte.

3.5.1-L'organisation de la ressource humaine

Les formes d'organisation mises en place dans les laiteries des bassins du haut et moyen Cheliff sont :

- de type hiérarchique "militaire" pour les mini laiteries, structurées en trois services (service administration et finance, service production lait et dérivés et service commercial) pour Wanis, la plus grande unité privée. Quant aux deux autres unités, elles sont organisées autour d'un seul service en raison du nombre limité de main d'œuvre employée (7 personnes employées par l'unité Djamous et 3 seulement par l'unité Bassatine). L'organigramme n'est donc qu'une simple juxtaposition des tâches sans individualisation précise des fonctions.

Dans ces entreprises laitières, la prise de décision est entre les mains du chef d'entreprise, elle se base plutôt sur son charisme que sur des outils formalisés. Dans leur système d'organisation, les procédures écrites de gestion et de définition des postes sont inexistantes. On rencontre également une sous-traitance de la comptabilité par un cabinet extérieur.

- de type fonctionnel, structurée en directions pour la filiale GIPLAIT des Arribs.
L'organisation comprend :
- les structures « staff », chargées de l'audit interne et du contrôle de qualité.
- les structures fonctionnelles érigées en directions avec, selon leur importance, des sous directions ou des services.

L'organisation actuelle a été mise en place après la filialisation de la laiterie en 1997 ; la réorganisation de la filiale s'est opérée après un plan social important ayant entraîné une compression de plus de 50% des effectifs.

Pour la filiale, les décisions se prennent au niveau du conseil d'administration par l'ensemble des responsables administratifs aux côtés du directeur général. Ces décisions sont souvent influencées directement par les politiques publiques.

3.5.2-Evolution de l'effectif global employé par les laiteries

L'effectif employé en 2006 par les 4 laiteries s'élève à 338 travailleurs, dont 255 sont employés au niveau de la filiale GIPLAIT, soit 75,4% de l'effectif présent dans l'ensemble des laiteries. Cependant les trois laiteries privées emploient un total de 83 travailleurs, dont 90% au niveau de la laiterie de Wanis.

L'analyse de l'évolution de l'effectif global du personnel employé au niveau de la filiale des Arribs fait apparaître une tendance nette à la régression puisque de 646 en 1995, il n'atteignait plus que 306 travailleurs à l'issue de la définition et de l'application d'un plan social accompagnant l'opération de filialisation en 1997.

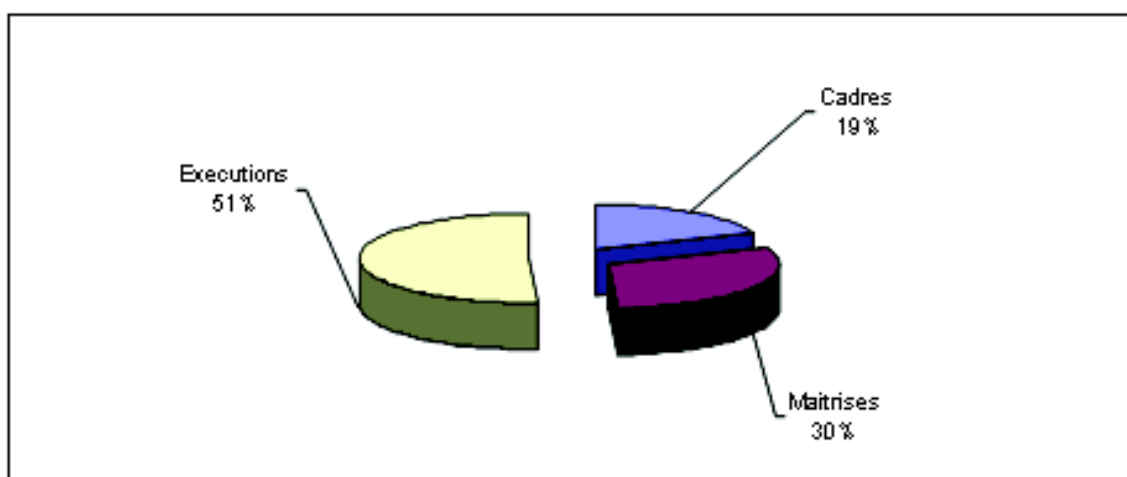
Il faut cependant mettre en relief le fait important que représente la compression des personnels dès 1994, dans le cadre de l'opération globale de restructuration et de rentabilisation des entreprises publiques, qui avait donné lieu à une contraction de 340 travailleurs, en l'espace de deux ans, soit le départ de plus d'un travailleur sur deux (52,63%).

En 2006, l'effectif n'est que de 255 travailleurs, équivalent à 40% de l'effectif employé en 1995.

La structure des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

La figure ci-après regroupe les données de l'année 2006 relatives à la structure de la ressource humaine par catégorie socioprofessionnelle pour l'ensemble des laiteries. Il apparaît que :

- la catégorie des cadres représente 19% de l'effectif employé, répartie respectivement entre la filiale GIPLAIT (78%) et Wanis (17%),



Graphique n°46: Structure de la ressource humaine par CSP de l'ensemble des laiteries

Source : Enquête

- les agents de maîtrise représentent 30% de l'effectif global dont 78% et près de 19% employés respectivement au niveau de la filiale des Arribs et de la mini laiterie Wanis.
- le personnel d'exécution vient en première position avec une part de 51% du total de personnel employé.

3.5.3-Le taux d'encadrement

Au niveau de l'industrie laitière des deux bassins, le taux d'encadrement diffère d'une entreprise à l'autre ; il est presque nul au niveau des mini laiteries (un ingénieur au maximum) du moyen Cheliff, atteint 9% pour Wanis et 5% pour la filiale GIPLAIT. Par ailleurs, le niveau de qualification de l'encadrement et notamment celui des agents de maîtrise est moyen, la plupart des sortants dans le cadre de la restructuration de la filiale GIPLAIT ont rejoint les mini laiteries implantées au niveau de la région.

Seuls les salariés les plus qualifiés et expérimentés (ceux qui ont quitté la filiale GIPLAIT comme les techniciens et les chefs de production) sont très sollicités au niveau des minis laiteries ; compte tenu de l'importance de leur expérience et du coût de leur remplacement, ils disposent d'un pouvoir de négociation avec leurs patrons.

3.5.4- Evolution des frais de personnel

Bien qu'il soit difficile d'obtenir des informations comptables auprès des minis laiteries, considérées comme inédites, leurs déclarations auprès des impôts ont constitué une seconde piste que nous avons exploitée.

Le montant total de cette catégorie de charges est évalué en 2006 à 115 834 810 DA, soit une moyenne annuelle de 342 706 DA par employé, réparti entre la filiale GIPLAIT et Wanis, soit respectivement 89,8% et 9,07% ; quant aux laiteries du moyen Chélif, le montant de ce poste ne représente que 1,13% du montant total du frais du personnel de l'ensemble des laiteries étudiées.

L'analyse de l'évolution du montant total du frais du personnel de la filiale GIPLAIT révèle une relative stabilisation au cours de six dernières années, en passant de 106,5 MDA à 104 MDA entre 2000 et 2006 ; cependant, la moyenne annuelle par employé a connu une légère amélioration, de l'ordre de 11,8%, imputable aux modalités de rémunération, qui ont entraîné une revalorisation du coût moyen annuel de chaque travailleur.

Tableau 55: Evolution du frais du personnel de la filiale GIPLAIT (Unité = 1000 DA)

	2000	2001	2002	2003	2004	2006
Frais du personnel	106 509	108 611	106 216	110 558	106 845	104 019
Total des charges	1 451 776	1 362 742	936 405	819 286	743 805	
Frais du personnel/Effectif	364,7	371,9	384,8	403,5	394,3	364,7
Frais du personnel /Total des charges	9,03	7,97	16,58	13,49	14,36	9,03

Source : Rapports de gestion de la filiale.

En conclusion, la GRH est caractérisée à la fois par des points forts et des points faibles. Les premiers concernent :

- le fait que l'effectif de la filiale ait enregistré une baisse considérable (- 60%) entre 1995 et 2006 qui le ramène à un niveau proche du niveau optimal, avec l'adoption d'une politique encourageant les différentes modalités de départ. Cependant, une partie non négligeable, notamment d'agents de maîtrise, sont récupérés par les minis laiteries émergentes.
- le second point fort réside dans le climat social favorable et dans le degré de mobilisation des travailleurs, notamment aux niveaux des minis laiteries.

Les points faibles, quant à eux, ont trait :

- au niveau général de qualification insuffisant, avec un niveau de formation relativement faible des responsables des différentes fonctions. Ainsi, au niveau des minis laiteries, la décision est entre les mains du patron (chef d'entreprise), et elle est rarement basée sur des outils formalisés ou sur un véritable système d'information. Les faiblesses dans le management réduisent incontestablement la capacité de la direction à assurer ses missions essentielles : analyser, planifier, contrôler, coordonner et animer.

- certaines fonctions importantes (marketing, R&D), sont totalement absentes des organigrammes de l'ensemble des unités ; en outre l'organigramme se résume pour les mini laiteries (Djamous et Bassatine) en une juxtaposition des tâches sans individualisation précise des fonctions.
- le niveau des frais de personnel constitue le poste le plus important dans les charges des laiteries (Bassatine et Djamous) ; il absorbe plus de 25% du total des charges. Cependant, ce poste représente moins de 15% au niveau de la filiale GIPLAIT et un peu plus de 9% dans la mini laiterie Wanis.

Ce niveau relativement élevé enregistré par la filiale s'explique par l'application de la convention salariale conclue avec les représentants des travailleurs à l'échelle de l'ensemble du Groupe.

L'application de cette convention par la filiale a donné lieu à la régularisation des indemnités d'expérience professionnelle (IEP) et de nuisance (IN), avec effet rétroactif à partir de janvier 1997. Ainsi, si la filiale a une marge de manœuvre en ce qui concerne les effectifs, elle n'en a aucune sur les niveaux de rémunération.

3.6-La fonction commerciale

Situer la position de l'entreprise sur ses marchés, par rapport à ses clients, revient à déterminer sa compétitivité commerciale. Celle-ci est déterminée grâce à la position des produits sur le marché, sa notoriété commerciale et les indicateurs de distribution qui les caractérisent.

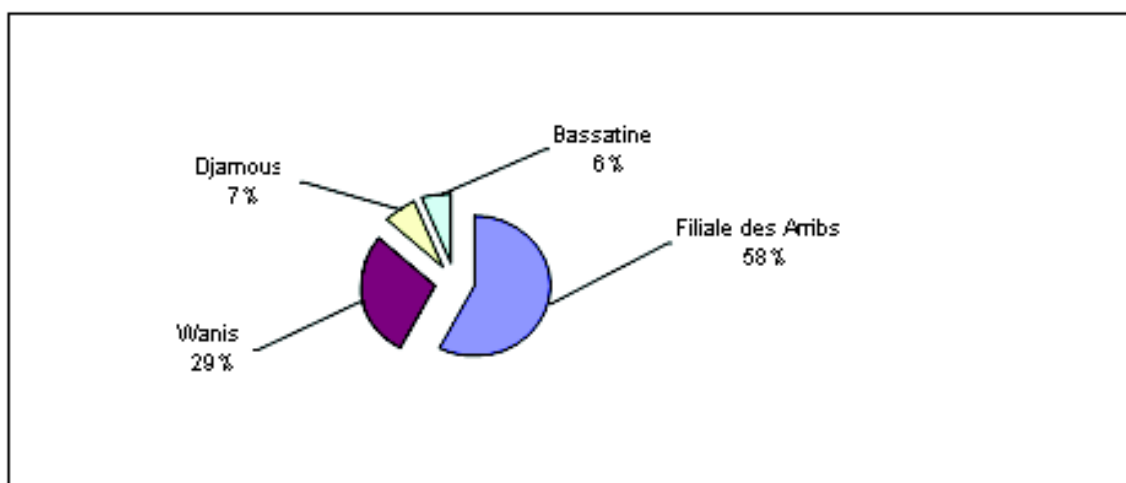
C'est ainsi que nous allons examiner l'évolution des ventes en considérant successivement l'évolution du montant de chaque catégorie de produits importante à considérer compte tenu de la rémunération différente entre le lait pasteurisé et les produits laitiers et, enfin, l'évolution des prix par type de produit, en ramenant les ventes en DA par litre équivalent. Quant aux ventes physiques, elles sont ignorées puisque la tendance est similaire à celle des quantités produites.

Les aspects relatifs au réseau commercial et à tout ce qui est lié au marketing seront abordés, dans une seconde étape, de manière distincte.

3.6.1:Structure des ventes par unité et par catégorie de produit en valeur

L'analyse portera sur la structure des montants des ventes de l'ensemble des unités présentes pour l'année 2006, d'une part, puis sur la dynamique des montants de ventes entre 2000 et 2006 par type de produits particulièrement pour la filiale GIPLAIT des Arribs.

Au cours de l'année 2006, le montant total des ventes (tout lait) des quatre laiteries s'élève à 824 millions de DA, réparti de la manière suivante (graphique n°47).



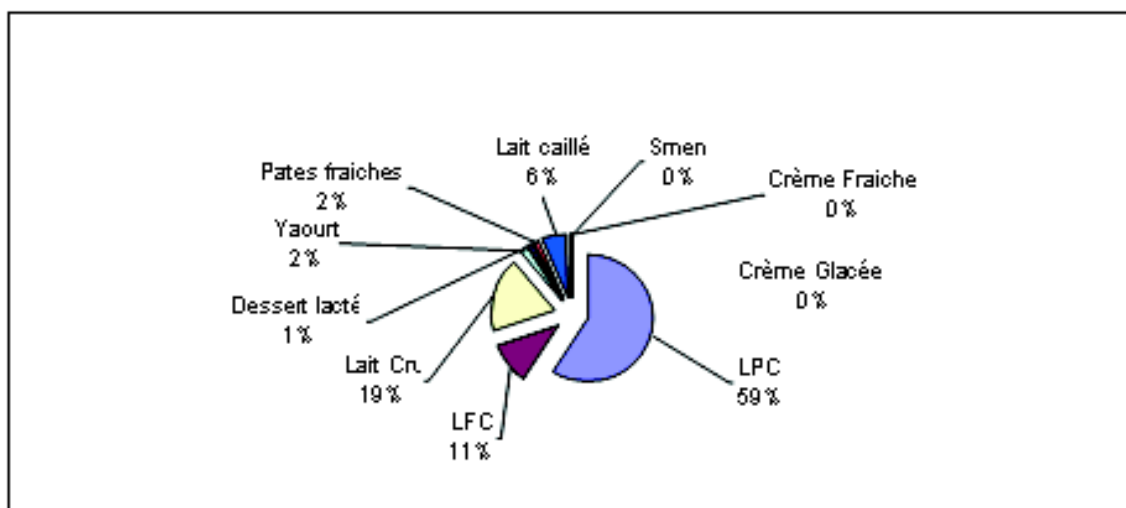
Graphique n°47: Part des montants de ventes en millions de DA (Année 2006)

Source : Enquête.

La filiale GIPLAIT des Arribs occupe la première place avec 58% du montant total des ventes (part similaire à celle de la production), suivie par la laiterie Wanis avec 29% (contre 31% du volume produit) soit environ 241 M DA. Les mini laiteries du moyen Chélif comptent seulement 13% du montant total des ventes (contre un volume produit de 11%).

La structure des ventes en valeur, par catégorie de produit pour l'ensemble des unités, résumée par le graphique n°48, montre que :

- le lait pasteurisé conditionné arrive en tête des productions avec une part de près de 59% (contre 63,75 % production), présentant le poids prédominant des recettes des laiteries, réparti entre la filiale des Arribs et Wanis avec des parts respectives de l'ordre de 57% et 43% en parallèle des quantités produites (58,23% et 41,77%).



Graphique n°48: Part des ventes en valeur par catégorie de produit de l'ensemble des unités de transformation laitières

Source : Enquête.

- le lait de vache conditionné arrive en seconde position avec une part dans les recettes totales générées équivalent à 19% du montant des ventes (contre 17,62%

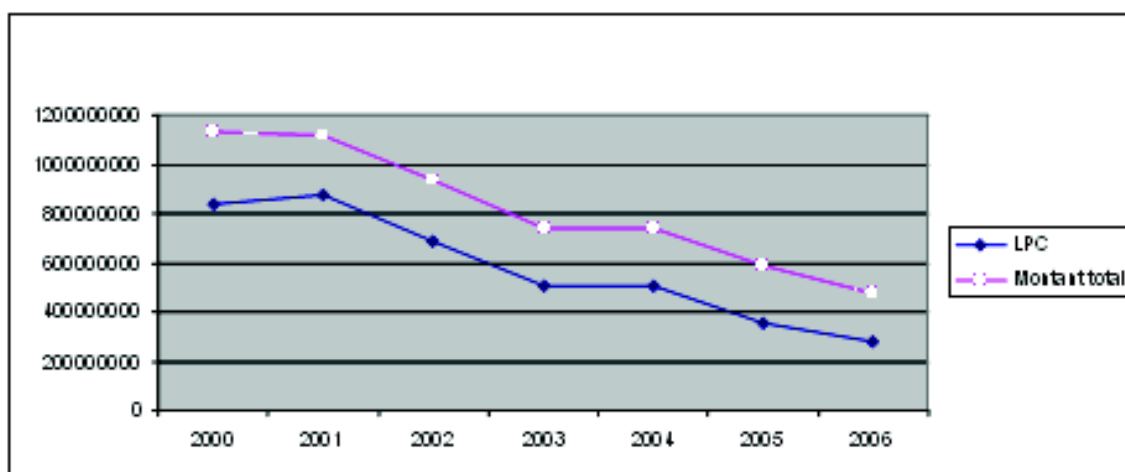
des quantités produites), réparti respectivement, entre GIPLAIT, Djamous et Bassatine, à raison de 42%, 28% et 24%.

- le lait fermenté (l'ben) pasteurisé occupe la troisième place dans le total des ventes en valeur avec une part de recette de 11% du total (contre un volume de 12,03% du produit), réparti essentiellement entre GIPLAIT et Wanis, avec respectivement des parts de l'ordre de 67% et 23% ; la part de lait de vache fermenté produit par les laiteries du moyen Chélif ne représente que 10 % de la valeur totale du l'ben vendu.
- le lait caillé représente une valeur de 6% du total des ventes (soit 158,7 M DA), généré par 3,86% du total de la production de l'ensemble des laiteries ; 36% des recettes de lait caillé fabriqué à base de lait cru vont aux laiteries de Djamous et Bassatine. Mais, la filiale des Arribs totalise l'équivalent de 57% du montant des ventes de ce produit, contre 6% seulement pour Wanis.
- le yaourt vient loin derrière avec un montant de près de 17 M DA, soit 2% du montant des ventes, monopolisé pratiquement par la filiale des Arribs avec 98% du total de la valeur vendue.
- enfin, les pâtes fraîches et les crèmes glacées, fabriquées exclusivement par la filiale GIPLAIT, détenant ainsi le monopole, représente une valeur de l'ordre 3% du total de la valeur vendue.

3.6.2 : Evolution de la valeur des ventes de la filiale GIPLAIT

L'examen de l'évolution des ventes en valeur, représentée par le graphique ci après, permet de faire ressortir une tendance similaire à celle de la production, autrement dit une tendance à la régression, imputable à la chute des quantités de LPC vendues.

En effet, le montant total des ventes a enregistré une chute de 58,3%, passant de 1133,5 M DA à 472,5 M DA, à un rythme annuel moyen de l'ordre de 9,7%.

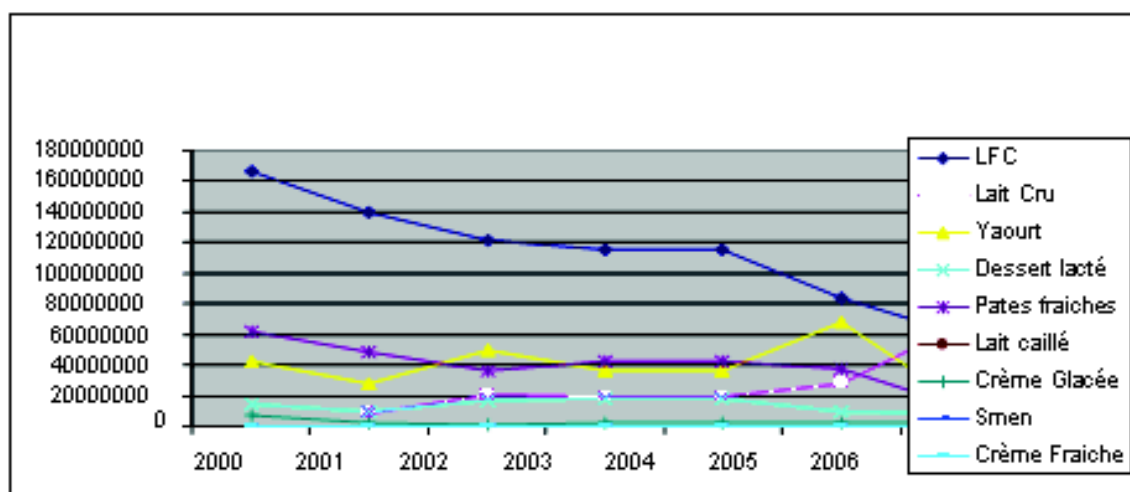


Graphique n°49: Evolution des ventes total et de LPC en valeur (Unité : DA).

Source : A partir des rapports de gestion de la filiale

Quant à l'évolution des ventes en valeur par catégorie de produits, elle montre clairement des tendances différentes qui se manifestent par :

- une tendance nette à la chute du LPC et LFC (deux graphiques), durant la période de 2000 à 2006, soit un fléchissement de près des deux tiers, équivalent à un déclin annuel de 11% pour le LPC et 10,6 % pour le LFC;



Graphique n° 50: Evolution des ventes en valeur par catégorie de produit (Unité: DA) pour la filiale GIPLAIT

Source : A partir des rapports de gestion de la filiale

- le yaourt a vu le montant de ses ventes se stabiliser jusqu'à 2004, pour atteindre le maximum en 2005 (67,8 M Da), avant de régresser de 80% en 2006.

- enfin, le montant des ventes des pâtes fraîches et des crèmes glacées a enregistré aussi une tendance à la régression, conséquente à la chute des quantités produites respectivement de 80% et de 75% entre 2000 et 2006.

Cependant, la régression des ventes de crèmes fraîches est bien moins forte, soit 1,8% annuellement en comparaison avec les autres produits.

En définitive, ce déclin correspond certainement à une perte de parts de marché dans la région, perte d'au moins 10% annuellement, au profit des mini laiteries de la région et celles des wilayate limitrophes.

3.6.3-La distribution

Contrairement aux grandes et moyennes entreprises, dans les petites entreprises, telles les minis laiteries, la fonction commerciale se réduit à l'administration des ventes, et elle se caractérise par la faiblesse notamment des moyens matériels de distribution. Ainsi, la distribution est libéralisée par la filiale GIPLAIT des Arribs, notamment pour les produits laitiers, alors que, pour le lait, la laiterie est dans l'obligation de desservir les wilayas intégrées dans son plan de distribution. La distribution d'une part importante des produits vendus par les laiteries est intégrée à leurs fonctions, mais elle se fait aussi par l'intermédiaire des grossistes et des livreurs, ainsi qu'au profit des collectivités, hôtels et restaurants.

3.6.3.1:Le marketing et les ventes

A l'instar de la plupart des PME qui disposent d'un capital modeste, au niveau des minis laiteries de la région, c'est le dirigeant qui assume à lui seul les quelques activités élémentaires de la fonction marketing- ventes comme la tarification, la publicité, les relations publiques et les ventes.

Pour des raisons économiques, les activités en relation avec la stratégie commerciale, les études marketing, la recherche et le développement de nouveaux produits, la promotion

des ventes ... ne sont pas remplies. La plupart des dirigeants gèrent la fonction commerciale selon leur intuition et expérience ; ils ne disposent pas de données ou d'informations quantitatives et qualitatives précises sur les concurrents, sur les clients et sur le marché en général. Le manque de connaissance et de maîtrise des canaux de distribution dans les marchés potentiels crée à ces entreprises des difficultés à conquérir de nouveaux marchés et des circuits de distribution.

Ces laiteries ne maîtrisent pas la chaîne aval et donc ne bénéficient pas des avantages de sécurité et de rentabilité que procure l'intégration d'un circuit de distribution.

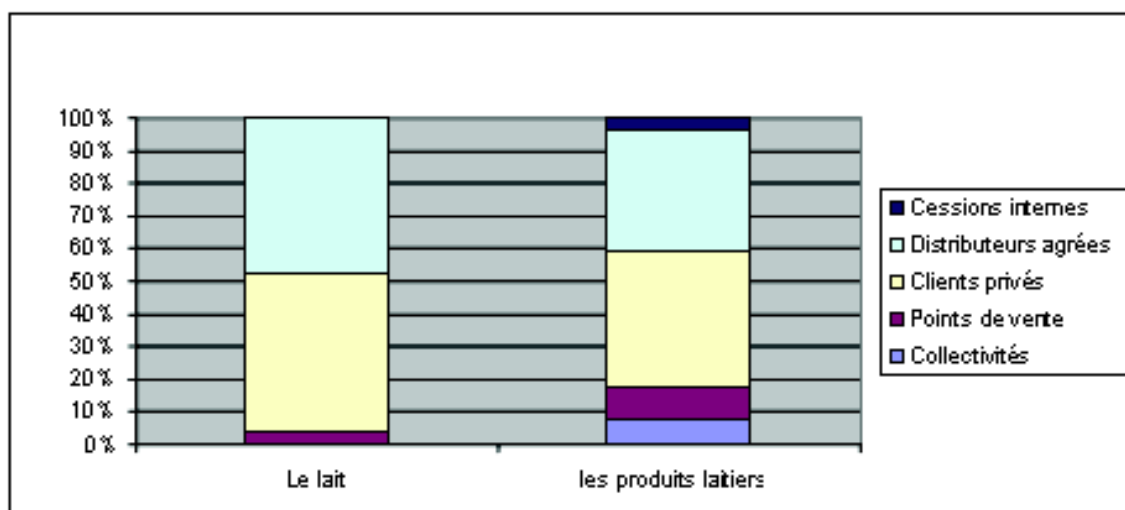
3.6.3.2 : Réseau commercial de la filiale et des laiteries privées

Nous allons examiner successivement la structure du réseau de clients, l'espace concerné par l'écoulement des produits de la filiale et des produits acquis auprès des autres filiales, et la structure des ventes par catégories de clients.

Structure de vente par catégorie de clients

Le graphique ci-après, permet d'analyser la structure des ventes par client et la part de chacune dans les ventes de la filiale GIPLAIT. On constate que les ventes aux clients privés occupent la première place avec des parts respectives de près de 48% et de 41,6% des chiffres d'affaires réalisés pour le lait et les produits laitiers.

Il apparaît que les distributeurs agréés participent à hauteur de 47,8% dans le CA pour le lait et, à 36,8% dans le CA des produits laitiers et occupent, de ce fait, la deuxième place. Quant aux points de vente, ils participent à l'écoulement de près de 10% des produits laitiers et environ 4% de lait dans le total du chiffre d'affaires réalisé par la filiale. Par ailleurs, on note que la laiterie des Arribs distribue les produits provenant de 12 autres filiales du Groupe et a cédé en 2006 l'équivalent de 3,8% de produits laitiers à ces filiales.



Graphique n° 51 : Vente de laits et produits laitiers par catégorie de Client en % de CA

Source : Enquête

L'ensemble des clients constitue un réseau de distribution structuré en 39 secteurs, et qui s'étend sur 5 wilayate de la région Centre (Ain Defla, Chlef, Djelfa, Médéa et Tissemsilt).

Les distributeurs privés sont agréés sur la base de conditions strictes concernant la qualité et l'hygiène du matériel roulant, leur raison sociale, leur équipement et l'infrastructure disponible ainsi que leur degré de solvabilité financière.

On constate, par ailleurs, que près de 600 clients, sur l'effectif total qui est de 980, sont concentrés dans les wilayate d'Ain-Defla et Chlef.

Les unités de la région se basent pour l'écoulement de leurs produits sur leurs propres moyens en premier lieu ; c'est pour cela que la filiale des Arribs s'est dotée récemment d'un parc de transport important pour assurer notamment la livraison de LPC et LFC aux zones d'intervention lointaines (Djelfa, Médéa, Tissemsilt et Chlef) ; ce parc est composé de 13 unités de transport, dont deux semi remorques, six JMC (3 Tonnes de capacité chacun), quatre B260 (10 tonnes de capacité) et un camion de cinq tonnes de capacité acquis en 2006.

La même stratégie est aussi adoptée par la laiterie Wanis pour affronter une concurrence de plus en plus accrue, non seulement de la part des unités de la région mais aussi de la part des unités des wilayate limitrophes dont la principale appelée "MONLAIT" ; les moyens de transport dont dispose l'unité se composent de neuf unités frigorifiques dont 2 unités de 7000 l de marque KIA, 3 unités de capacité de 5000 l chacune de marque Hyundai, 3 unités GMS de 3000 l chacune ainsi qu'une unité GLL de 10 000 l de capacité.

Cependant, les laiteries de Chlef (Bassatine et Djamous) procèdent à la cession directe à leurs clients fidélisés (semi grossistes et détaillants) ainsi qu'à leur point de vente (cas de la laiterie de Djamous).

L'écoulement est rendu très facile du fait de la qualité meilleure des produits fabriqués à base de lait cru.

Remarque : La gamme offerte sur le marché est relativement réduite, les mini laiteries ne font qu'introduire les laits (caillé et fermenté) fabriqué à base du lait cru collecté. La fonction commerciale se résume seulement à l'administration des ventes et à la recherche d'un maximum de profit, pour les mini laiteries, en s'orientant davantage vers la commercialisation des produits générateurs de valeur ajoutée. Ainsi, les mini laiteries du moyen Chélif s'orientent progressivement vers la fabrication et la commercialisation du lait caillé de qualité, très apprécié par les consommateurs, source essentielle de valeur ajoutée.

Les moyens de distribution engagés marquent une volonté affichée de gagner de nouveaux marchés en exploitant d'abord les moyens propres aux unités (moyens de transport, points de vente propres aux unités). Cependant, la laiterie de Wanis, compte tenu de l'ampleur de la production, adopte une stratégie de vente combinant ses propres moyens pour la livraison à ses clients et la vente directe à des grossistes et livreurs.

En revanche, l'examen des ventes de la filiale des Arribs, bien que la gamme soit largement diversifiée, a montré que la volonté de diversifier et de développer les produits laitiers, source de valeur ajoutée, n'a pu être concrétisée que très partiellement pour plusieurs raisons. Il s'agit en particulier de l'absence de la fonction R&D, en raison :

- d'une part, de l'absence de la ressource humaine qualifiée au sein de la filiale, et d'autre part, de l'absence de contribution de centres de recherche nationaux et de toute collaboration avec des partenaires étrangers. En outre, la R&D est, focalisée uniquement sur l'emballage.

- des points faibles importants marquent la politique commerciale, avec l'absence de politique de marque et de politique affirmée pour les autres axes du MIX (type de produits et qualité, publicité -absence de tout budget de publicité- et prix).

Cette situation résulte, en partie, du fait que certaines décisions sont centralisées au niveau du Groupe, telle la spécialisation des filiales, et de l'accès difficile aux crédits d'investissements pour diversifier la gamme.

En ce qui concerne les prix, la fixation administrée du lait pasteurisé représente une contrainte alors que les prix des produits laitiers sont libres. Pour ces derniers, l'analyse a montré un recul progressif et alarmant des chiffres d'affaires réalisés entre 2000 et 2006. Ce qui a ouvert la voie aux privés qui gagneront les parts de marchés perdus. Ce déclin reflète la marge de progrès en termes de marketing et la concurrence très vive sur le marché. Ainsi, la politique de " zoning " adoptée par le Groupe concernant la distribution du lait pasteurisé constitue une véritable contrainte pour la filiale quant à l'élargissement de son champ d'action, limite la rentabilité recherchée et se trouve en définitive en contradiction avec la logique du marché.

Par ailleurs, la stratégie commerciale explicite n'a pas non plus réagit à la régression des activités de la filiale, devant une agressivité accentuée de la part des unités privées.

Conclusion

La démarche en termes de structure de la filière lait au niveau de la région de Chélif révèle une grande hétérogénéité des acteurs présents, aussi bien dans le maillon de production que dans la sphère de transformation. Cette hétérogénéité est révélée grâce à l'utilisation de l'outil statistique en vue de différencier les types d'exploitations existantes

Ainsi, l'élevage bovin dans le Chélif est présent dans des exploitations très hétérogènes sur le plan structurel. Il est pratiqué aussi bien dans de petites exploitations (effectif réduit, moyens faibles ...), des exploitations de taille moyenne ou grande que dans des exploitations sans terre où il sera conduit en « hors sol ». Il s'agit des exploitations identifiées sur la base de l'enquête menée. Il est clair que le nombre de petits éleveurs agriculteurs demeure assez élevé dans les deux périmètres de Chélif. Les rares informations statistiques disponibles ne suffisent pas non plus pour mesurer le poids numérique de la petite exploitation ou l'accentuation du fractionnement foncier au niveau de la région d'étude.

En définitive, les éleveurs qui dominent la région sont en fait des exploitations familiales dont les ressources et moyens sont limités. La superficie moyenne par exploitation demeure assez faible, compliquant ainsi la mise en œuvre de la mécanisation, la quasi-totalité ayant recours à la location, ce qui ne leur assure qu'une stabilité précaire. Le foncier demeure inaccessible sauf par voie d'héritage, ce qui en fait une ressource rare qui limite l'essor de la production laitière.

Les revenus tirés des exploitations laitières sont dans la quasi-totalité complémentés par la pluriactivité à l'exception d'une frange limitée de 5% d'éleveur spécialisés. Les productions ne sont plus commercialisées en totalité, l'autoconsommation et le secteur informel occupent une place importante. Le maintien des exploitations et donc le maintien à la terre d'un maximum d'agriculteurs ainsi que l'amélioration des revenus et des conditions de vie constituent certes une priorité difficilement contestable pour le développement avec l'ouverture et la libéralisation de la filière.

Il faut souligner que les conditions de production ne sont pas favorables, ni même les techniques appliquées et les méthodes managériales adoptées. Dans ces conditions, l'élevage laitier ne peut disposer que d'une assise fragile et ne peut conduire qu'à des rendements faibles. Ainsi, à l'étape actuelle de l'analyse, la situation des exploitations vis-à-vis de la compétitivité est difficile à établir. On pourrait rétorquer que les élevages de la région ne constituent en aucun cas un ensemble homogène, ne présentent pas les mêmes signes de fragilité et ne disposent pas des mêmes atouts et avantages compétitifs. Les chances d'intensification et par voie de conséquence de comportements ne sont

pas identiques. Par ailleurs, l'identification de l'élevage laitier en grands groupes permet sans aucun doute d'affirmer cette hypothèse et de montrer clairement la disparité des exploitations en matière de structures et de comportements. Ainsi, il devait y avoir des bénéficiaires de la libéralisation de la filière. Ils seraient évidemment les premiers servis. Comme il devrait y avoir des perdants et des victimes de la libéralisation.

Cependant, les industriels présents, en l'occurrence la filiale GIPLAIT et les trois laiteries privées, obéissent à deux logiques complètement contradictoires et de statuts bien évidemment différents. La première, de taille suffisamment grande, souffre d'une logique de production propre aux économies planifiées, inadaptée à l'économie de marché. Les trois autres, privées, de taille plus modeste, réagissent mieux aux signaux du marché parce qu'elle fonctionne selon une logique marchande. En termes de fonctionnement, les laiteries privées fonctionnent sans contraintes institutionnelles et techniques, ce qui leur offre une meilleure visibilité. Par contre, la filiale GIPLAIT s'efforce de mettre le potentiel productif au service de la production d'une plus grande quantité de lait pasteurisé en répondant ainsi aux choix délibérés de sa tutelle. Au delà des statuts différents, la filiale GIPLAIT souffre de beaucoup d'arrêts suite à des pannes observées sur les équipements de production des différents ateliers à cause de la vétusté avancée de ces équipements, ce qui engendre un manque à produire annuel énorme.

Les caractéristiques structurelles sont bien différentes entre la filiale GIPLAIT et les privés. Elles demeurent plus favorables à ces derniers, ce qui n'est pas sans effet face à la déprotection des marchés et à la nécessité de faire face à la concurrence. La filiale se trouve en conséquence plus menacée et son maintien est largement tributaire des subventions de l'Etat et de la disponibilité des ressources rares. Le maintien en définitive du tissu laitier et donc de l'emploi qu'il assure ainsi que l'amélioration des conditions de fonctionnement de ce tissu constituent un second défi avec l'ouverture et la libéralisation de la filière.

Enfin, cette diversité des acteurs présents, types d'exploitations et catégorie d'industriels implique une capacité différente d'adaptation de chaque type ou catégorie, différence dépendant surtout de la stratégie et des performances propres à chacun d'entre eux. De ce fait, les chapitres qui suivent seront consacrés à l'analyse des stratégies et des performances des acteurs impliqués dans la filière lait.

Chapitre 5 : Stratégie des acteurs de la filière lait

Introduction

L'objectif de ce chapitre est non seulement d'analyser le comportement actuel des différents acteurs de la filière dans le but d'identifier d'éventuels changements notables dus à l'application des mesures en relation avec l'ouverture du marché et au processus de réforme engagé dans le cadre de la libéralisation en cours dans le pays, mais aussi de mesurer la perception de ces différents acteurs, eux-mêmes, à travers l'évolution des contraintes qu'ils rencontrent et par rapport aux changements qu'ils ont constatés.

Il s'agit de répondre en définitive à la question suivante : quelles sont les stratégies développées par les principaux acteurs pour s'adapter au nouveau contexte ?

La conduite est relative aux stratégies utilisées par les acteurs pour s'ajuster ou pour pouvoir s'adapter aux conditions des marchés dans lesquels ils vendent ou achètent. Ces

stratégies dépendent évidemment, de la structure ou du pouvoir individuel de l'ensemble des acteurs dans le marché. En d'autres termes, la conduite montre comment les agents jouent le jeu.

D'une manière générale, le maintien du rôle de l'Etat dans la régulation de la filière à travers la fixation des prix à la production et à la consommation du lait de consommation, ainsi que les indemnités et les incitations retenues pour l'encouragement de l'activité laitière, soit au niveau des investissements à la ferme, soit au niveau de la collecte, d'une part, et l'ouverture de l'industrie laitière aux investissements privés d'autre part, constituent les stratégies les mieux perceptibles au cours de ces dernières années.

Nous discuterons successivement des stratégies des acteurs intervenant le long de la filière, relatives à la production, l'approvisionnement, la collecte, la transformation et la distribution du lait, à l'information, au financement de l'activité d'une manière générale, des problèmes et changements observés par les acteurs.

Section 1- : La stratégie des acteurs

1.-Les producteurs laitiers : des ensembles hétérogènes

L'analyse des résultats de l'enquête permet de cerner des catégories et des ensembles d'agriculteurs éleveurs différenciés par leurs comportements vis-à-vis de l'activité de production laitière. Selon les données de l'enquête, en fonction des quantités produites et du degré d'intégration au marché, les producteurs de lait ont été rangés en cinq classes, qui sont :

1.1.-Les Producteurs spécialisés « jeunes investisseurs » agréés qui vendent directement le lait au secteur formel (Classe A)

Ce sont en général de jeunes investisseurs agréés, spécialisés dans la production laitière, qui ont bénéficié, dans leur totalité, de subventions dans le cadre du PNDA et qui livrent exclusivement au secteur formel. Ce cas type est constitué par un groupe de jeunes diplômés, qui, faute de trouver du travail dans d'autres secteurs d'activités, se sont lancés dans l'élevage laitier. L'une des caractéristiques essentielles de cette classe est la présence de salariés permanents (2 UTH par exploitation en moyenne). La plupart d'entre eux ont des difficultés financières liées aux délais de remboursement des crédits avec la banque.

Ce type de jeunes producteurs spécialisés, comprend 8 individus dans notre étude et se caractérise par une SAU moyenne de 12 ha par exploitation dont plus de 51% sont réservés aux cultures fourragères, un troupeau de 12 vaches laitières (VL) en moyenne, une distribution de 6 à 9 mois de fourrages verts aux vaches et de concentrés durant toute leur lactation.

La production livrée au secteur formel est en moyenne de 36 228 l/exploitation/an, étalée sur l'année, soit une part de 73,8% de la production totale. La productivité moyenne est de 3 989 l par vache par an. Ce type est considéré, de ce fait, comme celui des éleveurs aux moyens de production modérés mais accordant à l'élevage laitier une place capitale, puisque la production laitière est la seule source de revenu.

1.2.-Les producteurs agréés qui travaillent pour le marché formel (classe B)

C'est la classe la plus importante, constituée par des producteurs, en totalité agréés par les services des DSA, et dont l'effectif est généralement supérieur à 6 VL. Ces producteurs vendent surtout aux collecteurs, mais certains d'entre eux, vendent aussi aux détaillants et aux points de vente.

Cette classe est très hétérogène, elle intègre les éleveurs de petite taille (6 à 10 VL), de taille moyenne (11 à 20 VL) et de taille relativement importante (supérieure à 20 VL), des éleveurs sans terre et des propriétaires terriens. De ce fait et dans le but de mieux cerner cette classe, on a subdivisé ces éleveurs en 4 groupes en fonction de l'importance des effectifs, la propriété de la terre et la quantité de production livrée.

1.2.1-Des grands éleveurs avec terre : le Groupe B₁.

Ces sont les exploitations avec terre, dont l'effectif de vaches laitières est de 16 vaches et plus.

Ce groupe correspond aux gros élevages laitiers de la zone des plaines du haut et moyen Chéouli dont les paramètres de structures (SAU, effectif en vaches laitières) sont largement supérieurs à la moyenne. Ainsi, les grands éleveurs avec terre sont représentés dans notre enquête par 15 individus, une moyenne de plus de 24 VL, et se caractérisent par une SAU moyenne de près de 38 ha. Ce groupe présente tous les aspects de la diversification des activités aussi bien au niveau de l'élevage que des cultures. Le troupeau ovin est présent chez 74% des éleveurs, avec parfois un effectif important, la moyenne étant de 26 têtes/exploitation. La part réservée aux cultures fourragères atteint en moyenne 10,5 ha/exploitation, soit moins de 28% de la SAU ; le reste est occupé par la céréaliculture (51%), les cultures maraîchères (17%) et l'arboriculture (3,5%). La productivité moyenne est de 4126 l par vache par an, légèrement supérieure à celle des jeunes promoteurs. La production livrée au secteur formel est évaluée à 66 752 l/exploitation, soit presque le double de la production livrée par le groupe A. Ce groupe est considéré comme celui des éleveurs aux moyens de production importants mais qui accordent à l'élevage laitier une place seconde, puisque l'objectif de l'éleveur est de privilégier les cultures de rente en irrigué et/ou l'engraissement des ovins et bovins mâles. Le cheptel bovin laitier est issu à l'origine de génisses d'importation, remplacées progressivement par les produits nés sur place ou par un renouvellement total par l'intermédiaire du soutien accordé dans le cadre de PNDA.

Tous les éleveurs de ce groupe disposent, en moyenne, de deux taureaux géniteurs, car 86,6% de ce groupe se basent essentiellement sur la reproduction naturelle et 13,4% (3 éleveurs) pratiquent en même temps l'insémination artificielle et la monte naturelle.

En matière de soutien, toutes les exploitations ont bénéficié de subventions. En plus du soutien en relation avec le développement de l'élevage laitier, certains ont aussi bénéficié d'autres subventions : 4 individus (près de 27%) dans le cadre du développement de la céréaliculture, 13,3% pour des tunnels destinés à la plasticulture, 13,3% sous forme de primes pour la multiplication de pomme de terre et 2 individus du soutien à l'arboriculture.

La main d'œuvre employée est d'origine familiale et/ou salariée, en moyenne plus de 2 UTH par exploitation.

La conduite de l'élevage est intensif vise à tirer parti de l'affouragement en vert (bersim et sorgho surtout) ; cependant, la surface en vert est réduite (3,20 ha/exploitation), et ne permet pas d'assurer une couverture annuelle en vert. Les vaches sont supplémentées, durant toute la période de lactation, en concentrés achetés en totalité sur le marché.

Le chargement animal est de 2,43 VL par ha de SFP, chargement meilleur par rapport à celui constaté chez les autres groupes d'éleveurs agréés.

1.2.2-Des grands éleveurs sans terre : le groupe B2

Ce sont les exploitations sans terre, dont l'effectif de vaches laitières est de 16 vaches et plus.

Ce groupe est illustré par une exploitation sans terre, avec 34 vaches laitières, représenté par 4 individus dans notre étude, qui se caractérisent par une conduite hors sol pour 50% des cas, la location d'au moins 12,5 ha pour le reste des cas. Ainsi, la moyenne louée est de 8 ha en moyenne, cette surface est réservée exclusivement aux cultures fourragères, dont 4,24 ha en fourrage sec (avoine surtout) et 1,5 ha en fourrage vert (sorgho, bersim, luzerne.).

Ce groupe est typiquement celui des éleveurs spécialisés dans la production laitière, conduite essentiellement en hors sol. Cependant le concept " hors sol" n'exclu guère le recours de ce groupe à la location des terres comme stratégie adoptée par la moitié des éleveurs en vue de diminuer le coût de la production laitière. En outre, les superficies réservées aux cultures fourragères demeurent insuffisantes. Ainsi, l'alimentation du cheptel est assurée donc en quasi-totalité par le marché.

La production livrée constitue une source essentielle de revenu pour l'éleveur, près de 76 350 l sont vendus, en moyenne, par exploitation, soit le groupe A. Cependant la productivité par vache laitière est de 3 430 l/lactation, légèrement inférieure à celles obtenues par les groupes B1 et A; compte tenu de l'utilisation limitée de fourrages en vert. Cependant, la distribution de concentré, acheté en totalité sur le marché, est excessive sur toute la période de lactation et atteint parfois une quantité de 7kg/j/Vache laitière.

L'ensemble de ces éleveurs a bénéficié de l'opération de soutien, notamment en matière d'équipement de réfrigération et de chariots trayeurs, et embauche des salariés permanents, soit une moyenne employée de 3 UTH/exploitation. En plus de l'élevage laitier, la moitié des éleveurs de ce groupe pratique l'élevage ovin à des fins d'engraissement, le premier est un boucher par contre le second est un engraisseur.

L'avenir de ces unités étant très lié à leur rentabilité, elles sont menacées de disparaître car la conjoncture ne leur est pas favorable, notamment le coût de l'alimentation, achetée en quasi-totalité.

1.2.3- Des éleveurs avec terre de taille moyenne : Le groupe B3

Ce sont les exploitations avec terre, dont l'effectif est compris entre 6 à 15 vaches laitières.

Ce groupe de petits producteurs avec terre, est le plus important. Il se compose de 48 éleveurs. Ces exploitations se distinguent par des superficies moyennes de l'ordre de 20 ha (dont 36,4% louées) et par des troupeaux bovins de 9 VL en moyenne. Les productions agricoles sont aussi diversifiées et la part réservée aux cultures fourragères atteint 6,52 ha (soit 32% de la SAU), dont 1,5 ha de fourrages verts (23% de SPF). Les autres productions végétales sont les céréales (50,3%), les cultures maraîchères (12,5%) et l'arboriculture (5,2%). L'élevage des ovins est présent dans 50% des exploitations (24 éleveurs), avec une moyenne de 18 têtes par exploitation.

Le taux de chargement est en moyenne de 1,43 VL/ha ; il est considéré comme meilleur comparativement au groupe B1 et A, cependant, ce chiffre dissimule d'importantes

disparités entre exploitations. Ainsi, l'alimentation du troupeau en vert est aussi déficiente, le taux de couverture en vert varie de 4 à 8 mois selon les exploitations.

La productivité de ce groupe est de 4 318l/VL/lactation, résultat le plus élevé de tous les groupes distingués. Ce groupe peut être considéré donc comme le groupe le plus performant. La production livrée est estimée à 24 720l/exploitation par an.

En matière de subvention, 12% de ce groupe ont bénéficié d'un soutien complet octroyé dans le cadre de développement de la production laitière (cuves de réfrigération, chariots trayeurs et vaches laitières), 30% de cuves de réfrigération et chariots trayeurs, 18% d'au moins un équipement (cuve de réfrigération ou chariot trayeur), 25% n'ont rien obtenu ; cependant plus de 15 % ont bénéficié d'un soutien en relation avec le développement de la céréaliculture.

En définitive, plus de 12% ont renouvelé leur cheptel par l'intermédiaire du soutien de l'Etat, la reproduction se fait essentiellement par reproduction naturelle (52%), insémination artificielle pour 25% et par voie mixte (IA et monte naturelle) pour les 23% restant des éleveurs.

1.2.4- Des éleveurs sans terre de taille moyenne : le Groupe B4

représente les exploitations sans terre, le nombre de vaches laitières est compris entre 6 à 15 vaches.

Ce type d'éleveurs est très largement répandu dans la zone d'étude. Il correspond au profil des exploitations conduites en hors sol, avec un effectif réduit, de taille moyenne de 8,85 vaches laitières, représenté par 20 exploitations dans notre échantillon. La location constitue la règle pour la quasi-totalité des éleveurs, la surface louée atteint une moyenne 9 ha par exploitation¹²⁹, réservée non seulement aux cultures fourragères (67%), mais aussi aux cultures maraîchères (33%). Ainsi, l'alimentation du cheptel est largement tributaire des achats effectués sur le marché non seulement pour les aliments grossiers (avoine et foin essentiellement), mais aussi pour les aliments concentrés (VL B17, concentré de maïs et tourteaux de soja, aliments de volaille), distribuées le long de l'année pour l'ensemble des exploitations.

A l'image du groupe B2, ce groupe souffre du renchérissement des prix des aliments, étant donné que l'affouragement en vert est quasi absent, ce qui a des effets directs sur la productivité et le prix de revient.

La production livrée ne constitue pas la seule source de revenu. Les activités associées sont nombreuses : l'association ovins/céréaliculture est présente dans 65% des exploitations, avec une moyenne de 8 ovins, l'engraissement dans 80% des exploitations,

¹²⁹ Ces chiffres nous paraissent un peu excessifs. En effet, l'éleveur, à l'instar des autres acteurs de la filière, a tendance à amplifier l'ensemble des charges et à sous estimer en revanche les revenus inhérents aux différentes opérations en relation avec les activités de production et de transformation. Une analyse exhaustive des déclarations de l'ensemble des éleveurs laitiers révèle à l'unanimité et à chaque reprise que les charges inhérentes à l'alimentation, les frais vétérinaires, d'électricité, d'eau, les prix d'achat des vaches laitières sont dans leur majorité surestimés dans le souci de montrer le poids de ces opérations dans l'activité en question. Ainsi, les déclarations concernant les superficies emblavées en cultures fourragères (bersim, sorgho, avoines et luzerne), les quantités de fourrages distribuées aux cheptels sont toujours surestimées, voire exagérées. L'objectif étant de montrer la place stratégique accordée par l'éleveur à son élevage, même si la réalité infirme ce rôle. Ce comportement d'amplification trouve certainement des explications dans le désir de ces acteurs de faire croire à leurs interlocuteurs que la profession est très délicate et qu'il est difficile pour l'éleveur de résister face au poids des charges et à la faiblesse des revenus.

cultures maraîchères dans 20% de ce groupe auxquelles s'ajoutent des activités hors agriculture (commerce et autres).

La production livrée est de 21 182 l annuellement par exploitation ; cependant la productivité est de 3 629 l/lactation, elle est inférieure à celle réalisée par le groupe B3 et légèrement supérieure à celle du groupe A.

L'ensemble de ces éleveurs a bénéficié des subventions octroyées dans le cadre de l'équipement des exploitations laitières, mais l'avenir de ces exploitations est incertain pour les mêmes raisons évoquées pour le groupe B2, en relation avec les prix des inputs entre autres le prix des aliments, en majorité achetés.

1.3- Petits producteurs intégrés au circuit formel vendant de façon sporadique (Classe C)

Ce type constitué de petits producteurs qui pratiquent aussi la céréaliculture, le maraîchage et l'arboriculture, à côté d'une production laitière saisonnière. Il se compose de 25 individus dans notre échantillon. Ces exploitations se distinguent par l'exiguïté des superficies (6,44 ha en moyenne) en plus des superficies louées (4,32 ha en moyenne) et par un effectif réduit de 3,08 vaches laitières en moyenne. Les productions agricoles sont plus ou moins diversifiées (élevage ovin et polyculture) et la part réservée aux cultures fourragères est de 28,25% de l'assolement. Les autres productions végétales sont les céréales (principalement le blé dur) (63,4%), le maraîchage (3%) et l'arboriculture (5,6%). L'élevage ovin est présent dans 48% des exploitations, avec une moyenne de 16 têtes. Le revenu de cette catégorie provient donc essentiellement de ces activités de productions végétale et animale.

Comparativement à la classe B, cette classe est typiquement celles des agriculteurs pour lesquels la production laitière est déclassée au second plan, les vaches étant destinées, à priori, à la production de veaux. Le taux de chargement est de 1,01 vache laitière/ha de SFP, l'alimentation en vert (0,4 ha en moyenne) est largement déficiente et ne couvre que 4 à 6 mois. Cependant, la production d'avoine (2,64 ha en moyenne) et de paille (6,8 ha en moyenne) sont largement suffisantes. Les excédents de ces productions sont aussi destinés à la vente.

La période de distribution de concentré en complément des aliments grossiers disponibles varie selon les exploitations de 9 mois (52% des exploitations) à 12 mois (48% des exploitations). La saillie est assurée à 44% par l'insémination artificielle contre 56% par un taureau choisi de bonne conformation.

La production laitière, par vache est de 3 233l par lactation, dont une part moyenne livrée au secteur formel de 956l par an, soit environ 10% de la production totale. Cette part est écoulee d'une manière irrégulière par l'intermédiaire des voisins livreurs (cas du haut Cheliff) ou directement aux mini laiteries (cas de la plupart des exploitations du moyen Cheliff). Environ 3 068 l en moyenne sont écoulés par le secteur informel, soit près de 32,1% de la production moyenne du groupe.

Ce mode d'écoulement du lait est imposé compte tenu de l'existence d'un excédent de lait et du fait que ces éleveurs ne disposent pas d'agrément (cas de Ain-Defla) et donc ne peuvent en aucun cas livrer directement leur production au secteur formel.

La quasi-totalité de ces agriculteurs (72%) n'ont pas bénéficié de subventions dans le cadre du PNDA. Les 28% qui ont bénéficié de ce soutien, ont pu obtenir au moins soit une cuve de réfrigération soit un chariot trayeur (14%), des plants arboricoles et une moto pompe (7%) ou de KIT et GMP (4 %) en vue d'intensifier la céréaliculture.

1.4-Producteurs qui alimentent le secteur informel (classe D)

Ce type de producteurs, fournisseur exclusif du secteur informel, peut être décrit par une exploitation d'une superficie moyenne de 26 ha dont la moitié est louée ; cette classe compte 14 individus dans notre échantillon ; le cheptel bovin est constitué en moyenne de 5,28 vaches laitières de race de haute potentialité génétique (80% de pie rouge et pie noire). L'exploitation est de type familial, la superficie fourragère principale est de 6,56 ha en moyenne, dont 93,6% sont réservés à la culture de l'avoine. Le vert est aussi présent dans quatre exploitations mais à une échelle très réduite, soit 0,4 ha en moyenne.

La production végétale est variée ; l'exploitation compte 11,35 ha de céréales, dont 58,8% de blé dur, 30,83% d'orge et 10,6% de blé tendre ; les cultures maraîchères occupent 33% dans l'assolement, soit une moyenne de 6 ha. Quant à l'arboriculture fruitière, elle représente près de 6% de la SAU totale. L'élevage ovin est présent chez 71,4% des éleveurs, avec une moyenne de 32 têtes, ce qui marque beaucoup plus l'orientation vers l'activité d'engraissement en présence de l'orge dans l'assolement.

Ainsi, les sources de revenu de l'exploitation sont variées ; il provient en effet de l'engraissement ovin et bovin, des cultures maraîchères, de l'arboriculture, de la céréaliculture et même d'activités commerciales.

L'alimentation du cheptel est formée surtout de foin et de pailles, supplémentées de concentrés (son de blé et rarement concentré de maïs). La période de complémentation varie de 12 mois (35,7% des cas) et moins de 9 mois (64,2%) ; les quantités distribuées sont minimales, de 2 à 3 kg par vache laitière, afin d'éviter leur amaigrissement et non à des fins de production laitière. La femme joue un rôle très important dans l'abreuvement, la traite et l'affouragement dans ce type d'élevage, la main d'œuvre étant typiquement féminine et le salariat quasiment absent.

Le rendement laitier est de 3 135 l par lactation, la production est livrée essentiellement au secteur informel, elle est 10 207 l en moyenne, soit près de 64,6% du total de la production de la classe.

1.5-Les producteurs qui ne vendent pas de lait et de produits laitiers (Classe E)

Le groupe des producteurs qui ne vendent pas de lait, exploite des troupeaux de races locales améliorées (25%) et de hautes potentialités génétiques (75%). Ce groupe est représenté dans notre enquête par 12 exploitations qui se caractérisent par une superficie fourragère de 2 ha en moyenne (la plus faible de tous les groupes distingués), destinée exclusivement aux cultures fourragères en sec, la vesce dans les régions de piémonts et l'avoine dans les zones de plaines.

L'effectif en vaches laitières est en moyenne de 2,40 têtes par exploitation, variable de 1 à 2 vaches laitières de races importées ou améliorées dans les zones de plaines, de 1 à 6 vaches laitières de races locales dans les zones de piémonts et de montagnes.

L'élevage des ovins est présent dans 42% des exploitations, à une intensité moyenne de 9 têtes, en plus de quelques chèvres dans les zones de montagnes et de piémonts. La céréaliculture est présente dans toutes les exploitations, avec une moyenne de 10,6 ha, soit près de 49% de la SAU, dont 76% de blé dur (culture vivrière) et 24% d'orge (utilisé pour l'engraissement).

Les cultures maraîchères et l'arboriculture, présentes dans 58% des exploitations, occupent respectivement en moyenne 26% et 15% des assolements ; la SAU moyenne

d'élève à près de 22 ha, très réduite dans les zones de piémonts et de montagnes (10 ha), dont 40% sont des superficies louées.

Les éleveurs mènent leur troupeau sur pâturages tantôt à proximité de leurs lieux de résidence (cas de la quasi-totalité des élevages de plaine), tantôt sur les pâturages collectifs des piémonts et de la forêt domaniale (élevages des piémonts et des zones de montagnes). En général, les enfants sont mobilisés pour assurer le gardiennage, en raison de l'éloignement des zones de pâturage.

La distribution de concentrés est sporadique pour les élevages de piémonts et zones de montagnes, à l'occasion de l'engraissement d'un bovin destiné à la commercialisation. Cependant, dans les zones de plaines, l'alimentation est enrichie en concentré, celui-ci couvre chez certains éleveurs pratiquement toute la période de lactation, mais avec une intensité très faible (moins de 2 Kg/jour).

Le lait est exclusivement réservé à l'autoconsommation ; la productivité est faible dans les zones de piémonts et de montagnes et relativement élevée dans les zones de plaines ; elle oscille entre 2000 l et 3660 l par vache, la moyenne de l'échantillon est de 2 287 l/VL/ lactation. La femme ¹³⁰ s'occupe généralement de la traite, d'une manière manuelle, elle laisse deux mamelons ¹³¹ pour le veau. L'orientation de ce groupe est ainsi complètement tournée vers la viande.

Le tableau suivant résume l'essentiel des caractéristiques des classes distinguées :

	Classe A	Classe B				Classe C	Classe D	Classe E
		Groupe B1	Groupe B2	Groupe B3	Groupe B4			
Nombre d'exploitations enquêtées	8	15	4	48	20	25	14	12
Taille moyenne de l'exploitation	12,37	24,53	33,75	8,68	8,85	3,08	5,25	2,41
Age moyen de l'exploitation	35	48,8	46,75	41,06	41,4	46,88	43,57	45,16
Effectif employé par exploitation	2,12	3,3	4,25	1,72	1,6	1,32	1,35	1
SFT par exploitation en Ha	6,37	10,06	6,5	6,06	5,35	3	6,56	2
dont SF en sec	4,87	7,33	4,25	5,06	4,65	2,65	6,14	2
Sf en irrigué	1,5	3,2	1,5	1,48	0,95	0,4	0,42	0
SAU Total par exploitation	8,75	37,86	8,12	20,13	9,1	10,76	26,07	21,75
dont Propriété	7,75	14,4	0	12,8	0	6,44	12,93	13

Tableau 56 : Les principaux paramètres caractéristiques des classes distinguées

Source : Enquête

2.-Les principales logiques des agriculteurs éleveurs

Les producteurs laitiers sont des agriculteurs - éleveurs, caractérisés par une prédominance de l'exploitation familiale, de taille relativement réduite et diversifiée. C'est ainsi que les facteurs de production (terres et bovins notamment) sont utilisés pour les différentes activités et remplissent ainsi différentes fonctions.

Dans ces exploitations, la concurrence est très vive entre les activités agricoles, les activités d'élevage et commerciales, jugées plus rémunératrices que l'activité de production laitière. La production laitière se trouve généralement déclassée au profit des autres

¹³⁰ - La traite des vaches se fait deux fois par jour, habituellement par les hommes et les femmes âgés, sans assistance ni aide des jeunes hommes ou jeunes filles qui refusent ces tâches, jugées lourdes et difficiles, mais surtout non rentables. Cela laisse craindre que le métier de ces parents "éleveurs" est largement contesté et que la succession n'est pas garantie. Il est pratiquement impossible de trouver au sein d'une famille un candidat à la succession dans ce difficile métier (milieu rural, moyens rudimentaires, terrains accidentés, fauchage manuel, transport par le biais de mulets ou d'ânes).

¹³¹ - Cette expression est largement utilisée par les éleveurs de ce groupe. La femme est souvent la plus impliquée dans pratique de traite et joue dans la plupart des cas le rôle de "vacher", c'est à dire qu'elle s'occupe du nettoyage de l'étable, de la distribution des aliments et de la traite.

activités. Cependant, l'agriculteur exploite toute opportunité offerte par l'administration en vue de bénéficier au maximum des subventions. Quant à la qualité de la production, beaucoup d'efforts restent à accomplir par l'ensemble des agents.

Le lait constitue une source importante de revenus (classes A et B) mais également la principale matière première pour la croissance du veau. Les producteurs laitiers accordent aussi une place non négligeable à l'autoconsommation, et les voies de commercialisation de la production diffèrent d'une classe à une autre.

Ces éléments forment en effet les principales logiques des agriculteurs éleveurs de notre région d'étude, développées dans ce contexte.

2.1- La rationalité dans le choix des spéculations et la maximisation de l'utilisation des ressources

Les stratégies et comportements des éleveurs, lorsqu'on les replace dans leur environnement économique, social et écologique, apparaissent dans la plupart du temps très logiques. La connaissance de ces stratégies est indispensable pour intervenir efficacement dans le cadre de projets ou de politiques d'encadrement ou de développement.

Il est à souligner la double composante qui guide les stratégies des agriculteurs éleveurs :

- d'une part, la rationalité dans le choix des activités en fonction des profits espérés de chacune d'elles, ce qui se traduit par des attitudes de forte aversion du risque : faibles investissements en capital, diversification des activités, ...
- d'autre part, une volonté de maximiser les ressources disponibles (terre, capital, travail), qui favorisent plutôt la maximisation du revenu.

La diversification des activités constitue le meilleur choix pour la maximisation du profit : - la diversification est une tradition de répartition du risque :

La diversification est la règle pratiquement dans toutes les classes distinguées et demeure de ce fait une tradition de l'exploitation polyvalente. Les activités agricoles ciblées sont : élevage/engraissement, association élevage bovin et ovin, arboriculture/élevage, maraîchage/élevage, polyculture/élevage, élevage et autres fonctions libérales.

Cette stratégie de diversification découle de la nature même de l'activité de l'élevage laitier, peu rémunératrice et exposée souvent à des risques (épidémies, mortalité élevée, sécheresse, difficultés d'alimentation, pénibilité des tâches,...). Dans ces situations, qualifiées de forte incertitude et de risque, les agriculteurs privilégient plutôt la recherche d'un maximum de flexibilité en optant pour des choix susceptibles de garantir des revenus élevés.

La diversification ne s'exerce pas seulement dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. Aujourd'hui, les agriculteurs éleveurs s'orientent vers de nouveaux champs d'activité. Les résultats des enquêtes montrent que les revenus extra agricoles représentent plus 25% du revenu total des éleveurs étudiés. Plusieurs agriculteurs se sont lancés dans des activités commerciales, résultat d'une accumulation préalable de capital dans l'agriculture.

Résultat de la diversification : ralentissement du développement des investissements en élevage laitier:

Du point de vue économique, cette stratégie de diversification peut être considérée comme un ralentisseur du développement des investissements en élevage laitier. La

diversification et la rémunération faible de l'activité laitière ont pour effet de décourager les avances productives, notamment si elles doivent engendrer un décaissement monétaire, rendant de fait difficile le processus d'accumulation nécessaire à un investissement conséquent.

Ainsi, à long terme, l'activité d'élevage laitier se trouve pénalisée dans la mesure où la production est une fonction croissante des investissements et des innovations et du recours intensif aux intrants. En effet, les résultats de l'enquête montrent que plusieurs agriculteurs se sont beaucoup plus intéressés aux activités commerciales et au développement d'autres spéculations plus rentables et moins aléatoires (pomme de terre, maraîchage et arboriculture ou engraissement des veaux) dans une logique de maximisation du profit.

Ce manque d'intérêt accordé à l'élevage laitier constitue sans doute un obstacle réel à l'acquisition des techniques nouvelles (culturales, management...), des pratiques de bonne conduite de l'élevage et à l'introduction de l'innovation dans son ensemble.

2.2-Un déclassement de l'activité laitière dans la logique des producteurs

Le déclassement de la production laitière dans la stratégie de l'éleveur s'explique en partie par ses choix en matière de production (diversification...) et par l'intérêt accordé à la conduite de son cheptel laitier. Ainsi, plusieurs paramètres techniques et économiques expliquent cette place, entre autres l'importance de l'autoconsommation, l'intervalle entre deux vêlages, la part des cultures fourragères dans l'assolement, la nature des bâtiments d'élevage, l'hygiène, ainsi que le prix dérisoire accordée aux producteurs ... sont autant de facteurs qui expliquent et témoignent de la place occupée par l'élevage dans la logique des agriculteurs éleveurs de la région de Chéloff.

L'importance de l'autoconsommation et l'expansion de l'informel.

L'autoconsommation est assez importante, elle varie en moyenne de 4,62 l/j (classe A), la classe jugée la plus spécialisée en élevage laitier à 13,25 l/j (classe E, la classe d'élevage allaitant). Ces chiffres sont très parlants et marquent clairement l'importance de l'autoconsommation. En effet, les éleveurs engagés dans la livraison de lait au circuit formel (classe B notamment), sont ceux ayant bénéficié de soutiens directs en matières d'acquisition d'équipements d'élevage et d'agréments. Ils sont donc appelés à livrer leurs produits au circuit officiel. Les résultats de l'enquête ont fait apparaître qu'une partie non négligeable de ces éleveurs livrent aussi au circuit informel (détaillants, ...) pour des raisons en relation directe avec le prix et les facilités de paiement. Quant à la frange d'éleveurs qui n'a pas bénéficié des soutiens précités (classe D) et qui ne dispose donc pas d'agréments, elle livre tous ses excédents de production au secteur informel. Le secteur informel se développe ainsi à l'ombre et polarise les mécontents de la situation économique et de la politique des prix et des soutiens.

Intervalle entre vêlages souvent prolongé :

L'objectif de tout producteur rationnel est d'obtenir un veau et une lactation par vache laitière et par année, objectif primordial pour un bilan de reproduction économique.

Dans notre région d'étude, dans la plupart des exploitations bovines laitières, la reproduction est caractérisée par des intervalles entre vêlages supérieurs à une année, notamment au niveau des classes C, D et E. Cependant, les éleveurs des classes A et B, sont plus prudents par l'intermédiaire des contrôles permanents des chaleurs (classe A) ou par le biais des taureaux géniteurs, présents dans les étables (Classe B). Malgré ces

dispositions, on note parfois des intervalles entre vêlages qui dépassent quatorze mois, pour des raisons liées soit à l'échec de l'insémination artificielle ou à l'état de santé de la vache en question. Le rendement est exprimé pour une période de 12 mois de présence dans l'exploitation et par lactation proprement dite (soit 305 jours). Ainsi, des coefficients de correction¹³² sont utilisés pour ramener la production à une année du fait que l'intervalle entre deux vêlages dépasse souvent 12 mois.

Cet intervalle diffère d'une classe d'éleveurs à une autre ; il est estimé à 369j, 380j et 437 j respectivement chez les exploitations de la classe A et B, C et D et E. Ainsi, les coefficients utilisés sont respectivement de 0,99, 0,99, 0,96, 0,96 et 0,83. Mais, il s'agit, en effet, d'une très grossière estimation basée essentiellement sur les déclarations des éleveurs.

Cet écart dépasse souvent deux ans (24 mois), dans certaines exploitations de la classe C et les éleveurs des zones de piémonts et de montagnes (Classe E).

En définitive, plus du tiers des vaches laitières de notre échantillon présentaient des intervalles entre vêlages prolongés, dépassant 12 mois. Les causes de ce prolongement entre vêlages sont évidemment liés à des facteurs de gestion et de conduite des troupeaux.

La détection de chaleurs est souvent retardée et l'intervention se fait aux moments non opportuns

Ainsi la détection de chaleurs est suivie de réactions souvent tardives en matière d'insémination ou de saillies, à des moments inopportuns. Ces interventions aléatoires engendrent dans la plupart des cas un allongement des intervalles entre vêlages et donc des pertes économiques non négligeables.

Chez les exploitations des classes A et B, les éleveurs en relation avec les programmes de développement de la filière ont intérêt à pratiquer l'opération d'insémination artificielle¹³³ du moment que l'éleveur bénéficie d'une prime à la naissance pour chaque velle¹³⁴ de l'ordre de 5000 DA et d'une autre prime de 25000 DA, octroyée une fois que la génisse est en état de gestation. Les éleveurs qui font recours à cette technique, pratiquent en plus, dans leur majorité, la saillie naturelle dans le souci de garantir une réussite totale de la fécondation en un temps minime, du moment que l'opération d'insémination artificielle s'avère dans la plupart des cas non concluante, la fécondation réelle n'ayant lieu qu'après une deuxième ou une troisième tentative.

Les raisons de l'échec de l'insémination artificielle sont imputables surtout, à l'intervention au moment non opportun des inséminateurs, techniquement après la fermeture du collet (intervention tardive de l'insémination) et, parfois aussi à la nature des semences utilisées (de mauvaise qualité, préemptions dans d'autres cas.). Pour se prémunir contre ces risques, les exploitations de taille relativement élevée (classes B et D) sont dotées, sans exception, de taureaux géniteurs.

¹³² Contrairement aux estimations de la production laitière établies par les services des DSA, et qui sont faites sur la base des rendements suivants : 11,67 I/VL de race BLM, 10,35 I/VL de race BLA et 9,26 I/VL de race BLL; sans tenir compte de l'écart entre deux vêlages successifs.

¹³³ L'opération d'insémination artificielle, chez 87% des éleveurs enquêtés, n'est plus gratuite. Elle a une contrepartie monétaire, allant de 2000 DA à 4000 DA, selon les l'emplacement géographique de l'éleveur. Cependant, l'insémination est gratuite conformément aux directives du FNRDA.

¹³⁴ L'opération, même inscrite dans le cadre du PNDA, n'a pas non plus vue le jour à Chlef : autrement dit aucun éleveur n'a bénéficié de cette opération ; cependant à Ain-Defla, elle connaît d'immenses obstacles et des lenteurs, entravant ainsi l'application de la réglementation.

Au niveau des micros exploitations de la classe C et des éleveurs de la classe E, la détection des chaleurs est confiée le plus souvent aux femmes, au même titre que les autres activités d'affouragement et d'abreuvement, compte tenu d'une division du travail tacite entre les membres de la famille.

Une fois que la vache en chaleur est identifiée, le père ou le "grand" frère intervient en appelant le vétérinaire pour l'insémination ou en louant un taureau "géniteur". Dans la plupart des cas, notamment s'il est pris par des travaux de récolte (céréales, maraîchage), la saillie est reportée à une date ultérieure. Ce comportement a pour conséquence un prolongement de l'intervalle de reproduction, induisant des pertes économiques non négligeables.

Quant aux éleveurs qui ne disposent pas de taureaux¹³⁵, ils profitent uniquement de la période estivale où les troupeaux bovins sont en pâturage pour d'éventuels contacts avec ceux des voisins et donc des possibilités de reproduction non contrôlée, ce qui contribue à élargir davantage l'intervalle entre vêlages.

Des pratiques allégeant les charges mais pénalisant le développement de l'élevage laitier:

D'autres indicateurs en relation avec la conduite de production tels la nature des bâtiments d'élevage, la superficie fourragère et le mode de conduite des cheptels laitiers, décrits précédemment (chapitre 4), montrent dans leur totalité la négligence et le peu d'intérêt accordé par les agriculteurs éleveurs à l'élevage laitier.

En pratique, les éleveurs utilisent le moins de superficie possible pour les fourrages, peu d'intrants pour les cultures fourragères comme ils n'accordent qu'un intérêt très faible au rationnement et à l'hygiène des étables et optent pour des comportements visant systématiquement la minimisation des dépenses.

Des primes insuffisantes et non incitatives ?

En plus de la prime de 7 DA/l octroyée à l'éleveur par la CRMA, dans le cadre du système d'incitation mis en place par le FNRDA en vue de stimuler la production laitière, le plan prévoit également d'autres mesures de soutien, les plus importantes sont en relation avec les formes d'acquisition de cuves de réfrigération et de chariots trayeurs dans le souci de faciliter les tâches liées à la traite et à la conservation du produit. D'autres actions¹³⁶ visent le soutien de la production de fourrages au niveau des exploitations (4000 à 8000 DA/ha, selon les cas).

Cependant, ces mesures sont encore loin d'intéresser les agriculteurs et de répondre à leurs préoccupations en matière de prix surtout, sachant que le prix d'une bouteille d'eau minérale est de 25 DA (prix consommateur), soit un prix pratiquement similaire à celui fixé à la production (29 DA).

Des difficultés administratives décourageantes:

¹³⁵ - Dans cette optique, l'expérience menée par l'ITELV dans les années 1990, en vue d'améliorer la race locale dans la région du Dahra est édifiante. En effet, la mise à la disposition de chaque fraction d'éleveurs d'un taureau "géniteur" de race importée (Montbéliarde, pie rouge) avait pour objectif principal d'améliorer progressivement la race locale, l'expérience, cependant, a été interrompue suite aux événements liés au terrorisme.

¹³⁶ - Dans cette optique, l'éleveur bénéficiera d'une prime de 5000 DA à la naissance pour chaque velleet d'une autre prime de 25000 DA, octroyée une fois que la génisse est en état de gestation,. Cependant, dans la pratique, l'application demeure très faible ; si dans la wilaya de Ain Defla, on compte un montant total dépensé de l'ordre de 1,08 million de DA durant la période de 2002 à 2006, soit une moyenne annuelle de 43,4 velles inscrites au programme de soutien, la Wilaya de Chlef fait l'exception à la règle du moment qu'aucun éleveur n'a bénéficié de ce genre de primes.

A la faiblesse de prix de cession, s'ajoute les difficultés administratives vécues régulièrement par les éleveurs, en relation avec les lenteurs administratives, les problèmes de coordination entre les services agricoles (subdivisions et DSA), les industriels, la CRMA et les éleveurs. Ces contraintes administratives sont à l'origine de conflits permanents et réguliers entre les éleveurs et leurs partenaires administratifs, ce qui les décourage à poursuivre leurs efforts dans un contexte bureaucratique¹³⁷. Aux difficultés de paiements vécus, s'ajoute le problème d'agrément sanitaire. Le renouvellement de l'agrément dans les délais constitue l'un des handicaps majeurs dont se plaignent la majorité des éleveurs, car cela contribue à retarder leurs paiements et donc à alimenter la tension entre l'administration des DSA et les éleveurs concernés.

2.3-La qualité du produit : un aspect mal pris en charge par les acteurs de la filière

Le lait est exposé sévèrement à différents risques, de sa production à sa consommation ; ainsi, la traite manuelle, une mauvaise désinfection, un nettoyage insuffisant, les conditions de réfrigération et de transport, la qualité de l'alimentation, les différentes opérations de fraude ...sont autant de facteurs qui influent sur la qualité du produit.

La qualité des aliments affecte aussi la qualité du lait.

Les pratiques des éleveurs surtout en matière d'alimentation affectent certainement la qualité du lait notamment sa teneur en matières grasses et en protéines. Certains éleveurs étaient avertis par les laiteries quant à la nature du lait livré, en affirmant qu'une alimentation à base de fourrage seulement conduit à un produit contenant un excès d'eau. Ils étaient alors dans l'obligation de donner du concentré à leurs cheptels. La quantité de concentré distribuée par VL et par jour varie d'une exploitation à une autre et d'une saison à une autre ; en moyenne, cette quantité varie de 2 à 8 kg /VL/J. Elle atteint son maximum durant la période hivernale ; par contre, durant la saison d'été, les VL reçoivent très peu de concentré.

Malheureusement le taux de fibres seul ne permet pas toujours d'établir l'aptitude du régime à maintenir la teneur en matières grasses du lait.

Bâtiments mal conçus : Les locaux d'élevage ne sont pas dotés de systèmes d'évacuation des eaux usées au niveau de la quasi-totalité des exploitations enquêtées, ce qui augmente l'insalubrité des étables et de la litière.

Les citernes isothermiques et les récipients de manutention : des moyens non adéquats
:

Le lait est un produit hautement périssable, par le fait qu'il constitue un milieu très favorable pour la multiplication bactérienne en cas de non réfrigération juste après la traite. En plus des citernes isothermiques, les récipients de manutention dans lesquels est

¹³⁷ -Cependant, une autre catégorie d'agriculteurs est reconnue comme ayant des liens très importants avec les cadres des services agricoles et les cadres des différentes subdivisions ; cette catégorie est mieux informée des nouveaux textes en relation avec les subventions et peut donc profiter d'une asymétrie de l'information en sa faveur. Cela explique pourquoi certains agriculteurs ont bénéficié de plusieurs subventions (céréales, arboriculture, multiplication de la pomme de terre, vaches laitières). Mais, ces comportements ne sont pas non plus sans coûts de transaction du moment que certains agents administratifs ont un droit d'accès à tous les produits agricoles de ces agriculteurs. En matière d'acquisition du matériel de collecte, certains jeunes diplômés ont réussi à décrocher l'investissement sans efforts particuliers ; en revanche, pour d'autres, leurs démarches sont restées vaines. De la même manière, certains investisseurs privés en industrie laitière ont profité d'une asymétrie de l'information pour bénéficier de l'installation de laiteries et des subventions inhérentes, alors que d'autres ont échoué sur ce plan, bien qu'ils répondent aux cahiers des charges sur les plans de la forme et du fond.

transporté le lait par les collecteurs aux laiteries, est un autre facteur responsable de la qualité du lait. Ainsi, le nombre de germes du lait stocké à température ambiante, peut se multiplier à plusieurs millions dans un espace de temps très restreint.

Les éleveurs, dans leur majorité, très conscients de cet état de fait, procèdent immédiatement à l'évacuation du lait, en appelant directement les collecteurs ou les laiteries. Les mauvaises conditions de stockage et de transport du lait vers les laiteries ne font qu'aggraver la situation. Dans notre région d'étude, le transport du lait peut durer des heures sous une température propice à la détérioration de sa qualité bactériologique, particulièrement durant la saison estivale.

Des comportements de nature frauduleuse, mais difficile à prouver !

La pratique de l'addition d'eau, bien que limitée, est difficile à prouver, mais subsiste dans plusieurs cas, dont voici quelques uns :

- le cas des travailleurs permanents dans des étables plus ou moins éloignées du domicile du patron, qui ajoutent de l'eau en compensation de la portion du lait enlevé pour leur propre compte au cours de la traite.

- le cas de quelques collecteurs et aussi ceux responsable de la livraison au centre de collecte qui, faute d'avoir une quantité suffisante pour leur propre consommation ou pour d'éventuelles ventes aux détaillants, font recours à ces pratiques d'addition d'eau.

Le mode de paiement actuel " sans primes et sans pénalités " n'encourage guère la qualité.

Le mode de paiement du lait à la qualité en vigueur est un moyen utilisé par les laiteries pour améliorer la qualité du lait. Le producteur est, de ce fait, rémunéré en fonction de la qualité physico-chimique de son produit. Cependant, le lait est payé à des prix fixes ne tenant compte ni des paramètres utilisés pour l'appréciation de sa qualité physico-chimique (taux de matière grasse, extrait sec dégraissé (ESD), stabilité, acidité, ..), même si ces analyses sont effectuées par la laiterie des Arribs et celle de Wanis, alors qu'elles sont totalement absentes dans les laiteries de Djamous et Bassatine en raison de l'inexistence de laboratoire de contrôle.

Ce mode de paiement marque encore une fois la volonté d'encourager seulement la collecte d'un volume maximum, même si cela se fait au détriment de la qualité. Aussi, l'application des sanctions en termes de pénalités ou de primes n'a pas encore vu le jour, ce qui contribue à mettre sur le même pied d'égalité un lait de bonne qualité et un autre de qualité médiocre. Dans cette optique, la réglementation actuelle reste lettre morte. Même si les résultats de l'enquête menée révèlent que les pratiques appliquées dans la production du lait sont loin de satisfaire les exigences évoquées en matière d'hygiène des bâtiments (prédominance des étables non conformes et mal tenues) et de la traite, l'administration chargée de l'application des normes se trouve incapable de réagir face à une offre insuffisante, un prix fixe payé à la production et face surtout à une demande importante sur le marché parallèle.

La couverture sanitaire : beaucoup d'insuffisances!

Les services vétérinaires¹³⁸ sous la tutelle de la DSA, ont pour rôle de contrôler et de suivre les opérations lancées dans le cadre de la politique nationale ; cependant les soins du cheptel présents sont assurés par des vétérinaires du secteur privé.

¹³⁸ - L'expérience dans la profession de vétérinaire est difficile à poursuivre compte tenu des risques engendrés par l'exercice de ce métier. En effet, on compte plusieurs vétérinaires atteints par des maladies transmissibles par le cheptel. C'est pourquoi, la

Les opérations de contrôle et d'inspection en relation avec les campagnes de vaccination contre la fièvre aphteuse sont lancées chaque année du mois de janvier au mois de mai, les services vétérinaires de chaque wilaya étant amenés à contrôler le déroulement de l'opération, assurée par le secteur privé. Par ailleurs, toute opération d'achat d'une vache doit passer obligatoirement sous contrôle vétérinaire, après son isolement et la procédure de dépistage. Les analyses se font au niveau d'un seul laboratoire, à Alger, et portent essentiellement sur les cas de brucellose et de tuberculose.

Dans le cas d'une atteinte par la brucellose, la vache laitière est orientée directement vers l'abattoir, en présence des services vétérinaires, malgré la résistance et/ou le refus de l'éleveur, et les services de la wilaya lui accordent une restitution équivalant à 30% de sa valeur, prélevée du fond zoo- sanitaire. A ce sujet, et durant l'année 2005, sur un total de 1227 vaches contrôlées, seulement 24 ont été orientées vers l'abattage, soit un taux de 2%.

Les vaches laitières devraient être réformées généralement après 8 ans de production. Cependant, ce genre de décision revient à l'éleveur qui seul pourra en décider sans aucune intervention, ni obligation imposée par les services vétérinaires.

Parmi les contraintes qui entravent sérieusement l'amélioration de l'état sanitaire de l'élevage, on trouve l'inadéquation des bâtiments d'élevage. En effet, aux bâtiments traditionnels non- conformes, s'ajoutent l'insuffisance d'autres infrastructures (traite) ainsi que l'installation de certains éleveurs au centre des agglomérations, ce qui a pour conséquence la propagation des odeurs désagréables suite à l'accumulation des fumiers.

Mesures prophylactiques :

Ces mesures se limitent à quelques vaccinations annuelles, la visite du vétérinaire ne se fait qu'une ou deux fois par an en cas de maladies graves ou de vêlages difficiles. Contrairement aux anciens domaines socialistes restructurés, le privé ne possède aucun document de comptabilité, de santé ou de conduite ; l'accès à la profession est rendu plus facile, à tel point que les services de la DSA n'exigent même pas la présentation des documents jugés préliminaires (carnet de santé, identification du cheptel, ...). Cette dégradation dans les conditions de l'élevage aura certainement des effets néfastes sur la professionnalisation des éleveurs.

Manque de rigueur dans le contrôle de la qualité du lait collecté par la filiale et absence totale chez les industriels privés

Avec la diminution de l'effectif de la sous direction d'agro élevage, la structure ne réalise pratiquement aucun test préalable, bactériologique ou microbiologique, avant le prélèvement du lait auprès des éleveurs. Ce délaissement n'est pas sans effet sur la qualité, bien que l'objectif recherché soit d'ordre quantitatif, en effet, les quantités collectées sont très faibles.

Avant cette étape de concurrence avec les industriels privés, la filiale étatique réalisait deux types de contrôle, un contrôle de type bactériologique et un test de la matière grasse. Ainsi, le montant de paiement des éleveurs était en partie tributaire des caractéristiques du lait collecté et donc des résultats de ces deux tests. Cependant, dans le souci de préserver ces fournisseurs (les éleveurs), la filiale n'a plus intérêt à appliquer ses barèmes relatifs à la bonification et la réfaction, valables à une époque dépassée. Elle se limite uniquement

plupart sinon la totalité des vétérinaires finira par se convertir vers d'autres activités, et donc par quitter ce métier au profit de la pratique de l'élevage de volailles en majorité. Cela constitue, d'une part, une hémorragie des compétences portant atteinte au secteur de l'élevage, mais aussi un renforcement des éleveurs spécialisés, d'autre part.

à respecter le prix au producteur fixé à 22 DA/l et ce quelle que soit la qualité du lait qui lui est livré.

En effet, l'application à la lettre de cette législation aurait certainement pour conséquence une perte sans précédent de ses fournisseurs devant une concurrence féroce des industriels privés.

Ces derniers, non seulement ne possèdent pas de laboratoire de contrôle, mais tentent de séduire les éleveurs par l'adoption d'une série de mesures pour fidéliser leurs fournisseurs, entre autres l'augmentation des prix.

2.4-La logique de la collecte : agressivité des laiteries privées et retrait progressif de la filiale

La collecte est structurée autour de deux grands circuits : le circuit de collecte directe assuré par les collecteurs privés et/ou des unités de collecte propres aux laiteries (publiques ou privées), caractérisé par le soutien direct de l'Etat à la collecte et un circuit informel de fonctionnement irrégulier grâce à la mobilité de ces acteurs, stratégie adoptée par les détaillants surtout pour échapper au contrôle permanent des agents de lutte contre la fraude et pour s'adapter à la saisonnalité des flux engendrés (relativement importants durant le mois de ramadhan et les mois de l'été en raison de la forte demande de lait cru pour le premier et de lait caillé pour les seconds).

La collecte du lait est fortement liée au système intensif, mis en place au niveau de la plaine, système qui repose sur l'exploitation du troupeau en stabulation entravée et/ou libre en concurrence avec des spéculations plus compétitives (maraîchage, arboriculture, production de viande.)

La collecte : un circuit fermé.

Le collecteur- livreur est l'élément catalyseur dans la réduction des coûts de transaction et pour l'accès des éleveurs au marché. L'utilisation de collecteurs-livreurs permet de réduire les coûts de transport en faisant des économies d'échelle par rapport à la livraison individuelle par les éleveurs, même si ce type de livraison subsiste encore pour les éleveurs partenaires du centre de collecte de GIPLAIT installé à Chlef.

L'effet du collecteur livreur est fortement lié au mécanisme d'incitation mis en place par les pouvoirs publics en vue d'encourager la collecte du lait .Ainsi, le collecteur est payé à raison de 4 DA sur chaque litre livré aux industriels. Aussi, toutes les laiteries de la région se sont intéressées à cette fonction, dont les gains dépendent du nombre de litres collectés. L'essentiel du lait est collecté par les moyens propres des laiteries, les jeunes collecteurs intégrés n'ont qu'une faible part de ce marché. Il est très difficile pour un collecteur d'intégrer la filière en raison de la saturation de ce marché induite par la limitation de l'offre de lait cru.

C'est ainsi que dans la wilaya de Chlef, sur un total de 16 collecteurs agréés et équipés, cinq seulement sont fonctionnels, les autres ne seront jamais intégrés en raison de la nature du système d'organisation de la collecte.

Par ailleurs, chaque laiterie est organisée de la manière à permettre une bonne utilisation de ses propres moyens de collecte d'abord ensuite l'emploi de deux ou trois jeunes collecteurs.

Les mini laiteries privées, la filiale GIPLAIT : la concurrence

L'émergence des laiteries privées constitue une variable importante dans la stimulation de l'offre ; de ce fait, l'industrie publique de transformation est confrontée à de véritables concurrents, actifs et agressifs.

Les mini laiteries privées ont été mises en place après la libéralisation du secteur industriel, avec le concours de financements de l'Etat, allant jusqu'à 3 400 000 DA dans le cadre du PNDA. Leur statut juridique est celui des EURL ou SARL, ce qui leur permet de bénéficier sur le plan juridique d'importantes exonérations d'impôts sur une durée de 5 ans mais également d'accéder à des crédits. Le niveau d'équipement de ces laiteries est meilleur ; l'équipement de base des laiteries est constitué par une chaîne de traitement thermique, pasteurisation et refroidissement.

En revanche, la stratégie de la filiale en matière de production et distribution du lait et produits laitiers a connu deux étapes distinctes, contribuant ainsi à la modification de ses activités et de sa politique en général.

La première étape (avant 1990), où l'entreprise était le producteur et le distributeur exclusif du lait et des produits laitiers dans la région, sous la tutelle et avec le soutien de l'Etat. La satisfaction de la demande des consommateurs est facilitée par l'existence de moyens de production et de transport neufs et par l'accroissement de la clientèle, notamment les distributeurs intermédiaires qui constituent les premiers et principaux clients directs pour la laiterie.

La deuxième étape (après 1990) est marquée par l'entrée de l'unité dans l'économie de marché ce qui nécessitera une nouvelle vision en adéquation avec le marché pour plusieurs raisons :

- l'absence de l'intervention étatique en ce qui concerne le soutien des prix du lait et produits laitiers au moment où la direction générale de la filiale impose à ces unités des règles contraignantes quant aux prix appliqués et à la répartition géographique de leurs interventions même si ces activités ne sont plus rentables,
- l'apparition de la concurrence avec l'émergence du secteur privé en relation avec la libéralisation du marché en adéquation avec les nouvelles réformes engagées,
- la dégradation de la qualité des produits et des services rendus en relation avec la vétusté des équipements de production et des moyens de transport.

Dans ces conditions, la filiale GILPLAIT des Arribs a opté, dans un premier temps, pour la libéralisation quasi-totale de l'activité de distribution ; ainsi, les huit points de vente dont disposait l'entreprise (Miliana, El Khemis, Djendel, Bou Medfaa, Cherchell, Médéa, Oued Fodda, Ain Defla et El Attaf), ont été externalisés dans le cadre de l'opération d'essaimage engagée par le groupe juste après la filialisation.

C'est à compter du mois de juillet 2002, date qui coïncide avec l'ouverture des laiteries privées, que la filiale des Arribs s'est trouvée confrontée à une très forte concurrence de la part de ces laiteries, particulièrement celle de Wanis, installée à quelques kilomètres et des autres laiteries de la région d'Alger.

La collecte n'est pas une priorité pour la filiale mais très intéressante pour le privé :

Contrairement aux discours explicites présents dans les documents officiels, la stratégie de l'Etat en termes d'intégration de l'industrie laitière avec la production locale semble aller dans le sens d'un désengagement progressif de la sphère de collecte. Cela s'exprime à travers deux actes essentiels : le premier réside dans la suppression du service d'appui à l'élevage qui avait pour mission de jouer le rôle de vulgarisateur des méthodes, des techniques d'élevage et de traitements sanitaires pour les éleveurs ; le second est

la compression des effectifs chargés de la collecte. La structure de la sous direction de l'élevage qui comptait 11 employés en 1998, se retrouve ainsi et après deux vagues de départs à 4 employés seulement et ce, malgré la récupération en 2005 du centre de collecte de Chlef qui appartenait à l'unité de Relizane, avant l'opération de privatisation de cette unité en 2006.

Il est à noter que la filiale, avant l'émergence des jeunes collecteurs, collectait seulement le lait cru des éleveurs de la wilaya d'Ain Defla. Le transfert du centre de collecte de Chlef à la laiterie des Aribis semble être une action volontaire, préalable à la privatisation de la filiale GIPLAIT de Sidi Saada de Relizane.

Utilisation des moyens de collecte des laiteries et des collecteurs dans l'objectif de collecter le maximum et donc de bénéficier des primes de collecte.

La stratégie de la filiale et de l'ensemble des mini laiteries est la même, dans la mesure où chaque acteur cherche à collecter le maximum possible de quantités. A cet effet, les laiteries installées au niveau de la région mobilisent non seulement leurs propres moyens¹³⁹ de collecte, mais elles font recours aussi aux services des collecteurs privés.

Ainsi, deux camions citernes équipés de capacités respectives de 5 000 l/j et 10 000 l/J, sont mobilisés par la filiale GIPLAIT en plus de 5 collecteurs privés. Cependant, l'intensité d'utilisation reste très faible, du fait que ces camions sont utilisés aussi à d'autres fins (approvisionnement en soude...), ce qui entrave partiellement le déroulement normal de l'activité de collecte. En revanche, les collecteurs privés sont plus motivés et parcourent ainsi quotidiennement des centaines de kilomètres en traversant des circuits longs et parfois difficiles et veilleront à un bon entretien de leur matériel pour une meilleure rentabilité.

Des moyens de fidélisation plus séduisants _ pour les industriels privés :

Les relations entre les producteurs laitiers de la région peuvent être classées en deux types suivant le mode de coordination : la coordination domestique gouvernée par la confiance et reposant sur la fidélité, ainsi que sur des relations personnelles de bon voisinage et d'estime, développées par une coordination marchande où le prix octroyé aux éleveurs est supérieur à celui fixé par l'Etat (généralement à plus de 22 DA/l), ce qui est le cas de l'ensemble des laiteries privées. L'unité donc est faite autour d'un ensemble d'intérêts communs, pour séduire les fournisseurs.

En conséquence, une nouvelle carte se dessine au niveau de la région du Cheliff, compte tenu de ce mode de coordination. Ainsi, la laiterie de Boukadir a réussi à séduire les éleveurs de la partie ouest du moyen Cheliff en plus de quelques éleveurs de la zone limitrophe du bas Cheliff (commune de Oued Rhiou surtout). De son côté, la laiterie Djamous, implantée à Chlef, a envahi une part importante des communes de Oum Drou , Medjadja, Chéttia et Ouled Farès, réprimant et réduisant ainsi le principal champ d'action du centre de collecte implanté dans la même ville sous la tutelle de GIPLAIT, filiale des Aribis.

Quant à la plaine du haut Chélib, où la filiale Giplait est implantée, au niveau des Aribis, un autre privé "Wanis " est installé pas loin, à une distance de 30 Km, du côté Sud Est. La concurrence est aussi sévère, la région étant ouverte à la concurrence, les deux rivaux sont présents simultanément dans les principales communes détenant l'essentiel de l'élevage.

Les stratégies de positionnement sur le marché : deux logiques différentes ?

Compte tenu de la forte demande en lait notamment et en produits laitiers accessoirement, l'aval de la filière est totalement ouvert pour ces produits à l'exception du

¹³⁹ Les moyens mobilisés dans la collecte ont été présentés en détail dans la partie précédente consacrée aux structures.

lait pasteurisé conditionné, dont le prix à la consommation est fixé à 25 DA. L'émergence des laiteries privées transformant le lait local et le lait en poudre a créé un nouveau contexte de marché. Il s'agissait pour les laiteries d'acquérir des parts de marché mais aussi d'assurer leur pérennité en produisant des produits compétitifs.

Les stratégies mises en place par les laiteries ont porté sur la diversification des types de produits pour les uns et la différenciation des produits commercialisés pour les autres. La bataille est donc déclarée d'abord entre les mini laiteries et entre ces mini laiteries et les filiales GIPLAIT à caractère public, limité dans leurs initiatives par des directives strictes de production prioritaire du produit de première nécessité (le lait pasteurisé). Devant ces deux logiques parfaitement contradictoires, de marché et de profit pour le privé et d'intérêt général, de satisfaction des besoins, pour les filiales étatiques, la concurrence est en quelque sorte déséquilibrée et orientée progressivement vers la substitution du secteur public par des laiteries privées et des investissements étrangers.

L'effet d'envahissement du marché domestique par l'industrie de transformation est imputable non pas à la quantité de lait pasteurisé produite, ni à celle du lait cru ou fermenté du fait de la petitesse de la marge, mais il est beaucoup plus lié aux quantités de produits laitiers écoulées sur le marché et par voie de conséquence aux stratégies de distribution et ou de marketing et leur positionnement sur le marché.

Les laiteries privées cherchent à consolider leurs parts de marché au niveau de la région, notamment en produits laitiers mais sont également présentes sur d'autres marchés limitrophes des wilayas avoisinantes. Ainsi, des zones, géographiquement éloignées, sont ciblées par les laiteries pour l'extension de leur marché. L'accès régulier à ces marchés est tributaire de la demande exprimée par les clients potentiels de chaque unité de transformation et des engagements contractuels plus formalisés avec le secteur de la distribution.

En effet, l'acquisition de parts de marché par les produits des laiteries sur ces marchés se fera certes sur la base des prix, mais également sur la base d'une différenciation des produits. C'est pourquoi, chaque laiterie propose des prix spécifiques à ces clients potentiels et utilise ces propres moyens de transport pour approvisionner sa clientèle. En matière de différenciation, chaque unité tente de se distinguer par un ou plusieurs produits, du point de vue de la qualité et de l'emballage utilisé. Ainsi, les laiteries utilisant le lait cru seulement, sont beaucoup plus orientées vers la production de lait caillé et la production du lait fermenté, en réponse à la forte demande existante et à la valeur importante générée par ces produits traditionnels. L'objectif ainsi recherché est de mettre sur le marché des produits compétitifs aptes à satisfaire les besoins des consommateurs urbains et à générer des marges importantes.

Diversification des unes et spécialisation des autres.

En fonction de leur taille, les laiteries privées utilisent de la main d'œuvre salariée dont l'effectif varie de 3 à 65 personnes. Les produits des laiteries sont le lait cru, le lait pasteurisé, le lait fermenté, le lait caillé, le yaourt, présentés dans des emballages en plastiques (lait cru, lait pasteurisé), alors que les autres dérivés (lait caillé et yaourt notamment) sont conditionnés dans des pots de différents volumes.

Le lait caillé est le principal produit pour les laiteries de Chlef qui utilisent uniquement le lait cru comme matière première, avec des parts allant de 40 à 60% de la production. Cependant, la mini laiterie d'El Khemis est importante, du point de vue de la taille, la diversification et les effectifs employés. Aussi, sa production de dérivés laitiers (yaourts sous

différents formes), concurrencée par d'autres laiteries, se fait sur commande, au même titre que la filiale GIPLAIT des Arribs.

Section 2- Les formes de coordination de la filière lait

Après l'identification des circuits de distribution qu'empruntent le lait et ses dérivés dans la région de Chélif, depuis la production jusqu'aux consommateurs et l'établissement du schéma de la filière, il convient dans la présente section d'expliciter la nature des relations entre les différents agents et de vérifier les formes de coordination entre ces agents ainsi que les différents degrés d'intégration.

A la lumière des données recueillies, nous avons fait le choix de mobiliser le schéma théorique de Jaffée (1992) et la grille des contrats proposée par Brousseau (1993). La première approche permet en effet une présentation détaillée des différents modes de transaction entre les agents intervenant le long de la filière, quant à la grille de Brousseau, elle permet d'affiner la première en mettant l'accent sur les différents mécanismes à la base du contrat.

Le lait est un produit périssable. Il ne peut être sujet à des temps de séjour très longs entre sa collecte et sa consommation directe ou sa transformation. Ainsi, la fragilité et le cycle de vie réduit de la plupart des produits laitiers (lait, l'ben, yaourts...) imposent la nécessité d'un déroulement rapide des transactions. Ces conditions exigent la mise en place des stratégies conventionnelles avant et après la transformation afin d'assurer un approvisionnement régulier en adéquation avec le fonctionnement de l'entreprise et avec la vente des produits finis. Ces stratégies sont, en effet, au sens de Jaffée, des formes de coordination ou d'arrangements institutionnels.

En définitive, l'établissement des relations contractuelles entre les agents est une nécessité. Ainsi, l'économie contractuelle est complètement justifiée dans le cas de la filière lait.

1.-Support méthodologique

1.1-Les apports de la nouvelle économie institutionnelle dans l'analyse des relations entre acteurs

Dans la plupart des économies des pays en voie de développement, la coordination marchande à travers le système de prix est difficile à mettre en œuvre en raison des fortes incertitudes qui pèsent sur les relations économiques entre acteurs.

Les mécanismes de coordination peuvent certes se baser sur le système de prix mais doivent également prendre en compte les aspects non marchands des transactions¹⁴⁰ notamment les règles sociales : relations de confiance¹⁴¹, réputation, réseaux. Ces règles sont souvent intégrées dans le cadre d'engagements informels qui se rapprochent des

¹⁴⁰ - La théorie des coûts de transaction pose les problèmes de l'organisation des échanges économiques en termes de contractualisation. Elle met ainsi l'accent sur les transactions et les moyens à mettre en œuvre pour les économiser. La fréquence des transactions et la spécificité des actifs sont les facteurs clés des choix des modes de coordination entre le marché, la hiérarchie et les formes hybrides.

¹⁴¹ - La confiance est ainsi perçue dans la théorie des coûts de transaction comme un calcul et une recherche d'intérêt face à des situations de transactions risquées. Les droits de propriété, les coûts de transaction et la réputation ne résolvent pas le problème de la confiance, mais le font plutôt disparaître, en réduisant l'incertitude à un calcul de risques (Favereau, 1996).

contrats relationnels (Mac Neil cité par Brousseau et Codron, 1998). Mantzavinos (2001) classe ces règles en distinguant les institutions informelles, qui regroupent les conventions, les normes sociales, les comportements moraux, et les institutions formelles constituées par les lois.

La confiance résultant du réseau modifie les formes de la transaction en donnant lieu à la recherche de relations durables et en s'abstenant de la mettre en péril au détriment d'avantages immédiats [Steiner, 1999]. La coordination repose sur la confiance grâce à la réputation acquise par les différents acteurs économiques à travers la coopération et la répétition des transactions.

L'analyse des marchés imparfaits montre dans certains cas l'importance des réseaux comme mode de coordination. Selon Callon (1999), le réseau peut être mobilisé pour décrire un marché, une organisation, des relations d'amitié et de parenté, des groupes de pression ou des mouvements sociaux, des élites politiques ou des ensembles techniques. Granovetter (1985) avec la notion d'*embeddedness* souligne que les actions économiques sont toujours enchâssées dans des réseaux de relations. Le réseau constitue ainsi un mode de coordination spécifique par des relations personnelles et interindividuelles denses qui génèrent la confiance empêchant un opportunisme permanent.

1.2-L'analyse des formes de coordination de la filière

L'analyse de Jaffée

Les relations entre l'amont et l'aval, notamment les formes de coordination, seront abordées en utilisant le modèle proposé par Jaffée (1992). Ce modèle propose un schéma récapitulatif des différentes formes de coordination permettant à un agent d'acquérir les approvisionnements nécessaires à son fonctionnement (Padilla et Bencharif, 2001). Ce schéma, nous permet de remarquer l'existence d'un ensemble d'arrangements institutionnels possibles qui s'insèrent, selon leur degré d'intégration, à différents niveaux entre le marché ponctuel et l'intégration verticale, point extrême du schéma. Il est important de souligner que plus on s'approche du dernier type d'arrangement, l'intégration verticale, plus les acteurs impliqués s'engagent dans la transaction concernée (M Fraim .1999, M.Padilla, A. Bencharif. 2002).

Tableau 57 : Les différents degrés d'intégration

Spot Market	Market reciprocity agreement	Forward market Contract	Interlinked factor and market contract	Vertical Integration
Marché ponctuel	Accord réciproque mutuel	Contrat: spécificité des produits	Contrat facteurs de production	intégration verticale

Source : Jaffee, cité par M. Frem, 1999

Ainsi, cinq formes d'arrangements contractuels sont proposées :

- le marché d'intégration ponctuel (spot market) où la coordination est assurée uniquement par le prix. Dans ce cas, aucun contrat explicite n'est établi entre les acteurs concernés. A l'opposé, il y a l'intégration verticale dans laquelle la firme acheteuse possède tous les actifs de la production, et qui constitue une coordination hiérarchique par l'amont.

Entre ces deux extrêmes, il existe trois formes d'arrangements intermédiaires. La forme accord mutuel réciproque (Market reciprocity agreement) qui concerne les relations

informelles garanties par la confiance, le degré de loyauté ; elle se base sur la réputation, et s'appuie sur la répétition des transactions entre les mêmes agents.

La coordination des agents à travers les contrats représente un arrangement institutionnel contractuel intermédiaire entre les fonctions de production et de marketing : les *contrats spécificités des produits* (forward contrat) et le *contrat facteurs de production* (Interlinked Factor and market contrat). Les premiers sont liés à la spécificité des produits, l'accord portant sur la nature, la qualité, l'espace, le temps concret de livraison. Dans ce cas, les prix sont fixés avant ou au moment de l'échange. Le second est celui d'un arrangement qui porte sur l'approvisionnement en facteurs de production (fournitures en intrants, conseil, crédit...) sous réserve d'un engagement de livraison de la production ce qui constitue un autre type de spécificité.

La grammaire de Brousseau :

Dans le souci de décrire et analyser les contrats, Brousseau (1993) comme Williamson identifie trois caractéristiques fondamentales pour définir une transaction : la rationalité limitée, l'opportunisme et la spécificité des actifs.

Ces hypothèses constituent la base du modèle proposé ; ce modèle est décomposé en quatre fonctions essentielles permettant de repérer les différents éléments constitutifs du contrat.

a) La première est une fonction technique, décomposée en trois modes de coordination :

- la coordination stratégique (Clause A) : elle consiste à définir l'objectif des contractants. Ces derniers décident la fixation de l'objet de la transaction.
- la coordination organisationnelle (Clause B) permet de connaître la manière d'organiser les moyens disponibles pour réaliser l'objectif défini pour la clause A.
- la coordination opérationnelle (Clause C), concerne la coordination de l'usage dans le temps et dans l'espace des différents actifs de production (date et lieu de livraison) ainsi que les opérations de service que les agents fournissent.

b) La seconde fonction est constituée par deux mécanismes complémentaires garantissant la réalisation des engagements : le système de garantie et le mécanisme de surveillance.

- le système de garantie (Clause D) est nécessaire afin que chacun puisse exercer une pression sur l'autre en cas de non respect du contrat.
- le mécanisme de surveillance (Clause E) est mis au point pour se protéger de l'opportunisme.

c) la troisième fonction concerne la rémunération et l'assomption du risque (Clause F). Il s'agit de voir comment le risque est supporté par les deux équipes concernées et de définir une règle de partage du surplus.

d) enfin la durée du contrat (Clause G) : cette fonction détermine la durée du contrat à court ou à long terme (Brousseau, cité par M.Frem).

Cette présentation va nous aider à repérer les différentes formes de transaction entre les agents de la filière lait en Algérie ainsi que les différents modes de coordination.

2.-Identification des modes de transaction

2.1-Les formes d'arrangement entre les producteurs et l'aval de la filière lait

Pour l'ensemble des producteurs agréés (classes A et B) ou non agréés (Classes C et D), l'objectif essentiel demeure évidemment la vente ; ainsi l'écoulement de la production se fait vers différents types de clients. On note deux destinations essentielles de la production : le circuit formel organisé et le circuit informel.

2.1.1-Les formes d'arrangement en circuit formel

L'analyse des résultats des enquêtes menées auprès des producteurs de la région d'étude montre d'abord une répartition zonale claire des livraisons, en fonction de l'emplacement géographique des laiteries. Ainsi, une nouvelle carte se dessine progressivement, dont le paysage est segmenté sur le plan géographique en fonction des stratégies " actives " des mini laiteries vis-à-vis de leurs fournisseurs en imposant de plus en plus des vraies barrières à l'entrée des éventuels concurrents.

Cette logique est imposée par les deux mini laiteries implantées en moyen Chélif (El Djamous et Bassatine), en vue d'accaparer le maximum d'input (lait cru). Cette stratégie s'est avérée efficace dans la mesure où ces deux laiteries ont réussi non seulement à chasser la filiale GIPLAIT de l'essentiel de ses anciennes sources d'approvisionnement, mais aussi ont contribué au développement de la collecte, longtemps monopolisée par une logique de routine, adoptée par l'entreprise étatique GIPLAIT.

En effet, ces mini laiteries continuent à adopter des stratégies séductrices, en matière de prix proposé aux éleveurs, de services engagés, de crédits et de facteurs de production.

Il est bien évident que la marge sur le prix ne peut pas être un élément important lorsque celui-ci est défini par l'Etat, dans notre cas (22 DA/litre). Cependant, les laiteries privées proposent un prix supérieur à celui fixé par l'Etat, en payant généralement leurs fournisseurs à 24 DA le litre .Dans ce cas, le prix proposé devient un élément décisif.

Au delà des prix, il nous paraît intéressant d'examiner la nature des rapports qui lient les producteurs et leurs partenaires industriels, rapports résumés ainsi :

- *la garantie des soins de troupeaux* : la mini laiterie de Bassatine est leader dans ce sens ; elle a mis à la disposition des éleveurs un vétérinaire, totalement disponible et disposé à toute intervention, avec ou sans contre partie monétaire, selon l'ampleur et la nature de l'intervention.
- *allégement des procédures administratives* : à l'instar de certains collecteurs, les laiteries de Bassatine et Djamous ont pris en charge toute intervention auprès de l'administration et de la CRMA, épargnant ainsi aux éleveurs des efforts supplémentaires pour la récupération des primes octroyées dans le cadre du soutien à la production ; chaque laiterie est amenée à obtenir le règlement de ces primes aux éleveurs "fidélisés" auprès de la CRMA dans le délai et dans les normes.
- *des avantages de paiements et des avances* : des avantages de paiement de la production livrée sont laissés aux choix des éleveurs. C'est à l'éleveur de décider s'il préfère être rémunéré par semaine, par quinzaine ou par mois ou avant même la livraison sous forme d'une avance sur livraison.
- *une garantie de l'alimentation en concentrés* : la laiterie de Bassatine vient d'installer une unité de fabrication d'aliments de bétail dont la production est réservée en priorité à ses fournisseurs. Cet investissement a été chaleureusement accueilli par les fidèles de la laiterie, car il leur permet de s'approvisionner régulièrement, notamment en période de soudure et avec des facilités de paiement conséquentes.

Ces mesures prises par les mini laiteries du moyen Chélif (notamment celle de Bassatine) permettent une bonne coordination entre les acteurs impliqués et contribuent à asseoir la confiance en permettant la stabilisation des liens marchands. En outre, ces actions confèrent une grande mobilité et ouvrent de nouvelles perspectives aux entreprises laitières privées de la région en matière de concurrence et de partage des parts de marché de collecte au détriment des filiales étatiques de GIPLAIT.

Quant aux laiteries du haut Chélif, la filiale GIPLAIT des Arribs et la mini laiterie Wanis, elles réalisent vraisemblablement peu d'efforts pour la consolidation de bonnes relations avec leurs fournisseurs. L'administration des services agricoles a eu, lors de l'émergence des jeunes collecteurs, un rôle capital dans l'orientation des éleveurs, notamment ceux dont l'activité coïncide avec l'application du PNDA. Généralement, les éleveurs qui sont restés fidèles à la filiale GIPLAIT, sont ceux qui avaient, antérieurement, bénéficié d'équipements d'élevage (matériels frigorifiques et chariots trayeurs) avec un paiement échelonné, des conseils en matière d'alimentation et parfois des médicaments pour leurs troupeaux de la part de la laiterie étatique.

Cette orientation délibérée et volontaire des éleveurs n'est pas sans effet sur la détermination définitive des parts de marché de collecte.

L'application de la grille proposée par Jaffée à notre analyse sur le rapport de coordination fait apparaître que le type d'arrangement institutionnel est défini par un « marché ponctuel » dans le cas de la laiterie Wanis et la filiale GIPLAIT. En effet, c'est le rapport qui lie les éleveurs aux industriels, soit par l'intermédiaire des collecteurs ou par l'utilisation de leurs moyens propres de collecte. Le prix est donc le seul critère de vente. Cependant, le critère à la base du choix qui s'est imposé dans l'orientation des éleveurs, est fondé sur l'opportunisme. Les industriels imposent certaines conditions pour l'achat du lait en relation avec la nature et la spécificité du produit (la qualité, l'acidité ...). Dans ce cas, on est en face d'une forme de coordination de type « contrats spécifiques de produits ».

Par ailleurs, on note des stratégies d'approvisionnement basées en partie sur leurs propres fermes ; cette forme de coordination est proche de la situation d'intégration verticale. C'est le cas des laiteries Wanis et Djamous qui assurent une part de leurs approvisionnements en lait liquide à partir de leurs propres exploitations laitières. La première dispose de deux fermes de 100 vaches laitières, au nom du propriétaire de la laiterie et de sa femme ; la seconde exploite elle aussi, deux étables au nom des jeunes fils du propriétaire de l'entreprise, installées dans les infrastructures louées auprès d'une EAC proche de la laiterie. Ces deux laiteries font recours en même temps aux autres exploitations laitières ; il s'agit donc d'une stratégie d'approvisionnement mixte.

En ce qui concerne les rapports de coordination entre producteurs et industriels du moyen Chélif, le mode d'organisation se trouve à mi-chemin entre les « contrats spécifiques de produits » et les « contrats/facteurs de production », du moment que le contrat dans la première situation porte sur la spécificité du produit, autrement dit, sur la nature, la date et le lieu de livraison pour les deux laiteries.

Par contre, la laiterie Djamous, en plus de la forme de coordination proche de l'intégration verticale, celle des « contrats spécifiques de produits », elle a choisi aussi la forme de coordination de type accord de facteurs de productions *"Interlinked factor and market contract"*.

2.1.2-Les formes d'arrangements en circuits informels

Les producteurs des classes D, C et certains producteurs de la classe B sont dans l'obligation d'entretenir des relations avec leurs clients d'aval dans un souci majeur de faciliter l'écoulement d'une partie ou de la totalité de leur production. En effet, les clients du secteur informel (détaillants, cafétérias ...) sont généralement des personnes avec lesquels les producteurs ont tissé des relations d'amitié, de confiance, de fidélité et parfois de sang.

Les producteurs, comme les collecteurs, préfèrent garder un contrat informel (*Market reciprocity agreement*), qui se fait sous forme orale. Ce type de contrat est le modèle qui arrange le mieux les deux parties contractantes dans la mesure où les prix peuvent être révisés à la hausse en fonction de la demande et dans la mesure où la coutume impose de préserver des liens sociaux forts entre les habitants des agglomérations, loin des poursuites judiciaires.

Par ailleurs, l'enquête a révélé aussi l'existence d'agriculteurs-éleveurs qui possèdent leurs propres magasins de vente, (c'est le cas de trois détaillants implantés dans les communes de Zeddine, El Abadia et Khemis Miliana), qui vendent leurs propres productions, à côté de produits d'alimentation générale. Ce mode de coordination est similaire à celui de la situation d'intégration verticale car le principal facteur de production du lait, en l'occurrence les vaches, appartient à ces commerçants-détaillants.

Enfin, les ventes de proximité et au niveau des exploitations, s'adressent à des consommateurs bien informés des prix pratiqués, des lieux de vente et de la "qualité" quasi certaine du produit, objet de la transaction. Cette forme de coordination est donc de type accord marchand de spécificité des produits.

2.1.3.-Les formes d'arrangement entre les laiteries et l'aval de la filière lait

Les laiteries de Bassatine (Boukadir) et Wanis (Khemis Miliana) ne possèdent pas leurs propres points de vente. La première, privée de moyens de livraison, procède à la cession directe de sa production à ses clients fidélisés (80% de grossistes et 20% de détaillants). L'écoulement est facilité compte tenu de la gamme de production réduite, fabriquée uniquement à base de lait cru, très appréciée par les consommateurs.

Cependant, à Wanis, la distribution se fait généralement avec les moyens de la laiterie, l'usine étant équipée de neuf camions frigorifiques¹⁴² ; la clientèle visée est constituée essentiellement par des détaillants ; les grossistes, quant à eux sont dotés de leurs propres camions pour le transport. Dès lors, un premier arrangement apparaît qui concerne à priori la réduction des prix de cession, notamment pour les clients fidèles de la laiterie.

En conséquence, la forme de coordination de ces laiteries avec leurs distributeurs peut être qualifiée de marché ponctuel puisque les grossistes et les détaillants n'interviennent pas dans le processus de production et que leur relation se limite uniquement à la valeur des transactions.

A côté du mode de transaction de marché ponctuel, les unités de GIPLAIT et de Djamous possèdent aussi leurs points de vente. Sur les huit (8) points de ventes dont disposait la laiterie des Arribs (Miliana, El Khemis, Djendel, Bou Medfaa, Cherchell, Médéa, Oued Fodda, Ain Defla et El Attaf), cinq ont été externalisés dans le cadre de l'opération essaimage engagée par le groupe juste après la filialisation. La filiale ne dispose plus actuellement que de trois points de vente (Miliana, Ain Defla et El Khemis). Quant à la mini

¹⁴² - les moyens de livraison dont dispose l'unité se composent de neuf unités frigorifiques dont 2 unités de 7000 l de marque KIA, 3 unités de capacité de 5000 l chacune de marque Hyundai, 3 unités GMS de 3000 L chacune et une unité GLL de 10000 l de capacité.

laiterie de Djamous, elle a dans son actif deux points de vente très dynamiques, implantés aux niveaux de la ville de Chlef (cité Bensouna et Chettia). Ce second mode d'arrangement est de type intégration verticale.

En effet, la filiale des Arribs a assuré plus de 90% de ces ventes en 2006 par ses propres moyens¹⁴³, l'entreprise étant dotée d'un parc de transport suffisamment important pour assurer notamment la livraison de LPC et LFC aux zones d'intervention éloignées (Djelfa, Médéa, Tissemsilt et Chlef).

Toutefois, l'accès, bien que discret, de certaines laiteries des wilayas limitrophes, notamment "Monlait" aux marchés de la région du haut et moyen Chécliff reste difficile à expliquer. En effet, la laiterie en question a proposé aux détaillants de la région des prix extraordinairement bas pour le lait pasteurisé, soit 21 DA le sachet d'un litre de lait pasteurisé, transporté d'Alger jusqu'aux différents emplacements des détaillants. En plus, des possibilités de ristournes existent pour les meilleurs clients.

3.- Analyse des mécanismes de coordination

Après la présentation des modes de coordination qui lient les différents acteurs de la filière lait dans notre région d'étude, la partie suivante s'intéresse aux mécanismes de transaction, autrement dit la structure des contrats selon la grammaire de Brousseau (1993).

La structure des contrats est déterminée par les cahiers de charges, remplis et signés par les deux parties contractantes : les directions de services agricoles de chaque wilaya, en tant qu'opérateur représentant l'Etat, d'une part, et les principaux acteurs intervenant le long de la filière, à savoir les producteurs, les collecteurs et les transformateurs, d'autre part.

Les cahiers des charges ont pour objet de définir les conditions d'octroi :

- des primes d'incitation à l'augmentation de la production laitière aux producteurs,
- du soutien de l'Etat au collecteur de lait cru auprès des producteurs laitiers intégrés dans le programme FNRDA et livré aux unités de transformation
- et du soutien l'Etat au transformateur de lait cru collecté.

Le prix à la production est fixé par l'Etat à hauteur de 22 DA/litre (circulaire ministérielle n°103 du 24-02-1999)

3.1-Analyse des relations contractuelles de l'amont de la filière

Coordination stratégique : Les directions des services agricoles, à travers le contrat signé avec les producteurs laitiers, précisent avec ces contractants : les conditions d'éligibilité¹⁴⁴, l'identification des personnes bénéficiaires¹⁴⁵, l'engagement de livrer toute la production au collecteur choisi et identifié¹⁴⁶.

¹⁴³ Le parc de vente est composé de 13 unités de transport, dont deux semi remorques, six JMC (3 Tonnes de capacité chacun), quatre B260 (10 tonnes de capacité et un camion de cinq tonnes de capacité acquis en 2006).

¹⁴⁴ - les conditions d'éligibilité font l'objet de l'article 2 du cahier de charge relatif à la production de lait cru " Sont éligibles à cette prime tous les producteurs éleveurs produisant du lait cru, de vache ou de chèvre, intégrés dans le dispositif (filière lait) et disposant d'un agrément sanitaire du cheptel".

¹⁴⁵ - L'article 3 du cahier de charge identifie clairement le bénéficiaire de la prime de production, l'identification porte sur le nom de la personne physique ou morale, l'adresse de l'exploitation, la commune, la capacité de

¹⁴⁶ l'étable, l'effectif bovin, la race, la superficie fourragère en sec et en irrigué, le N° d'agrément sanitaire, la date d'établissement de l'agrément, la production journalière moyenne et la capacité de stockage sous froid. -L'article quatre (4) précise l'engagement du

Ainsi, les producteurs concernés par la prime fixée à 7 DA sur chaque litre livré, sont ceux produisant du lait cru de vache ou de chèvre, intégrés dans le programme FNRDA et disposant d'un agrément sanitaire du cheptel.

Le producteur bénéficiaire doit donc être identifié dans le cahier des charges et s'engager à livrer toute sa production laitière au collecteur agréé.

C'est ainsi que le contrat identifie clairement le producteur et l'objet de la transaction et vise à assurer la collecte de toute la production à travers l'engagement écrit du producteur. Mais, le prix à la production étant fixé par l'Etat à 22 DA le litre, il se trouve ainsi à l'abri de toute négociation entre les acteurs de la filière. Cependant, certaines minis laiteries ont ignoré cette frontière en payant le lait cru à des prix qui dépassent le prix administré.

Coordination organisationnelle :

Dans le souci de garantir une production saine et de qualité dans de bonnes conditions hygiéniques, le producteur s'engage¹⁴⁷ à satisfaire aux critères d'agrément sanitaire et ce par son renouvellement régulier, à respecter les conditions de qualité du lait cru selon la réglementation en vigueur, à ne se prêter à aucune opération de nature frauduleuse sur la qualité du lait conformément à la réglementation en vigueur, à signaler toute acquisition de cheptel nouveau et à le maintenir isolé jusqu'aux résultats de l'enquête sanitaire et à appliquer les orientations et décisions prises par les services vétérinaires de wilaya en termes d'hygiène et de santé.

Réellement, les résultats de l'enquête¹⁴⁸ montrent que les éleveurs attachent peu d'intérêt à ces engagements : les précautions à prendre en matière d'hygiène et de qualité sont rarement appliquées, la production est en partie autoconsommée et jamais livrée en totalité et l'agrément sanitaire est rarement renouvelé dans les délais.

Coordination opérationnelle:

Le producteur est tenu de mettre quotidiennement son lait cru à la disposition du collecteur. La date et le lieu de livraison sont traditionnellement connus. Les éleveurs disposant de cuves de réfrigération, généralement près des étables, connaissent parfaitement les heures de passage du collecteur. La collecte se fait tôt le matin et aussi l'après midi (à partir de 17^h en période estivale) ; c'est au collecteur à planifier ses prélèvements auprès de ses producteurs, en fonction des considérations en relation avec la quantité livrée et la distance à parcourir.

La plupart des collecteurs ont tissé avec leurs fournisseurs de bonnes relations qui vont du simple enlèvement du lait aux différents services fournis, entre autres celui de veiller au règlement des primes de production auprès de la CRMA.

Mécanisme de règlement :

Système de contrôle.

Le contrôle est un des principaux mécanismes qui contribue à la réussite de la coordination. Ainsi, le respect des engagements précités est l'objet d'inspections régulières de la part des agents de la DSA. Dans cette optique, le producteur est tenu à collaborer

producteur à livrer toute sa production au collecteur agréé, choisi par le producteur lui-même, dont l'identification porte essentiellement sur le nom et prénom de la personne physique ou morale, l'adresse, n° de registre de commerce, le lieu d'implantation, la capacité de collecte et la capacité de transport sous froid.

¹⁴⁷ - Les mesures et les précautions à prendre font l'objet de l'article cinq (5) du cahier des charges (DSA – Producteurs.

¹⁴⁸ - voir la partie de management

sérieusement avec la tutelle. Il s'engage à autoriser l'accès à son exploitation aux responsables des DSA dûment mandatés et de leur fournir tous les renseignements demandés au sujet de la production. Pour garantir un approvisionnement régulier en lait cru, ce même producteur est tenu, en effet, d'avertir ces services de tout changement d'activité ou de vocation pour lesquelles l'agrément sanitaire et le cahier des charges ont été délivrés.

Par ailleurs, les sanctions¹⁴⁹ prévues par les services de la DSA, sont infligées aux éleveurs sur toute fraude constatée ou tout manquement aux engagements précités. Ces sanctions pourraient entraîner la déchéance des droits relatifs à l'octroi de la prime et l'exclusion du producteur du programme de soutien. Cependant, tout litige est soumis au préalable à un règlement à l'amiable au niveau de la commission locale et/ou à la commission nationale d'arbitrage ; en cas de non règlement, il sera soumis aux juridictions territorialement compétentes.

Systèmes de garantie:

Relativement au système de garantie¹⁵⁰ les services de la DSA prennent en charge des dispositions quant au respect du contrat, au respect des délais d'octroi du soutien aux producteurs, et s'engagent à porter l'assistance technique nécessaire pour une meilleure conduite du cheptel laitier des producteurs contractuels.

La CRMA est la caisse habilitée officiellement à effectuer le paiement mensuel des soutiens de l'Etat accordés aux producteurs sur présentation des pièces justificatives dûment visées par les services de la DSA.

Cependant, les éleveurs se plaignent dans leur quasi-totalité des retards enregistrés dans le paiement de cette prime, liés souvent aux lenteurs bureaucratiques au niveau des services de la DSA pour des raisons de renouvellement d'agréments sanitaires. Il est à signaler que la CRMA procède aux retraits automatiques sur les comptes bancaires des éleveurs endettés.

Durée de contrat.

Les contrats signés entre les DSA et les producteurs sont valables pour une durée de 12 mois renouvelable et tout changement de collecteur induit automatiquement une annulation de l'ancien cahier des charges. On notera que les producteurs, dans la presque totalité des cas, souhaitent entretenir une relation durable avec leurs clients pour assurer la vente de la totalité de leur production.

3.2-Analyse des relations contractuelles dans l'aval de la filière

Coordination stratégique : Les rapports entre les collecteurs et les transformateurs sont imposés par la tutelle. C'est l'Etat, à travers les services des DSA, qui impose les conditions qui régulent l'échange et déterminent en conséquence les conditions d'octroi du soutien de l'Etat au collecteur et aux transformateurs du lait cru collecté auprès des producteurs laitiers intégrés dans le programme FNRDA. Ces conditions sont toujours liées à la qualité et à la quantité, le prix étant fixé par l'Etat et exclu de ce fait de toute négociation.

¹⁴⁹ - les sanctions sont indiquées dans les articles 11 et 12 du cahier de charge (DSA – Producteurs).

¹⁵⁰ - le système de garantie est précisé dans les articles 10 et 11 du cahier de charge (DSA – Producteurs).

Les collecteurs (jeunes diplômés ou laiteries) concernés par la prime de collecte fixée à 4 DA le litre collecté sont ceux identifiés¹⁵¹ dans le cahier des charges et qui sont soumis aux engagements indiqués plus loin.

De la même manière les transformateurs touchés par la prime de transformation fixée à 2 DA le litre, sont aussi identifiés¹⁵² dans le cahier des charges signé conjointement avec la tutelle.

Coordination organisationnelle :

Afin de mieux organiser les activités de collecte et de transformation et de garantir un approvisionnement sans interruption en quantité et qualité, le collecteur et le transformateur s'engagent chacun de son côté à respecter la collecte et la transformation du lait cru, les conditions générales d'hygiène et de qualité du lait cru collecté et transformé, d'éviter toute opération de nature frauduleuse sur les quantités et la qualité et de signaler aux services compétents de la DSA tout changement d'activité.

Le souci majeur des collecteurs et des industriels demeure la recherche d'un maximum de quantité et pratiquement tous les refus de livraison enregistrés sont en relation directe soit avec un degré d'acidité élevé ou bas comparativement à la norme admise (PH neutre égal à 6). Les mini laiteries qui ne disposent pas de laboratoire se limitent uniquement aux tests banals (PH, mesure de la densité de la teneur en eau ajoutée, test de sédimentation..) et surtout au contrôle visuel.

Coordination opérationnelle :

La date et le lieu de livraison sont clairement précisés. Les collecteurs sont équipés de citernes isothermiques (acquises dans le cadre des subventions accordées aux jeunes collecteurs) et de camions frigorifiques adaptés (cas des unités de transformation).

Mécanisme de règlement :

Système de contrôle.

Les collecteurs et les unités de transformation sont soumis à des contrôles réguliers effectués par les services des DSA. Ils sont tenus, dès lors, de faciliter l'accès à leurs unités aux représentants de la DSA dûment mandatés pour tout contrôle. Ainsi, ces agents doivent vérifier la validité de l'agrément sanitaire et du cahier des charges des différents partenaires impliqués dans les activités de production, de collecte et de transformation.

Les sanctions prévues pour toute fraude constatée et prouvée entraînent un remboursement du montant intégral du soutien consenti et des frais y afférents. L'agent est en outre exclu de tout programme de soutien de l'Etat, avec toutes les conséquences administratives et judiciaires. Les éventuels litiges sont soumis de la même manière que pour les éleveurs au règlement à l'amiable à la commission locale et où à la commission nationale d'arbitrage ; en cas de non règlement, il sera fait appel aux juridictions territoriales compétentes.

Systèmes de garantie:

¹⁵¹ Le collecteur doit fournir les renseignements suivants : Dénomination de la personne morale ou physique, N° et la date d'établissement de l'agrément sanitaire, la capacité de collecte, le nombre de cuves

¹⁵² -Le transformateur est tenu aussi de fournir les informations suivantes : Dénomination? Adresse ou la raison sociale, nom de gérant, décision de création, N° et la date d'établissement de l'agrément sanitaire, n° du registre de commerce, la capacité de transformation.

Les services de la DSA prennent en charge toute disposition en relation avec le visa des pièces justificatives attestant la réalisation de l'opération en question et le respect des délais de paiement du soutien de l'Etat aux acteurs concernés. Ainsi, la CRMA opère le paiement de ces primes sur présentation des pièces justificatives nécessaires dûment visées par le Directeur des Services Agricoles. Enfin, une décision d'octroi d'une prime d'intégration signée par le directeur des services agricoles est délivrée aux unités de transformation concernées.

3.3-Analyse des relations contractuelles en secteur informel

Dans le secteur informel, la forme contractuelle, entre l'éleveur et l'aval de la filière (détaillants et cafétérias), se fait sous forme orale. Ainsi, le producteur s'engage moralement à livrer une quantité journalière déterminée de lait, selon certaines conditions de qualité et de prix.

a- un contrat oral est mieux adapté à la situation à cause d'abord de la faiblesse des quantités écoulées par ce circuit et de l'interdiction par la loi de toute manipulation de ce produit en dehors du circuit officiel. Mais aussi, le contrat oral est répandu dans toutes les transactions agricoles et commerciales et donc plus pratique pour au moins deux raisons :

- la volonté de tisser des liens sociaux forts entre les agents impliqués à l'intérieur de la même zone géographique et en dehors de tout contrôle administratif.
- les engagements contractuels oraux donnent aussi l'impression d'être moins obligatoires et donc plus flexibles et peuvent être modifiés à tout moment.

b- Conditions des contrats

Le contrat oral renferme des conditions que les deux parties de la transaction s'engagent à respecter. La durée du contrat peut être très longue et est généralement indéterminée dans le contexte de la convention. Mais la durée d'application de certaines conditions, en particulier celle portant sur le prix, peut changer d'une période à l'autre et être valable pour un nombre d'opérations commerciales illimité.

Les clauses constituant la base du contrat dans ces cas précis sont au nombre de trois. Elles concernent la quantité, la qualité et le prix.

Selon l'utilisation, le lait même acide est accepté par des détaillants mais à des prix négociables (de toute façon inférieurs à 22 DA/litre) du moment qu'il est destiné à être transformé en lait caillé ou en lait fermenté.

Le prix payé aux producteurs change selon la région, selon la manière dont il est vendu et le lieu où il est vendu, etc. Ainsi, le prix du lait vendu à proximité ou au niveau des fermes, par le producteur lui-même, varie actuellement entre 30 et 35 DA le litre. Par contre, le lait collecté par les transformateurs est payé à 29 DA (y compris la prime de soutien à la production). Vu cette différence dans le prix et la facilité de paiement entre le lait livré directement aux transformateurs et le prix offert par le marché parallèle, les producteurs qui sont proches des villes cherchent souvent à mieux valoriser leur production en le vendant eux mêmes, d'autant plus que le secteur formel dispose de peu de marge de manœuvre sur les prix.

Dans le cas des relations entre producteurs et détaillants, le producteur s'engage à livrer le lait soit dans des récipients en plastique ou dans des bouteilles de boissons gazeuses recyclées, généralement le matin et rarement le soir.

3.4- La coordination horizontale

Le niveau organisationnel entre acteurs de la filière est quasi inexistant en amont et très fort en aval. L'organisation identifiée en amont de la filière concerne l'union des éleveurs. A l'aval de la filière, les industriels sont réunis dans le cadre de l'Union nationale des transformateurs. L'organisation des producteurs laitiers se veut une structure de coordination entre les producteurs mais également d'intermédiation avec les autres acteurs.

L'organisation, par le biais de ses représentants dans chaque wilaya, a assisté à plusieurs assemblées locales, régionales et nationales, a émis des propositions¹⁵³ et a exprimé ses positions vis à vis de tout acte de développement en relation avec la production laitière. Cependant, dans la réalité, elle fut exclue de toute négociation avec les pouvoirs publics et de toute décision en relation avec le développement du secteur. Elle ne s'occupe ni de la gestion du crédit intrant en rapport avec les institutions financières, ni des relations avec les structures d'encadrement. Le fonctionnement de cette structure reste un fonctionnement de façade du fait qu'elle demeure une vitrine que l'administration utilise, quand elle le souhaite, pour des objectifs précis entre autres à des fins politiciennes plutôt qu'à des fins de développement. L'union est ainsi très fragile et sa légitimité est de plus en plus contestée.

Cependant l'organisation¹⁵⁴ des industriels privés a déclenché deux grèves successives en 2007 pour protester contre la hausse du prix de la matière première sur les marchés mondiaux face à une stagnation du prix du LPC à la consommation (25 DA le litre).

Conclusion

L'analyse de la diversité des élevages bovins révèle l'hétérogénéité des choix et des pratiques des éleveurs, premier indicateur caractéristique des stratégies des éleveurs laitiers. La différenciation des éleveurs établie montre, a priori, la multi fonctionnalité de l'agriculture, la multiplicité des rôles du cheptel bovin et la diversité des types d'élevages laitiers présents dans la plaine de Chélif.

En effet, l'élevage bovin dans le Chélif est concentré entre les mains de petites exploitations (effectif réduit, moyens faibles ...) et des exploitations sans terre (conduite en hors sols, malgré les efforts de location de terres). La notion de spécialisation est quasi absente dans la stratégie des éleveurs, les quelques exploitations "spécialisées" rencontrées fonctionnent difficilement et souffrent énormément de plusieurs contraintes, notamment des problèmes de remboursements vis-à-vis des banques. Ainsi, le métier de l'élevage prend peu de place dans la stratégie, même dans celle des grands éleveurs du groupe B1 et B2, en matière d'investissements et de conduite d'alimentation (superficies fourragères réduites,), malgré les efforts déployés par les DSA de la région en matière d'équipement des éleveurs jugés potentiellement aptes à l'intensification.

La production laitière se trouve fortement concurrencée par des cultures et des élevages plus rentables, entre autres les cultures maraîchères (pomme de terre

¹⁵³ - Lors de la réunion du 12 juin 2006, qui a regroupé l'organisation des éleveurs avec la direction des services agricoles et la chambre d'agriculture d'Ain Defla. L'organisation a exprimé son vœu d'augmenter le prix à la production à 46 DA le litre avec la généralisation des différents formes de soutien à l'ensemble des éleveurs (extension des bâtiments et acquisition de cheptel, production de verts et d'autres facteurs de production...).

¹⁵⁴ - L'une des revendications de la dite fédération des producteurs reste la révision à la hausse du prix actuel du lait en sachet à un niveau minimum de 30 dinars le litre ce qui est, pour eux, le préalable pour continuer à travailler, voire survivre. Une revendication qu'ils estiment justifiée eu égard à la montée des cours de la matière première (poudre de lait et matière grasse) sur le marché mondial. Dans un autre appel lancé par les transformateurs de lait privés, la libéralisation du prix de ce produit et l'élargissement des subventions à leur profit ont été réclamés.

notamment), la polyculture, l'aviculture, l'arboriculture et l'embouche. Cette dernière occupe une place privilégiée et s'impose comme une activité concomitante à l'élevage laitier (classes A et B notamment), parfois même dominante (Classes C, D et E). Dans ces dernières classes, le lait est considéré comme sous produit.

En dehors de la classe A, le troupeau bovin des autres classes est typiquement polyfonctionnel, autrement dit :

- l'élevage laitier est complémentaire des activités agricoles (utilisation des fourrages et sous produits, utilisation de fumier pour le maraîchage ...),
- il doit d'abord assurer la couverture des besoins familiaux en matière de lait et produits laitiers (l'ben, Raib et D'hen..),
- il permet de mieux valoriser la main-d'œuvre familiale sous-employée,
- il assure une meilleure trésorerie (vente de lait et de veaux).

Le peu d'intérêt accordé à l'élevage laitier se manifeste essentiellement par la part minimale de la surface réservée aux cultures fourragères, qui demeure insuffisante au niveau des classes A et B et très réduite ou quasi absente dans les autres classes. Ainsi, l'affouragement en vert couvre plus de 6 mois dans les premiers cas et moins de 4 mois dans les seconds ; les périodes de soudure sont complétées par les concentrés, l'absence de l'ensilage et la méconnaissance des rationnements continuent de générer des manques à gagner importants.

Il est vrai que le PNDA a réussi à mobiliser certains éleveurs et à les séduire par l'intermédiaire des équipements octroyés mais les autres mesures restent loin de convaincre et de satisfaire ces éleveurs compte tenu des insuffisances enregistrées et des contraintes liées à leur application correcte.

La production laitière se trouve généralement déclassée au profit d'autres activités plus rémunératrices (agricoles ou commerciales). La diversification demeure la règle par excellence dans pratiquement toutes les classes distinguées, découlant de la nature même de l'activité de l'élevage laitier, peu rémunérateur et exposé souvent à des risques élevés. Cette stratégie de diversification est considérée comme un ralentisseur du développement de l'investissement en élevage laitier. En effet, les résultats de l'enquête montrent que l'effort le plus important des agriculteurs est consacré aux cultures compétitives (pomme de terre, maraîchage et arboriculture) et engraissement des veaux dans une logique de maximisation du revenu.

Plusieurs paramètres techniques et économiques prouvent la place seconde réservée à l'élevage laitier dans la logique de production des agriculteurs éleveurs de la région de Chélif, entre autres l'importance de l'autoconsommation, l'intervalle trop long entre deux vèlages, la nature des bâtiments d'élevage, le faible respect des règles d'hygiène.

En matière de qualité, le lait se trouve influencé par la nature de l'alimentation, la nature des bâtiments souvent mal conçus, les conditions de traite, de stockage et de transport inadéquats, particulièrement durant la saison estivale. Les comportements de nature frauduleuse d'addition de l'eau, le mode de paiement actuel " sans primes et sans pénalités ", les mesures prophylactiques ... sont autant de contraintes qui entravent le développement en amont d'un produit de qualité. Cependant, au niveau des unités de transformation, on note un manque de rigueur dans le contrôle de la qualité du lait collecté par la filiale et une absence quasi-totale de cette fonction chez certains industriels privés.

L'application à la lettre de la législation qui permet des sanctions surtout en relation avec la qualité du lait aurait certainement pour conséquence une diminution sans précédent

du nombre des éleveurs livrant aux laiteries industrielles vu la concurrence exercée par le circuit du marché informel.

Sur le plan de l'organisation de la collecte, les deux circuits, formel et informel, obéissant à deux logiques différentes, se trouvent en concurrence permanente.

En fait, la collecte du lait est fortement liée au système intensif, mis en place au niveau de la plaine surtout, fortement liée au mécanisme d'incitation mis en place par les pouvoirs publics en vue d'encourager la collecte du lait cru. Ainsi, toutes les laiteries de la région se sont intéressées à la collecte afin de bénéficier de la prime octroyée.

Par ailleurs, l'essentiel du lait est collecté par les moyens propres des laiteries, les jeunes collecteurs intégrés n'ont qu'une faible part de ce marché. L'émergence d'autres collecteurs dans le circuit est rendue impossible du moment que l'accès au circuit de collecte est fermé.

Bien que la quantité collectée par la filiale soit relativement importante, la collecte ne semble pas être une priorité pour elle. En revanche, les laiteries installées au niveau de la région mobilisent non seulement leurs propres moyens de collecte, mais elles utilisent des moyens de fidélisation plus séduisants pour l'attraction de leurs fournisseurs.

La coordination domestique gouvernée par la confiance et reposant sur la fidélité en plus de l'octroi aux éleveurs d'un prix supérieur à celui fixé par l'Etat ; par ailleurs une nouvelle carte se dessine aux niveaux de la région du moyen Cheliff surtout compte tenu de ces modes de coordination.

Quant à la plaine du haut Chélif, la concurrence est ouverte et aussi sévère entre l'unité à capitaux publics et le privé, les deux rivaux étant présents simultanément dans les principales communes détenant l'essentiel de l'élevage.

Sur le plan de la production et la commercialisation, l'émergence des laiteries privées transformant le lait local et le lait en poudre a créé un nouveau contexte de marché, Il s'agissait pour ces acteurs d'acquérir des parts de marché en produisant des produits compétitifs. Les stratégies mises en place par les laiteries ont porté sur la diversification de la production pour les uns et la différenciation des produits commercialisés pour les autres.

La concurrence est plus forte entre le secteur privé et le secteur public et entre les mini laiteries. En effet, la filiale GILAIT est limitée dans ses initiatives par des directives émanant de la direction générale du groupe. Par contre, le privé est guidé par le profit. Devant ces deux logiques parfaitement contradictoires, la concurrence est en quelque sorte déséquilibrée et orientée progressivement vers la substitution du secteur public au profit des laiteries privées et des investissements étrangers.

Désormais, la filiale GIPLAIT se trouve dans l'incapacité de faire face à ces privés, actifs et agressifs, du moment qu'elle est dans l'obligation de produire du LPC en grande quantité, sur la base d'un prix fixé sans référence au coût de production, de desservir des zones lointaines, et donc de continuer à jouer un rôle jugé " d'intérêt général " dans une économie dite "de marché ". Cependant, les laiteries privées sont libres de tout engagement, disposent d'une plus grande marge de manœuvre et cherchent à consolider leurs parts de marché au niveau de la région. L'acquisition de parts de marché se fera certes sur la base des prix, mais également sur la différenciation des produits. C'est ainsi que chaque laiterie propose des prix spécifiques à ces clients potentiels et utilise ces propres moyens de transport pour approvisionner sa clientèle.

En matière de différenciation, chaque unité tente de se distinguer par un ou plusieurs produits, du point de vue de la qualité et de l'emballage utilisé. L'objectif recherché

est de mettre sur le marché des produits compétitifs aptes à satisfaire les besoins des consommateurs urbains et à générer des marges importantes.

L'analyse en termes de modes de coordination montre en définitive que l'approvisionnement en lait et produits laitiers de la région du Chéouli fait intervenir différents types de relations entre acteurs permettant l'échange de flux physiques, informationnels et monétaires. Ces relations concernent les acteurs impliqués directement dans la filière : les éleveurs, les collecteurs et les transformateurs dont les relations sont déterminées par l'Etat par le biais des DSA ; ainsi, les quantités, la qualité, les conditions d'hygiène sont dictées dans les cahiers des charges signés conjointement par les DSA et chaque acteur.

Le nouveau plan de développement agricole renforce les principaux instruments de la régulation de la filière en les gardant entre les mains de l'Etat. Il est de ce fait loin des tendances de libéralisation marquant le marché du lait à l'échelle internationale sous l'égide des organisations internationales et de l'OMC en particulier.

Un rôle central est donc attribué aux DSA dans la réhabilitation de la filière. L'un des principaux instruments utilisés est l'octroi des primes d'incitation à la production, des primes de collecte accordées aux collecteurs et des primes de transformation aux industriels transformateurs. Cependant, la voie est ouverte à la concurrence dans le maillon de transformation avec la fixation du prix du litre de lait pasteurisé à la consommation (25 DA).

Dans ce contexte, les formes de coordination existantes varient d'une région à une autre et selon la nature du circuit (formel ou informel). Le circuit informel, bien qu'il soit officiellement réprimé, est un véritable système d'organisation économique et social dans la mesure où il arrive à assurer une coordination mixte dépassant le marché ponctuel en formant des accords réciproques basés surtout sur la confiance et des relations contractuelles orales.

Les formes de coordinations du circuit formel se situent entre les accords de type "contrat spécificité des produits " et les contrats facteurs de production " dans un cadre global régi par une réglementation dictée par l'Etat en matière de quantité, de prix et de qualité. Les rapports entre certaines mini laiteries et leurs fournisseurs (producteurs) et clients sont proches d'un processus d'intégration verticale partielle. Dans ce système de forte assistance, l'intégration verticale devient une solution inéluctable de garantie d'un approvisionnement régulier en lait cru et un écoulement permanent des outputs.

La quantification des coûts de transactions reste une tâche énormément difficile notamment pour l'évaluation du risque. Ce risque sera plus important pour les producteurs laitiers notamment s'ils doivent faire face une libéralisation totale des marchés.

Les mutations des marchés agricoles à l'échelle mondiale engendrent de nouveaux besoins quantitatifs et qualitatifs pour les consommateurs, ce qui nécessite une meilleure organisation des stratégies d'approvisionnement et de commercialisation avec des mécanismes institutionnels appropriés. C'est ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière lait en Algérie sont aujourd'hui et plus que jamais invités à mieux s'organiser en vue d'assurer le plus grand approvisionnement possible en termes quantitatifs et qualitatifs avant d'affronter réellement une ouverture aux conséquences qui pourraient se révéler désastreuses.

Chapitre 6 : Les performances de la filière lait

Introduction

La performance du marché se fonde sur les résultats économiques de l'ensemble des acteurs de la filière. Ainsi, selon Montigaud, 1989, « la performance concerne les résultats économiques de la filière par rapport à l'allocation des facteurs, l'emploi, la rentabilité, le développement du progrès technique, etc. ».

La performance de la filière¹⁵⁵ s'apprécie en termes financiers (rentabilité, profitabilité), en termes économiques (productivité), en termes commerciaux (progression de part de marché), en termes techniques (hausse de l'utilisation de la capacité de production) et sur le plan humain (motivation des salariés, climat social).

Nous tenterons, à travers les chapitres suivants, d'analyser les résultats économiques de la filière, dans un contexte géographique limité, celui de la plaine de Chelif, et plus particulièrement l'efficacité et la rentabilité des services rendus par les différents acteurs de la filière.

L'appréhension de la performance de la filière consistera à réaliser, dans un premier temps, une analyse des coûts de revient inhérents aux différentes phases de la filière (les exploitations laitières, la collecte et la transformation). Ainsi, l'étude de la formation des prix tout au long de la filière méritera une attention particulière. C'est la raison pour laquelle l'analyse comportera trois chapitres : le premier traitera de l'amont de la filière alors que le second analysera l'aval de la filière. Pour cette analyse, on fera appel non seulement aux données financières des comptes, mais aussi à des éléments explicatifs d'ordre technique, économique et organisationnel.

Dans un troisième chapitre, il s'agira d'analyser la formation et la répartition des résultats économiques de la filière à travers l'examen de quelques indicateurs caractéristiques entre autres, l'analyse des marges, de la valeur ajoutée et de la productivité par employé dans tous les segments de la filière, dans la limite des informations recueillies.

Section 1 - La formation des coûts de production : analyse comptable de l'amont de la filière

Introduction

La rareté relative des moyens de production (terre, travail et capital) implique de la part des acteurs la recherche d'une utilisation rationnelle dans le souci d'obtenir le maximum de satisfaction avec le minimum de coût. D'où la recherche de la meilleure productivité possible.

La notion de productivité ou rendement permet en effet, par des comparaisons, de contrôler l'emploi d'un, plusieurs ou de la totalité des facteurs de la production. Elle est largement tributaire du mode d'utilisation de ces facteurs, autrement dit l'application du progrès technique. En effet, le progrès technique revêt des formes très différentes : progrès

¹⁵⁵ La notion de performance peut avoir des contenus très divers selon le niveau auquel on se place. La performance consiste, en effet, à créer de la valeur, c'est à dire un surplus économique pour une entreprise, ou augmenter l'utilité d'un bien ou service pour un consommateur. Désormais, au niveau global, ou de filière, l'Etat a aussi une mission importante de service public, autrement dit, de défense de l'intérêt général, entre autres de veiller à la sécurité alimentaire des citoyens et à la compétitivité internationale des entreprises (par un bon niveau d'équipement en infrastructures du pays, par un dispositif efficace de formation et de recherche, par une régulation du cadre concurrentiel, etc.). Dans le présent travail, l'appréciation des performances de la filière en termes commerciaux, techniques et humaines a été prise en considération dans les chapitres relatifs aux structures de la filière d'une manière ou d'une autre.

en mécanisation (recours aux machines), progrès biologique (emploi de variétés végétales sélectionnées et de races ou souches animales améliorées), progrès chimique (utilisation des engrais, des antiparasitaires, etc.) et progrès en management (relatif à une meilleure gestion de l'exploitation).

Ainsi, l'indicateur économique susceptible de traduire les progrès en productivité est le coût de revient¹⁵⁶ déterminé par l'intermédiaire de l'analyse de la formation des coûts par grands postes.

1.1-Approche méthodologique

La connaissance des différents coûts associés à l'activité de production laitière rend possible une approche en termes de prix de revient. Cette approche peut se faire à partir des éléments passés (année 2006). Ainsi, les coûts de revient obtenus pour les différentes classes d'élevage permettent d'apprécier à posteriori, des opérations antérieures et d'en tirer des indications utiles sur le plan de la rentabilité.

La connaissance des coûts et du prix de revient de chaque classe passera certainement par une analyse longue et complexe de la formation de ces coûts. Cependant, face à cette complexité, on cherchera d'abord à se doter de moyens d'analyse afin de simplifier le raisonnement.

Par ailleurs, la méthode suivie dans le calcul des prix de revient n'est pas une méthode comptable ; les données recueillies au cours de l'enquête seront notre référence pour définir le niveau, la structure de l'ensemble des indicateurs.

Dans la détermination de ce coût on s'est servi des concepts suivants et qui sont résumés dans le tableau ci-dessous.

- Les charges opérationnelles ¹⁵⁷ affectées au système de production laitier et qui sont retenues dans le calcul du prix de revient concernent l'achat des aliments concentrés, le coût de production des fourrages, les frais d'élevage (les frais d'insémination artificielle, les frais des soins vétérinaires), les frais de transport et les autres charges opérationnelles. Quant aux salaires des ouvriers temporaires, aux engrais utilisés, aux semences, et aux autres travaux d'exploitation, ils sont intégrés au niveau des coûts de production des fourrages en question.

- Les charges de structure ¹⁵⁸ : Elles comprennent les charges d'amortissement du matériel spécifique à la production laitière (machine à traire, cuves de réfrigération, ...) et

¹⁵⁶ Coûts et prix de revient. Le plan comptable général distingue : l'appellation prix de revient : "somme des éléments qui pour un produit ou une prestation correspondent au stade final des produits ou prestations de services, des coûts somme d'éléments qui ne correspondent pas au stade final".

¹⁵⁷ Les charges opérationnelles ou charges variables (CV) sont liées à des décisions à court terme et sont donc réversibles. Elles correspondent à l'utilisation de la capacité existante ; c'est pourquoi elles sont parfois qualifiées de coûts opérationnels (Lassègue, 1975).

¹⁵⁸ Les charges de structure ou charges fixes (CF) : sont liées à des décisions à long terme. Elles sont très peu réversibles et sont appelées aussi coûts fixes ou coûts de structures (Lassègue, 1975). La distinction entre facteur fixe ou structurel et facteur variable ou opérationnel est faite à partir de la différence de degré dans leur permanence au sein de l'entreprise. On peut considérer comme fixes tous les facteurs qui ne sont pas susceptibles d'être modifiés entre le début et la fin de la campagne agricole. On considère comme variables tous les facteurs qui peuvent être modifiés en cours de campagne. Ainsi, dans les salaires figurent des éléments fixes et des éléments variables (heures supplémentaires par exemple). Op cité page 75 in « Economie de l'entreprise agricole" Editions CUJAS, paris, 1970:

les charges d'amortissement des bâtiments d'élevage, la main d'œuvre permanente ainsi que les autres frais en relation avec la location des terres et les travaux de fermage.

Coûts de production	Coûts opérationnels	Charges alimentaires: fourrages en vert (sorgho, bersim, luzerne, ..), fourrages en sec (paille et avoine), concentrés (son, concentré de maïs)
		Frais d'élevage : frais vétérinaires et de reproduction, travaux pour élevage.)
		Frais de transports.
		Autres charges opérationnelles (Eau, électricité, frais de transport)
	Coûts de structure	Main d'œuvre
		Amortissements des équipements
		Dépréciation de l'animal
		Amortissements des Bâtiments
		Frais fonciers (fermage).

Décomposition du coût de production

Pour déterminer le montant de l'amortissement annuel d'un bien, on s'est référé à trois paramètres :

- la durée de vie ;
- le montant à amortir qui correspond à la différence entre la valeur d'origine et la valeur en fin d'existence ;
- le rythme de l'amortissement.

L'amortissement du matériel de traite a été calculé sur 10 ans. L'amortissement des bâtiments a été calculé sur 20 ans ; quant à celui des reproducteurs, il a été calculé sur 7 ans.

La mesure des charges alimentaires : *les rendements physiques des productions fourragères et les quantités d'affouragement.*

Il s'agit d'utiliser les données moyennes recueillies sur le terrain et relatives aux rendements par hectare de surface cultivée en fourrages, compte tenu des déclarations des éleveurs et des potentialités pédoclimatiques caractéristiques de la région de Chélif.

Pour les fourrages consommés sur place, la mesure directe devient une affaire à la fois des données recueillies auprès des éleveurs et une affaire d'expérience. La production fourragère produite sur l'exploitation est rapportée au nombre de têtes de bétail entretenues. Il s'agit en fait d'une approximation qui se révèle pratique pour l'analyse globale mais qu'on aurait tort de chercher à exploiter pour les études précises.

Les surfaces fourragères seront indiquées en hectares et comprennent les surfaces emblavées en avoine, bersim, sorgho, maïs et luzerne. Les fiches des principales cultures fourragères (sorgho, bersim, luzerne, maïs et avoine) sont élaborées et données en Annexe.

L'auto approvisionnement en paille est considéré comme l'équivalent d'un achat de ce produit au prix du marché. Les prix utilisés pour les autres aliments, notamment concentrés, sont des prix moyens relevés auprès des éleveurs au cours du déroulement de l'enquête.

Produits affectés au lait

Ce poste se compose du produit principal, le lait, et des sous produits notamment les veaux évalués à leur valeur de naissance et la valeur du fumier produit par le troupeau (non compris la valeur des vaches à la réforme). Le prix de revient du litre de lait est alors exprimé, en tenant compte de la répartition des charges et des produits du système de

production laitier, par le rapport entre le total des charges affectées au lait et la quantité de lait produite dans l'année.

Les charges affectées au lait = (charges opérationnelles + charges de structure spécifiques) – sous-produits de l'atelier laitier. (DA/ L)

Prix de revient du litre de lait = charges affectées au lait / production laitière totale (DA / L).

1.2- Niveau et structure du coût de production

Au niveau des classes d'élevages retenues, nous préciserons avec beaucoup plus de détails l'influence des différents postes sur le prix de revient du litre de lait. Ainsi, l'analyse portera sur la structuration des différentes charges relatives concourant à la production laitière et les sous produits affectés au lait.

Analyse des charges

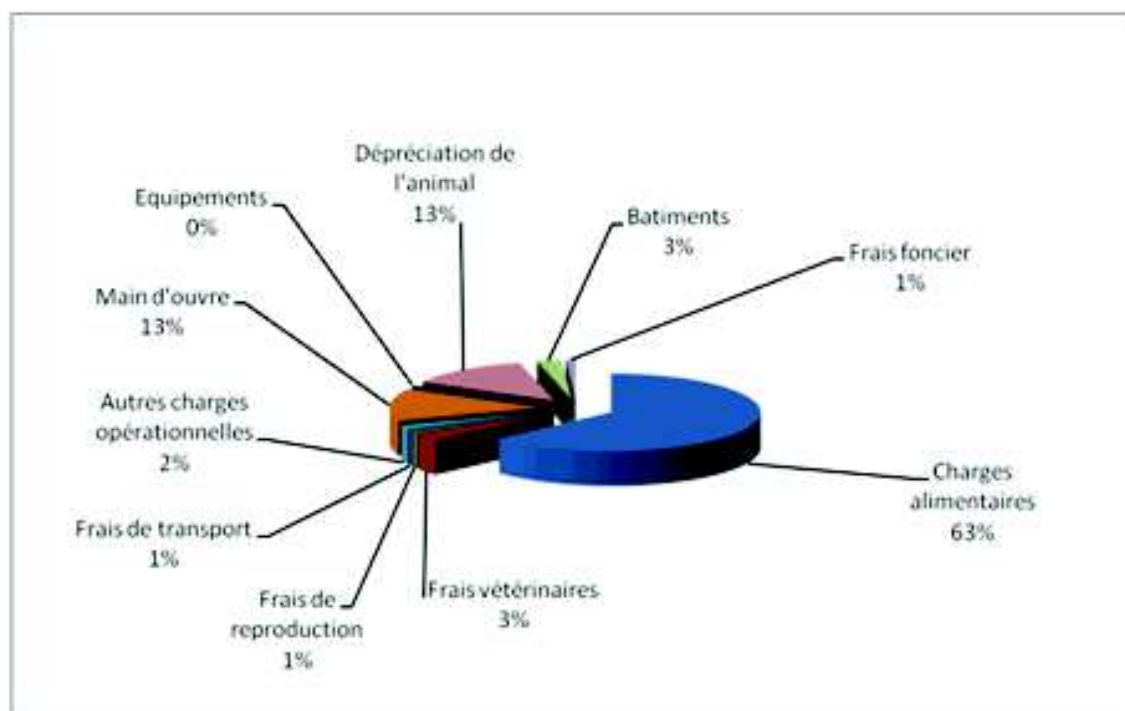
L'analyse de la structure des charges relatives aux différentes classes d'élevage en termes de charges opérationnelles et de charges de structure révèle toutefois la prédominance des charges opérationnelles et en particulier des charges alimentaires pour l'ensemble des classes retenues sans exception, mais avec des poids différents dans le total des charges.

Niveau et structure du coût de production :

Pour appréhender la structure du coût de production, l'analyse portera dans un premier temps sur la moyenne des classes de livreurs seulement (A, B₁, B₂, B₃, B₄ et C), sans tenir compte des cas des types D et E et ce en vue d'édifier une image globale du niveau et de la structure du coût de production.

La structuration du coût de production, toutes classes confondues, représentée par le graphique n° 52, fait ressortir trois groupes de postes de coûts :

- Un poste fortement dominant, qui représente à lui seul plus de 64% des charges globales : les charges alimentaires,
- Des postes d'importance intermédiaire représentent chacun plus de 13% du coût total, constitués par la main d'œuvre et la dépréciation des animaux présents,



Graphique n° 52 : Structure et décomposition du coût de production par postes

Source : Nos calculs à partir de l'enquête

des postes relativement faibles : les frais d'élevage (frais vétérinaires et de reproduction) et les autres frais relatifs aux charges restantes (eau, gaz, électricité et amortissement), ne pèsent respectivement que 4% à 3% du coût total.

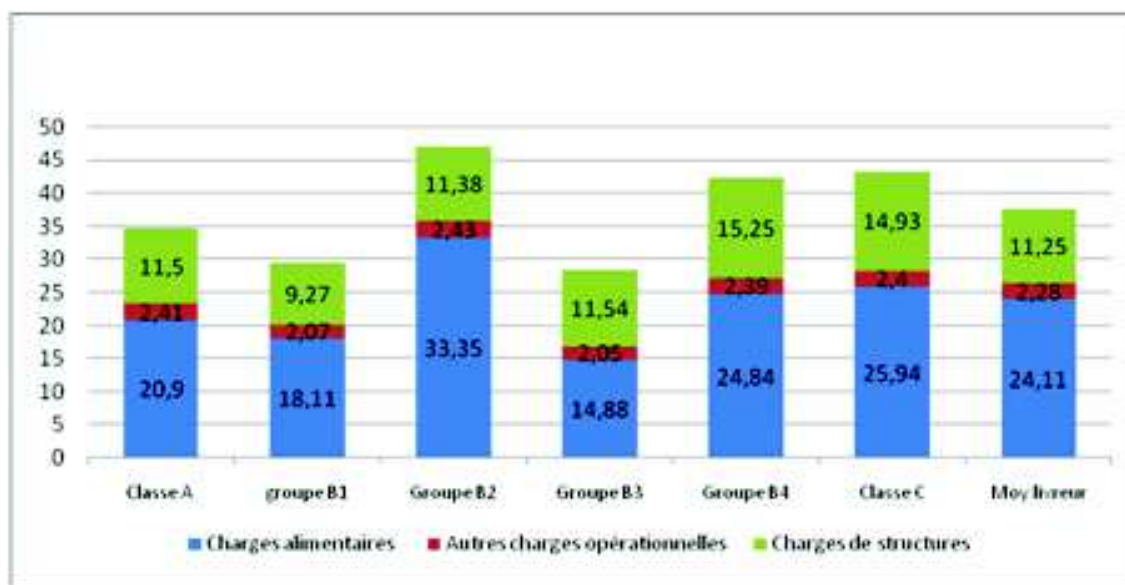
Notons que les charges consenties pour l'alimentation, la main d'œuvre et le cheptel laitier constituent environ 89% des charges affectées au lait. Tandis que le reste (les frais vétérinaires, la reproduction et les autres charges d'infrastructure) ne représente que 11% du total du coût.

Les charges opérationnelles constituent ainsi une part de 69,55% du total du coût de production contre 30,45% de charges de structure. Les charges totales moyennes annuelles par unité de production sont de **2 139 912 DA**. Rapportées au nombre de vaches présentes par unité de production, elles sont en moyenne de 140 691 DA. En conséquence, le coût de production moyen par litre de lait est estimé à **37,64 DA**.

Des coûts élevés pour l'élevage "hors sol"

Globalement, pour l'année 2006, le groupe B3 présente le coût le plus faible (28,47 DA/l), suivi par le groupe B1 (29,45 DA/l) et la classe A des éleveurs spécialisés avec un coût équivalent à 34,81 DA/l.

Au contraire, les groupes B₂ et B₄ affichent des coûts de production légèrement supérieurs comparativement aux autres groupes d'éleveurs livreurs, compte tenu de la nature de l'élevage mené en "hors sol". Ainsi, le coût le plus élevé atteint 47,16 DA/l (groupe B₂) contre 43,27 DA/l (classe C) et 42,47 DA/l (groupe B₄) (cf. graphique n°53 et tableau 58 ci après).



Graphique n° 53 : Structure des coûts de production par classe d'élevage en DA/l

Source : Nos calculs à partir de l'enquête

L'alimentation constitue par excellence le poste de coût le plus important ; elle représente entre 14,88 DA/l (Groupe B₃) et 33,35 DA/l (groupe B₂), soit une moyenne de l'ordre 64,05% du coût total, comprise entre un minimum de 52,26% affiché au niveau du groupe B₃ contre un maximum de 70,71% enregistré par le groupe B₂ parmi les éleveurs agréés, représentés par les classes A et B. Les autres charges opérationnelles (frais vétérinaires, frais de reproduction, eau, électricité, frais de transport) sont relativement faibles. Elles représentent une moyenne de 2,28 DA/l, et sont comprises dans un intervalle de 2,05 DA à 2,43 DA/l, enregistrés entre les deux extrêmes (groupe 3 et groupe 2).

En revanche, les charges de structure affichées chez les éleveurs agréés représentent en moyenne 11,47 DA/l, oscillant entre un minimum de 9,27 DA/l (groupe B₁) des élevages de taille relativement grande avec terre et un maximum de 15,25 DA/l (groupe B₄) des élevages de taille moyenne sans terre.

Tableau 58: Postes élémentaires de coût selon les classes d'élevage retenues (DA/l).

	Classe A	Groupe B1	Groupe B2	Groupe B3	Groupe B4	Classe C	Moyenne
Fourrages en verts	3,85	2,25	2,6	3,12	3,46	3,47	2,83
Fourrages en secs	7,86	7,37	18,56	4,43	11,23	7,67	11,24
Paille	2,91	2,74	3,3	2,6	3,12	9,02	3,15
Son	4,69	4,42	5,31	4,2	5,02	4,36	4,79
Concentré de Mais	1,6	1,33	3,58	0,54	2,01	1,42	2,1
Aliments grossiers	14,61	12,36	24,45	10,15	17,8	20,16	17,22
Aliments concentrés	6,29	5,75	8,89	4,74	7,09	5,78	6,89
Charges alimentaires	20,91	18,11	33,35	14,89	24,84	25,94	24,11
Frais vétérinaires	1,04	0,98	1,178	0,93	1,11	1,29	1,07
Frais de reproduction	0,26	0,24	0,29	0,23	0,28	0,16	0,26
Frais de transport	0,29	0,27	0,26	0,3	0,31	0,32	0,28
Autres charges opérationnelles	0,82	0,58	0,7	0,59	0,69	0,63	0,67
Charges opérationnelles	23,32	20,18	35,78	16,93	27,23	28,34	26,39
Main d'œuvre	5,33	3,95	4,45	5,53	6,04	8,79	4,82
Equipements	0,03	0,03	0,04	0,04	0,04	0	0,03
Dépréciation de l'animal	4,87	4,59	5,52	4,36	5,22	6,04	5,02
Bâtiments	1,26	0,7	0,74	1,61	1,89	0,1	0,98
Frais foncier	0	0	0,63	0	2,06	0	0,4
Charges de structure	11,49	9,27	11,38	11,54	15,25	14,93	11,25
Total coût de production	34,81	29,45	47,16	28,47	42,48	43,27	37,64

Source : Nos calculs à partir de l'enquête

1.3- Les charges opérationnelles

Les charges opérationnelles moyennes par exploitation type s'élèvent à 1 500 138 DA et à 98628 DA par vache soit, en moyenne, 26,39 DA/l de lait produit. Ainsi, ces charges varient entre 16,93 DA/l (groupe B₃) à 35,78 DA/l (groupe B₂), soit respectivement 59,47% et 75,69% du coût total de production.

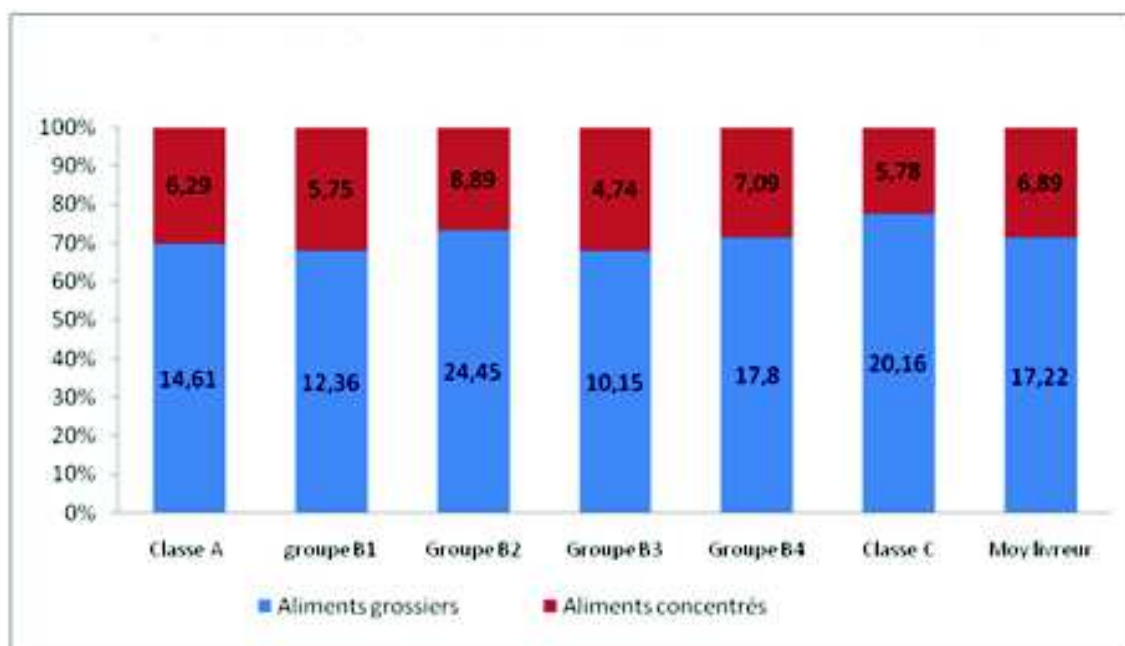
L'alimentation absorbe en moyenne 91,37% des charges opérationnelles. La rentabilité de l'élevage en général dépend par conséquent de la manière dont est géré le poste alimentation.

Les soins vétérinaires et les frais de reproduction et de transport, les autres charges (eau, électricité) sont plus faibles ; ils connaissent cependant la dispersion la plus forte en formant ensemble moins de 9% des charges opérationnelles.

Charges alimentaires :

Les charges d'alimentation comprennent les dépenses en concentrés, le coût de production des cultures fourragères et la valeur des aliments achetés (foin et paille).

Les charges d'alimentation représentent 64% des charges totales de production. Ces dépenses sont en moyenne de **1 370 716 DA** par exploitation type, soit 24,11 DA/l et 90 119 DA par vache laitière présente.



Graphique n° 54 : Structure des charges d'aliments grossiers et concentrés dans les charges alimentaires par classe d'élevage (en % et en DA/l)

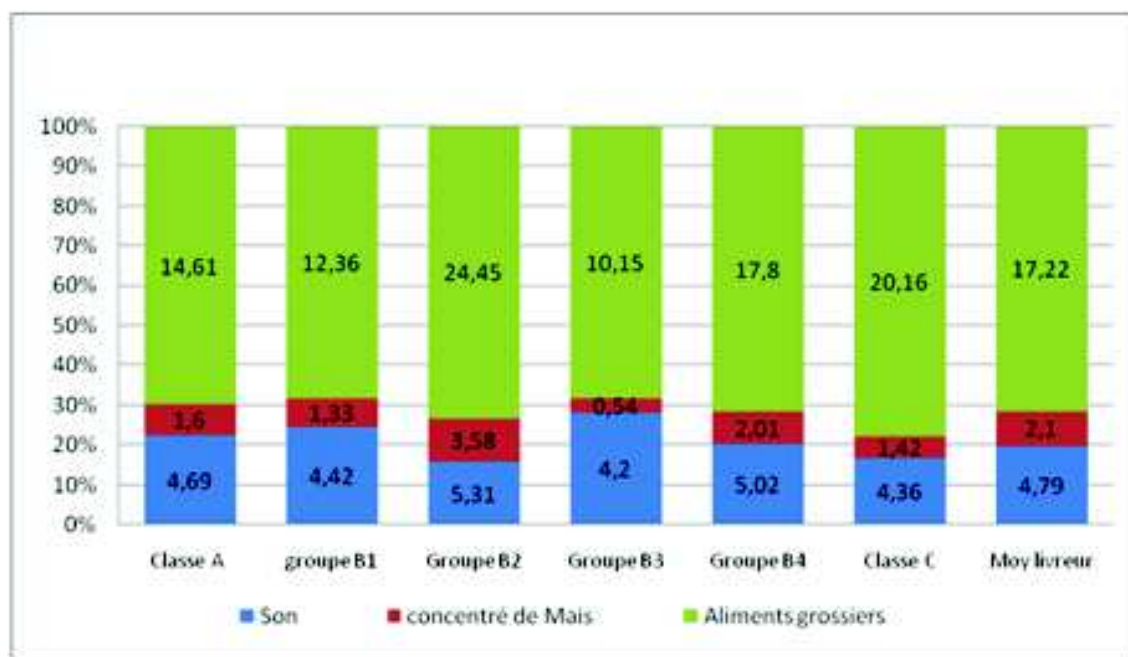
Source : Nos calculs à partir de l'enquête

Par ailleurs, ces charges varient de 14,89 DA dans le groupe B₃ à 33,35 DA/l chez le groupe B₂, constituant ainsi 52,26% et 70,71% des charges totales de production de chaque cas type.

Les concentrés :

Les concentrés représentent en moyenne 28,57% des charges de l'alimentation et 26,11% du total des charges opérationnelles. Ils représentent une dépense moyenne de 391 690,42 DA par unité de production, de 25 752 DA par vache présente et de 6,89 DA/l de lait. Ces dépenses sont plus importantes chez les exploitations "hors sol", B₂ et B₄, avec 8,89 DA/l et 7,09 DA/l, soit respectivement 1 019 211 DA et 223 777 DA par unité de production.

Ainsi, dans les groupes B₂ et B₄ où l'élevage est mené en "hors sol", la complémentation de ce régime est globalement plus exigeante en concentrés pour pouvoir compenser l'absence de vert ; d'autre part, le prix unitaire de concentrés achetés est plus élevé. La charge relative à l'utilisation de concentré est ainsi relativement élevée, en plus des productions par vache (rendements) un peu plus faibles en raison de l'utilisation faible de fourrages verts. Dans les classes retenues, plus l'alimentation comporte de fourrages verts, plus la quantité de concentré utilisée est faible, plus le coût de production est bas.



Graphique n° 55 : Structure des charges d'aliments concentrés dans les charges alimentaires par classe d'élevage % et en DA/l

Source : Enquête.

Le son de blé demeure le concentré par excellence ; il constitue une moyenne de 69,5% du total des concentrés, soit 3,44 DA/l contre 1,45 DA/l de concentrés de maïs.

Les aliments grossiers:

Les aliments grossiers représentent 71,42% des dépenses alimentaires et 65,26% des dépenses opérationnelles totales. Ces aliments sont en moyenne de 979 025 DA par exploitation, de 64367 DA par vache présente et de 17,22 DA par litre de lait. Cette part importante de dépenses en aliments grossiers a pour cause aussi bien la faiblesse de la productivité des superficies fourragères que le coût de production relativement élevé¹⁵⁹ des cultures fourragères, notamment pour les exploitations qui ne disposent pas d'équipements (de labour, d'irrigation et de fauchage) comme c'est le cas des exploitations du groupe B2. Ainsi, ces charges sont beaucoup plus importantes chez les exploitations "hors sol" avec 24,45 DA/l et 17,8 DA/l en raison de la faiblesse des superficies emblavées en cultures fourragères et au renchérissement des prix du foin et de la paille sur le marché que dans les autres exploitations des groupe B₁ (12,36 DA/l) et B₃ (10,15 DA/l).

En effet, pour combler les apports insuffisants en vert, les éleveurs sont obligés de recourir aux aliments grossiers disponibles sur le marché (foin d'avoine surtout) et aux aliments concentrés qui connaissent de fortes fluctuations de prix affectant directement la rentabilité de ces élevages.

L'examen des achats de fourrages secs (foin d'avoine, non compris les achats de paille) par classe d'élevage (tableau ci après) montre clairement que la part moyenne constitue 88% de la valeur des fourrages secs consommés au sein de l'exploitation et 41% des charges alimentaires, pour une dépense moyenne de 563 093 DA par exploitation et de 9,90 DA/l de lait.

¹⁵⁹ Voir Annexe relative aux fiches techniques des cultures fourragères

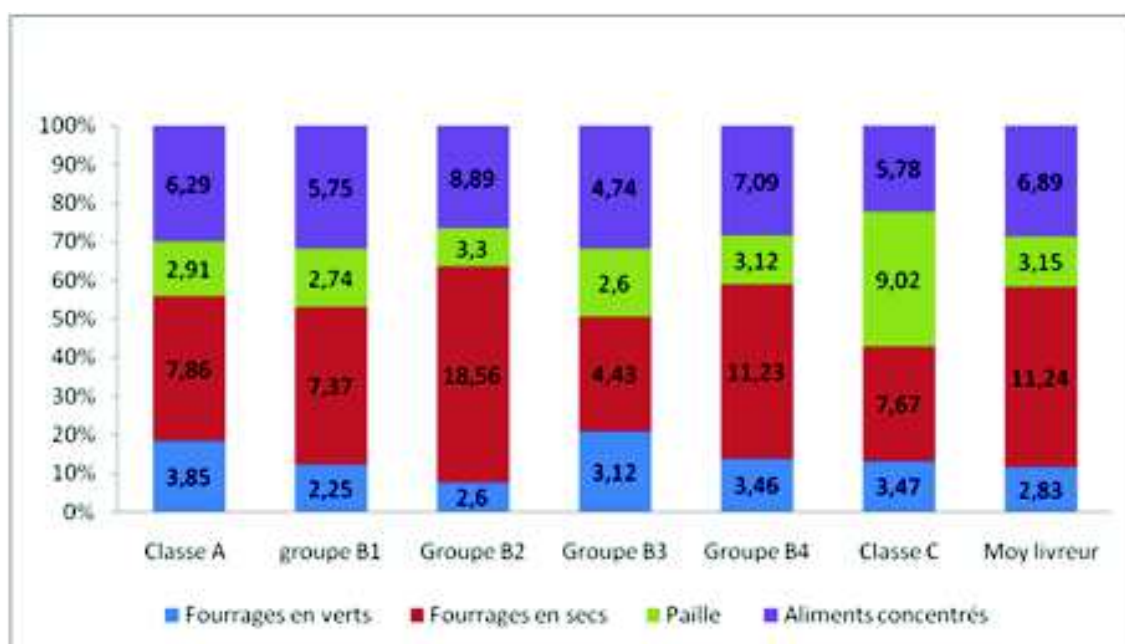
Tableau 59: Structure de l'alimentation en fourrages secs en % de la valeur totale

	Classe A	Groupe B1	Groupe B2	Groupe B3	Groupe B4	Classe C	Moyenne
Production locale de FS en %	18,74	13,29	2,12	69,87	29,18	32,51	11,91
Achat de fourrages secs en %	81,26	86,71	97,88	30,13	70,82	67,49	88,09

Source : Nos calculs à partir de l'enquête

Par contre, la part de la production proprene constitue environ que 12% de la valeur des fourrages secs consommés et donc 5,6% des charges alimentaires, soit en moyenne 1,34 DA/l de lait. Ainsi, la part des aliments grossiers achetés (foin d'avoine) est en relation étroite avec la superficie cultivée en culture fourragère (irrigué et sec). En conséquence, le taux de chargement est un indicateur suffisant du degré d'autonomie alimentaire de l'exploitation.

Par classe d'élevage, la part des achats d'avoine varie d'un minimum de 8,96% (soit 1,33 DA/l) à un maximum de 54,47% (18,16 DA/l) des charges alimentaires, de 30,13% à 97,88% de la valeur moyenne de fourrages secs consommés enregistrés respectivement au niveau des groupes d'élevage B₃ et B₂.



Graphique n° 56 : Structure des charges d'aliments grossiers dans les charges alimentaires par classe d'élevage (en% et en DA/l)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête

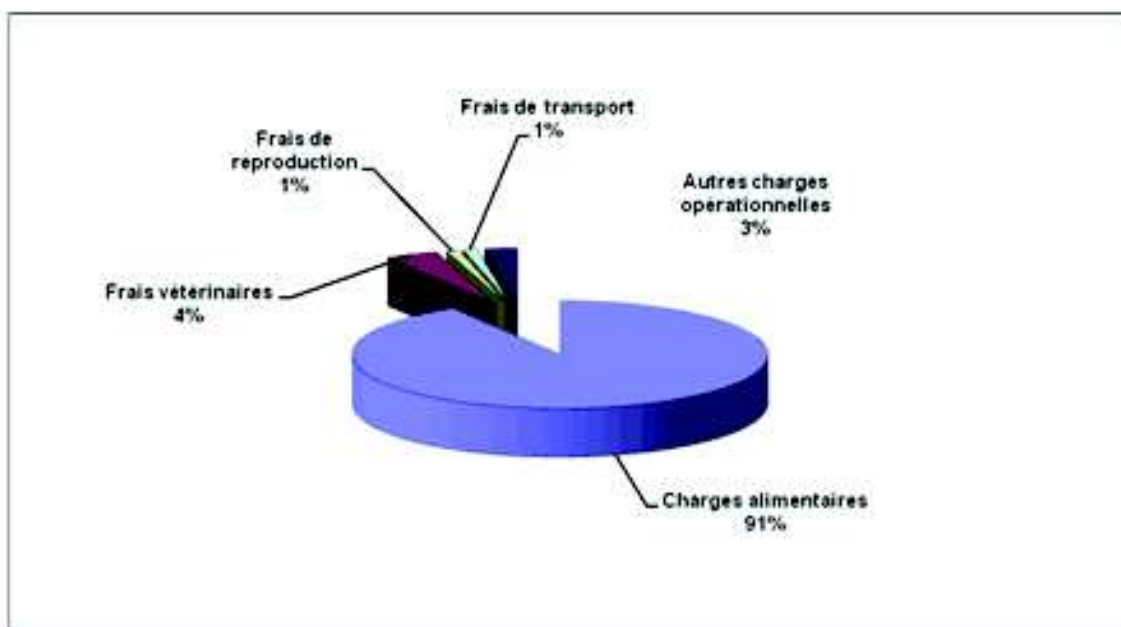
Quant à la part du vert dans l'alimentation, elle est en moyenne de 11,74% des charges alimentaires, de 160 933 DA par exploitation, de 10 581 DA par vache présente et de 2,83 DA/litre de lait. Cette part est variable entre un maximum de 20,94% (3,12 DA/l) et un minimum de 7,79% (2,6 DA/l) des charges alimentaires affichées respectivement dans les types B₃ et B₂.

En ce qui concerne la paille, sa contribution est en moyenne de 3,15 DA/l de lait, pour une dépense moyenne de 178 869 DA par exploitation et de 11 759 DA par vache présente. La part de la paille est plus importante au niveau des classes d'élevage semi extensif (classe C) avec 9,02 DA/l de lait contre seulement 2,6 DA/l au niveau du groupe B3.

Autres charges opérationnelles.

Le reste des charges opérationnelles (frais vétérinaires, frais de reproduction, frais de transport et frais d'électricité et d'eau) représente en moyenne 8,64% des charges opérationnelles et 6% du coût total des charges de production (figure suivante), équivalant à 2,28 DA/l, dont 47,8% des frais vétérinaires, 28,9% de frais d'électricité et d'eau, 12,7% de frais de transport et 10,45% de frais de reproduction.

Les frais de soins vétérinaires englobent les frais d'achat de médicaments et des interventions du vétérinaire ; par contre les frais de reproduction concernent les charges relatives à l'insémination artificielle et à l'assistance à la mise bas assurée par le corps vétérinaire ou par d'autres spécialistes.

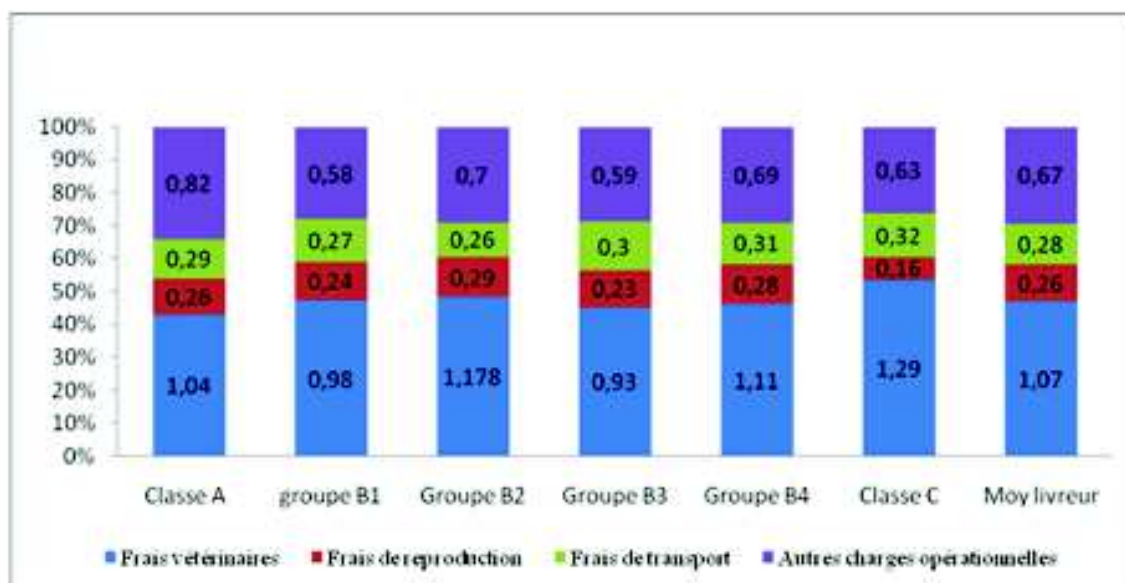


Graphique n° 57 : Répartition des charges opérationnelles par grands postes de l'ensemble des classes

Source : Nos calculs à partir de l'enquête

Ainsi, les premiers (frais vétérinaires) varient de 0,93 DA/l (groupe B3) à 1,29 DA/l (classe C). Cependant, les frais inhérents à l'utilisation de l'électricité et l'eau oscillent entre 0,58 DA/l (groupe B1) à 0,82 DA/l (classe A), au moment où les frais de reproduction et de transport sont compris dans un intervalle de 0,48 DA/l (Classe C) à 0,59 DA/l (groupe B4). (cf. Graphique n°58).

La décomposition du reste des charges opérationnelles par classe d'élevage montre que la part du groupe B3 demeure relativement élevée dans le total des charges de production et dans les charges opérationnelles, soit respectivement 7,2 % et 12,11 %, avec une moyenne de 76 592 DA par exploitation et de 8 883 DA par vache présente, soit l'équivalent de 2,05 DA/l de lait.



Graphique n° 58 : Structure du reste des charges opérationnelles (en% et en DA/l)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête

Au contraire, le groupe B2 affiche les taux les plus faibles (économie d'échelle) avec des parts de 6,79% et 5,15%, respectivement dans le total des charges opérationnelles et le total des charges de production, pour une dépense moyenne de 278 547 DA, soit 8 253 DA par vache présente et de 2,42 DA/l. Cependant, en valeur absolue, la part de ces charges est plus importante par litre de lait chez le groupe B2 (2,43 DA/l) que chez le groupe B3 (2,05 DA/l).

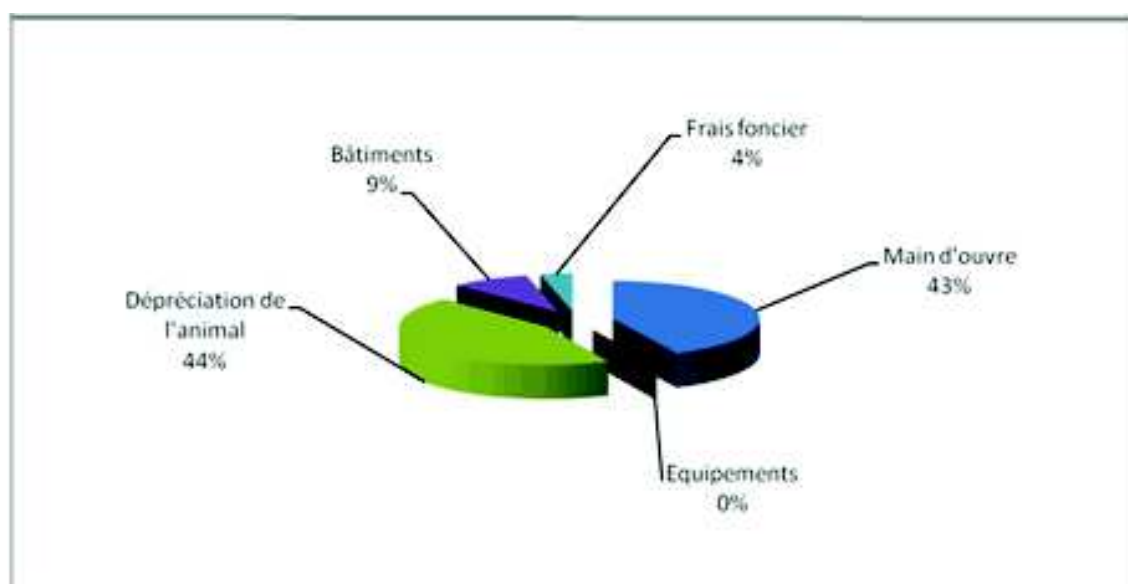
La rubrique des charges relatives à la litière ne figure pas parmi les charges opérationnelles pour la simple raison que les éleveurs utilisent les déchets de l'affouragement de la paille comme litière.

1.4-Charges de structure

Les charges de structure comprennent les charges de main d'œuvre, d'amortissement des bâtiments, des équipements et du bétail et enfin les frais fonciers. Leur total s'élève en moyen à 639 774 DA, soit à 42 063 DA par vache présente et à 11,25 DA/l de lait.

Ces dépenses représentent environ 30% du coût total moyen de production. La répartition des charges de structure par grands postes (graphique ci-dessous) souligne les proportions plus importantes de la charge inhérente aux cheptels laitiers (dépréciation de l'animal) et de la charge en main d'œuvre.

Elles représentent respectivement 44% et 43% des charges de structure et 13,33% et 12,8% du coût total de production, suivies de loin par les charges relatives à l'amortissement des bâtiments et aux frais fonciers qui ont respectivement des parts de 9% et 4% des charges de structure.

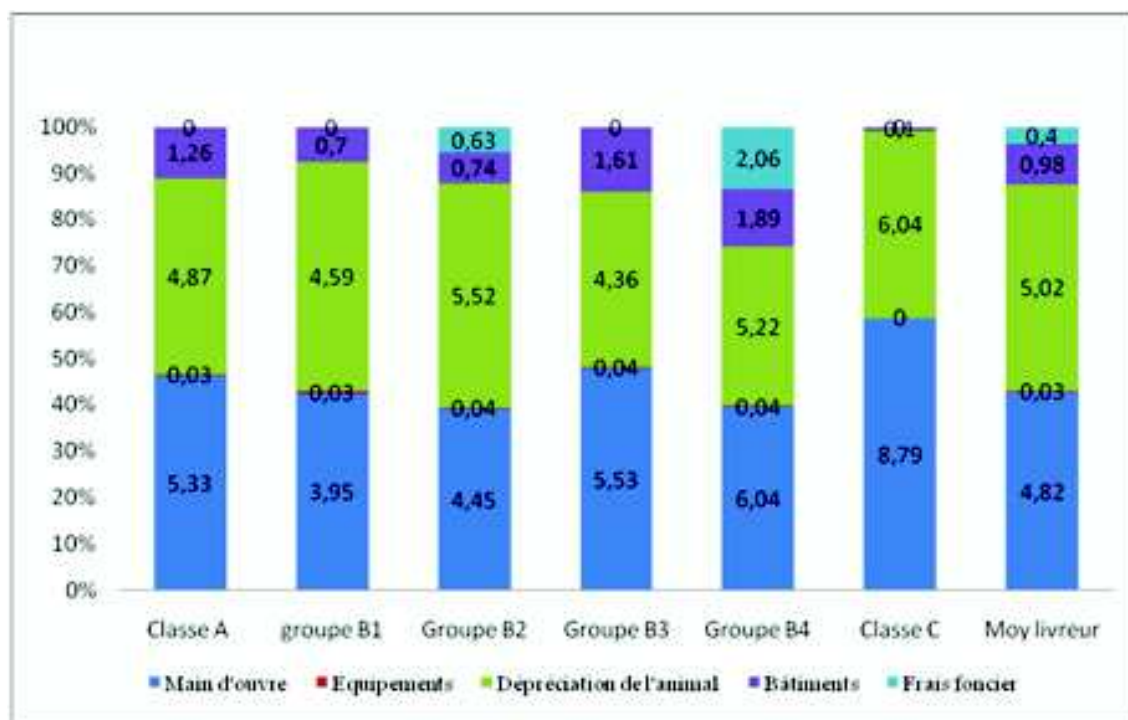


Graphique n° 59 : Répartition des charges de structure par grands postes

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

La répartition relative des charges de structure par classe d'élevage dans le total du coût de production a tendance à augmenter en sens inverse par rapport à la taille de l'exploitation, de 24,13% (groupe B2) à 40,53% (groupe B3). Cependant, cette répartition est aussi influencée par les charges de travail supplémentaires inhérentes aux travaux culturels induits par les cultures fourragères, notamment les cultures menées en irrigué.

L'examen de la répartition des charges de structure par poste et par classe d'élevage (graphique ci après) révèle que cette tendance est influencée surtout par les coûts de la main d'œuvre, relativement plus élevés dans les petites exploitations.



Graphique n° 60 : Décomposition des charges de structure par classe d'élevage en % de la valeur total et en DA/l de lait produit

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Charges de main d'œuvre

La répartition des charges de ce poste par classe montre aussi une tendance relative à l'augmentation en sens inverse avec la taille de l'exploitation. Ainsi, la part de ce poste varie entre 39,1% du total des charges de structure dans le groupe B₂ (4,45 DA/l de lait) et 58,84% dans la classe C (8,79 DA/l).

La part élevée affichée par ce poste au niveau de la classe C peut s'expliquer par le travail manuel important des différentes opérations concernant notamment la traite et le pâturage relativement à la faible taille de ces exploitations considérées comme semi intensives.

D'une manière générale, les éleveurs de la région d'étude se caractérisent par l'appel de manière dominante à la main d'œuvre familiale avec la présence de 1 à 5 UTA¹⁶⁰ selon la taille de l'exploitation et donc une productivité globale plus limitée. Ainsi, la charge relative à ce poste est en moyenne de 273 800 DA par exploitation, de 18 001 DA par vache et de 4,82 DA/l de lait.

Charges du cheptel laitier :

Il s'agit des charges d'amortissement du cheptel laitier¹⁶¹ (sur 7 ans) au sein de l'exploitation. Elles représentent en moyenne 44,57% des charges de structure et 13,32% des charges totales relatives à l'élevage laitier. Ainsi, ces dépenses sont en moyenne de 285 187 DA par exploitation, soit 18 750 DA par vache présente et 5,02 DA par litre de lait. Ces charges sont plus importantes dans les élevages à faibles rendements, tels ceux de la classe C (6,04 DA/l) que dans les élevages de meilleurs rendements, tels ceux du groupe B₃ (4,36 DA/l), qui arrivent à réduire le poids de ces charges dans le coût unitaire du lait produit grâce à la meilleure productivité des vaches.

Les autres charges de structure.

Le reste des charges de structure relatives aux amortissements des bâtiments, des équipements spécifiques (chariots trayeurs, cuves de réfrigération) et les frais fonciers représente en moyenne environ 12,63% des charges de structure et 3,78% des charges totales. Au sein de ces charges de structure, 68,6% sont relatives aux amortissements des bâtiments, 29,41% aux frais fonciers relatifs à la location des terres pour les élevages "hors sol" et environ 2% aux charges d'équipements.

L'analyse de la répartition de ces charges par classe d'élevage montre que les charges d'amortissement des bâtiments sont relativement élevées dans les élevages modernes où les bâtiments sont relativement récents et de faibles dimensions (groupe B₃, groupe B₄ et classe A) que dans les élevages de dimensions plus importantes (groupes B₁ et B₂) ; elles sont comprises entre 0,70 DA/l (groupe B₁) et 1,89 DA/l (groupe B₄).

Cependant, la part d'amortissement affichée au niveau de la classe C est presque nulle en raison de la nature des bâtiments de ce type d'élevage, construits généralement à base de toub ou de pierres.

¹⁶⁰ .Une unité de travail annuelle (UTA) est la prestation annuelle d'une personne valide de 18 à 64 ans, travaillant au moins 280 jours par an. L'équivalent en heures de cette prestation annuelle est de 2 500 heures.

¹⁶¹ -op.cité : MALAVAL LEHZAM .M, in « Manuel de comptabilité générale" 4^è me édition mise à jour en Décembre 2000.

Concernant les frais fonciers, les seules classes concernées sont celles conduites en "hors sol", soit les groupe B2 et B4. La part de ces charges est relativement importante pour le groupe B4 en raison de l'ampleur des superficies agricoles louées. Elle représente environ 16% de leurs charges de structure et 5,4% des charges totales de production, soit un coût de 2,06 DA/l de lait produit.

Quant aux charges d'équipements spécifiques, la part inhérente à ce poste demeure presque négligeable, occupant ainsi la dernière position dans les charges de structure (0,22%) pour au moins deux raisons : d'une part, ces équipements spécifiques sont subventionnés à hauteur de 50% de leur coût pour l'ensemble des élevages agréés et, d'autre part, en raison de l'absence totale de machine à traire et cuve de réfrigération dans les petits élevages de moins de 5 VL.

En conclusion, l'examen de la structure du coût de production a montré l'existence des niveaux différents en étroite relation avec la maîtrise du coût de l'alimentation. En effet, le coût le plus faible est enregistré au niveau du type B3 (28,47 DA/L) contre un coût relativement élevé de 47,16 DA/l, enregistré pour le type B2, avec respectivement des parts de l'alimentation de l'ordre de 52,3% et 70,71% du coût total de production des deux cas types, soit des niveaux de 14,89 DA/l et 33,35 DA/l. Ainsi, le niveau du coût alimentaire demeure un indicateur technique clé dont la maîtrise est absolument nécessaire.

Par ailleurs, la décomposition de la charge de l'alimentation montre une importante utilisation d'aliments grossiers ; ces derniers représentent près de 71% des charges d'alimentation, dont 46,6% pour les fourrages secs et seulement 11,7% de fourrages verts. Le coût d'alimentation en concentré est en moyenne de 28,6% des charges d'alimentation, avec une utilisation par vache et par an plus importante dans les élevages conduits en hors sol, tels ceux du groupe B2 avec 8,89 DA/l, soit environ 30 188 DA/VL contre 20 373 DA/VL dans le groupe B3, soit un écart de 48%.

Ainsi, dans les élevages menés en "hors sol", la complémentation est globalement plus exigeante en concentrés pour pouvoir compenser l'absence de vert ; d'autre part, le prix unitaire des concentrés achetés est plus élevé. La charge relative à l'utilisation de concentré est ainsi relativement plus grande.

Il est à signaler que les postes d'importance intermédiaire, constitués par les charges inhérentes à la main d'œuvre et à la dépréciation des animaux présents, représentent en totalité environ 26% du coût de production,

La répartition des charges du premier poste montre aussi une tendance relative à l'augmentation avec la diminution de la taille de l'exploitation. Ainsi, la part de ce poste varie entre 39,1% dans le groupe B₂ (4,45 DA/l de lait) et 58,84% dans la classe C (8,79 DA/l) du total des charges de structure.

Le reste des charges opérationnelles (frais vétérinaires, frais de reproduction, frais de transport et les frais d'électricité et d'eau) représente environ 6% du coût total des charges de production, équivalent de 2,28 DA/l, dont 47,8% des frais vétérinaires, 28,9% de frais d'électricité et d'eau, 12,7% de frais de transports et 10,45% de frais de reproduction.

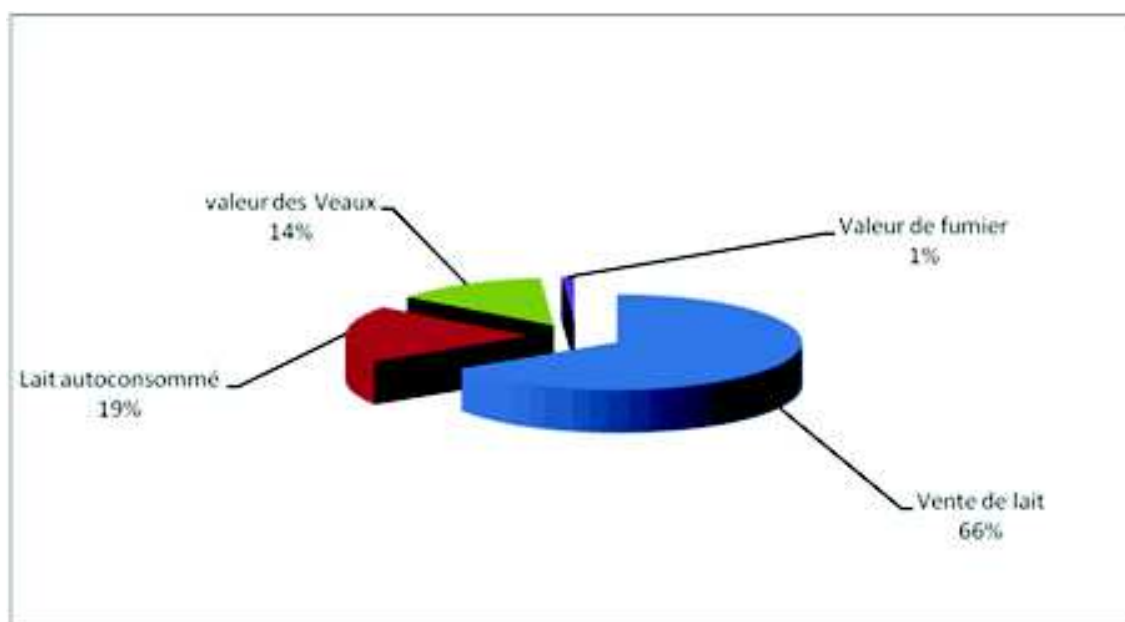
En conséquence, le coût alimentaire est un poste pour lequel, il existe des marges de progrès qui devraient être recherchées dans toutes les exploitations, et dans tous les systèmes de production.

1.5-Analyse des produits de l'atelier laitier

Le produit total de l'élevage comprend les recettes de la vente du lait ainsi que la valeur des veaux et de celle du fumier. La variation de la valeur des effectifs n'a pas été prise en considération dans l'évaluation du produit total de l'élevage, en raison de l'absence d'informations précises concernant la valeur du cheptel entre le début et la fin de la campagne et en particulier celles relatives au poids des animaux, ainsi que la valeur des vaches mises en réforme.

Structure globale du produit brut :

L'analyse de la structure moyenne des produits totaux (figure ci-dessous) de l'ensemble des classes d'élevages laitiers retenues montre que la vente de lait est le composant principal des produits totaux, constituant 66% du total des produits de l'atelier laitier, pour une recette moyenne par exploitation de 1 654 825 DA, de l'ordre de 73 613 DA par vache présente et de 22,48 DA/l de lait produit.



Graphique n° 61 : Répartition des produits par poste

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Le lait autoconsommé vient en seconde position avec 19% de la valeur totale ce qui équivaut à une recette de 376 613 DA, avant la valeur des veaux qui constitue près de 14% du total des produits de l'atelier laitier avec une recette effective de 261 906 DA par exploitation. Cela correspond, respectivement, à des recettes de 6,62 et 4,61 DA par litre de lait.

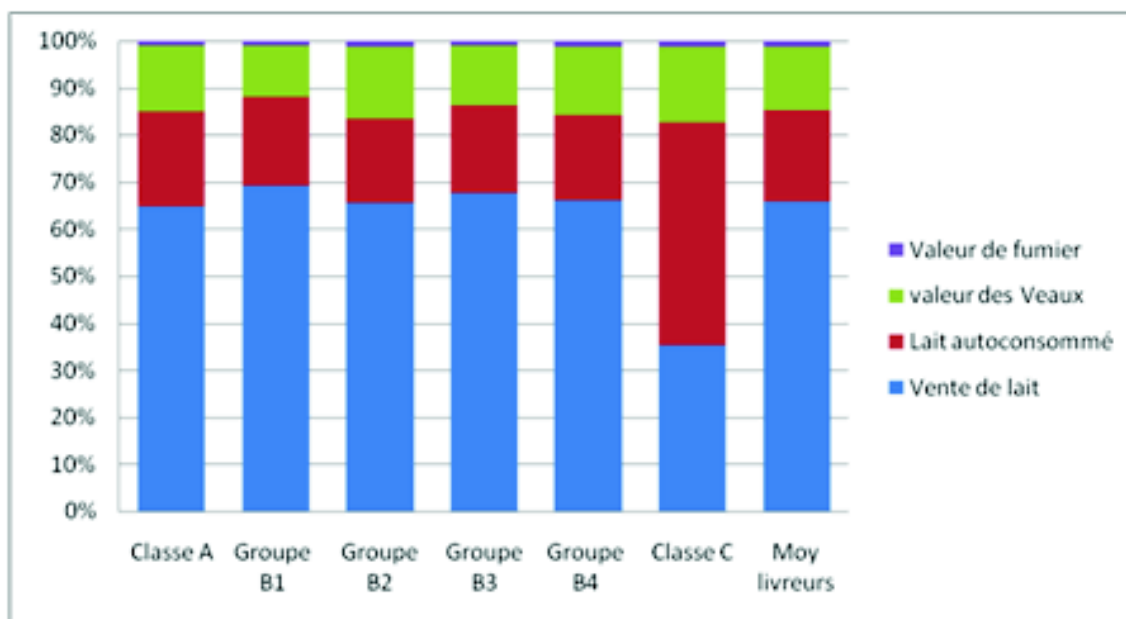
Enfin, la contribution du fumier n'excède guère la valeur de 1% du total des produits, pour une valeur moyenne de 22 807 DA par exploitation et de 0,4 DA par litre de lait. Ainsi, les produits totaux moyens par unité de production s'élèvent à 1 939 538 DA, soit 128 276 DA par vache présente et de l'ordre de 34,11 DA par litre de lait.

Cependant l'examen de la structure des produits par classe d'élevage, représentée dans le graphique suivant, montre que la recette unitaire des ventes de lait varie de 22,06 DA/l (classe A) à 22,90 DA/l (groupes B₂ et B₄) pour les éleveurs agréés, et que la recette totale varie en fonction des quantités vendues (taille de l'exploitation) et de la nature des

clients (le prix de vente varie de 30 à 35 DA/l au niveau du secteur informel contre 29 DA/l dans le secteur formel).

La recette moyenne sur ventes de lait par exploitation représente 66,7% du produit brut total. Cependant, cette part n'est que de 35% pour la classe C, soit 12,53 DA/l de lait. Les premiers accordent une grande importance à la production du lait car elle constitue une source de trésorerie régulière ; par contre la classe C est beaucoup plus orientée vers la production de viande.

En revanche, la part de lait autoconsommée, valorisée au prix de marché, représente pour les cinq premiers types d'élevage des valeurs variables entre 6,21 et 6,94 DA/L. La classe C affiche le taux le plus élevée pour ce poste, de l'ordre de 47,3% du total du produit brut.



Graphique n°62 : Structure des produits par postes dans le produit brut de l'atelier laitier par classe en %.

Source : Nos calculs à partir de l'enquête Enquête.

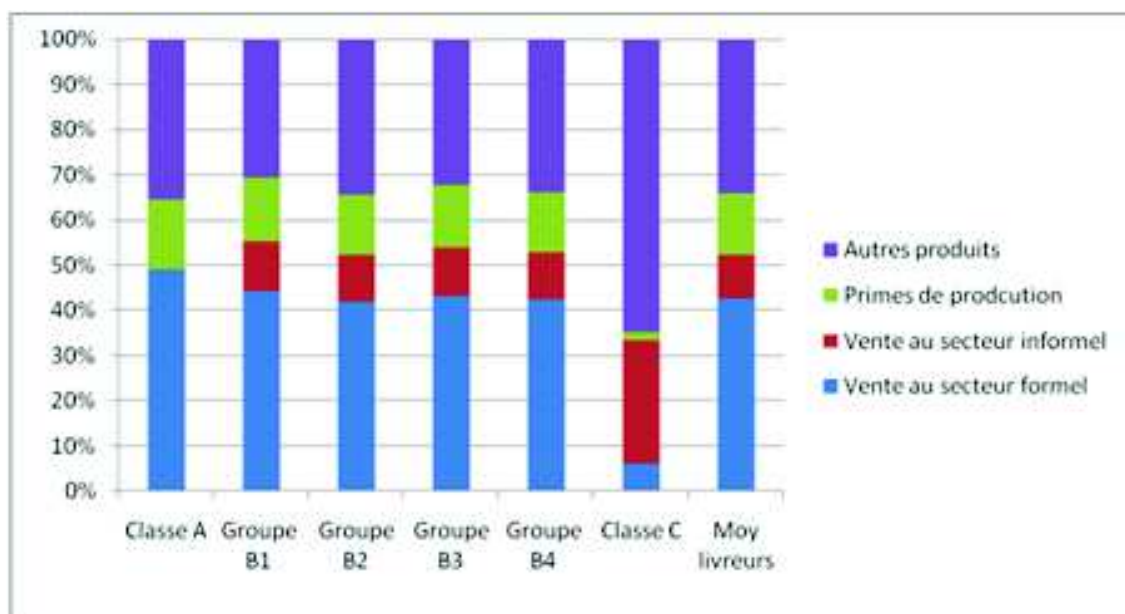
De la même manière, la valorisation des naissances au prix de marché montre que la contribution de ce poste varie de 10,77% (groupe B1) à 16% chez la classe C. Cependant, la contribution de ce poste dans le produit brut chez le groupe B4 est de 14,6%.

Enfin, la part du fumier reste encore faible. Cette part est de 1,35% (classe C) et de 1,1% (Groupe B1), équivalent respectivement à 4 620 DA et 36 795 DA.

Vente de lait

La vente de lait est composée de la vente aux unités industrielles pour un prix fixé à 29 DA/l (prix de vente à l'usine (22 DA/l) + la prime de production octroyée par la CRMA de 7 DA/l) ainsi que la vente au secteur informel sur la base d'un prix variant de 30 à 35 DA/l.

La contribution du secteur informel dans le total des ventes (graphique ci après) est en moyenne de 184 970 DA par exploitation, constituant ainsi 9,53% du produit brut total et 14,47% des recettes issues de la vente de lait. Cependant, cette part est nulle pour la classe A (éleveurs spécialisés) ; elle est de 10,52% du total du produit de la classe B, et de 27,13% pour la classe C.



Graphique n°63 : Structure des ventes par classe d'élevage dans le total du produit brut en %.

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

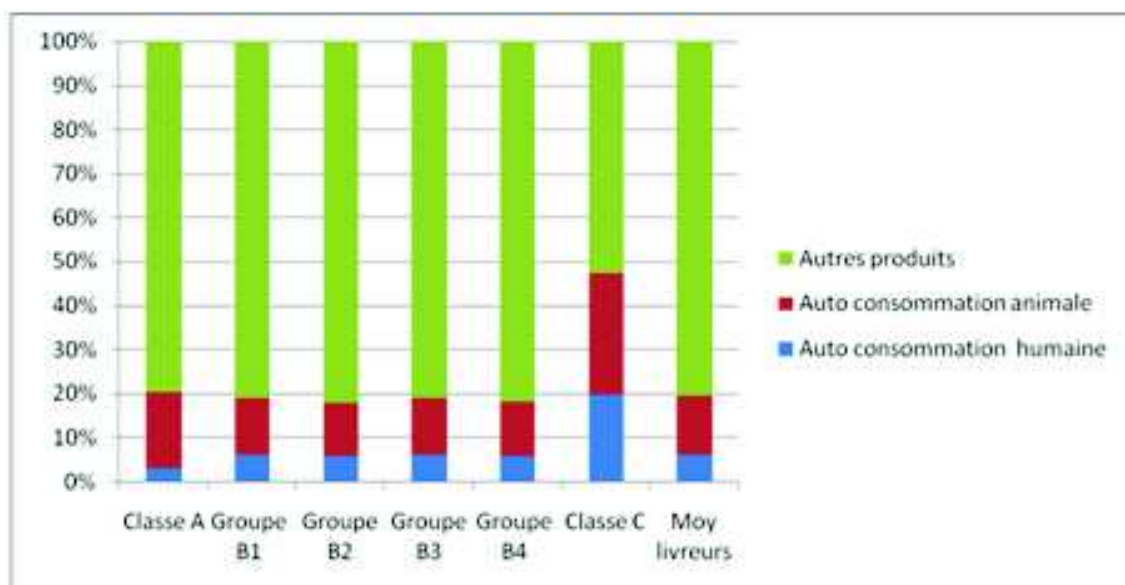
Les primes à la production concernent uniquement la vente au secteur formel. Elles représentent en moyenne 263 886 DA par exploitation, soit 4,64 DA/l, au moment où les classes B et A affichent des niveaux supérieurs respectivement de l'ordre de 4,66 DA/l et 5,52 DA/l.

Lait consommé au sein de l'exploitation

La consommation de lait au niveau de l'unité se compose de la consommation familiale et de la consommation des veaux de la naissance jusqu'au sevrage. Cette rubrique contribue à une hauteur de 6,62% des produits totaux relatifs à l'élevage laitier (Graphique 64), sa valeur est en moyenne de 376 613,43 DA par exploitation, soit 24 761 DA par vache présente.

L'examen de la structure de la valeur du lait consommée par classe d'élevage (graphique suivant) montre que la part de l'autoconsommation animale est 2,26 fois plus grande que celle de l'autoconsommation humaine, soit respectivement 9 004 litres contre seulement 3 982 litres.

Cependant, cette structure moyenne cache de fortes disparités entre les classes d'élevage. Ainsi, la part de l'autoconsommation ne dépasse guère 20% du produit brut chez les éleveurs agréés (classes A et B) avec des quantités variant entre 12 476 l et 15 211 litres, la part réservée à l'autoconsommation familiale étant comprise entre 18% et 48,5%.



Graphique n° 64: Structure de l'autoconsommation par classe d'élevage dans le produit brut.

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Par contre, dans la classe C, la part de l'autoconsommation atteint 47,31% du produit brut, soit 5534 litres, dont 58,4% correspondent uniquement à la consommation des veaux contre 41,6% d'auto consommation familiale.

Autres produits d'élevage.

Les autres produits de l'élevage sont constitués exclusivement par la valeur des veaux et la valeur du fumier valorisée au prix du marché (non compris la valeur des vaches de réforme). En effet, le prix des veaux de 8 jours est évalué sur la base des prix recueillis lors de l'enquête. Ces derniers varient dans une fourchette allant de 18 000 DA à 28 000 DA, selon l'état, la conformation et le sexe de l'animal. En revanche, le prix du fumier varie dans un intervalle de 6 000 DA à 10 000 DA par tonne selon le degré de pureté du produit en question.

Ainsi, la valeur des naissances est en moyenne de 261 906 DA par exploitation et de 17 219 DA par vache, ce qui représente 4,62% du produit total de l'élevage. La faiblesse de ce produit s'explique par un taux élevé de mortalité des veaux (20%) et par un long intervalle entre les vêlages (généralement de 12 à 18 mois). Comparée à l'optimum technique - un veau par an et par vache - cette situation engendre des manques à gagner de l'ordre de 25,16%, soit une moyenne de 87 929 DA par exploitation et environ 5 781 DA par vache présente.

Concernant la valeur du fumier, ce produit vient en dernière position avec 0,4% des produits totaux de l'atelier laitier. Sa valeur est en moyenne de 22 807 DA par exploitation, soit 1500 DA par vache présente.

1.6.-Analyse du prix de revient

L'analyse du prix de revient¹⁶² tient compte aussi bien des charges opérationnelles et de structures que de la valeur des recettes sur ventes de produits autres que le lait notamment la valeur des veaux et la valeur du fumier. En revanche, la valeur de la vente des vaches de réformes n'a pas été prise en compte car les investissements sont relativement récents.

L'analyse globale montre que le prix de revient moyen (tableau ci après) de l'ensemble des classes d'élevage retenues est de l'ordre de 32.46 DA/L par an.

Tableau 60 : Structure du prix de revient par classe d'élevage en DA/l (Année 2006).

	Classe A	Groupe B1	Groupe B2	Groupe B3	Groupe B4	Classe C	Moyenne des classes
Total coût de production	34,81	29,45	47,16	28,47	42,48	43,27	37,64
Valeur des coproduits	5,12	3,93	5,8	4,59	5,49	6,17	5,18
Prix de revient à la production	29,69	25,52	41,36	23,88	36,99	37,1	32,46

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Cependant, l'examen des prix de revient par classe d'élevage révèle des différences importantes de grandeurs entre les types d'élevages retenus. En effet, le groupe B₃ affiche le prix de revient le plus faible (23,88 DA/l), suivi par le groupe B₁ (25,52 DA/l) et la classe A des éleveurs spécialisés qui ont un prix de revient estimé à 29,69 DA/l.

Au contraire, les groupes B₂ et B₄ affichent des prix de revient légèrement supérieurs comparativement aux groupes d'éleveurs livreurs, car il s'agit d'élevages menés en "hors sol". Ainsi, le coût le plus élevé, atteint pratiquement **41,36 DA/l** (groupe B₂) contre **36,99 DA/l** (groupe B₄). Cependant, la classe C représentant les micros-exploitations enregistre un prix de revient intermédiaire de l'ordre de **37,1 DA/l**.

Par ailleurs, en comparant les prix de revient obtenus avec le prix d'achat pratiqué par l'industrie de transformation (22 DA/L +7 DA/l), on note une perte de 12,36 DA/l, de 7,99 DA/l et de 0,69 DA/l, respectivement pour les exploitations des "groupe B₂", "groupe B₄" et "classe A". Cependant, on enregistre une marge de l'ordre de 5,12 DA/l et de 3,48 DA/l pour les groupes B₃ et B₁.

Ainsi, les éleveurs, d'une manière générale, même ceux agréés (classe B), s'orientent progressivement vers le secteur informel pour combler ce déficit par la vente d'une partie non négligeable de leurs productions du moment que le prix offert par ce secteur est plus important (30 à 35 DA/l)¹⁶³.

Cette différence peut s'expliquer principalement par la différence des superficies consacrées aux cultures fourragères, notamment en irrigué et par conséquent une différence significative des taux de chargement¹⁶⁴ par hectare qui engendre une productivité

¹⁶² - La connaissance du prix de revient du litre de lait est un des éléments importants dans la gestion interne des unités de production. L'analyse du prix de revient permet à l'éleveur de s'assurer que le prix de vente couvre bien le prix de revient, ce qui permettra de réaliser des bénéfices, sinon de dégager et d'identifier les pertes de l'activité.

¹⁶³ - le prix relevé au cours de l'enquête oscille entre 30 et 35 DA/l. Cependant, au cours de l'année 2007, le prix offert par certains détaillants a atteint 40 DA/l, ce qui a induit une prolifération rapide des points de vente des détaillants.

¹⁶⁴ - Ces paramètres ont fait l'objet d'analyse séparément dans les chapitres sur les stratégies des acteurs.

différente et un gain différent au profit des élevages disposant de plus de fourrages verts. La quantité plus importante de lait produite réduit alors les charges unitaires de production. A ce facteur s'ajoute la location et l'absence d'équipements (mécaniques et hydraulique)¹⁶⁵ dans certaines exploitations. Ainsi, le recours permanent à la location des terres et à la sous-traitance de certains travaux (labours, roulage, irrigation) alourdit le prix de revient.

La valeur des coproduits de l'élevage (veaux et fumier principalement) permet de couvrir en moyenne environ 14% des charges totales, soit 5,18 DA/l de lait.

Section 2- La formation des coûts à la transformation : analyse comptable de l'aval de la filière

Pour appréhender la structure du coût de transformation, nous avons fait porter l'analyse sur les trois mini laiteries privées et la laiterie industrielle des Arribs, pour l'année 2006. Le raisonnement concernera essentiellement les laits de consommation (LVC, LPC, LFC et le lait caillé) fabriqués à partir de la production locale collectée et des importations de l'étranger. A cet effet, les données utilisées dans l'analyse en question sont ceux issues de l'enquête menée en 2006 ; mais, il est utile de souligner que l'acquisition des informations comptables était plus accessible pour la laiterie du groupe GIPLAIT que chez les mini laiteries privées, compte tenu de la nature sensible des informations demandées.

2.1- Méthodologie

Calcul des coûts de collecte : L'évaluation des coûts de collecte s'est appuyée sur un certain nombre de conventions, afin d'homogénéiser les données entre les différents collecteurs (jeunes collecteurs privés et laiteries).

Pour les coûts de transport, nous avons pu évaluer le coût réel des véhicules. Ainsi, ces coûts ont été calculés en tenant compte :

- des dotations aux amortissements : les véhicules ont été amortis sur 8 ans. Cette durée d'amortissement qui un peu plus longue que ce qui est couramment pratiqué d'un point de vue comptable, s'appuie sur une réalité de terrain. Les collecteurs (notamment la laiterie des Arribs) conservent en général longtemps leurs véhicules ; cette convention a permis aussi de prendre en compte les véhicules datant de moins de 8 ans.
- des coûts des carburants,
- des coûts d'assurance des véhicules et des coûts divers affectables au transport : réparation, entretien.

Lorsqu'ils représentaient une part faible du coût total ou qu'ils pouvaient difficilement être isolés, on les a comptabilisés en achats de fournitures diverses.

Méthodologie de calcul des coûts de transformation :

Le calcul du coût de revient à ce niveau nécessite une connaissance aussi précise que possible des charges engagées pour la transformation de chaque produit séparément. C'est pour cela que l'affectation des charges directes se fera selon les étapes suivantes :

¹⁶⁵ Voir les fiches techniques élaborées pour l'ensemble des cultures fourragères utilisées dans l'alimentation au niveau de la région du Cheliff, notamment la différence en termes de coût de production entre une exploitation équipée et une exploitation non équipée faisant recours constamment à la location.

- la détermination en quantité physique de toutes les charges directes contractées par le produit en question durant l'exercice comptable, puis leur transformation en valeur globale selon leur prix d'achats respectifs,
- l'affectation quantitative des charges directes pour chaque unité de produit (litre de lait).
- la conversion des quantités physiques des matières premières consommées pour un litre de produit en valeur ; les prix d'achats des matières premières sont des prix moyens,
- la main d'œuvre productive n'est pas fractionnée en groupes spécialisés. Ainsi, l'affectation des charges de main d'œuvre est faite proportionnellement au nombre d'unités vendues.

Cependant, pour les charges indirectes relatives aux frais du personnel non productif, aux frais financiers, aux impôts et taxes, aux frais divers..., leur affectation est effectuée selon la méthode des "coefficients indifférenciés" proportionnellement aux nombres d'unités de produits vendus.

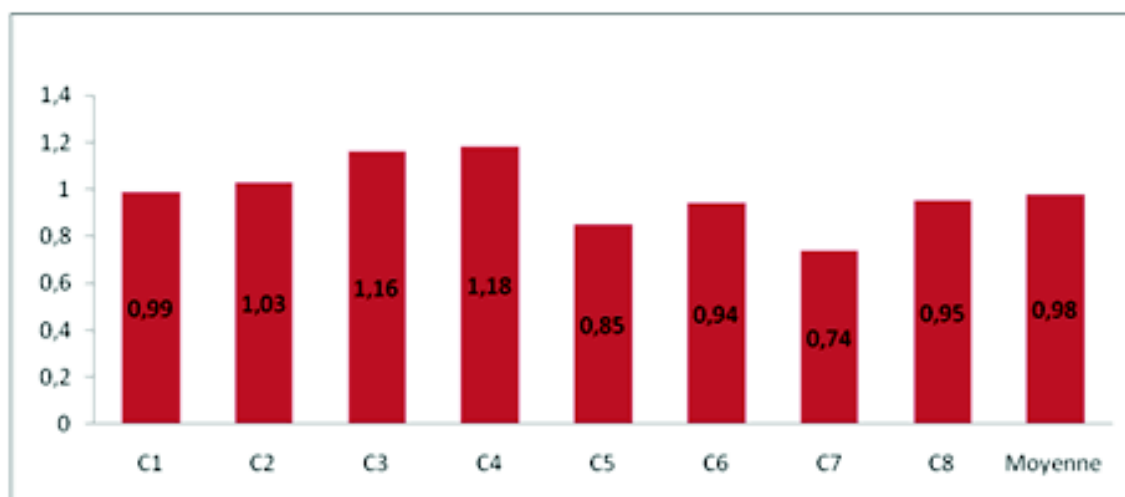
Ainsi, la fiabilité et l'exactitude des résultats trouvés sont imputables à l'existence ou non des systèmes d'information, et au degré de collaboration, jugés plus ou moins faibles chez les privés.

2.2- Les coûts de la collecte

Les coûts de collecte évalués ont été ramenés à la quantité transportée (divisée par la quantité de litres collectés). On a ensuite réalisé une moyenne pondérée des coûts des 8 collecteurs de l'échantillon.

- Coûts Totaux

Les coûts de collecte moyens s'élèvent, pour l'ensemble de l'échantillon à **0,98 DA/l**. Ainsi, les valeurs moyennes sont comprises dans une fourchette allant de 0,74 DA/l à 1,18 DA/l.



Graphique n° 65: Structure du coût de collecte (DA/l)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

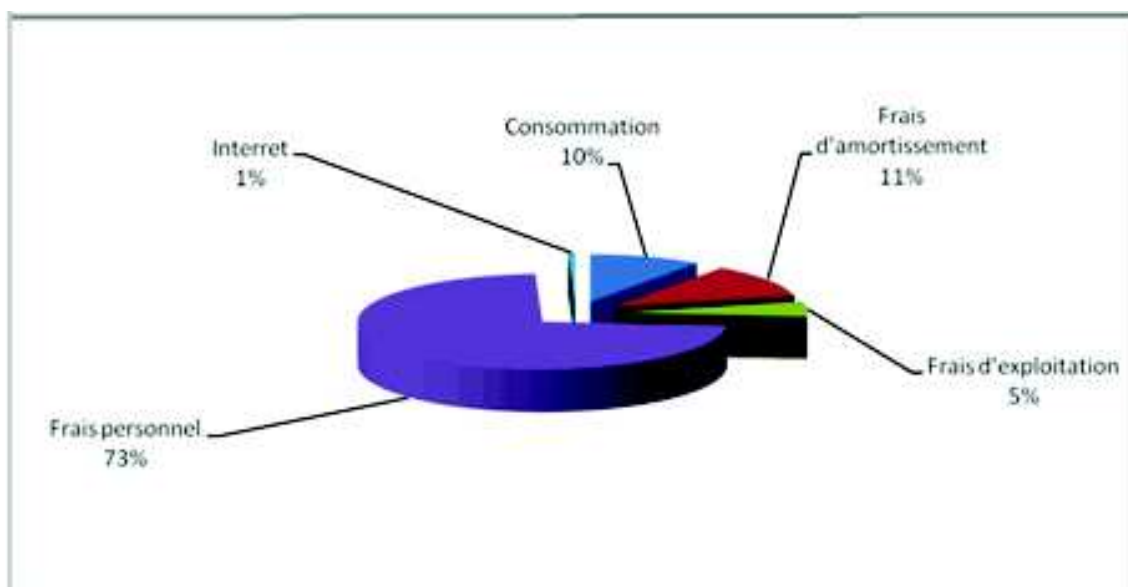
Il est logique de constater, qu'en moyenne, pour l'ensemble des collecteurs, les coûts augmentent avec la faiblesse des quantités collectées, ainsi, les coûts faibles sont enregistrés chez les collecteurs les plus efficaces.

Structure des coûts de collecte dans l'échantillon enquêté :

Le coût de collecte moyen évalué ci-après comprend les coûts de consommation de carburants, les coûts d'amortissement des véhicules (8 ans), les frais d'exploitation divers (assurance, entretien, intérêt, ...) et les frais de personnel.

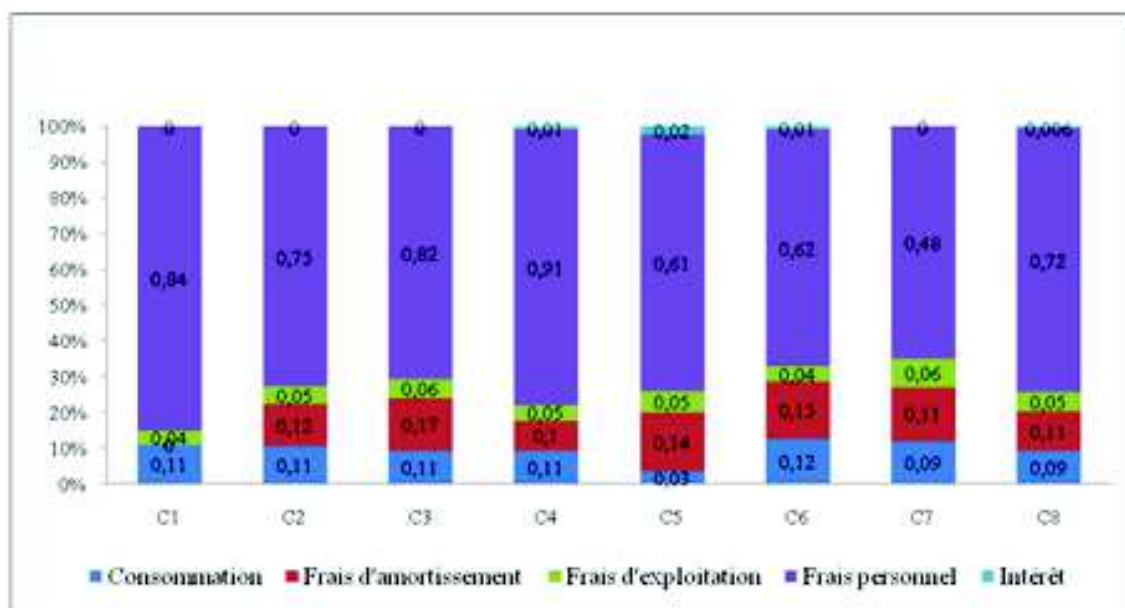
Les frais de personnel apparaissent nettement comme le premier poste de coût, pour les collecteurs, avec une moyenne de 73% du total du coût, soit 0,72 DA/l de lait collecté, variant d'un minimum de 0,48 DA/l à un maximum de 0,91 DA/l.

Les frais d'amortissement arrivent très loin, en seconde position, avec une moyenne de 5% du total du coût de collecte, correspondant à 0,11 DA/l de lait collecté. Ce poste est assez élevé chez les collecteurs ayant acquis récemment des véhicules équipés, soit un plafond de 0,17 DA/l, alors qu'il est nul pour les laiteries dont les moyens de transport étaient amortis.



Graphique n° 66: Structure du coût de collecte moyen (DA/l)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.



Graphique n° 65: Structure des coûts de collecte de l'échantillon collecté (DA/L)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Cependant, les frais relatifs à la consommation de carburants occupent la troisième position, avec une moyenne de 10% du coût total moyen, soit près de 0,10 DA/l de lait collecté.

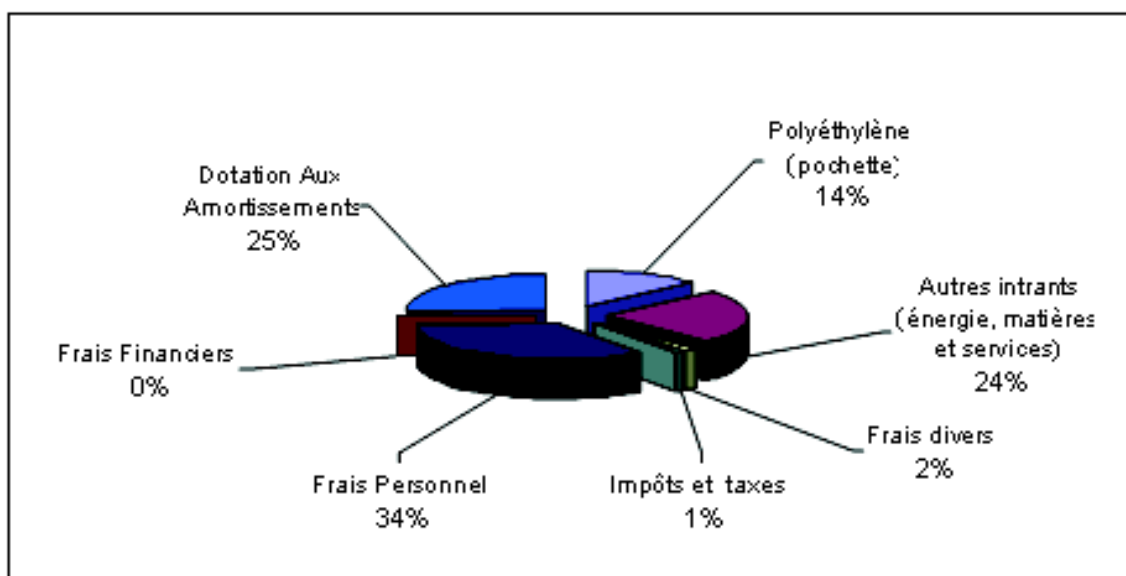
Enfin, les frais de d'exploitation divers relatifs à l'assurance des véhicules, à l'entretien et aux intérêts contractés auprès des banques constituent près de 6% du total du coût moyen, soit environ 0,06 DA/l de lait collecté.

A l'exception de quelques étables, situées à proximité des laiteries, les distances parcourues deviennent de plus en plus importantes pour les collecteurs, privés notamment, sensés collecter le maximum de production.

2.3-Niveau et structure du coût de production de lait cru

Le coût de transformation moyen de lait cru pour les laiteries privées et la laiterie industrielle est évalué à **8,67** DA/l. La structure du coût représentée par le graphique suivant, montre clairement la prédominance des charges inhérentes à la main d'œuvre, aux amortissements et autres inputs (autre que la matière première utilisée), avec respectivement des parts de l'ordre de 34%, 25% et 24%.

Le coût de l'emballage utilisé (polyéthylène) représente 14% (soit 1,19 DA/l de lait), cependant les postes relatifs aux frais divers (2%), aux impôts et taxes et aux frais financiers sont pratiquement négligeables.



Graphique n°68 : Structure du coût moyen de transformation de lait cru.

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Cependant, l'examen de la structure du coût de transformation (tableau ci après) émanant de la laiterie des Arribs et des mini laiteries de Chlef (Bassatine et Djamous), fait ressortir un différentiel de coût significatif. La première enregistre des surcoûts plus ou moins importants par rapport aux laiteries privées, l'écart atteint plus de 328%, soit 13,30 DA/l contre seulement 4,05 DA/l.

Ce différentiel de coût est imputable aux charges excessives de main-d'œuvre, d'amortissements et d'autres intrants (énergie, autres matières et services), représentant respectivement près de 43%, 23,24% et 24,07% du coût total de transformation, soit un total plus élevé en valeur absolue de l'ordre de 11,95 DA/l de lait cru.

De même, les laiteries privées ont bénéficié des avantages fiscaux et parafiscaux octroyés par l'APSI¹⁶⁶ et se trouvent ainsi exonérées d'impôts et de taxes.

¹⁶⁶ Ainsi, ces investisseurs privés, en plus du soutien prévu pour le financement de 40% de l'équipement des minis laiteries, ont bénéficié des avantages fiscaux et parafiscaux octroyés par l'APSI ((Agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements) suite à la décision portant référence N° 1998/00/17210/0 du 09/02/1999. Ces investissements sont donc exonérés de VF, TAP, IBS, franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, application du taux réduit de 5% en matière de droit fixe et un taux de 3% en matière de droit de douane pour les trois premières années. De plus, ils sont admis à un taux de 7% sur es charges patronales. De la même manière, le remboursement des frais financiers seront effectués après un différé de deux ans avec un taux d'intérêt bonifié de 4,25% qui court à partir de la première année.

Désignation	Laiterie des Arribs		Laiteries privées de Chlef	
	DA/l	Part en %	DA/l	Part en %
Lait cru	22		24	
Polyéthylène	1,02	7,67	1,19	29,38
Autres intrants	3,2	24,07	0,95	22,2
Frais divers	0,17	1,28	0,1	2,34
Impôts Et taxes	0,15	1,13	0	0
Charges variables	26,54		26,24	
Frais de personnel	5,66	42,57	0,33	7,71
Frais Financiers	0,006	0,05	0,001	0,02
Dotation Aux Amortissements	3,09	23,24	1,32	30,84
Charges fixes	8,76		1,65	
Coût de revient à la production	35,3		29,54	
Coût de transformation	13,3		4,05	
Coût de transformation /coût de revient en %		37,67		13,7

Tableau 61 : Structure du coût de transformation du lait cru.

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

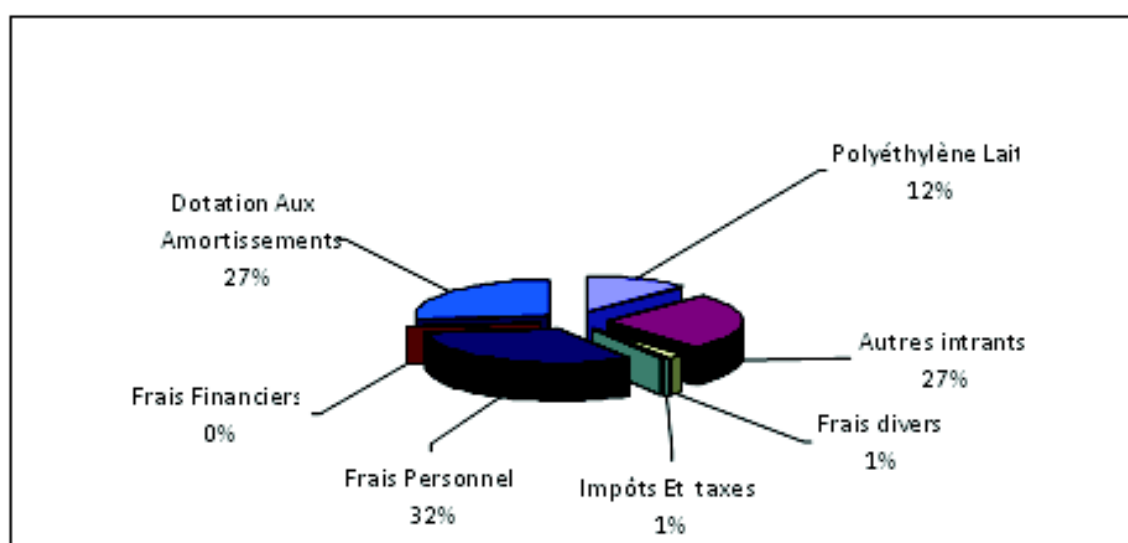
En définitive, les laiteries privées sont largement avantagées du point de vue juridique et du point de vue économique puisque la part du coût de transformation est relativement plus élevée dans le total du coût de production pour la laiterie de GIPLAIT (environ 38%) que dans les laiteries privées (moyenne de 13,7%). Ce qui explique certainement le choix des industriels privés de s'orienter vers la collecte de lait cru auprès des éleveurs à des prix supérieurs à celui fixé par l'administration, soit 24 DA/l au lieu de 22 DA/l.

2.4-Niveau et structure du coût de production du lait pasteurisé conditionné

Le niveau du coût de transformation moyen du lait pasteurisé ¹⁶⁷ est de l'ordre de **9,40** DA/l de lait, variant entre un minimum de 4,42 DA/l affiché par la mini laiterie de Wanis et un maximum de 14,38 DA enregistré au niveau de la laiterie de GIPLAIT, soit un écart de 325%.

Ainsi, la structure moyenne du coût de transformation, représentée par le graphique suivant, montre une architecture similaire à celle enregistré pour le lait cru, puisqu'on note une prédominance des charges relatives à la main d'œuvre, aux amortissements et autres inputs avec des parts respectives de 32%, 27% et 27%.

¹⁶⁷ Le LPC est fabriqué au niveau de la filiale GIPLAIT selon les proportions suivantes : 6,42% de lait cru, 7,68 gr de lait en poudre écrémé 0%, 0,34 gr de lait entier 26% et 1,18 gr de MGLA alors qu'au niveau de la laiterie Wanis, la formule utilisée pour la fabrication d'un litre de LPC consiste à utiliser 125 gr de poudre de matière grasse 2%.



Graphique n°69 : Structure du coût moyen de transformation de lait pasteurisé Conditionné (LPC)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Le niveau de coût moyen enregistré est légèrement supérieur à celui affiché dans le cas du lait cru, d'environ 8,4%, équivalent à 0,73 DA/L, écart imputable essentiellement à la valeur des amortissements des équipements de transformation spécifique à la poudre de lait (cf. tableau suivant).

La structure du coût de transformation des deux types de laiteries produisant du LPC dans la région, celle des Arribs et la mini laiterie de Wanis, révèle, de la même manière, un différentiel de coût important engendré par des coûts élevés inhérents aux charges de personnel, des autres intrants et des amortissements qui représentent respectivement des parts lourdes de l'ordre de 39,5%, 28,2% et 23,04% du coût total de transformation.

	Laiterie des Arribs		Laiterie de Wanis	
	DA/L	Part en %	DA/L	Part en %
Lait en poudre	17,59		15,81	
Polyéthylène	0,99	6,91	1,35	30,54
Autres intrants	4,04	28,2	0,95	17,59
Frais divers	0,18	1,26	0,1	2,59
Impôts et taxes	0,15	1,05	0	0
Charges variables	5,36	37,41	2,4	49,44
Frais de personnel	5,66	39,5	0,33	6,11
Frais Financiers	0,006	0,04	0,001	0,018
Dotations Aux Amortissements	3,3	23,04	1,69	38,23
Charges fixes	8,966	62,58	2,021	50,56
Coût de revient à la production	31,916		20,23	
Coût de transformation	14,326		4,421	
Coût de transformation/coût de revient en %		44,88		21,85

Tableau 62: Structure du coût de transformation du LPC (Année 2006).

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Le coût de la main d'œuvre (5,66 DA/l) affiché par la filiale GIPLAIT se trouve même supérieur au coût de transformation enregistré au niveau de la mini laiterie de Wanis (4,42 DA/l).

Il est à souligner que la part de la matière première importée représente plus de 55% (17,59 DA/l) dans le total du coût de revient d'un litre de LPC pour la filiale GIPLAIT et plus de 78% (soit 15,81 DA/l) pour la mini laiterie de Wanis. Cependant, les fluctuations de l'année 2007 ont ramené les prix de la matière première (poudre de lait et MGLA) à des niveaux supérieurs, ce qui a engendré des surcoûts importants.

Le tableau suivant retrace l'évolution des coûts de revient d'un litre de LPC en fonction des prix moyens enregistrés en décembre 2006, février 2007 et Mars 2007. Il en découle une augmentation sans précédent des coûts de revient de l'ordre de 43% en l'espace de trois mois pour la filiale GIPLAIT et de plus de 76% pour la laiterie privée, en passant respectivement de 31,92 DA/l à 45,69 DA/l et de 20,23 DA/l à 35,78 DA/l, soit un écart, respectivement, de l'ordre de 13,77 DA/l et de 15,55 DA/l.

	Laiterie des Arribs				Mini laiterie de Wanis			
	2006	déc-06	févr-07	mars-07	2006	déc-06	févr-07	mars-07
Matière Première*	17,59	25,49	29,59	31,36	15,81	25,49	29,59	31,36
coût de transformation	14,33	14,33	14,33	14,33	4,42	4,42	4,42	4,42
coût de revient	31,92	39,82	43,92	45,69	20,23	29,91	34,01	35,78

Tableau 63 : Evolution du coût revient du LPC (DA/l).

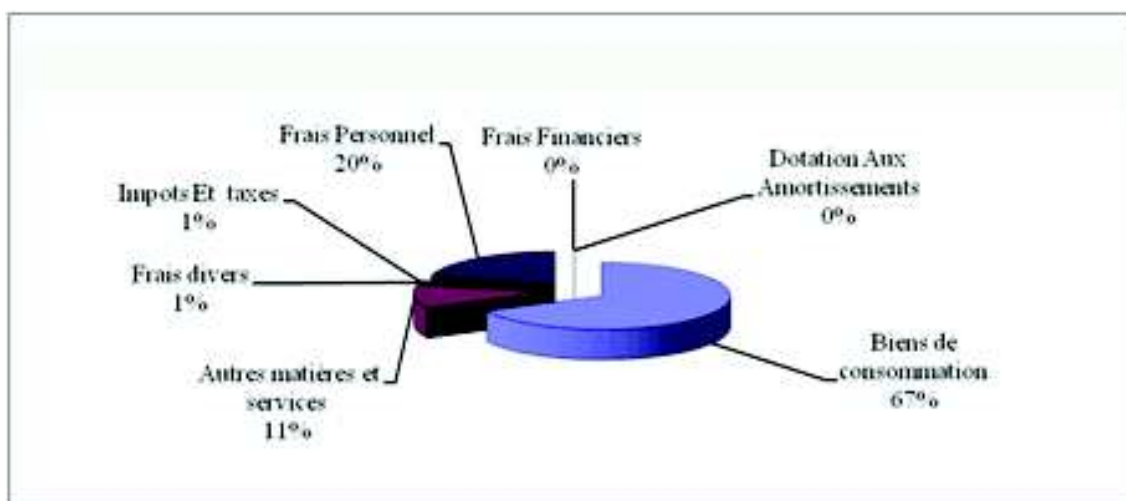
Source : Nos calculs à partir de l'enquête et données de la CIPA.

La formation des prix est devenue de ce fait dynamique et la maîtrise des coûts de production est rendue impossible compte tenu de la dépendance quasi-totale vis-à-vis du marché extérieur pour l'approvisionnement en matière première.

2.5.-Niveau et structure du coût de production de lait caillé

Le lait caillé est produit sous deux formes de conditionnement (1/2 litre et 1 litre). Le premier est fabriqué uniquement par la laiterie des Arribs, par contre le second conditionnement est à la fois l'objet de fabrication des mini laiteries de Chlef (Djamous et Bassatine) à base uniquement de lait cru et de la filiale GIPLAIT à partir du lait en poudre essentiellement.

L'examen de la structure du coût de transformation du lait caillé (cond. ½ litre) issue de la laiterie des Arribs montre, de la même manière, la prédominance des charges inhérentes aux consommations intermédiaires avec près de 78% du coût total (14,18 DA), suivies en seconde position de la part de la main d'œuvre, affichant près de 20% du coût total, soit 3,68 DA. Le coût de transformation s'élève ainsi à plus de 18 DA pour le pack de ½ l de lait caillé.



Graphique n 70 : Structure du coût de transformation de Lait caillé (Cond 1/2 litre) pour la laiterie des Arribes

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

En revanche, le coût de transformation moyen du lait caillé¹⁶⁸ (conditionnement de 1 litre) est évalué à 19,85 DA/l, se situant ainsi à un niveau de coût supplémentaire de l'ordre seulement de 1,78 DA par rapport au conditionnement de 1/2 l, représentant ainsi une différence de 10,27%.

Cependant, les mini laiteries privées arrivent à le produire à moindre coût, soit à des niveaux de 17,71 DA/l, contre 21,99 DA/l, affichant ainsi une différence de 24,17%, équivalent à 4,28 DA/l. La différence enregistrée au niveau des coûts de transformation de ce produit s'explique surtout par la part importante inhérente à la charge de main d'œuvre de 25,74% dans le total du coût de transformation, soit un à un niveau de l'ordre de 5,66 DA, contre respectivement 1,86% et 0,33 DA pour les laiteries privées, soit une charge 17 fois plus grande.

	Laiterie des Arribes				Mini laiteries privées	
	Cond 1/2 L		Cond 1 L		Cond 1 L	
	DA/l	Part (%)	DA/l	Part (%)	DA/l	Part (%)
Matière première	12,39		19,07		24	
Biens de consommation	12,2	67,50	12,9	58,66	15	84,69
Autres matières et services	1,98	10,95	3,04	13,82	0,95	5,36
Frais divers	0,11	0,61	0,18	0,82	0,1	0,56
Impôts Et taxes	0,1	0,55	0,15	0,68	0	0
Charges variables	14,39		35,34		16,05	
Frais Personnel	3,68	20,36	5,66	25,74	0,33	1,86
Frais Financiers	0,004	0,02	0,06	0,27	0,001	0,005
Dotation Aux Amortissements	0	0	0		1,33	
Charges fixes	3,684		5,72		1,661	
Coût de revient	30,46		41,06		41,711	
Coût de transformation	18,074		21,99		17,711	
Coût de transformation/coût de revient en %		59,34		53,56		42,46

¹⁶⁸

- Au niveau de la filiale GIPLAIT, Un litre de lait caillé est fabriqué sur la base de l'utilisation de 38,4% de lait cru, 0,35 gr de MGLA, 0,64 gr d'amidon de Mais, de présure de DLP et de Ferments Mesophyl.

Tableau 64 : Structure du coût de revient de lait caillé (Cond. 1 L) (Année 2006).

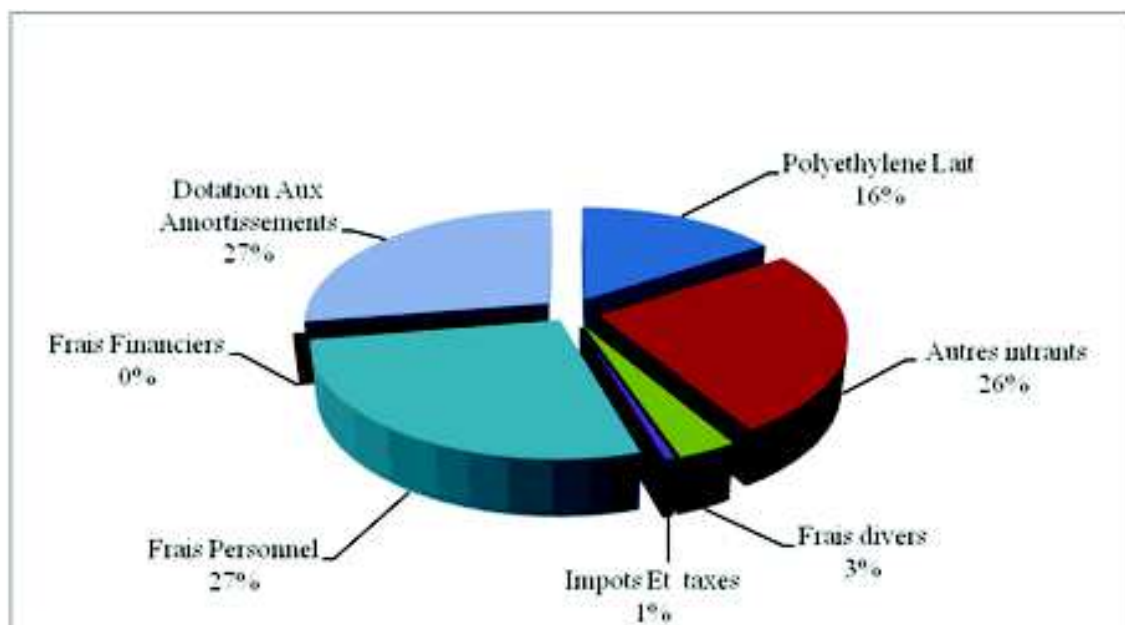
Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Les autres postes de coûts sont aussi marqués par la part élevée des consommations intermédiaires, dépassant 72,5% et 90% du total des coûts, respectivement pour la filiale GIPLAIT et les laiteries privées soit, respectivement, 15,94 DA et 15,95 DA, imputables surtout à l'achat de l'emballage¹⁶⁹.

Enfin, la valeur de la matière première utilisée est bien évidemment différente, compte tenu de son origine. La fabrication de lait caillé à partir de lait local, payé à 24 DA le litre par les mini laiteries, cependant pour la filiale la fabrication de ce produit se fait essentiellement à base de lait en poudre importé. Ainsi, cette matière coûte environ 19,07 DA seulement pour la filiale.

2.6.-Niveau et structure du coût de production du LFC

Le coût de transformation moyen du LFC affiché par les laiteries de la région est de 7,82 DA/L, variable entre un minimum de 4,42 DA et un maximum de 13,93 DA/l, respectivement pour les mini laiteries de Chlef et la filiale GIPLAIT. Par ailleurs, la structure du coût moyen marque de la même manière une part considérable des charges inhérentes à la main d'œuvre, aux amortissements et aux consommations intermédiaires, occupant un total de 80% du coût moyen, avec des parts voisines de 27% pour chaque poste. Cependant, la part de l'emballage n'excède pas 16% du total, soit 1,23 DA/l.



Graphique n 71 : Structure du coût de moyen transformation du LFC (Année 2006)

Source: Nos calculs à partir de l'enquête.

¹⁶⁹ - L'emballage en question est constitué essentiellement d'un pot en plastique d'un litre, d'un couvercle et de l'opercule du pot.

L'examen attentif de la structure des coûts de transformation du LFC¹⁷⁰ (tableau ci après) pour l'industrie laitière de la région, fait ressortir un différentiel de coût important, comparable aux coûts des produits analysés ci-dessus, entre la filiale GIPLAIT et les mini laiteries privées.

La première enregistre un surcoût relativement important de l'ordre de 315% par rapport aux laiteries de Chlef et de 273% par rapport à la mini laiterie de Wanis. L'écart atteint en valeur absolue des niveaux relativement élevés évalués respectivement à 9,50 DA/l et à 8,8 DA/L.

	Laiterie des Arribs		Mini laiterie de Wanis		Mini laiterie de Chlef	
	DA/L	Part en %	DA/L	Part en %	DA/L	Part en %
Matière première	14,11		15,77		18	
Polyéthylène Lait	0,98	7,04	1,35	26,41	1,35	30,54
Autres intrants	3,86	27,72	1,24	24,26	0,95	21,49
Frais divers	0,18	1,29	0,5	9,78	0,1	2,26
Impôts et taxes	0,15	1,08	0	0	0	0
Charges variables	5,17		3,09		2,4	
Frais Personnel	5,66	40,64	0,33	6,46	0,33	7,46
Frais Financiers	0,006	0,043	0,001	0,02	0,001	0,02

Tableau 65 : Structure du coût de revient de LFC (Année 2006).

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Ce différentiel de coût s'explique en particulier par les charges élevées de main d'œuvre, d'amortissements et des autres intrants, représentant respectivement environ 41%, 23% et 28% du coût total de transformation, soit un total en valeur absolue équivalent à 12,61 DA/l de LFC.

La part de la matière première demeure importante dans le total des coûts de chaque laiterie en fonction de l'origine de cette matière (locale ou étranger) et la formule utilisée pour la fabrication de LPC. Ainsi, les ¾ l de lait cru revient à 18 DA pour les laiteries de Chlef et les formules appliquées coûtent respectivement 14,11 DA/l et 15,77 DA en 2006, dans l'ordre pour la laiterie de Wanis et la filiale GIPLAIT.

Section 3 -Analyse économique de la filière

La première section de ce chapitre est consacrée à l'analyse de la rentabilité des élevages laitiers de la région d'étude. Elle commence par une présentation du calcul des marges (méthodologie) et se poursuit par l'examen des indicateurs de rentabilité retenus (marge brute et coefficient d'efficacité économique).

La seconde section traitera, de la même manière, de la rentabilité au niveau des laiteries industrielles à travers l'examen de la marge réalisée pour les différents produits (lait cru, LPC, LFC et lait caillé) pour l'ensemble des unités de transformation de la région.

L'analyse de la chaîne de valeur constituera la troisième section de l'analyse économique de la filière avec une séparation entre les sous filières locales et sous filière

¹⁷⁰ - La formule utilisée au niveau de la filiale pour la fabrication d'un litre de LFC consiste à mélanger 5,5% de lait cru, 6,94 gr de poudre de lait écrémé (0%), 0,08 gr de poudre de lait entier (26%) et 37 gr de MGLA. Cependant la laiterie de Wanis se limite essentiellement à l'utilisation de 100 gr de poudre (2%).

des importations. Quant à la dernière partie, elle traitera des revenus perçus par les agents de la filière.

3.1.-Les marges au niveau de la production laitière

Méthodologie

Le concept de rentabilité est au cœur de l'analyse économique. En effet, dans son acception la plus contemporaine, l'économie serait « l'étude des comportements humains en tant que choix entre l'usage des ressources et des moyens alternatifs » (L. Robbins, 1973). Ainsi, la rentabilité devient un critère d'aide à la décision économique. On peut alors s'interroger sur ce qui est rentable. « *La rentabilité d'un produit c'est son aptitude à apporter de l'argent* » (RAIMBAULT, 2004).

L'exploitation d'un troupeau bovin met en jeu des hommes, un milieu physique, économique, social et humain, des animaux, des aliments produits dans la ferme ou achetés à l'extérieur, des bâtiments, installations et matériels d'exploitation. Tous ces facteurs concourent au même but. Ils sont interdépendants. Négliger l'un d'eux, c'est compromettre le résultat final.

La rentabilité est exprimée par le calcul des marges, ces dernières sont déterminées à l'aide de deux éléments : les charges et les produits.

Les différents types de marges :

De manière générale, lorsque l'on connaît le produit, d'une part, et le coût des fonctions techniques d'autre part, il est naturel de les comparer et d'en effectuer la différence pour obtenir une « marge ». Cette marge n'a de signification que relativement aux éléments qui entrent dans le calcul ; généralement, on définit les indicateurs suivants :

Marge brute :

C'est la différence entre le produit total d'une production et les charges spéciales opérationnelles engagées pour obtenir ce produit. Cette marge révèle comment chaque production participe à la couverture de toutes les charges fixes de l'entreprise.

La marge brute de la production animale issue de l'activité «vaches laitières» est la différence entre les produits de l'activité (ventes d'animaux, du lait, du fumier...) et les charges opérationnelles qui lui sont attribuées.

$$\text{MB} = \text{PB} - \text{CV}$$

Marge directe : Le profit : appelé aussi bénéfice d'exploitation ou bénéfice net, est égal au bénéfice brut (marge brute) moins les charges fixes **Profit = (PB - CV) - CF**

(Marge directe = Marge brute – Charges de structure)

Le coefficient d'efficacité économique (CEE) :

Cet indicateur est défini par le rapport entre le produit brut en valeur et l'ensemble des charges. Il renseigne sur le taux de couverture des charges globales par la valeur du produit. Cet indicateur doit être supérieur à 1 pour que l'exploitant réalise un profit.

Plus cet indicateur est élevé, plus l'exploitation est économiquement efficiente.

$$\text{CEE} = \text{PB} / (\text{CV} + \text{CF})$$

Analyse de la marge brute de l'activité laitière

La marge brute de l'activité laitière correspond à la différence entre les produits de l'atelier laitier et les charges opérationnelles de cette activité. La moyenne de la marge brute

au cours de l'année 2006 par exploitation est de 439 400 DA, soit de l'ordre de 28 889 DA par vache présente et de 7,73 DA/l de lait. Cependant, ces valeurs moyennes cachent de grandes disparités entre les classes d'élevages retenues. L'analyse de la marge brute par classe d'élevage, représentée dans le tableau ci après, montre clairement que cette marge est relativement plus intéressante chez les types B3, B1, classe A, B4 et classe C, dans un ordre décroissant, soit de 16,78 DA/l à 7,25 DA/l. Ainsi, la marge brute affichée par le groupe B3 est 2,3 fois plus élevée que celle enregistrée par le groupe B4 et la classe C. Cependant, le groupe B2 affiche une marge brute négative de l'ordre de - 0,87 DA/l de lait.

Tableau 66: Structure de la marge brute par classe d'élevage en DA/l .

	Classe A	Groupe B1	Groupe B2	Groupe B3	Groupe B4	Classe C	Moyenne
Total des produits (DA/L)	34,12	33,05	34,91	33,71	34,61	35,49	34,12
charges opérationnelles (DA/L)	23,32	20,18	35,78	16,93	27,23	28,24	26,39
Marge brute (DA/L)	10,8	12,87	-0,87	16,78	7,38	7,25	7,73
Marge brute/Exploitation	514969	1289954	97409-	625 875	234 565	68 447	439 400
Marge brute/VL	41630	52587	-2886	72105	26505	22223	28889

Source : Nos calculs à partir de l'enquête Enquête.

Cette différence s'explique non seulement par l'écart qui existe entre les exploitations en terme de productivité laitière (rendement), mais aussi elle est imputable à l'importance des charges de l'alimentation, représentant 70,71% du coût total et 93,21% des charges opérationnelles (cas du groupe B2) compte tenu de la nature "hors sol" de l'élevage ainsi que de la taille plus ou moins importante de ce type d'exploitation (34 VL).

C'est ainsi que l'analyse de la marge brute globale a révélé des différences dans les niveaux de rentabilité entre les classes d'élevage retenues. Toutefois, l'ajustement des facteurs de production utilisés d'une manière différente d'une d'exploitation à l'autre est à la base de la grande différence dans la rentabilité économique de l'atelier laitier.

Ainsi, l'analyse comparative des critères techniques et économiques selon les classes (ou groupes) de marge brute globale par vache présente permet de dégager les forces et les faiblesses afin d'améliorer le système de gestion des unités défaillantes.

Le profit et le taux d'efficacité économique :

Le profit de l'éleveur est la différence entre la marge brute de l'activité et les charges de structure. Elle est en moyenne de – 200 374 DA par unité de production, de – 13 174 DA par VL et de – 3,52 DA par litre de lait.

Tableau 67 : Répartition de la marge directe par classe d'élevage en DA (Année 2006).

	Classe A	groupe B1	Groupe B2	Groupe B3	Groupe B4	Classe C	Moyenne
Marge directe Par exploitation	-32708	361337	-140174	195385	250212-	74303-	200374-
Marge directe en DA/L	0,69-	3,61	12,23-	5,24	7,87-	7,77-	3,52-
Marge directe par VL	2644,17-	14730,41	41533,11-	22509,85	28272,56-	-24124,21	13173,83-
CEE	0,98	1,12	0,74	1,18	0,81	0,82	0,90

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Cependant, ces chiffres cachent des différences importantes entre les classes et groupes d'élevage retenus. En effet, les seules exploitations affichant des marges positives sont celles des groupes B3 et B1, avec respectivement des marges de l'ordre de 22 510 et 14 730 DA/VL, soit 5,24 et 3,61 DA/l de lait, contre une marge légèrement négative (-0,69 DA/l) pour la classe A des éleveurs spécialisés. Les autres types d'exploitation (B2, B4 et C), par contre, affichent des résultats négatifs de - 12,23, - 7,87 et -7,77 DA/l dans l'ordre croissant.

A titre comparatif, le groupe B3 demeure par excellence le groupe le plus performant, suivi par le groupe B1 ; ces résultats sont en adéquation avec le coefficient d'efficacité enregistré dans ces deux types d'exploitation (1,18 et 1,12) et en relation avec la bonne conduite et la maîtrise relativement convenable des facteurs de production de l'activité, ce qui permet de dégager une marge ou un revenu satisfaisant pour l'éleveur.

3.2.-Les marges au niveau de la transformation

La marge calculée pour les différents produits des laiteries s'obtient par la différence entre le prix moyen de vente (moyenne des prix quai usine, prix détaillant et prix consommateur) et le coût de revient sortie usine. L'analyse de la marge révèle le degré d'importance de l'activité en question et expliquera en conséquence le choix des industriels en matière d'orientation de la production.

Marge sur le lait cru :

La marge sur le lait cru, produit pour les deux types de laiteries présents dans la zone, est négative (tableau ci-dessous). Elle est de l'ordre de - 6,13 DA/l pour la filiale GIPLAIT contre une moyenne de - 1,01 DA/l pour les laiteries privées de Chlef, soit un déficit annuel de l'ordre de 14,3 Millions de DA pour la première et une moyenne de 1,44 Million de DA pour les seconds(laiteries privées).

Devant, cette situation de déficit, les prix de vente ont été révisés à la hausse à partir de l'année 2007 ce qui a permis aux mini laiteries de dégager des marges allant jusqu'à 5,5 DA/l avec un prix à la consommation de 35 DA/L et de s'orienter progressivement vers la fabrication de lait caillé. Ainsi, en 2007, la laiterie de Djamous s'est spécialisée uniquement dans la production de lait caillé emballé en packs d'1/2 litre et d'1 Litre.

Tableau 68: Niveau de la marge réalisée sur le lait cru par les trois laiteries en 2006 (DA/l)

	Laiterie des Arribs	Laiteries privées de Chlef	Lait cru
Coût de transformation	13,3	4,05	
Prix de revient sortie usine	35,3	29,54	
Prix quai Usine	28,5	27,1	
Prix détaillant	29	28,5	
Prix consommateur	30	30	
Prix de vente moyen	29,17	28,53	
Marge moyenne	-6,13	-1,01	

Source: Nos calculs à partir de l'enquête.

Cependant, la filiale des Arribs a cessé de produire le lait de vache pasteurisé (LVC), suite aux orientations de la direction générale et sous la pression de la demande en LPC. Les quantités de lait collectées sont alors incorporées dans la production des autres produits laitiers.

Marge sur LPC.

L'examen de la structure de la marge sur LPC enregistrée au cours de l'année 2006 par la filiale des Arribs et la mini laiterie de Wanis, montre deux situations différentes, illustrées par le tableau ci après, et dans les conditions où le coût de la matière première représentait respectivement, 55,11% et 78,15% du coût total :

- une situation de lourd déficit pour la laiterie des Arribs qui affiche une perte de l'ordre de -8,57 DA/l, avec un montant annuel de 100,7 Millions de DA ;

- une situation de profit pour l'unité privée de Wanis qui affiche un gain évalué à 2,92 DA/l, soit un montant annuel de l'ordre de 24,6 Millions de DA. Cette marge est rendue possible grâce, non seulement, à la quantité écoulée à un prix de vente appliqué se situant en dessous de celui fixé administrativement, soit à 23,15 au lieu de 23,35 DA/L, mais plutôt à cause de l'énorme différentiel de coût entre les deux unités.

Tableau n° 69 : Marge brute sur LPC réalisée par les laiteries de la région en 2006 (DA/l)

	Laiterie des Arribs	Mini laiterie de Wanis	Matière première
Coût de transformation	14,33	4,42	
Prix de revient sortie usine	31,92	20,23	
Prix quai usine	23,35	23,15	
Prix détaillant	23,6	24	
Prix consommateur	25	25	
Prix de vente moyen	23,35	23,15	
Marge par litre	-8,57	2,92	

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Cependant, la situation s'aggrave beaucoup plus, notamment pour la filiale des Arribs avec la hausse des prix de la matière première sur les marchés mondiaux, rendant plus vulnérable l'industrie laitière algérienne face à la difficulté de maîtrise des coûts engendrés par la fluctuation des prix en amont et la réglementation des prix en aval.

Marge sur LFC :

L'analyse du niveau de marge réalisé par les laiteries privées sur le LFC montre une grande différence par rapport à celui réalisé sur le LPC. La marge brute se situe entre 6,45 DA/l (la valeur du beurre non comprise pour les laiteries de Chlef) et 6,54 DA/l pour la mini

laiterie de Wanis (tableau suivant). La moyenne annuelle réalisée est respectivement de l'ordre de 1,1 et 5,32 Millions de DA.

En revanche, la laiterie des Arribs n'arrive pas à réaliser une marge positive, avec un déficit moyen affiché de - 0,19 DA/l, soit un montant total de 0,5 Million de DA en 2006.

Tableau 70 : Niveau de la marge réalisée sur LFC par les laiteries de la région en 2006 (DA/l)

	Laiterie des Arribs	Laiterie de Wanis	Laiteries de Chlef	Matière
Coût de transformation	13,93	5,11	4,421	
Prix de revient sortie usine	28,04	20,88	22,05	
Prix quai Usine	26,55	25,17	27	
Prix détaillant	27	27,08		
Prix consommateur	30	30	30	
Prix de vente moyen	27,85	27,42	28,5	
Marge par litre	-0,19	6,54	6,45	

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Marge sur le lait caillé :

Contrairement au lait cru, la marge brute réalisée pour le lait caillé et par l'ensemble des laiteries est positive. Elle est plus importante dans les laiteries privées, soit à un niveau de 8,28 DA/l, totalisant chacune un montant annuel moyen d'environ 1,5 million de DA. La filiale des Arribs enregistre exceptionnellement une marge positive pour le lait caillé au sein de la gamme des laits de consommation, marge variable entre 1,04 et 2,11 DA pour les conditionnements de 1/2 l et 1 l, totalisant un montant annuel de l'ordre de 1,65 Millions de DA en 2006.

	Laiterie des Arribs		Laiteries de Chlef
	Cond 1/2 L	Cond 1 L	Cond 1 L
Lait cru	12,39	19,07	24
Coût de transformation	18,07	21,99	17,71
Prix de revient sortie usine	30,46	41,06	41,71
Prix quai Usine	26,5	36,5	46
Prix détaillant	33	43	47
Prix consommateur	35	50	55
Prix de vente moyen	31,5	43,17	50
Marge moyenne	1,04	2,11	8,29

Tableau 71 : Niveau de la marge réalisée sur le lait caillé (cond 1/2 l et 1 l) par les laiteries de la région en 2006 (DA/l)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

A travers l'analyse de la structure des marges obtenues par litre de produit et par laiterie, il ressort que l'activité de production des laiteries privées est plus rentable que celle de la filiale GIPLAIT puisqu'elle permet de dégager des marges brutes plus élevées, suite à une stratégie de diversification aux autres laits de consommation, notamment le lait caillé et le LFC. Dans cette optique, la maîtrise des coûts de transformation et la politique des prix appliqués constituent les principaux atouts de compétitivité de ces unités privées en comparaison avec celle du secteur public.

En effet, la filiale GIPLAIT affiche globalement des marges négatives pour l'ensemble des laits de consommation, à l'exception du lait caillé (conditionnement de 1/2 L et 1 L). Et il s'agit d'un déficit structurel engendré par le poids important de la masse salariale, les frais des autres intrants et les amortissements.

Cependant, pour les mini laiteries, les données ont été radicalement renversées par la hausse des prix de la matière première sur les marchés internationaux rendant plus vulnérable l'industrie laitière algérienne. Les résultats financiers montrent que face à un prix d'achat du lait très variable d'une période à une autre, la maîtrise et la réduction des coûts de l'approvisionnement sont indispensables pour améliorer les marges et assurer la pérennité des mini laiteries.

En définitive, les performances des laiteries sont très variables, notamment entre les mini laiteries et la filiale GIPLAIT. Elles s'expliquent en partie par des techniques de transformation différentes particulièrement du point de vue des matières premières utilisées mais également par les stratégies mises en œuvre par les transformateurs pour améliorer les marges par la réduction des coûts de production et la diversification des produits mis sur le marché.

3.3.- Analyse de la chaîne de valeur au niveau de la filière

Dans ce paragraphe, il s'agit d'analyser l'efficacité de la filière, par l'intermédiaire de l'analyse de la valeur ajoutée générée par chaque acteur intervenant le long de la filière.

Pour les économistes, la valeur ajoutée est la différence entre la production et la consommation intermédiaire¹⁷¹. Cependant, cette différence ne satisfait pas tous les gestionnaires parce qu'elle ne permet pas toujours de surmonter certaines difficultés qui peuvent avoir une plus grande importance financière. Pour ces derniers, « la valeur ajoutée est la rémunération des facteurs économiques apportant une survaleur au produit vendu »¹⁷². Ainsi, la valeur ajoutée rémunère le travail (salaires et charges sociales..), les prêteurs (charges financières), le capital (dividendes), l'Etat et les collectivités locales (impôts et taxes), l'entreprise (amortissements, provisions et résultats non distribués).

Il s'agit donc de déterminer le montant de la valeur ajoutée pour l'ensemble de la filière en vue de confirmer dans quelle mesure l'activité de la filière est créatrice de richesse ou, au contraire, consommatrice de richesses et donc facteur d'appauvrissement.

Comment la valeur ajoutée par la filière est-elle créée? Par quels agents? Quels sont les agents qui produisent le plus de valeur ajoutée, et ceux qui en produisent le moins? Quelle est la participation des éleveurs à cette création de valeur?

A cet effet, il convient de distinguer deux types de sous filières : les sous filières de la production locale et celles des importations.

On entend par chaîne de valeur, « une série d'activités qui ajoutent de la valeur à un produit final, depuis la production, suivie de la transformation ou encore l'élaboration du produit final, jusqu'à la commercialisation et la vente au consommateur ou à l'utilisateur

¹⁷¹ Biens et services fournis par les entreprises extérieures.

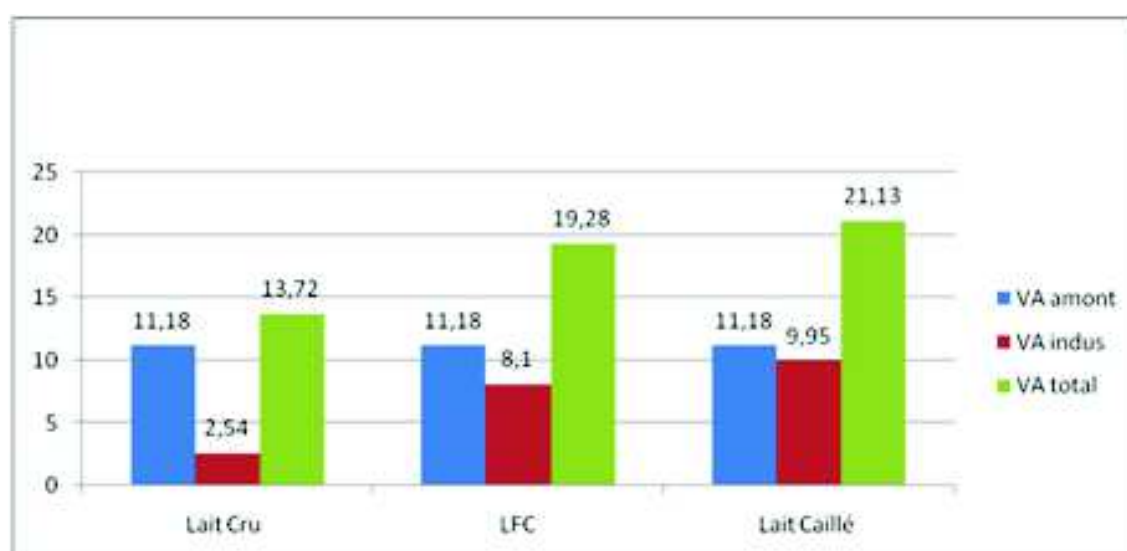
¹⁷² - Op cité p 82 par G RAIMBAULT in « comptabilité générale et analyse financière », Chihab Eyrolles, Alger 2004.

Comptablement, la valeur ajoutée c'est l'ensemble des comptes suivants : -63-Impôts, taxes et versements assimilés, 64-Charges de personnel, 66-charges financières, 68-Dotations aux amortissements et provisions, 65 -75-Autres charges, autres produits de gestion courante, 12-Résultat net

final »¹⁷³. L'intérêt de la chaîne de valeur est de permettre de décomposer l'activité de la filière en séquences d'opérations élémentaires et d'identifier les sources d'avantages concurrentiels potentiels.

Les sous filières de la production locale.

En utilisant les comptes de chaque agent, l'analyse de la valeur ajoutée par unité produite (litre) le long des sous filières de la production locale montre l'importance de la valeur générée par la sous filière lait caillé en comparaison avec celle des sous filières LFC et lait cru. En effet, le niveau de la valeur ajoutée de cette sous filière est estimé à 21,13 DA/l, contre un niveau de 19,28 DA/l pour la sous filière de LFC et 13,72 DA/l pour la filière lait cru, soit un écart respectivement de 54% et 9,6% par rapport à la troisième et la seconde sous filière. Cette répartition de la valeur explique bien la préférence accordée à la production de lait caillé¹⁷⁴ par l'ensemble des industriels et particulièrement les laiteries privées.



Graphique n° 72 : Structure de la valeur ajoutée des sous filières locales (DA/L)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Cependant, en valeurs absolues et compte tenu des quantités produites, le niveau de la valeur ajoutée total générée, représenté par le graphique ci dessus, montre que la valeur induite de la sous filière lait cru est la plus importante. Elle est évalué à 74 985 727 DA, soit 9,9 fois plus que celle générée par la sous filière lait caillé et 2,29 fois plus en comparaison avec le montant induit de la production de LFC.

Ainsi, la structure des valeurs ajoutées créées permet de relever que la production laitière accapare la part la plus importante pour l'ensemble des sous filières.

¹⁷³ - D'après M. Porter, la chaîne de la valeur permet d'analyser les différentes activités d'une entreprise. Elle permet de voir comment chaque activité contribue à l'obtention d'un avantage compétitif. Elle permet également d'évaluer les coûts qu'occasionnent les différentes activités.

¹⁷⁴ En 2007, la production de lait caillé a constituée l'essentielle de la production des laiteries de Chlef au détriment de la fabrication des autres laits de consommation.

		Lait cru		LFC		Lait caillé	
		Total en DA	DA/L	Total en DA	DA/L	Total en DA	DA/L
Production laitière	CI	14 641 892,4	26,79	31 694 892	26,79	9 610 006	26,79
	VA	40 061 617	7,33	8 672 025	7,33	2 629 389	7,33
Collecte	CI	819 815	0,15	177 463	0,15	53 807	0,15
	VA	21 041 913	3,85	4 554 884	3,85	1 381 057	3,85
Transformation laitière	CI	14 385 017,1	26,32	24 134 968	20,4	14 366 582	40,05
	VA	13 882 197	2,54	9 583 002	8,1	3 569 226	9,95
VAF	VA Sous filière	74 985 727	13,72	22 809 911	19,28	7 579 672	21,13

Tableau 72 : répartition des valeurs ajoutées totales et unitaires générées par les agents de la filière.

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

En outre, le niveau moyen généré par les éleveurs, de l'ordre de 7,33 DA/l, représente une part de 53,43% (lait cru) et 34,7% (lait caillé) du total de la valeur ajoutée de chacune de ces deux sous filières, équivalent à un montant total de l'ordre de 51 363 031 DA. Cependant, la part qui revient aux collecteurs est évaluée à 3,85 DA/l, soit respectivement 18,22% et 28,06% du total de la valeur des sous filières lait caillé et lait cru, correspondant à un montant total de 26977 854 DA de l'ensemble des trois sous filières.

De la même manière, la valeur ajoutée générée par l'industrie laitière représente 47% de la valeur totale de sous filière lait caillé, contre uniquement 18,5% pour la sous filière lait cru, soit respectivement un niveau en valeur absolue de l'ordre de 9,95 DA/L et de 2,54 DA/L, soit respectivement des montants de l'ordre de 3 569 226 DA et 13 882 197 DA.

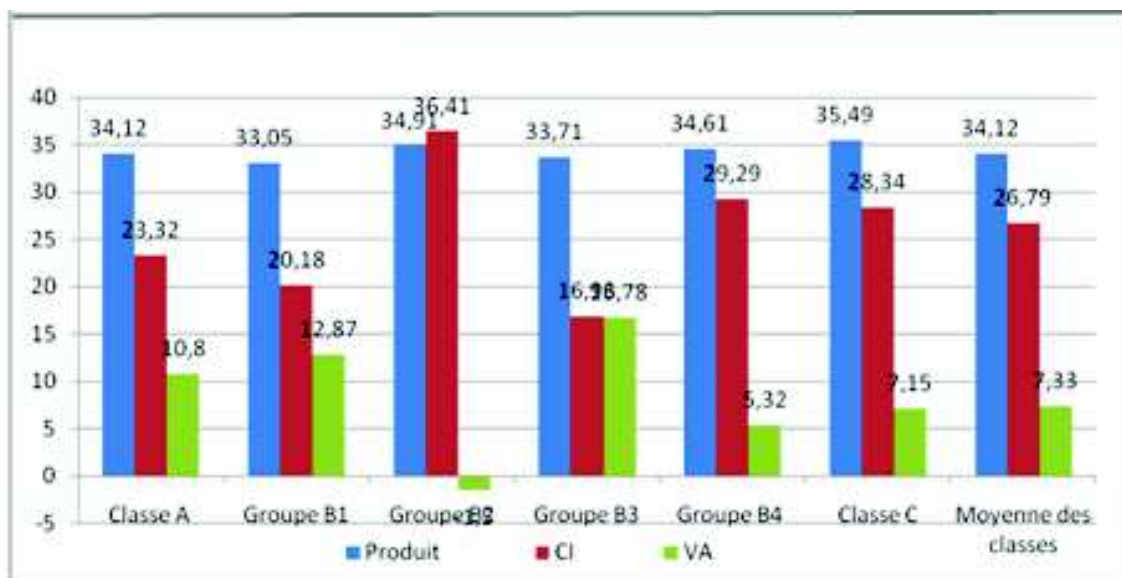
Variation de la valeur ajoutée par classe d'élevage.

La valeur ajoutée moyenne se situe à hauteur de 7,33 DA/L, soit de 21,48% de la valeur du produit moyen résultant de l'activité laitière. Cependant, cette valeur moyenne cache de grandes disparités entre les classes d'élevages ; le groupe B3 affiche la plus importante valeur générée avec 49,7% du produit lait (soit 16,78 DA/l), contre une valeur négative de l'ordre de -1,5 DA/L enregistré par le groupe B4.

Tableau 73 : répartition des valeurs ajoutées totales et unitaires générées par les classes d'élevages retenues (DA).

	Classe A	Groupe B1	Groupe B2	Groupe B3	Groupe B4	Classe C	Moyenne
Produit	1624863	3 312 073	4 000 861	1 257 619	1 100 425	339 249	1 939 733
CI	1110545	2 022 319	4 172 768	631 608	931 276	270 902	1 523 020
VA	514318	1 289 754	-171 907	626 011	169 149	68 347	416 713

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.



Graphique n° 73 : Structure de la valeur ajoutée générée par classe d'élevage (DA/L)

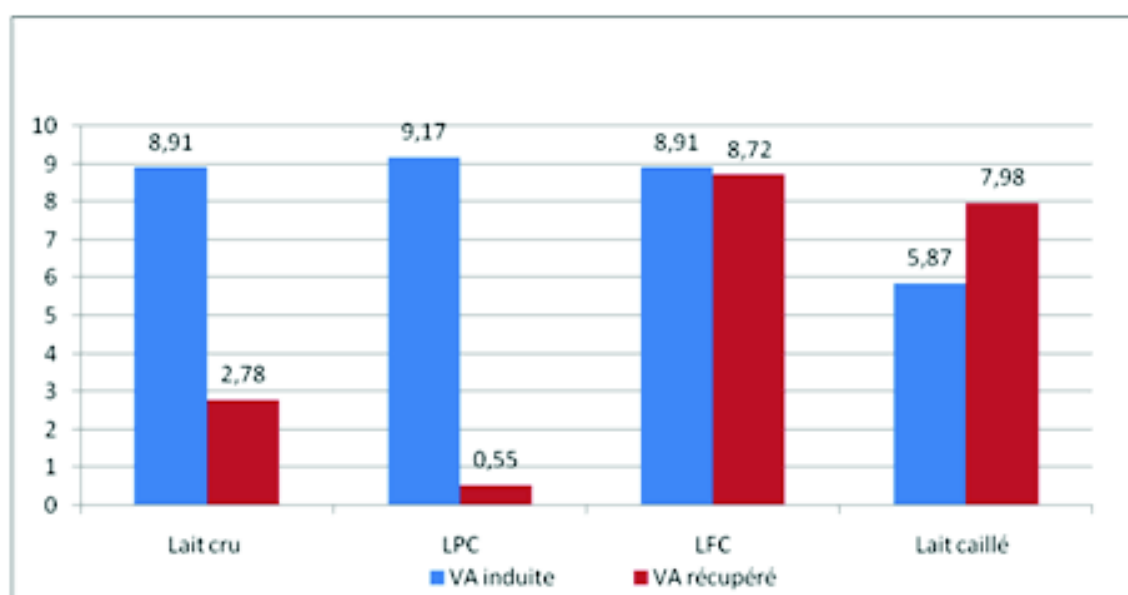
Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

En revanche, la valeur ajoutée des autres élevages oscille entre un niveau de 5,32 et 12,87 DA/L, soit respectivement des parts de l'ordre de 15,37% et 38,9% du produit lait.

Pour ce qui est de la collecte, la valeur ajoutée enregistrée est comprise entre 3,83 à 3,90 DA/L, soit une variation de l'ordre de 1,8% seulement, représentant une part considérable du revenu du collecteur comprise entre 95,8% et 97,5%.

La valeur ajoutée de l'industrie laitière : une valeur en grande partie non récupérée par la filiale GIPLAIT et relativement importante pour les laiteries privées.

Si la valeur ajoutée générée par l'industrie laitière privée est totalement récupérée pour l'ensemble des sous filières locales, il n'en va pas de même pour la filiale GIPLAIT des Arribs. L'examen de la répartition de la valeur ajoutée pour cette unité (graphique ci après), montre clairement que cette activité est largement consommatrice de richesses et donc facteur d'appauvrissement important, notamment pour les sous filières de LPC, de lait cru et de LFC.



Graphique n° 74 : Structure de la valeur ajoutée par produit de la filiale GIPLAIT (U=DA/L)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

En effet, la valeur ajoutée récupérée de l'activité de fabrication de la filiale GIPLAIT varie de 0,55 DA (soit 6 467 753 DA) à 2,78 DA/l (6 465 293 DA) enregistrées respectivement pour le LPC et le lait cru, soit uniquement 6% et 31,2% de la valeur induite par l'intervention des différents facteurs économiques, accusant ainsi un manque à gagner respectivement de l'ordre de 37,2% et 21% du prix de vente moyen des deux produits, équivalent respectivement à des montants de l'ordre de 101 367 321 DA et 14 256 204 DA au cours de l'année 2006.

La valeur récupérée pour le LFC représente 97,9%, soit un niveau de 23041379 DA de celle induite par le processus de fabrication de ce produit, soit un écart en valeur absolue de 0,19 DA/L, équivalent à un montant total de 502 049DA.

	Lait cru		LPC		LFC		Lait caillé	
	Total	DA/L	Total	DA/L	Total	DA/L	Total	DA/L
VA induite	20 721 497	8,91	107 835 074	9,17	23 543 428	8,91	258 626	5,87
VA récupérée	6 465 293	2,78	6 467 753	0,55	23 041 379	8,72	351 591	7,98
manque à gagner	-14 256 204	-6,13	-101 367 321	-8,62	-502 049	-0,19	-	-

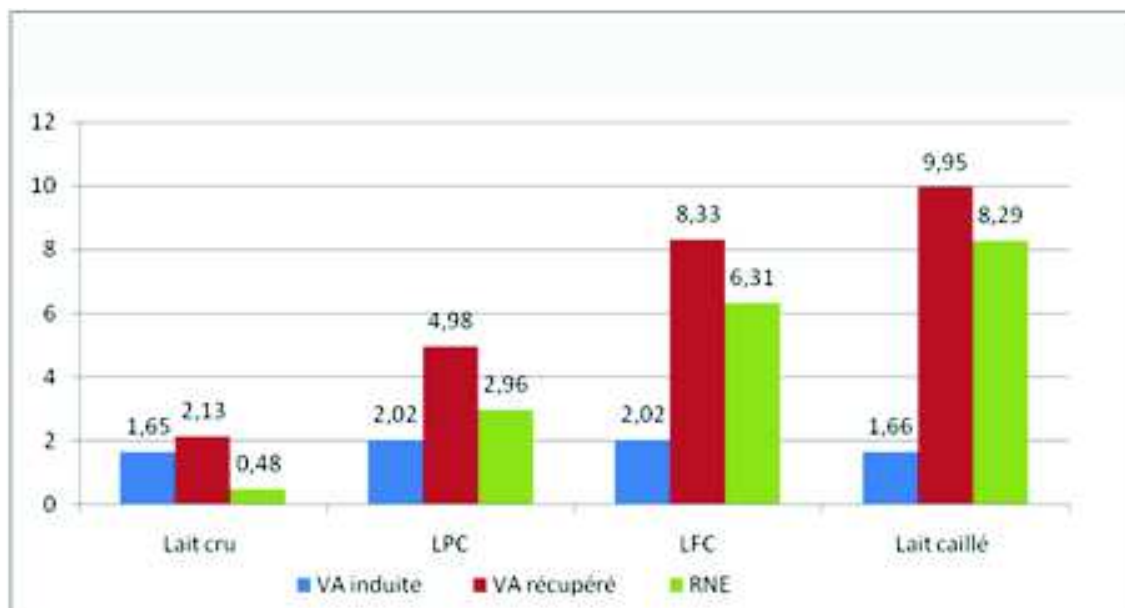
Tableau 74: répartition des valeurs ajoutées totales et unitaires générées par types de produits.

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

En revanche, la filiale arrive à dégager un excédent net d'exploitation uniquement pour le lait caillé, équivalent à 5% du prix de vente de ce produit, soit 2,11 DA/l par de lait caillé, équivalent à 92 956 DA.

L'industrie laitière privée est plus performante ; elle demeure largement productrice de richesse. Ainsi, l'examen de la structure de la valeur ajoutée, illustrée par le graphique

ci après, montre clairement des résultats positifs exprimés en termes de résultat net d'exploitation (RNE) pour l'ensemble des produits.



Graphique n° 75 : Structure de la valeur ajoutée par produits des mini laiteries privées (U=DA/L)

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Le résultat net d'exploitation¹⁷⁵ affiché diffère bien évidemment d'un produit à l'autre, il varie d'un minimum de 0,48 DA/l (lait cru) à un maximum de 8,29 DA/l (lait caillé), soit des niveaux de valeur ajoutée élevée de l'ordre de 1 563 134 DA et de 29 705 474 DA, représentant respectivement 7,5% et 20% de la valeur de la production des deux produits.

Cependant, les valeurs ajoutées générées par le LPC et le LFC se situent à des niveaux intermédiaires de l'ordre de 21,5% et de 29,8% de leurs valeurs de vente respectives, soit des niveaux de RNE de l'ordre de 2,96 DA/l et de 6,31 DA/l, équivalent respectivement à des montants de 24 963 071 DA et 6 220 373 DA.

	Lait cru		LPC		LFC		Lait caillé	
	Total	DA/L	Total	DA/L	Total	DA/L	Montant	DA/L
VA induite	5 373 275	1,65	17 035 609	2,02	1 991 308	2,02	5 948 261	1,66
VA récupérée	6 936 409	2,13	41 998 681	4,98	8 211 681	8,33	35 653 736	9,95
RNE	1 563 134	0,48	24 963 071	2,96	6 220 373	6,31	29 705 474	8,29

Tableau 75 : Structure des valeurs ajoutées totales et unitaires générées par produits des mini laiteries

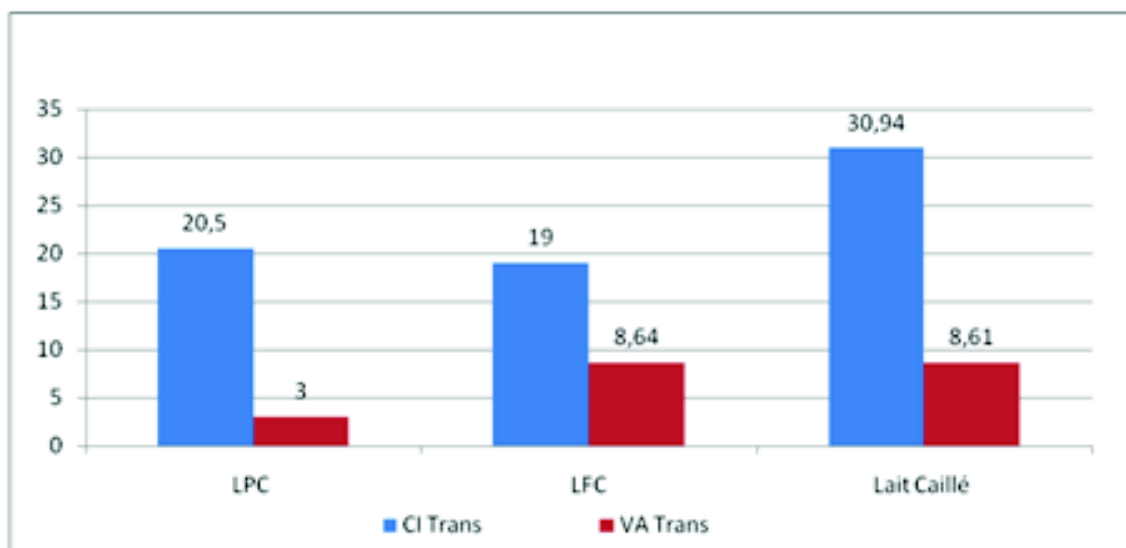
Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Valeur ajoutée réduite pour les sous filières d'importation.

¹⁷⁵ - Le résultat net d'exploitation est défini comme étant le revenu net généré après rémunération de l'ensemble des facteurs économiques ayant participé à l'activité économique.

Les sous filières d'importation sont connues pour leurs effets d'entraînement réduits sur l'ensemble des acteurs de la filière, la richesse qu'elles génèrent se limitant uniquement au segment de l'industrie laitière.

L'examen de la structure de cette valeur, représentée par le graphique ci-dessous, induite par l'ensemble des laiteries de la région, montre des valeurs moyennes créées de 3 DA/l, de 8,64 DA/l et de 8,61 DA/l pour le LPC, le LFC et le lait caillé.



Graphique n° 76 : Structure de la valeur ajoutée moyenne des sous filières d'importation (DA/L)

Source:Nos calculs à partir de l'enquête.

En revanche, les valeurs absolues demeurent relativement élevées et proportionnelles aux quantités produites. C'est ainsi que la valeur enregistrée pour la sous filière LPC demeure plus élevée, évaluée à 60 579 060 DA, soit 3 fois plus que celle affichée par le lait caillé. Les montants ainsi créés représentent 12,9%, 31,3% et 20% de la valeur de leurs ventes moyennes.

Tableau 76 : Structure des valeurs ajoutées totales et unitaires des sous filières d'importation.

	LPC		LFC		Lait Caillé	
	Total en DA	DA/L	Total en DA	DA/L	Total en DA	DA/L
CI Trans	413 956 910	20,5	68 413 091	19	70 534 444	30,94
VA Trans	60 579 060	3	31 109 953	8,64	19 628 363	8,61

Source:Nos calculs à partir de l'enquête.

En conclusion, l'examen de la valeur ajoutée créée le long des sous filières de la production locale montre une importance relative de la valeur générée par la sous filière lait caillé en comparaison avec celle des sous filières de LFC et de lait cru. En effet, l'écart atteint respectivement 54% et 9,6% comparativement à la troisième et la seconde sous filière.

Ainsi, la production laitière accapare la part la plus importante de l'ensemble des sous filières avec des parts générées de l'ordre de 53,43% (lait cru) et de 34,7% (lait caillé) du total de la valeur ajoutée de chacune de ces deux filières. Cependant, la part qui revient aux collecteurs constitue environ 18,22% et 28,06% du total de ces deux sous filières.

Par ailleurs, la part de valeur ajoutée générée par l'industrie laitière représente environ 47% de la valeur totale de la sous filière lait caillé, contre uniquement 18,5% pour la sous filière lait cru.

Par classe d'élevage, le groupe B3 affiche la plus importante valeur générée, avec 49,7% du produit lait. En revanche, la part des autres élevages oscille entre un niveau de richesse de l'ordre de 15,37% et 38,9% du produit lait.

L'analyse de la répartition de la valeur ajoutée de l'industrie laitière montre que l'activité de transformation est largement consommatrice de richesses et donc facteur d'appauvrissement important, notamment pour les sous filière de lait cru et de LFC.

En effet, la valeur ajoutée récupérée de l'activité de fabrication de la filiale GIPLAIT pour le LPC et le lait cru, accuse un manque à gagner de l'ordre de 37,2% et 21% du prix de vente moyen des deux produits, contre 97,9% de celle induite par la fabrication de LFC ; cependant, l'industrie laitière privée arrive à dégager un résultat net d'exploitation positif, variable de 7,5%, à 20% de la valeur de la production respectivement du lait cru et du lait caillé.

3.4.-Analyse des résultats économiques

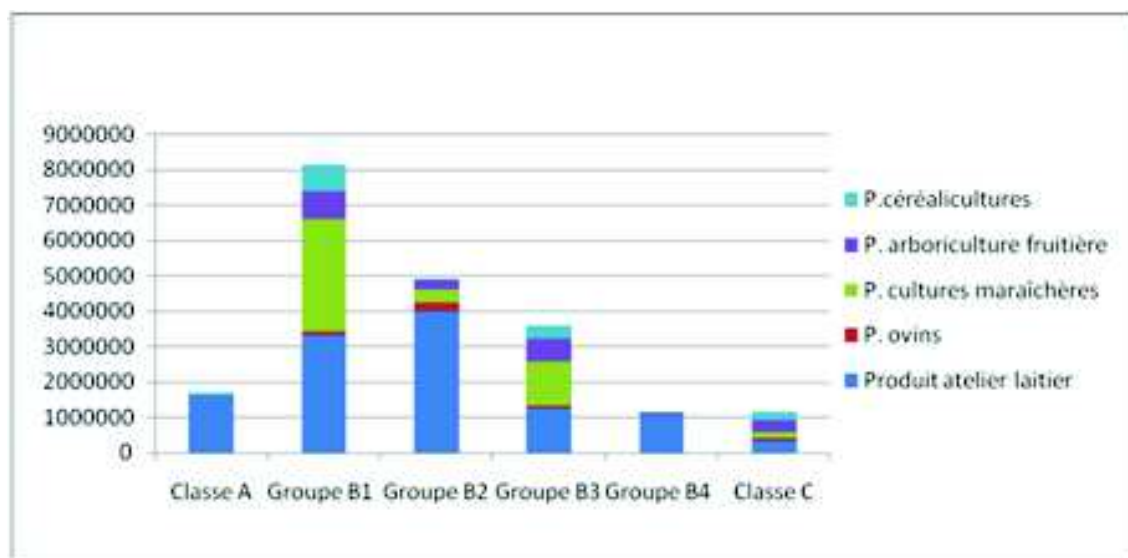
Dans le souci de mettre l'accent sur les écarts de performances économiques au sein de la région d'étude, nous mènerons une analyse en termes :

- de produit global issu des différentes activités de l'exploitation pour en déduire la part du produit de l'atelier laitier,
- et de productivité par UTA employée, indicateur que tout opérateur (agriculteur ou industriel) cherche à optimiser afin de dégager un maximum de profit.

3.4.1- Analyse des produits de la filière

Un produit brut élevé pour les exploitations diversifiées et dérisoire pour celles conduites en "hors sols" et "spécialisées".

Le produit brut moyen de l'ensemble des exploitations laitières (non compris les revenus extra agricoles et ceux issus de l'activité d'engraissement) s'élève à 3 448 098 DA pour l'année 2006. Cependant ce chiffre moyen cache de grandes disparités entre les classes d'élevages. L'écart atteint environ 713% entre le groupe à faible résultat économique (B4) et le groupe de référence B1. Ainsi, un examen attentif du niveau de produit réalisé par chaque type d'exploitation, représenté dans le graphique ci-dessous, permet d'identifier trois classes aux performances économiques différentes :



Graphique n° 77 : Répartition des produits par sources en DA

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

- Le produit le plus élevé est affiché par le groupe B1 (groupe de tête), le groupe de référence avec un chiffre d'affaire de 8 139 573 DA. Ce produit est le résultat des productions issues de l'atelier laitier, des cultures maraîchères, de l'arboriculture fruitière, des céréales et de la vente des ovins, avec des parts respectives de 40,69%, de 39,31%, de 9,8%, de 8,87% et de 1,31% du produit total de l'exploitation.
- Les exploitations des groupes B2 et B3 se situent, par leurs résultats économiques, dans une catégorie moyenne, avec respectivement un chiffre d'affaires de 4,93 et 3,59 millions de DA, soit des volumes correspondant respectivement à 60,58% et 44,19% du niveau atteint par le groupe de référence B1. Mais, la part de l'atelier laitier constitue environ 82% du produit total chez le groupe B2 contre 35% chez le groupe B3 compte tenu de la taille réduite de l'effectif élevé (8 à 9 VL). Les cultures maraîchères, l'arboriculture et la céréaliculture contribuent à hauteur de 63% du produit total du groupe B3 contre une contribution marginale de l'ordre de 14% pour le groupe B2.
- Le niveau de produit le plus bas est enregistré par les types "Classe A", "Classe C" et "groupe B4" avec un produit inférieur à 2 millions de DA et, plus précisément de 1,71, 1,16 et 1,14 millions de DA respectivement. Ainsi, "la classe A" des jeunes élites, spécialisée en élevage laitier, dispose d'un produit global issu essentiellement de l'atelier laitier avec environ 95% du revenu, le reste (5%) provient des produits céréaliers.

Quant à la classe C, elle constitue une exception avec une part relativement faible du produit résultant de l'atelier laitier de 29% contre 31% provenant de l'arboriculture fruitière, 21% de la céréaliculture et 14% des cultures maraîchères. Enfin, le groupe B4 affiche la plus grande part de produit issue de l'atelier laitier avec près de 96,5% du produit global, le reste provient d'autres spéculations marginales, la plus importante d'entre elles étant l'élevage ovin avec environ 3%.

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

La part de produit issue de l'atelier laitier diffère en fonction de l'effectif de vaches laitières présentes dans chaque exploitation et aussi de l'ampleur des autres spéculations

dans ces exploitations. C'est pour cela que le type B2 affiche un niveau élevé de produit résultant de l'activité laitière, avec un chiffre d'affaires d'environ 4 millions de DA, suivi en seconde position par le groupe B¹ avec près de 3,3 millions DA. L'activité laitière occupe une place relativement importante dans les types "Classe A", groupe B4 et groupe B2, avec respectivement des parts de l'ordre de 95%, de 96,4% et de 81,2% du total des produits ; le premier étant spécialisée uniquement en élevage laitier, les deux autres étant des exploitations conduites en "hors sols".

Les produits des laiteries ¹⁷⁶ :

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale GIPLAIT atteint 472 millions de DA, soit le double de celui réalisé par Wanis et plus de 8,5 fois la moyenne affichée par les minis laiteries de Chlef.

L'essentiel du produit de ces laiteries est issu de la production des laits de consommation, la part des dérivés laitiers ne constitue que 8,63% pour la filiale GIPLAIT et une part négligeable de l'ordre de 0,15% pour la mini laiterie de Wanis.

Le LPC vient en tête avec un CA moyen de l'ensemble des laiteries de l'ordre de 58,53% et une moyenne de 85,5% du total enregistré au niveau de la filiale GIPLAIT et la mini laiterie de Wanis.

		GIPLAIT	Wanis	Laiterie de Chlef
CA Total en Dinars		472 152 786	241 652 060	55 273 230
Laits de consommation		91,37	99,85	100
Dont	LPC	58,53	85,5	
	LFC	12,76	8,75	8,74
	Lait Cru	13,93	4,17	74,98
	Lait caillé	6,15	1,43	16,28
Produits laitiers		8,63	0,15	

Tableau 78 : Structure du produit global par laiterie en % .

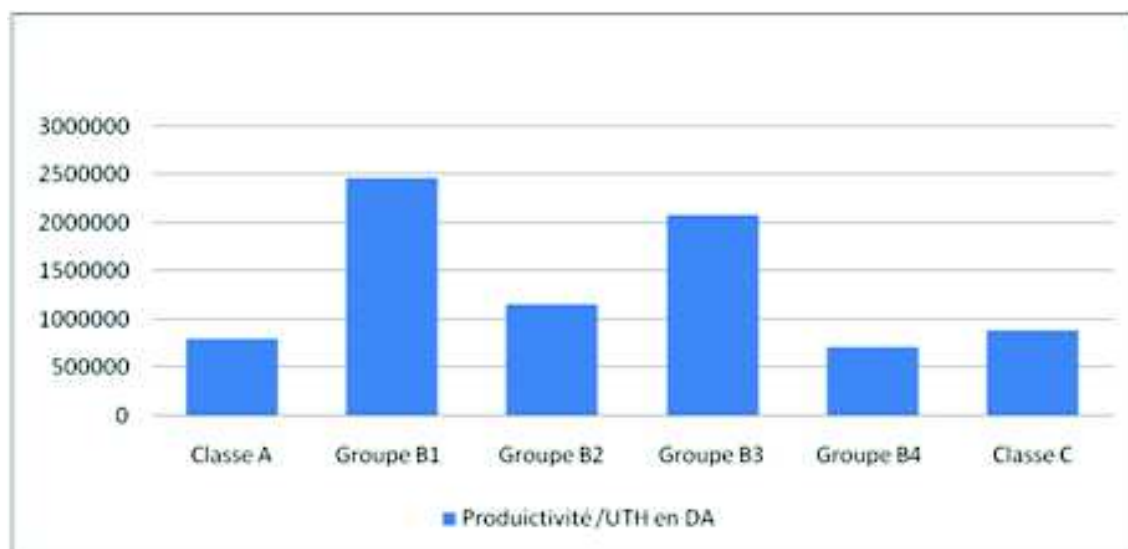
Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

3.4.2- Productivité du travail

Phase agricole: Une productivité élevée pour les élevages de grande taille.

La structure de la productivité du travail mesurée par le ratio : CA/effectif, représentée dans le graphique suivant dénote des niveaux de performances différents : assez faible pour la classe C, relativement élevé pour les groupes B1 et B2. La moyenne des classes retenues se situe à hauteur de 731 328 DA/UTH.

¹⁷⁶ Voir aussi évolution des ventes au niveau de la partie des structures.



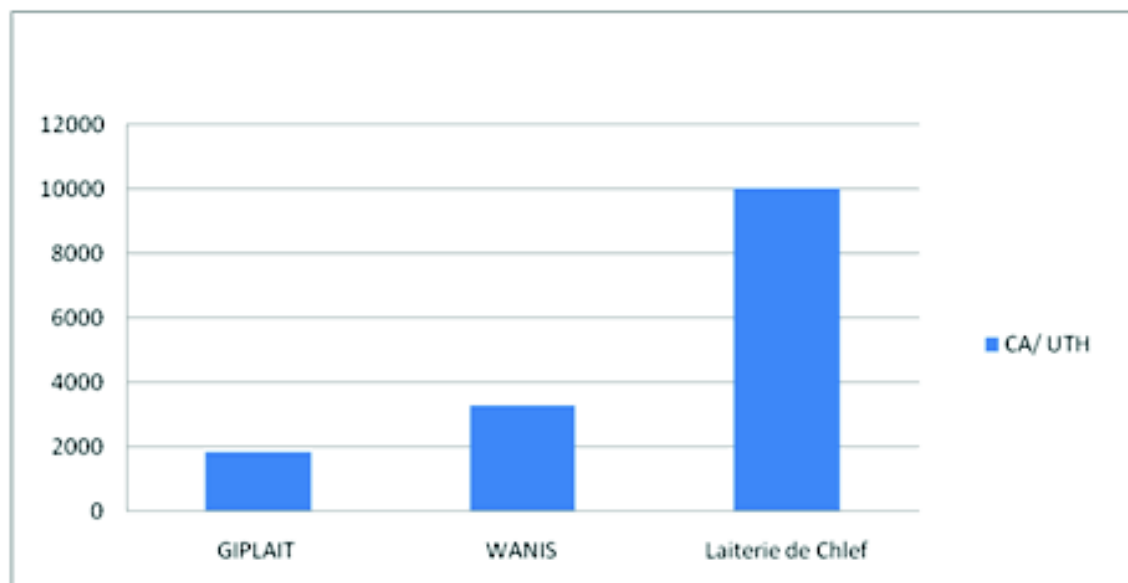
Graphique n° 78 : Structure de la productivité du travail (CA/UTH) en DA

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

Le faible niveau du groupe C s'explique par l'importance des travaux manuels effectués en l'absence des équipements spécifiques (machine à traire, travaux de fauchage..) ; cependant les niveaux élevés marquent l'importance des économies d'échelle en relation avec l'augmentation de la taille de l'exploitation, comme c'est le cas des groupes B1 et B2.

Phase industrielle : Une productivité meilleure pour les industriels privés.

En revanche, l'examen de la structure de la productivité de travail, mesurée en chiffre d'affaires par employé, marque une tendance inverse à celle observée au niveau des élevages. En effet, les laiteries privées ayant un effectif réduit de main d'œuvre affichent des performances très élevées par employé, de l'ordre de plus de 10 millions de DA/UTH (cas des laiteries de Chlef) et de plus de 3,3 millions de DA/UTH (laiterie de Wanis), alors que la filiale GIPLAIT enregistre la plus faible performance, avec une moyenne de 1,85 million de DA/UTH, soit 5,4 fois moins que la moyenne affichée par les laiteries de Chlef.



Graphique n° 79 : Structure de la productivité du travail dans les laiteries (CA/UTH) en milliers de DA

Source : Nos calculs à partir de l'enquête.

La raison principale invoquée est celle en relation avec le nombre important de travailleurs employés au niveau de l'unité en plus des problèmes de fonctionnements induits par les pannes nombreuses enregistrées au cours de l'année.

Conclusion

L'analyse des prix de revient à la production par type d'élevage montre clairement des différences de grandeurs importantes entre les types d'élevage de la région d'étude, du groupe le plus rentable et le plus performant (B3) aux groupes et classes les moins performants (classes C, groupes B2 et B4). Il s'agit pour les deux derniers d'élevages menés en « hors sol » pour lesquels le coût de l'alimentation constitue le point faible.

En termes de produit brut, le produit dégagé par les exploitations laitières est très hétérogène ; il se situe à des niveaux élevés pour les exploitations diversifiées et à des niveaux dérisoires pour celles conduites en " hors sol " et celles dites " spécialisées". En effet, l'écart est de 1 pour 7 entre le groupe à faible résultat économique (B4) et le groupe de référence B₁, écart résultant de la diversification de l'activité agricole. Ainsi, la productivité du travail au niveau des élevages dénote des niveaux de performances différents : assez faible pour la classe C, relativement élevé pour les groupes B1 et B2, traduisant l'effet d'échelle en relation avec l'augmentation de la taille de l'exploitation.

De la même manière, l'analyse de la structure des coûts de production des laiteries de la région montre des disparités importantes entre les laiteries privées et la filiale GIPLAIT des Arribs. En effet, les charges variables des laiteries privées pèsent davantage dans le total des coûts de transformation (variant de 90,32% et 94,08% pour le LFC et le lait cru et de 68% à 75% pour le LFC et le lait cru) que dans celui des coûts de la filiale lait (68% et 75% pour les mêmes produits). Mais, les charges de structure sont bien plus élevées au niveau de la filiale GIPLAIT que dans les laiteries. Cela explique pourquoi les coûts de transformation sont assez faibles pour les laiteries privées en comparaison avec ceux enregistrés par la filiale. La différence atteint 328%, 325%, 124% et 273% respectivement pour le lait cru, le LPC, le lait caillé et le LFC. En conséquence, la filiale GIPLAIT possède une faible flexibilité opérationnelle due essentiellement au niveau élevé des charges, notamment les charges relatives à la masse salariale, aux amortissements et aux autres inputs, et présente donc un risque de perte élevé.

L'achat de la matière première constitue le principal coût, avec une part comprise entre 50,32% et 62,32% du total du coût de production de la filiale et un intervalle de 75,53% à 85,48% pour les laiteries privées. La fixation du prix de vente du LPC constitue une autre contrainte assez lourde à supporter en occasionnant des pertes d'exploitation énormes en particulier suite au renchérissement des prix de la matière première.

Il apparaît que les laiteries privées sont d'ores et déjà privilégiées compte tenu des avantages fiscaux et parafiscaux octroyés par l'APSI, ainsi que les mesures de soutien envisagées par le PNDA. Les règles de jeu et la réglementation en vigueur offrent beaucoup d'espace de liberté aux privés et limitent volontairement toute initiative pour les filiales GIPLAIT. Les transformateurs sont en général dans une situation ambiguë, en tant qu'opérateurs économiques. Ils se trouvent dans une situation anormale à plusieurs niveaux :

- les transformateurs achètent le lait cru local à un prix fixe et sont largement dépendants de l'extérieur pour la poudre de lait importée.
- les coûts de transformation sont excessifs dans la filiale du groupe public en comparaison avec les industriels privés récemment installés.

La nécessité de poursuivre la transformation de lait en poudre dans les normes dictés par les pouvoirs publics n'est plus compatible avec la logique de marché, celle de la recherche de la rentabilité. Ces dernières n'ont pas la maîtrise de leurs coûts de production et de leur prix de vente, notamment pour le LPC. Ce qui signifie que toute augmentation d'un poste de dépense ne peut être répercutée sur les prix de vente ; le maintien des marges suite à une augmentation des coûts de facteurs nécessite une lutte avec les pouvoirs publics en vue de décrocher une subvention.

Dans ces conditions de performances, l'intégration à l'économie mondiale n'est pas sans risque. On ne peut ressentir que des inquiétudes face au libre échange et à l'adhésion à l'OMC. Mettre en compétition les acteurs de la filière lait avec ceux du nord, plus performants, fortement soutenus par des subventions publiques, aurait pour conséquence logique découlant de la faiblesse de la compétitivité des acteurs locaux, de conduire très vite à la ruine un très grand nombre d'acteurs vulnérables, à l'instar des exploitations les moins performantes (B2, B4, classe C). De la même manière, la mise en compétition ardue des laiteries privées et publiques avec les firmes multinationales, ne sera pas sans effet sur la pérennité de ces acteurs sensé garantir l'approvisionnement des consommateurs en un produit aussi essentiel que le lait.

Les conséquences de l'ouverture seront certainement plus graves et plus lourdes de conséquences si les acteurs du nord demeurent bien encadrés par une puissante politique agricole qui leur alloue aides et subventions sous de multiples formes.

Mais, l'Algérie ne pourra pas échapper non plus aux exigences du processus de globalisation. Elle dispose donc, d'un délai relativement court, d'ici 2017, pour préparer les acteurs de la filière domestique, à affronter cette nouvelle donne en matière de commerce extérieur en anticipant une adaptation nécessaire. Dans le cas contraire, ces acteurs vont la subir sans autre perspective que leur déclin.

Conclusion

L'analyse empirique présentée dans cette partie montre que la filière lait est très hétérogène compte tenu de la diversité et la dimension des acteurs qui la composent. En effet, la phase agricole se caractérise principalement par la coexistence de cinq classes « typées » d'exploitation. Cette diversité des élevages bovins révèle une hétérogénéité dans les choix et les pratiques des éleveurs et par voie de conséquence des performances très disparates.

Ainsi, une grande partie des exploitations laitières serait probablement touchée, entre autres les micro-exploitations de la classe C, les groupes B2 et B4. Ces dernières, dans les conditions d'une plus forte libéralisation, seraient incapables de s'engager dans une dynamique autonome d'accumulation et de progrès et nécessitent donc des mesures propres pour survivre. Elles sont appelées, à court et moyen terme, à bouleverser leurs structures foncières et leurs systèmes de production.

Cependant, les exploitations retenues dans la typologie ne sont pas à priori dépourvues des conditions minimales de viabilité économique, qu'il s'agisse de la terre, de l'eau,

de la main d'œuvre, voire de certaines infrastructures et biens d'équipement. Mais, des problèmes structurels à tous les niveaux peuvent entraver l'exploitation optimale d'un tel potentiel et son expression à travers une capacité compétitive élevée : ambiguïté du statut juridique, système d'exploitation inadéquat, difficulté à mobiliser les financements nécessaires. Ces exploitations nécessitent d'être « mises à niveau » pour espérer devenir compétitives.

Néanmoins, la tâche à accomplir exige de gros efforts à fournir et des réponses précises à apporter pour lever les nombreuses contraintes signalées qu'elles soient d'ordre technique, foncier, financier ou humain.

En revanche, le maillon de la transformation est caractérisé par l'émergence de laiteries privées, plus dynamiques et plus agressives sur le marché. Cette émergence a contribué largement à l'instauration d'une concurrence très vive dans ce segment, à la structuration de bassins de collecte ainsi qu'à la mise en place d'une dynamique organisationnelle au niveau des bassins laitiers permettant de faciliter les transactions.

Par ailleurs, nous avons constaté la différence considérable de compétitivité entre les deux catégories d'entreprises (étatique et privée), ainsi qu'entre les laiteries privées. D'un côté la filiale GIPLAIT, en grande difficulté financière, a de nombreux points faibles. Les résultats obtenus en termes de coût de production marquent que la filiale est handicapée par l'ampleur des charges sociales et par les directives de la tutelle qui ne vont pas toujours dans le sens des intérêts de l'unité.

Les réponses obtenues à travers l'examen des structures, comportements et performances sont très intéressantes, mais il nous semble opportun de les confronter avec ceux des filières étrangères pour pouvoir appréhender clairement la capacité concurrentielle des acteurs locaux, notamment les types d'exploitations jugés rentables et les laiteries privées qui ont un avantage concurrentiel plus significatif. Ainsi, la dernière partie se propose de comparer la compétitivité des ces acteurs à celle de concurrents étrangers.

Partie III : Analyse comparée de la compétitivité et perspectives de libéralisation de la filière lait

Introduction

Cette partie propose la confrontation des données et informations issues de l'analyse empirique de la région du Chélif en termes de structures, comportements et performances aux données et informations similaires relatives à des filières étrangères potentiellement concurrentes. La pertinence de l'analyse comparative est adoptée dans le souci de mesurer la compétitivité des agents impliqués dans la filière lait et d'apprécier en conséquence l'effet prévisible d'une éventuelle libéralisation sur ces acteurs en termes d'endurance, de résistance ou au contraire en termes de fragilité et de vulnérabilité.

La détection ainsi des avantages et désavantages compétitifs relatifs aux différents agents dans leur hétérogénéité et diversité, constitue le fil directeur susceptible d'appréhender les opportunités, autrement dit la recherche des facteurs de formation, de maintien et d'amélioration de la compétitivité ainsi que les menaces auxquelles les agents sont confrontés. A cet effet, les éléments de compétitivité des deux filières seront comparés, notamment les structures agraires, l'usage des facteurs de production et les coûts de production. En plus de ces facteurs endogènes, l'analyse s'étend aussi à l'examen des facteurs exogènes de la compétitivité de la filière laitière entre autre les facteurs territoriaux (climat, potentiel agronomique, infrastructure hydraulique...), les facteurs démographiques (population, urbanisation) et organisationnels. Ces éléments feront l'objet du chapitre 7.

Le raisonnement se poursuit dans le dernier chapitre (chapitre 8) par l'examen de la dynamique prévisible de l'environnement international et national à la lumière des études prospectives établies, particulièrement celles de la FAO et l'OCDE. L'analyse des réactions prévisibles des principaux acteurs intervenant dans la filière lait sera entamée sur la base de l'établissement au préalable d'un certain nombre d'hypothèses quant au potentiel du marché intérieur, la réaction de l'offre et la demande nationale. Elle vise en définitive à jeter un regard sur les effets susceptibles d'affecter les agents de la filière en présence d'une concurrence ardue.

Chapitre 7 : Compétitivité de la filière lait en Algérie

Introduction

En plus des facteurs "prix" généralement pris en compte dans l'analyse de la compétitivité en agroalimentaire, de nombreux travaux soulignent l'importance des facteurs "hors-prix" pour expliquer la présence de certains produits sur un marché. Ces travaux montrent en

particulier que l'organisation des circuits de commercialisation et de distribution, ainsi que la qualité des produits, sont des paramètres importants à considérer lorsqu'on veut évaluer les avantages compétitifs de certains systèmes (Allaire et Boyer, 1995 ; Nicolas et Valceschini, 1999).

Par ailleurs « La création, le maintien et l'élargissement des avantages compétitifs d'une filière donnée nécessitent non seulement la mise en œuvre de stratégies adéquates des acteurs (politique de prix, différenciation et recherche de la qualité des produits, capacité de coordination des différents acteurs de la filière), mais aussi la mise à disposition par l'Etat d'un ensemble de biens publics indispensables : éducation, recherche, infrastructures (routes, voies ferrées et fluviales, ports , capacités de stockage, télécommunications, énergie) »¹⁷⁷. Ainsi, l'Etat a un rôle clé dans le fonctionnement des marchés intérieurs et dans la régulation des échanges extérieurs par sa politique macro économique (taux de change, politique tarifaire) et par son rôle d'intervention dans la définition des normes et règles du jeu, ce qui contribue à la définition d'un cadre large de la compétitivité d'une filière.

La situation de la filière laitière en Algérie, dans son ensemble est préoccupante. Elle est soumise à des pressions grandissantes, entre autres celles de l'environnement concurrentiel sous l'influence du courant de libéralisation, ce qui pourrait bien évidemment transformer son visage dans un avenir pas si lointain. En effet, il s'agit de connaître la capacité et l'aptitude des agents économiques impliqués dans la filière, à supporter une confrontation directe à des concurrents étrangers dans un nouveau contexte de concurrence internationale. Autrement dit, il faut se demander si les principaux acteurs économiques de la filière domestique (producteurs, industriels et consommateurs) pourraient s'adapter et se montrer capables d'absorber le choc qui se produira suite à l'instauration de la zone de libre échange UE/Pays méditerranéens et à l'éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC, autrement dit suite à une libéralisation totale de la filière lait. C'est cette question que nous chercherons à aborder sous différents angles.

Dans sa première section, le présent chapitre s'attachera justement à l'examen de la compétitivité « hors coûts » de la filière , menée par le biais d'une analyse comparée des structures et des performances de la filière domestique avec ceux des pays européens ainsi qu'à travers une analyse des forces de Porter.

La seconde section présentera quant à elle des éclairages sur la réalité de la filière lait à travers une évaluation du soutien accordée à la filière par le biais notamment de la détermination des taux de protection nominale et effective ainsi qu'une analyse économique comparée en termes de prix, de soutien et de coûts de production avec les mêmes pays.

Concrètement, et pour des raisons méthodologiques, nous avons opté pour une analyse de la compétitivité de chaque agent séparément. Ainsi, dans le souci d'une meilleure illustration de l'analyse comparative, élargie dans certains cas à d'autres pays hors d'Europe, nous avons effectué une analyse croisée des données macro et micro économiques pour certains indicateurs. Cet élargissement est dicté notamment par la pression économique et la marche forcée vers le grand marché mondial, qui nous amènent à considérer tous les autres pays, régions et acteurs comme des concurrents.

Ce raisonnement fera le point sur les forces et les faiblesses de la filière domestique comparativement aux filières des concurrents, avec pour finalité de répondre à la question

¹⁷⁷ - Op cité par Bertrand, J.P. ; Hillcoat, G. ; Guibert, M. ; Thery, H. ; Waniez, P. ; Aparecida de Mello, N. ; Souchaud, S. ; Brustlein, V. (collab.) ; Mawete, J. (collab.) , Les principaux facteurs de la compétitivité des filières céréales et oléo-protagineux au Brésil et en Argentine : politiques des états et stratégies des acteurs. Rapport final, 2001/12, 423 p. - (*Rapport final. Recherche financée par la FOP. Fédération Française des Producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux et le Département ESR-INRA*)

suivante : quels sont les aspects concurrentiels (segments stratégiques), dans lesquels il serait possible d'exploiter au mieux les compétences locales pour les transformer en avantages concurrentiels conduisant eux-mêmes à l'établissement d'une position concurrentielle forte et durable. La réponse à cette question se fait par l'intermédiaire de l'identification des facteurs de compétitivité à l'intérieur des différents segments de la filière ainsi qu'aux éléments macro économiques.

Section 1- Analyse comparée de la compétitivité « hors coûts » de la filière lait en Algérie et ceux des pays concurrents (UE)

L'objectif de cette partie est d'analyser la compétitivité de la filière lait en Algérie comparativement aux filières des Etats membres de l'UE, ce qui nous fournira des informations clefs sur les opportunités et les menaces qui pèsent sur la filière nationale.

Le raisonnement est ainsi limité aux éléments qui sont à l'origine de la compétitivité « hors coûts » en relation directe, dans un premier temps, avec le contexte macro économique dans lequel les acteurs opèrent. Cependant, le second aspect de la comparaison prendra en considération les aspects structurels et de performances où le niveau agrégé est également pris en compte. Ainsi ces éléments seront confrontés selon le schéma suivant :

- Analyse comparée des facteurs exogènes de la compétitivité de la filière en général et des exploitations laitières en particulier tels : le poids des filières, le climat, l'organisation des filières, la démographie, les potentialités agricoles, le taux de change, ...)
- Analyse comparée des facteurs endogènes intervenant dans la compétitivité de l'amont des filières, au niveau des exploitations laitières en termes de taille, importance du cheptel, productivité, génétique...)
- Analyse comparée de l'aval des filières en termes de collecte et de transformation où les aspects fondamentaux relatifs à ces phases sont confrontés.
- Analyse des forces de porter dans le contexte de la filière lait.

1.1- Les facteurs exogènes : L'environnement

Au niveau international, la compétitivité de la filière est influencée par un certain nombre de facteurs exogènes qu'il convient d'appréhender dans la présente section. Il s'agit en effet de deux contextes différents en termes de politiques, de traditions et de facteurs contraignants.

1.1.1-Un environnement stable et un soutien important aux filières européennes

Un des principaux éléments qui différencient les politiques agricoles algérienne et européenne réside dans l'octroi, par cette dernière, d'un fort soutien à toutes ses productions agricoles. En effet, les structures d'encadrement confèrent à la filière une plus grande stabilité et un environnement favorable. Après l'instauration de la PAC, l'Europe est passée d'une situation déficitaire à une situation excédentaire.

1.1.1.1-Poids important des filières laitières en Europe soutenues par la PAC

Il existe des différences importantes entre l'Algérie et l'Union Européenne en matière de tradition laitière, de production, d'importance du lait et d'utilisation des facteurs de production

et de soutien public à l'agriculture et en particulier au secteur laitier, ce qui agit profondément sur la compétitivité des deux types de filières.

En effet, le secteur laitier est un secteur stratégique de l'agriculture européenne, non seulement sur un plan économique, mais également territorial, environnemental et social. L'Union Européenne est une zone excédentaire en lait et exporte 10% de sa production ; elle assure près de 35% des transactions internationales de produits laitiers dans un marché mondial en croissance, cette part relative diminuant cependant au profit de l'Océanie (CNIEL 2003).

Le secteur laitier est dans beaucoup de cas le premier (Allemagne, avec un CA de 19 milliards d'Euros en 2002, Italie avec 13 milliards d'Euros) ou le second (Espagne, avec un CA de 6,6 milliards d'Euros) secteur de l'industrie agroalimentaire (Commission Européenne).

Le lait est la principale spéculation agricole européenne, ceci étant vérifié dans la plupart des pays du nord (Commission européenne 2002). D'après les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen, les exploitations laitières représentent 17% des exploitations agricoles professionnelles de l'UE et occupent 27% de la superficie agricole utile (SAU).

En revanche, l'Algérie est un pays importateur net de laits et produits laitiers, le déficit à combler est ainsi important. L'Algérie est de ce fait un débouché important, très convoité par les pays européens en particulier.

Le poids important du secteur laitier européen est le résultat de l'application d'une politique forte dans laquelle l'agriculture d'une manière générale bénéficie toujours d'un soutien important ; soutien, tant de la part des contribuables (via les paiements directs, les restitutions aux exportations et le soutien à l'écoulement de produits sur le marché intérieur) que des consommateurs (via l'application de droits de douane aux frontières, qui renchérissent le coût d'entrée des produits agricoles issus de pays plus compétitifs). En conséquence, *la PAC permet aux producteurs européens d'éviter de trop grosses fluctuations des prix. Ainsi leur environnement est plus prévisible et ils peuvent plus facilement investir.*

1.1.1.2-Organisation originale de la filière en Europe et faible en Algérie

En France, de multiples organismes et institutions collaborent au bon fonctionnement de la filière, entre autre les pouvoirs publics, ministère de l'agriculture, l'ONILAIT et le CNIEL.

L'ONILAIT, sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère des Finances, a pour mission de mettre en œuvre les mesures de politique agricole décidées au plan national et communautaire. Il est appuyé, en cela, par les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture qui réalisent un certain nombre d'opérations de gestion et de contrôle à l'échelon départemental en concertation permanente avec les pouvoirs publics et les différents acteurs de la filière. Ces derniers (producteurs, transformateurs privés et coopératives) sont regroupés au sein d'une interprofession, le CNIEL. Cette structure, définie et encouragée par les pouvoirs publics, a pour mission d'œuvrer à la bonne organisation économique et sanitaire de la filière, de promouvoir les produits laitiers français et d'assurer une veille permanente sur le plan de la sécurité sanitaire et sur le plan de l'information économique. Cette structure, dotée d'un budget d'environ 40 millions d'euros, travaille en liaison avec 18 centres régionaux interprofessionnels et 26 laboratoires interprofessionnels d'analyse pour le paiement du lait à la qualité.

Ces trois structures « centrales » (ministère, ONILAIT, CNIEL) échangent de manière très active des informations et des analyses. Elles cherchent à établir des synergies permanentes au plan de la recherche technique ou économique avec des organismes tels que l'INRA, l'Institut de l'élevage ou encore les universités afin de pouvoir anticiper et informer au maximum les décideurs de la filière laitière.

A côté de ces structures nationales, d'autres services implantés au niveau local, sont chargés de l'amélioration technique et économique. Ainsi, dans le cadre du service aux éleveurs, on peut citer le contrôle laitier auquel adhèrent près de 70 000 exploitations laitières représentant plus de 80% du lait produit. On peut également citer, de manière plus transversale, les SUAD des Chambres d'agriculture et les centres de gestion qui agissent et conseillent à l'échelon départemental. Concernant les services pour l'innovation des entreprises, on peut citer les centres de l'Actia qui développent la recherche finalisée (F, CHAUSSON (CNIEL), 2002).

Cette organisation forte, associée à la qualité des produits et des intervenants, constitue un solide atout pour permettre à la filière française de s'adapter aux difficiles défis de l'exigence accrue des consommateurs occidentaux, de la réforme de la politique agricole et de la libéralisation des échanges mondiaux.

En revanche, pour l'Algérie, de multiples organismes et institutions existent et sont impliqués dans la filière, entre autres le ministère de l'agriculture, qui gère les fonds de soutiens appuyé par les services régionaux (DSA) implantés dans chaque Wilaya. Cependant, la rigueur et l'efficacité dans l'application des programmes restent des points noirs de ces institutions. Ainsi, la nouvelle politique de réhabilitation de la filière lait, sensé dynamiser la filière dans son ensemble, repose dans sa mise en œuvre sur les professionnels. Dans ce sens, deux organismes ont été créés à savoir le Conseil National Interprofessionnel du Lait (CNIF Lait) et l'Office Interprofessionnel du lait, organismes similaires à ceux de la France, l'ONILAIT et le CNIEL. Le premier s'engage à identifier les actions prioritaires et leur coordination, ainsi que la participation au contrôle des avantages et crédits consentis aux différents opérateurs. Sa mission donc est de concevoir une politique laitière adéquate ainsi que le contrôle de l'application de cette politique.

En revanche, le second organisme, qui regroupe les représentants des partenaires de la filière y compris les consommateurs et l'administration publique (Agriculture, Finances, Commerce, Industrie), s'engage à prendre en charge l'organisation des marchés laitiers et en partie les politiques d'incitation au développement. Ainsi, sur la base des stratégies arrêtées au niveau national, les politiques d'aide publique, de protection des revenus, de stockage stratégique, seront exécutées par les professionnels. Cependant, un tel schéma n'a pas vu le jour ou du moins n'a pas fonctionné correctement, les actions de développement, tributaire du PNDA, sont toujours sous la responsabilité des DSA. L'insertion des professionnels ne demeure qu'une formalité. Un survol rapide des actions engagées en matière d'exécution des actions prévues dans le cadre du PNDA montre qu'elles n'ont été que partiellement appliquées et marque plus que jamais la nécessité d'organismes autonomes. A titre d'illustration, la wilaya d'Ain-Defla n'a réalisé que 3 salles de traite « lactoducs », 4 abreuvoirs automatiques, 96 cuves de réfrigération et 103 chariots trayeurs dans le cadre de ce programme depuis son démarrage.

En outre, d'autres structures nationales sont chargées de l'amélioration technique et économique, telles l'INRAA, l'ITGC et l'ITELV dont l'impact ne diffère pas beaucoup de celui des autres structures administratives. En définitive, les différentes structures existantes, malgré leur diversité, ont des interventions qui demeurent limitées, ce qui rend difficile l'exécution des actions de développement et de régulation de la filière.

1.1.2 -La démographie en Algérie : un fardeau lourd face à la lenteur des progrès de la production locale

La démographie est une variable importante du développement des filières agro alimentaires, en raison de son impact évident sur la demande. Les données statistiques sur la démographie algérienne estiment la population totale à 10 800 000 habitants en 1960 et à 22 097 000 habitants en 1985, tandis que son taux annuel d'accroissement est évalué à 2,9%, durant cette période.

La croissance démographique est aujourd'hui relativement élevée en comparaison avec les taux enregistrés en Europe. Cependant, une nette régression est observée par rapport à la période antérieure à 1986 en direction de la stabilisation démographique à un rythme modéré, soit une moyenne 1,75 % au cours de la période 2001-.2005.

Tableau 79: Evolution de la population totale et urbaine (1000 habitants)

Période	Population moyenne (1)	Pop.urbaine moyenne (2)	Taux de croissance annuel moyen (1)	Taux de croissance annuelle moyen urbain (2)	Population urbaine/ population totale en %
1961-65	11443	4051			35,40
1966-70	12966	5059	2,53	4,54	39,02
1971-75	15075	6015	3,06	3,78	39,90
1976-80	17613	7419	3,16	4,67	42,12
1981-85	20610	9536	3,19	5,71	46,27
1986-90	23778	11922	2,90	5	50,14
1991-95	26772	14237	2,40	3,88	53,18
1996-00	29308	16424	1,83	3,1	56,04
2001-05*	31875	18200	1,69	2,16	57,10

Sources : <http://www.medobs.org> et nos calculs * 2001-2005 / ONS

Un autre indicateur mérite une grande attention, celui de l'évolution significative et positive du taux d'urbanisation, puisque la population urbaine est passée du 35,4% à 50,14% de la population totale entre 1961-65 et 1986-90, avant d'atteindre un niveau de 57,1% durant la période 2001-05. Ainsi, le rythme annuel d'urbanisation est plus élevé que celui de la croissance démographique, résultant évidemment de l'exode rural. Il est même probable que la tendance s'accroisse dans les prochaines années, certaines projections évaluant ce taux à 66,3% en 2010. Ainsi, il est admis que l'élévation du taux d'urbanisation agit dans le sens d'une hausse de la demande sociale en produits alimentaires élaborés, entre autres le lait et les produits laitiers face à une élévation faible de l'offre locale.

La croissance de la démographie et de l'urbanisation devrait être accompagnée d'une augmentation similaire de l'offre locale afin de préserver au moins une situation de statu quo en termes de dépendance, et d'un rythme supérieur de l'offre pour éteindre progressivement la dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux.

Cette perspective est naturellement correcte dans les conditions d'une compétitivité des produits locaux et en liaison avec le pouvoir d'achat des consommateurs. Dans le cas contraire, la demande locale risque d'être couverte par les offres extérieures par le biais des importations.

1.1.3- Une base agricole faible résultante de la réduction de la SAU, de la faiblesse des précipitations et de la faible mobilisation de l'eau

Les conditions naturelles demeurent peu favorables en Algérie. Les potentialités agricoles de l'Algérie sont d'autant moins favorables que les précipitations sont rares, irrégulières et mal réparties dans l'espace : 70% du nord du pays reçoivent 92% des pluies et 80% de l'apport global se concentrent sur les bassins du Centre et de l'Ouest. A titre d'illustration, seulement 5% de la superficie totale du pays reçoivent plus de 400 mm de pluie. En outre, les cultures sont soumises fréquemment (sauf dans la mince bordure côtière) soit au gel, soit à l'effet desséchant des vents du désert (sirocco). La pluviométrie faible et irrégulière¹⁷⁸ n'est pas compensée par une mobilisation suffisante des ressources en eau.

En plus de la faiblesse des précipitations, la surface agricole utile SAU est très réduite, soumise à une série de phénomènes de dégradation des sols (désertification, déforestation, surpâturage, urbanisation sauvage, etc.). Elle ne couvre qu'une étendue estimée à 8,5 millions d'hectares (soit à peine 3% du territoire national) concentrés pour l'essentiel dans les plaines et vallées du nord. A l'exception des plaines, l'élevage ne peut y être qu'extensif et aléatoire, réduit à quelques bovins, ovins, caprins et camélidé. C'est ainsi que l'irrigation joue un rôle essentiel qu'il s'agisse de périmètres alimentés par de grands barrages ou d'installations de petite hydraulique.

La superficie effectivement irriguée n'a progressé depuis l'indépendance qu'au rythme de 4000 ha par an. Elle n'excède pas aujourd'hui les 560 à 570 milles ha (soit 1,42% de la SAU totale pour une superficie agricole moyenne de 39 973 000 ha en 2001-03 (tableau 80).

Tableau 80 : Evolution de quelques indicateurs relatifs à la SAU et la population totale et actif agricole (U =1000 ha)

Période	Surf agr moyenne	Terres irr moyenne	Actif agricole Moyen	Ha SAU/ Habitant	Ha Terres irr/ Habitant	Ha Terres irr/Actif agricole	Terres irri /SAU en %
1961-65	44642	231	2216	3,90	0,020	0,11	0,52
1966-70	44208	236	2018	3,41	0,018	0,12	0,53
1971-75	44644	241	1917	2,96	0,016	0,13	0,54
1976-80	43868	250	1807	2,49	0,014	0,15	0,57
1981-85	39244	295	1799	1,90	0,014	0,16	0,75
1986-90	38744	369	1833	1,63	0,015	0,20	0,95
1991-95	39128	545	2045	1,46	0,020	0,26	1,39
1996-00	39781	564	2389	1,36	0,019	0,25	1,42
2001-03	39973	569	2660	1,27	0,018	0,21	1,42

Sources : Elaboration à partir des données de l'observatoire méditerranéen <http://www.medobs.org> .

Rapportée au nombre d'habitant et par actif agricole, cette surface agricole utile était en moyenne de 3,90 ha en 1961-65 contre 1,27 ha en 2001-03 par habitant, soit une réduction

¹⁷⁸ - Cette pluviométrie annuelle moyenne va en diminuant à mesure qu'on s'éloigne de la côte (600 à 700 mm. et plus) pour aller vers l'intérieur (400, 300 mm). La répartition des pluies est très importante, mais extrêmement capricieuse au point qu'il est difficile, pour une région déterminée, de trouver une année dont la moyenne pluviométrique mensuelle soit la même que celle qui a été établie sur un nombre important d'années.

de 67% en trente cinq ans ; pour les terres irriguées, la moyenne est passée de 0,11 à 0,21 ha par actif agricole pour les mêmes périodes.

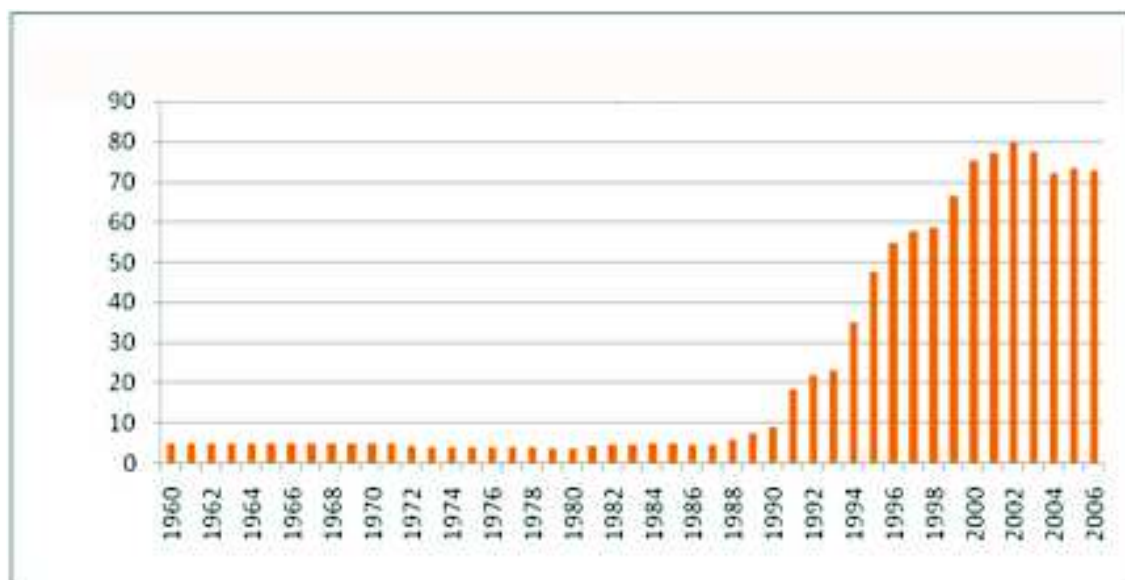
Par contre, les pays européens sont soit situés dans des zones climatiques tournées vers l'océan Atlantique pour l'Europe de l'Ouest, vers la Méditerranée pour l'Europe du sud ou vers l'Est pour les nouveaux pays adhérents (PECO), généralement plus favorables avec de bien meilleures précipitations. La diversité des milieux et notamment des climats reste très grande et se répercute sur les systèmes de production en place. Les étés sont chauds et secs dans le Sud européen et en Algérie où l'irrigation est indispensable alors qu'ils sont doux et relativement bien arrosés au Nord et à l'Est du continent européen, donc favorables aux prairies et aux pâturages sous influence de l'Atlantique.

A la diversité des milieux, s'ajoute la diversité des structures et des systèmes de production qui reste considérable, même au sein de l'Europe, d'une zone à une autre ce qui rend difficile toute comparaison avec celles de l'Algérie (Cf. paragraphe suivant).

1.1.4-Le taux de change du dinar : une politique favorable en Algérie !

L'objectif de la politique des changes est la stabilité du TCER¹⁷⁹ dans le souci de ne pas détériorer la compétitivité extérieure de l'économie algérienne.

L'évolution du taux de change du dinar Algérien en dollar américain (USD) de 1962 à 2006, représentée par le graphique suivant, a connu une forte détérioration avec une moyenne annuelle de l'ordre de 22,6%.



Graphique n° 80 : Taux de change de la monnaie locale en dollars américains (USD)

Source : Elaboration à partir de la revue « Perspective du monde in banque mondiale », site visité le 15/02/08

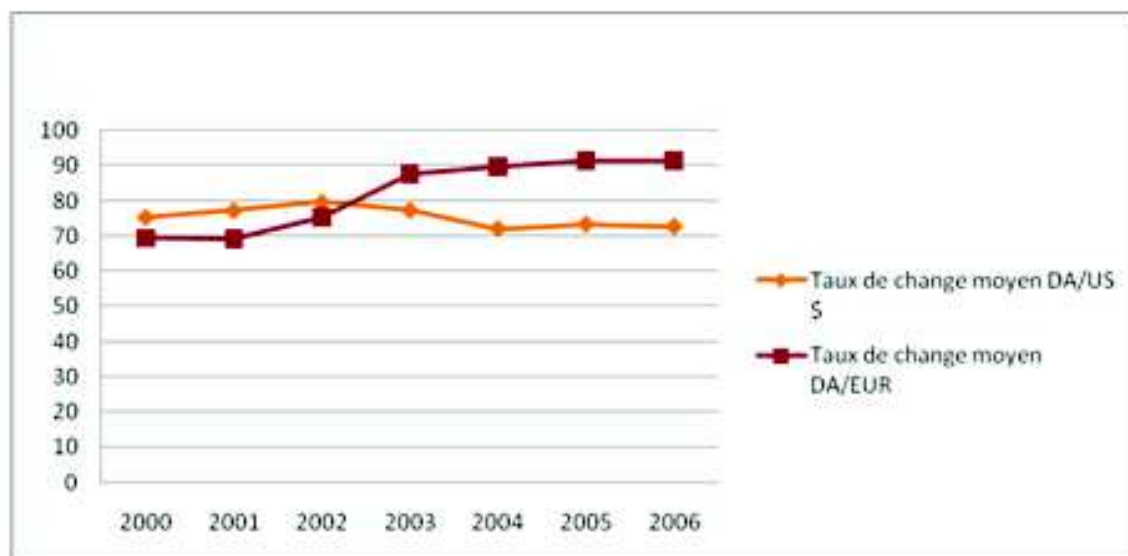
Ainsi, le taux de change du dinar est resté stable à un peu plus de 4,9 DA pour un dollar pendant plus de douze ans de 1960 à 1973. Il a ensuite commencé à s'apprécier jusqu'en 1987 où il a atteint son sommet à 4,85 DA pour un dollar, passant par un sommet de 3,83 en

¹⁷⁹ Le TCER (Taux de change effectif réel) est déterminé mensuellement par la Banque d'Algérie, en tant que banque centrale détenant le monopole de la gestion des ressources rares. Cette détermination dépend à la fois des indices des prix en Algérie et chez les partenaires, de la structure du commerce extérieur, et du taux de change nominal par rapport au dollar US.

1984. La baisse des prix du pétrole enregistrée à partir de 1986 a entraîné un mouvement rapide de dépréciation jusqu'en 1991 : à cette date, le dinar avait déjà perdu près de 3,80 fois de sa valeur par rapport à 1987, le dollar valait en 1991 plus de 18,4 DA.

La chute s'est accélérée avec l'apparition des difficultés financières et des plans d'ajustement structurels du FMI. Elle s'est poursuivie durant la période troublée jusqu'au début des années 2000. A 79,682 DA pour un dollar en 2002, la perte est énorme, son cours à été divisé par 4,31 depuis 1991 et par 16,43 depuis 1997 et par 20,76 depuis son plus haut niveau de 1980, soit en 22 ans.

En ce qui concerne les évolutions récentes du taux de change, il est essentiel de noter une dépréciation continue en 2002 par rapport à l'euro (graphique suivant), induite notamment par l'appréciation de l'euro face au dollar américain.



Graphique n° 81 : Evolution du taux de change en dollar et en euro de 2000 à 2006

Source : ministère du finance, site visité le 02/02/2008

Au cours de l'année 2006, 1 € (EUR) s'échangeait en moyenne contre 91,24 DA et 1\$(USD) contre 72,65 DA pour respectivement 87,47 et 77,37 DA en 2003 : le Dinar a donc continué de s'apprécier par rapport au dollar (+ 6,1%) alors qu'il se dépréciait dans le même temps de (-4,31%) face à l'euro.

En conséquence, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar aura pour conséquence de dégrader les termes de l'échange de l'Algérie avec la zone euro et d'exercer des pressions à la hausse sur les prix intérieurs. Inversement, on peut noter que, par le passé, l'Algérie a pu profiter des périodes de hausse du dollar face aux monnaies européennes, sous forme d'amélioration des termes de l'échange et de dévalorisation de sa dette en monnaies autres que le dollar. En termes de compétitivité « coûts », la forte appréciation de l'Euro aurait comme conséquence la réduction de l'avantage de l'UE et soutiendrait la compétitivité des acteurs locaux de la filière lait.

1.2-Analyse comparée des structures : un différentiel important

La différence entre les exploitations de l'Union Européenne et l'Algérie est d'une ampleur flagrante en termes de dimensions, de spécialisation, de condition de production, du mode d'organisation du travail, de la structure des assolements, du niveau d'intensification des

superficies fourragères et des types d'animaux mobilisés (races, potentiel génétique...). Ces écarts substantiels rendent la comparaison extrêmement difficile entre deux réalités différentes et deux environnements différents.

L'analyse comparative repose sur les données disponibles et s'articule autour de l'examen des critères techniques et économiques notamment la réalité des structures, la productivité du travail et les systèmes d'alimentation adoptés.

1.2.1-Systèmes de production adaptés et spécialisation très poussée de l'Europe devant une diversification des structures en Algérie

L'UE compte 3,8 millions d'exploitations agricoles¹⁸⁰ « professionnelles » au sens du RICA. Parmi l'ensemble de ces exploitations, 632 600 sont considérées comme des exploitations laitières, au sens où elles regroupent un cheptel supérieur à cinq vaches laitières, soit 17% des exploitations agricoles professionnelles de l'UE et occupent 27% de la superficie agricole utile (Chatellier, 2003). La différenciation en Algérie reste encore floue, entre agriculteur et éleveur dans le sens où les éleveurs sont aussi des agriculteurs. Au niveau de l'enquête menée, les exploitations spécialisées représentent moins de 6% de l'échantillon enquêté, alors que plus de 95% sont diversifiées.

Les systèmes de production dans les nations de l'UE sont bien adaptés aux conditions du milieu naturel et assez diversifiés¹⁸¹, " depuis les systèmes autonomes et à bas coût de production d'Irlande, aux systèmes les plus intensifs du Danemark, en passant par les pays plus représentatifs de la diversité des systèmes comme l'Allemagne et la France et ceux qui sont aujourd'hui le plus engagés dans le grand tourbillon de la restructuration, nous pensons à l'Espagne et à la Pologne (*Guesdron, 2003*).

En moyenne communautaire, les exploitations laitières regroupent 1,85 unité de travail agricole, dont 14% de main-d'œuvre salariée. Avec une superficie de 50 hectares (dont les deux tiers en surfaces fourragères), un chargement de 1,8 UGB (Unité gros bétail) herbivore par hectare de surface fourragère principale (SFP), 14% de maïs fourrage dans la SFP et

¹⁸⁰ - En Europe, les 102 régions administratives du RICA sont agrégées en 27 bassins de production. Le découpage géographique proposé distingue donc sept bassins de production en France, quatre en Allemagne, trois au Royaume-Uni, deux en Espagne, deux en Italie, un pour le regroupement Belgique- Luxembourg et un pour chacun des autres Etats membres. Cependant en Algérie, la production laitière reste le fait de la zone du littorale et sublittorale qui totalise environ 60% du cheptel laitier selon les statistiques du ministère de l'agriculture.

¹⁸¹ - Ainsi, selon *Chatellier, 2003*, cinq systèmes techniques sont distingués au regard du type de spécialisation agricole et du système fourrager. 1 -Système « spécialisé - herbager » : il s'agit des exploitations laitières de l'OTEX n°41 « bovins lait » n'ayant pas de maïs fourrage. Ce système représente 36% de l'ensemble des exploitations laitières européennes, est dominant en Suède (95%), en Finlande (91%), au nord du Royaume-Uni (88%) et en Irlande (83%). 2-Système « spécialisé - maïs limité » : il s'agit des exploitations laitières de l'OTEX n°41 « bovins-lait » ayant moins de 30% de maïs fourrage dans la SFP (mais une surface non nulle de maïs fourrage). ²-Ce système concerne 22% des exploitations laitières européennes, est proportionnellement plus fréquent dans le sud-est de la France (42%), aux Pays-Bas (41%) et dans le nord de l'Espagne (40%). 3-Système « spécialisé - maïs non limité » : il s'agit des exploitations de l'OTEX n°41 « bovins-lait » ayant plus de 30% de maïs fourrage dans la SFP.Ce système représente 11% de l'effectif communautaire, ces unités jouent un rôle important dans l'ouest de la France (30%), en Belgique (22%) et aux Pays-Bas (20%). 4-Système « bovins-lait et bovins-viande » : il s'agit des exploitations de l'OTEX n°43 « bovins-lait, élevage et viande ». Ce système représente seulement 9% de l'effectif communautaire, elles sont proportionnellement plus nombreuses dans le Massif central (26%), en Autriche (24%) et en Belgique (19%). 5- Système « bovins-lait - diversifié » : il s'agit des exploitations de l'OTEX n°43 « bovins - lait, élevage et viande ».Ce système concerne 22% des exploitations laitières européennes, ce système se rencontre souvent dans le nord et le centre de la France (respectivement 62% et 60% des exploitations laitières), dans l'est et l'ouest de l'Allemagne (62% et 34%), en Belgique (30%) et dans les régions méditerranéennes.

un cheptel de 34 vaches laitières, elles assurent une production laitière de 206 400 kg par an (soit un rendement moyen de 6 080 kg de lait par vache et par an) (Chattelier, 2003).

Selon les données du recensement général de l'agriculture en Algérie (RGA) (2000-2001), le nombre d'exploitations laitières est estimé à 214 925 pour un effectif de 655 285 têtes représentant 12% de la structure générale du cheptel ruminant, avec une taille moyenne de 3 VL (6,8 têtes de bovins toutes races). En matière de système de production, la classification admise est celle décrite dans la littérature agricole, différenciée en termes de races, BLM, BLA et BLL (chapitre présentation de la filière). L'effectif moyen des vaches laitières par exploitation demeure très réduit en comparaison avec le cheptel de l'UE, et concentré essentiellement au nord du pays en fonction des facteurs agro pédologiques et climatiques.

Ainsi, devant la compétition des autres cultures et la forte densité de population, on assiste à l'extension de l'élevage périurbain pour lequel les éleveurs préfèrent alors le recours à la location et l'achat de concentré voire de fourrage (foin d'avoine) ; à ce sujet, le cas des périmètres de Cheliff est révélateur. En conséquence, la surface réservée aux cultures fourragères reste très limitée et largement insuffisante.

En définitive, à l'instar des PVD, les troupeaux sont fréquemment très petits en Algérie. Dans notre échantillon, le nombre moyen de vaches par exploitation est de 9, puisque centré et orienté dans la zone de plaine à prédominance intensive. Cependant cet indicateur n'est que de 2,5 VL dans le Cheliff selon les statistiques des DSA. Ce constat ne constitue en aucun cas une contrainte pour le développement de l'élevage laitier. En Inde, par exemple, qui est le plus gros producteur mondial, le nombre moyen de têtes est de 1,3 vache. Au Pakistan, ce chiffre est de 1,8. Mais, dans d'autres pays en développement, particulièrement dans les pays d'Amérique du Sud qui produisent à peu de frais, les troupeaux sont beaucoup plus nombreux et en expansion. (FAO, 2004). A l'échelle planétaire, les plus vastes exploitations laitières se trouvent aux États-Unis, ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande, où le niveau du soutien de l'État est faible.

1.2.2-Concentration du cheptel et tendance à l'augmentation de rendement en Europe contre une stagnation de la productivité en Algérie

Depuis près de cinquante ans, le secteur agricole européen bénéficie d'une politique agricole commune des plus intégrées. Le progrès technique, l'essor de la génétique animale et végétale, l'évolution du mode d'utilisation du foncier et le développement de la mécanisation ont entraîné, dans la plupart des pays, un accroissement spectaculaire de la productivité du travail et une diminution importante du nombre d'exploitations agricoles¹⁸², notamment des plus petites. Le cheptel laitier européen s'est ainsi réduit de 40% en 20 ans en contribuant à la réduction structurelle du potentiel de production de viande bovine (Institut de l'élevage, 2004).

Cette concentration de la production a conduit à une spécialisation¹⁸³ des exploitations. La tendance à l'échelle européenne est à la recherche d'une meilleure productivité. Depuis

¹⁸² - selon Chattelier, le nombre de producteurs livreurs de lait s'est beaucoup réduit mais à des rythmes variés. Ainsi le recul du nombre de producteurs n'a été que de 30% ces dix dernières années en France, alors qu'il a été de 60% en Europe du Sud comme en Europe du Nord, dans des pays qui connaissent la productivité maximum par vache et par travailleur.

¹⁸³ - De même le cheptel se trouve largement concentré et regroupé dans l'arc côtier, Atlantique/Manche/Mer du Nord. Les exploitations laitières ne sont pas réparties uniformément sur l'ensemble du territoire européen. Trois pays rassemblent ainsi plus de la moitié de l'effectif (23 % en Allemagne, 20 % en France et 11 % en Italie). La Bavière est le premier bassin de production européen (62 700 unités), devant l'ouest de la France (55 300 unités), l'ouest de l'Allemagne (45 600 unités), le nord de l'Italie (47 700 unités),

l'instauration des quotas laitiers, le cheptel laitier a profondément évolué. Il s'est, dans la plupart des pays, uniformisé autour de la race Holstein, les éleveurs adoptant de façon dominante la race la plus productive, ce qui a accéléré la croissance des rendements moyens des troupeaux laitiers et par voie de conséquence accentué la baisse des effectifs laitiers.

La productivité des vaches a fortement progressé. Les évolutions techniques ont fait que la production moyenne des vaches de l'UE à 15 est passée de 5 979 Kg. de lait en 2001 à 6 233 Kg. en 2004, contre une tendance inverse en Algérie, sinon stationnaire, selon les données de l'ITELV (Cf. tableau suivant)

En 20 ans, les rendements laitiers en Europe ont progressé dans une fourchette comprise 1700 et 2400 Kg dans la plupart des pays membres. Les cheptels laitiers français et néerlandais ont connu une progression similaire avec plus de 2 000 kg en 20 ans. (J C. Guesdon, 2003),

Il existe un fort différentiel de productivité entre les races élevées en Algérie comparées à celles de l'Union Européenne. L'âge à la première mise bas survient généralement pour les races importées en Algérie à partir du 18^{eme} mois et rarement avant 24 mois chez la race locale. L'intervalle entre mise bas étant également plus long (17 mois en moyenne contre 13 en Europe), les taux de mortalité sont en général très élevés dans les élevages traditionnels.

Mais c'est sur le plan de la production laitière que l'écart est le plus considérable : par exemple, en France, la moyenne de production pour la race Prim'Holstein¹⁸⁴ se situe à 7340 kg de lait par lactation alors que les productions enregistrées lors de notre enquête sont en moyenne de l'ordre de 3 960 Kg soit environ 54% du niveau enregistré par la Prim'Holstein.

Tableau 81 : Evolution des rendements laitiers moyens (Kg/VL/an.

Année	Algérie	UE à 15	Suède	France	Italie
2001	3838	5979	7847	5700	5700
2002	3895	5998	7838	5860	4956
2003	3783	6062	7704	5862	5170
2004	3689	6233	8072	5930	5625

Source : CNIEL d'après Eurostat et ITELV

En définitive, il existe globalement un écart de productivité considérable qu'on peut attribuer à plusieurs facteurs entre autre les facteurs génétiques et les facteurs

l'Autriche (45 000 unités), le nord de l'Espagne (39 600 unités), l'Irlande (37 000 unités) et les Pays-Bas (32 900 unités) **Cité par J C. Guesdon, in Colloque PAC UE du 7 décembre 2003.** En France, ces exploitations sont réparties géographiquement suivant ce que l'on appelle traditionnellement le « Fer à cheval laitier », à savoir le grand Ouest (plus de 54 000 exploitations laitières), le Nord- Nord Est (plus de 25 000 exploitations) et une zone Alpes Massif Central (près de 20 000 exploitations, pratiquement toutes en zone de Montagne (Institut de l'élevage, 2005).

¹⁸⁴ - Même si le cheptel s'homogénéise autour d'une dominante, la Holstein, les rendements moyens par vache vont du simple au double entre la Pologne et le Danemark. En Europe, l'élevage a connu une modernisation des outils de production, l'essor de la race Holstein qui représente en France selon l'institut de l'élevage 32% de l'effectif enregistré en 2007, affichant un rendement de 7980 kg/VL/ lactation et une durée de lactation record de 324 jours. Cependant, la race Charolaise vient en seconde position dans la composition raciale du cheptel présent avec 21% de l'effectif total. Le rendement moyen affiché en 2007 est de 7814 Kg/lactation, toute race confondue. En revanche le rendement moyen enregistré au cours de l'enquête est de 3960 Kg/VL/lactation, soit 49,6% celui enregistré par la Holstein et 50,6% celui du rendement laitier moyen.

environnementaux qui sont également primordiaux. Ainsi, la chaleur représente un facteur diminuant nettement la production potentielle (Berbigier, 1988). Les aléas climatiques sont plus forts dans un pays comme l'Algérie dans la mesure où la variabilité interannuelle de la pluviosité s'affiche comme un paramètre déterminant de la variabilité des ressources disponibles. La conjonction de ces facteurs induit inéluctablement une faible productivité de l'élevage laitier qui s'ajoute à un effectif très réduit et composé en quasi-totalité de matériel biologique local (BLL), contre une part faible de vaches laitières de hautes potentialités génétiques.

1.2.3-Des structures agraires trop morcelées et tendance à l'augmentation des surfaces en Europe

La petite exploitation en Algérie domine malgré la prévalence encore du régime de l'indivision. Le Recensement Général de l'Agriculture de 1973 donnait 68,8% d'exploitations de moins de 5 ha, occupant 13,6% de la SAU (Bedrani, 1999). Depuis 1973, il est probable que le nombre d'exploitations moyennes ait augmenté du fait d'un exode agricole et rural important durant les années d'industrialisation (1970-1980) et du fait de l'éclatement du secteur agricole d'Etat à partir de 1987, en environ 37 000 exploitations agricoles collectives et individuelles. « On peut affirmer que les structures foncières actuelles sont marquées par l'existence d'une pléthore de micro-exploitations de moins de 5 ha (45% au moins des 670 000 exploitations) » (*Chehat, 1994*). Ainsi, au niveau de l'échantillon enquêté, les petites exploitations, ayant moins de 10 ha représentent 68% du total, dont 33% ayant moins de 5 ha ; quant aux exploitations de grande taille, ayant plus de 20 ha, elles ne représentent que 9%.

En revanche, l'Union Européenne présente plus de 80% de la SAU répartie sur des exploitations d'une taille supérieure à 20 ha (commission Européenne, 2004), ce qui constitue un avantage considérable pour l'intensification des productions agricoles européennes.

Cette répartition des terres désavantage l'investissement en Algérie, sachant que la micro exploitation ne permet pas de dégager des revenus suffisants pour la consommation et l'accumulation. Ce morcellement des terres se présente comme un frein à l'intensification et au développement de la production agricole.

A la petitesse de la taille, s'ajoute l'équipement faible en tracteurs et autres équipements aratoires par hectare, aggravé par la vétusté et le caractère obsolète de ces matériels observés chez les producteurs équipés. De même, pour les intrants courants (engrais, produits phytosanitaires, services...) ; l'agriculture de l'Union est plus intensifiée du fait de ses structures agraires plus évoluées, facilitant l'accès au financement.

Les exploitations algériennes sont globalement peu capitalistiques, recourent beaucoup plus à la main d'œuvre et à la location des terres comme moyen de diversification de l'activité agricole. Ceci engendre un faible ratio capital engagé par travailleur, qui, ajouté au suremploi, affecte négativement la rentabilité réelle des exploitations en général.

Il est opportun de signaler encore que le statut du foncier n'est pas sans effet sur la stabilisation de l'agriculture algérienne. Aujourd'hui, le statut des terres agricoles d'Etat¹⁸⁵

¹⁸⁵ - Depuis l'indépendance, de nombreuses réformes structurelles de l'agriculture (autogestion de 1963, décrets d'enrichissement de 1969, Révolution agraire de 1972, réaménagements de 1980, restructuration de 1987 ...) décidées à chaque fois dans le souci de redynamiser l'activité agricole. Cette politique n'a pas non plus réussi à stabiliser définitivement le régime foncier et donc à garantir la sécurité des investissements dans l'agriculture. L'adoption dernièrement de la formule de location à long terme aux exploitants actuels demeure la dernière résultante du statut foncier étatique.

(plus de deux millions d'hectares) n'est toujours pas officiellement réglé : la loi de 1987 (loi 87-19) a permis aux travailleurs de l'ancien secteur d'Etat de s'organiser en Exploitations agricoles collectives (EAC) et en Exploitations agricoles individuelles (EAI), d'acquérir les moyens de production disponibles sur les exploitations, d'exploiter à leur profit la terre (qui demeure cependant bien de l'Etat) et surtout d'orienter comme ils l'entendent la production.

En conséquence, la production laitière introduite dans les anciens domaines est actuellement délaissée au profit d'autres spéculations plus rémunératrices. Les étables et les équipements hérités des ex domaines sont soit loués ou bien tous simplement abandonnés ; le cas des deux périmètres témoigne de la situation dramatique des biens de l'Etat. La situation du foncier ne diffère pas beaucoup dans le cas des propriétés dans l'indivision chez le privé. In fine, la libéralisation de l'économie semble avoir rendu plus difficile encore l'accès des agriculteurs au crédit en raison surtout de la petitesse des exploitations induite.

1.3-Analyse comparée de l'aval de la filière

Le présent paragraphe propose une analyse comparée de la collecte et l'industrie laitière de l'Algérie avec celles de l'Union Européenne. Ce qui nous permettra de visualiser les différences, les contraintes et les enjeux de l'aval de la filière.

1.3.1-Collecte : Importance de l'informel en Algérie contre une élévation excessive des coûts de collecte en Europe

Les pouvoirs publics en Algérie ont mis en place depuis le lancement du PNDA en 1995 des mesures incitatives visant l'organisation du ramassage du lait à travers le lancement d'un vaste programme de réhabilitation de la filière lait en incitant le développement des mini laiteries et la collecte. Ainsi, le nombre de ces centres est passé de 10 en 1970 à 992 en 2004, ce qui a permis de drainer vers les usines laitières plus de 720 millions de litres de lait contre seulement 41 millions en 1970 (MADR, 2004).

Malgré les incitations à la collecte, le taux de collecte reste faible. Il oscille entre 10 à 15% du volume de la production nationale. Ainsi, l'autoconsommation et la mise sur le marché informel¹⁸⁶ restent très importantes. On estime la quantité autoconsommée de l'ordre de 56% des les deux périmètres de Cheliff, contre une quantité écoulee sur le marché informel de l'ordre de 25%.

Tableau 82 : La livraison aux laiteries de lait de vache par rapport à la production année 2005 (Unité : 1000 tonnes)

¹⁸⁶ -- La grande majorité de la production laitière dans les pays en développement ne passe pas par le circuit formel de la transformation (les laiteries) et n'est pas vendue par les circuits de commercialisation formels. « L'autoconsommation y est importante, ainsi que la transformation et la vente directe par les producteurs ou les groupements de producteurs. On estime que plus de 80% du lait est consommé ou commercialisé hors du marché formel et organisé ». (Oxfam, 2007).

Europe	Collecte	Production	% de collecte
Allemagne	27311	27730	98,49
France	23347	23857	97,86
Italie	10127	10805	93,72
Pays bas	10399	10970	94,79
UEBL	3176	3865	82,17
Royaume Uni	14038	14577	96,30
Irlande	5058	5221	96,87
Danemark	4449	4665	95,37
Grèce	696	770	90,39
Espagne	5893	6600	89,28
Portugal	1911	2100	91
Autriche	2619	3130	83,67
Finlande	2362	2437	96,92
Suède	3163	3275	96,58
UE à 15	114549	120002	95,45
UE à 25	131460	142090	92,52
Algérie *	285	1900	6

Source : CNIEL d'après Eurostat, *: Ministère de l'agriculture

Ceci est d'autant plus préoccupant que le circuit informel ne bénéficie d'aucun contrôle sanitaire. La complexité et la lenteur des modalités de paiement du lait aux éleveurs, l'absence de contrôles inopinés sur la qualité du lait ainsi que la faiblesse des prix offerts par le circuit formel sont autant d'avantages qui poussent les éleveurs à adopter ce système de commercialisation.

Par contre, dans les pays européens, la quasi-totalité de la production est collectée, le taux de collecte atteint des niveaux élevés de 98,5% en Allemagne, 97,9% en France, 96,9% au Danemark et 96,3% au Royaume-Uni, soit une moyenne communautaire de 95,45% pour l'UE à 15 et de 92,52% pour l'UE à 25.

Avec ce niveau de collecte, l'Algérie représente 40,95% du volume affiché par la Grèce, dernier pays producteur de l'UE à 15, 1,22 % du volume enregistré en France et environ 1,04 % de la performance affichée par l'Allemagne (premier producteur de l'Union).

1.3.2-L'Industrie laitière en Algérie : un tissu mosaïque et une concurrence accrue entre le privé et l'Etat

La plus grande contrainte pesant sur l'industrie laitière en Algérie est certainement la concurrence très forte qu'elles subissent de la part des firmes étrangères. Le recours aux importations est en effet la source privilégiée d'approvisionnement des marchés locaux en produits alimentaires d'une manière générale

A cette déconnection de l'industrie laitière vis-à-vis du maillon de la production, s'ajoute la monopolisation de la production et de la distribution de ces denrées à l'échelle mondiale par les grandes firmes multinationales¹⁸⁷. Ce monopole est depuis longtemps un objectif stratégique de ces firmes, qu'elles atteignent en jouant à la fois sur la réduction des coûts unitaires de production et sur la fidélisation des consommateurs.

¹⁸⁷ - . Cette idée est développée davantage dans le paragraphe " Présentation de quelques firmes" au niveau de la partie marché mondial du présent travail ainsi que les stratégies de ces firmes.

Manifestement, les entreprises laitières algériennes ne constituent pas un ensemble homogène. A côté du tissu industriel étatique sous la tutelle de GIPLAIT, le privé est présent avec des unités de petite et moyenne taille et apparaît comme un acteur déterminant et plus compétitif que les unités du potentiel étatique¹⁸⁸.

L'industrie étatique algérienne n'est plus en mesure capable de préserver des parts de marché devant l'émergence des privés¹⁸⁹, alors qu'elle serait sa situation en cas de pénétration des grandes firmes et de libéralisation total du marché ?

D'une manière générale, l'industrie laitière locale est, jusque là, artificiellement protégée par l'interventionnisme étatique. Les firmes multinationales continuent à poursuivre à l'égard de l'Algérie la même stratégie de pénétration par les échanges mais elles pourraient opter dans l'avenir pour l'investissement direct, comme le fait la firme Danone, qui contrôle actuellement une grande part du marché du yaourt à l'échelle nationale. Ainsi, l'ouverture du marché constituera pour les industries algériennes une contrainte majeure à leur développement futur.

En U.E, la commercialisation et la transformation s'effectuent souvent par l'intermédiaire de coopératives appartenant aux producteurs, tandis que dans certains États membres, la plus grande partie de la transformation est confiée à des entreprises privées.

1.3.3-L'industrie laitière dans les pays de l'Union Européenne

L'industrie européenne travaille étroitement avec les syndicats et associations d'éleveurs, une grande partie de la collecte étant réalisée par les industriels¹⁹⁰ eux-mêmes. alors qu'en Algérie, elle s'adresse directement à des collecteurs pris individuellement.

En Europe, il existe une interprofession laitière réellement active dans la gestion des affaires des filières : discussion des prix, détermination des enjeux de qualité, etc. L'autre caractéristique majeure de l'industrie laitière européenne est l'importance des grandes unités (plus de 100 000 tonnes traitées annuellement) qui collectent plus de 67% des volumes produits. En d'autres termes, les unités industrielles de petite taille sont marginales et se spécialisent le plus souvent dans le traitement de laits typés : production biologique, lait de petits ruminants. Le nombre des unités industrielles a subi une forte baisse dans l'Europe à 15, passant de près de 8 000 unités en 1970 à moins de 5 500 en 2004. Il y a donc manifestement un mouvement de concentration dans l'industrie laitière européenne. Le cas de la France est illustratif. Si l'on raisonne en terme d'entreprise ou de groupe (une entreprise ou un groupe peut posséder plusieurs usines), on observe une concentration assez prononcée puisque 6 leaders collectent près de 60% du lait français et que 85% du lait français est contrôlé par 26 groupes.

Cette concentration se retrouve au niveau des positions sur les marchés : 3 groupes contrôlent les deux tiers du marché du lait liquide UHT, 4 groupes contrôlent les deux tiers du marché des yaourts et des desserts lactés et 3 groupes contrôlent deux tiers du marché des pâtes molles. Au niveau international, 4 groupes laitiers français se situent parmi les 20 plus grands groupes laitiers mondiaux (Danone, Lactalis, Bongrain et Sodiaal).

¹⁸⁸ - cette notion est mise en relief notamment dans la partie performance des industries laitières, à travers l'examen des coûts de transformation et des valeurs ajoutées.

¹⁸⁹ - Voir la partie des structures. Ainsi, l'exemple de la filiale des Arribs est très illustratif. En effet, sur le plan des structures et des performances, elle est sur une courbe décroissante sous l'influence de plusieurs facteurs (prédominance des pannes, charges importantes ...).

¹⁹⁰ - Voir chapitre des structures et paragraphe collecte.

À l'opposé, en Algérie, le nombre de laiteries a connu une augmentation sans précédent, notamment après l'ouverture de ce maillon aux investissements privés : en 2004, selon un rapport du ministère de l'agriculture, le programme de réhabilitation de filière laitière nationale a permis l'émergence de 220 PME/PMI de diverses capacités, en plus du tissu étatique de 18 filiales sous la tutelle de GIPLAIT. Par ailleurs, toutes les unités laitières privées peuvent être qualifiées de petite taille (moins de 50 000 tonnes par an).

Ceci ne va pas sans poser des questions sérieuses sur la viabilité de ces structures et sur leur capacité compétitive en cas d'ouverture des frontières. Il est clair alors qu'un mouvement de consolidation de ces unités de transformation laitière devra se produire un jour afin de permettre des économies d'échelle et une meilleure organisation du travail.

1.3.4-La priorité en Algérie est accordée à la quantité, l'aspect qualitatif est encore absent

Les spécifications techniques de traitement de la matière première sont plus sévères dans les industries laitières européennes par rapport à celles qui sont observées en Algérie. Les grilles de paiement à la qualité sont strictement appliquées, avec des niveaux de contrôle importants, que permettent les grandes quantités livrées par exploitation. Outre les contrôles usuels et répétitifs des matières utiles (matières grasses et protéines) et de l'hygiène (flores totales et de contamination fécale et pathogène) du lait, des critères plus précis sont adoptés : résidus d'antibiotiques, niveau de lipolyse, teneur en caséines, etc. c'est ainsi que les termes de rémunération de la qualité sont acceptés par tous les acteurs (éleveurs et industriels) et proviennent des arbitrages édictés par l'interprofession. Une telle organisation de la filière assure aux éleveurs de bovins de l'UE une transparence totale dans leurs relations avec les industriels. Celle-ci en arrive même à leur fournir la possibilité de contester des pénalités qui leurs seraient appliquées, s'ils estiment que certaines analyses de laboratoire ne sont pas conformes au contenu du lait qu'ils livrent.

En revanche, en Algérie, le prix est fixé par l'administration, même si certains privés accordent actuellement à leurs éleveurs des prix plus élevés dans le souci de les séduire. Le paiement à la qualité du lait demeure quasi absent et donc très sommaire. Ainsi, l'atomisation de la production et la concurrence ardue entre les laiteries privées et les filiales GIPLAIT ont empêché pour l'instant l'application de mesures de rémunération individualisées par éleveur.¹⁹¹

En termes de diversification de ses produits, pour l'année 2006, selon la commission européenne¹⁹², l'industrie laitière européenne a utilisé autant de lait pour la fabrication de fromages (37, %) que de beurre (16,2%). Le reste est utilisé pour les produits frais (31,6%) et les produits destinés au stockage (crème, lait concentré, lait en poudre, etc.).

Tableau 83 : Comparatif de la transformation laitière en Algérie et dans les pays européens

Indicateurs	Algérie	Union Européenne *
- Nombre d'unités industrielles - Laiteries de grandes tailles - lait collecté/ lait produit (%) - lait	18 filiales et 220 PME PMI Groupe GIPLAIT (18 filiales) 6% Quasi-totalité de lait en poudre importé en plus	5500 67 dont des firmes géantes 92,52% 31,6%, spécialisation dans la fabrication des produits laitiers

¹⁹¹ - Voir aussi la partie des structures.

¹⁹² - Commission européenne – Direction générale de l'agriculture et du développement rural, Août 2006 document site (<http://europa.eu>).

transformé en lait de boisson % - Paiement à la qualité	d'une partie collectée - Quasi absent, la priorité à la quantité	à forte valeur ajoutée. - Fort évolué
--	---	--

Source : * commission Européenne.

Cette situation contraste avec celle qui prévaut en Algérie pour la même année, où l'essentiel du lait collecté par les laiteries privées de Chlef est destinée à la fabrication de raib, quant aux unités du haut Chélif, cette quantité est incorporée avec la poudre de lait dans la fabrication des différents produits. Comparativement à l'industrie européenne, les unités de transformation laitières algériennes traitent moins de volume, ce qui ne leur permet pas d'amortir leurs investissements et surtout elles produisent une gamme de produits moins rémunérateurs (lait pasteurisé principalement).

Technologie et innovation :

La recherche développement apparaît souvent comme un des axes stratégiques d'expansion et de durabilité. Il s'agit d'une préoccupation ancienne pour les pays développés. Selon un rapport de la filière laitière, cette préoccupation est largement prise en charge par les Etats de l'UE : « Au Danemark, la recherche développement est financée par la filière elle même. En Espagne, elle se traduit par un effort vers les produits pro-biotiques, une R&D dynamique (PUELVA Biotech a investi près de 7 millions d'Euros en 2003), une diversification (conditionnement du lait liquide et de l'ultra frais). L'Irlande aimerait aussi développer des produits à plus grande valeur ajoutée et KPMG a conseillé aux Britanniques un effort d'innovation sur les segments des fromages et des desserts lactés, avec mise en place d'un forum de l'innovation du secteur laitier, ainsi qu'un investissement accru dans la politique de marques. KPMG souligne aussi l'opportunité de développer l'efficacité des ateliers par une mise en commun des meilleures pratiques, une annualisation de la production et une rationalisation de l'outil industriel. »¹⁹³. Les gains de productivité sont recherchés pour compenser les effets attendus notamment de la réforme de la PAC.

Sur le marché algérien, le développement des produits, les innovations en matière d'emballage et l'amélioration des méthodes de transformation revêtent certainement une importance critique dans le futur proche pour l'accroissement des ventes et la réduction des coûts de production.

Aucune laiterie actuellement n'est en mesure de chercher concrètement la création de nouveaux produits et l'amélioration des techniques de transformation. Mais, ce qui est toujours admis dans toute société de consommation, demeure l'acquisition et le renouvellement des équipements de transformation. Néanmoins, l'expérience en matière de partenariat, entre des unités privées et des firmes multinationales, est illustrative dans ce domaine. Le cas de la SARL Djurdjura et la firme Danone est un exemple en termes de transfert de technologie et d'occupation du marché. Mais cette expérience est loin d'être un partenariat réussi pour les deux partenaires du moment que la firme a entièrement absorbée la SARL. Néanmoins, la nouvelle structure Danone Djurdjura a pleinement investi la haute technologie pour répondre aux exigences de la demande. Les consommateurs sont de plus en plus conscients des aspects de leur alimentation liés à la santé et exigent davantage de variété. C'est pour cela que le yaourt Danone est le plus répandu dans nos magasins, à cause non seulement des prix compétitifs, mais aussi de l'image de marque de cette firme.

1.4- Analyse de PORTER appliquée à la filière lait en Algérie

¹⁹³ - Yves TRÉDÉ in « « FILIÈRE LAITIÈRE FRANÇAISE » Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales, Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts, 22 juillet 2004.

1.4.1-La question de la compétitivité de la filière lait en Algérie

De façon imagée, la figure qui suit illustre très simplement la manière dont la question de la compétitivité de la filière se pose pour les producteurs laitiers et les industriels laitiers Algériens dans un contexte d'insuffisance de la production laitière et d'extraversion de l'industrie de transformation notamment.

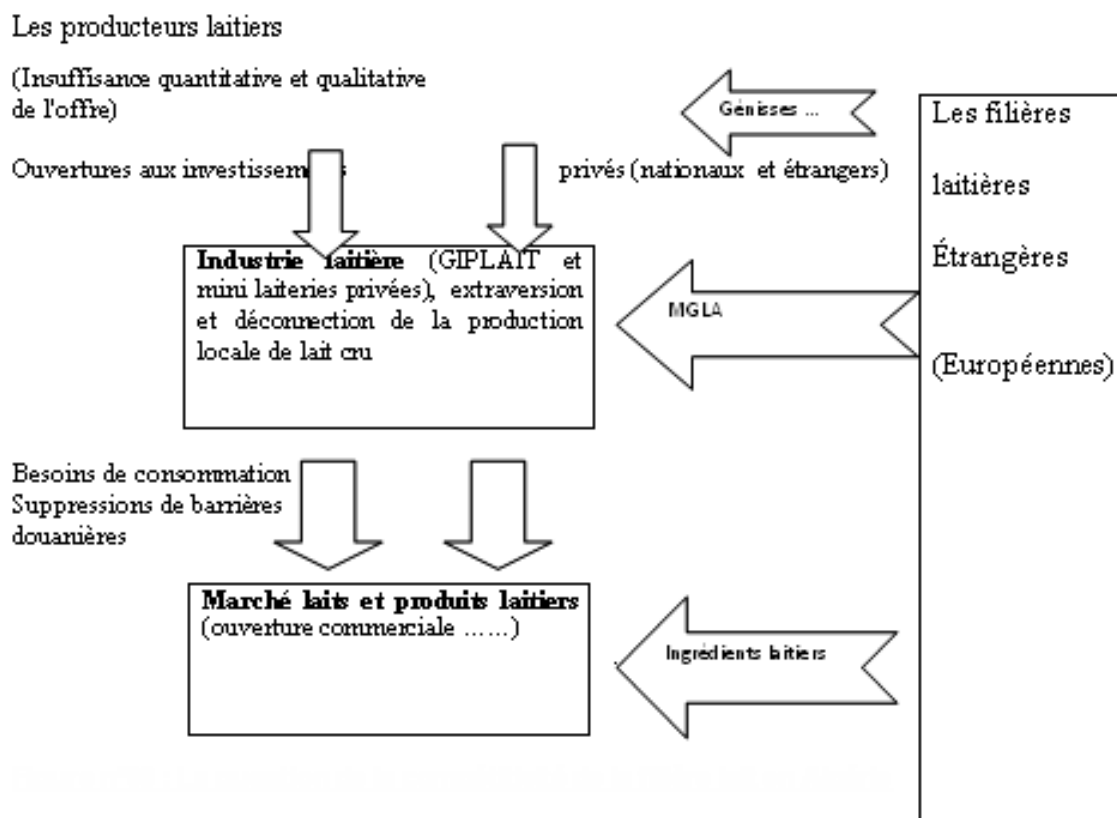


Figure n°09 : La question de la compétitivité de la filière lait en Algérie

La figure montre que la filière lait est fortement dépendante du marché international par ses inputs (génisses, équipement...), par ses approvisionnements en particulier la poudre de lait et la MGLA pour les industries de transformation et par ses importations de produits de consommation finale (laits de consommation et autres produits transformés, à l'instar des fromages, des beurres et autres produits laitiers). De même, la filière est ouverte aux investissements privés et soumise à une réglementation des prix pour une partie de ces produits (lait cru et lait pasteurisé...).

Ainsi, le recours aux importations massives de poudre a permis de répondre à une demande urbaine croissante mais avec une remise en cause vérifiée du développement de la production de lait cru au détriment de la consommation bon marché de lait pasteurisé fabriqué à partir du lait en poudre importé.

Actuellement, même avec une protection sévère du marché national vis-à-vis des produits étrangers, la production locale de lait cru ne saurait se développer et cela ne suffira pas à induire une augmentation significative de la production compte tenu de l'ampleur du déficit commercial enregistré et de la quantité immense à produire pour satisfaire les besoins de la population.

A priori, les acteurs de la filière disposent théoriquement d'avantages importants. Premièrement, ils sont à proximité du marché, leurs coûts de transport en sont donc fortement réduits. Deuxièmement, les produits étrangers se voient imposer des taxes à la frontière. Cependant, ces taxes seront supprimées progressivement d'ici 2017 pour les partenaires européens selon l'Accord conclu avec l'Union Européenne et, un peu plus tard pour tous les autres pays en cas d'éventuelle adhésion à l'OMC.

Toutefois, des menaces se profilent à l'horizon et remettent en question ces avantages en menaçant les acteurs locaux quant à leur pérennité et aux emplois générés par leur activité. D'une part, les progrès technologiques au niveau du transport mais également au niveau de la séparation des ingrédients laitiers réduisent l'avantage associé à la proximité du marché et, d'autre part, l'évolution des règles du commerce international laisse croire que les barrières tarifaires seront supprimées. Dans un tel contexte, la question de la compétitivité des acteurs locaux (éleveurs et industriels) au niveau des coûts de production est cruciale. Ainsi, la compétitivité des acteurs locaux intervient dans le sens d'une stratégie défensive dans le souci de survivre dans un premier temps.

L'analyse de la structure de la filière montre d'ores et déjà l'existence d'une forte influence sur la concurrence et la rentabilité des agents intervenants le long de la filière. À cet égard, la figure suivante, comporte un certain intérêt puisqu'elle permet de situer rapidement quelques acquis et les menaces éventuelles qui pèsent sur la filière laitière en Algérie.

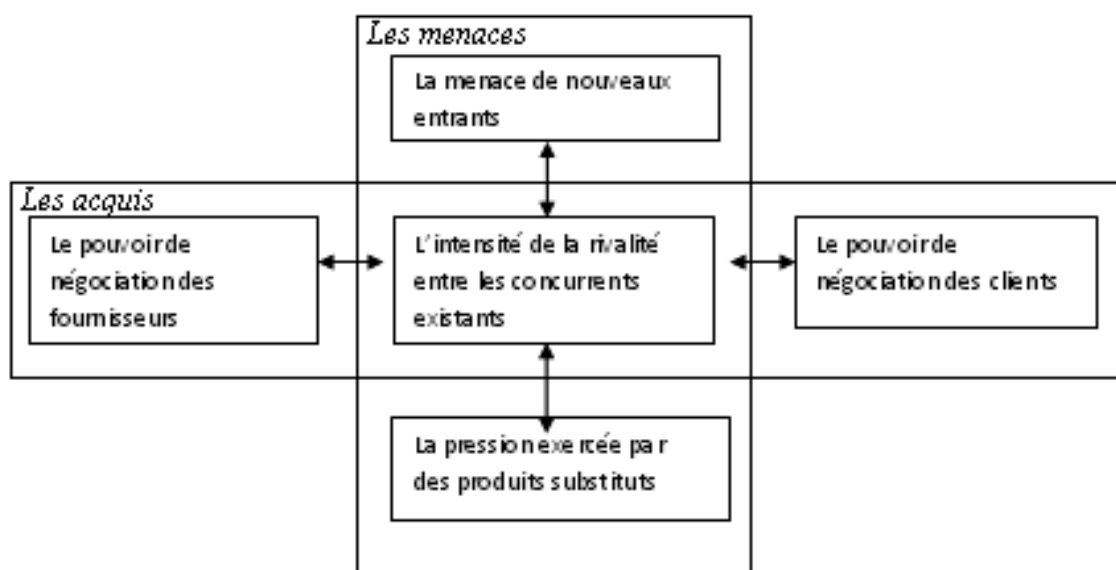


Figure n°10 : les cinq forces concurrentielles

A priori, on constate que la coordination de la filière laitière ne confère aucun atout et avantage important puisque tous les agents fonctionnent sans coordination les uns avec les autres et apparaissent de ce fait comme des appendices dépendant dans une grande mesure du marché international.

1.4.2- Le pouvoir de négociation des fournisseurs et des clients

Les agents de la filière lait en Algérie (producteurs et transformateurs) subiront directement les mouvements du marché international en termes de variations des prix et auront du mal à s'adapter avec le nouveau contexte caractérisé par l'ouverture des marchés et des

politiques commerciales au sein de la zone de libre échange avec l'U.E et du marché mondial après une éventuelle adhésion à l'OMC.

La dispersion des producteurs et leur désorganisation, la limitation de l'offre, la dépendance de l'industrie laitière des importations de lait en poudre ...sont autant de facteurs qui témoignent de la position faible de ces agents en termes de rapport de force face à leurs clients. L'occupation du marché national est ainsi ouverte, sans limite aux nouveaux entrants, qui pourraient ainsi accaparer une bonne part du marché.

D'une manière générale, la libéralisation de la filière imposerait de nouvelles formes de coordination fondées sur des critères en relation avec la régulation par le marché entre autres la rationalité économique et l'économie de transaction. Tous les acteurs impliqués dans la filière, particulièrement les producteurs de lait cru, les entreprises de transformation et de distribution, doivent être conscients des enjeux futurs et ce par la mise en œuvre de nouvelles stratégies de mise à niveau pour pouvoir s'adapter au nouveau contexte national et international.

Néanmoins, au niveau international, la compétitivité de l'ensemble de la filière est aussi influencée par la politique commerciale. Ainsi le marché algérien par son absorption d'une part considérable des échanges mondiaux, est considéré comme un débouché important pour les produits laitiers étrangers, et il est, de ce fait, convoité par les principaux pays exportateurs. En plus du groupe GIPLAIT qui remplissait provisoirement, à travers sa filiale d'importation Milk Trade, la régulation du marché ; les importations étaient ouvertes aussi aux privés. Cependant, l'Etat s'est débarrassé d'une façon radicale des importateurs de la poudre de lait, en octroyant de larges prérogatives à L'ONIL depuis fin 2007. Cette mesure pourrait transformer la situation en un avantage concurrentiel certain, en concentrant les actions d'importation par le biais d'une seule structure, ayant toutes les prérogatives en matière de choix des fournisseurs sur des critères rationnels (prix, qualité, autres avantages, etc) et donc une éventuelle position de force en matière de pouvoir de négociation.

Le pouvoir de négociation des firmes multinationales, et par conséquent des pays fournisseurs à l'instar de l'Union Européenne, est important pour des raisons en relation avec la concentration de l'offre (la taille importante), la différenciation des produits, la technologie et les autres avantages de prix et de qualité.

1.4.3- L'intensité de la rivalité entre les concurrents existants

Concernant le maillon de la transformation, la situation qui régnait à l'époque du monopole du groupe étatique avait limité ou empêché même la concurrence entre les filiales en raison de la division du travail mise en place au sein du groupe, chaque filiale agissant comme partenaire des autres, écoulant une partie de leur produits et leur livrant une partie de ses propres produits. Actuellement, la situation est totalement renversée avec l'émergence des PME/PMI privées, actives et plus compétitives sur tous les plans (technologies nouvelles, coûts de production moins élevés, politique de commercialisation active, diversification..) ; L'exemple du Chéiff est illustratif à cet égard puisque, dans cette région, les parts de marché de la filiale ne cessent de régresser chaque année (d'environ 10% par an) et que son intervention dans la collecte se trouve limitée à certains zones limitrophes de l'unité, le reste de la région étant accaparé par les laiteries privées. Pour l'opérateur public, ces laiteries privées représentent actuellement une menace certaine et qui pourrait s'accroître dans le futur proche avec d'autres investissements.

Force est de constater que les journées de grèves et de protestation organisées par le secteur privé, ont relativement paralysé le marché, ce qui est un autre indicateur témoignant

de la part importante du marché détenue par ces acteurs. Il faut cependant ajouter que les filiales continueront à jouer le rôle de régulateur sur le marché compte tenu des orientations et des instructions de la tutelle de concentrer leurs efforts dans la production de LPC au moment où le secteur privé est soutenu en partie en matière d'investissement et de fiscalité et peut agir librement dans le sens de la maximisation de son profit en ciblant en particulier les produits à forte valeur ajoutée.

1.4.4- Les nouveaux entrants

Les efforts du PNDA ont pour corollaire l'adhésion d'un certain nombre d'éleveurs à la filière lait, ce qui explique l'augmentation enregistrée de la collecte ces dernières années (cf .Partie des structures). Cependant, cette adhésion au programme de la réhabilitation de la filière se trouve limitée compte tenu de l'orientation d'un bon nombre d'éleveurs vers le secteur informel suite aux contraintes de paiement et à l'incapacité de l'administration de les convaincre de continuer à livrer leur lait à l'industrie.

Dans ces conditions et compte tenu de la compétition des autres cultures, de la parcellisation du foncier et de la rareté de l'eau, l'éventuelle émergence de nouveaux producteurs serait une hypothèse bien peu vraisemblable.

Pour ce qui est du tissu industriel présent, le groupe GIPLAIT se trouve déjà en situation vulnérable face au secteur privé émergent et il le sera davantage en cas de pénétration des capitaux étrangers pour au moins deux raisons :

- la première concerne l'absence d'une politique claire de marketing en matière de production, de prix, de publicité et de promotion des ventes pour individualiser les produits du groupe, construire une image de marque positive qui puisse promouvoir les ventes, soutenir la défense de parts intéressantes de marché et construire en conséquence des avantages concurrentiels.
- la seconde contrainte a trait à la politique de l'Etat d'une manière générale, et de l'intention des pouvoirs publics de conserver ou de se débarrasser de cet outil de production. Il semble que l'orientation décidée soit en faveur de la deuxième option du moment qu'aucune proposition n'est formulée actuellement en vue de réhabiliter cette industrie (investissements nouveaux, rénovation ou autres actions de développement).

A priori, le marché laitier national ne connaît pas encore l'entrée d'investissements étrangers dissuadés par l'instabilité de l'économie algérienne d'une part, et par l'administration des prix du lait pasteurisé, d'autre part. Cependant, le marché des produits laitiers est très convoité du moment que les prix sont libres, ce qui explique l'attrait des investissements avec de nouveaux entrants ayant des avantages concurrentiels en termes de performances et d'agressivité sur le marché, aidés par l'absence de barrières à l'entrée. L'exemple de Danone est illustratif en matière de partenariat avec l'unité privée de Djurdjura qui se positionne actuellement comme « leader de yaourts en Algérie ». Cette position n'est que le résultat logique de la suprématie d'une marque internationale source d'innovations technologiques, de maîtrise du management stratégique et de performances techniques et économiques.

A moyen et à long terme, la situation changera totalement et selon le rythme de la libéralisation des prix. Le marché algérien connaîtra certainement un mouvement de consolidation et de concentration, à l'instar des autres marchés à l'étranger. A cet effet, le tissu industriel national (public et privé) ne sera plus à l'abri et plus vulnérable que jamais. Ce mouvement devra se produire un jour afin de permettre des économies d'échelle et une

organisation du travail efficace. A ce moment là, les firmes multinationales auront leur mot à dire si la profession et l'Etat n'interviennent pas dans la limite offerte par les engagements internationaux.

1.4.5- Les produits de substitution

L'existence de substituts et la diversité des gammes de produits laitiers étrangers offerts sur le marché national, notamment en cas d'investissements étrangers (directs et en joint venture) constitue une menace sérieuse pour les produits locaux dont la qualité et le prix sont discutables. Cette menace est d'autant plus forte que le rapport qualité/prix de ces produits est élevé et que ceux-ci proviennent de filières européennes à rentabilité élevée et à avantages concurrentiels certains¹⁹⁴.

Ces menaces seront de plus en plus inévitables notamment avec le perfectionnement de la technologie, qui permet actuellement de fractionner le lait en de très nombreuses composantes comportant une multitude de propriétés qui trouvent des applications dans un nombre croissant de produits alimentaires et non alimentaires¹⁹⁵.

Cette avance au niveau de l'innovation et de la technologie est sans doute le résultat des politiques actives de recherches menées par les grandes firmes internationales. Cette avance ne saurait pas sans effet sur la compétitivité de l'industrie alimentaire en Algérie.

Aux produits laitiers étrangers, il faut ajouter aussi la margarine, considérée comme le succédané du beurre. Le succédané ne ressemble pas nécessairement à l'aliment qu'il remplace, mais il devrait toutefois en avoir les qualités nutritives pour pouvoir, de ce fait, le remplacer dans l'usage quotidien.

La présence de substituts locaux tels : le jus de fruit, les boissons gazeuses, constituent de vrais concurrents, principalement au cours de la période estivale, des fêtes et du mois sacré de Ramadhan. Cependant, les produits laitiers tels le yaourt sont consommés comme dessert pour les familles algériennes, rencontrent actuellement une concurrence sérieuse avec les fruits d'origine locale et étrangère.

Dans les conditions actuelles de soutien à la consommation du LPC, ce dernier ne connaît pas une vive concurrence de produits de substitution. Il demeure par excellence le produit le plus demandé et le plus accessible à de larges couches de la population. Cependant les produits des laiteries privées à base de lait cru sont aussi très demandés, même à des prix plus ou moins élevés (40 DA le litre de lait cru, 60 à 65 DA la bouteille d'un litre de Raib).

1.4.6- L'État et le hasard

L'Etat :

¹⁹⁴ - Voir à ce propos la partie marché mondial, notamment au niveau de la section réservée aux stratégies des firmes. En somme, ces dernières commercialisent des produits de qualité adaptés aux attentes spécifiques de chaque marché, sélectionnent, dans leur portefeuille, les marques les plus connues internationalement et les plus rentables dans le souci de réaliser des économies d'échelles et de garder leur position de leader, en plus de leurs stratégies efficaces pour affronter la concurrence entre autres : la différenciation par les produits, par les services, par les points de vente et par l'image.

¹⁹⁵ - « De plus en plus de composantes isolées du lait sont mises à la disposition des fabricants de l'industrie alimentaire et d'autres secteurs. Les techniques d'extraction et de traitement physique ou chimique des ingrédients laitiers se perfectionnent et des formules aux compositions et aux caractéristiques précises s'adaptent pour répondre à des besoins spécifiques de différents utilisateurs » (Britten 2001), cité par

Dans les conditions actuelles, l'intervention de l'Etat est très marquée, principalement à travers le maintien des prix administrés pour des produits considérés comme étant des « produits de base » comme le lait. Le LPC en particulier est considérée comme un produit de première nécessité dont le prix doit être en rapport avec le pouvoir d'achat de la population, ce qui justifie sa fixation à un niveau relativement bas. Mais, ce niveau ne couvre pas les charges inhérentes à sa production¹⁹⁶.

En amont de la filière, l'Etat à travers les différentes structures publiques est impliqué dans l'organisation, le soutien et la mise à niveau de l'ensemble des agents de la filière. A cet effet, le programme national de développement agricole est initié, avec une vision globale de développement de la production laitière, de la collecte et de l'insertion des industriels privés avec la mise en place d'un Conseil National Interprofessionnel du Lait, et d'un Office Interprofessionnel du lait dans l'espoir d'une éventuelle réhabilitation de la filière lait.

La complexité du mouvement de mondialisation rend difficile la tâche de l'Etat dans la mesure où les acteurs de la filière doivent s'adapter à ces bouleversements, si possible les anticiper et parfois même les influencer ou mieux encore les maîtriser. En ce sens, l'Etat demeure entièrement responsable en termes d'organisation et de régulation de la filière ainsi que de mise à niveau des acteurs impliqués. Dans ces conditions, il faut s'interroger sur la manière d'apporter le soutien technique et économique nécessaire aux différents agents pour une éventuelle mise à niveau en conformité avec les engagements internationaux, sur le mode de conciliation entre une politique alimentaire couvrant les besoins des populations urbaines et une politique agricole préservant l'emploi rural et la pérennité des agriculteurs.

Le hasard :

Il faut souligner que l'Algérie est un pays pétrolier important qui dispose de ressources intéressantes, ce qui lui confère une bonne marge de manœuvre dans le financement des importations et des projets en cours. Cette richesse est mieux valorisée ces dernières années par les cours favorables sur les marchés mondiaux. Cette conjoncture a permis aux entreprises publiques, à l'image du groupe GIPLAIT, d'échapper momentanément au calendrier de la privatisation prévu dans le cadre du passage de la coordination hiérarchique vers la coordination par le marché. Dans l'attente de réformes plus radicales, autrement dit, un passage à la phase de privatisation, ce groupe continue à fonctionner à l'abri.

Le second avantage de l'Algérie apparaît dans sa prudence en matière d'adhésion à la scène internationale (OMC et accords bilatéraux). Cette prudence permet un gain de temps appréciable et une observation attentive des effets induits pour les autres pays engagés. Cette prudence permet une observation attentive des effets induits de la libéralisation pour les pays engagés ainsi que leurs réactions. C'est ainsi, l'examen des résultats passés de la libéralisation des différents marchés apporte un éclairage tout aussi précieux sur les négociations actuelles et les éventuelles réactions émanant notamment des Etats perdants.

La revue de littérature, bien que non exhaustive, a permis de dégager certains cas de pays et produits particulièrement intéressants à analyser et des indicateurs de suivi des impacts de la mondialisation et de la libéralisation, notamment le cas des produits largement importés, résultant d'une plus grande sensibilité aux fluctuations des marchés mondiaux.

- Le cas de la filière volaille au Sénégal a mis en évidence la montée subite des importations suite à la diminution des barrières tarifaires. « La hausse des importations a entraîné une réduction des effectifs dans le secteur moderne de la

¹⁹⁶ - Cf. analyse détaillée des coûts de production des laiteries de Cheliff

production de volaille, partiellement atténuée par la reconversion vers la production d'Œufs » (Gouin, 2008).

- Après la libéralisation du marché laitier, initié dans le cadre des politiques d'ajustements structurels de la banque mondiale. « Le marché Jamaïcain a été rapidement inondé par du lait en poudre en provenance d'Europe. Du même coup, les perspectives de mises en marché pour le lait frais se sont évaporées. Les Jamaïcains ont demandé à l'UE de mettre fin aux subventions de ses produits laitiers. Les prix sont en deçà des coûts de production des fermiers Jamaïcains. La compétitivité dans cet environnement est virtuellement impossible. Les effets de cette pratique sont dévastateurs » « OXFAM, 2002).

Il ressort de nombreuses études de libéralisation au moins deux conclusions frappantes :

- La libéralisation des échanges ne bénéficie pas forcément non plus aux consommateurs car les secteurs de négoce, de la transformation et de la distribution alimentaire sont très concentrés. Une grande part de la valeur créée dans la chaîne entre le producteur et le consommateur se trouve donc concentrée au niveau des fermes de négoce, concentrés à l'échelle internationale, détenant le pouvoir de marché.
- Les politiques agricoles des pays développés, ainsi que leur politique sociale de façon plus générale, permettent dans une certaine mesure d'amortir les chocs éventuels liés à une mondialisation des échanges. D'ailleurs, l'Europe hésite encore entre l'ouverture totale des marchés au nom de la concurrence, et le maintien d'un haut niveau d'exigence sociale, environnementale, et de cohésion territoriale qui affecte les conditions de cette concurrence.

L'Europe serait-elle donc prête à abandonner son modèle social, environnemental et territorial au nom de la concurrence ? La position de l'Europe dans le cadre des négociations à l'OMC a révélé une grande volonté de protéger de manière proportionnée les marchés agricoles intérieurs.

La position de la France est illustrative dans les négociations de Doha, au cours du mois de juillet 2008 ; dans le mesure où son ministre de l'agriculture et de la pêche l'a précisé à Genève en conseil des ministres de l'Union européenne : « un accord à l'OMC ne sera acceptable que si nous avons les garanties que l'agriculture européenne pourra en supporter les conséquences sans dommages irréparables »¹⁹⁷. La France s'est montrée ainsi particulièrement vigilante sur le soutien dédié aux productions et aux zones les plus fragiles. Contrairement les gouvernements des PVD ne disposant pas de ressources financières pour mettre en place des filets de sécurité, les chocs liés à la mondialisation des échanges y ont un impact potentiellement plus visible.

Cette reconnaissance milite aussi en faveur de l'Algérie et bénéficierait autant, sinon plus, aux pays les plus pauvres qu'aux pays industrialisés. Dans notre cas, pour certains, il ne faut pas précipiter l'adhésion à l'OMC mais qu'il faut plutôt analyser la situation et les conditions pour faire le moins de concessions possible. L'argument souvent avancé est que l'Algérie n'est ni prête structurellement ni concurrentielle dans ses secteurs de production agricole, industrielle et de services. Ainsi, une entrée précipitée de l'Algérie à l'OMC ne serait rien de moins qu'un suicide collectif de notre production nationale qui sera rapidement balayée par les sociétés étrangères. En effet, l'appareil de production national se trouve

¹⁹⁷

- op publiée dans le JO Sénat du 27/11/2008 - page 2375, réponse du Ministère de l'agriculture et de la pêche à la Question écrite n° 05505 de M. Roland CourteauEditeur : <http://www.senat.fr>

totallement désorganisé par l'échec des nombreuses mises à niveau et restructurations imposées par le FMI.

En définitive, rien n'interdit à l'Algérie, de protéger d'abord son industrie et son agriculture en pleine restructuration, dans l'espoir de trouver une issue permettant d'alléger les conséquences d'une concurrence étrangère rude , tout en engageant dans des correctifs (mesures de réhabilitation , mises à niveau , investissement et subventions en agriculture....) susceptibles d'étendre la pérennité de l'ensemble des acteurs composant l'appareil productif nationale et même de réfléchir au préalable sur une politique sociale et/ d'accompagnement efficace en mesure d'éteindre les effets de la libéralisation .

Section 2- Analyse de la « compétitivité coûts » de la filière lait

La présente section s'attachera à analyser la compétitivité « coûts » de la filière lait en Algérie à travers d'abord l'examen des niveaux de protection comparativement aux prix de référence. L'objectif principal demeure la réponse à la question principale suivante : Les éleveurs algériens sont-ils capables de produire un lait cru qui sera recherché par les laiteries parce que son coût sera plus avantageux que la PDL importée ? Comment ? dans quelles conditions ? Avec quels mécanismes de régulation ?

Les indicateurs utilisés à cet effet se limitent dans un premier temps au taux de protection nominale (TPN) et au taux de protection effectif (TPE) ; avant de passer en revue le niveau de soutien de la filière à travers les subventions versées à la consommation.

Le raisonnement se poursuivra avec l'explication du niveau de compétitivité constatée par une remontée de filière en vue d'apprécier les éléments à l'origine de ce niveau de compétitivité en comparaison avec des éléments semblables relevant des filières des pays européennes et d'autres pays concurrents.

Dans cette optique, notre analyse permettra la comparaison des prix à la production, du niveau de soutien accordé aux producteurs laitiers et des coûts de production. De la même manière, une telle analyse fera le point sur les forces et les faiblesses de la filière à l'échelle nationale.

En effet, la comparaison des prix du lait ne suffit pas à elle seule pour tirer des conclusions, ni sur la compétitivité de la production laitière, ni sur l'évolution future des parts de marché. Voilà pourquoi l'analyse dans l'étape suivante passe en revue le soutien à la production laitière avant de déboucher sur la comparaison des coûts de production.

Cette analyse demeure très utile du moment que la connaissance des coûts de production est le point de départ nécessaire pour l'évaluation de l'efficacité¹⁹⁸ des systèmes de production appliqués, de la compétitivité de chaque région, des possibilités d'utilisation des inputs,

2.1.- Evaluation de la compétitivité de la filière lait en Algérie en termes de TPN et de TPE

Les échanges internationaux des produits laitiers se caractérisent par une politique interventionniste de l'UE par l'octroi de larges subventions à ce secteur, biaisant la compétitivité prix. Ces distorsions se répercutent sur les politiques de prix et de subventions

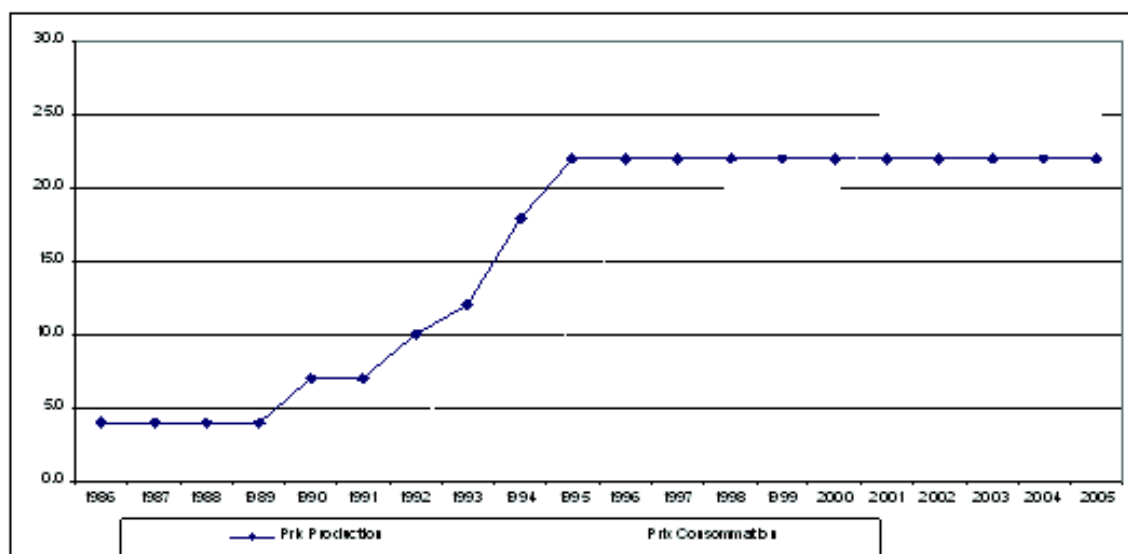
¹⁹⁸ L'efficacité économique passe impérativement par des économies d'échelle et par une optimisation des charges. C'est pour cela qu'il faut connaître son coût de production et imaginer tous les moyens possibles pour le réduire, sans altérer, bien sûr, le potentiel de l'exploitation.

des pays importateurs tels l'Algérie. Il convient dans un premier temps d'examiner le niveau de soutien par l'intermédiaire de la comparaison entre l'évolution des prix à la production et des prix à la consommation et ce par un survol de la littérature, pour ensuite comparer entre le LPC et les autres produits d'importation (poudre de lait entier instantané), la poudre de lait importée avec le lait cru et ce, en se basant sur la détermination des taux de protection nominale et des taux de protection effective à un niveau plus agrégé, soit au niveau méso économique, en tenant compte des différences d'acheminement.

L'objectif de ce paragraphe est d'apporter une réponse à la question de savoir à quel niveau les produits locaux peuvent être concurrentiels avec les produits laitiers reconstitués à partir de poudre importée.

2.1.1- Evolution comparée des prix à la production et des prix à la consommation

L'une des caractéristiques essentielles de la politique menée par les pouvoirs publics demeure par excellence la fixation des prix du lait cru et du prix du lait industriel à la consommation (LPC). Un survol rapide de l'évolution de ces deux indicateurs (graphique 1) montre clairement que les niveaux des prix à la consommation se situent bien en dessous des prix à la production durant toute la période 1986-2000. Cependant à partir de 2001¹⁹⁹, le prix à la consommation est placé pour la première fois au dessus de celui de la production. Le premier est maintenu stable à 25 DA contre 22 DA /l pour le second. Néanmoins, la subvention accordée par la CRMA place le prix à la production à un niveau élevé.



Graphique n° 82 : Evolution comparée des prix à la production et à la consommation du lait (U= DA par litre de lait)

Source : J O RADP.

En effet, les laits de consommation ont été toujours considérés comme des produits de première nécessité dont les prix doivent être relativement bas, en rapport avec le pouvoir d'achat de la population. De ce fait, les prix à la consommation fixés par l'Etat sont bien en deçà du prix du lait cru, ce qui n'est pas sans effet sur le comportement des éleveurs en matière de croissance du cheptel laitier et, surtout, sur l'intérêt des éleveurs à accroître les rendements de leurs vaches.

¹⁹⁹ -- La décision de l'augmentation du prix de lait pasteurisé de 20 à 25 DA /l est prise le 15 Février 2001)

Quant aux prix à la production qui ont connu une stagnation de 1986 à 1990, leur réajustement est intervenu à partir de 1991 pour atteindre un niveau de 22 DA à partir de 1995 avant de stabiliser au plafond actuel de 29 DA.

La tendance à fixer le prix à un niveau bas, au point qu'il devient plus intéressant pour les éleveurs de s'orienter vers la production de viande et de l'engraissement, amène ces derniers à considérer le lait comme un sous produit de l'élevage. Cependant les augmentations affichées entre 1991 et 1995, ainsi que celles intervenues entre 2000 et 2002, en plaçant le prix enfin à un plafond de 29 DA (y compris la prime de 7 DA), a sans doute incité d'autres éleveurs à s'intéresser davantage au lait, ce qui explique la tendance à la l'augmentation des quantités collectées (cf. collecte).

En effet, « les prix à la production étaient en réalité fixé en dessous des prix de référence, prix de revient moyen à l'importation, et ce dans l'objectif de supprimer l'avantage existant au profit de la poudre de lait en vue d'inciter l'industrie de transformation laitière nationale à collecter le lait cru local. De la même manière, les prix à la consommation de LPC ont toujours été fixés à des niveaux inférieurs aux cours réels, la différence étant couverte par le fond de compensation des prix » (Bencharif, 2001). Le soutien des prix à la consommation doit compenser l'écart entre le coût de revient du lait transformé et son prix de vente fixé réglementairement, touchant à la fois le lait cru local et le lait recombinaé à partir de la poudre importée.

L'examen de l'évolution des niveaux de soutien à la production de lait cru et à la consommation de LPC, représentée par le tableau suivant, montre que la subvention à la production avait atteint un niveau record en 1994, à la veille du lancement de la nouvelle politique laitière, avec 11,9 DA/L et une progression annuelle à un rythme de l'ordre d'environ 29%, avant de reculer en 1995 (- 0,5%) et en 1996 (-29,2%).

Tableau 84 : Evolution de la structure du prix du lait 1986 – 2006.

	1986	1989	1992	1993	1994	1995	1996	1997-2000
1) PMG 2) Prix de reference	4,00	0,40	00 1,50	2,00 4,15	00 4,18	00 6,20	00* 10,22	00* 14,20
3) SPP = 1 – 2	3,60	2,50	7,20	10,80	11,90	11,30	8,00	8,00
4) Charges de transformation 5) Coût de revient	1,20	1,60	70 3,20	00 7,80	50 7,70	00 10,51	00 15,76	00 20,06
6) SPC = 5 – 7	0,10	1,50	3,80	2,20	1,60	5,20	5,00	0,00
7) Prix à la consommation	1,50	1,70	4,00	5,50	8,50	10,50	15,00	20,00
8) STLC = 3 + 6	3,70	4,00	11,00	13,00	13,50	16,50	13,00	8,00

Source : Bencharif, 2001.

1) Prix minimum garanti (prix à la production).

3) Subvention des prix à la production.

6) Subvention des prix à la consommation = subvention totale du lait recombinaé.

8) Subvention totale du lait cru.

* Y compris 4 DA de prime aux producteurs.

En revanche, la subvention des prix à la consommation a fortement augmenté, en passant de 1,6 DA à 5,2 DA, plafond affiché en 1995, essentiellement en raison de la

hausse du prix de référence liée à l'évolution des prix à l'importation. En janvier 1997, cette subvention a été supprimée, le prix à la consommation a atteint de ce fait 20 DA/litre, avant de grimper ces dernières années à la hauteur de 25 DA/L.

Le nouveau système des prix initié à partir de 1995 visait le maintien du soutien à la production à un niveau limité de 7 DA/litre, et une suppression progressive de la subvention à la consommation. Cependant l'élévation sans précédent du prix de référence à partir de 2007, a remis en cause le système d'indemnisation mis en place. Ainsi, devant l'impossibilité de continuer la transformation pour les industriels utilisant les produits de l'importation alors que le prix à la consommation est figé, l'Etat s'est engagé, sous la pression des professionnels industriels, à verser une prime de 15 DA pour chaque litre de LPC (lait transformé à partir de la poudre) comme mesure de soutien unilatérale à la stabilisation du marché de consommation, avant de charger d'abord la filiale MILK TRADE du groupe GIPLAIT, ensuite, définitivement, l'O.N.I.L des opérations d'importation et de livraison de ces produits aux industriels publics et privés.

2.1.2-La poudre de lait entier instantané destinée directement à la consommation

Analyse comparée entre le LPC, le lait en poudre importé en paquets de 500 gr et le lait cru local.

L'analyse comparée de l'évolution des prix à la consommation du LPC, produit par l'industrie laitière à partir des importations et ceux de la poudre de lait entier emballée en pack de 0,5 Kg (tableau suivant), établi selon la norme de 8 litres de lait pour un Kg de lait en poudre) montre clairement trois périodes distinctes :

- la première période, d'avant 1995, est caractérisée par une élévation des prix en équivalent lait en poudre (0,71 \$ le litre), l'écart en monnaie locale a atteint un maximum de 13 DA par litre en 1995 ;

Tableau 85 : Evolution comparée des prix à la consommation du LPC et du lait en poudre instantané.

	Prix le lait reconstitué LPC (1 litre)	Poudre du lait entier (0.5 kg en pack) (1)	taux de change en \$	Coût d'un litre en DA sur la base 8L pour 1Kg poudre	Coût d'un litre en \$ (1Kg de poudre =8 L)
1993	6	50	-		
1994	8	75	35	18,75	0,54
1995	12	100	35	25	0,71
1996	20	110	54	27,5	0,51
1997	20	110	57	27,5	0,48
1998	20	110	60	27,5	0,46
1999	20	120	68	30	0,44
2000	20	120-140	78	30-35	0,38-0,45
2001	25	120-140	76	30-35	0,39-0,46
2002	25	140	80	35	0,4375
2003	25	120-140	77	30-35	0,39-0,45
2004	25	148	72	37	0,51
2005	25	170	73	42,5	0,58
2006*	25	170-220	72,65	42,5-55	0,58-0,76
2007*	25	220-250	69,37	55-62,5	0,79- 0,90

Source: (1) : Elaboration à partir des données des Dairy report des années 1999, 2000, 2003, 2004 et 2005.

*2006 et 2007 + nos observations sur le marché local

- la seconde période allant de 1996 à 2000, où le prix de LPC était stabilisé autour de 20 DA le litre. En revanche, celui en équivalent lait en poudre a continué son chemin vers la hausse en monnaie nationale, contre une tendance à la baisse en dollars, l'écart passe de 7,5 DA affiché aux cours des années 1996, 1997 et 1999 à 15 DA en 2000 ;
- cependant la troisième période débutant à partir de 2001 jusqu'à nos jours, a connu quant à elle une augmentation de seulement 25% pour le LPC (de 20 à 25 DA le litre), qui demeurait jusqu'à la subventionné par l'Etat. En 2007, l'écart atteint un niveau maximal allant jusqu'à 37,5 DA le litre.

En définitive, l'évolution du prix de la poudre en équivalent lait en monnaie nationale a connu une tendance progressive vers la hausse, amorcée avec la dévaluation du dinar à partir de 1996. En conséquence, le prix en équivalent lait a été multiplié par 2,5 en l'espace de 11 ans, passant de 25 DA en 1995 à un niveau compris entre 55 et 62,5 DA le litre en 2007.

En bref, il existe un avantage de prix très clair en faveur du LPC, produit à base de poudre par l'industrie laitière. Cependant, l'avantage du lait en poudre emballé en packs de 500 gr ou même sous un autre emballage plus réduit (125 gr ...) dans la consommation familiale semble être dans la durée de stockage de ce produit, relativement longue, ce qui intéresse notamment les consommateurs habitant les zones rurales, éloignées des grands axes de distribution du LPC.

Cependant, la préférence des consommateurs continue à aller au lait cru local considéré comme de meilleure qualité, malgré les risques sanitaires que fait courir aux utilisateurs le caractère informel de sa distribution. Cette préférence explique pourquoi le lait cru vendu par la laiterie des Arribs à 30, 35 et enfin à 40 DA le litre, était très vite écoulé. Cette préférence « subjective » était renforcée par les possibilités offertes aux consommateurs quant à l'utilisation de ce produit soit sous forme liquide, de lait caillé ou sous forme de lben après extraction de beurre (D'hen). De même, sa différenciation en termes de goût, lui confère un plus grand avantage en comparaison aux produits de l'importation. C'est aussi pour cela que les laiteries de la région (Arribs et Wanis) procèdent à l'incorporation d'une partie de ce lait dans la fabrication des autres produits pour une éventuelle amélioration de la "qualité" et de l'image de leurs produits en adéquation avec la perception des consommateurs.

En définitive, le consommateur des zones urbaines se trouve largement avantagé par la politique des prix du LPC au détriment du son homologue résidant dans les zones rurales et éparses, utilisant quasi exclusivement le lait instantané en poudre distribué en packs.

2.1.3- Evaluation du TPN et du TPE

Pour mesurer le soutien à la filière laitière et pour faire une évaluation quantitative cohérente des transferts de revenus, les indicateurs utilisés doivent être comparables dans le temps, faciles à comprendre et traduire en définitive les effets des politiques agricoles et agro alimentaires.

Définition des indicateurs :

Les indicateurs retenus se résument à l'utilisation du taux de protection nominale (TPN) et du taux de protection effective (TPE)²⁰⁰, induisant la comparaison du prix intérieur du lait et de son équivalent aux frontières, aussi bien pour les inputs que les outputs. Les deux indicateurs sont donnés par les formules suivantes :

Le TPN : Le taux de protection nominale est défini par le rapport du prix intérieur au prix mondial aux frontières ajusté en l'absence d'intervention.

$$\text{Le TPN pour un produit quelconque (i) est égal à : } \text{TPN}_i = (P_i^d - p_i^w E_0) / P_i^w E_0$$

Où P_i^d = Prix intérieur du produit (i)

P_i^w = Prix mondial du produit (i)

E_0 = taux de change

Ainsi, le TPN peut être interprété de la manière suivante :

T $PN > 0$,indique que l'activité concernée bénéficie d'une protection positive, donc le prix intérieur est supérieur au prix international alors, sa production est encouragée par l'intervention de l'État.

$TPN < 0$ - l'activité fait face à une protection négative, le producteur reçoit moins que le prix frontière. (Son prix intérieur est inférieur à ce qui aurait été le cas sans l'intervention de l'État (= taxation).

T $PN = 0$ - Neutralité de protection, les producteurs reçoivent des prix intérieurs comparables aux prix aux frontières.

LE TPE : LeTaux de Protection Effective (TPE) reflète aussi bien l'effet des interventions publiques sur le marché du produit considéré (outputs) que l'effet des interventions publiques sur le marché des facteurs de production (inputs).

Le TPE pour un produit quelconque (i) est égal à :

$$\text{TPE}_i = (VA_i^d - VA_i^w E_0) / VA_i^w E_0 \text{ Où}$$

VA_i^d = valeur ajoutée aux prix intérieurs

VA_i^w = valeur ajoutée aux prix mondiaux

E_0 = taux de change

L'interprétation du TPE est similaire à celle du TPN. Pour les TPE positifs, le gain lié à l'activité avec intervention est supérieur à celui sans intervention. Pour les TPE négatifs, c'est l'inverse. Le TPE nul signifie que la protection est neutre.

Options de choix et hypothèses adoptées:

²⁰⁰ - La méthodologie de la présentation des deux indicateurs est élaborée sur la base du travail de recherche mené par le CIHEAM et l'IRESA et gérée par l'INAT de Tunis et l'IAM de Montpellier " le soutien aux produits agricoles et aux filières agro alimentaires, étude de cas : Maroc, Tunisie, Turquie", sous la direction de Mahmoud Allaya et Michel Petit, 2004 En plus du TPN et TPE, d'autres indicateurs peuvent être utilisés à l'instar de l'équivalent - subvention à la production (ESP) et le taux de soutien effectif (TSE). En effet, le TSE constitue l'indicateur le plus étendu puisque il essaie de capter les interventions par les prix et les interventions hors prix, ce qui est plus difficile à obtenir et à manier.

Globalement, la méthode retenue consiste à utiliser les données issues de l'enquête, détaillée dans les parties précédentes (structures et performances) en termes de coûts et de prix le long de la filière, ainsi que d'autres informations complémentaires relatives aux coûts de transport du port aux unités de transformation en question ainsi que les droits de douane et les frais de ports associés aux importations. Les prix frontière sont identifiés et convertis en monnaie locale à partir du prix mondial, traduisant ainsi le coût d'opportunité pour la production du lait.

Cependant au niveau de la transformation, la qualité est différente entre les produits de l'importation et le produit local, ce qui laisse donc la comparaison faite très relative.

Le taux de change utilisé est le taux de change officiel, sans tenir compte des effets indirects des politiques économiques sur ce taux.

- Choix du prix de référence :

Le choix d'un prix international est souvent un objet de débat du fait que ce prix est influencé par les politiques des principaux partenaires, entre autre l'Union Européenne, sur les marchés internationaux en raison des politiques de subvention, de soutien et de dumping. Ainsi, les prix internationaux ne reflètent pas nécessairement l'utilisation efficiente d'une ressource

Pour les biens échangeables, c'est-à-dire ceux pour lesquels existe un marché international à l'instar des intrants industriels et les produits agricoles, les prix de référence sont approchés par le prix frontières, prix CAF (CIF) pour les produits de l'importation.

Par contre, les biens non échangeables sont des biens pour lesquels il n'existe pas de marché international. Généralement, le travail, l'eau et la terre sont considérés comme non échangeables et appelés aussi "ressources intérieures ou domestiques". Ces facteurs sont évalués à des prix traduisant les coûts d'opportunité de ces ressources et non les prix de marché. Dans notre cas, les prix utilisés sont les prix relevés au cours de l'enquête pour la région d'étude.

- Choix du taux de change :

Le taux de change du dollar US en dinars algériens est considéré égal au cours moyen de cette devise telle que coté par la banque centrale et publié par le ministère des finances.

Le tableau suivant donne l'évolution du taux de change pris en compte durant toute la comparaison de l'étude.

Tableau 86 : Evolution du taux de change du dinar Algérien en dollars et en Euro.

Taux de change moyen	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
DA/US \$	75,29	77,26	79,69	77,37	72,07	73,37	72,65	69,37
DA/EUR	69,44	69,2	75,36	87,47	89,64	91,32	91,24	94,99

Source: Ministères des finances.

Choix du niveau d'agrégation :

Les calculs peuvent être effectués pour la filière dans sa globalité à partir des données de la comptabilité nationale ; cependant les résultats obtenus ne distinguent pas la diversité des situations des différents producteurs selon leurs conditions de production et leurs performances. Les calculs sont effectués à partir des données de l'enquête réalisée pour prendre alors en compte la diversité des situations et des types de producteurs.

Cependant, le calcul de tels indicateurs agrégés pour l'année 2006, peut cacher des nuances inter annuelles en liaison étroite avec les conditions climatiques en particulier, dont est tributaire la production laitière

Application des hypothèses adoptées :

Deux prix sont distingués au niveau du producteur pour les intrants variables et facteurs primaires entrant dans sa production.

(a) Le prix financier du produit (lait) ou d'un facteur représente ce que reçoit ou (paye) effectivement le producteur en échange d'une unité de ce produit (soit 1 litre de lait) ou facteur sur les marchés locaux selon les formules suivantes :

$P_{fl} = \text{prix du marché} - \text{coûts de commercialisation} - \text{coût de transport} - \text{perte.}$

$P_{fi} = \text{prix du marché} + \text{coût de transport} + \text{perte.}$

Où

P_{pl} et P_{fi} sont les prix financiers respectivement du lait et d'un intrant estimé au niveau du producteur ; les frais de commercialisation englobent toutes les taxes et impôts payés par un producteur au niveau du marché (coût de transformation) ; les coûts de transport sont calculés réellement, cependant il importe d'intégrer la prime octroyée par la CRMA en vue d'encourager la collecte et la transformation du lait cru.

(b) le prix économique du produit (lait) ou d'un facteur est la valeur reçue (supportée) par la collectivité contre la production (l'acquisition) d'une unité de ce produit (facteur) économique du bien. Il est déduit du prix frontière, traduisant la valeur que la collectivité est disposée à payer dans les cas où les marchés sont libres.

Les formules ci-dessous permettent d'approcher les biens échangés à partir de leurs prix frontière :

$P_{ep} = \text{CAF} + \text{frais de manutention} + \text{frais d'approche} + \text{coût de transport} - \text{frais de commercialisation locale (frais de collecte).}$

Où P_{ep} désigne le prix économique au niveau du producteur ; les frais de manutention devront traduire la valeur économique de ces opérations ; le coût de transport est relatif à la distance entre le marché local de consommation et les frontières ; les frais de commercialisation locale représente dans notre cas les coûts de collecte du lait.

3- Ajustement des prix des intrants :

Les prix économiques des intrants échangeables au niveau du producteur doivent être normalement approchés à partir de leurs prix sur le marché local selon la formule suivante :

$P_{ei} = \text{prix de marché local} - \text{taxe} + \text{subvention} + \text{coût de transport} + \text{perte.}$

Où P_{ei} est le prix de l'intrant considéré au niveau du producteur ; les coûts de transport et les pertes doivent se rapporter à la distance entre le marché d'approvisionnement et l'exploitation.

Les prix économiques de ces biens seront approchés à partir de leurs prix financiers (prix relevés aux cours de l'enquête) auxquels seront appliquées des ajustements relatifs aux taxes existantes, dans le cas des engrais et des concentrés surtout.

Quant aux *cultures fourragères*, elles sont considérées comme des produits indirectement échangeables car elles font appel à beaucoup d'intrants échangeables. Ainsi,

l'évaluation de leurs prix économiques s'est faite à partir de leurs comptes d'exploitation respectifs.

Les autres produits achetés (avoine, son et sous produits de cultures (la paille)); ces produits sont considérés comme des biens non échangeables. L'estimation de leurs prix économiques est alors basée sur le «prix du marché» autrement dit le prix relevé au cours de l'enquête, critère accepté comme indicateur de la valeur économique de ces produits.

Vaccination, soins vétérinaires et IA: les prix payés par les producteurs représentent la valeur économique de ces services. Dans le cas de la vaccination et de l'IA qui sont totalement subventionnées, il a été retenu comme prix financier la valeur nulle et comme valeur économique, les prix qu'auraient payés les agriculteurs s'il n'y avait pas eu intervention de l'Etat.

Vaches laitières : l'estimation économique des vaches et de leurs sous produits (fumier et veaux à la naissance) se base sur le critère de la disposition à payer du consommateur (prix du marché).

4) Prix du lait :

Les prix intérieurs retenus sont les prix payés aux producteurs (à la ferme). Le prix de référence a été estimé à partir de l'équivalent lait frais (lait en poudre importé), en utilisant la base de conversion 1 kg de lait en poudre pour 8 litres de lait pasteurisé. L'équivalent prix frontière est égal au prix CAF augmenté des coûts de transport du port aux usines de transformation (les Arribs et Wanis) où se déroulera la transformation. Le coût de transport réel de la poudre de lait du port d'Alger vers ces laiteries est de 18 000 DA pour un camion de 15 T de charge et de 22 000 DA pour un camion de 22,5 T de charge. Le total ainsi calculé sera ajusté pour tenir compte des frais de transformation au niveau de ces deux laiteries et de la prime de transformation pour le lait cru (2 DA/l). Dans le raisonnement tenu, les laiteries sont le point de compétition entre le lait ainsi reconstitué et la production locale, étant donné que la laiterie est le principal acheteur.

Le coût de transport utilisé pour le calcul de l'équivalent prix frontière à la ferme est la prime octroyée par la CRMA aux collecteurs, soit 4 DA/l.

Résultats obtenus :

L'application de la méthodologie adoptée a permis l'estimation des indicateurs de protection retenus (TPN et TPE). Les résultats obtenus sont donnés par les tableaux 87 et 88 .

En 2006, le TPN est évalué à 0,31, il est supérieur à zéro. Il indique que l'activité laitière bénéficie d'une protection positive dans la mesure où le prix intérieur est supérieur au prix international, la production laitière est ainsi encouragée par l'intervention de l'Etat. Ce qui signifie que les producteurs de lait reçoivent dans cette situation un prix intérieur, qui est de 31 % ce qu'ils auraient reçu en situation de libre-échange. C'est ainsi, le prix de référence a atteint un niveau de 22,11 DA pour une quantité de 125 gr nécessaire à la fabrication d'un litre de LPC. Ce prix se trouve largement au delà du coût de production moyen calculé dans l'échantillon retenu dans notre analyse. Autrement dit, dans une situation de déprotection , l'industrie de transformation a donc un net avantage à utiliser le PDL comme matière première dans la fabrication des produits laitiers. Néanmoins, ce niveau de référence est très proche du niveau du coût de production affiché par le groupe B3, considéré dans ces conditions comme le seul type d'élevage compétitif.

Dans le souci d'éliminer l'avantage existant au profit de la poudre de lait en vue d'inciter l'industrie de transformation laitière nationale à collecter le lait cru local, le prix à la production

se trouve ainsi maintenu en dessus du prix de référence en 2006. Il ressort de la situation de libre échange ainsi que la transformation du lait en poudre est économiquement plus rentable que celle du lait local.

En revanche, la situation est totalement renversée en 2007 avec le renchérissement de la matière première sur le marché international. Le TPN calculé à trois dates différentes est avéré négatif. Il était de -0,16 en mois de Mars, de - 0,34 en mois de Mai et de - 0,46 en mois de juillet. Dans l'hypothèse du maintien des facteurs de production stables, la situation de 2007 montre que le producteur laitier local reçoit moins que le prix frontière. Dans cette situation de hausse des cours mondiaux , on peut dire que l'unité de transformation laitière qui fabrique le LPC ou un autre produit aurait bénéficié d'un avantage de prix, au minimum de 18,86 % , de 51,75 % et de 84,65 % respectivement pour les trois dates citées ci-dessus , si elle le fabrique à partir de la matière première local plutôt qu'à partir de la poudre de lait .

Seul, dans les conditions de la conjoncture de 2007, les exploitations laitières auraient des avantages concurrentiels de prix. Au delà du groupe d'exploitation B3, les premiers servis seraient le groupe B1 et la classe A dans un premier temps, ensuite le groupe B4 et la classe E.

Le second niveau qui mérite aussi une attention particulière est celui de la consommation. A ce niveau, le soutien des prix est énorme, soutien qui devait compenser l'écart entre le coût de revient du lait transformé et son prix de vente fixé réglementairement, touchant à la fois le lait cru local et le lait recombinaison à partir de la poudre importée.

Tableau 87 : Taux de protection nominale (TPN)

Effet de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange Union Européenne/ Pays tiers Méditerranéens sur la filière lait

			Année 2006	Année 2007	
		Unité	Moy 2006	mars-07	mai-07
Frontière-Usine (Niveau O1)	1- Prix frontière non ajusté				
	Taux de change	(\$ = DA)	72,65	69,37	69,37
	Prix frontière	(\$ CAF / T)	2200	3600	4600
	Prix frontière en monnaie locale	(DA)	159830	249732	319102
	2- Ajustements aux frontières				
	Droit de douane /Subventions/ ajustements	DA/ T	7991,5	12486,6	15955,1
	Frais de port (5%)		7991,5	12486,6	15955,1
	Prix économique / frontier	DA/ T	175813	274705,2	351012,2
	Transport frontière - Usine	DA/ T	1090	1090	1090
	Prix économique Usine		176903	275795,2	352102,2
	prix entrée usine lait en poudre (DA/kg)		176,903	275,7952	352,1022
	Formule de conversion utilisée 125 gr /1kg				
	Prix entrée usine équivalent lait frontière	DA/l	22,112875	34,4744	44,012775
	Prix de production de lait cru (DA/kg)		29	29	29
	Prix financier Usine	DA/ T	28902	28902	28902
	TPN (Pid – piw E0)/ Piw E0)		0,31	-0,16	-0,34
	3- Transformation				
Transformation (Niveau O2)	Coût réel de collecte (0,98 DA/l)	DA/ T	98	98	98
	Prime de transformation	DA/T	2000	2000	2000
	Transport usine centre de collecte ferme	DA/T	4000	4000	4000
	Subvention de PDL à la transformation	DA/T	0	15000	15000
	Prix économique	DA/T	22014,875	49376,4	58914,775
	Prix financier	DA/T	35000	35000	35000
	TPN de la filière		0,59	-0,29	-0,41

Tableau n°88 : Taux de protection effective lait

Taux de protection effective lait		Année 2006	Année 2007			
		Moy 2006	mars-07	mai-07	Juillet -07	Moy
Prix financier	DA/ T	28902	28902	28902	28902	289
Prix économique	DA/T	22112,875	34474,4	44012,775	53551,117	440
2-Charges échangeable	DA					
Alimentation	DA	4890	4890	4890	4890	489
Charges totales /Tonnes (prix financier)	DA	4890	4890	4890	4890	489
Alimentation	DA	4075	4075	4075	4075	407
Charges totales /Tonnes (prix économique)	DA	4075	4075	4075	4075	407
3- Charges non échangeables	DA					
Main d'oeuvre	DA	4820	4820	4820	4820	482
Capital	DA	3290	3290	3290	3290	329
Divers	DA	400	400	400	400	400
Charges totales /Tonnes (prix financier)	DA	8510	8510	8510	8510	851
Main d'oeuvre	DA	5928,6	5928,6	5928,6	5928,6	592
Capital	DA	3290	3290	3290	3290	329
Divers	DA	400	400	400	400	400
Charges totales /Tonnes (prix économique)	DA	9618,6	9618,6	9618,6	9618,6	961
4- Valeur ajoutée	DA					
Prix financier	DA	24012	24012	24012	24012	240
Prix économique	DA	18037,875	30399,4	39937,775	49476,117	399
5- TPE		0,33	-0,21	-0,40	-0,51	-0,4

C'est ainsi, pour le lait cru local, le soutien accordée à l'ensemble des acteurs de la filière était de 13 DA/l, avant de grimper au seuil d'au moins de 17 DA/l à partir de 2009. A ce niveau, le TPN calculé de la filière est égal à 0,58 en 2006, avant de connaître une régression avec la hausse de la matière première en 2007 ; les TPN de la filière ainsi obtenu pour les trois dates retenues sont respectivement de l'ordre de -0,29, -0,41 et -0,49. Ces taux auraient été plus faibles si ce n'était pas la subvention de 15 DA octroyée aux industriels laitiers sur chaque litre transformé pour maintenir le prix de vente à 25 DA. La subvention ainsi accordée à la poudre de lait se trouve ainsi largement supérieure à l'ensemble des primes octroyées aux différents acteurs de la filière pour la collecte et la transformation de lait cru.

Pour ce qui est du TPE, indicateur qui prend en compte l'intervention de l'Etat qui s'étend au delà des prix des outputs et jusqu'au marché des inputs. Le TPE est un TPN étendu aux inputs. Les résultats des TPN sont des indications moyennes reflétant la moyenne des classes d'élevage retenue. Ces indicateurs apparaissent comme similaires aux résultats des TPN calculés.

La valeur du TPE calculée en 2006 est de l'ordre de 0,33. Ce qui signifie que les éleveurs parviennent à générer, à l'occasion de la production de lait, une valeur ajoutée, c'est-à-dire un montant de salaires et de profits, qui est de 33 % inférieur à ce qu'ils auraient généré en situation de libre-échange. La protection effective est dite, dans ce cas, positive. Néanmoins la situation est réellement très disparate d'une classe d'élevage à une autre (Cf , performances) .

En conséquence, il convient de constater que nominalement et effectivement les prix financiers au producteur de lait en 2006 sont relativement élevés comparée aux prix

économiques ; cependant ces derniers, ont en revanche connu une valorisation notable. Cette augmentation est due essentiellement au renchérissement de la matière première sur le marché mondial et à la dépréciation de la parité du dinar rapporté au dollar. C'est ainsi, la situation est totalement renversée en 2007 ; les taux de protection deviennent négatifs, induisant en conséquence des niveaux de compétitivité excellents comparativement aux coûts d'opportunité c'est-à-dire leurs niveaux de référence.

2.2- Analyse comparée des éléments à l'origine de la « compétitivité coûts » : les prix et les coûts de production

Au delà des éléments de réponse résultant de l'évaluation des taux de protection nominal et effectif (TPN, TPE) qui, ont montré globalement le caractère non compétitif de la production laitière locale à l'exception du type d'élevage B3 dans les conditions de l'année 2006 . Dans le souci d'éclaircir davantage ce caractère, nous tenterons de situer le niveau actuel de la filière lait par rapport aux filières des pays européens et ce par l'examen comparatif des prix à la production, du niveau de soutien et des coûts de production.

2.2.1-Analyse comparative des prix à la production du lait

Dans un premier temps, nous analysons l'évolution du prix du lait à la production dans les économies laitières de l'Algérie et de l'Union Européenne. Cette évolution est révélatrice des effets de la politique laitière adoptée par un pays. L'amplitude de la variation des prix payés au producteur va influencer la stabilité économique rencontrée dans l'ensemble de la filière laitière concernée.

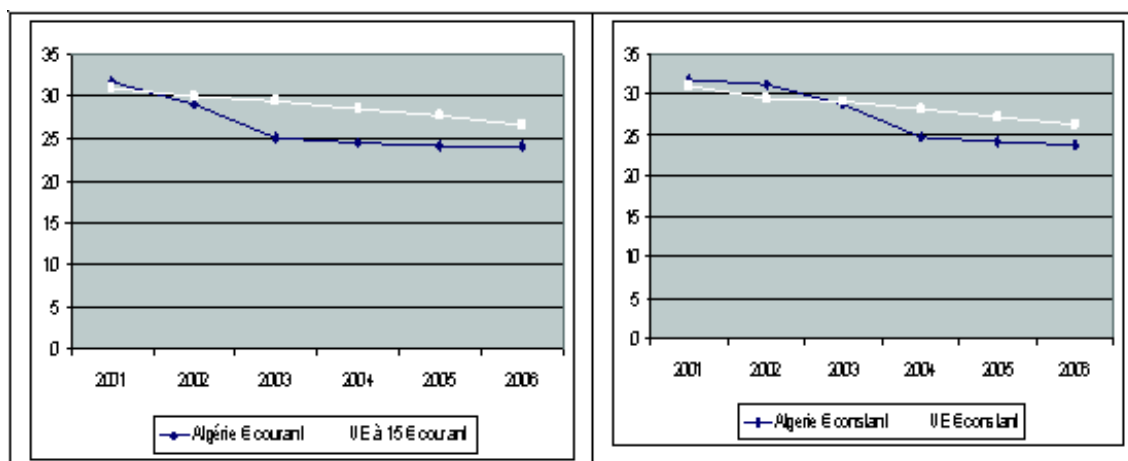
Tout d'abord, au niveau du secteur de production comme tel, la stabilité des prix conduit à une relative stabilité des revenus, créant un environnement économique moins risqué. Mais cette stabilité améliore aussi la prévisibilité quant aux opérations commerciales pour les transformateurs, à tout le moins en ce qui concerne le coût de leur approvisionnement en matières premières.

2.2.1.1-Evolution comparée des prix à la production

Lorsque l'on compare les prix reçus par les producteurs laitiers algériens à ceux des producteurs de l'UE ²⁰¹ à 15, représentés par le graphique suivant, on constate que les prix en Europe ont augmenté en Euro courant alors que la tendance est plutôt à la baisse en Algérie.

Sur une période de cinq ans, soit de 2001 à 2006, le prix du lait reçu par les producteurs européennes, pris globalement, est passé en moyenne de 31 € /hl à 26,7 € /hl. Quant aux producteurs algériens, qui ont vu leur prix régresser à un rythme moyen annuel de 4,83%, bien qu'ils se trouvaient en 2001 dans une situation presque similaire à ceux de l'UE.

²⁰¹ - Selon un rapport de l'institut de l'élevage en 2004, le prix du lait standard payé au producteur n'est pas homogène dans l'UE, même si de sensibles rapprochements se sont opérés entre 1990 et 2003. Il reste le moins bien payé au Royaume-Uni, 24,50 € les 100 kg, et le mieux valorisé en Italie, 33,7 €, soit un écart de 38%. Les niveaux de prix traduisent en quelque sorte les orientations industrielles des filières nationales. Le lait au Royaume-Uni est peu transformé. Il s'écoule principalement dans les laits de consommation et les laits fermentés. En Italie, il est bien valorisé dans la fabrication de fromages de qualité. Au Danemark, le prix est également rémunérateur, en raison notamment de la part élevée du lait bio dans la production totale. Les prix du lait standard en Allemagne et en France occupent une situation médiane, avec toutefois des évolutions plus rapides et plus prononcées en Allemagne qu'en France.



Graphique n°83: Évolution du prix du lait à la production par pays, 2001 à 2005, en €/100 Kg

Source : ONILAIT 2005 et crédit agricole et nos calculs à partir des taux de change.

Cependant en termes réels, le prix dans les États européens subit également une légère baisse mais la diminution est moins prononcée que celle constatée en Algérie, soit à un rythme annuel moyen de l'ordre de -3,03% contre -5,07%. Cette tendance est confirmée par plusieurs travaux et études récentes qui, ont souligné que dans tous les pays développés, les prix à la production en termes réels ont diminué ces dernières années. Actuellement, les prix européens sont donc comparativement plus élevés que ceux appliqués en Algérie. L'écart est variable entre un minimum de 2,77% (2002) et un maximum de 17,29% affiché en 2003.

De 1991 à 2001, les prix à la production ²⁰² du lait baissent en euros constants. Cette tendance est générale pour l'ensemble de l'Union européenne. L'augmentation de la productivité agricole, l'extension et la modernisation des exploitations ainsi que la garantie du marché européen expliquent cette tendance (INCEE, 2004). Depuis la création du système de soutien au secteur du lait et des produits laitiers à la fin des années 60, la PAC joue un rôle crucial dans la fixation des prix.

Tableau 89 : Le prix moyen à la production du lait cru (Unité : Euro /100 kg HT).

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
UE à 15 € courant (1)	31	30	29,5	28,6	27,7	26,7
Algérie € courant (3)	31,79	29,19	25,15	24,54	24,09	24,11
Taux de change (DA/€)	69,2	75,36	87,47	89,64	91,32	91,24
Taux d'inflation de € en %		1,61	1,58	1,87	1,53	1,51
Algérie (€ constant) (4)	31,79	31,28	28,73	24,68	24,17	23,73
UE (€ constant) (2)	31	29,52	29,03	28,06	27,27	26,30
Prix à la production Algérie DA	2200	2200	2200	2200	2200	2200
Prix UE/Algérie en %	97,51	102,77	117,29	116,54	114,98	110,74

²⁰² En Europe, les résultats de l'évolution du prix rapportés sur une base annuelle masquent les fluctuations qui peuvent se produire en cours d'année. Ainsi, pour les années récentes, la baisse ou la hausse de prix que peuvent subir les producteurs au cours d'une même année est de l'ordre de 10 % au Québec, alors que ce même résultat peut atteindre les 30% aux Etats-Unis.

Source : (1) et (2) Onilait 2005 et crédit agricole (3) et (4) nos calculs à partir des taux de change

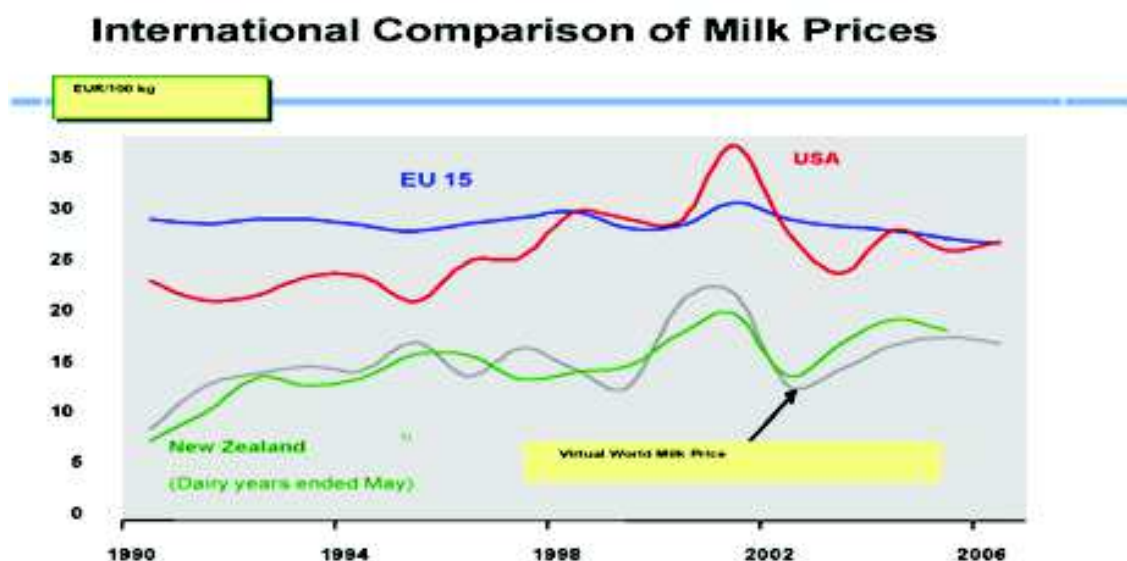
Toutefois, depuis une série de réformes de la PAC, dont la plus récente date de 2003, les forces du marché constituent aujourd'hui un facteur de plus en plus déterminant. Selon la commission Européenne²⁰³, les prix du lait pour les producteurs de l'UE sont établis en fonction de plusieurs facteurs, au rang desquels :

- l'offre et la demande sur le marché intérieur de l'UE ;
- les prix des produits laitiers dans le monde ;
- les fluctuations des taux de change ;
- les exigences de qualité et la demande de produits spécifiques ;
- la situation de la concurrence dans la chaîne alimentaire ;
- le soutien de la PAC au marché des produits laitiers et aux producteurs.

2.2.1.2-Les prix à la production des autres pays concurrents

On s'attend à ce que ces changements fassent baisser les prix du lait, dans la lignée des réductions de prix d'intervention, et à ce qu'ils s'alignent davantage sur les prix mondiaux.

La figure ci-dessous montre comment ont évolué les prix du lait au niveau international au cours des dernières années. Où se situe le prix algérien ? Un peu plus bas que celui appliqué dans les pays de l'Union Européenne et a tendance à s'aligner sur les prix mondiaux. En conséquence, elle a des prix compétitifs pour le lait en comparaison avec l'UE et les USA.



Graphique n° 84: Evolution du prix à la production du lait (€/100 kg)

Source: IDF, World Dairy Situation, 2007

Le prix aux Etats-Unis est similaire à celui de l'Europe mais varie brusquement et constamment. Celui payé en Nouvelle-Zélande est évidemment très bas parce que

²⁰³ - En Europe, chaque laiterie, chaque pays a mis en place une grille de paiement du lait adaptée à ses besoins en termes de production et commercialisation des produits laitiers. L'organisation du marché, telle qu'elle est aujourd'hui, devrait jouer un rôle moins important dans la fixation des prix. Par conséquent, les prix de production du lait seront plus fluctuants à l'avenir et les producteurs laitiers vont probablement subir une pression économique plus forte.

la production dans ce pays est essentiellement axée sur les pâturages (frais fixes de machinerie et bâtiments très faibles, pas de concentrés).

Les prix de production du lait diffèrent sensiblement à travers le monde. En fonction du lieu, les prix varient, selon l'International Farm Comparison Network (IFCN), durant la période de 1996 à 2003, de \$US 0,10 à \$US 0,50 par kilo de lait. Grosso modo, les pays producteurs de lait peuvent être classés parmi cinq groupes de prix :

- Moins de \$US 0,15 Argentine, Brésil, Pakistan
- \$US 0,15 à \$US 0,22 Inde, Australie, Nouvelle-Zélande
- \$US 0,22 à \$US 0,25 Europe de l'est, Bangladesh
- \$US 0,25 à \$US 0,35 UE, Etats-Unis, Chine
- Plus de \$US 0,35 Suisse, Norvège, Canada

Rapporté aux taux de changes, le prix à la production en Algérie a été en moyenne de 29 cents EU/kg entre 2000 et 2003. Cela la classe au niveau du groupe quatre, à côté de l'UE, des USA et de la Chine. Cependant, ce niveau a atteint un plafond de 34 DA /l (22 DA + 12 DA) à partir de janvier 2009, équivalent à 48 cents \$US / kg et 0,44 Eu/kg au taux de change de septembre 2009 (1\$ = 71,12DA, 1 EU= 103,38) au moment où le niveau de ces prix a connu une grande érosion en Europe suite à l'effondrement des prix internationaux. Ainsi, le niveau de prix production actuel est suffisamment élevé comparativement aux prix des autres pays.

Il convient de signaler que les prix de production varient sensiblement d'un pays à l'autre. De grandes différences existent à l'égard du prix moyen du lait payé au producteur. Par exemple, le prix du lait est le plus élevé au Canada et au Japon, deux pays comparables en termes de modèles de production. En revanche, le prix du lait est le plus bas là où les troupeaux laitiers sont de grande taille et où les vaches sont les moins productives (Nouvelle Zélande). Ces prix peuvent aussi varier d'une région à l'autre au sein d'un même pays. En Chine par exemple, le prix du kilo de lait dans les régions proches des villes est environ 8 cents plus cher que dans les régions rurales.

2.2.1.3- Le revenu des éleveurs et le rôle de la politique dans la régulation de la filière

Si dans les pays de l'Union Européenne, les prix à la production baissent environ de 2% par an en termes réels, en Algérie, ce prix est stable en monnaie locale (dinar algérien courant) et donc en baisse tendancielle rapporté à la variation des taux de change.

La prise en compte des subventions²⁰⁴ octroyées aux éleveurs est nécessaire pour une meilleure appréhension du niveau de revenus de ces acteurs et du degré d'intervention des pouvoirs publics. C'est cette notion qu'il faut effectivement retenir pour la comparaison.

Le montant des aides directes²⁰⁵ perçues par les producteurs laitiers varie considérablement selon les pays. Ces différences sont essentiellement liées à la structure

²⁰⁴ En Algérie, les subventions programmées par la nouvelle politique de réhabilitation concerne les investissements à la ferme, la production de génisses, l'insémination artificielle ; à ces subventions s'ajoute celles en relation avec la collecte de lait cru, la création des mini laiteries et des centres de collecte (voir annexe).

²⁰⁵ - Selon toujours la même source (l'INSEE, 2004), les subventions d'exploitation, c'est l'ensemble des aides nationales et communautaires accordées aux exploitations agricoles pour leur permettre de compenser l'insuffisance de certains produits normaux ou de faire face à certaines charges normales de l'exercice. Ces aides ne représentent qu'une partie des aides

du cheptel, à la nature des assolements et à l'importance des aides directes d'origine nationale. Ces aides représentaient en moyenne 36% du revenu en 1998 dans l'UE à 15, 34% en France, 43% en Allemagne et 39% au Royaume-Uni (INSEE ,2004).

Le tableau suivant illustre l'évolution de ces aides en France et la part de ces dernières dans le revenu. Il en découle que la baisse des prix est moins sensible en Europe, du moment que les subventions tendent à compenser les baisses de prix à la production.

Tableau 90: Evolution la dépendance du revenu des fermes laitières françaises.

	Aide directe par exploitation laitière en 2008 (€)	Aides directes / revenu en 2000 %	aides directes / revenue en 2008 (%)
Auvergne	19400	58	115
Basse Normandie	25100	60	142
Bretagne	21900	40	100
Franche Comté	22800	52	119
Haute Normandie	36400	63	124
Midi Pyrénées	20200	62	130
Nord- Pas de Calais	25300	56	122
Pays de Loire	25400	55	123
Poitou Charente	42900	78	148
Rhône Alpes	18400	53	118
France	26100	58%	125%
Moyenne de l'échantillon enquêté en 2006	3362	22,7%	31,8 %

Source : INRA, 2006 et nos calculs d'enquête

Le revenu était en moyenne de 16 200 euros par actif en 2000. Les aides directes²⁰⁶ représentaient alors 58% du montant. Cependant, cette part représente 125% en 2008, soit une moyenne de 26 100 € par exploitation laitière. De plus, « Les nouveaux Etats membres comme la Pologne ont la possibilité de compléter de 30% ces paiements directs en prélevant dans leurs aides de développement rural (accords de Copenhague du 1er décembre 2002) (Pouliquen, 2002).

accordées à l'agriculture. N'en font pas partie les aides pour soutenir les marchés qui ne sont pas versées directement aux exploitants. On distingue alors selon l'INSEE trois types de subventions d'exploitation : – **les aides aux productions animales** : maîtrise de la production laitière, aides aux produits laitiers (y compris paiements supplémentaires), prime aux bovins mâles, prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime à l'abattage, paiements à l'extensification, autres prime bovines, prime à la brebis et à la chèvre, autres aides ovines, autres aides animales ; – **les aides aux productions végétales** : aides aux terres arables (jachères, céréales, oléagineux, protéagineux, chanvre et lin), aide à la culture du riz, secteur vin, secteur fruits et légumes, aides aux cultures énergétiques, autres aides du secteur végétal ; – **autres aides nationales et communautaires** : aides directes pour compenser un handicap géographique (indemnités compensatoires de handicaps naturels, (ICHN)), aides directes pour compenser un accident climatique, aides agro-environnementales (prime herbagère agro-environnementale (PHAE) par exemple), autres aides de l'État à l'exclusion des subventions d'investissement telle la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA).

²⁰⁶ - Le versement de paiements directs apporte cependant une certaine sécurité aux unités les moins performantes, sur la base d'un paiement direct de 35,5 euros par tonne de quota laitier. Ainsi, les exploitations de grande dimension percevront des montants élevés d'aides directes.

Sur longue période, le revenu des exploitations laitières européennes est stable. Pour compenser la baisse des prix et donc des revenus des producteurs, la commission Européenne a mis en place pour la première fois en 2004 une Aide Directe Laitière (ADL)²⁰⁷.

Cette dernière est entièrement découplée en 2006 et incorporée aux droits à paiement unique (DPU)²⁰⁸. Dans les conditions où chaque exploitation conserverait ses références historiques individuelles de droits à primes, le montant du paiement unique 2008 s'élève, en moyenne communautaire, à 17 800 euros par exploitation laitière, soit l'équivalent de 80% de l'ensemble des aides directes (V. Chatellier, 2003). Par le bais de ces mesures, la PAC permet aux producteurs européens d'éviter de trop grosses fluctuations des prix. Ainsi, leur environnement est plus prévisible et ils peuvent plus facilement investir. Le revenu des éleveurs laitiers deviendra, au terme de ces réformes, fortement dépendant des soutiens directs.

En revanche, l'aide directe au producteur laitier algérien, qui représentait 22,7% en 2000 (5 DA/litre), n'a progressé que de 1,4%, pour se stabiliser enfin autour de 31,8% du prix à la production (soit 7 DA/litre livré à la transformation). Elle ne représente que 13% du montant reçu par leurs homologues Français.

2.2.2-Analyse comparée des coûts de production

Dans un contexte de libéralisation caractérisé par une ouverture accentuée des marchés (via la diminution des droits de douane) et par l'insertion à l'OMC, la question de la compétitivité de la filière lait, et par conséquent celle des différents acteurs intervenants, se pose avec acuité

L'un des indicateurs de comparaison demeure les coûts de production. Ces derniers peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs et notamment de la localisation géographique, de la taille des exploitations et la nature, intensive ou non, de la production.

Le coût de production n'étant qu'une des composantes du revenu, il importe également de mettre en évidence le rôle d'autres éléments comme la productivité du travail ainsi que le prix à la production, analysé dans le paragraphe précédent.

2.2.2.1-Les difficultés méthodologiques

Le choix des indicateurs économiques comparable et représentatif se heurte à l'absence de définitions harmonisées entre ces pays. Ainsi, l'analyse des performances des productions laitières suppose de calculer des coûts de production détaillés par exploitation pour faciliter la comparaison entre partenaires. Cependant, en l'absence d'une méthode standard de calcul et des affectations comptables, dans le souci de mener une analyse comparative entre pays avec la confrontation des résultats économiques, la présente analyse est

²⁰⁷ - L'ADL selon la commission Européenne vient compenser partiellement la baisse des prix d'intervention. Elle est constituée de 2 volets : • La prime aux produits laitiers : attribuée à chaque producteur de lait européen en fonction de sa référence individuelle. • Les paiements supplémentaires : enveloppe européenne, attribuée à chaque État membre qui arrête une répartition nationale en fonction de critères objectifs. Cette aide est attribuée à tout producteur de lait, par année civile, par exploitation. Elle est octroyée par tonne de quantité individuelle de référence. (Commission Européenne).

²⁰⁸ - L'instauration d'un **paiement unique découplé** offre, en effet, de nouvelles opportunités pour réorienter les systèmes productifs. Cependant, ces incitations concernent davantage les exploitations laitières diversifiées de plaine (notamment celles orientées vers les grandes cultures et les jeunes bovins) que les unités spécialisées de montagne (zones où les opportunités de diversification sont faibles et où les aides directes attribuées via le développement rural conservent un certain niveau de couplage).

conduite avec les résultats issus des différents travaux publiés²⁰⁹ par l'Institut de l'élevage français, les notes et études économiques ainsi que d'autres organismes internationaux (IFCN et les Dairy reports) d'une part et les résultats obtenus au cours de notre enquête sur les périmètres du haut et moyen Cheliff, d'autre part. Le raisonnement ainsi induit est limité aux seules données des travaux disponibles et accessibles.

La première difficulté réside dans le fait que les méthodologies²¹⁰ d'enquête varient grandement d'un travail à l'autre. C'est ainsi que les définitions des coûts comptabilisés

²⁰⁹ - allusion faite ici aux études et travaux suivants : - l'Institut de l'élevage, département économie, in « Le coût de production du lait en France, évolution sur la période 1990/2001 », - COGEDIS : Articles technico-économiques sur la filière laitière, en particulier celui publié le **03/11/2006**, par **Céline LE LAURENT**, COGEDIS, 2006 ; - Vincent Chatellier (INRA-SAE2, Nantes) et André Pflimlin (Institut de l'Élevage, Paris), Les systèmes laitiers des régions européennes de l'Espace Atlantique, Eléments de réflexion économique complémentaire au projet « Green Dairy » Colloque « systèmes laitiers et environnement dans l'espace Atlantique », Nantes - 8 février 2007 - Antoine Erhel* avec la participation de Sylvain Rousset*, Anne-Sophie Wepierre* et Laurent Piet** In « Les exploitations laitières : des situations régionales contrastées, Notes et études économiques – n°29, Décembre 2007 », - Alain Blogowski in « La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées en production laitière », Notes et études économiques – n°18, avril 2003. - Résultats des travaux de l'IFCN (International Farm Comparison Network), entre autre les rapports FAT « Rapport FAT No 573: Comparaison du coût de la production laitière au niveau international » - IFCN Dairy Research Center, Hemme 2007 in Dairy Report 2006, year2005 data.

²¹⁰ - Pour l'Institut de l'élevage, dans l'étude intitulée « Le coût de production du lait en France, évolution sur la période 1990/2001 », le coût de production est calculé selon la méthode des « équivalents hectolitres de lait » à partir des informations recueillies dans le RICA (réseau d'information comptable agricole) sur l'échantillon des exploitations laitières dites spécialisées (OTEX 41). La méthode a retenu l'ensemble des charges prises en compte dans le calcul du résultat courant des exploitations. Ainsi, les céréales intra consommées sont prises en compte dans le coût de production à travers leur coût de revient en engrais, semences, produits phytosanitaires, etc. Cependant, les charges supplétives (rémunération conventionnelle : travail familial, capitaux propres fonciers, des capitaux propres d'exploitation) ne sont pas intégrées au coût de production. En plus, dans les méthodes des « équivalents hectolitres de lait », les coproduits du lait (vaches de réformes, veaux, ...), les produits des autres productions que le lait, et les aides jouant le rôle de complément de prix sont transformés en équivalents hectolitres à partir du prix moyen du lait de l'exploitation. L'ensemble des charges est alors rapporté à un volume de production qui tient compte du degré de diversification des systèmes. - Dans la publication de COGEDIS, 2006, dont les résultats de l'enquête sont commentés par **Céline LE LAURENT**, le coût de production global est décomposé selon les postes de coûts proportionnels (coûts de renouvellement, aliments vaches laitières, fourrages, vétérinaire, frais d'élevage, retenues sur ventes, autres charges proportionnelles) et des charges de structures (amortissements matériels, frais de mécanisation, amortissements bâtiments, bâtiments et fonciers, frais de personnel, charges sociales, intérêt long et moyen terme, autres frais financiers, autres amortissements, autres charges de structure). Il faut aussi signaler que l'étude est menée sur un panel de 1150 éleveurs laitiers spécialisés en France. - Le travail de Vincent Chatellier (INRA-SAE2, Nantes) et André Pflimlin (Institut de l'Élevage, Paris), sur les systèmes laitiers des régions européennes de l'Espace Atlantique. Les éléments de réflexion économique complémentaire au projet « Green Dairy » est rendu public au colloque « systèmes laitiers et environnement dans l'espace Atlantique », Nantes - 8 février 2007. La comparaison des résultats économiques entre les régions est conduite pour les exploitations laitières spécialisées ayant une production laitière annuelle supérieure à 200 000 kg et au titre de l'exercice 2003. Le travail porte sur les onze régions de l'arc atlantique du projet « Green Dairy » (la Galice (Allemagne), pays de la Loire et la région de Bretagne (France), le nord du Portugal, pays de Galle, Aquitaine, pays de Basque (Espagne), Angleterre (SW), Ecosse, Irlande du nord, république d'Irlande.) qui regroupent 103 000 exploitations laitières, soit 23% du total communautaire (pour 24% du cheptel de vaches laitières). Le calcul du coût de production est rapporté à la tonne de lait, selon ces auteurs ce mode de calcul n'est pas perturbé par l'affectation au secteur laitier de charges inhérentes à d'autres ateliers présents sur l'exploitation. Le coût global de production est scindé en six rubriques : les achats d'aliments ; les autres charges opérationnelles (engrais, semences...) ; les frais de mécanisation (dotation aux amortissements en matériel, travaux par tiers, entretien du matériel, carburant) ; les frais de bâtiment (dotation aux amortissements en bâtiments, entretien) ; le salariat (salaires et cotisations) ; les autres charges de structure. La source utilisée est la suivante : RICA UE, Commission européenne DG AGRI-G3 / Traitement INRA SAE2 Nantes et Institut de l'Élevage. -Au niveau du travail de Antoine Erhel sur « Les exploitations laitières : des situations régionales contrastées, Notes et études économiques – n°29, Décembre

changent également selon la nature des analyses et travaux menés, ce qui rend les comparaisons extrêmement difficiles.

2.2.2.2- Analyse comparée des coûts de production du lait

Les résultats de ces études et travaux confrontés à ceux de l'enquête menée dans les deux périmètres de Chécliff sont donnés par les tableaux suivants :

Tableau 91: Tableau récapitulatif des coûts de production du lait (U = € / litre)

	A, Blogowski 1998	Institut de l'Élevage (Coûts de production en France » Rica 97-2001			COGEDIS, 2006		Projet Green dairy) Rica 2003	A , Erhel Rica 2000-2005	
Source de traitement	DAF (SCE ES/ BRICA SDEPE/BAEP)	Traitement institut de l'Élevage).			Panel de 1150		(Traitement INRA SAE2 Nantes et Institut de l'Élevage	Traitement BAEP.	
Année	1998	97-99	990	2001	05-06	04-05	2003	2000	2005
Belgique	0,31								
Danemark	0,41								
Allemagne	0,40						Galice 0,181		
Espagne	0,25								
France	0,37	0,27	0,24	0,30	27,59	28,14	0,374(pays de Loire) et 0,372 (Bretagne) 0,24	0,52	0,55
Irlande	0,29								
Italie	0,37								
Pays-Bas	0,35								
Autriche	0,43								
Portugal	0,30						0,265		
Finlande	0,45								
Suède	0,48								
Royaume-Uni	0,33						0,26		
Total UE-15	0,36						0,33		

2007 », le calcul de coût de revient est fait pour les toutes exploitations laitières françaises professionnelles, selon la typologie mise au point par l'INRA et l'ONILAIT, à partir des données 2000 et 2005 du réseau d'information comptable agricole (RICA). . c'est-à-dire les exploitations employant plus de 0,75 unité de travail annuel (UTA) pour une marge brute standard (MBS1) dégagée sur l'exploitation de plus de 9 600 € en l'occurrence , les petites exploitations laitières (SEB 31) , Les exploitations laitières spécialisées (SEB 32) et les exploitations laitières diversifiées (SEB 33). La source indiquée pour le travail est RICA 2000 et 2005 – Traitement BAEP. - Cependant **Alain Blogowski dans « La diversité de l'agriculture européenne : les exploitationsspécialisées en production laitière, Notes et études économiques – n°18, avril 2003 ; se base sur les exploitations agricoles européennes spécialisées dans la production laitière, c'est à dire celles de l'OTEX 41 "Bovins lait" du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen. L'analyse s'appuie sur les chiffres correspondant à l'exercice 1998. Il s'agit de l'ensemble des charges réelles, y compris les amortissements. Par contre, le travail familial ne fait l'objet d'aucun calcul de charge fictive (ou "calculée"). La source citée est : RICA UE 1998 – Commission Européenne – DG Agriculture G3 – Traitements DAF (SCEES/BRICA – SDEPE/BAEP).**

* il s'agit des régions de ces pays et non de la moyenne

Tableau 92 : les coûts de revient par type d'élevage sur la base du taux de change de 2006 (1€ = 91,24 DA) (U = €/l)

	Classe A	groupe B1	Groupe B2	Groupe B3	Groupe B4	Classe C	Moy livreur
coût de revient	29,69	25,52	41,36	23,88	36,99	37,1	32,46
Coût de revient en €/ 100 litres	32,54	27,97	45,33	26,17	40,54	40,66	35,57

Source : Nos calculs à partir des taux de change.

La comparaison des coûts totaux par litre de lait révèle des situations très contrastées, d'abord en termes de résultats entre les différentes études et entre les différents pays et régions d'Europe. Ce constat est vrai malgré l'existence d'une source de donnée harmonisée (RICA), bien que les méthodologies soient différentes, chose confirmée par l'ensemble des travaux et études consultées.

Selon l'étude de A, Blogowski, les charges des exploitations européennes varient du simple au quintuple selon les pays. Elles se situent en effet aux environs de 150 000 € au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, contre seulement 30 000 € en Espagne, au Portugal et en Autriche. Rapportées aux volumes de lait produits, ce sont toujours les exploitations suédoises, finlandaises, autrichiennes et danoises qui affichent les coûts de production unitaires les plus élevés avec, respectivement, 48, 45, 43 et 41 euros par hectolitre.

Cependant, en termes de régions et selon le rapport du projet Green Dairy, la Galice en Espagne bénéficie de la meilleure position et ce malgré des frais élevés d'alimentation du bétail (0,181 €/l). Le montant total des charges est également assez faible en Irlande (Thorne, Fingleton, 2005), à savoir 243 euros par tonne de lait. Cependant, la situation est moins favorable pour l'Ouest de la France où les exploitations sont de taille comparable à celles de l'Irlande²¹¹ affichent un coût moyen de l'ordre de 0,37 €/l, contre une moyenne en Irlande de 0,24 €/l.

La différence existe même au sein de chaque région, où des écarts importants de coûts de production sont observés entre les exploitations laitières. Ainsi, l'étude de l'institut de l'élevage de l'année 2005 rapporte qu'il existe une forte variabilité intra système. Chaque système comporte au minimum 13% d'exploitation à coût faible, inférieur à 0,24 €/L, et 21% d'exploitations à coûts élevés, supérieurs à 30 €/L.

En comparaison avec les résultats de l'enquête, les deux périmètres du Chélif affichent un avantage clair en termes de coûts et pour tous les types d'élevages identifiés, comparés aux données rapportées récemment par A, Erhel, 2007, situant la moyenne de la France à 0,55 €/L en 2005, contre 0,52 €/L en 2000. Néanmoins, ces résultats se trouvent largement supérieurs à ceux affichés par les autres études et travaux qui négligeaient quelques éléments dans le calcul de leurs coûts de revient.

²¹¹ - Ces deux régions sont pénalisées par un niveau élevé de frais de mécanisation (122 euros par tonne de lait en Pays de la Loire contre 115 euros en Bretagne, 50 euros dans le sud-ouest de l'Angleterre et 45 euros en Irlande). Le montant des frais d'aliments pour les UGB herbivores (hors aliments auto- utilisés) représente près 45 euros par tonne de lait dans ces deux régions contre 57 euros en Irlande et 104 euros au nord du Portugal.

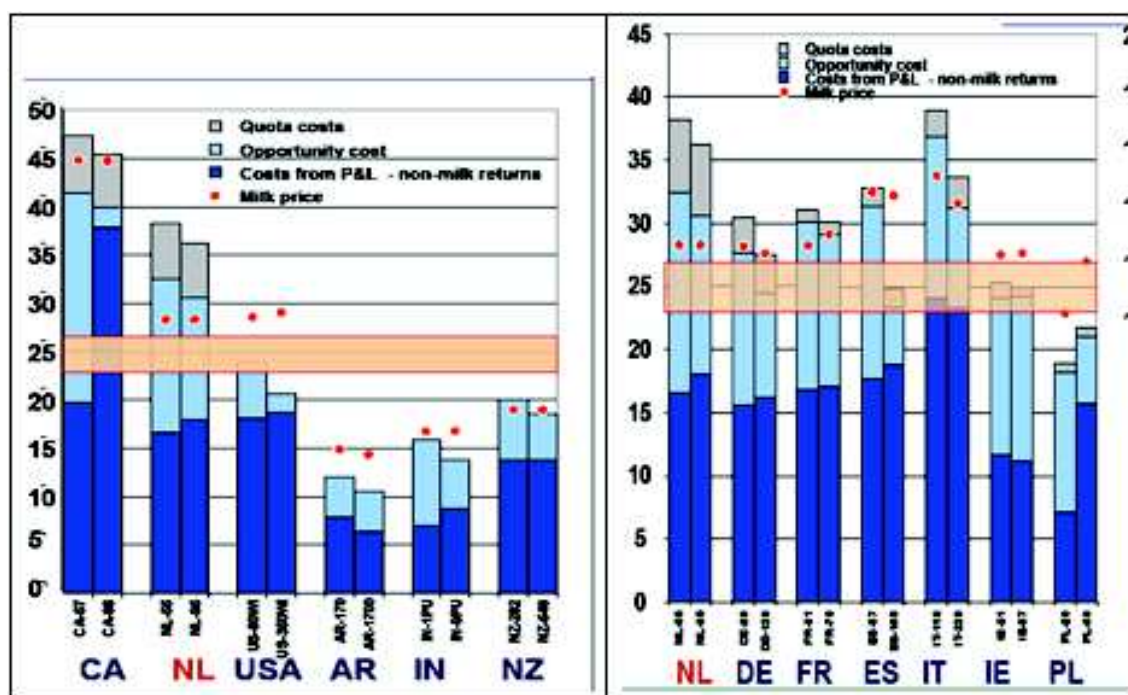
Les résultats rapportés par COGEDIS, 2006 sont très proches et comparables à ceux enregistrés dans notre cas par les groupes B3 et B1 ; cependant la moyenne affichée par l'ensemble des élevages reste élevé, soit à un niveau de plus 22,4% en comparaison avec la moyenne enregistrée au cours de la même année par COGEDIS.

2.2.2.3-Comparaison internationale

Essayer de déterminer quel est le prix indicatif du lait sur les marchés mondiaux soulève des problèmes, surtout en raison de l'instabilité des taux de change entre les principales monnaies.

Sur la base d'une moyenne des prix internationaux des produits laitiers au cours des trois dernières années, et compte tenu d'une marge pour le traitement des produits, on considère que le prix de référence est actuellement de 25 cents €/kg (IFCN, 2007). Autrement dit, les pays où les prix du lait sont supérieurs à ce chiffre ne sont généralement pas considérés comme compétitifs sur les marchés internationaux si la production ne jouit pas d'avantages significatifs sur le plan de la qualité ou s'ils n'ont pas recours à des subventions à l'exportation.

Sur la base de la méthodologie de l'IFCN²¹², deux types d'exploitation ont été retenus comme 'caractéristiques' de chaque pays et ont fait l'objet d'une analyse approfondie, les résultats inhérents à cette étude sont résumés dans les graphiques ci-dessous :



Graphique n°85 : Coûts de production du lait (U = €/100 kg de lait)

Source:IFCN Dairy Research Center, Hemme 2007 in Dairy Report 2006

²¹² - En 2006, 28 pays ont participé au réseau IFCN Dairy, représentant environ 70% de la production laitière mondiale. Les systèmes présentés sont extrêmement variés : de la ferme à 2 vaches de Bangladesh et du Bengale en Inde aux 2000 VL d'un cas type des USA.

Légende : CA : Canada (57 et 98 VL/ferme), NL : Netherlands (Hollande 55 et 94 VL/ferme), USA (80 et 350 VL/ferme), IN : Inde (1 et 9 VL/ferme), AR : Argentine (170 et 1700 VL/ferme), NZ = Nouvelle Zélande (282 et 546 VL/ferme).

DE : Allemagne (80 et 120 VL/ferme), FR : France (31 et 70 VL/ferme) , ES : Espagne (37 et 103 VL/ferme), IT: Italie (116 et 229 VL/ferme), IE = Irlande (51 et 87 VL/ferme), PL = Pologne (20 et 60 VL/ferme)

Il en résulte que les coûts de production laitière varient significativement au sein de l'Europe ainsi qu'en Amérique. Même à l'intérieur d'un seul pays, des avantages considérables ont été identifiés pour les exploitations les plus importantes par rapport aux plus petites. Or, ce sont les exploitations de taille moyenne qui représentent la majorité de la production laitière ; les plus concurrentielles se trouvent en Amérique du sud, en Océanie, et en Pologne (où le coût de production n'atteint pas les 17 €/100 kg de lait).

Les coûts élevés dans les autres pays européens (Allemagne, France, Italie..) sont imputables au coût du travail (salaires élevés), les coûts de location de la terre et l'élévation des prix des quotas.

Les petites exploitations sont aussi compétitives. Il convient de noter que l'exploitation PK-10R (Pakistan) est l'une des entreprises laitières les plus compétitives analysées par l'IFCN en 2002 (*IFCN Dairy Report*, 2003) et que ses coûts de production sont inférieurs à ceux des exploitations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande incluses dans la comparaison internationale.

2.3-Entre la préférence accordée à la poudre de lait et le développement de la production locale

2.3.1-La politique laitière explicite est donc une politique d'équité ! La poudre de lait est beaucoup plus avantagee

La décision de soutenir la transformation par le versement de 15 DA a été pris d'une manière arbitraire, avant de confiée la tâche de régulation du marché à l'ONIL. Ce dernier s'est engagé à un approvisionnement d'une manière régulière les industriels publics et privés par la poudre de lait à un prix fixé de 157 DA/ Kg et ce indépendamment du niveau des cours mondiaux. En conséquence, la matière première coûte ainsi aux laiteries 19,63 DA pour la fabrication d'un litre de LPC à raison de 125gr de poudre. Dans ces conditions, les laiteries ont beaucoup plus d'intérêt à utiliser la poudre de lait que le lait cru en renforçant davantage la compétitivité des produits de l'importation. A cet effet, selon le directeur de l'ONIL, l'Algérie a consacré en 2007 une subvention exceptionnelle de 111 millions pour soutenir les prix à la consommation. Ces mesures expliquent clairement une grande volonté politique de soutenir les prix à la consommation de ce produit stratégique dans la mesure où les importations de lait et produits laitiers - entre autres permettent de résoudre une partie du problème grandissant que constitue l'approvisionnement des centres urbains.

En plus des subventions nationales, la filière laitière nationale subit aussi une forte concurrence de la part des importations de produits laitiers, des produits plus compétitifs. La concurrence avec le lait local ne se fait pas à jeu égal en raison des subventions dont bénéficient ces dernières. Ce sont les subventions aux exportations de l'Union européenne comptent le plus. En effet, l'Union européenne y est le principal fournisseur de l'Algérie avec une moyenne de plus de 50% des importations durant la période 2001-2007(cf. Chapitre 02). En avril 2006, le niveau des restitutions rapporté par l'ONILAIT varie de 45 euros à 56

euros par 100 kg de poudre de lait, selon la teneur en matière grasse, équivalent à 5,08 DA par équivalent lait.

Un autre facteur plaide en faveur de la poudre de lait, celui en relation avec la faiblesse de droit de douane. A la suite de la signature de l'accord d'association avec l'UE, l'Algérie ne dispose donc plus de la marge de manœuvre et de la capacité d'agir en matière de fixation du niveau des tarifs à l'importation. En outre, on ne peut que conclure que l'ensemble des droits et taxes appliqués à l'importation de produits laitiers sur le territoire Algérien, et en particulier ceux appliqués à la poudre de lait (cf. Chapitre 08), sont loin de constituer une quelconque barrière dissuasive à l'entrée de ces produits sur le marché. Ils sont en tout état de cause bien loin de corriger l'avantage concurrentiel indu, par l'intermédiaire des subventions aux exportations, dont bénéficient les importations de poudre de lait en provenance de l'Union européenne.

En somme, la faiblesse des tarifs appliqués à l'importation, la volonté de maintenir les prix à la consommation à un niveau plus bas, la fixation des prix de la matière première à un niveau plus bas que le niveau accordé à la production sont autant d'instruments qui militent en faveur d'une politique alimentaire²¹³ et donc une volonté délibérée d'encourager davantage la consommation.

M Padilla et L Malassis²¹⁴, dans un article intitulé « politique agricoles et politiques alimentaires » précise que « les deux caractéristiques centrales de toute « bonne politique » sont l'efficacité et l'équité. On peut dire que la politique la plus efficace est rarement la plus équitable, aussi la politique la plus équitable est rarement la plus efficace ». Dans les conditions de la filière lait en Algérie, il s'agit d'une priorité donnée à l'équité dans une économie sous développée, protégeant la capacité d'achat des consommateurs, par crainte d'une révolte urbaine, plus probable qu'une révolte agricole. La difficulté de nourrir une population en plein croissance, accentuée par une urbanisation rapide conduit inévitablement à une instabilité sociale accrue: prévenir ce risque est un souci majeur des autorités locales. La mise sur le marché de ce produit stratégique à des prix modérés est un facteur de maintien d'une certaine paix sociale.

En conclusion, le lait de poudre importé ne concurrence pas le lait local en termes de prix seulement (compétitivité prix), mais aussi en termes de qualité et de disponibilité sur le marché. Les produits importés présentent certains avantages comme la longue conservation et la facilité d'utilisation qui répondent mieux aux besoins des utilisateurs (transformateurs et consommateurs. La filière lait se trouve confrontée non seulement à la forte concurrence des produits importés, mais aussi à un certain nombre de contraintes techniques, structurelles, territoriales et socioéconomiques. La conjonction de l'ensemble de ces facteurs constitue de toute évidence autant de frein et de défis sérieux au développement de la production laitière locale.

2.3.2-Dans ces conditions est-il concevable de voir se développer en Algérie une filière Lait indépendante, donc à l'abri des importations de poudre ?

2.3.2.1.Des gisements non exploités méritent une attention particulière et un soutien conséquent !

²¹³ - La politique alimentaire concerne plus spécifiquement les produits consommés ainsi que les consommateurs ; elle vise à une amélioration quantitative et qualitative de la ration alimentaire ».

²¹⁴ - M Padilla et Mallasis L, in « Politiques agricoles et politiques alimentaires ». Cahiers Options Méditerranéennes ; v. 1(4)), Atelier sur les Politiques Agricoles et Alimentaires, 1992/10/12-16. Montpellier : CIHEAM-IAMM, 1993. p. 85-89.

L'avenir des filières locales en Algérie n'est pas prometteur à cause de la concurrence des produits importés. Les producteurs de lait de l'Algérie se trouvent en compétition avec le Trésor public de l'Union européenne (produits de l'UE continuent malheureusement de bénéficier de subventions) et le trésor national d'Algérie.

Il est clair que la tradition d'élevage laitier est peu ancrée en Algérie et dans le monde rural en particulier. Cependant, l'initiation de la politique laitière à partir de 1995 a contribué d'une manière ou d'une autre l'émergence d'une population active d'éleveur, à l'instar de la classe A et les groupes B1 et B3. Cependant, ces derniers méritent un soutien considérable et un accompagnement sans cesse. Ainsi, la nécessité de continuer à développer la filière locale apparaît comme la meilleure opportunité pour préserver la pérennité des acteurs et comme un moyen de garantir aux laiteries un accès durable, même si partielle, à un approvisionnement en produits laitiers, à l'abri des fluctuations incontrôlables des prix du marché international.

Au delà, de la hausse des prix sur le marché mondial et de la demande potentiel exprimée sur le marché Algérien, deux bonnes raisons plaident en faveur d'aller dans le sens de mieux protéger les éleveurs laitiers et le marché local des produits laitiers. La première est que les importations de ces produits demeurent encore subventionnées. L'autre raison, le développement de l'agriculture mondiale et de certains secteurs stratégiques en particulier a été toujours appuyé par un ensemble de mesures dont la protection des marchés. Et même plus, dans la perspective où les subventions à l'exportation pourraient être appelées à être éliminées à l'horizon 2013, il est important dès lors de saisir l'opportunité et donner la possibilité à la filière laitière en Algérie de se préparer à ce nouvel environnement commercial.

L'exploration des résultats de l'investigation menée dans le Chélif a révélé que les exploitations laitières ont **des marges devant elles qui sont relativement importantes**. Plusieurs opportunités restent non exploitées ; l'exemple des exploitations de type B3, B1 et la classe A est révélateur.

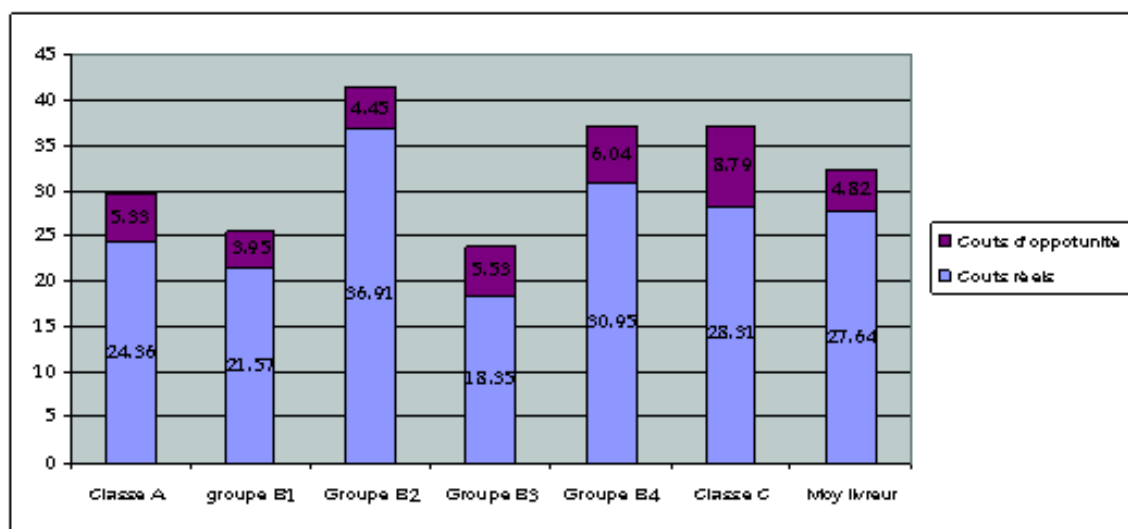
2.3.2.2 .Avec des coûts d'opportunités favorables et relativement importantes !

L'introduction de la notion de coûts d'opportunité et des coûts réels permet de mieux analyser le cas des exploitations locales et de cerner la compétitivité des types différenciés dans le Cheliff.

Que faut-il entendre par coût d'opportunité ?

Les coûts d'opportunité sont l'ensemble des coûts relatifs aux capitaux propres, travail familial, autrement dit ces coûts désignent la valeur de la meilleure option réalisée. Ainsi, les facteurs qui sont à l'origine de ces coûts se résument essentiellement au marché du travail par le biais du niveau des salaires versés et du bénéfice immatériel du chef d'exploitation.

Dans notre méthode de calcul des coûts de production, le travail familial qui, constitue plus de 80%, a été valorisé et intégré dans le calcul. En soustrayant la valeur de ce travail on obtient les coûts réels et les coûts d'opportunité (graphique suivant).



Graphique n°86 : Coûts d'opportunités et coûts réels par type d'élevage du Cheliff ($U = DA/l$)

Source : nos calculs à partir de l'enquête

Ces résultats de l'enquête ramenés en Euros et pour 100 kg de lait, donnent une moyenne de 5,28 € par 100 kg de lait, variable d'un minimum de 4,33 (groupe B1) à un maximum de 9,63 (classe C).

Ses résultats se trouvent bien en dessous de ceux affichés en Europe de l'Ouest où la rémunération pèse plus lourd de 10 à 20 € par 100 kg lait (IFCN, 2007).

En plus des coûts d'opportunités, d'autres critères sont ajoutés pour affiner les comparaisons entre pays, tel le calcul du coût de renouvellement²¹⁵. En se basant sur l'étude de l'IFCN en 2006, avec une méthode standard²¹⁶ de calcul et des affectations comptables, les coûts de renouvellement les plus bas, selon le rapport (IFCN, 2006), s'observent en Pologne (0,62 € par 100 kg de lait produit), en Nouvelle Zélande (0,71 €) et en Argentine (1,07 €).

Dans ces pays les coûts de production des génisses sont très faibles, les prix des réformes moyens et les vaches ont une bonne longévité : 4 à 5 lactations. En revanche, les coûts les plus élevés s'observent aux USA et en Allemagne : 2,94 € par 100 kg de lait. Les génisses coûtent plus cher à élever, les vaches sont certes très productives, mais sur une durée plus courte. En comparaison à notre situation, le poste similaire le plus proche au coût de renouvellement demeure la dépréciation de l'animal (vache laitière).

²¹⁵ -L'analyse du coût de renouvellement se fait par différence entre le prix de revient d'une génisse et la valorisation de la vache de réforme. Ce montant est ensuite divisé par la production totale de lait durant la carrière de la vache, de 16 à 27000 kg).

²¹⁶ - Les recettes sont essentiellement les ventes : lait (milk), vaches de réforme (cull cows), veaux (calves, heifers), cultures hors cessions internes et les aides directes (direct payments). Le poste dépenses ou charges directes (cash cost) comprend : - les charges opérationnelles des cultures de vente, les cultures fourragères, les concentrés et les frais d'élevage; - les dépenses de structure : carburants, entretien et autres charges de structures; - les dépenses salariales : salaires et charges sociales salariés; - les fermages réels; - les intérêts sur trésorerie. Les recettes moins les dépenses donnent une marge nette. En soustrayant les amortissements (dépréciation) et les variations d'inventaire en quantité et en valeur de cette marge, on obtient un revenu d'exploitation. Pour arriver à un bénéfice, des charges calculées (opportunity costs) sont ensuite déduites. Il s'agit des intérêts sur les capitaux propres, d'un coût annuel des quotas achetés, d'un fermage sur les terres en propriété et d'une rémunération familiale (basée sur les standards de chaque pays).

Ce poste est estimé, en moyenne, à 5,50 € par 100 kg de lait produit, en variant de 4,77 (groupe B3) à 6,62 (classe C). Ce poste est déterminé dans l'hypothèse où toutes les vaches laitières sont achetées.

En conséquence, ces résultats montrent l'existence encore de marges compétitives plus significatives, notamment pour les exploitations du groupe B3, B1 et la classe A. Ces marges seront plus importantes dans la mesure de la prise en charge du peuplement des fermes laitières par le biais de la multiplication des génisses au lieu de leur importation.

Au delà des couts d'opportunités et la possibilité de prendre en charge la multiplication des génisses sur places ; les exploitations du groupe B3, les plus compétitives disposent d'une assiette foncière suffisante susceptible de réduire davantage le coût de production. Ils paraissent comme le groupe le plus cohérent et donc le plus adapté aux conditions de la région. Au groupe B3, s'ajoute les exploitations du groupe B1, les classes A et E. Ces types présentent encore des opportunités certaines et des potentialités foncières, pourraient les qualifier à devenir plus performantes et compétitives, notamment si elles seront appuyées par les pouvoirs publics en vue de surmonter certains contraintes techniques et managériale (la faible maîtrise des aspects techniques, la faiblesse des investissements ...).

Ces marges importantes ainsi que les possibilités de diversification offertes à ses exploitations constituent sans aucun doute un gisement qui mérite d'être réhabilité et bien exploité pour les exploitations locales.

2.3.2.3 .Cependant avec des équipements dérisoires et une dépendance alimentaire accrue et chère !

Le tableau suivant regroupe dans une approche globale le niveau et la structure des coûts de production enregistrés au cours de notre travail de terrain et les chiffres publiés par la Commission européenne²¹⁷ dans le cadre du « Réseau d'Information Comptable Agricole » (RICA) des producteurs de l'UE de la même année 2006 , fait ressortir une différence claire en termes d'importance de postes.

Ainsi, le poste charge de mécanisation, dans lesquelles sont intégrés les amortissements et les frais financiers est un des postes dominants, avec une part de 24,4% des coûts totaux, indicateur du degré de mécanisation poussé des exploitations belges et européennes d'une manière générale. A contrario, le poste dominant, qui représente à lui seul environ 58% dans nos exploitations est celui des charges alimentaires, les aliments achetés représentant 88,15% du total de ce poste, contre environ 12% de charges d'aliments produits sur les exploitations entre autres les cultures fourragères. Cependant, l'alimentation ne représente que 33,45% du total des coûts européens dont 9,8 % d'aliments achetés, ce qui dénote que l'essentiel de l'alimentation est produite au niveau de l'exploitation européenne contrairement aux exploitations des deux périmètres enquêtés. Il en découle ainsi que l'obtention d'une meilleure efficacité dans nos exploitations passe par l'effet cumulé d'un ensemble imbriqué de facteurs entre autre le degré d'autonomie du système alimentaire.

Les postes d'importance intermédiaire sont représentés en Belgique par les frais d'élevage (frais vétérinaires et de reproduction et travaux pour élevage), de bâtiments et les frais généraux de gestion qui représentent chacun de 8 à 12% du coût total. Ces charges,

²¹⁷ - Chiffres extrait in rapport Contribution du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie au groupe de travail « Transparence des prix dans le secteur du lait et de la viande », 2007. consultable à l'adresse suivante : [www .economie .fgov.be/fr/.../study_milk_fr_tcm326-73354.pdf](http://www.economie.fgov.be/fr/.../study_milk_fr_tcm326-73354.pdf)

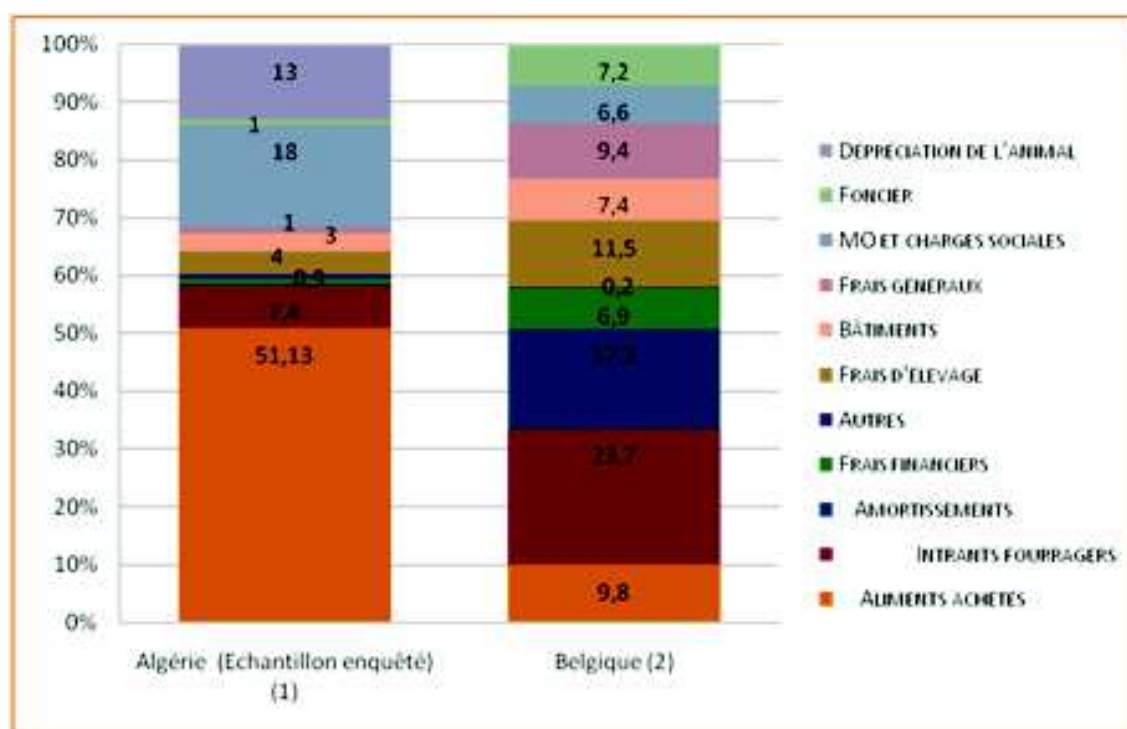
ensemble, représentent environ 8% du total des charges des éleveurs du Cheliff, indicateurs témoignant du caractère dérisoire des bâtiments et de la nature des équipements utilisés.

	Algérie (Echantillon enquête) (1)	Exploitations spécialisées Belges en 2006
Charges opérationnelles		
Charges alimentaires	58	33,45
dont : Aliments achetés	51,13	9,8
Intrants fourragers	7,40	23,7
Mécanisation	2	24,4
dont Amortissements	0,1	17,35
dont frais financiers	1	6,9
Autres	0,9	
Frais d'élevage	4	11,5
Bâtiments	3	7,4
Frais généraux	1	9,4
MO et charges sociales	18	6,6
Foncier	1	7,2
Dépréciation de l'animal	13	0
	100	100

Tableau 93 : Structure comparée des coûts de production en % par poste de l'échantillon enquêté et de la moyenne Belge .

Source : 1) Nos calculs à partir de l'enquête. 2) Contribution du SPF Economie, P.M.E. 2007.

Cependant, dans notre cas, les postes d'importance intermédiaire représentent chacun 18% et 14% du coût total et sont constitués par la main d'œuvre et la dépréciation des animaux présents. La main d'œuvre ne pèse en Belgique d'environ 7% du coût total en raison de la productivité élevée par UTH et par vache laitière ; quant à la dépréciation des animaux, elle est négligeable du fait que les VL sont le produit des étables elles mêmes et sont par conséquent de poids plus faible dans le total des coûts.



Graphique n°87 : Structure comparée des coûts de production en % par poste de l'échantillon enquêté et de la moyenne Belge

Source : 1) Nos calculs à partir de l'enquête. 2) Contribution du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie au groupe de travail « Transparence des prix dans le secteur du lait et de la viande », 2007.

En conséquence, l'ensemble des postes qui concourent à l'alimentation des animaux, la main d'œuvre et la dépréciation des animaux, constituent 91% du coût total contre seulement 40% en Belgique. Cependant, la mécanisation, l'alimentation et les frais d'élevage, de bâtiments et de gestion accaparent environ 77% du coût total.

L'UE détient des avantages comparatifs par rapport à nos producteurs grâce à des rendements plus élevés ; cependant, cet avantage apparaît à moyen terme au profit des éleveurs locaux en cas d'éventuelles augmentations des rendements qui restent actuellement à des niveaux faibles. En termes de fonctionnement des exploitations, les producteurs laitiers européens apparaissent dans des situations de survie grâce aux subventions publiques. En Algérie, le bas niveau des revenus ne compense pas la faiblesse des rendements, ce qui rend la rentabilité des exploitations extrêmement aléatoire et tributaire du type de système en question.

In fine, la politique laitière devait tenir compte d'une éventuelle aide pour un équipement suffisant des exploitations, l'introduction des subventions en matière d'encouragements de la pratique des cultures fourragères pour pouvoir prétendre à une diminution des coûts d'alimentation et une relative autonomie alimentaire des cheptels laitiers.

2.3.3-Le système de régulation doit renforcer les actions du PNDRA

Si le renchérissement des importations est considéré comme une condition première pour rendre les exploitations laitières locales compétitives, cela ne suffira pas à induire une

augmentation significative de la production. Plusieurs autres mesures doivent être initiées ou continuées ou intensifiées, et ce à tous les maillons de la filière.

Il est possible en conséquence d'accroître le taux de couverture des besoins par la production locale et de contribuer ainsi à l'amélioration des revenus des agriculteurs et de réduire la facture alimentaire en conformité avec les engagements internationaux.

A cet égard, cinq grands axes de réflexion stratégique pourront être envisagés pour impulser la production laitière, préserver la pérennité des acteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs de lait :

- La définition et la mise en œuvre d'une politique de développement prenant en compte le potentiel des différentes régions d'élevage se traduisant par des investissements publics massifs ;
- Un meilleur fonctionnement du marché avec, notamment un meilleur accès à l'information, aux intrants et un appui à l'organisation de la filière ;
- Un appui à la professionnalisation de la filière (renforcement des capacités des acteurs afin d'assurer une meilleure valorisation de la production) ;
- Des prix et des indemnités plus favorables à la production locale (les indemnités et la subvention actuelle accordée pour les industriels ne les incitent pas à utiliser le lait local, les prix aux producteurs en vigueur à partir du premier janvier 2009 sont largement suffisant pour s'intéresser à l'intensification de la production laitière comparativement aux prix payés dans d'autres pays) ;
- La nécessité de maîtriser les importations (contingent, droit spécifique, produits sensibles...) si l'on veut développer la production nationale et assurer la pérennité des acteurs et la nécessité des mesures d'accompagnements.

Au niveau de la production : La politique laitière doit appuyer les initiatives visant à mieux soutenir les fermes laitières existantes, pour leur permettre d'être plus concurrentielles et de s'adapter plus facilement à un environnement laitier changeant. Il est de ce fait important de continuer les efforts déjà entrepris pour la réhabilitation de la filière lait, initier dans le cadre du PNRDA. Il est extrêmement important *de maintenir le maximum d'exploitations laitières viables sur l'ensemble du territoire en accompagnant leur modernisation et en réduisant les coûts d'exploitation*. Ainsi, la politique laitière dans le cadre du PNDRA doit en outre

- Renforcer les investissements à la ferme et non pas les diminuer. Depuis plus de trois ans, l'Etat a réduit les subventions agricoles alors que l'agriculteur Algérien en générale est peu subventionné par rapport aux agriculteurs Américains et Européens ;
- Renforcer davantage les subventions en matière d'investissement surtout pour la mobilisation de l'eau d'irrigation (petites et moyennes hydrauliques) et les équipements ;
- Utiliser d'une manière efficace les structures et compétences existantes (étables vides, cadres en chômage) ;
- Rechercher la forme d'exploitation la plus adaptée à chaque région (**cohérence**)
- Renforcement de la recherche développement national en partenariat avec les expériences Européennes susceptibles de transférer la technologie ainsi que la multiplication des expérimentations dans les conditions normales et ce par la réhabilitation des institutions d'encadrement et de recherches existantes ;
- Accompagner et encourager les initiatives de création de nouveaux projets de production laitière L'éleveur sera accompagné dans la confection et le fonctionnement de projet de production laitière et /ou encouragement de l'implantation d'autres

investisseurs étrangers ou locaux. D'autant plus actuellement, le pays dispose de ressources financières suffisantes pour développer la filière ;

- Renforcer la réhabilitation des structures statistiques et d'informations ainsi que les structures syndicales pour une meilleure représentation des acteurs. Cette réhabilitation est de mesure de fournir des éléments fiables en matière d'analyse et une meilleure participation aux projets de redynamisation de la filière.

Pour la transformation, il faut absolument renforcer la compétitivité de la laiterie en restructurant l'industrie tout en préservant l'emploi, en accroissant la part des produits bien valorisés. L'Etat doit accompagner les PME en préconisant des mesures correctrices en matière de gestion des ressources humaines, d'organisation du travail, de politique, de management et de formation des salariés. Ces dernières doivent impérativement se doter des compétences techniques du savoir faire, savoir organiser et savoir former.

La filière lait doit reposer sur un soutien gouvernemental solide. Ce qui permettra à moyen et long terme de faire de la filière, une activité solide financièrement où tant les producteurs que les transformateurs réussiront à jouir de conditions avantageuses. Le gouvernement devra faire « sa job » au même titre que l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière. La filière ne devrait pas échapper à la régulation de l'Etat. En plus des subventions, l'essentiel de l'effort de l'Etat portera sur la mise en place d'un cadre réglementaire qui permettra de créer un environnement économique plus favorable au développement de la production laitière locale.

Bien que dans tous les pays du monde les producteurs répondent à une amélioration de l'environnement économique dans lequel évolue leur secteur de production, quelle qu'en soit l'origine, nous ne pensons pas que l'augmentation des prix et des niveaux de soutiens octroyés suffira à elle seule à induire une augmentation significative de la production compte tenu des défis et des handicaps auxquels est confrontée la production laitière. Il y a plusieurs autres actions à entreprendre ou à continuer et ce vers d'autres types d'élevages. Des experts relèvent, aussi, la possibilité de recourir, parallèlement aux exploitations de bovins, à des unités de caprins, dans zones de piémonts et de montagnes notamment ; sachant que 10 chèvres produisent autant de lait qu'une vache mais consomment 10 fois moins d'aliments.

Conclusion : la Matrice SWOT pour la filière lait

Les filières laitières des nations européennes peuvent s'appuyer sur des avantages comparatifs réels : un climat tempéré, de larges possibilités d'irrigation, une surface agricole utile assez étendue et des méthodes de production intensives et modernisées. Le développement de filière lait en Algérie se trouve handicapé sérieusement par ces mêmes facteurs qui entravent l'essor de la production. Ainsi, la productivité par unité de surface et la productivité de la main-d'œuvre sont généralement faibles, faiblesse accentuée par une croissance forte de la population et de l'urbanisation. Il est clair aussi que l'infrastructure industrielle et commerciale de l'UE est plus développée qu'en Algérie grâce à la présence des principales firmes multinationales européennes, le lait en Europe fait l'objet d'une OCM spécifique, d'une organisation originale et d'un intérêt particulier, reflétant son poids dans l'agriculture de ces pays à traditions laitières.

En définitive, il semble qu'à moyen et long terme, la filière laitière en Algérie ne soit pas compétitive avec les filières européennes. Les deux types de filières ont évolué dans des environnements économique et politique très différents. De même, les producteurs laitiers des principaux acteurs de l'OMC, du moins ceux des USA et de l'UE, ont une production

rendue artificiellement compétitive. Les politiques agricoles dans ces deux blocs créent des effets de distorsion sur les échanges qui ne sont pas négligeables, car elles tendent à protéger leurs productions des évolutions du marché mondial, tout en garantissant leur compétitivité.

Ces politiques incitent donc les producteurs de ces pays à continuer de produire davantage dans un climat sécurisé et à exporter une partie de leur production, tout en étant protégés des cours qu'ils contribuent à déprécier. En maintenant ainsi artificiellement les prix à des niveaux bas, les productions américaines et européennes restent toujours compétitives, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Au même moment, le soutien de la production laitière en Algérie reste très faible, malgré l'existence d'une liste nominative exhaustive des actions à soutenir dans le cadre du plan de développement. Cependant, l'absence de structures exécutives chargées réellement de l'application et du suivi de ces orientations constitue un sérieux handicap à surmonter, ce qui évoque clairement un retard en matière d'organisation et de coordination de la filière.

En effet, les éleveurs laitiers de la région de Chélif ne sont plus compétitifs dans les conditions de l'année 2006 à l'exception d'une frange limitée au type B3. La filière laitière locale subit en conséquence une forte concurrence de la poudre de lait (PDL) , plus compétitive , disponible, facile à utiliser , accessible au bon marché aux utilisateurs (industriels et consommateurs) en raison non seulement de soutien des pays producteurs (UE surtout), mais aussi de soutien gouvernementale conséquent en Algérie.

Ainsi, la filière lait en Algérie ne pourrait avoir comme alternative qu'une stratégie défensive pour assurer la survie de ses acteurs très vulnérables aux aléas externes. Ces acteurs devaient anticiper l'ouverture du marché et mettre en place des stratégies appropriées. Ces dernières doivent être orientées dans le sens d'une amélioration de la production sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif et concerner chaque maillon de la filière.

Cependant une telle stratégie, bien que séduisante sur le plan de la conception, ne fera pas que des gagnants. A cet effet, il faut que l'ensemble des acteurs de la filière impliqués directement ou indirectement saisissent les opportunités offertes, exploitent les points forts et apportent des remèdes aux points faibles dans la limite des engagements internationaux.

Les tableaux suivants, sous forme d'une matrice SWOT, illustrent clairement les points faibles et forts de la filière ainsi que les opportunités offertes et les menaces prévisibles.

Tableau 94 : la matrice SWOT pour la filière lait : Points faibles et points forts de la filière lait :

	Points faibles	Points forts
Facteurs exogènes	Démographie en croissance rapide Politique favorable à la consommation Climat aride et semi aride	Taux de change favorable à la compétitivité des acteurs de la filière Conjoncture favorable des cours des hydrocarbures
Facteurs De production	Faible mobilisation de l'eau Sous équipement des bassins laitiers exploitations de petite taille Race rustique dominante Equipements faibles et bâtiments dérisoires	Adaptation de races importées à certaines conditions de climat et d'alimentation
Production laitière	Concentration dans la zone littorale et sublittorale Diversification et manque de spécialisation Taille réduite des élevages Faiblesse des rendements par vache et de la productivité du travail. Absence de pépinière locale de production de génisses Coûts de production élevés pour la catégorie « hors sol » (B2 et B4). Le coût de l'alimentation constitue le poste le plus important avec plus 58% des coûts totaux Atomisation et faiblesse de l'offre Maîtrise insuffisante de la conduite de l'élevage	Diversification des exploitations performantes Emergence des jeunes diplômés Coûts de production compétitifs pour les types différenciés (groupe B3 et classe A). Subsistance de l'élevage malgré la faiblesse des aides en comparaison avec les exploitations Européennes ; Encouragement aux investissements à la ferme (PNDAR).
Collecte	Importance du secteur informel Faiblesse des quantités collectées Existence des centres de collecte mal exploités	Obligation et stimulation de l'activité de collecte Concurrence accrue entre collecteurs. politique active des Industriels privés <u>Coûts de collecte faibles</u>
Industries laitières	Faible intégration à l'amont Capacités de transformations énormes non exploités par les filiales (vétustés, pannes, concurrence). Absence de paiement à la qualité ; Coûts élevés de transformation pour les filiales. Absence de recherche-développement sur les produits. Absence de politique de promotion commerciale. Faible taille du privé et dispersion géographique, Absence de système d'appui de recherche & développement et de formation Faiblesse des services financiers, Régression de part de marché des filiales en raison de l'agressivité des industriels privés Pertes du personnel qualifié des filiales en raison de l'attrait des nouveaux industriels privés	Obligation de collecte Fixation des prix à la collecte de lait Forte concurrence entre industrielles locaux en raison des limites de l'offre Politique d'encouragement des pouvoirs publics notamment aux investissements privés Emergence d'un secteur privé très dynamique et agressif sur le marché. Diversification des produits des laiteries à des produits de qualité. Coûts compétitifs de transformation pour les privés différentiation des produits des laiteries qui fonctionnent à base de lait cru
	Fluctuations des cours des MP sur les marchés internationaux Le monopole	Concentration de la gestion des importations des filiales à la main d'un

Gestion des importations	Le groupe « MILK TRADE » n'offre pas encore les avantages d'une centrale d'achat : ses contraintes managériales et financières ne lui permettent pas une gestion optimale et transparente des achats (stocks de sécurités insuffisants, pénuries...) individualisation des achats de MP des industries privés	seul groupe « MILK TRADE » ce qui lui confère une grande marge de manœuvre en matière de négociation avec les fournisseurs.
Consommations	Consommation soutenu du LPC ce qui engendre une augmentation sans cesse de la demande.	Encouragement de la consommation notamment des couches sociales les plus défavorisées.

Menaces et opportunités de la filière

	Opportunités	Menaces
Elevage Laitier	Subventions et aides à l'investissement de la ferme Existences de marges importantes pour l'amélioration des rendements Existences d'avantages concurrentiels certains pour les éleveurs diversifiés types (B3 et B1) en matière de couts ; Mécanismes de soutien du prix à la production de lait cru et encouragement de la collecte Soutien des pouvoirs publics à l'organisation de la profession adhésion massive au programme de réhabilitation de la filière opportunités diverses en matière d'investissements offertes par le PNDA.	Concurrence accrue entre spéculations en raison de la parcellisation des terres, rareté de l'eau et profits à réaliser Maitrise insuffisance des techniques de conduite et de gestion de troupeaux ce qui engendrent des pertes énormes. Atomisation de l'offre et donc concurrence entre les laiteries d'une part et ces derniers et le marché informel. Expansion plus rapide du secteur informel en réaction aux contraintes du formel Absence d'organisation de la profession et faiblesse des structures d'appuis Taux d'intégration faible
Consommateur	Croissance de la demande en lait et en produits laitiers ;	Exigences grandissantes en raison des possibilités de l'offre et de la diffusion des modèles de consommation européens
Distributeur	Possibilité de renouveler le réseau logistique de transport des produits en raison des investissements réalisés dans les camions frigorifiques et la chaîne de froids.	Les distributeurs peuvent constituer un groupe de pression s'ils seront bien organisés
	Politique d'encouragement des pouvoirs publics notamment aux	Fixation des prix à la collecte de lait Forte concurrence entre les industriels locaux

Industries de transformation	investissements privés Possibilité de développer des produits de terroirs forte VA Possibilité d'exportations des produits laitiers vers les marchés limitrophes à des prix compétitifs pour le privé	en raison de l'offre limitée. Faiblesses en matière de performances des filiales de GIPLAIT ? Usures avancées des équipements et de la technologie employées au niveau des filiales Absence de politiques de rénovation et de réhabilitation du tissu Etatique
Marché Des technologies	Technologies de plus en plus analysées Accès plus facile en raison du phénomène de mondialisation Mise à niveau technologique et managériale du tissu industriel Etatique est possible par le partenariat étranger pour assurer au moins la survie du patrimoine Etatique.	Pertes du personnel qualifié en cas de pénétration de firmes étrangères en raison des conditions de travail plus séduisantes. Introduction des ingrédients laitiers issus des innovations récentes risque d'exposer le tissu industriel (Etatique et privé) à une sévère concurrence
Concurrence interne	Taille de la filiale peut constituer un avantage compétitif par les économies d'échelle et l'effet d'expérience Différentiation des laiteries privés qui fonctionnent à base de lait cru. Protection du patrimoine nationale avec imposition rigoureuse de certaines règles commerciales et environnementales aux investissements étrangères dans la limite offerte par les engagements internationaux.	Instabilité des cours de la matière première sur les marchés mondiaux rend la régulation du marché interne très complexes et souvent très couteuse. Développement opportuniste des investissements risque de créer des situations de concurrence par les prix et des pratiques déloyales; Le mouvement de consolidation et de concentration de l'outil industriel est inévitable. Ce mouvement risque d'absorber le tissu industriel public et rendre plus vulnérable l'industrie privé.
Politiques publiques	Taille de la filiale peut constituer un avantage compétitif par les économies d'échelle et l'effet d'expérience Concentration des achats et possibilité d'augmenter la capacité de pouvoir de négociation Saisir les opportunités induites de l'importance du marché local, largement convoité par les fournisseurs Gestion des importations : garder les instruments de protection, Imposition de règles d'hygiène' et de protection de l'environnement plus stricte	Libéralisation des prix et suppression des pratiques d'injonction administrative pour les entreprises non rentables Maintien du régime des prix administrés pour le LPC. Diminution des mesures de protection Tarifaire Avantages accordés aux nouveaux investisseurs étrangers. Diminution des mesures de protection Tarifaire

Implicitement, la stratégie « défensive » devrait combler clairement les points faibles signalés sur chaque maillon de la filière, en saisissant au maximum les opportunités offertes pour chaque acteur dans le souci de construire des avantages concurrentiels significatifs. Le souci majeur est, en effet, de se doter des moyens et instruments nécessaires et d'une stratégie adéquate (taux de change, budget, fiscalité au plan macro économique, construction des infrastructures au plan de développement régional en plus de la politique de commerce extérieur, politique agricole, politique alimentaire, politique de

recherche..) permettant une meilleure insertion à l'économie internationale en évitant au maximum les menaces accompagnant la libéralisation.

Chapitre 8 : Perspectives de libéralisation de la filière lait en Algérie

Introduction

La libéralisation de la filière lait est un des piliers centraux des changements que le gouvernement a démarré à priori par la ratification de l'accord de partenariat avec l'UE dans un effort pour revitaliser son économie en général. Mais, les pouvoirs publics à l'aide du PNDAR ont opté pour la réhabilitation de la filière lait en préparation au grand rendez vous de la libéralisation de la filière avec l'adhésion à l'OMC.

Cependant, l'évolution de la filière laitière demeure jusqu'à là contrastée et largement tributaire des approvisionnements externes et donc des fluctuations des marchés mondiaux, totalement instables. Mis à part l'amélioration constatée, bien qu'aléatoire, des quantités produites et collectées enregistrées ces dernières années, la production laitière n'a pas connu une dynamique significative, largement surestimée dans les statistiques officielles.

Dans cette optique, l'essor de la filière et les principaux acteurs se trouvent beaucoup plus tributaires des changements prévisibles dans le marché international et en conséquence entre les mains des principaux acteurs mondiaux au niveau de leurs politiques de développement.

Les questionnements sur la perspective de la libéralisation du commerce sur la filière lait portent sur la performance de l'ensemble de la filière, l'environnement de la production et le comportement des acteurs induit par les nouvelles incitations.

Ce chapitre cherche à explorer la perspective de la libéralisation en relation avec les changements prévisibles des principaux acteurs et les principaux déterminants de l'essor du secteur laitier au niveau international. Il vise aussi à comprendre les changements intervenus dans les marchés du lait et des produits laitiers à la lumière des principaux indicateurs influençant ces marchés, entre autres les accords de l'OMC, l'évolution de l'offre et la demande, les changements des politiques des principaux acteurs internationaux.

Le présent chapitre jettera un regard prospectif sur les effets prévisibles de ce phénomène qui affecte ou est le plus susceptible d'affecter dans les prochaines années l'économie nationale et particulièrement la filière lait, objet de notre travail. La prochaine adhésion à l'OMC entrainera sans aucun doute une augmentation de la présence des produits laitiers étrangers sur le marché national et par conséquent une réduction de la part qui restera aux industriels nationaux. Si les modalités de l'accord donnent lieu à une libéralisation importante du commerce, c'est toute la situation, le comportement, la configuration des acteurs qui changeront et l'ensemble de la politique laitière pourrait être remise en question, voire démantelée.

Section1-Evolution du contexte international

1-Les principaux acteurs et leurs intérêts offensifs et défensifs

La négociation agricole actuelle, du cycle de Doha, est la plus déterminante car traversée par de fortes oppositions. Certaines sont anciennes, comme les rapports de force entre pays importateurs et exportateurs, ainsi que le clivage entre pays développés et pays en développement. D'autres sont plus récentes : débats sur le besoin de protection des agricultures vivrières du sud face aux demandes des pays « offensifs », sur le rôle des politiques agricoles dans la construction des avantages comparatifs et sur le rôle de l'agriculture dans le développement.

1.1-Les principaux clivages de la négociation agricole

L'ensemble des pays impliqués, pris individuellement ou par groupes, *ont des intérêts différents dans les négociations à l'OMC*. Certains essayent de défendre un statut-quo (intérêts défensifs) alors que d'autres cherchent de nouvelles opportunités commerciales (intérêts offensifs).

L'accord agricole du cycle de l'Uruguay (AACU) a été mis en place progressivement de 1995 à 2001. La négociation agricole actuelle porte sur la modification de ces règles et est organisée en trois « piliers » : le soutien interne (subventions à la production), la concurrence à l'exportation (subventions – restitutions européennes, etc. – ou instruments indirects) et l'accès au marché (protection douanière, contingents d'importation).

Les discussions actuelles mettent en avant le principe des avantages comparatifs, et sa justification économique, la maximisation du bien-être du consommateur, pour demander des réformes des politiques agricoles des pays du Nord.

Les pays industrialisés défendent leurs politiques agricoles en faisant valoir qu'au-delà du principe des avantages comparatifs, la défense d'un modèle de production et d'occupation du territoire, voire d'un modèle social, est légitime. *Les pays en développement mettent en avant l'injustice dont les soutiens agricoles sont porteurs dans la concurrence internationale*, dans la mesure où les pays les plus riches ont par définition plus de moyens budgétaires pour mener une politique agricole.

La question des préférences commerciales oppose les pays en développement « offensifs » et « défensifs » en matière agricole. Pour ces derniers, notamment les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) qui bénéficient des préférences non réciproques accordées par l'Union européenne, la réduction des droits de douane se traduit par une érosion de leurs marges préférentielles, et donc de leurs parts de marché face à des pays plus compétitifs. Les pays « offensifs » font valoir que ces préférences sont un héritage des empires coloniaux, ce qui leur confère à leurs yeux un caractère arbitraire et discriminatoire.

En définitive, l'opposition Nord-Sud n'est qu'une des facettes des discussions. D'autres clivages jouent un grand rôle. Le recours ou non aux subventions, la protection tarifaire, l'ouverture du marché sont autant d'éléments qui opposent les différents pays. Ainsi, « chaque pays ou bloc peut ainsi être classé selon trois axes : son degré de développement, son recours ou non aux subventions internes, son ouverture douanière » (A. Pontvianne, 2007).

Le G20 y apparaît comme proche du centre de gravité de la négociation, si bien que ses propositions apparaissent souvent comme un compromis. Il a aussi plus de facilité à nouer des alliances. L'UE et le G10, isolés, ont plus de mal à faire prévaloir leurs vues. Il en va de même du G90, qui regroupe les pays les plus pauvres.

Certains pays du Sud, notamment ceux du G33 ont des droits de douane élevés afin de ne pas exposer leur agriculture à la concurrence internationale. Leurs intérêts sont donc opposés à ceux des grands exportateurs du Sud. La hausse des prix consécutive à la libéralisation profiterait d'ailleurs à ces derniers, alors qu'elle désavantagerait les pays importateurs nets.

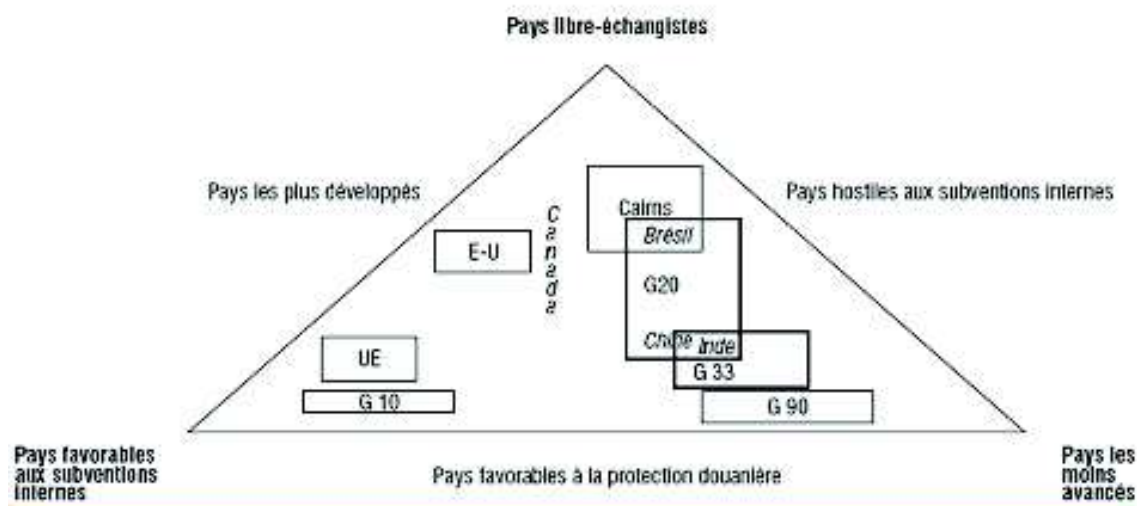


Figure n° 11 : Les trois clivages de la négociation agricole

Source : Aymeric Pontvianne « L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté » op cité p. 12 INSEE, L'agriculture, nouveaux défis - édition 2007

L'agriculture est donc un terrain d'affrontements importants. A une extrémité, le groupe de Cairns, rassemblant 18 pays agro exportateurs (Argentine, Australie, Nouvelle Zélande, etc.), défend les intérêts des transnationales de l'agroalimentaire et des propriétaires de grandes exploitations. Il milite pour que les échanges et les prix de produits agricoles soient traités selon la seule loi de l'offre et de la demande.

Cependant, l'Union européenne défend le principe de la " multifonctionnalité ²¹⁸ ». Ce principe autorise les soutiens directs aux agriculteurs qui, en dernière instance, sont des facteurs de dumping mondial. « L'UE n'est pas disposée à réduire davantage ses autres soutiens, ceux aux exportations (restitutions), sans la reconnaissance de cette multifonctionnalité et, au-delà, sans une intégration des normes sociales et environnementales dans la discussion sur les échanges commerciaux » ²¹⁹. L'Europe est considérée donc la mieux placée aux yeux des Européens pour défendre à l'OMC le droit des pays du Sud à construire leurs propres politiques agricoles sur une base régionale.

Quant aux Etats-Unis (EU), ils ont des intérêts offensifs dans l'agriculture visant à obtenir plus d'accès aux marchés pour leurs exportations compétitives. Mais, ils ont en même temps des intérêts défensifs en vue de préserver leurs subventions et tarifs pour protéger ceux de leurs agriculteurs insuffisamment compétitifs pour le marché mondial.

1.2-L'état actuel des négociations : le Statu quo

²¹⁸ - Ce terme désigne une agriculture dont la fonction n'est pas seulement de produire, mais aussi de préserver l'emploi et l'environnement, et de contribuer à l'aménagement du territoire.

²¹⁹ - Aymeric Pontvianne, op cité in « Les grandes agricultures mondiales face à la libéralisation », INSEE, 2007.

Le dossier agricole, et tout particulièrement le volet sur *l'accès au marché*, reste un point de blocage dans la négociation commerciale sous l'égide de l'OMC. Les effets d'un éventuel accord dépendent des modalités qui seront adoptées sur les droits de douane, en particulier sur les taux de réduction et la liste de produits dits « sensibles »²²⁰. Les scénarios cadrant un éventuel accord ne laissent pas entrevoir des bouleversements majeurs au niveau mondial.

L'accès au marché

Dans le cycle de Doha et plus particulièrement lors de la conférence de Hong Kong (décembre 2005), chaque protagoniste avait proposé sa grille. Il est convenu que les baisses de droits de douane devront suivre des taux de diminution « étagés » : un droit de douane fort (exprimé en % du prix mondial) devra être réduit d'un pourcentage plus élevé qu'un droit faible. Plusieurs grilles étagées sont sur la table (ci-contre) et font l'objet de positions tendues : défensive pour l'Europe, offensive pour les USA et médiane pour le G20 (l'Inde et la Chine étant plutôt protectionnistes en matière agricole, contrairement au Brésil).

Les tensions dans la négociation portaient notamment sur la bande « haute », pour les produits les plus protégés donc à priori les plus exposés à une baisse des droits de douane.

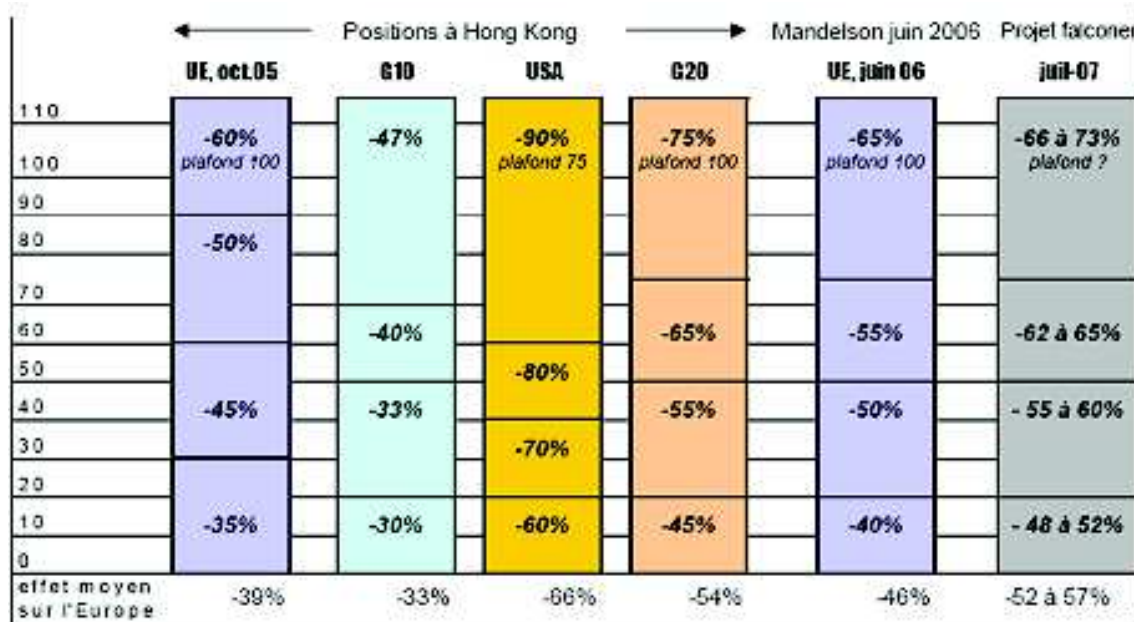


Figure n°12 : Les positions sur l'accès au marché.

Lecture : Dans la grille européenne d'octobre 2005, un droit de douane compris entre 30 et 60% du prix mondial (échelle de gauche) devra être réduit de **-45%**. Pour la tranche supérieure, la réduction est en outre plafonnée à 100% : Un droit de 300% serait réduit de **-60%** = 120%, ensuite plafonné = 100%.

²²⁰ Pour les pays de l'OCDE dont le soutien du secteur laitier est significatif, les produits laitiers seront vraisemblablement rangés dans la catégorie des produits sensibles. La désignation de produits spéciaux offre également aux pays en développement un moyen de protéger leur secteur laitier s'ils le souhaitent. Cependant, si l'on considère que les pays en développement sont aujourd'hui essentiellement ceux où la demande peut augmenter à l'avenir, de telles désignations selon les experts pourraient beaucoup affecter l'expansion des marchés internationaux à plus longue échéance.

La proposition européenne reste officiellement celle de Hong Kong ²²¹ dans les déclarations de la direction de l'agriculture à Bruxelles notamment. Des « produits sensibles » dérogatoires pourraient être définis en nombre limité de lignes tarifaires. La baisse de droits de douane qui leur serait appliquée serait plus modérée que la norme, mais ils devraient ouvrir des contingents à droits nuls ou réduits de façon accrue. Le traitement exact des produits sensibles reste à préciser.

La concurrence à l'exportation

Dans le Cycle de Doha, les restitutions ont continué à être mises en cause. L'accord intermédiaire du 1er août 2004 et l'accord de Hong Kong (déc. 2005) ont scellé la fin des restitutions pour 2013. Les négociateurs européens ont accepté ce principe, à condition que les outils équivalents des autres pays soient également encadrés : entreprises commerciales d'Etat, aide alimentaire, crédits et garanties de crédit export : c'est le principe du « parallélisme ».

Le « soutien interne »

Le soutien macroéconomique à l'agriculture fait aussi l'objet d'une négociation.

- La "boîte orange" (ou MGS) contient notamment le soutien des prix (intervention en Europe, marketing loans aux USA). Il est question de la réduire de façon « étagée », c'est-à-dire de façon plus forte pour les pays ayant le niveau initial le plus fort. La proposition européenne est précisément de – 70% pour elle-même et de – 55% pour les USA. Le document Falconer annonce respectivement – 70% et – 60%. *La négociation portant sur ce niveau plafond, donne à l'Europe une marge de négociation assez ample, contrairement aux USA.* Ces derniers ont des difficultés à accepter des réductions substantielles de leurs subventions internes²²² lors des discussions à l'OMC. En revanche, ils revendiquent la suppression des subventions à l'exportation, qu'ils utilisent peu, et une libéralisation tarifaire poussée, à laquelle ils ont intérêt.
- La "boîte bleue" contient les aides couplées. Elle serait plafonnée à 2,5% de la valeur de la production. La négociation de Doha ne prévoit pas de suppression de la boîte bleue en l'état actuel des discussions, car les USA auront besoin de cette catégorie et souhaitent ainsi modifier la définition de cette boîte et y intégrer leurs aides contracycliques²²³. En revanche l'Europe est peu concernée en raison de la transformation d'une grande majorité (près de 90%) des aides européennes en DPU découplés ce qui doit permettre de les classer en « boîte verte ». Il reste uniquement 10% des aides en « bleu ».
- La troisième famille de soutiens est la « boîte verte », qui contient en particulier les aides « découplées ». Ces aides sont considérées comme les moins distorsives et ne font pas l'objet de réductions ni de plafonds, y compris dans les discussions de Doha. Les DPU devraient pouvoir y être déclarés.

1.3.- Les deux principaux acteurs à l'OMC et leurs intérêts divergeant

²²¹ Dans les négociations, cette position semble avoir déjà évolué à deux reprises : La première fois, l'Europe a accepté de négocier sur les seuils des bandes, en les alignant sur la grille du G20 et ce, juste avant le blocage du cycle mi-2006. Cependant, lors de la réunion de Potsdam, il semble que le négociateur européen ait accepté le principe d'accroître encore les taux de diminution des droits de douane, environ 5 points en dessous de la grille du G20. Ce niveau est en tout cas celui qui figure dans le projet Falconer de juillet 2007.

L'UE et les USA sont les deux acteurs qui auront le plus d'influence sur les décisions relatives aux modalités de l'accord. Ils ont commencé depuis de nombreuses années à adapter leurs programmes de soutien à l'agriculture pour tirer parti au maximum des accords de l'OMC.

En effet, les USA et l'UE ont tous deux progressivement réorienté leur soutien à l'agriculture vers des paiements directs à la production plutôt que des mesures de soutien des prix et ont conçu ces programmes de subvention de manière à pouvoir les rendre compatibles avec les règles de l'OMC. Il semble évident que les deux points majeurs des discussions qui ont trait à la libéralisation du commerce toucheront *la diminution progressive des tarifs* et *l'augmentation des niveaux d'accès minimum*.

Du côté de l'Europe, il y a encore des millions de petites exploitations et les gouvernements ne sont pas prêts à imposer des changements structurels draconiens. La protection de la petite ferme familiale, l'autosuffisance et l'occupation du territoire sont des priorités dont la population n'est pas prête à se départir brusquement. *On peut donc s'attendre à ce que leur position initiale soit très conservatrice, soit près du statu quo* en ce qui a trait aux niveaux d'accès minimum et une réduction modeste des tarifs. Cependant, l'Union Européenne a moins de difficultés que les États-Unis dans les négociations à l'OMC sur les soutiens internes, qui sont en Europe plafonnés à la hausse et désormais largement découplés. Mais sa position est plus délicate en ce qui concerne les subventions à l'exportation et surtout l'accès à son marché.

Aux États-Unis, « l'agriculture devient de plus en plus un secteur industriel comme les autres où le contrôle de la production, de la mise en marché et de la distribution est entre les mains d'un nombre de plus en plus limité de grandes compagnies » (J-C Bureau, 2007). Leur position initiale sera probablement à l'effet d'une diminution rapide des tarifs et d'une augmentation significative des niveaux d'accès minimum aux marchés. Aujourd'hui, les États-Unis ont des difficultés à accepter des réductions substantielles de leurs subventions internes lors des discussions à l'OMC. En revanche, ils revendiquent la suppression des subventions à l'exportation, qu'ils utilisent peu, et une libéralisation tarifaire poussée, à laquelle ils ont intérêt.

Chaque pôle essaiera de se défendre à l'OMC en adoptant des stratégies d'alliance régionale. L'Union européenne se trouve **systématiquement en position d'accusée dans les négociations agricoles**. Elle est accusée surtout de pratiquer la politique agricole la plus protectrice et la plus dommageable pour les membres en développement de l'OMC. Pour se défendre, l'Europe doit donc bâtir une alliance avec les pays du Sud pour que soit consacrée l'exception agricole. L'Union européenne dispose d'un atout important pour mobiliser les énergies autour de ce grand objectif : l'Accord de Cotonou qui l'associe aux 77 pays ACP prévoit l'établissement de zones de libre-échange entre elle et les ACP. Elle incite dans ce but ces derniers à se regrouper au sein d'accords commerciaux régionaux.

En revanche, il est fort probable que les États-Unis, ainsi que d'autres pays dont la Nouvelle Zélande et l'Australie, feront de fortes pressions pour augmenter les niveaux d'accès minimum aux marchés et ainsi assurer progressivement une plus grande circulation des biens.

2- Les leçons à retenir et les scénarios probables

2.1-Les leçons générales

Il est admis que le Cycle de l'Uruguay a introduit des changements radicaux des règles du commerce international s'appliquant au secteur agricole, sans pour autant parler de la fin de l'exception agricole. Dans l'ensemble, les règles et les engagements des pays membres n'ont été que partiellement respectés. Ainsi, les grands tests de validité de l'Accord sur l'agriculture restent à venir. En effet, le cycle de Doha n'a pas encore débouché sur un accord. Toutefois, comme chaque cycle avant lui, il se conclura un jour ou l'autre et ira dans le sens d'une plus grande libéralisation des échanges de produits agricoles. La seule inconnue qui demeure est l'ampleur de la libéralisation à laquelle il donnera lieu. Toutefois, le véritable impact se fera sentir avec une libéralisation plus poussée du secteur.

Dans le secteur laitier, le bilan laisse entrevoir également cinq grandes leçons :

1-Les résultats de l'Accord agricole se sont fait sentir malgré leur faiblesse. Les exportations de produits laitiers représentent toujours un faible pourcentage de la production laitière mondiale, mais la place des pays au sein du marché mondial a commencé à se transformer. L'Union européenne perd des parts de marché significatives (du moins lorsqu'elles sont exprimées en volume) au profit des pays de l'Océanie et de l'Argentine, ce qui l'a obligé à rediriger ses exportations vers les marchés à valeur ajoutée et ainsi maintenir ses parts exprimées en valeur ;

2-Le secteur laitier est un des secteurs agricoles qui reçoit un niveau de protection et de soutien parmi les plus élevés dans le monde industrialisé. Ainsi, une éventuelle libéralisation aurait de lourdes conséquences tant pour les pays développés que pour les pays en développement.

3-On dénote un virage dans la nature des politiques agricoles s'adressant au secteur laitier. Ainsi, les mesures de soutien des prix cèdent graduellement la place au soutien direct.

4-La plupart des pays industrialisés disposent des méga tarifs hors contingents tarifaires beaucoup plus élevés. À titre d'exemple, des tarifs sur les fromages de l'ordre de 246% au Canada (2002), comparativement à 96% pour l'Union européenne et 84% pour les États-Unis.

5-Depuis 2001, le cycle de Doha a repris les mêmes thématiques. Avec l'apparition d'un nouveau bloc de négociations qui regroupe le Brésil, la Chine et l'Inde et d'autres pays "émergents", les discussions sont devenues plus complexes. Les sujets agricoles sont au cœur des tensions. Faute d'accord sur le chiffrage des concessions réciproques, la négociation est officiellement suspendue depuis mi-2006.

2.2-Les variables à surveiller

En termes de prospection, le secteur laitier est tributaire de l'évolution de *trois variables essentielles* :

- L'impact du *Farm Bill* 2002 sur la production laitière américaine ;
- La révision du régime des quotas laitiers dans l'Union européenne.
- La montée d'autres puissances en tant que producteurs (Inde, Pakistan,) et en tant que demandeurs potentiels (cas de la Chine ainsi que d'autres pays émergents).

L'influence du Farm Bill sur les échanges internationaux demeure plus faible du fait que l'essentiel de la production Américaine est destiné à la satisfaction des besoins internes. Les USA seront bien placés dans les exportations de LEcP. Le marché international resterait pour longtemps sous la pression des exportations européennes. En effet, malgré la réduction des montants des interventions sur le lait écrémé en poudre et le beurre, le niveau d'intervention européen reste élevé. Le mécanisme de base est maintenu : un surplus élevé

est volontairement produit puis il est vendu sur le marché international en étant soutenu par des aides à l'exportation de montants variables dans le but d'exclure du marché les autres fournisseurs. C'est pour cette raison que les revenus issus des produits laitiers des autres pays exportateurs de lait (en particulier la Nouvelle-Zélande et l'Australie) restent au niveau actuel.

Pour les pays en développement, tels que l'Inde et le Pakistan qui pourraient jouer un rôle plus important sur le marché international en raison de leurs structures de production peu onéreuses, le dumping de l'UE s'avère dissuasif. Les prix bas permanents qu'entraîne ce dumping sur le marché international risquent fortement d'empêcher ces pays de faire des affaires. La possibilité de soutenir leurs exportations par de nouvelles subventions à l'exportation apportées par l'Etat semble assez discutable et ne saurait guère être mise en pratique en raison des dispositions de l'OMC.

La croissance de la demande dans les pays émergents (Chine, Indonésie, Amérique latine, Europe de l'Est, etc.) : La croissance de la demande dans les pays émergents et la croissance de la production dans la plupart de ces pays a eu pour conséquence une modification radicale des flux de commerce et de la taille du marché international des produits laitiers. En fait, la Chine, la Russie et l'Inde ont connu une rapide augmentation de la demande nationale en produits laitiers car le pouvoir d'achat a progressé, l'intérêt pour la santé a changé et la population s'est adaptée à des modèles de comportement occidentaux ou s'est de plus en plus urbanisée. Ces pays cherchent à satisfaire la demande croissante en augmentant leurs capacités nationales de production et de transformation du lait.

La Chine n'est pas capable de satisfaire sa demande nationale en lait et produits laitiers malgré une production nationale qui s'accroît rapidement. Du fait d'une forte demande et de la baisse des tarifs après l'entrée de la Chine dans l'OMC, les importations de lait en poudre venues de Nouvelle-Zélande ont augmenté. La Chine deviendra donc un des principaux importateurs, en particulier des poudres de lait.

2.3-La suppression progressive des quotas laitiers en Europe

En moyenne, les coûts de production européens sont sensiblement plus élevés que dans tous les autres pays producteurs de lait. Pour pouvoir vendre ce surplus de lait chèrement produit, il semble que l'UE ait préféré une stratégie progressive dans l'abolition des quotas laitiers et ce pour donner beaucoup plus de temps aux structures de production de pouvoir s'imprégner convenablement avec la nouvelle donne. Dans cette optique, la commissaire Fischer Boel²²⁴ a réaffirmé la nécessité d'abolir les quotas de production de lait, puisque le « système des quotas lie les agriculteurs et transformateurs dans un monde où ils doivent être libres pour répondre à une demande importante et en plein essor ».

Dans ce contexte, elle a recommandé une augmentation progressive des quotas laitiers jusqu'en 2015, date à laquelle le régime actuel ne sera plus renouvelé. L'idée essentielle est d'éviter une hausse rapide du volume produit, qui risquerait d'amener une chute brutale des prix. Elle a ajouté qu'il y aurait encore une place pour les achats à l'intervention mais « en tant que véritables filets de sécurité en temps de crise et non en tant qu'outil pour fixer les prix du marché ».

²²⁴ discours de Fischer Boelen introduction du séminaire du 11 janvier 2008 sur le volet laitier du bilan de santé, introduction disponible sur le site <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/08/164&am...>

Les analyses économiques²²⁵ interprètent la dernière décision de l'UE d'augmenter les quotas laitiers de 2% comme une réponse survenue au boom des prix laitiers de 2007²²⁶. Cependant, il est probable que la chute des prix laitiers intervenue début 2008 est susceptible d'encourager la commission Européenne à adopter une approche plus prudente envers une expansion ultérieure des quotas de production dans le cadre du « bilan de santé » de la PAC.

Cette stratégie d'abolition progressive des quotas est appuyée aussi par de nombreuses études²²⁷.

La commission Européenne a publié en mars 2008 le résultat d'une étude de modélisation économétrique sur l'impact économique de différentes options pour la gestion de l'abolition des quotas laitiers.

Après avoir reconnu qu'un abandon brutal du système des quotas bénéficierait aux producteurs aux coûts les plus faibles mais que cela se ferait aux frais des coûts de sortie des producteurs de lait présentant des coûts plus élevés. L'étude rapporte en conclusion qu'une « élimination progressive des quotas permet un ajustement graduel des prix pour atteindre une situation sans quota », en rappelant que l'augmentation de la production de lait de l'UE mènerait à une augmentation significative des exportations laitières de l'UE, puisque la demande de produits laitiers dans l'UE est inélastique.

Avec l'abolition des quotas, le secteur laitier européen sera confronté plus fortement à la fluctuation des prix mondiaux. En effet, selon la commission Européenne, l'augmentation de la production laitière induite serait alors absorbée par une hausse de la production européenne de produits laitiers à plus forte valeur ajoutée, essentiellement destinée aux marchés intérieurs en plein essor. Les exportations pourraient toutefois augmenter dans certaines catégories de produits, telles les fromages comme le Gouda et le Cheddar.

²²⁵ allusion faite notamment au rapport de l'USDA (USDA GAIN Report No. E48036, du 31 mars 2008). Dans ce rapport l'analyse sur les tendances du secteur laitier de l'UE suggère que la commission Européenne sera en mesure de favoriser « quatre augmentations annuelles de 1% des quotas laitiers entre 2010/11 et 2013/14 », suite à la chute des prix intervenue début 2008, plutôt que « six augmentations de 2% entre 2009/10 et 2014/15, qui étaient probablement considérées comme le scénario optimal pour un atterrissage en douceur ». Rapport disponible in <http://www.fas.usda.gov/gainfiles/200804/146294153.pdf>.

²²⁶ L'augmentation des prix des produits laitiers en 2007 a eu un effet favorable sur le secteur laitier en Europe. Selon le rapport de l'USDA, le taux de contraction des cheptels face à une hausse de la productivité de lait et des restrictions continues de la production, a été réduit compte tenu de la hausse des prix du lait.

²²⁷ Plusieurs études permettent de faire le point sur l'évolution récente du secteur laitier, en particulier à la suite de la réforme de Luxembourg. Parmi lesquelles on note : 1-Rapport sur les quotas laitiers, DG agriculture, 2002 : http://ec.europa.eu/agriculture/mtr/milkrep/text_fr.pdf. 2- L'impact sur les marchés du lait et des produits laitiers de l'Accord de Luxembourg, Bouamra- Mechemache, Ali-Kein et Réquillard, INRA Sciences sociales, 2003 : http://www.inra.fr/esr/vie/animations/Reforme_PAC_/pdf/4pages-Laita.pdf?PHPSESSID=bff02874004a223deca2ae46ce7c7722. 3. L'industrie laitière dans une Union européenne en pleine expansion : Politiques et stratégies, INRA SAE2, Journée du 14 juin 2006 (INRA Toulouse, équipe Réquillard & al.): <http://www.inra.fr/internet/Departements/ESR/publications/iss/pdf/iss07-2Bou.pdf?PHPSESSID=c10ba08a1e92e86547f47d288bd2dff4>. 4. Prospects for agricultural markets and income in the European Union, 2007-2014, DG agriculture, Juillet 2007-10-03 : <http://ec.europa.eu/agriculture/publi/caprep/prospects2007a/fullrep.pdf>. 5. European dairy policy in the years to come. Impact of quota abolition on the dairy sector. Université de Wageningen, Sep. 2006 : http://www.lei.dlo.nl/publicaties/PDF/2006/6_xxx/6_06_14.pdf. 6. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2007-2016 : <http://www.oecd.org/dataoecd/7/44/38896704.pdf>. 7. Agricultural commodity markets, outlook 2007-2016, a comparative analysis of projections, DG agriculture, 31/07/2007 : http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/tradepol/worldmarkets_/outlook/2007_2016_en.pdf.

En définitive, la commission Européenne ne souhaite pas que ses éleveurs laitiers soient victimes d'un éventuel déclin des prix laitiers sur le marché mondial. Ce qui explique l'engagement vers un « véritable filet de sécurité » et pour une production agricole contrôlée.

2.4- Les scénarios probables

A la lumière des avancées dans les négociations internationales et des conflits d'intérêts entre les grandes puissances l'UE et les USA ; trois scénarios²²⁸ méritent d'être évoqués.

Scénario 1 : Le statu quo dans les négociations multilatérales (échec des négociations).

Scénario 2 : Une libéralisation modérée du commerce international des produits laitiers.

Scénario 3 : Une libéralisation importante du commerce international des produits laitiers.

Ces scénarios constituent les paramètres inférieurs et supérieurs des fourchettes qui étaient sur la table à cette date en termes de positions de négociations proposées par les différents pays.

Les trois scénarios élaborés portent sur une plus grande ouverture du commerce par l'intermédiaire de l'un ou l'autre des éléments réglementaires suivants découlant des résultats des négociations à l'OMC :

- L'accès aux marchés : accès minimum, tarifs à l'importation, produits sensibles
- Les subventions à l'exportation
- Le soutien interne : subventions directes à la production, soutien des prix du marché

La déréglementation complète du secteur laitier au niveau mondial (abolition des quotas et du système de gestion des approvisionnements, élimination des prix de soutien) est plutôt considérée

comme une des conséquences possibles d'une plus grande libéralisation du commerce et la probabilité de son occurrence dépend de l'ampleur des réductions exigées en matière d'accès au marché, de soutien interne et de subventions à l'exportation. Ainsi, la conclusion d'une entente à l'OMC n'implique pas nécessairement un démantèlement des politiques laitières.

Scénario 1 : Echec des négociations (statu quo dans les négociations multilatérales).

Le scénario de statu quo va permettre de comparer le scénario d'ouverture (scénario 2 et 3) à un scénario de référence et d'évaluer les conséquences d'un échec des négociations commerciales du cycle de Doha. Ce scénario suppose donc un maintien du statu quo dans les règles actuelles en matière du commerce international. Ce scénario est donc celui de l'échec des négociations du cycle de Doha.

Scénario 2 : Une libéralisation modérée du commerce international des produits laitiers.

Le scénario 2 suppose la signature d'un accord à l'OMC menant à une augmentation modérée de l'ouverture du commerce des produits laitiers à l'échelle internationale. Ce scénario est qualifié du plus conservateur, c'est-à-dire correspondant aux minimums des

²²⁸ Ces scénarios sont inspirés directement du document de modalités possibles concernant l'agriculture préparé par le président du comité de l'agriculture de l'OMC, *Crawford Falconer*, en juin 2006 et faisant le point sur l'état des négociations. Repris dans une publication intitulée « Perspectives pour l'industrie de la transformation laitière québécoise » publié par le groupe AGECO, avril 2007.

fourchettes actuellement négociées à l'OMC pour les différentes modalités. L'horizon de mise en œuvre des nouvelles dispositions est 2010-2015.

Scénario 3 : Une libéralisation importante du commerce international des produits laitiers.

Le scénario suppose la signature d'un accord à l'OMC menant à une augmentation importante de l'ouverture du commerce des produits laitiers à l'échelle internationale. Ce scénario correspond aux maximums des fourchettes des modalités présentement en négociations à l'OMC. L'horizon de mise en œuvre des nouvelles dispositions est 2010-2015.

Section 2- Effets sur la filière lait en Algérie

L'adhésion de l'Algérie à l'OMC ainsi que la conclusion d'une entente à l'OMC n'implique pas nécessairement un démantèlement de la politique de subvention en Algérie. La déréglementation complète de la filière est plutôt considérée comme une des conséquences possibles d'une plus grande libéralisation ; cependant cette déréglementation est loin d'être envisagée du moins dans le court terme grâce à l'aisance financière qui règne actuellement avec les prix élevés du pétrole.

Dans le souci d'analyser l'effet de la libéralisation de la filière lait en Algérie, il faut au préalable faire un certain nombre d'hypothèses quant au potentiel du marché intérieur, des hypothèses tels le taux d'accroissement démographique, la réaction de l'offre et de la demande.

Pour déterminer la réaction de l'offre, une présentation de la filière est rendu indispensable (partie contexte de l'étude) dans le souci de déterminer la structure et la situation globale. Cette présentation est complétée aussi par des éléments éclairants l'horizon futur de la filière à la lumière des différents plans et politiques engagées. Il en résulte une réaction timide de l'offre dans une situation structurellement déficitaire ou l'essentiel de l'approvisionnement du marché est réalisée par les importations.

Quant aux développements futurs des marchés mondiaux, on a procédé à un examen attentif des principales études prospectives relatives au secteur laitier ainsi qu'aux résultats obtenus par ces études. Les résultats sont pris comme hypothèses pour les analyses des effets prévisibles sur la filière lait en Algérie.

1- Evolution du contexte de la filière lait en Algérie

La politique commerciale en Algérie :

Le commerce extérieur : libéralisation des opérations de commerce extérieur avec l'aide de la FMI et de la banque mondiale.

L'Algérie a été longtemps à l'écart des enceintes commerciales multilatérales (GATT puis OMC), principalement en raison des choix économiques qui ont prévalu jusqu'à la fin des années 1980 (économie planifiée, monopole d'Etat sur le commerce extérieur), et du caractère mono- exportateur de l'économie algérienne pour laquelle l'OPEP était une organisation beaucoup plus stratégique que le GATT ou l'OMC.

La première étape de désengagement de l'Etat marquant ainsi la transition vers l'économie de marché a été entamée au début des années 1990 lors de la libéralisation du commerce extérieur dans le cadre du plan d'ajustement structurel élaboré avec les institutions financières internationales. Date à laquelle l'Algérie s'est donc trouvée prête à

rejoindre une enceinte comme l'OMC, et à concrétiser, à travers la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne, sa participation au volet économique et commercial du processus de Barcelone.

Aujourd'hui, si beaucoup de secteurs économiques sont ouverts à l'investissement et à la présence commerciale étrangère sans adhésion anticipée à l'OMC ni à une zone de libre échange, c'est parfois sous l'effet du vide juridique né du processus de privatisation des entreprises et des différentes mesures imposées dans le cadre du PAS qui a mis un terme aux monopoles publics, soutenu par certains courants d'opinion et exécuté dans une conjoncture exceptionnelle.

Dans ces conditions, l'Etat devrait obéir à la fois aux exigences des institutions internationales par la mise en place d'un arsenal juridique justifiant les actions économiques et commerciales entreprises et aux pressions des opposants (syndicats, patronat, certains milieux politiques) à travers l'instauration des mesures sociales (lois de finance 2003).

C'est dans ce contexte d'engagements internationaux croissants que s'inscrit l'ordonnance 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises.

L'article 2 de l'ordonnance stipule que « les opérations d'importation et d'exportation de marchandises se réalisent librement ». Il vient ainsi consacrer le principe de l'ouverture et de l'intervention libre des intermédiaires dans les opérations de commerce extérieur. Elle fait office de loi-cadre pour le commerce extérieur en posant les principes d'une politique commerciale transparente. Elle réintroduit la possibilité de recourir à des systèmes de licences pour gérer les contingents tarifaires, notamment ceux mis en place dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union Européenne et en redéfinissant les instruments de défense commerciale (antidumping, sauvegardes) conformément aux exigences de l'OMC. Les modalités de mise en œuvre de ces instruments sont ainsi définies par voie réglementaire.

Les initiatives gouvernementales récentes dans tous les domaines des affaires visent à faciliter l'accès au marché algérien. L'ancien régime de droits de douane a été remplacé par un nouveau, aux termes de la loi de finances de 2004. C'est ainsi que le niveau de protection tarifaire a considérablement baissé : il est aujourd'hui globalement inférieur à celui pratiqué dans la région. Cette tendance s'est poursuivie avec l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne en septembre 2005 et devrait se poursuivre encore avec la prochaine accession de l'Algérie à l'OMC.

L'accès au marché : contingents tarifaires et réduction des droits de douanes.

L'Algérie a procédé en 2001 à une importante refonte de sa grille tarifaire qui s'est traduite par une simplification et un abaissement du niveau des droits de douane (quatre taux, 30, 15, 5 et 0%). Le nouveau tarif est entré en vigueur en janvier 2002. Avec les produits énergétiques, ce sont les biens de consommation qui sont traditionnellement les plus taxés. L'Algérie a également mis fin depuis juillet 2001 au système des valeurs administrées qui pouvait concerner jusqu'à 800 produits. Pour ménager une transition, la valeur administrée a été remplacée par un droit additionnel provisoire (DAP) de 60% applicable à une liste d'environ 400 produits. Ce DAP est soumis à une réduction de 12 points par an pour disparaître définitivement au 1er janvier 2006.

Le tarif douanier national ne comporte qu'une seule colonne de droits de douane. Les préférences tarifaires sont prévues dans le cadre des conventions commerciales et tarifaires conclues par l'Algérie, avec les cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1998.

Ces conventions prévoient la franchise des droits de douanes et des taxes d'effet équivalent pour les produits originaires ou échangés.

Au delà des restrictions quantitatives, les barrières tarifaires actuelles sur l'importation de produits laitiers en Algérie ne visent guère à empêcher l'entrée de produits laitiers sur le marché local, mais beaucoup plus à garantir un approvisionnement suffisant des besoins nationaux. Le tableau suivant présente les contingents tarifaires, les tarifs du régime commun « hors contingents » appliqués durant la période 2005-2009.

Avec la rentrée en vigueur de l'accord de partenariat avec l'UE et l'éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC, l'objectif était de réduire progressivement les barrières au commerce des produits agricoles. Ainsi, les produits laitiers bénéficient d'une réduction allant jusqu'à 100% des droits et taxes de douane. Pour certains produits agricoles transformés, il est convenu l'élimination des droits de douane²²⁹ ou leur réduction dans la limite de contingents tarifaires annuels.

²²⁹ En plus de la réduction prévu des droits de douanes, certains opérateurs algériens bénéficient de droits de douane réduits pour les équipements entrant directement dans la réalisation de leur projet d'investissements, notamment dans le cadre de projets agroalimentaires intégrant des productions agricoles locales entre autre la transformation de lait cru.

Numéro du tarif	désignation de marchandises	régime commun	Régime préférentiel			
			taux de réduction en %	Contingents annuels (tonnes)	Taxes Ad-Valorem	
					Droits de douane appliqués à l'UE année 2005 à 2009	TVA En %
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
04011000	D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1	30			30	0
04012010	lait (1)(2)	30			30	0
04012020	Crème de lait (1)(2)	30			30	0
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
04021000	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
04021000	En poudre, ou en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une	5	100	30000	0	0
04022100	Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (1)	5	100	40000	0	0
04022900	Autres (1)	5			5	0
04029100	Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (1)	5			5	0
04029900	Autres (2)	5			5	0
0403	Beurre, lait crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre					
04031000	Yoghourt (1)	30			30	17
04039000	Autres (1)	30			30	17
0404	Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants ; produits consistant en composants naturels					
04041000	Lactosérum, modifié ou même concentré ou additionné de sucre	15			15	17
04049000	Autres (1)	30			30	17
0405	Beurre et autres matières grasses provenant de lait ; pâtes à tartiner laitière					

Tableau 95 : Droits de douanes appliqués en Algérie (régime commun et régime préférentiel).

Source : direction des douanes, site internet : <http://www.douane.gov.dz/cnis/stat/stat.asp>

L'importation est soumise au régime de contingents. Ainsi, les droits de douanes sont nivelés à zéro pour le lait en poudre, le fromage à pâte molle non cuite ainsi qu'aux animaux de type reproducteur de race pure et vaches laitières. Contrairement aux autres produits, le régime tarifaire est très réduit et porte successivement des taux de 5%, 10% et 30% de droits de douanes.

La TVA

Elle est perçue sur la valeur des marchandises et des services aux taux de 7 et 17% selon la catégorie dont relève la marchandise (tableau ci-dessus). Ainsi, l'importation de beurre et de fromage est confrontée à des taux élevés (17%) contre seulement 7% pour les animaux vivants de l'espèce bovine. Cependant, les produits destinés à la transformation (LEcP et LEnP) sont exonérés totalement de cette taxe. Ainsi, avec la poursuite de la

libéralisation du commerce, les droits ont été réduits au cours de ces dernières années et la nomenclature tarifaire a été rationalisée. Dans le cadre de l'AA les droits frappant les marchandises importées de l'UE seront progressivement supprimés sur une période de 12 ans, alors que les marchandises algériennes pourront accéder en franchise de droits aux marchés de l'UE.

Globalement, pour les produits agricoles et alimentaires, la loi de finances pour 2001 a prévu un taux de droit douane maximum de 30%, alors que dans le tarif précédent 458 produits étaient soumis à un droit de douane de 45%. Pour protéger la production nationale, la loi a instauré une « taxe spécifique additionnelle » sur 151 produits, variant de 10 à 100% et un droit additionnel provisoire de 48% touchant 106 produits, ce taux devant baisser progressivement pour devenir nul au bout de six ans.

Autres mesures : Qualité et conformité des produits

Certificat d'analyse et contrôle de qualité :

L'exportateur des produits alimentaires, et en particulier des produits frais vers l'Algérie est tenue de faire accompagner son produit d'un certificat d'analyses. En outre, et avant toute mise à la consommation sur le territoire national, l'importateur est tenu de procéder ou de faire procéder à un contrôle de la qualité des marchandises importées.

Pour ce type de contrôle, l'importateur devra être en mesure de produire des certificats d'analyses (microbiologique, chimique) établis dans le pays d'origine. Ceux-ci sont nécessaires tant pour le dédouanement que pour la mise sur le marché.

En général, les autorités algériennes acceptent des certificats de laboratoires européens ; il est néanmoins souhaitable de produire une version en français (ou en arabe) du certificat.

Certaines denrées alimentaires, les plantes, les animaux vivants et leurs produits sont en outre sujets à des inspections vétérinaires et phytosanitaires, voire à des autorisations préalables du ministère de l'Agriculture. De même, l'importation de VL nécessite aussi d'autres formalités administratives particulières entre autres, un visa de contrôle sanitaire vétérinaire et une dérogation sanitaire vétérinaire attribués par le ministère de l'agriculture

Étiquetage des produits alimentaires.

Les produits importés ne répondant pas à l'ensemble des dispositions réglementaires prévues, notamment par le décret exécutif n° 90-367 du 10 novembre 1990 relatif à l'étiquetage²³⁰ et à la présentation des produits alimentaires peuvent en principe faire l'objet d'une procédure de mise en conformité (décret exécutif n°2000-306 du 12 octobre 2000) ; mais celle-ci reste difficile à mettre en œuvre. De plus, elle ne concerne pas la plupart des produits laitiers et carnés.

La politique de réhabilitation laitière et la dynamique des importations.

Le modèle d'industrialisation mis en œuvre, financé par la rente pétrolière, a marginalisé l'agriculture, qui a été incapable, faute de moyens, d'occuper la place de soutien à l'industrialisation qui aurait dû lui revenir. L'utilisation de la rente pétrolière a joué contre la production nationale, dont le faible développement était considéré comme un frein au développement économique du pays. Le recours massif à l'importation s'est traduit par la marginalisation de la production nationale.

²³⁰ - Les principales dispositions des règles relatives à l'étiquetage et à la présentation des produits alimentaires sont les suivantes : langue arabe obligatoire, l'étiquetage doit faire corps avec l'emballage (pas d'autocollant), dénomination de vente, liste exhaustive des composants et ingrédients, quantité, nom et adresse précise du fournisseur et de l'importateur.

Ainsi, l'évaluation des efforts déployés en faveur de la production laitière revient à recenser les différents programmes inscrits à travers les plans de développement (plan triennal 1967-1969, premier et deuxième plan quadriennal (1970-1973), (1974-1977), premier et deuxième plan quinquennal (1980-1984), (1985-1989) et ceux de réhabilitation de la production laitière 1995-2000 et le PNDA (Plan National de Développement Agricole) est la priorité de la politique agricole algérienne dont l'objectif, visé pour la période 2000-2005, était la sécurité alimentaire.

En effet, les programmes initiés dans la période de planification ont tenté d'introduire « un modèle d'intensification » dans les terres des ex DAS agricoles.

Le dit « modèle d'intensification²³¹ » de la production laitière adopté particulièrement à partir de la fin de la décennie 1960, a essentiellement ciblé les exploitations du secteur public et les zones privilégiées au plan des ressources naturelles, pour créer des bassins laitiers. Il reposait en outre sur le développement hydraulique, l'importation de vaches laitières à hautes potentialités, le développement par l'Etat de ses propres capacités de transformation en amont et en aval de la production, et la mise en place d'un réseau dense de distribution des moyens et des facteurs de production (en particulier par l'Office National des Aliments du Bétail -ONAB- et l'Office National d'Approvisionnement et de Services Agricole -ONAPSA- pour les semences, les engrais...).

Par ailleurs, les dimensions d'une réelle politique laitière ne sont apparues qu'à partir de 1969, avec la création de l'office national du lait dont les missions étaient principalement la promotion de la production laitière locale et la régulation du marché du lait et des produits laitiers.

Ces efforts ont été suivis récemment par la nouvelle politique de réhabilitation de la production laitière nationale. Cette nouvelle politique de réhabilitation laitière s'articule autour de trois principaux programmes : le développement de la production du lait cru, l'incitation à la réalisation de mini-laiteries et la promotion de la collecte du lait cru.

In fine, les politiques de développement et de régulation de la filière lait menées de l'indépendance à nos jours, s'appuyaient sur deux principaux instruments²³² : d'une part, les prix à la consommation qui ont été maintenus relativement bas grâce à l'octroi de subventions croissantes, et les importations d'importantes quantités de poudre de lait, d'autre part.

Cependant, après plus de trois décennies, on ne peut que constater l'échec relatif de la politique d'intensification de la production locale à partir des vaches importées et élevées sur les périmètres irrigués, ainsi que les résultats mitigés de la nouvelle politique laitière. En raison à la fois des faibles performances obtenues (2500 L à 3500 L) comparativement aux potentialités laitières (7000 litres et plus) de ces vaches, et à l'ambiguïté des résultats¹⁵ de la politique de réhabilitation de la filière lait, conjuguée au poids de la démographie, au manque de terres et à la faiblesse de la productivité.

En comparaison avec la période antérieure (1996-2000), les résultats de la politique de réhabilitation de la filière lait ont été décevants.

²³¹ Ce modèle reposait en effet sur une vision intégrée entre outre la mise en place d'un réseau de santé animale ; les efforts déployés en matière de recherche-développement, notamment de l'Institut Technique des Grandes Cultures pour les fourrages et de l'Institut Technique de l'Élevage Bovin et Ovin, pour l'amélioration génétique et la conduite des élevages, et en matière de vulgarisation ; le système de régulation économique, fondé sur la déconnexion entre les prix à la production et ceux à la consommation, et la subvention des moyens et des facteurs de production agricole.

²³² Ces deux instruments ont fait l'objet d'une analyse détaillée séparément dans deux chapitres différents.

Même si les chiffres officiels du ministère de l'agriculture annoncent sans cesse des augmentations de la production nationale, la part moyenne des importations par habitant a augmenté de 19,41% au cours de la période 2001-2005²³³, passant de 32,65 à 59,78 litres équivalent lait, ce qui dénote un déficit croissant.

Pour faire face à ses besoins, l'Algérie devrait rester un pays importateur net dans les années à venir, ce qui devrait soutenir la demande sur les marchés laitiers mondiaux à côté de la demande d'autres pays importateurs tels que la Chine et le Mexique.

2-Les effets prévisibles d'une libéralisation de la filière lait en Algérie ?

Cette section analyse les principales conclusions qui peuvent être tirées des résultats des modèles²³⁴. Ces conclusions constitueront justement les principales hypothèses de base pour l'analyse des effets prévisibles sur la filière lait.

Effets sur les prix et les principales hypothèses retenues:

Diverses études ont examiné l'effet de la libéralisation, soit pour évaluer telle ou telle proposition présentée dans le cadre des négociations de l'OMC, soit pour harmoniser l'impact d'un accord commercial régional ou, à l'extrême, d'une libéralisation complète des politiques. Seuls les deux derniers scénarios sont aisément comparables (libéralisation totale et partielle) et tendent simultanément à offrir la meilleure référence pour évaluer les résultats des modèles. Toutefois, une libéralisation aussi drastique dépasse de beaucoup celle qui paraît possible mais, chose importante, débouche sur des changements d'une importance telle qu'ils conduisent à douter de l'exactitude des modèles.

Convergence à la hausse des prix mondiaux : première hypothèse vérifiée

Pour toutes les études et les analyses prospectives, on constate une nette convergence de vues sur le principal effet sur les marchés internationaux. Le tableau suivant résume l'impact prévu sur les prix d'une libéralisation complète des politiques pour les marchés internationaux.

Tableau 96: Impact sur les prix à l'exploitation d'une libéralisation complète du secteur du lait (pourcentage de variation par rapport aux scénarios de base).

	Canada	UE	USA	Océanie	Cône sud de l'Amérique latine	Prix mondiaux (Océanie)		
						Fromage	Lait écrémé en poudre	Beurre
Cox et Zhu (2004)	-43,8	-22,6	-12,2	25,9	24	22,3	19,9	46
Langeley et al(2003)	-35	-5	-8	26,6	22	33	10,0	60
Larivière et Meilke (1999)	-36	-18	0	-	-	-	-	-
OCDE (2005)	-27,9	-9,8	-12,7	28,4	20	34,5	21,5	57,4
Zhu, Cox Chavas (1999)	-32	-25,8	-0,4	5,5	17,2	20,3	22,1	46,2

Source : FAO 2004.

²³³ Voir le chapitre évolution de la production et des importations au niveau national.

²³⁴ Voir la section réservée aux études prospectives et principales conclusions dans la partie « marché mondial du lait et des produits laitiers ».

Presque toutes les études s'accordent raisonnablement concernant l'ordre de grandeur de l'impact d'une libéralisation complète du secteur du lait sur les prix du lait. Cet impact est d'autant plus négatif pour les pays qui bénéficient d'une forte protection (au Canada -27 à -44%, aux États-Unis -0 à -12%, pour l'UE -5 à -26%) ; ces derniers subiront donc le contrecoup de la baisse des prix du lait dans le cas d'une libéralisation complète du secteur.

Cependant, tous les résultats porteraient à penser que les exportateurs compétitifs (pays d'Océanie et du Cône méridional d'Amérique du Sud) verront les prix du lait augmenter considérablement à la suite d'une libéralisation complète du secteur, soit de +25 à +36% en Océanie et de +17 à +24 % dans les pays du Cône Sud.

Les prix mondiaux des produits laitiers augmenteraient dans des proportions semblables et la composante matière grasse (beurre) du lait serait affectée plus que la composante protéine (lait écrémé en poudre), soit respectivement 46 à 60% et 10 à 22%, ce qui implique que les distorsions sont relativement plus marquées sur ce dernier marché.

Les perspectives pour le marché mondial²³⁵, analysées dans un rapport conjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que dans un rapport de l'Institut de recherche sur les politiques agricoles et l'alimentation (FAPRI) indiquent que les prix moyens des produits laitiers sur les marchés mondiaux devraient fortement augmenter au cours de la prochaine décennie par rapport à la décennie écoulée.

Il est donc généralement convenu qu'une libéralisation des politiques dans le secteur laitier aurait pour effet d'accroître considérablement les coûts internationaux de ces produits, même si ce n'est peut-être pas de 25 à 35% comme le suggère la plupart des études, étant donné la possibilité d'accroissement de l'offre dans certaines régions qui peuvent produire à peu de frais.

Dans cette optique, les « experts du secteur suggèrent que l'estimation des effets sur les prix résultant de ces modèles doit être nuancée par l'apparition de nouvelles régions productrices en Amérique du Sud et dans plusieurs pays en transition, qui paraissent avoir un potentiel considérable d'accroître leur production si les prix internationaux augmentent, ce qui freinerait toute hausse des prix à plus longue échéance » (FAO, 2004).

En revanche, il ressort clairement du modèle de l'OCDE (tableau suivant) qu'une libéralisation incomplète aurait un impact beaucoup moins marqué sur les prix mondiaux, même si l'on prend pour hypothèse des scénarios de libéralisation passablement optimistes.

Tableau 97: Divers scénarios: Impact sur les prix d'une libéralisation incomplète (variation par rapport aux scénarios de base).

²³⁵ La comparaison des études de l'OCDE et la FAO ainsi que l'analyse de l'UE peuvent être consultées sur Internet à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/agriculture/publi/caprep/prospects2007a/index_en.htm.

Scénario	Beurre	Fromage	Lait écrémé en poudre
Expansion progressive de 50% des contingents tarifaires	1,4	0,3	0,7
Expansion progressive de 50% des contingents tarifaires et réduction de 36% des droits de douane à l'intérieur des contingents.	2,3	0,4	0,8
Réduction progressive de 36% des droits de douane à l'intérieur des contingents et hors contingents.	8,5	4,7	0,8
Réduction progressive de 36% des droits de douane à l'intérieur et hors contingents et expansion de 50% des contingents tarifaires.	9,5	5	1,9

Source: OCDE (2005).

Un réajustement des prix à long terme : Le deuxième scénario.

Sicertaines augmentations sont à prévoir à la suited'une libéralisation des politiques, il y a différentes raisons potentielles de penser que, pour l'essentiel, les tendances à plus longue échéance ne seront guère affectées. En effet, la productivité est le principal élément déterminant des tendances à long terme, et non l'envergure du marché ou l'accès aux marchés ; la production se déplace des exportateurs subventionnés vers les exportateurs non subventionnés, de sorte que de nouveaux fournisseurs apparaîtront vraisemblablement.

« Les experts du secteur pensent qu'une libéralisation des échanges aura sans doute un certain impact sur les prix mais qu'une partie de cet effet se manifeste déjà, de sorte que tout impact éventuel sera indirect et difficilement mesurable et que la réaction de l'offre entraînera probablement une reprise de la baisse des prix à long terme à mesure que la technologie s'améliore et que les nouvelles techniques sont de plus en plus largement adoptées sur les marchés émergents » (FAO, 2004).

La baisse des prix à la production ne sera pas complètement répercutée tous au long de la chaîne d'approvisionnement et les consommateurs ne seront pas à même de profiter entièrement de cette baisse. La transmission incomplète d'une baisse de prix²³⁶ se traduit par un moindre effet sur le bien être des consommateurs et par une augmentation de la rente pour les entreprises de l'aval de la filière.

2.1-Première hypothèse : la hausse des prix sur les marchés mondiaux

Au niveau mondial : Indépendamment de la différence qui oppose les résultats des différents modèles, notamment les études de Cox et Zhu (2004) et de l'OCDE (2005), où le résultat de l'impact sur l'UE est le plus controversé, selon Cox, la production augmenterait tandis que, selon l'OCDE, elle diminuerait. Il ressort en définitive que c'est aux États-Unis, au Canada, au Mexique et au Japon que la production de lait devra s'ajuster le plus. Cependant, la production mondiale augmenterait dans les autres régions, surtout en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Argentine.

Mais, cette réaction du côté de l'offre pourrait cependant être freinée par l'augmentation des coûts de production consécutive à la hausse des prix de l'alimentation animale et de

²³⁶ L'étude de London Economics (2003) a montré qu'au Royaume-Uni une augmentation d'une unité de détail du lait liquide se transmettait intégralement au prix à la production alors qu'une augmentation d'une unité de prix à la production n'entraînait qu'une hausse de 0,56 unité du prix de détail et qu'une baisse d'une unité du prix à la production entraînait une baisse du prix de détail de 0,71 unité. Op cité in "La réforme des politiques laitières et de la libéralisation des échanges de produits laitiers – ISBN-92-64-01161-7 - © OECD 2005 p 119.

l'énergie. Ces coûts se répercutent sur la production, la transformation et la distribution des produits laitiers, en améliorant la compétitivité des systèmes laitiers de type herbager et pastoral. Ils vont également nuire aux échanges, car des coûts de transport plus élevés avantagent la production locale. De plus en plus, l'accroissement de la production viendra dans bien des pays de l'augmentation des rendements laitiers, et non de celle des troupeaux laitiers.

Au niveau national : Bien qu'il soit extrêmement difficile de se prononcer, à la lumière des différentes études de l'impact d'une libéralisation du secteur laitier international, quel serait l'impact sur la production de lait en Algérie ? On estime que, sur un marché libéralisé, les producteurs compétitifs produiraient à un prix d'environ 23 cents \$/kg, soit 5 \$/kg de plus que les prix mondiaux avant la libéralisation²³⁷. Ainsi, les producteurs de tous types, petits et grands, dont les coûts de production, y compris les coûts de transaction et les différences de coûts de traitement et de commercialisation, qui dépasseraient ce montant seraient obligés d'introduire de profondes mesures d'ajustement. Toutefois, il faut garder à l'esprit que ce profil des coûts reflète la situation avant la libéralisation et changerait sans doute, au niveau national et donc pour chaque type d'exploitation retenue, dans un environnement différent.

La montée des prix se traduit toujours par des gagnants et des perdants au sein des acteurs de la filière nationale. Les premiers à en bénéficier seront les éleveurs laitiers, dans la mesure où ces prix élevés viennent plus que compenser l'augmentation des coûts de production (fixes et variables dont l'énergie et d'autres intrants) dans les pays en question, la hausse des revenus agricoles peut avoir d'importants effets multiplicateurs et tirer plus généralement vers le haut les revenus dans les zones rurales.

La production locale pourrait connaître une réelle stimulation dans la mesure où les prix de cession aux laiteries seront augmentés. Le profit serait énorme pour les éleveurs laitiers en particulier les plus performants (groupe B3 et B1 et la classe A), dont la mesure où ils auront la possibilité d'utiliser davantage de terres agricoles pour les cultures fourragères et donc une réelle opportunité en vue de maximiser leurs revenus. Ce qui aura d'autres effets sur l'augmentation de la productivité de cheptel et un intérêt majeur à améliorer leurs modes de conduite des troupeaux et par conséquent leur compétitivité.

En ce qui concerne les exploitations où les ménages agricoles produisent essentiellement pour leur propre consommation (classes C et E en particulier), les effets seront mitigés. Ainsi, pour les franges les plus démunies de la population, les effets seront clairement défavorables, car une part encore plus grande de leur maigre revenu devra être consacrée à l'alimentation.

Il ressort des études prospectives que les prix internationaux élevés des produits laitiers produiront d'importants effets du côté de l'offre, sur les exportateurs traditionnels et nouveaux. En outre, dès lors que les liens commerciaux contribuent à transmettre les hausses de prix vers les producteurs des pays en développement, des incitations propices à l'investissement, à l'expansion et à la restructuration peuvent en résulter.

Les investissements étrangers : La limitation du marché européen en terme de production laitière et la proximité géographique avec les pays maghrébins, laissent envisager une forte probabilité d'orientation de ces investissements étrangers vers l'Algérie et ce pour l'investissement dans un domaine encore embryonnaire et à technologie très précaire comme celui de l'élevage laitier.

²³⁷ "FAO, op cité in " document technique de la FAO, n°11, Le lait et les produits laitiers : Pourquoi les réformes sont-elles si difficiles ?, FAO 2006; site Web de la FAO, www.fao.org .

Cette éventualité est aussi possible dont la mesure où la production laitière en Europe est saturée par le système de quotas laitiers exigés par la PAC et la disparition des milliers d'éleveurs par année suite au phénomène de restructuration que connaît de ce secteur en Europe.

La situation serait sans doute favorable à l'attraction des investissements étrangers, en particulier les investissements européens.

L'ouverture des marchés encouragera donc des investissements étrangers pour l'installation des unités de très haut niveau, notamment s'ils seront encouragés par des facilités entre autres l'accès à la terre, notamment celles des fermes pilotes. Dans cette optique, la nouvelle loi sur le foncier agricole, adoptée récemment allant dans le sens d'une plus grande libéralisation de la propriété foncière des terres étatiques²³⁸, encouragerait la propriété privée.

Il s'agit en outre du potentiel terrien le plus fertile et le plus apte à recevoir la modernisation qu'appelle une intensification devenue incontournable. Ce nouveau statut accentuera le processus de regroupement des exploitations et l'extension du macro fundisme favorable au progrès technique et à l'augmentation de la productivité.

Ainsi, la souplesse de la législation en général et le renforcement de la paix civile favoriseront beaucoup plus l'adoption des formes de partenariat entre les différents acteurs de la filière et les partenaires étrangers (fermes pilotes et producteurs laitiers étrangers, les laiteries privées et les FMN et toute autre forme d'intégration entre la transformation et la production, ..). Les investisseurs européens et leurs homologues des pays arabes auront beaucoup plus de possibilité²³⁹ d'envahir le champ de la production et de la transformation laitière.

L'ouverture provoquerait à moyen et long terme une réelle modification de la structure et la configuration de la filière, qui serait de plus en plus axée sur la concurrence et la recherche de profit. D'où une modification du secteur et de la filière, qui sera de plus en plus orientée vers l'obtention de produits transformés à plus forte valeur ajoutée, l'augmentation de la production et le renforcement des liens commerciaux intérieurs.

La concurrence des produits européens est de nature à stimuler la productivité des acteurs locaux. Il y a lieu de noter que presque tous les pays ont une industrie locale qui les approvisionne en produits frais et qui constitue par conséquent un volant de protection contre les importations, ce qui distingue le secteur laitier des autres secteurs.

En revanche, la hausse des prix des facteurs de production serait néfaste aux acteurs non compétitifs, éleveurs laitiers et industrie laitière ayant des coûts de production élevés et incapables de soutenir la concurrence entre autres les groupes B2, B4 « élevage hors sol » et les filiales GIPLAIT. Ces acteurs sont censés changer leurs stratégies en vue de s'adapter à la nouvelle donne internationale pour ne pas être confrontés sérieusement aux pires conséquences.

²³⁸ Les exploitations agricoles collectives et individuelles seront remplacées par des sociétés civiles d'exploitation agricole. Les sociétaires civils peuvent procéder à l'ouverture du capital à des personnes physiques appelées « apporteurs de capitaux ». Il n'est pas exigé de ces derniers d'être des professionnels du secteur. Le concessionnaire signera un contrat d'une longue durée renouvelable.

²³⁹ L'expérience a montré plusieurs cas d'investissements du capital étrangers dans l'activité laitière. A titre d'exemple la demande récente de Danone de l'instauration d'un régime contractuel avec les producteurs laitiers en Algérie, le souhait des Saoudiens d'investir dans la région de Tiaret avec l'instauration d'un complexe laitier. Au Maroc, les producteurs espagnols qui ont investi dans la région du nord pour la culture des fraises.

La disparition des exportations subventionnées devrait aider les industries, même dans les pays qui ne produisent pas assez de lait, comme l'Algérie, à satisfaire une part importante de la consommation nationale, dans la mesure où les incitations offertes aux producteurs seraient plus stables.

En effet, l'entrée sur le marché national de nouveaux produits provoquera un choc sans précédent pour ces acteurs. Des produits diversifiés, sur le plan de la quantité et la qualité, autrement dit, à des prix compétitifs et des marques mondialement connues, inciteraient les industriels soit à s'aligner sur le marché ou à céder leurs parts aux nouveaux entrants.

Pour ce qui est des échanges internationaux, certains pays ne cherchent pas à exporter vers les pays développés pour des raisons liées aux normes de qualité et aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'ils auraient des difficultés à respecter. De la même manière, les estimations de l'effet varient d'un modèle à l'autre.

L'étude de Cox et Zhu (2004) affirme une augmentation considérable de 36% des échanges mondiaux, exprimés en équivalents lait, à la suite d'une libéralisation complète. Les résultats de cette étude montrent que les exportations nettes augmenteraient pour l'Europe, le Sud de l'Asie, le Sud de l'Amérique latine et l'Océanie, **tandis que les importations nettes augmenteraient en Amérique du Nord, dans l'Est de l'Asie et dans le reste du monde.** Ainsi, selon les études prospectives, l'effet le plus important, dans le secteur laitier, tient apparemment au déplacement géographique de la production plutôt qu'aux gains nets de bien-être.

Selon l'OCDE (2005), une telle libéralisation aurait également un impact positif sur le total des échanges mondiaux, mais beaucoup moins marqué que celui résultant de l'étude de Cox et Zhu.

Pour ce qui est des schémas d'échanges, il est probable que l'Europe deviendra une destination moins attrayante pour les exportations si une proportion accrue de la production interne est écoulée sur le marché intérieur. Philippe Jachnik de la Fédération internationale du lait (FIL) confirme qu'à l'exception de l'Afrique et du Moyen-Orient, les grands marchés laitiers mondiaux seront autosuffisants ou comblés par des joueurs disposant de « chasse gardée » (Australie et Nouvelle-Zélande pour l'Extrême-Orient, et Union européenne et PECO pour la Russie) (Philippe Jachnik, 2002).

Le cas de l'Algérie est beaucoup plus clair dans la mesure où le déficit est plus grand. La libéralisation devait se traduire par une importation massive des produits laitiers sur les marchés internationaux compte tenu de la faiblesse de la productivité du cheptel, d'une part et l'ampleur des quantités susceptibles de satisfaire les besoins de la population, d'autre part.

Effets sur les consommateurs et maîtrise de la facture alimentaire. Toutes les études montrent que ceux qui auraient le plus à gagner d'une libéralisation seraient les consommateurs dans les pays de l'OCDE où le soutien interne est considérable et dans les pays en développement ainsi que les producteurs des pays qui produisent à coût bas et dont le soutien est modéré. En conséquence, les pertes unitaires seraient considérables et concentrées dans les pays producteurs de lait où le soutien interne est élevé. Selon ces analyses, les consommateurs qui achètent sur les marchés internationaux sortiraient également perdants d'une libéralisation à l'image de l'Algérie. Le phénomène sera plus accentué avec la suppression des subventions allouées à la consommation. En effet, pour les consommateurs, la libéralisation suppose la disparition des caisses de compensation, ce qui pourrait élever brusquement les prix au consommateur. En effet, l'augmentation prévue des prix mondiaux des produits laitiers créera certes des débouchés pour les pays

pouvant exporter à des conditions compétitives, mais accroîtra également les dépenses des consommateurs dans les pays importateurs nets. Ce qui aura pour effet de réduire le bien-être des consommateurs et d'aggraver en conséquence la facture alimentaire. La libéralisation peut affecter de façon significative aussi bien la balance des paiements²⁴⁰ que la capacité d'un pays de la maîtriser. Cependant, la baisse des recettes publiques que peut entraîner une réduction des droits de douane est d'une considération mineure pour les décideurs, compte tenu de la faiblesse des droits de douanes en vigueur.

2.2- Deuxième hypothèse : une baisse des prix sur les marchés mondiaux

La chute des prix se traduit essentiellement par des importations massives. Les premiers à en bénéficier sont les consommateurs, après une élévation sans précédent des cours mondiaux au cours de la première période. Cependant, les perdants seraient sans doute les producteurs²⁴¹ laitiers, notamment ceux qui n'arrivent pas à produire à des coûts suffisamment bas et ceux qui n'auront plus la possibilité d'agir sur les coûts de production. Ainsi, une grande fraction d'éleveurs se paupériserait face à la baisse des prix qui accompagnerait la déprotection des marchés nationaux. La paupérisation s'accroîtrait plus avec l'augmentation du nombre absolu d'agriculteurs, notamment les micro exploitations de subsistance (C et E) en particulier avec l'accentuation du fractionnement du foncier.

La chute des revenus agricoles peut avoir d'importants effets multiplicateurs. La pression sur la terre conduit à cultiver des zones aux sols fragiles, peu fertiles, où les rendements sont faibles et aléatoires. Le morcellement de chaque exploitation, déjà petite, s'accroît et complique la mise en œuvre de la mécanisation.

Pour les petits producteurs et les ouvriers agricoles, cela prend la forme d'un exode et pour les plus grands producteurs, cela prend la forme d'investissements effectués à l'extérieur du secteur, dans les activités jugées plus lucratives.

Le maintien à la terre d'un maximum d'agriculteurs est donc une priorité difficilement contestable. Ce maintien ne serait possible que dans la mesure d'une amélioration des revenus et des conditions de vie. Dans les villes comme dans les campagnes, la situation de l'emploi n'est pas favorable pour permettre l'accueil de la main d'œuvre excédentaire et celle qui devrait être exclue. Ainsi, le profit serait d'autant plus faible pour les éleveurs laitiers en particulier les plus performants (groupe B3 et B1 et la classe A), qu'ils réussissent à écouler leurs produits. La recherche d'une maximisation de profits conduirait ces éleveurs à s'orienter davantage vers le circuit informel qui devrait être plus rémunérateur.

Un arbitrage s'imposera en termes de choix d'utilisation de terrains agricoles entre les cultures fourragères et les autres spéculations ; le choix serait désormais imputable aux

²⁴⁰ La balance des paiements reflète le solde créditeur et débiteur des transactions d'un pays avec les autres pays et avec les institutions internationales.

²⁴¹ Des prix agricoles chroniquement bas peuvent avoir des effets dévastateurs sur les revenus des agriculteurs et les perspectives globales de développement du pays. Des histoires sont rapportées par de nombreuses études soulignant ses effets. Prenant le cas des producteurs Mexique et Haïti. Les prix déprimés du maïs ont entraîné au Mexique une double malédiction. Lorsque le gouvernement mexicain a ouvert ses frontières aux maïs américains et canadiens à bas prix dans le cadre de l'Accord de Libre Échange d'Amérique du Nord (ALENA), le prix du maïs a plongé d'environ 50%. Confrontés à une baisse de moitié du prix qu'ils étaient habitués à percevoir, des millions de paysans mexicains n'ont plus été à même de couvrir leurs coûts de production. Beaucoup ont quitté leurs terres et émigré en ville à la recherche d'un emploi. En 1990, Haïti, un pays qui était presque autosuffisant pour son approvisionnement en riz. Aujourd'hui, après plusieurs années d'importations de riz américain à bas prix, la production locale s'est effondrée : elle est seulement de la moitié de son niveau de 1990. L'autre moitié a été remplacée par des importations à bas prix en provenance des États-Unis.

gains qu'offrira le marché pour chaque spéculation. L'incitation à investir davantage dans l'amélioration des techniques managériales et de production serait engloutie par la faiblesse des gains et des revenus issues de l'activité laitière.

Les agriculteurs éleveurs seront totalement désorientés face à la probabilité accrue de subir des recettes négatives car ils seront privés de plusieurs instruments de régulation des recettes agricoles entre autre :

- Le système actuel des prix garantis dans un contexte de déficit structurel du marché intérieur,
- La possibilité d'importer des quantités suffisantes susceptibles de combler le déficit de l'offre interne, empêche toute remontée de prix et donc la régulation spontanée des marchés serait exclue.
- Dans les conditions similaires, les producteurs des USA et l'UE reçoivent des aides publiques directes appelées paiements compensatoires. Ces subventions participent au système de régulation du revenu de l'exploitant, et sont complétées par la possibilité de couverture à terme. Ces deux mécanismes demeurent totalement absents dans la politique agricole actuelle en Algérie.

Dans ces conditions, les éleveurs seraient exposés à une concurrence internationale rendue déloyale par les montants d'aides publiques que reçoivent leurs homologues européens. Ainsi, ils devraient organiser leurs stratégies selon les trois lignes qu'impose toujours l'aléa économique en agriculture (Domecq, 2000) :

- l'extensification des cultures et des élevages
- le développement des élevages hors sol transformateurs de matières fourragères importées.
- la diversification des actifs détenus par les agriculteurs.

Les conséquences de ces formes d'adaptation seront alors :

- Le développement de la forme d'élevages portuaires²⁴², dénommée « hors sol », telle qu'elle s'est développée en Espagne après le plan libéral de stabilisation de 1957 et similaire à celle largement connue actuellement en Algérie. Cette expansion est favorisée par la disponibilité des aliments de bétail sur les marchés mondiaux où les prix fluctuent dans le même sens que le prix de leur produit. Cependant, le développement de ce type d'élevage contribuera à ruiner les efforts des petites et moyennes exploitations qui essaie actuellement de se construire dans les systèmes d'élevages laitiers ou de volailles transformant les ressources fourragères locales en exploitant les créneaux porteurs de la demande urbaine en ces produits.
- Le renforcement des tendances historiquement présentes en Algérie, qui orienteraient l'évolution des structures agraires vers une dualité micro exploitation²⁴³—Macro exploitation ou (microfundia – latifundia) au détriment de l'apparition d'une classe paysanne moyenne et artisanale de type européen. L'extension des structures latifundiaires se ferait au détriment des structures microfundiaires. Les premières seront bien adaptées aux méthodes de cultures extensives, à l'exploitation de la main d'œuvre rurale et à la diversification. Par contre, les secondes seraient des moyens de repli et de subsistance pour les populations rurales défavorisées en leur permettant de résister et de s'adapter à la nouvelle donne. Dans ces circonstances, la production locale de lait cru pourrait connaître un déclin réel dans la mesure où les prix de cession aux laiteries seront diminués ce qui inciterait davantage les industriels à recourir à l'étranger pour s'approvisionner systématiquement au détriment de la

production locale. Dès lors, les industriels seront en confrontation directe avec les FMN sur plusieurs plans et ne pourraient échapper au phénomène de consolidation imposée par la nouvelle donne, phénomène similaire au premier cas (technique, managérial, diversification, marketing..).

2.3-La capacité adaptative des acteurs et l'apport de la coopération européenne

Dans l'analyse des effets, il faudrait prendre la précaution de toute précipitation dans l'annonce d'un lendemain douloureux. En effet, plusieurs auteurs ont souligné la capacité d'adaptation des exploitations agricoles méditerranéennes à résister aux différents événements économiques et sociaux qui ont secoué les pays en question.

N. Akesbi confirme que « Les réalités historiques et sociologiques peuvent déjà produire des comportements qui ne confortent pas certains schémas largement admis et préétablis d'avance » (Akesbi, 2006). Dans ces conditions, il est tout à fait légitime de se demander si les crises antérieures peuvent être comparables, dans leur ampleur et leur nature avec le choc à venir induit par la libéralisation des échanges.

Désormais, l'enjeu majeur pour les acteurs de la filière lait, réside avant tout dans la sécurité et la pérennité de la famille sur l'exploitation. Il s'agit pour l'exploitation familiale, plus d'un cadre de vie, sinon de survie que seulement d'unités économiques productives. Ainsi, la capacité d'adaptation de l'acteur est essentielle pour sa destinée.

« L'histoire des agricultures familiales, notamment autour de la Méditerranée, est là pour témoigner de sa grande capacité d'adaptation ²⁴⁴ (Akesbi N, 2000). Mieux, « la permanence de ce type d'agriculture ne doit pas être comprise comme une simple résistance à la disparition d'un type donné d'agriculture.

Elle correspond en fait à un ensemble de mécanismes en perpétuel renouvellement qui permet à ces agricultures, à caractère familial et de plus en plus intégrées dans une économie de marché, de se maintenir et même durant certaines périodes, d'occuper une plus grande place dans la formation sociale rurale en question » ²⁴⁵.

Ainsi, différents ²⁴⁶ mécanismes de régulation ou d'adaptation sont engagés dans le souci du maintien de l'agriculture familiale. En effet, ce maintien cache dans la réalité d'importantes transformations au niveau des exploitations. Trois types de transformation ont

²⁴⁴ - Nadjib Akesbi, « l'agriculture familiale au Maroc face à la perspective de la libéralisation des échanges », in Milieu rural, Agriculture familiale, Itinéraires Méditerranéens, RAFAC, CIHEAM ? IAM Montpellier, 1998.

²⁴⁵ - M Elloumi, M. (1997). « L'agriculture familiale méditerranéenne : permanence et diversité avec références particulières aux pays du Maghreb », in agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée. Enjeux et perspectives. RAFAC, Options Méditerranéennes, Série B, n°12, CIHEAM, Paris, 1997, p178.

²⁴⁶ - Pour P. Campagne confirme que « la démarché volontariste » donne lieu à des véritables stratégies d'adaptation mises en œuvre par les chefs de famille à partir d'une logique essentiellement sécuritaire ». Cependant, ces mécanismes pour S. Bedrani et P. Campagne, peuvent être regroupés en trois grandes catégories. Il y a d'abord ceux qui permettent la « correction du climat méditerranéen », les « éléments de fonctionnement » tels : combinaison de plusieurs spéculations, régulation du niveau technique, modes de savoir faire, régulations liées à l'intervention des pouvoirs publics » et enfin « la pluriactivité et la diversification des ressources de revenu ». in Bedrani S. Campagne P. (1991), « Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes », RAFAC, Options Méditerranéennes. Série B. N°5. CIHEAM/IAM Montpellier. Paris.

été identifiées par P. Campagne : développement, stagnation (simple maintien) et régression (avec survie plus ou moins difficile)²⁴⁷.

Par ailleurs, dans le contexte de notre étude, il est fondamental de se demander si ces mécanismes de régulation et d'adaptation accompagneront la nouvelle donne et continueront à produire leurs effets comme dans le passé.

Au delà de cette interrogation, l'atténuation des effets pervers résultant d'une éventuelle libéralisation ainsi que la réussite d'une transition en douceur d'une production laitière déficitaire, peu compétitive, vers une production intensive, compétitive et plus ouverte sur la concurrence internationale ne pourrait se faire qu'à des coûts politiques, sociaux et écologiques coûteux. Dans cette optique, la question d'une assistance externe²⁴⁸ apparaît plus que nécessaire car la voie du développement endogène a montré ses limites. Les accords euro méditerranéens sont ainsi un cadre propice à ce genre de restructuration, reconversion et mise à niveaux des acteurs de la filière lait.

La perspective des accords ouvre largement cette voie puisque la déclaration de Barcelone en 1995 affirmait d'ores et déjà cette volonté de « *coopérer en vue de moderniser et de restructurer l'agriculture et de favoriser le développement rural intégré* », en indiquant que « *cette coopération sera axée notamment sur l'assistance technique et la formation, sur le soutien aux politiques mises en œuvre par les partenaires pour diversifier la production, sur la réduction de la dépendance* alimentaire et sur la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement »²⁴⁹. Ainsi, l'accord bilatéral qui est venu matérialiser cette déclaration demeure satisfaisant dans la mesure où « la coopération aura pour objectif la modernisation et la restructuration, là où elle sera nécessaire, des secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche ».

Elle sera plus particulièrement orientée vers le soutien de politiques visant au développement et à la diversification de la production, la sécurité alimentaire, le développement rural intégré, et notamment l'amélioration des services de base et le développement d'activités économiques associées. »²⁵⁰.

De même, dans le volet industriel, « la coopération vise à :

- soutenir les efforts de modernisation et de restructuration de l'industrie y compris l'industrie agro-alimentaire, entrepris par les secteurs public et privé de l'Algérie ;
- accompagner la restructuration du secteur industriel et le programme de mise à niveau, en vue de l'instauration de la zone de libre-échange afin d'améliorer la compétitivité des produits. »²⁵¹

Néanmoins, il reste à traduire ces « bonnes intentions » en actes, ce qui pour le moment ne paraît guère évident.

²⁴⁷ -Campagne P. (1997), Synthèse : Le RAFAC d'hier à demain » in Agriculture familiale ..., 1997 pp. 297-233.

²⁴⁸ - le cas de l'agriculture familiale portugaise après l'adhésion de ce pays à l'UE est édifiant. Elle n'était pas compétitive dans de nombreux domaines. Ainsi, la prise en charge des « coûts d'ouverture » par des transferts de ressources en sa faveur a permis à cette agriculture de se maintenir et de se développer même dans certaines activités. Op cité par Baptisa F.O. (1997), « Les agricultures familiales au Portugal », in « Agricultures familiales..., 1997, pp .187-200.

²⁴⁹ - Cf. « Déclaration de Barcelone », adoptée lors de la conférence Euro Méditerranéenne, les 27 et 28 novembre 1995, In l'annuaire de la Méditerranée, Edition 1996, groupe d'études et de recherches sur la Méditerranée. GERM Publisud, Rabat, Paris, 1996.

²⁵⁰ - Article 58 « Agriculture et pêche » Journal officiel de la république Algérienne N° 231, 21, 30 avril 2005.

Conclusion

Avec la libéralisation, la filière laitière en Algérie sera confrontée plus fortement à la fluctuation des prix mondiaux. Ainsi, l'alignement sur les cours mondiaux des prix aux producteurs aurait des effets ambigus sur la frange des éleveurs laitiers et sur le comportement des industriels et consommateurs. Pour ces derniers, la libéralisation suppose la disparition des caisses de compensation ce qui pourrait élever brusquement les prix au consommateur.

Les cours mondiaux ont deux caractéristiques : ils seront certes soit plus bas que les prix intérieurs ou plus élevés, mais la chose la plus sûre, c'est qu'ils seront beaucoup plus fluctuants.

L'ouverture totale sur les marchés internationaux obligera donc les acteurs de la filière lait en place de s'adapter aux aléas accrus de leurs revenus, doublés de la réduction ou l'élévation de leur prix de vente.

L'ouverture des frontières modifierait la situation actuelle de la filière lait. Elle devrait se traduire, sur le plan commercial, par la libre importation sur le marché national structurellement déficitaire en laits et produits laitiers. En effet, les acteurs de la filière seront alors directement soumis à de nouvelles règles de fonctionnement. Il est donc tout à fait clair d'avancer que la libéralisation complète des échanges, par la mise en concurrence de systèmes agricoles aux niveaux de productivité aussi différents que ceux de l'UE et ceux de l'Algérie provoquerait d'énormes dégâts sociaux. En outre, la mise en concurrence d'entreprises industrielles aux performances, aux technologies et aux éléments managériaux aussi différents ne leur permettraient guère d'échapper aux phénomènes de consolidation et de concentration. Cependant, l'ampleur de ces dégâts et de ses phénomènes seront tributaires du degré d'ouverture et de conservation d'outils de régulation par la politique nationale et du degré de partenariat économique avec l'Europe.

Conclusion

La confrontation des résultats issus de l'analyse empirique basée sur le cas du Chélif ainsi que d'autres données similaires macro économiques propres aux des filières européennes et d'autres pays concurrents a permis de fournir des éléments complémentaires sur la compétitivité des filières laitières locales. Ainsi, l'approche utilisée nous a permis de cerner les variables qui font la force et la faiblesse de chacun des acteurs en déterminant ainsi la nature des opportunités ou menaces.

Il en découle globalement que les foyers de vulnérabilité de la filière lait à l'échelle de la région de Chélif en particulier et à l'échelle nationale en général peuvent être articulés autour des deux thèmes fédérateurs suivants : les premiers sont d'ordre exogène, en l'occurrence les facteurs territoriaux : climat, potentiel agronomique, infrastructure hydraulique ainsi que les facteurs démographiques (démographie et urbanisation). Les seconds sont de nature endogène dérivant du fonctionnement des agents de la filière. Cependant, les troisièmes sont d'ordre « politique » et/ou « organisationnel ».

- *Le premier foyer de vulnérabilité* est celui qui a trait à la précarité et aux limites intrinsèques des ressources naturelles (aléas climatiques, sécheresses à répétition, limites de la SAU, faiblesse de mobilisation d'eau, érosion ou salinisation des

sols, déforestation, désertification...). Ainsi, autant de fragilités naturelles qui se répercutent sur les systèmes de production en place et qui entravent l'essor de la production laitière et qui pourraient causer de gros risques et de menaces pour la durabilité même des écosystèmes. A ces facteurs s'ajoutent l'évolution significative du taux de croissance démographique et particulièrement le taux d'urbanisation en agissant dans le sens d'une hausse de la demande sociale en produits alimentaires élaborés, entre autre le lait et les produits laitiers.

- *Le deuxième foyer de vulnérabilité* est en relation avec les facteurs intrinsèques liés à la nature et au fonctionnement des agents (producteurs et transformateurs). En effet, les exploitations laitières présentes sont globalement peu capitalistes, de caractère très hétérogène, de spécialisation très limitée, au troupeau très réduit, d'exiguïté de la SAU, de productivité faible, de superficie de fourrages réduites, de structures agraires morcelées, d'équipement faible, de degré d'autonomie alimentaire faible, de conduite limitée.....). Ces facteurs expliquent largement la faiblesse des performances enregistrées. Le segment de transformation se trouve également handicapé par un ensemble de facteurs : la faiblesse de la taille pour les industriels privés, l'insuffisance des capitaux et des savoirs faire, l'absence de la recherche, mauvaise maîtrise des outils de gestion... Ces carences limitent sérieusement les laiteries d'acquiescer d'éventuels avantages concurrentiels indispensables à la survie et la pérennité de ce tissu.
- *Le troisième foyer de vulnérabilité* est politique en ce sens qu'il renvoie aux carences des politiques publiques qui finissent par multiplier les contraintes et les fragilités au niveau de la filière toute entière. La politique des prix à la consommation, la politique des prix à la production, l'encadrement de la filière, les structures agraires et les statuts fonciers, le mécanisme de régulation de la filière Ces facteurs paraissent aujourd'hui d'un coût de plus en plus lourd à supporter.

Or, des gisements de productivité sont encore mal exploités dans la filière lait et des défaillances de conduite sont relevées à plusieurs niveaux. Face à des conditions de vie qui se dégradent, l'expérience montre que les éleveurs laitiers concernés ont jusqu'à présent fait preuve d'une capacité d'adaptation indéniable. C'est ainsi que, face aux contraintes de l'ouverture et du défi de la compétitivité, il n'existe pas un mais plusieurs profils d'exploitations laitières, avec des comportements et des capacités d'adaptation différentes. En gros, il y aurait les exploitations qui peuvent être considérées comme compétitives (groupe B3), celles qui ne pourront probablement jamais le devenir parce qu'elles sont structurellement non viables (C, B2 et B4), et celles qui pourraient le devenir à condition de bénéficier des appuis et des réformes de mise à niveau conséquents (Classes A, classe D et groupe B1). Cette typologie conduit à penser que plusieurs dynamiques, plusieurs logiques seraient à l'œuvre.

En revanche, pour le maillon de la transformation, une grande partie des laiteries serait probablement touchée entre autres les filiales GIPLAIT (filiale des Arribs), les laiteries tributaires pour leur fonctionnement de l'extérieur (laiterie de Wanis). Les premières, dans les conditions de libéralisation seraient incapables de s'engager dans une dynamique autonome d'accumulation et de progrès et nécessitent donc des mesures propres pour survivre. Il est aujourd'hui admis que les objectifs de mise à niveau et l'efficacité des premières entreprises publiques passent nécessairement par la mise en place de partenariats avec des firmes étrangères en mesure d'apporter un appui aux plans du financement, de la rénovation technologique, du management et de la captation de marchés extérieurs.

Cependant, les seconds doivent, aussi rapidement que possible, mener à terme leur mise à niveau et restaurer leur compétitivité sur les marchés, tant domestique qu'extérieurs, et ce par l'intermédiaire du renouvellement de leurs technologies, de l'acquisition des savoir-faire qui leur font cruellement défaut en matière managériale et d'introduction d'outils de gestion performants pour disposer de la visibilité indispensable pour leurs stratégies, suivre de manière continue la mise en œuvre de celle-ci et construire des avantages concurrentiels significatifs.

En définitive, l'ouverture proclamée, dans les conditions actuelles des agents de la filière, demeure une aventure. Même, si elle est inéluctable, l'ouverture extérieure constitue alors une véritable menace pour la survie des principaux acteurs. Cependant, elle pourrait être mise en œuvre progressivement, à condition que les mesures d'accompagnement soient mises en place durant la période de transition et d'adaptation et que les réformes institutionnelles et économiques soient engagées à temps.

Conclusion générale

En guise de conclusion, et avant d'examiner les effets prévisibles de la libéralisation de la filière lait, il convient de rappeler les grands traits et les principales caractéristiques des acteurs impliqués dans la filière en question à travers un aperçu régional, afin de situer le cadre économique de ces effets. De ce fait, le raisonnement ne doit en aucun cas négliger l'existence des variantes nationales. L'accent est mis d'abord sur les tendances observées au niveau macro économique, en matière d'évolution de la production locale, de la collecte, des échanges (en particulier les importations) ainsi que dans les politiques menées.

L'examen détaillé des structures de la filière lait au niveau méso économique, des comportements des agents et de leurs performances témoigne et mesure l'aptitude et la capacité de chaque agent, pris séparément (type) ou en groupe, à affronter la libéralisation. En un mot ces éléments marquent la spécificité de la filière lait en Algérie et le degré de compétitivité de ces agents.

En ce qui concerne les segments de la filière lait, il est utile de rappeler les caractéristiques suivantes.

- les besoins laitiers sont en croissance continue grâce à une demande soutenue par les pouvoirs publics et rendant plus accessible le lait pasteurisé conditionné en sachet aux différentes couches de la population. Les chiffres officiels placent l'Algérien moyen dans une fourchette voisine de 110 litres annuellement devançant ainsi les voisins Tunisiens (75 litres) et Marocains (38 litres).
- la politique de satisfaction des besoins nationaux a justifié très tôt et juste après l'indépendance l'édification d'une industrie laitière nationale extravertie utilisant massivement la matière première étrangère, encouragée par une conjoncture favorable sur les marchés internationaux.
- la production laitière locale n'a suscitée implicitement que des actions marginales et isolées. Une véritable politique de développement de production laitière était quasi absente, les quelques mesures d'appui initiées au profit des éleveurs ne sauraient être assimilées à une politique laitière visant la réalisation d'un objectif aussi démesuré que celui déclaré constamment dans le discours officiel en l'occurrence « l'autosuffisance alimentaire » ou encore actuellement la « sécurité alimentaire ».

En définitive, la filière lait est quasi totalement déconnectée de la production locale. Elle est fortement dépendante du marché international par ses inputs (génisses, équipement..), par ses approvisionnements en particulier la poudre de lait et la MGLA pour l'industrie de transformation et par ses importations de produits de consommation finale. L'Algérie demeure par excellence un pays importateur net de produits laitiers.

Les perspectives de l'évolution de la démographie et de l'urbanisation laisseraient craindre une dépendance accrue vis-à-vis du marché international devant l'incapacité de l'offre locale à suivre le rythme de la démographie. La hausse de la demande locale serait satisfaite par une hausse de l'offre extérieure par le biais des importations. Désormais, l'augmentation de la capacité d'importation qui est permise par la dynamique des exportations des hydrocarbures, profitant d'une conjoncture favorable, permet aussi de

penser que l'Algérie sera un grand importateur de denrées alimentaires, du moins à court et moyen termes.

Le recours massif aux importations ne doit cependant pas constituer un obstacle à son développement. Pour la protection de la production domestique, l'Algérie ne disposait pas d'un véritable tarif douanier. Les droits de douanes sont faibles, l'option choisie dans un marché structurellement déficitaire étant le système de contingentement des importations dans le cadre du monopole de l'Etat. En définitive, les prix à l'importation majorés des droits de douanes ne sont pas répercutés sur les consommateurs. L'Etat intervient sur les produits de base (céréales et lait) qui restent à présent administrés pour l'essentiel (le lait de consommation et le pain ordinaire).

Si l'Algérie a largement bénéficié de son approvisionnement sur le marché mondial à des prix relativement bas ; l'importance des importations laitières donnerait à réfléchir sur l'impact négatif d'une éventuelle hausse de ces prix sur l'ampleur de la facture alimentaire. En plus l'existence d'un système de subvention à la consommation pèse lourdement sur le budget de l'Etat, notamment avec l'augmentation des cours mondiaux.

L'éventuelle libéralisation pourrait donc affecter sérieusement la situation économique, aggravant le déficit de la balance de paiement et du budget public.

Les pouvoirs publics intervenaient dans un passé pas assez lointain pratiquement dans tous les domaines touchant à l'agriculture, de la production à la consommation. Ainsi, l'organisation et l'encadrement des approvisionnements, l'introduction du modèle laitier intensif dans les ex domaines étatiques, le monopole de la collecte, de la transformation et des importations, la fixation des prix aux différentes phases de la filière étaient autant d'instruments d'interventionnisme étatique.

Cependant, la situation a beaucoup changé ; le processus de libéralisation progressif de l'agriculture a été entamé vers la fin de l'année 1987. Ce sont les institutions financières internationales, la banque mondiale et le FMI, qui ont imposé les plans d'ajustement structurel, alors que l'OMC n'existe que depuis 1995.

Par ailleurs, plusieurs avantages ont été supprimés entre autres :

- la loi 87-19 du 8/12/87 consiste à opérer des transferts, bien que d'une manière très limitée, du droit de jouissance du foncier au privé favorisant ainsi la naissance de nouvelles structures (EAC /EAI) sur les terres étatiques.
- la suppression des aides indirectes aux agriculteurs, consistant le plus souvent en subventions aux intrants (engrais, pesticides, aliments de bétail).
- le démantèlement des organismes étatiques chargés des approvisionnements (ONAPSA, CAPCS ...).
- l'ouverture du commerce international à partir de 1991 au privé.
- l'ouverture du maillon de la transformation aux investissements privés nationaux et internationaux et l'encouragement des investissements privés, entre autres, dans la PME/ PMI.

Aujourd'hui, si beaucoup de secteurs économiques sont ouverts à l'investissement et à la présence commerciale étrangère sans adhésion anticipée à l'OMC ni à une zone de libre échange, c'est parfois sous l'effet du vide juridique né du processus de privatisation des entreprises et des différentes mesures imposées dans le cadre des PAS. Cette marche vers la libéralisation n'est pas achevée, le désengagement de l'Etat en général et en particulier dans le secteur agricole n'a pas été définitif. L'Etat garde toujours d'autres instruments dans la filière lait tels :

- la fixation des prix à la production et à la consommation entre autres celui du LPC.
- le soutien à la consommation, des subventions colossales étant indirectement accordées aux industriels pour préserver un prix à la consommation suffisamment faible.
- le financement des infrastructures hydrauliques (barrages, périmètres irrigués) et d'autres équipements pour le développement agricole (routes, infrastructures, électricité, ..).
- L'introduction des mesures de soutien à la ferme et aux équipements des exploitations laitières et aux industriels privés dans le cadre du PNDAR.
- Aux frontières, la pratique du contingentement contrôle l'accès aux marchés intérieurs. Ainsi, l'existence de monopoles publics d'importation est encore une réalité (cas de l'ONIL).

La marche vers une plus grande libéralisation interne de la filière lait est en cours, mais elle accuse un retard considérable comparativement aux pays voisins. L'Algérie a fait quelques peu machine arrière au cours de la dernière décennie avec l'amélioration des recettes des hydrocarbures. Or, l'enjeu économique global d'une zone de libre échange Euro méditerranéenne totalement libérale est de faire disparaître toutes les entraves à la concurrence entre les filières (systèmes de production) ainsi que la normalisation de la société algérienne selon les critères libéraux. Ce constat est loin d'être une réalité pour les deux partenaires (l'Algérie et l'UE).

Les effets du libre échange sur la filière.

L'ouverture des frontières et l'insertion dans la dynamique de la mondialisation, pour les acteurs de la filière (exploitation laitière, industrie de transformation) est avant tous un examen mettant à l'épreuve sa capacité de soutenir la compétition internationale, à déployer avantageusement les ressorts de sa compétitivité, dans le but de gagner des marchés à l'intérieur et par la voie même d'assurer sa pérennité.

Par ailleurs, l'appréhension de la compétitivité de chaque acteur dans le présent travail a fait l'objet d'une analyse exhaustive au niveau régional (région de Cheliff), l'objectif étant de se doter de matériaux statistiques et de recherche suffisants afin de mieux apprécier *la compétitivité* de chaque agent. Ces indicateurs sont, dans un deuxième temps, comparés dans la limite des informations disponibles avec ceux de leurs homologues des pays européens ainsi que ceux d'autres pays, du moment que ces derniers sont aussi considérés comme des concurrents.

- Les producteurs laitiers : des effets contrastés tributaires de la nature des exploitations.

Face à une telle perspective de libéralisation, les exploitations laitières se trouvent rappelées à leurs propres réalités. A la lumière de l'analyse régionale en ces termes, il était possible d'identifier quatre groupes « typés » ou « profils » d'exploitations au regard de leurs conditions de compétitivité et partant de leur devenir possible face à la libéralisation des échanges.

- Celles qui peuvent d'ores et déjà être considérées compétitives,
- et celles qui pourraient l'être à condition d'être « mises à niveau ».
- Celles qui ont peu de chances d'être compétitives.
- Celles qui n'ont aucune chance d'être compétitives.

L'effet induit de la libéralisation affecterait différemment les exploitations laitières conformément à la typologie des exploitations dégagée, développée dans les parties

structures et comportements et performances, des contraintes et des atouts spécifiques de chaque type, ainsi que des capacités d'adaptation de chacune d'elles. Ce raisonnement permettra de tirer quelques conclusions et apprécier les perspectives probables pour chaque catégorie.

1) Celles qui peuvent d'ores et déjà être considérées compétitives : Cette catégorie est constituée essentiellement par le groupe **B3**, le groupe le plus performant de l'ensemble des types distingués, caractérisé par sa taille moyenne, la présence d'une assiette foncière adéquate pour la pratique des cultures fourragères et donc un coût de production parmi les plus bas. En conséquence, en l'état actuel, ces exploitations paraissent les mieux adaptées dans la région compte tenu de ses spécificités agricoles et de ses conditions économiques. Ces dernières pourraient soutenir la compétition des produits étrangers sans avoir besoin d'une protection particulière ni d'un soutien public important.

Ce groupe pourrait mieux s'adapter à la concurrence compte tenu de ces capacités adaptatives et serait plus performant dans le cas d'une éventuelle élévation des prix de vente du lait.

2) Celles qui pourraient l'être à condition d'être « mises à niveau » : les exploitations de cette catégorie sont celles de la classe **A** « éleveurs spécialisés » et du groupe **B1** « groupe diversifié » et la classe **D** des « éleveurs alimentant le secteur informel ». Il y a toutefois des possibilités considérables pour améliorer la compétitivité de ces types d'exploitations par le biais d'une mise en œuvre davantage de surfaces fourragères et donc l'opportunité certaine d'une diminution des coûts. Ainsi, du point de vue des opportunités offertes, ces exploitations disposent encore de capacité de productivité et de production importantes, pourraient donc devenir plus performantes et compétitives. Ces dernières, si elles souffrent rarement des problèmes traditionnels, classiques (structures foncières, carences des moyens de production ...), elles connaissent des contraintes, aussi décisives pour déterminer leurs capacités productives telles la faible maîtrise des aspects techniques, la modestie des capacités managériales, la faiblesse des investissements, le faible intérêt accordé à la production laitière. En définitive, elles auront beaucoup de chances à court et moyen termes de bouleverser leurs structures foncières et leurs systèmes de production.

Ces types d'exploitations seraient très bien placées pour tirer profit des situations d'augmentation des prix qui pourraient se présenter selon le scénario de libéralisation. Ces marges compétitives, dans les conditions de marchés libres, paraissent plus significatives compte tenu des potentialités dont disposent ces exploitations et les possibilités de diversification.

3) Celles qui ont peu de chances d'être compétitives : Ce type d'exploitations concerne celles des groupes **B2 et B4** aux élevages conduits en « hors sols », compte tenu de leurs caractéristiques structurelles (absence d'assiette foncière surtout), comportementales (peu diversifiées, alimentation quasi totalement achetée, location de terres ...) et de performances (coûts de production élevés).

On suppose que dans les conditions actuelles, ces exploitations survivent à peine près du seuil de viabilité économique et seront probablement condamnées à demeurer non compétitives. La libéralisation mettrait en danger ces deux catégories, et se trouveraient en grave difficulté face aux contraintes des nouvelles conditions du commerce mondial, les facteurs de production locaux (foncier, fourrages) ou importés (aliments concentrés, fourrages...) suivraient certainement le mouvement ascendant des prix. Ainsi, ces éleveurs seraient les premières victimes et les principaux perdants de la flambée des prix.

La condition de leur survie serait la chute des prix des aliments de bétail et une éventuelle compensation par l'engraissement et la vente des veaux. Ils devront en conséquence procéder à de profondes transformations pour être compétitifs, telles le changement des systèmes de production en cas de disponibilité de terres, de l'intensif à l'extensif par exemple pour pouvoir s'adapter à la nouvelle donne. En définitive, intrinsèquement, ces exploitations ne sont pas compétitives et offrent peu de chances de l'être.

4) Celles qui n'ont aucune chance d'être compétitives.

Cet ensemble inclut particulièrement la classe des micros exploitations (classe **C**) et la classe **E** (élevage allaitant). De par leurs implantations géographiques (piémonts et montagnes pour l'essentiel), ces dernières n'auront que peu de chances de s'étendre ; bien au contraire, elles seraient fragilisées et leur survie n'est pas garantie. Malheureusement, les conditions naturelles, le manque de moyens financiers, les possibilités limitées de l'accès à l'eau sont autant de facteurs limitant qui rendent la solution de la diversification exceptionnelle.

Ces exploitations représentent une part considérable de l'ensemble des exploitations d'élevage dans la région de Cheliff et sur lesquelles vit une part importante* de la population rurale. Ces exploitations sont économiquement peu viables ; de ce fait, elles ne peuvent de toute évidence espérer devenir compétitives. Sans le maintien d'une protection suffisante, leur avenir serait tout à fait incertain.

Concentration et concurrence des productions agricoles dans les plaines irriguées et marginalisation de vastes territoires ruraux.

Les premiers servis de la libéralisation seraient la première catégorie et notamment une frange de la deuxième catégorie disposant des superficies suffisantes, en profitant d'une meilleure utilisation des facteurs qui rendrait leurs cultures et leurs produits plus compétitifs. Dans le cas d'une libéralisation plus poussée, l'expansion et le renforcement de ces exploitations se réaliseraient probablement au détriment des plus petites, soit en prenant pied significativement sur le marché domestique en contribuant ainsi à l'affaiblissement des petites exploitations, soit en achetant leurs terres et on assisterait par la même voie à l'accentuation du phénomène de concentration des exploitations agricoles et de l'agriculture.

La concentration de l'élevage laitier dans les plaines irriguées de hautes potentialités édaphiques est dictée par la disponibilité de l'eau, favorisée par une politique publique comportant des volets hydrauliques importants : investissement dans les barrages et dans l'équipement des périmètres irrigués comme c'est le cas dans le Chéiff.

Cependant, l'essor de la production laitière se trouve non seulement pénalisé par la faiblesse des rendements et des surfaces des exploitations mais aussi par la concurrence des autres spéculations sur ces périmètres ; ainsi la faiblesse et la concentration des précipitations sur des périodes courtes empêchent sérieusement l'expansion de l'élevage laitier intensif dans les régions de piémonts et de montagne.

Il est question maintenant d'envisager les conséquences possibles de la libéralisation des échanges sur cette concentration spatiale de l'activité laitière dans les périmètres irrigués. C'est dans ces périmètres que se cultivent l'essentiel des fruits et légumes, c'est à ce niveau que ce porteraient tous les efforts en vue d'augmenter les chances des agriculteurs d'obtenir de nouvelles parts de marché. Ce qui aura pour conséquence des investissements significatifs et l'acquisition d'une technologie de pointe par les exploitations

pour construire des avantages concurrentiels. En effet, cette modernisation contribue sans doute à une aggravation du déséquilibre territorial entre ce que l'on assimile souvent à une « agriculture traditionnelle » occupant le reste de l'espace agricole, piémonts et montagnes, conduite en sec, intégrant un élevage extensif et une « agriculture moderne » avec les périmètres irrigués. Ce qui conduit à donner plus d'importance à la petite hydraulique dans les politiques publiques et à discuter le bien fondé de la politique publique des grands ouvrages.

Ainsi, une plus grande libéralisation conduirait inéluctablement au renforcement de la concentration spatiale de la production laitière dans les plaines irriguées et à la marginalisation de vastes territoires, celui des piémonts et des montagnes où sont implantées la quasi-totalité des exploitations **C et E**. Ces derniers étaient historiquement victimes de la colonisation et continueront de l'être après l'indépendance nationale et seront davantage fragilisés avec la nouvelle donne qui compromettra leur survie dans ces espaces. A terme, ces régions, qui ont déjà perdu une masse importante de la population active, avec l'exode rural des années de l'industrialisation et au cours de la « décennie rouge » de la tragédie nationale, méritent une attention particulière de la part des politiques publiques et du partenariat européen en les aidant au renforcement des exploitations utiles à l'économie du territoire plutôt qu'à leur liquidation, ce qui accentuerait beaucoup plus le phénomène d'urbanisation.

Les industries laitières . Une situation actuelle qui mérite une réhabilitation et un avenir entre incertitude et partenariat fructueux.

Il est tout à fait clair qu'une intégration aux marchés mondiaux réussie dépend de plus en plus du développement des capacités industrielles et technologiques du pays dans un contexte de mondialisation qui se caractérise par le développement d'un grand nombre de firmes multinationales qui contrôlent l'essentiel du commerce international. Ainsi, ces firmes multinationales menacent tout système économique et toute structure organisationnelle non compétitive.

Au delà des caractéristiques structurelles, celles d'une économie en développement, le tissu laitier du Cheliff et par là même, le tissu laitier national, présente plusieurs **traits de faiblesse**. On note une modicité de la taille des unités du secteur industriel privé et le caractère familial prédominant du capital social. D'autre part, un type de management inadapté aux nouvelles exigences du commerce international. S'ajoute à cela, une faible productivité des facteurs de production et l'insuffisante, voire mauvaise qualité des produits industriels nationaux liée à la technologie utilisée, souvent obsolète et du mode d'organisation interne de la production caractérisé par son inefficacité, et une faiblesse sinon l'absence de normes et de certification des produits offerts, et l'absence de culture industrielle réunissant performances et rigueur. Enfin la ressource humaine qualifiée et motivée fait souvent défaut dans l'entreprise algérienne.

Les opportunités offertes à l'industrie laitière se limitent essentiellement à la possibilité d'ouverture du capital public et/ou privé à des nouveaux associés nationaux ou étrangers, à la possibilité d'établir des partenariats fructueux notamment pour l'acquisition du savoir faire et des méthodes managériales pour les unités adossées à des multinationales et donc de profiter de nouvelles perspectives de croissance avec l'ouverture des marchés. Ces opportunités sont possibles notamment avec la proximité géographique et culturelle de l'Algérie par rapport à l'Europe. Cependant, ces opportunités ne sont plus accessibles et à la portée de tous les industriels publics et privés. *Les menaces sont donc plus grandissantes dans un contexte de libéralisation et affecteraient en premier lieu les filiales du groupe GIPLAIT.*

Actuellement, la concurrence s'annonce très rude, à priori, sur le marché local et au profit des unités privées compte tenu du contexte actuel favorable aux investissements privés et au dynamisme de ce secteur, motivé beaucoup plus par l'importance des profits générés et de la liberté d'entreprendre. Par contre, les filiales GIPLAIT sont handicapées par les restrictions de la tutelle, l'importance sociale du service rendu et des coûts de transformation élevés, en plus de méthodes de gestion inadaptées relevant de l'époque de l'économie dirigée.

Quant aux laiteries privées, les produits de « niche » dans lesquelles les unités de Chlef - à titre d'illustration - sont spécialisées, notamment le Raib, leur confèrent une certaine garantie quant à leur pérennité. Cette garantie est d'autant plus claire compte tenu de la nature du produit, fabriqué à partir de la matière locale bien appréciée et à un coût extrêmement compétitif.

De plus, les consommateurs fondent leur choix de plus en plus sur des préoccupations sociales ou environnementales. Cela implique que la différenciation des produits, *sur la base de certifications bio par exemple, de tradition locale (consommation de Raib) ou de préservation de l'environnement*, devient une stratégie à la fois pour les détaillants, les producteurs et les intermédiaires. Cependant, un éventuel développement de la distribution pourrait mettre en difficulté l'essor de ces unités. Ainsi les études sur la montée en puissance des grandes chaînes de supermarché montrent en outre que celles-ci augmentent leur **pénétration dans les pays en développement**. La menace est plus sérieuse dans la mesure où les éventuels supermarchés recréent des schémas d'approvisionnement similaires sur les marchés domestiques ; les perspectives de petites unités seront alors bien moins ouvertes. Les interventions publiques ciblant les petits industriels devront dans ce cas nécessairement avoir pour objectif d'aider ces derniers à répondre aux exigences des grandes chaînes de distribution.

Toutefois, la pénétration des chaînes de supermarché dans les circuits de distribution des pays en développement, entre autres l'Algérie, ne serait pas aussi importante qu'il y paraît, en particulier en ce qui concerne *les produits frais entre autres le lait et les produits laitiers*. Pour ces produits, les canaux de distribution traditionnels demeurent importants. Cela suggère qu'il faut maintenir une vision large des opportunités qui se présentent aux éleveurs et industriels laitiers locaux. Par exemple, il se pourrait qu'ils aient beaucoup à gagner à se concentrer sur l'efficacité de la distribution des produits traditionnels et du fonctionnement de canaux marketing bien établis.

Ainsi, d'une manière générale, les industriels laitiers sont appelés à s'ajuster à de nouvelles règles de fonctionnement. Cependant, les ajustements devront être beaucoup plus importants pour qu'ils puissent accroître significativement leur position concurrentielle.

À moyen terme, il nous semble que deux ajustements majeurs pourraient être apportés à la politique laitière : le premier porte sur la privatisation ou du moins la recherche de partenaires aux filiales GIPLAIT qui nécessitent vraisemblablement une double structuration, tandis que le second porte sur le mécanisme de mise à niveau des unités existantes du secteur privé. Ces ajustements favoriseraient l'augmentation de la position concurrentielle de ce tissu industriel.

La double structuration : En effet, dans le souci de rationaliser l'industrie laitière publique (filiales du groupe GIPLAIT) au niveau national et d'augmenter sa compétitivité, une première restructuration est urgente, consistant en la recherche d'un partenaire en vue de revitaliser ce tissu, ou un transfert au secteur privé. À l'heure actuelle, le fonctionnement

des filiales GIPLAIT ne fait que retarder le processus d'intégration et de réhabilitation compte tenu de la lourdeur des contraintes intrinsèques à son fonctionnement.

En effet, les dernières dispositions prises visent désormais à une restructuration et une revitalisation des unités publiques sur la base de moyens publics ne constitue dans la réalité qu'une fuite en avant dans une conjoncture économique favorable de rente pétrolière importante à l'instar des mesures déjà entretenues dans les années 1980 d'assainissement financières et d'autonomie de gestion.

De la même manière le renforcement des subventions à travers l'ONIL a donné dans un premier temps un nouveau souffle aux unités GIPLAIT ; la situation serait totalement inversée dans le cas d'une déprotection du marché et ou de fléchissement des recettes des hydrocarbures. La recherche d'une meilleure rationalisation de l'outil de production reste une solution souhaitable, convenable et définitive en conformité avec l'esprit libéral et avant que la concurrence soit amorcée. Le processus de rationalisation de cette industrie pourrait durer une dizaine d'années. C'est pourquoi, Il s'agit donc maintenant pour les laiteries, surtout qu'elles étaient grandement isolées de la concurrence internationale, d'utiliser les périodes d'ajustement pour élaborer des stratégies qui leur permettront de survivre, et même de croître dans ce nouveau contexte commercial.

Relation entre les exploitations laitières et les industriels laitiers :

Les stratégies développées par les laiteries en matière de collecte ne laissent aucune chance à l'émergence de nouveaux collecteurs. En conséquence, ce circuit est fermé et une sorte de carte géographique de la collecte se dessine de plus en plus confortant la place de chaque laiterie et mettant en définitive de vraies barrières à l'entrée de nouveaux industriels. Au delà des formes de coordination existantes et développées dans la partie des comportements, la fidélisation des fournisseurs et des clients se poursuivent tant par des mesures loyales et déloyales (de dumping), dont la victime était toujours la filiale GIPLAIT. Devant la limitation de l'offre locale et l'encouragement de la collecte, la bataille actuellement pour les industriels laitiers est de collecter le maximum de quantité sans pour autant se préoccuper de la qualité de la matière. Cependant, l'ouverture des frontières aurait un impact direct sur les industriels laitiers en premier lieu. L'entrée de nouveaux produits sur le marché national provoquera un choc sans précédent sur le produit final local. Des produits diversifiés hautement compétitifs à des prix inférieurs ou égaux au prix du produit national inciteraient les industriels à diminuer leurs coûts de production et à exiger une baisse des prix et un approvisionnement en matières premières (lait cru) de qualité de la part des éleveurs. Dans ces conditions, les éleveurs laitiers s'orienteraient davantage vers le secteur informel particulièrement devant la baisse des prix, mais à condition qu'aucune disposition réglementaire n'entrave le développement de ce secteur.

La compétitivité de la filière :

À la lumière des opportunités offertes à la filière lait et des menaces qui pèsent lourdement sur elle, développées dans la partie compétitivité, il est admis globalement que la capacité de la majeure partie des éleveurs laitiers et des industriels privés et publics à faire face à la libéralisation des échanges est étroitement liée à leur dépendance à l'égard de l'appui public. Autrement dit, Il serait probablement plus facile de maintenir ou d'améliorer la compétitivité d'un acteur (exploitation ou industriel) dans les pays où ces acteurs bénéficient de peu, voire d'aucune mesure de soutien et où ils sont efficaces.

L'illustration de ces aspects a fait l'objet d'une analyse comparée en termes de compétitivité « coûts » et compétitivité « hors coûts », ainsi que d'une analyse des forces de Porter. Ainsi, la comparaison des prix à la production, le calcul des TPN et TPE en plus

des facteurs intrinsèques et extrinsèques ont été examinés. Il découle de cette comparaison que le soutien accordé aux éleveurs laitiers demeure marginal en comparaison avec leurs homologues européens. Le prix garanti à la production demeure faible et continue à baisser en monnaie constante, notamment avec la dévaluation progressive du dinar et l'inflation. Cependant, les TPN et les TPE calculés pour les années 2006 et 2007 marquent deux réalités différentes : au delà des disparités entre les exploitations « types » retenues et des circuits empruntés du producteur au consommateur, différenciant à priori le secteur privé et le secteur étatique ; ces deux indicateurs sont largement supérieurs à leurs homologues aux frontières pour l'année 2006. Cependant, pour 2007, la situation est renversée, la filière présente un taux de protection inférieur en comparaison avec les prix internationaux.

Dans les conditions de 2006, la filière locale n'est pas compétitive sur le plan international. Mais, elle s'est nettement améliorée dans les conditions de 2007, conditions de hausse des prix internationaux. Cette faiblesse de compétitivité de la filière est exacerbée par les facteurs territoriaux qui s'annoncent peu favorables, malgré les opportunités qui restent sous forme de gisements mal exploités et qui attendraient une meilleure réhabilitation.

La politique laitière : une thérapie graduelle pour une émergence en douceur dans la libéralisation !

Globalement, la politique algérienne de soutien à la production et à la consommation devra donc s'ajuster. Il est également probable qu'elle devra être modifiée à la suite de pressions relevant de l'instauration de la zone de libre échange, outre celles provenant du prochain cycle de négociations de l'OMC.

La politique laitière n'a pas non plus été modifiée en termes de subventions réservées à la consommation, bien qu'au niveau de la production, une réelle modification est constatée dans les orientations du PNDAR et de la nouvelle politique de réhabilitation laitière en matière des mesures de soutien à la ferme et aux investissements industriels en conformité avec les règles de l'OMC. Par ailleurs, toute amélioration de l'efficacité se traduit généralement par une augmentation de la production. Cette amélioration nécessite au préalable une libéralisation des prix à la production ou du moins une homogénéisation et homologation sur les prix du marché extérieur. Cette action aura un double effet, celui d'inciter les producteurs à fournir davantage d'efforts, d'une part et les habitués à accepter les prix du marché, d'autre part.

Quant aux consommateurs, la libéralisation progressive des prix du lait ira dans le même sens que pour les producteurs. Elles les incitent à consommer moins et par là même à s'habituer aux conditions de marché, ce qui requiert une épargne des montants qui devraient être alloués à la subvention de consommation d'autres politiques d'accompagnement.

Toutefois, cette augmentation de l'efficacité n'est généralement pas instantanée, ce qui implique que le consommateur devrait accepter de subir des pertes financières à court terme, d'une part et que le producteur devrait comprendre le phénomène d'instabilité des prix ; tout en n'étant pas certain qu'ils pourront atteindre un seuil de satisfaction pour les premiers et un seuil d'efficacité suffisant pour rentabiliser son investissement. Il est certain qu'une telle modification de la politique laitière aurait des implications importantes sur la filière lait.

La préparation à cette tendance lourde, celle d'une plus grande libéralisation des marchés, qualifiée d'irréversible et qu'aucun pays ne pourra arrêter, doit être entamée

progressivement comme une « thérapie graduelle ²⁵² » et dès maintenant afin d'assurer une immersion plus douce dans le nouveau contexte. Les efforts de mise à niveau du tissu laitier national demeurent très insuffisants pour l'instant, dans la mesure où l'opération pilote a touché une seule filiale de GIPLAIT et deux entreprises privées selon un rapport du ministère de l'industrie publié en 2004.

Les mutations et les changements qu'a connus l'environnement international c'est-à-dire la croissance de l'innovation et les changements de structures organisationnelles suggèrent un besoin réel d'une adaptation progressive à ces changements. Cependant, dans le cas d'une thérapie de choc, une sorte de myopie au désastre pourrait imprégner le comportement des agents, notamment les consommateurs et les industriels laitiers, induite sous la pression concurrentielle des marchés nouvellement ouverts.

Avec la déréglementation, les industriels laitiers auraient accru leur implication dans les opérations spéculatives en orientant souvent vers le très court terme du point de vue des engagements qui se révéleront mal équilibrés. (Engagements laiteries/fournisseurs étrangers), (laiteries/éleveurs).

Ces engagements seront aussi tributaires de la nature du change, si la monnaie s'avérait convertible, ces opérateurs privilégient les opérations d'importation auprès des fournisseurs de l'autre rive, aux dépens du financement de l'activité de production laitière locale et par conséquent la situation de dépendance vis-à-vis de l'étranger s'accroîtrait davantage.

Ces évolutions s'accompagneraient, dans toute la période de transition par des crises récurrentes, ces crises révéleront que la réussite des réformes dépend avant tout des conditions requises pour le développement de la filière dans toute son intégrité et des mécanismes d'encadrement réglementaire devant accompagner chaque étape de la libéralisation.

En définitive, la portée de ces politiques est évaluée désormais par rapport aux capacités d'adaptation des structures économiques émergentes dans la transition vers une économie de marché et le rôle primordial de l'infrastructure institutionnelle dans le fonctionnement efficace de l'économie est mis en avant. Ainsi, les leçons tirées de la littérature économique enseignent que la transition rend nécessaire des adaptations dans les institutions, lesquels constituent le cadre dans lequel l'organisation des marchés et les comportements des agents économiques peuvent se révéler cohérents à l'égard des critères de fonctionnement efficace des économies.

Les institutions déterminent les règles de comportement et constituent des repères déterminants pour les anticipations des agents. Le système de coordination par le marché ne peut être cohérent que si les institutions appropriées sont créées dans l'objectif de permettre aux économies d'obtenir les avantages attendus des relations de marché. La pertinence de cette affirmation est ainsi mise en avant dans plusieurs travaux dans la littérature économique.

Le groupe GIPLAIT (ONIL) et son rôle de régulation

Dans la nouvelle donne, les nouveaux opérateurs, notamment les privés, n'ont aucune obligation en matière de garantie d'approvisionnement du marché national. Cette fonction reste l'apanage de l'Etat, à travers MILK TRADE dans un premier lieu, avant de confié

²⁵² Expression utilisée par Henri REGNAULT dans l'introduction générale de l'ouvrage intitulé « **Libre échange Euro-méditerranéen et stratégie des acteurs** ». Dans la théorie, deux visions alternatives devenues désormais classique en économie de la transition : la thérapie de choc et l'approche graduelle, expression de la vitesse d'application des réformes.

ses prérogatives à une institution Etatique autonome « l'ONIL », qui assure actuellement l'approvisionnement à la fois des unités publiques et privés à un prix fixé indépendamment des cours mondiaux.

C'est ainsi que 'il faut donc poursuivre la libéralisation institutionnelle toute en gardant la régulation du marché entre les mains de l'Etat en mettant sur même pied d'égalité le secteur public et le secteur privé et évitant que ce monopole sera transféré au secteur privé ou autres structures monopolistiques à l'image de CEVITAL. En effet, pour ces monopoles privés, la privatisation n'est pas synonyme de libéralisation. « La constitution de ces oligopoles devient un frein à la libéralisation et est plus nuisible que le monopole d'Etat car ils ne tiennent pas compte des critères sociaux qui sont la base de la politique économique des Etats »²⁵³. Dans cette optique, il convient d'encourager une concurrence saine entre les opérateurs par la suppression des contrôles de prix et l'encouragement au développement et à l'émergence de nouveaux acteurs. Pour ce faire, il conviendrait de renforcer, de restructurer la concurrence et de se doter d'une réglementation commerciale libérale, loin des rigidités administratives, en adéquation avec l'esprit libéral.

Les opportunités pour atténuer les effets négatifs de la libéralisation : le rôle de l'Etat et la politique de voisinage de l'UE.

La libéralisation des échanges risque d'être handicapée dans une bataille, portant la concurrence sur le marché intérieur, qui s'annonce rude. C'est alors de la capacité de l'Etat et la politique de voisinage de l'UE, que dépendra l'impact des effets négatifs sur les filières faiblement compétitives à l'instar de la filière lait. Autrement dit, dans un cadre plus large, c'est à travers la mise en place de politiques de solidarité et de partenariat actives entre ces deux rives de la Méditerranée que pourraient être optimisées les effets positifs et atténuées les retombées négatives d'une libéralisation des échanges agro alimentaires.

Le rôle de l'Etat : un rôle de concepteur de stratégie et de régulateur !

Le choix actuel de politique agricole qui vise une plus grande intégration, soit à l'échelle régionale ou à l'échelle mondiale est à la fois déplorable et victime de la mondialisation. Il est sans doute admis, aujourd'hui, qu'une libéralisation prématurée et pressée provoque les plus grandes difficultés pour l'essentiel des acteurs de la filière lait. Dans ces conditions, l'Etat doit jouer un rôle à la fois de concepteur de stratégie « Etat stratège²⁵⁴ » et de régulateur « Etat régulateur ». Il appartient, in fine, à l'Etat de jouer son rôle de régulateur en conduisant les réformes qui s'imposent pour réaliser les restructurations ou les conversions nécessaires, à mettre en ouvre les politiques d'accompagnement ou d'assistance appropriées pour atténuer l'ampleur des chocs, favoriser les efforts d'adaptation et de préserver les conditions d'existence décentes pour la grande majorité de la population.

La nécessité des réformes dans le sens de la mise à niveau (des éleveurs et des industriels) dans le souci de bien préparer l'intégration :

L'Etat est appelée à s'engager dans des réformes dans le sens de mise à niveau de l'ensemble des acteurs de la filière afin de mieux préparer l'intégration régionale et d'éviter

²⁵³ FAO, Les contraintes des SADA des zones urbaines d'Afrique : le point de vue des acteurs des SADA, département de l'agriculture, site internet www.fao.org/DOCREP/003/AB786F.

²⁵⁴ « Etat stratège » et « Etat régulateur », expressions utilisés par Nadjib Akesbi, in « l'agriculture familiale au Maroc face à la perspective de la libéralisation des échanges », in Milieu rural, Agriculture familiale, Itinéraires Méditerranéens, RAFAC, CIHEAM. IAM Montpellier, 1998.

en dernier lieu une thérapie de choc qui pourrait mettre en péril l'économie des principaux acteurs et ceux par les voies suivantes :

- la réalisation d'efforts de productivité important susceptible de relever significativement leur compétitivité,
- l'adoption d'une nouvelle politique introduisant des aides découplés comparables à celles que reçoivent leurs concurrents européens avec une libéralisation progressive de la filière.
- la dévaluation du dinar et la valorisation des prix à la production.

La réussite de ces stratégies supposerait l'emploi de capitaux techniques et financiers importants et l'élaboration des programmes soucieux entre autres :

- les programmes de mise à niveau
- concevoir des programmes au niveau national pour aider les producteurs à se prémunir contre les chocs qui pourraient causer des dégâts à leurs cultures, tels l'assurance contre les intempéries, les systèmes de prix préférentiels et de prix de marché garantis.
- s'assurer que les exploitants ont accès à l'information, à la formation, au crédit et aux autres ressources dont ils ont besoin pour s'orienter vers des productions à plus forte valeur ajoutée et des activités de transformation ou créatrices de revenus;
- accroître les investissements pour améliorer l'efficacité de la production intérieure de produits alimentaire et la rendre plus compétitive par rapport aux importations de produits alimentaires.

Apport de l'établissement de la zone de prospérité du partenariat euro méditerranéen et la politique de voisinage de l'UE :

L'établissement de la zone de prospérité est fondamental dans les accords de partenariat avec l'UE. La discussion cyclique de la libéralisation des échanges devrait être incluse dans un accord portant en particulier sur les moyens du développement et de la mise à niveau des acteurs de la filière, entre autres le fondement du développement sur les ressources internes, sur les acteurs locaux (agriculteurs – éleveurs et industrie laitière nationale) et sur les marchés intérieurs en accordant la priorité au développement des forces internes.

Un tel développement pourrait s'articuler autour des éléments clés suivants :

- une politique agricole différenciée en fonction des types d'exploitations, en faveur de celles qui disposent des plus faibles moyens et en encourageant celles efficaces et cohérentes par un ensemble de soutiens dans la limite autorisée par les engagements internationaux, reposant sur la combinaison d'un protectionnisme raisonnable, d'une aide à l'investissement productif, à l'organisation et à la commercialisation efficace.
- une politique foncière claire permettant, d'une part, la stabilisation des agriculteurs (investissements, crédits) par la généralisation du droit de propriété, d'autre part, une garantie à l'accès à la terre des agriculteurs les moins favorisés.
- une politique de l'eau qui accorde la même priorité aux investissements en petite hydraulique qu'aux grands ouvrages, permettant le maintien et le développement de l'agriculture et l'élevage dans les zones difficiles (piémonts et montagnes), à l'amélioration de l'efficacité des infrastructures d'irrigation et aux techniques économiques à la base d'une gestion rigoureuse de l'eau.

- une politique de régularisation des échanges qui ne compromette pas la survie des exploitations localisées dans les régions défavorisées, ni celle des PME/PMI.
- une politique de formation, de vulgarisation orientée vers le plus grand nombre de producteurs (éleveurs et industriels) de la filière, accompagnée des mesures incitatives à l'organisation des acteurs, sur la plan économique et social.
- Une politique de mise à niveau et des mesures d'accompagnement assistées par les instances européennes dans le sens de mise à niveau des acteurs de la filière afin de mieux préparer l'intégration régionale.

L'apport du partenariat pourrait être très bénéfique dans la mesure où l'UE opte, d'une part pour une politique de voisinage fondé sur le développement des ressources internes des PSEM que sur l'articulation aux marchés extérieurs, d'autre part, en préparation des problèmes d'équilibre politique international, « en particulier dans le cadre des affrontements agricoles entre les USA et l'UE qui serait alors appuyée sur les pays du Maghreb ! » (J.P Domecq, 2004).

En définitive, l'adoption d'une politique de développement de la filière, tout en engageant dans des correctifs (mesures de réhabilitation, mises à niveau, investissement et subventions en agriculture....) et de réfléchir sur une politique sociale et ou d'accompagnement efficace ainsi que le partenariat avec l'UE et les chances qu'auraient à négocier contribueront à atténuer les effets négatifs que provoquerait une ouverture totale à la concurrence internationale.

« La libéralisation des économies et des échanges ne peut être un mouvement isolé, mais elle doit s'inscrire dans une dynamique d'ensemble conjuguant réformes internes et ouverture maîtrisée, négociée et pilotée par l'Etat. Un Etat à la fois stratège, régulateur et dont l'action est fondé sur le principe de « bonne gouvernance »²⁵⁵.

C'est ainsi, l'enjeu qui s'impose à l'heure actuelle n'est donc pas de choisir entre mondialisation et non mondialisation, mais de choisir entre une mondialisation aveuglément libérale, excluante pour les faibles, qui se heurte à des résistances, et une mondialisation réfléchie, organisée et régulée, profitable à tous, qui devrait recevoir un large soutien.

²⁵⁵

- Akesbi N., Benatya D. ,El Aoufi N., in " **L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation** » . *Economie Critique* . Rabat : Economie Critique, - 189 p, 2008 op cité page 175.

Références bibliographiques

I OUVRAGES ET CHAPITRES D'OUVRAGE

- Akesbi N, 1998. L'agriculture familiale au Maroc face à la perspective de la libéralisation des échanges. Milieu rural, Agriculture familiale, Itinéraires Méditerranéens, RAFAC, CIHEAM - IAM Montpellier, 241-277.
- Akesbi N, 2003. L'agriculture marocaine et la globalisation. Relations euro-méditerranéennes et libéralisation agricole. Paris (FRA) : L'Harmattan, 2002 - 299 p. (Emploi, industrie et territoire).
- Akesbi N., Benatya D. ,El Aoufi N., 2008. L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation. Economie Critique. Rabat : Economie Critique, - 189 p.
- Allaya, M .Petit .M ,2004. Le suivi des politiques sectorielles. Chapitre introductif. In PAP-PAA ; Le soutien aux produits agricoles et aux filières agroalimentaires ; étude de cas Maroc, Tunisie, Turquie. CIHEAM, 2004 , 1-15 P
- Angelier,J.P, 1991 . Économie industrielle. OPU Alger, 176P.
- Mailler J., Remilleret M.,1992. Analyse financière de l'entreprise., Dunod, Paris,375P.
- Araba, A., Benjelloun S ., Hamama A., Hammimaz R. , Zahar, M., 2001 . Organisation de la filière laitière au Maroc, in Padilla M .et al., Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : état des lieux , problématique et méthodologie pour la recherche , Options Méditerranéennes , Série B n° 32, CIHEAM/IAM M , Montpellier , pp.47-62
- Arena R. ,1983. Méso analyse et théorie de l'économie industrielle. In : ADEFI (éd.). Economie industrielle : problématique et méthodologie. Paris : Economica. p. 21-40.
- Bachta .M-S, 2004. . Les politiques de soutien des filières de production au Maroc. In PAP-PAA ; Le soutien aux produits agricoles et aux filières agroalimentaires ; étude de cas Maroc, Tunisie, Turquie. CIHEAM, 2004 ? 93-123 P
- Blanchet A., Gotman A., 2001. L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Paris, France, athan Université, 125 p.
- Bertrand Bellon, Adel Ben Youssef . , 2003. Les acteurs industriels face au libre-échange euro-méditerranéen in : Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques, Regnault, H. (sous la dir.). Paris : L'Harmattan, 2003. pp. 17-29.
- Boukella M., Benabdellah Y., Ferferra M Y., 2003. La Méditerranée entre régionalisation et mondialisation. Laboratoire d'Economie et développement université Abderrahmane Mira –Béjaia . CREAD, 324P.
- Boussard J.M, Gérard F, Gabrielle M, 2006. Libéraliser l'agriculture mondiale. CIRAD, 2006.
- Coordonnier P, Carles R, Marsal P, 1970. Economie de l'entreprise agricole : préparation des décisions. Paris : Editions CUJAS, 540p

- Domecq J.-P., Roux B., 2003. Les acteurs agricoles et ruraux face à l'intégration euro-méditerranéenne. Intégration euro-méditerranéenne et stratégies économiques, Regnault, H. (sous la dir.). Paris : L'Harmattan, pp. 161-176
- Domecq J. P., 2003. Les enjeux de la libéralisation du secteur agricole au Maghreb. Intégration Euro méditerranéenne et stratégies économiques, Regnault, H. (sous la dir.). Paris : L'Harmattan, 2003. pp. 209-218.
- Doukkali, R., Tourkmani, M., 2004. Les politiques de soutien des filières de production au Maroc. In PAP-PAA ; Le soutien aux produits agricoles et aux filières agroalimentaires ; étude de cas Maroc, Tunisie, Turquie. CIHEAM, 2004 ? 33-67 P
- Frem, M., 2006, Les transactions entre agents de la filière lait au Liban, projet plan d'Actions Régionale sur les Politiques Agricoles et Alimentaires (PAR/PA), CIHEAM/IAMM), Lait et produits laitiers en Méditerranée : des filières en pleine restructuration, Edition Karthala, 5 : 92-101.
- Hassaynia, J., Padilla Martine (dir.); Tozanli Selma (dir.), 2006. Lait et produits laitiers en Méditerranée: des filières en pleine restructuration. Paris (FRA) : Karthala, 377 p.
- Hugon P., 1998. Avantages comparatifs et organisation des filières agricoles. Boîte à idées pour la construction d'un argumentaire économique pour une politique de filière. Volume 1. Version provisoire. Montpellier : CIRAD, 2-33 p.
- Lassègue P. (1975). Gestion de l'entreprise et comptabilité. 7e éd. Paris : Dalloz, 680 p
- Lautier B., 1994. L'économie informelle dans le tiers monde. Paris : La Découverte, 1994 ; 125 p.
- Malassis L., 1979. Economie agroalimentaire: Economie de la consommation et de la production agroalimentaire. CUJAS, Paris, Tome 1, 432 P.
- Marchesnay M., 1983. Où en est la méso analyse ? In, Economie industrielle, problématique et méthodologie. ADEFI, Paris, Economica, PP 11-19.
- Marchesnay M., 1991. Economie d'entreprise. Paris : Eyrolles..
- Morvan Y., 1985. L'économie industrielle et la filière. In ADEFI (éd.). L'analyse filière. Paris : Economica, 1985, p. 5-9.
- Morvan Y., 1991. Fondements d'économie industrielle. 2e éd. Paris : Economica. 639 p. (Gestion. Série : Politique générale, Finance et Marketing).
- Perez R., 1983. Introduction méthodologique sur l'articulation filières stratégies. In ADEFI (éd.). Economie industrielle : problématique et méthodologie. Paris : Economica. p. 69-74.
- Porter, M. E., 1986. L'avantage concurrentiel : comment devancer ses concurrents et maintenir son avance. Paris : Inter Editions, 647 p.
- Raimbault G., 2004. Comptabilité générale et analyse financière, Chihab Eyrolles, Alger 2004.
- Rastoin J.L., Gheri G., Perez R., Tozanli S., 1998. Structures, performances et stratégies des groupes agroalimentaires multinationaux. Agrodatal 1998. 6ème éd. Montpellier : CIHEAM-IAM, Vol. 1.
- Rastoin J.-L., Padilla M., 2005. Echanges internationaux, libéralisation et gouvernance mondiale. In : Gheri G. (dir.). Nourrir 9 milliards d'hommes. Paris : ADPF, 2005/09, p. 80-90.

Regnault H., Roux B. ,2003. Relations euro-méditerranéennes et libéralisation agricole. Paris (FRA) : L'Harmattan, 2002 - 299 p. - (Emploi, industrie et territoire).

Roux B. ,2002.Les agricultures du sud et de l'est de la Méditerranée entre libéralisation et régulation : les enjeux du partenariat euro-méditerranéen. pp. 273-291 - in : Regnault H., Roux B. Relations euro-méditerranéennes et libéralisation agricole - Paris (FRA), L'Harmattan 2002 - 299 p. - (Emploi, industrie et territoire).

Roux B. ,2002.Les agricultures du sud et de l'est de la Méditerranée entre libéralisation et régulation : les enjeux du partenariat euro-méditerranéen. pp. 273-291 - in : Regnault H., Roux B. Relations euro-méditerranéennes et libéralisation agricole - Paris (FRA), L'Harmattan 2002 - 299 p. - (Emploi, industrie et territoire).

Srairi, M .T ., Leblond, J.M ., Bourbouze, A., 2006. Production de lait et/ ou de viande : diversité des stratégies des éleveurs de bovins dans le périmètre irrigué du Gharb au Maroc, projet plan d'actions régionale sur les politiques agricoles et alimentaires (PAR/PA), CIHEAM/IAMM), Lait et produits laitiers en Méditerranée, des filières en pleine restructuration, Edition Karthala, 2 : 25-43.

Strategor (Ouvrage collectif).1994. Stratégie, structure, décision, identité. Politique générale de l'entreprise. Inter Éditions, Paris, 1994, 608 P.

II RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS DES INSTITUTIONS ET ORGANISMES :

ACADEMIE DE BORDEAUX. Notes de cours sur la mondialisation. http://www.ac-bordeaux.fr/Etablissement/SudMedoc/ses/2001/cours/oi_mondialisation/mondial_en_questions.htm .

AGECO, 2007. Perspectives pour l'industrie de la transformation laitière québécoise, Rapport final, groupe AGECO. Québec : 111P. Rapport disponible sur le web à l'adresse suivante : www.groupeageco.ca

AGECO, 2007. La mondialisation des échanges en agriculture, effets bénéfiques : Une analyse ex post sur la base d'études de cas. Rapport final, groupe AGECO. Québec : 121P

AGECO, 2006. Analyse de la problématique de l'importation de la poudre de lait au Burkina Faso et de son effet sur le développement de la filière lait. Rapport de mission, groupe AGECO. Québec : 69P. Rapport disponible sur le web à l'adresse suivante : www.groupeageco.ca

AGECO, 2008. La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent, mise à jour de l'analyse du cas Australien. Editeur ,[http://www :groupeageco.ca](http://www.groupeageco.ca)

Alary V., 2001, Présentation de la typologie des exploitations laitières à la Réunion. Rapport CIRAD-EMVT n°2001-018.

Bongrain SA, 2004. Rapport d'activité 2004, 74P.

CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales), 1998. Compétitivité des Nations. Rapport du CEPII, Paris, pp. 87-127.

CEPII (Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales), 2004. La compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires dans le Mercosur et

- l'Union européenne dans une perspective de libéralisation commerciale. Document de travail N° 19 ; 111p. Editeur, [http:// www.cepii.org](http://www.cepii.org)
- CIHEAM 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006. Développement et politiques agroalimentaires dans la région méditerranéenne, Rapports annuels, CIHEAM, Paris.
- CNIEL. ,2007. L'économie laitière en chiffres. Paris. 2007:217pages.
- Commission Européenne., 2009. Situation du marché laitier en 2009. Communication de la commission au conseil. Bruxelles. 2009:15p.
- Commission Européenne., 2007. Perspectives de marché dans le secteur du lait et des produits laitiers. Rapport au Conseil de la Commission européenne. Bruxelles. 2007:20p.
- Commission Européenne., 2007. Perspectives de marché dans le secteur du lait et des produits laitiers. Rapport au Conseil de la Commission européenne. Bruxelles. 2007:20p.
- Commission européenne. , 2006. Lait et produits laitiers dans l'Union Européenne. Luxembourg : 2006 : 30P. Disponible sur l'internet via le serveur Europa ([http:// europa.eu](http://europa.eu)).
- Commission européenne, 2004. Réforme de la PAC: lait et produits laitiers ; Rapport de la direction Générale de l'Agriculture. Editeur, <http://europa.eu.int/comm/dg06/index.htm> .
- Commission Européenne, 2002. Evaluation de l'OCM-lait et produits laitiers et règlement des quotas, rapport de la direction générale de l'agriculture, direction A4 , Evaluation rapport final, mars 2002, 280P.
- Commission Européenne, 2007. Préparer le «bilan de santé» de la PAC réformée. Rapport au Conseil de la Commission européenne. Bruxelles. 2007:12pages.
- Coordination SUD, 2005. Agriculture : pour une régulation du commerce mondial, mettre le développement au cœur des négociations de l'Accord sur l'Agriculture à l'OMC. Recommandations à l'occasion de la 6e Conférence ministérielle de l'OMC Hong Kong, 13-18 décembre 2005, 99p. Editeur, [http:// www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)
- Coordination du sud, 2007. La protection des marchés agricoles : Un outil de développement. Etudes et analyses de la commission Agriculture et Alimentation de Coordination SUD. 48p. Editeur, [http:// www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)
- Cyclope, 2007. Les marchés mondiaux. Rapport 2007. Éditions Economica Paris 2007.
- Debonneuil .M, et Lionel Fontagné.L , 2003. Compétitivité » Rapport Réalisé en PAO au Conseil d'Analyse Économique par Christine Carl, La Documentation française. Paris, 2003 DPAT Ain defla , 2007. La wilaya d'Ain defla en quelques chiffres.
- DSA Ain defla ,2006. Bilan de production 2006
- DSA Chlef ,2006. Bilan de production 2006
- FAO, 2005. L'approche filière : Analyse des effets aux prix du marché, document EASYPOL, fait par par Fabien Talleg et Louis Bockel. Editeur, [http:// www.fao.org/tc/easypol](http://www.fao.org/tc/easypol)
- FAO, 2005. L'approche filière : Analyse fonctionnelle et identification des flux, fait par Fabien Talleg et Louis Bockel. Editeur, [http:// www.fao.org/tc/easypol](http://www.fao.org/tc/easypol)

- FAO, 2005b. Traitement spécial et différencié en agriculture. FAO, Documents techniques sur les politiques commerciales, no 10. Rome, 14P. Editeur, <http://www.fao.org/docrep/fao/008/j5529f/j5529f00.pdf>).
- FAO ,2005e. Le lait et les produits laitiers: pourquoi les réformes sont-elles si difficiles? FAO, Dossiers de politique commerciale, no 11. Rome. Editeur <http://www.ftp.fao.org/docrep/fao/008/j6829f/j6829f00.pdf>).
- FAO, 2005. La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, Rome, 2005.
- FAO., 2007. Food outlook. Report of the Food Agricultural Organisation. Rome. 2007:64pages.
- FAO, 2004 .La situation des marchés des produits agricoles 2004, Produit par le Groupe de la production et de la conception éditoriale Service de la gestion des publications FAO .Editeur, <http://www.fao.org>
- FAO, 2005. L'industrie laitière – Mesure de l'impact des réformes .Document technique de la FAO sur les politiques commerciales No. 11. Rome, 22P.
- FAO, 2005 .Soutien interne: aspects liés aux échanges et indications empiriques. Document technique de la FAO sur les politiques commerciales No. 5. Rome, 20P.
- FAO, 2005. L'aide alimentaire dans le contexte des marchés internationaux et nationaux et du Cycle de Doha. Document technique de la FAO sur les politiques commerciales relatives aux négociations de l'agriculture à l'OMC No. 8. Rome, 11P.
- FAO, 2006. Étude de la production laitière en Inde, et plus particulièrement de la petite industrie laitière. Editeur, <http://www.fao.org/ag/againfo/projects/en/pplpi/docarc/wp2.pdf> . 11P .
- FAO, 2006 .La situation des marchés des produits agricoles 2006, Produit par le Groupe de la production et de la conception éditoriale Service de la gestion des publications FAO .Editeur, <http://www.fao.org>
- Fabre P. ,1994.Note de méthodologie générale sur l'analyse de filière : Utilisation de l'analyse de filière pour l'analyse économique des politiques. Document de formation pour la planification agricole N°35. Rome: FAO, 106 p.
- FIPA, IFAPB, 2007. Contraintes et perspectives de la création d'une zone de libre échange viable à l'horizon de 2010 dans le bassin méditerranéen : le pari d'une agriculture durable en collaboration avec RAFAC (Réseau de recherche en coopération du CIHEAM/IAMM) , 117 p
- Fonterra ,2004. New Zealand's Multinational Dairy Company. Editeur, <http://www.fonterra.com/default.jsp> , consulté le 27 mars 2006.
- FRAVAL, F., 2000, Éléments pour l'analyse économique des filières agricoles en Afrique sub-saharienne, Rapport établi par le bureau des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire DCT/EPS, Ministère des Affaires étrangères. DGCID.
- Gazzarin Ch., Schick M., 2004. Systèmes de production laitière en région de plaine – Comparaison de la rentabilité et de la charge de travail. Rapport FAT 608. Agroscope FAT Tänikon.
- GIPLAIT. Bilans de gestion de la filiale des Arribs des années 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.

- Guyomard H., Chatellier V., Courleux F., Levert F., 2007. La politique de soutien des revenus agricoles dans l'UE: quel avenir pour les droits à paiement unique ? In: Perspectives agricoles en France et en Europe (sous la direction de D. Bureau et de P. Chalmin). Rapport du Conseil d'Analyse Economique (CAE) du premier ministre, Paris, 125-179. PDF de l'ouvrage – Editeur : <http://www.cae.gouv.fr>
- IFCN, 2007. Dairy Report 2007, International Farm Comparison Network, Kiel. Isermeyer F. et Zimmer Y., 2006. Thesen zur Bioenergie-Politik in Deutschland, d. Arbeitsbericht des Bereichs Agroökonomie der Bundesforschungsanstalt für Landwirtschaft (FAL). Editeur : <http://www.ifcndairy.org>
- IFCN (International Farm Comparison Network). 2006. Dairy report 2004, publié sous la direction de Torsten Hemme.
- IFCN, 2003. Dairy Report 2007; site internet. <http://www.ifcndairy.org> 11P.
- IFCN (International Farm Comparison Network). 2004. Dairy report 2004, publié sous la direction de Torsten Hemme.
- Institut de l'élevage, 2008. Marchés mondiaux des produits laitiers, flambée et volatilité. Le Dossier de l'Economie de l'Elevage. 2008;375:60 pages.
- Institut de l'élevage, 2007. L'année économique laitière 2007, perspectives 2008. Le Dossier de l'Economie de l'Elevage. 2008;376:72pages.
- Institut de l'Elevage, 2003. Réforme de la PAC, le compromis de Luxembourg du 26 juin 2003 : enjeux et premières analyses. Le Dossier Economie de l'Elevage, 329, 65 p.
- Institut de l'Elevage, 2002. Le marché mondial des produits laitiers, l'effondrement : institut de l'élevage, Le dossier Economie de l'élevage. Déc. 2002 –N° 319B.
- Institut de l'Elevage, 2005. Le marché mondial des produits laitiers en 2004: l'Asie au cœur de la croissance. Le dossier Economie de l'élevage. Janvier 2005 n° 342 A .
- Institut de l'Elevage, 2005. Le marché du lait et des produits laitiers en 2005, Le retrait océanien bénéficie à l'union européenne, le dossier Economie de l'élevage. Octobre 2005 n° 350, 38P
- Institut de l'Elevage, 2001. La Nouvelle Zélande : une filière laitière pour l'exportation, Le dossier Economie de l'élevage. Septembre 2001 – N° 305, 24p
- Institut de l'élevage, 2008. Marché mondiaux des produits laitiers : Flambée et volatilité. Le dossier Economie de l'élevage, Fév 2008 – N° 375, 60 p
- Institut de l'élevage, 2008. La filière laitière aux USA : Restructuration et délocalisation accélérées, Mai 2008-N° 378b, 56P.
- Institut de l'élevage, 2006. Fonctionnement et performances techniques des grandes structures laitières sep 2006.
- Institut de l'élevage, 2006. Résultats technico économiques des exploitations des réseaux d'élevages bovins viande et lait en agriculture biologique. Evolution 2001-2004. Compte rendu final 2006.
- Institut de l'élevage, 2004. Le coût de production du lait en France, Evolution sur la période 1990-2001 ? Mars 2004, N° 333 A.
- Institut de l'élevage, 2000. Prospective 2020" dans le secteur européen de l'élevage bovin -lait et viande- numéro spécial Oct. 2000.

- Institut de l'élevage, 2004. Repères sur le secteur laitier bovin dans l'union européenne, Colloque du 7 décembre 2004/ Paris.
- Institut de l'élevage, 2003. Résultats techniques et économiques de 94 exploitations laitières biologiques suivies dans le cadre des réseaux d'élevage. Oct. 2003.
- Institut de l'élevage ,2006. La production laitière allemande après le découplage; Dossier Economie de l'élevage n° 357 – Mai 2006.
- Institut de l'élevage, 2003. Les exploitations laitières de l'union Européenne, Eléments de comparaison entre bassins de production .Le Dossier Economie de l'élevage. Octobre 2003-N° 328.
- Institut de l'élevage, 2002. Le lait au DANEMARK - La restructuration jusqu'où ? Dossier Economie de l'élevage. Juin 2002-N° 314.
- Institut de l'élevage, 2005. Le prix du lait en France ; Les acteurs de fixation et les niveaux de valorisation sur la période récente (1997 à 2004), synthèse réalisé Mai 2005 ? n ° 346.
- Institut de l'élevage, 2008. Coût de production du lait : Recherche d'une méthode de calcul applicable aux exploitations laitières diversifiées et utilisable pou des comparaisons internationales. Avec l'appui financier de CNIEL et de l'office de l'élevage. 80P ;
- Institut de l'élevage, 2008. La filière lait en Pologne : Un fort potentiel ; département économie de l'élevage (GEB), étude réalisée avec le soutien de l'office de l'élevage. 72P. Dossier économie de l'élevage, Sep 2007.
- Kaci .M , Sassi .Y , 2007 .Industrie laitière et des corps gras , Recueil de fiches sectorielles , rapport publié par l'agence nationale de développement de la PME Juillet 2007 , Editeur : <http://www.andpme.org.dz>
- Ministère de l'agriculture, 2000.Plan National de Développement Agricole. Dispositif de soutien par le FNRDA. Alger : Ministère de l'Agriculture. 96 p. En français et en arabe.
- Ministère de l'agriculture, 2002. Groupe de travail ad hoc (2001).Projet de développement de la production laitière nationale.
- Ministère de l'agriculture et de la pêche et des affaires rurales (France) , 2004. Rapport sur la filière laitière française, COPERCI 09/02/04
- Mulder N, Vialou A , Beatriz D, Monica Rodriguez M , Castilho M. , 2004. La compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires dans le Mercosur et l'Union européenne dans une perspective de libéralisation commerciale » CEP II - document de travail N° 19 - 112p
- Nestlé, Rapport sur le Gouvernement d'entreprise 2002, 32P
- Nestlé, 2004. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise 2004, 35P.
- Nestlé, 2006. Analyse stratégique de Nestlé mars 1999, 50P
- OCDE/FAO 2006. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2006-2015 OCDE/FAO 2006, Synthèse, 63P Analyse de la réforme de la PAC de 2003 .Editeur :<http://www.oecd.org>.

- OCDE, 2008. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO : 2008-2017 – © OCDE/FAO 2008 Synthèse .site internet : www.oecd.org/editions/corrigenda.
- OCDE-FAO. 2005. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO: 2005-2014. Editeur: http://www.oecd.org/document/5/0,2340,en_2649 Paris, OCDE..
- OCDE.2006. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2006-2015. Synthèse de l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique. Paris. 2006:63pages.
- OCDE, 2005. La réforme des politiques laitières et de la libéralisation des échanges, OCDE 2005. 179 p.
- OCDE, 2004.Agriculture et environnement, le secteur laitier, OCDE 2004.
- OCDE ,2005.Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation 2005 principales conclusions. OCDE 2005, 81P
- OCDE, 2005. Perspectives agricoles 2005-2014 », Paris, OCDE, 2005.
- OCDE, 2002. L'agriculture et la libéralisation des échanges : Elargir la portée des accords d'Uruguay. Paris, OCDE, 175P.
- OCDE ,2006b. , Direction de l'Agriculture, Politiques agricoles de l'OCDE : Panorama - édition 2006, avril 2006, document de travail AGR/CA/APM(2006).
- OCDE ,2006. Quels sont les enjeux après la conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong? Document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale n° 27, 13P. Editeur : <http://www.oecd.org/trade>.
- OXFAM, 2002. La PAC présurée Comment le régime laitier de l'Europe est en train de ruiner les moyens d'existence dans les pays en développement. Document de Briefing d'Oxfam 31P. Editeur : [http:// www.Oxfam.org](http://www.Oxfam.org) .
- OXFAM, 2007. Le commerce du lait : Un concentré d'injustice ! Document de Briefing d'Oxfam 16P. Editeur : <http://www.oxfamsol.be/lait>
- OXFAM, 2007. Agriculture familiale et production laitière : menaces et enjeux. Dossier Oxfam N° 1, septembre 2007. 22P
- PERROT C., CHATELLIER V., COULOMB C., YOU G, 2007. Productivité et rémunération du travail dans les exploitations laitières du nord de l'UE. In: Le Dossier Economie de l'Elevage n°364. Editions Institut de l'Elevage, Paris, 83 p. PDF de l'ouvrage – Editeur : <http://www.inst-elevage.asso.fr>
- Pontvianne. A, 2007. Les grandes agricultures mondiales face à la libéralisation ; L'agriculture, nouveaux défis. Insee, 2007. 107-122, 16P.
- Pontvianne. A, 2007. L'agriculture à l'OMC : libéralisation, développement et souveraineté. L'agriculture, nouveaux défis. Insee, 123- 142 . 20P.
- Rapports ART n° 693/2008 : Production laitière : vaut-il peine de se développer ? 7P. Editeur : <http://www.art.admin.ch> .
- SENAT, 2009. Senat, 2009. Le prix du lait dans les États membres de l'Union européenne. Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires européennes, Par M. Jean BIZET, 66P. , Editeur, <http://www.ladocumentationfrançaise.fr/rapports/index.shtml> .

- SENAT, 2005 .les principaux enseignements des simulations de la libéralisation des échanges commerciaux. Rapport d'information fait au nom de du Sénat pour la planification, Par MM. Jean-Pierre PLANCADE et Daniel SOULAGE, 137P.
- SENAT, 2003. Industries agricoles et alimentaires. Rapport d'information n°75 fait au nom de du Sénat par M. Bernard DUSSAUT, X P. Editeur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/index.shtml> .
- SENAT, 2001. Le partenariat euro-méditerranéen : Grands espoirs, modestes résultats. Rapport d'information 121, fait au nom de du Sénat pour l'union Européenne, par LE PENSEC (Louis), X P.
- SENAT, 2004. L'avenir de la filière agricole à l'horizon 2050 ; Rapport d'information n°200, fait fait au nom de la commission des Affaires économiques. Présenté par M. Jean-Paul EMORINE, XP.
- SENAT, 2004. L'agriculture et les pays en développement à l'Organisation mondiale du commerce. Rapport d'information n° 1371, fait au nom de du Sénat. Présenté par M. François GUILLAUME, X P.
- SENAT, 2003. . Les négociations à l'Organisation mondiale du commerce. Rapport d'information n° 1210, fait au nom de du Sénat. Présenté par M. Marc LAFFINEUR, X P.
- SENAT, 2006. Le déroulement des négociations à l'Organisation mondiale du commerce. Rapport d'information n° 423, fait au nom de du Sénat. Présenté par M. Jean BIZET, X P.
- SENAT, 2002. L'avenir du processus Euro-méditerranéen. Rapport d'information n° 1297, fait au nom de du Sénat. Présenté par ROLAND BLUM. XP.
- SENAT, 1999. Le partenariat euro-méditerranéen. Rapport d'information n° 1737, fait au nom du Sénat. Présenté par M. MICHEL VAUZELLE, XP.
- SENAT, 2003. Le déroulement des négociations commerciales multilatérales au sein de l'OMC sur la conférence ministérielle de l'OMC. Rapport d'information n° 02, fait au nom de du Sénat. Présenté par Par MM. Jean BIZET, Michel BÉCOT et Daniel SOULAGE, XP.
- SENAT, 2002. Le bilan de la Conférence ministérielle de l'OMC de Doha. - Rapport d'information n° 3569, fait au nom du Sénat. Présenté par MME BEATRICE MARRE. XP.
- SENAT, 2001. Les relations entre l'Union européenne et les entités régionales. Rapport d'information n° 3211, fait au nom du Sénat. Présenté par M. ALAIN BARRAU, XP.
- SENAT, 2006. Le développement de la politique européenne de voisinage et la question des frontières de l'Union européenne. Rapport d'information n° 3132, fait au nom du sénat. Présenté par M. THIERRY MARIANI, 51 p.
- SPF Economie, 2009. Evolutions récentes des prix et des couts dans la filière lait, Contribution du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie au groupe de travail « Transparence des prix dans le secteur du lait et de la viande » étude 66 P disponible in : <http://economie.fgov.be>
- Tozanli S., Fort F., Rastoin, J.L., Palpacuer F., Perez R. Temri L. (2002). Les dynamiques concurrentielles dans l'agro-alimentaire et les stratégies des FMN-A en

Europe : forces et limites de la globalisation. In Perez R., Palpacuer F. Mutations des modes de gouvernance, dynamique de compétitivité et management stratégique des firmes : le cas des firmes multinationales alimentaires en Europe. Rapport final soumis au Commissariat Général du Plan, février 2002.

USDA. Algeria Dairy and Products Annual 2001, 2002, 2003, 2004, 2005. Gain report ; Approved by: Merritt Chesley U.S. Embassy, Rabat, Morocco , Prepared by: Nabila Hales , Rapports disponible au site web suivant http://www.stat-usa.gov/strecent.nsf/vwNav/AGWORLD_001

USDA .Algerian Dairy and Products Annual 2008, 2008: 4P.

USDA .Australia Dairy and Products Annual 2008: 4P.

USDA .EU-27 Dairy and Products Annual 2008: 5P

USDA .India Livestock and Products Annual 2008: 8P.

USDA . New Zealand Dairy and Products Annual 2008: 12P.

USDA. Dairy world markets and trade. Report of the United State Department of Agriculture (foreign agricultural service). 2007:28pages.

USDA. Profits, costs and the changing structure of dairy farming. Report of the United State Department of Agriculture (Economic research service). 2007:42pages.

USDA. US dairy at a global crossroad. Report of the United State Department of Agriculture (Economic research service). 2007:44pages.

III REVUES :

AIT AMARA H., 1999– La transition de l'agriculture algérienne : vers un régime de propriété individuel et d'exploitation familiale. Cahiers Options Méditerranéennes, Vol 36, CIHEAM, PP 127-137.

Akesbi N., 2003. « Le nouveau cycle de négociations agricoles à l'OMC et les perspectives pour les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée ». In Revue CritiqueEconomique, N° 10, 2003, 25 p.

Baptisa F.O. ,1997. Les agricultures familiales au Portugal », in « Agricultures familiales et politiques agricoles en méditerranée .Enjeux et perspectives. RAFAC, Options Méditerranéennes, Série B, n°12, CIHEAM, Paris, 1997..., 1997, pp .187-200.

Barthelemy D, Boinon JP, Wavresky P. Droits à produire : des gestions nationales divergentes. L'exemple des quotas laitiers. INRA Sciences Sociales. 2001;6:4pages.

Bchir M. H., Decreux Y. and Fouquin M. (2003), Les relations de l'Union européenne avec les pays méditerranéens à l'heure de l'élargissement, Economie et statistique, No. 363-364-365, pp 267-294

Bedrani S., Djenane A., N. Boukhari, 1997 - Eléments d'analyse des politiques de prix, de subvention et de fiscalité sur l'agriculture en Algérie. Options méditerranéennes, Série B, N° 11.

Bedrani S, Campagne P, 1991. Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéens. RAFAC, Options Méditerranéennes. Série B .N °5.CIHEAM/IAM Montpellier .Paris.

- Bedrani S., Bouaita A. ,1998. Consommation et production du lait en Algérie : éléments de bilan et perspectives. Les Cahiers du CREAD, 2^{ème} trimestre 1998, n. 44, p. 45-70.
- Blogowski A., 2003. La diversité de l'agriculture européenne : les exploitations spécialisées en production laitière. Notes et études économiques, 18, 19-41.
- Blogowski A., Chatellier V. ,2004. Les aides directes aux exploitations agricoles européennes et françaises depuis la réforme de 1992. In: Les soutiens à l'agriculture : théorie, histoire, mesure (sous la direction de J. P. Butault). INRA-Editions, Paris, pp 223-275. PDF de la page de titre et du sommaire – Editeur : <http://www.inra.fr>
- Boukella M., 1996 - Les industries agroalimentaires en Algérie. Politiques, structures et performances depuis l'indépendance. Cahiers Options méditerranéennes, Vol 19, CIHEAM/CREAD
- Boukharaeva L. M. et al., 2005. « L'agriculture urbaine comme composante du développement humain durable : Brésil, France, Russie ». In Cahiers Agricultures vol. 14, N° 1, janvier-février 2005, p. 154-158.
- Bourenane N., 1991 - Agriculture et alimentation en Algérie: entre les contraintes historiques et les perspectives futures. Options méditerranéennes, CIHEAM/CREAD, Série A, N° 21.
- Boussard J.M , Delorme .H , Fabre.P., 2007. Pratiques et nécessité de la régulation des marchés agricoles.NEE n°27, avril 2007, pp. 31-55
- Bureau.J.-C, Yvan Decreux, Gohin A., 2007.La libéralisation des échanges agricoles dans le cadre de l'OMC : impact économique. L'agriculture, nouveaux défis - Insee. 143-150, 9P ;
- Chatellier V., 2002. Les exploitations laitières françaises sont-elles assez performantes pour faire face à une baisse du prix du lait ? INRA Productions Animales, 15, 17-30.
- Chatellier V, Delattre F., 2003. La production laitière dans les montagnes françaises : une dynamique particulière pour les Alpes du Nord .2003, INRA Productions Animales ., 16, 61-76.
- Chatellier V. ,2003. La PAC et ses principales évolutions. In: l'état de la France 2003 (sous la direction de S. Cordellier et S. Nether). Editions la Découverte, Paris, pp 352-357. PDF de la page de titre et du sommaire – Editeur : <http://www.editions-ladecouverte.fr>
- Chatellier V., Delattre F., 2006. Le régime de paiement unique et l'agriculture de montagne en France. Notes et Etudes Economiques, n°25, août, pp. 79-107.
- Chatellier V. (2006). Le découplage et les droits à paiement unique dans les exploitations laitières et bovins-viande en France. Cahiers d'économie et sociologie rurales, n°78, pp. 53-80.
- Chatellier V., Jacquerie V. (2004). La diversité des exploitations laitières européennes et les effets différenciés de la réforme de la PAC. INRA Productions Animales, vol. 17 (4), décembre, pp 315-333.

- Chatellier V., Perrot C. (2007). Les exploitations laitières du nord de l'UE : divergence des modèles. INRA Sciences sociales, n°, 4 p.
- Chatellier V., Jacquerie V, 2003. Les exploitations laitières de l'Union européenne : éléments de comparaison entre bassins de production. Dossier Economie de l'Elevage. 2003/10. - n. 328, p. 1-27 : cart, tabl.
- Chehat F., 1994 – Impact des réformes économiques sur la céréaliculture algérienne. Options Méditerranéennes, Série B, N° 8, PP 105-115
- Delapierre M., 1996. Evolutions structurelles et stratégies face à la mondialisation. Economie rurale, janvier-février, n° 231, p. 12-20.
- Doyon M., 2005. «Alternative Co-operative Structures for the Agri-food Sector: An Exploratory Study ». http://cafri.usask.ca/j_html/doyon6-1.htm
- Drogué .S, Priscila Ramos.P , Bureau.J.-C, 2004. Concurrence et compétitivité des pays du Mercosur et étude de l'effet des accords tarifaires sur divers filières françaises », UMR, Économie publique INRA –INAPG ADEPRINA, oct 2004.
- Elloumi M, 2006. L'agriculture tunisienne dans un contexte de libéralisation. Région et Développement n° 23-2006. pp.120-160.
- Elloumi, M. (1997). L'agriculture familiale méditerranéenne : permanence et diversité avec références particulières aux pays du Maghreb », in agricultures familiales et politiques agricoles en méditerranée .Enjeux et perspectives. RAFAC, Options Méditerranéennes, Série B, n°12, CIHEAM, Paris, 1997, p178
- Erhel. A. , 2007. Les exploitations laitières : des situations régionales contrastées. *NEE n°29, Décembre 2007*, pp. 9-46
- Faye.B , V. Alary, Les enjeux des productions animales dans les pays du Sud. INRA Prod. Anim., 2001, 14 (1), 3-13
- Fares, M., Saussier, S., (2000), Théorie des coûts de transaction versus théorie des contrats incomplets : Quelles divergences ? Economie et Prévision, 145, pp. 169-181.
- Fusillier J-L., 1999, Diversité des exploitations agricoles réunionnaises et trajectoires 1993-1997. Rapport CIRAD-TERA n°23/99.
- Gherzi G., 2003. Partenariat méditerranéen : garder le cap dans une mer agitée ? In : Jacquet Florence (ed.), Lerin François (ed.). Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives. Montpellier : CIHEAM-IAM, p. 27-38. (Options méditerranéennes, Série A, n° 52). Editeur, <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a52/03400052.pdf>
- Gohin.A., 2003. La filière laitière française face à la libéralisation des échanges. Simulation d'impacts à partir du modèle MEGAAF. Notes et études économique n°19, pp. 81-109. Editeur, <http://www.agriculture.gouv.fr>
- Gouin.D.M , 2005. La performance économique comparée des systèmes de régulation du secteur laitier, une analyse internationale .NEE n°24, décembre 2005, pp. 99-133
- Khamassi-El Afrit F., Hassainya J., 2001. Analyse de la compétitivité des entreprises et des produits agro-alimentaires : pertinences et apports de l'approche filière. In :

- Padilla M. et al. (eds.). Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée. état des lieux. problématiques et méthodologies pour la recherche. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 223-238. (Options méditerranéennes. Série B : Etudes et recherches ; n. 32)
- Landais E., 1987. Recherches sur les systèmes d'élevage : questions et perspectives. INRA. (Document de travail). 75 pages.
- Lauret F., Perez R., 1992. Méso-analyse et économie agro-alimentaire. Economies et Sociétés. Développement agroalimentaire, juin 1992, vol. 26, n. 6 ou AG/21, p. 99-118.
- Lipchitz A., 2005. La libéralisation agricole en zone euro méditerranée : la nécessité d'une approche progressive. Notes et études économiques, 23, 113-156.
- Mendez del Villar P ; Lucilio R.A. Alvez ; Manda Sadio Keita .2006. Facteurs de performance et de compétitivité des exploitations cotonnières au Brésil, aux États-Unis et au Mali. Cahiers Agricultures vol. 15, n° 1, 23-34.
- Montigaud J. C., 1992 - L'analyse des filières agroalimentaires: méthodes et premiers résultats, Economie et société, N°6, PP 59-83.
- Mucchielli JL. 2003. Internationalisation et localisation des firmes multinationales. Economie et statistique, n° 364. Mucchielli JL. (2003). Internationalisation et localisation des firmes multinationales. Economie et statistique, n° 364.
- Muro J., 2004. Les soutiens à l'agriculture européenne à travers les dépenses du FEOGA. Les dépenses en faveur des marchés agricoles, par produit. NEE n°21, juin 2004, pp. 9-73
- Padilla M., Bencharif A. ,2001. Approvisionnement alimentaire des villes : concepts et méthodes d'analyse des filières et marchés. In : Padilla M. (ed.), Ben Saïd T. (ed.), Hassainya J. (ed.), Le Grusse P. (ed.). Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : état des lieux, problématique et méthodologie pour la recherche. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 259-277. (Options méditerranéennes. Série B : Etudes et recherche ; n° 32)
- Padilla M., Gherzi G., 2001. Le marché international du lait et des produits laitiers. In : Padilla M. et al. (eds.). Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée. état des lieux. problématiques et méthodologies pour la recherche. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 7-24. (Options méditerranéennes. Série B : Etudes et recherches ; n. 32)
- Padilla M.; Malassis L., 1993. Politiques agricoles et politiques alimentaires. In. *Etat de l'agriculture en Méditerranée : les politiques agricoles et alimentaires* Montpellier : CIHEAM-IAMM, 1993. p. 85-89 : 1 graph. 6 ref. (Cahiers Options Méditerranéennes ; v. 1(4)), Atelier sur les Politiques Agricoles et Alimentaires, 1992/10/12-16, Montpellier (France)
- Palpacuer, F., Pérez, R., Tozanli, S., Brabet, J., 2006. Financiarisation et globalisation des stratégies d'entreprise: le cas des multinationales agroalimentaires en Europe. Revue Finance Contrôle Stratégie. 2006, vol. 9, n.3, p.165-189
- Petit M. , 2006. L'exploitation agricole familiale : leçons actuelles de débats anciens. Agricultures : Cahiers d'Etudes et de Recherches Francophones. 2006/11-12, vol. 15, n. 6, p. 486-490.

- Patricio Mendez del Villar ; Lucilio R.A. Alvez ; Manda Sadio Keita ., 2006. Facteurs de performance et de compétitivité des exploitations cotonnières au Brésil, aux États-Unis et au Mali. Cahiers Agricultures vol. 15, n° 1,23-34.
- Pingault.N., Desbois. D., 2003. Estimation des coûts de production des principaux produits agricoles à partir du RICA.NEE n°19, décembre 2003, pp. 9-51
- Pouliquen. A, 2001 .Compétitivités et revenus agricoles dans les secteurs agro alimentaires des PECO implications avant et après adhésion pour les marchés et les politiques de l'UE. Notes et Etudes Economiques (MAP) Contrat N° AGR 021356 du 22 .08. 2000, Octobre 2001
- Regnault H., 2005a. Libre-échange Nord-Sud et typologies des formes d'internationalisation des économies. Région et Développement, n° 22, pp. 19-38.
- Sraïri M.T., El Khattabi M., 2001. Evaluation économique et technique de la production laitière intensive en zone semi-aride au Maroc. Cahiers Agricultures; 10, 5 1-55
- Sraïri M.T., Kessab B., 1998. Performances et modalités de production laitière dans six étables spécialisées au Maroc. INRA productions animales, 11, 321-326
- Sraïri M.T., El Khattabi, M., 2001 .Evaluation économiques et techniques de la production laitière intensive en zone semi aride au Maroc, Cahiers Agricultures, 10: 51-56.
- Sraïri M.T. Kiade N, 2005. Typology of dairy cattle farming systems in the Gharb irrigated perimeter, Morocco. Livestock Research for Rural Development.17P. Editeur, <http://www.cipav.org.co/lrrd/lrrd17/1/sra171.htm>
- Sraïri, M.T., Kessab, B., 1998, Performances et modalités de production dans six étables laitières intensives au Maroc, INRA Productions Animales ., 11: 299-304.
- SRAÏRI M.T. KIADE N, 2005. Typology of dairy cattle farming systems in the Gharb irrigated perimeter, Morocco. Livestock Research for Rural Development. 17 : 1. <http://www.cipav.org.co/lrrd/lrrd17/1/sra171.htm>.
- Tazi,S , 2006 . Privatisation / Libéralisation des filières cotonnières en Afrique. Quels gagnants ? Quels perdants ? Biotechnol. Agron. Soc. Environ. 2006 10 (4), 281–293
- Tozanli, S. ; El Hadad, F. Gouvernance de la chaîne globale de valeur et coordination des acteurs locaux : la filière d'exportation des tomates fraîches au Maroc et en Turquie. Cahiers d'Etudes et de Recherches Francophones Agricultures. 2007, 16 (4) : 278-286.
- Vindel .B., 2005. Mode d'organisation des filières agro-alimentaires en Afrique et efficacité des marchés. NEE n°23, septembre 2005, pp. 7-20 .
- CONFERENCES, COMPTES-RENDUS, COMMUNICATIONS ET ACTES DE COLLOQUES**
- Achterbosch T.- J., BenHamouda H.,Osakwe P.-N. et van Tongeren F.-W. , 2004. « Trade Liberalisation under the Doha Development Agenda,Options and Consequences for Africa »,Working Paper, Agricultural Economics Research Institute, La Haye, 2004.
- Akesbi N.,Benatya D.,El Aoufi N., 2007. Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement au Maroc. Colloque international : Enjeux

- économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient 19-20 octobre 2007 Rabat – Maroc, 16P.
- Bencharif .A, 1999. Une brève bibliographie de la notion de filière -Au-delà des modes et des ambiguïtés, une démarche stratégique. Séminaire sur les filières agro alimentaires, Blida, 08-09 juin 1999.
- Bencharif. A., 2000. Projet de recherche « Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie et partenariat Nord-Sud ». SAFLAIT. CIHEAM-IAM Montpellier. Actes du séminaire-Atelier SAFLAIT. 06 et 07 juin 2000. MESRS / Université de Blida / INRAA/ ITLV.
- Benfrid. M., 1992 . L'intégration de l'industrie laitière dans le marché mondial ou le déclin de la filière interne. Bari : CIHEAM-IAM. Communication au colloque international sur les industries alimentaires en Méditerranée, Valenzano, Bari (Italie), 1-3 octobre 1992.
- Benjamín B, INDAP, 2006. L'agriculture familiale : compétitivité dans le contexte de la libéralisation commerciale. Analyse Comparée des Relations Agricoles et Agroalimentaires en Libre-Échange NOrd-Sud « Libéralisation commerciale agricole et pays en développement : des effets attendus aux impacts effectifs » 9, 10 et 11 novembre 2006, Santiago du Chili
- Bourbouze A., 2001. Le développement de la filière lait au Maghreb. Agroligne, avril-mai 2001, n. 14, p. 9-19.
- Brabet .J. ,2002. Mutations de la GRH : la main visible des Investisseuses Institutionnelles. Communication présentée au séminaire « GRH et Stratégie » organisé à Nantes, le 22 novembre 2002.
- Brousseau E., Geoffron P., Weinstein O., 1995. Confiance, connaissances et relations interfirmes. Colloque « La connaissance dans la dynamique des organisations productives ». Aixen-Provence (France), 18 p.
- Chatellier V., Perrot C., 2007. Productivité et rémunération du travail dans les exploitations laitières du nord de l'UE : divergence des modèles. Conférence du cycle « José Rey » du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 23 avril, 80 p.
- Pellissier J.P., 2006. La politique européenne de voisinage : nouvelles ambitions et nouveaux instruments : Actes ou Communication à un Congrès Auteurs : CIHEAM/ IAM M. Paris (France) : Options Méditerranéennes : Série A. p. 33-38 ;
- Dermouche A., 1992. La filière concept et réalité opératoires pour l'entreprise. Colloque « analyse de filière » organisé par le CREA Edition economica, 1992
- Doyon M ,2008. La filière laitière québécoise et les mouvances internationales: un aperçu ; Colloque régional sur la production laitière Rivière-du-Loup 5 février 2008. 62P .
- Gouin.D.M, 2005. La gestion de l'offre dans le secteur laitier, un mode de régulation toujours pertinent , Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation, Université Laval 04-01 Septembre 2004.
- Harbulot .C, Baumard.P., 1996. Intelligence économique et stratégie des entreprises : une nouvelle donne stratégique » communication présenté à la Cinquième

- Conférence Annuelle de l'Association Internationale de Management Stratégique le 14 mai 1996, 24P.
- Hébert .M, 2002. La production laitière québécoise en 2010 : le choix du syndrome. CRAAQ Symposium sur les bovins laitiers ; Préparez l'avenir ! 24 octobre 2002 Université de Sherbrooke Centre culturel 54P.
- ITELV, INRAA, Université de Blida, CIHEAM-IAMM (2000). Recueil des communications du séminaire : Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie. SAFLA. 6-7 juin 2000. Blida.
- Nolet .J, 2005. La compétitivité des fermes laitières québécoises : quand on se compare, est-ce qu'on se console? Colloque de l'entrepreneur gestionnaire, Centre de Référence en Agriculture et Agroalimentaire du Québec (CRAAQ) – 2005 ; p25. 8. Editeur, [http:// www. Agrireseau .qc.ca](http://www.Agrireseau.qc.ca).
- Palpacuer.F, Baudru.D, Tozanli.S., 2002. Evolution des formes d'actionnariat et nouvelles stratégies concurrentielles des FMN-A" communication présentée au séminaire « GRH et Stratégie » organisé à Nantes, le 22 novembre 2002,12P.
- Palpacuer.F, Tozanli.S, Pérez.R, Fort.F, Jean-Louis Rastoin.J,-L, Joly-Galzin, C.Les stratégies des grandes multinationales agro alimentaires en Europe : vers un modèle de firme globale et financiarisée. Communication présentée à la XIV^{ième} conférence de l'AIMS , Angers ,6-9 juin 2005 .Editeur ,[http://www.stratégie – aims.com/](http://www.stratégie-aims.com/)
- Palpacuer F., Pérez R., Tozanli S., Seignour A., Brabet J., 2005.Financiarisation et globalisation des stratégies d'entreprise : le cas des multinationales agroalimentaires en Europe. Montpellier : disponible à l'IAMM, 2005/06, 31 p. 14^{ème} Conférence de Management Stratégique, 2005/06/06-09, Angers (France). Editeur , [http:// www.strategie-aims.com/angers05/com/97-562comd.pdf](http://www.strategie-aims.com/angers05/com/97-562comd.pdf)
- Pérez, R, 2002.Stratégie de compétitivité, gouvernance et GRH: l'exemple de Danone." Communication présentée au séminaire « GRH et Stratégie » organisé à Nantes, le 22 novembre 2002.
- Rastoin. J.-L. ,2003. Stratégie d'entreprises agroalimentaires dans un contexte de globalisation » Communication séminaire in séminaire agroalimentaire - Université Laval-CREAQuébec, 18P.
- Roux, B., 2006. Les agriculteurs des pays du sud et de l'est du bassin méditerranéen (PSEM) face à la libéralisation des échanges internationaux. Séminaire ACRALENOS « Libéralisation commerciale agricole et pays en développement : des effets attendus aux impacts effectifs », Santiago, Chili, 2006/11/9-11. 18 p.
- Roux, B., 2003.Les agricultures des PSEM face à la question du libre-échange. Options méditerranéennes, Série A : Séminaires Méditerranéens, n° 52 « Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro- Méditerranée et le développement rural durable, états des lieux et perspectives ». pp. 75–91.
- Roux, B., 2006. Les PSEM et les échanges agricoles internationaux : vers une régulation euro-méditerranéenne ou vers un libre échange globalisé ? Colloque « Le partenariat euro-méditerranéen : construction régionale ou dilution dans la mondialisation ? », Istanbul, Turquie, 2006/05/26. 14 p.

Roux, B., 2005. Les pays du sud et de l'est du bassin méditerranéen, leurs agriculteurs et la mondialisation libérale : quelles perspectives ? . Colloque en hommage à Paul Pascon : Le devenir de la société rurale, le développement économique et la mobilisation sociale à Rabat, 2005/12/08;2005/12/10. - 16 p.

Roux, B., 2004. Les agricultures des PSEM face à la question du libre-échange in : Options méditerranéennes, Série A : Séminaires Méditerranéens, n° 52 « Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable, états des lieux et perspectives ». pp. 75-91.

Seignour .A, Palpacuer.F. , 2002. Vers un modèle de GRH des firmes globales financiarisées: le cas des I.A.A." communication présentée au séminaire « GRH et Stratégie » organisé à Nantes, le 22 novembre 2002.

V-MEMOIRES ET THESES :

Bentaibi B., 2000. Production laitière, collecte et circuits commerciaux : cas de la ville de Kénitra (Maroc), Master of science, CIHEAM/IAM, Montpellier.

Benouahoud ouaritini .B, 2003 : La rentabilité des élevages laitiers – Cas des producteurs dans la région DOUKKALA CHAOUIA- Mémoire ingénieur d'Etat en agro économie.

Benouahoud Ouaritini, H ,2003. La compétitivité de la production laitière face à l'ouverture des marchés - Cas des producteurs laitiers dans la région Doukkala Chaouia , Mémoire ingénieur d'Etat en agro économie .

Boucher, F. (2004). Enjeux et difficultés d'une stratégie collective d'activation des concentrations d'agro-industries rurales, le cas des fromageries rurales de Cajamarca, au Pérou. Thèse de doctorat : Université de Versailles / Saint Quentin en Yvelines. 434 p.

Boudhaimi . H ,2002. Stratégies des entreprises de transformation de lait sur le marché de la collecte : Cas du Haouz et du Doukkala. Mémoire de troisième cycle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en Agro économie option : Agribusiness. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, 165P.

Boulahchiche N. (1997). Etude des systèmes de production bovins : caractéristiques structurelles et fonctionnelles de quelques exploitations agricoles d'élevage bovin dans la Mitidja. Thèse de magister en Economie Rurale. INA El-Harrach. Alger.

Bourbia R. (1998). L'approvisionnement alimentaire urbain dans une économie en transition: le cas de la distribution des produits laitiers dans la ville d'Alger. Thèse Master of Science : CIHEAM-IAM Montpellier.

Cheriet F., 2006. Analyse des alliances stratégiques entre FMN [Firmes Multinationales] et PME : cas de l'accord Danone Djurdjura en Algérie. Montpellier : CIHEAM-IAMM, 2006, n. 79, 117 p. (Master of Science). <http://ressources.iamm.fr/theses/79.p>

Cherfaoui A, 2002. Essai de diagnostic stratégique d'une entreprise publique en phase de transition Cas de la LFB (Algérie). MASTER OF SCIENCE DECEMBRE 2002,

Corniaux, C., 2005. Gestion technique et gestion sociale de la production laitière : les champs du possible pour une commercialisation durable du lait. Cas des modes de production actuels du delta du fleuve Sénégal. Thèse de Doctorat INAPG, 258 p.

- Diarra A., 2002. Analyse économique de la filière lait. Mémoire d'ingénieur d'état en agronomie à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II du Maroc. Rabat : IAV HassanII, 114p.
- Dhraief M.Z., 2002. Le secteur laitier en Tunisie construction de la qualité et coordination, Thèse de Master of Science : CIHEAM/IAMM, 116 p.
- Dieye, P.N., 2006, Arrangements contractuels et performances des marchés du lait local au sud du Sénégal : Les petites entreprises de transformation face aux incertitudes de l'approvisionnement, thèse de Doctorat en Economie et Gestion de Montpellier - ED 231 Laboratoire : UMR 1110 MOISA, 211 p.
- Dieye ,P.N., 2003 , Comportements des acteurs et performances de la filière lait périurbain de Kolda (Sénégal) , Institut agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM), thèse Master of science n°61 , 71 p.
- Duteurtre G ,1998. Compétitivité prix et hors-prix sur le marché des produits laitiers d'Addis-Abeba (Éthiopie) : la production fermière face à ses nouveaux concurrents. Thèse de doctorat en agro-économie, École nationale supérieur agronomique de Montpellier, Cirad, Montpellier, 1998, 361 p.
- Haddad. E, 1992. Dynamiques locales de la compétitivité en économie ouverte, Application aux IAA au Liban. Thèse présentée pour obtenir le grade docteur de l'université Montpellier 1. Faculté des sciences économiques, 470P.
- Frem, M., 1997, Analyse de la filière fruit et légumes et les modes de coordination entre agriculteurs et industriels au Liban, Institut agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM), thèse Master of science, n° 42, 145p.
- Haddad.S ,2001. L'approvisionnement du grand Tunis en lait : identification des flux et stratégies des acteurs de la filière, Thèse de Master Of ScienceCIHEAM/IAMM Mars 2001, 136P.
- Hanafi.N., 2002. Contribution à l'analyse de la situation et des perspectives de developpement de la filière lait en Algérie . Mémoire de Magister , INA EL harrache , 231P.
- Hava Kercuku-Biba ., 2003 . Dynamique sectorielle et transition économique en Albanie : Le cas de la filière lait, 1990-2000, Série "Master of Science" n°52 , CIHEAM/IAM, Montpellier.
- Jacquet B., 2008.Diagnostic de la filière laitière de la vallée de Quijos en Equateur : impact d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis sur les systèmes de production et les fromageries. Montpellier : CIHEAM-IAMM, 2008, n. 87, 169 p. (Master of Science).
- <http://ressources.iamm.fr/theses/87.pdf>
- Leblond, J.M., 2001. Quel avenir pour les éleveurs bovins du Gharb ?- Périmètre irrigué du Maroc - Mémoire d'Ingénieur des Techniques Agricoles. Option A.E.P. Dijon, 106 pages.
- Leteuil H., 1999. La filière lait à Casablanca : contribution du secteur informel à l'approvisionnement en produits laitiers. Mémoire ingénieur Cnearc, Montpellier, 184 p.

Naili, A (1987). Filières internes et filières externes agro-alimentaires : le cas du lait et des produits laitiers en Tunisie.- Thèse de doctorat de troisième cycle : Université de Montpellier 1, 212p.

-Snoussi. M, 1999. Libération des échanges et compétitivité industrielle, cas de l'industrie laitière en Tunisie. Thèse de Master Of Science CIHEAM/IAMM, 179P

VI Autres sites internet utilisés

Observatoire méditerranéen : <http://www.medobs.org>

Ministère du commerce : <http://www.mincommerce.gov.dz>

Ministère de l'agriculture et du développement rural : <http://www.minagri.dz>

Ministère du PME/PMI : <http://www.pmeart-dz.org>

Site de la direction des douanes en Algérie : <http://www.douane.gov.dz>

Ministère de l'industrie et de la restructuration : <http://www.mir-algeria.org>

Conseil national économique et social : <http://www.cnes.dz>

Site de GIPLAIT : <http://www.giplait.org>

CNIEL : <http://www.cniel.com/scripts/public/stat.asp?Language=FR>

Base de données agricoles. FAOSTAT (www.faostat.fao.org/faostat). FAO

Données statistiques de la FAO : <http://faostat.fao.org/default.aspx?alias=faostat&lang=fr>

Cyclope 2001, 2003, 2004, 2005 et 2006, Les marchés mondiaux, sous la direction de Philippe CHALMIN ed ECONOMICA, Paris 2006

Organisation Mondiale du Commerce : <http://www.omc.org/>

Accord commercial ACP-UE : <http://www.acp-eu-trade.org>

Oxfam : <http://www.oxfam.org>

Accords de libre-échanges internationaux : <http://www.bilaterals.org>

Analyse de la production agricole et des marchés : <http://www.regoverningmarkets.org>

Développement rural des pays du Sud : <http://www.inter-reseaux.org>

Les statistiques et données de l'Union Européenne.

La PAC:

http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm

http://ec.europa.eu/agriculture/publi/capexplained/cap_fr.pdf

http://ec.europa.eu/agriculture/capreform/index_fr.htm

Le secteur des produits laitiers: http://ec.europa.eu/agriculture/markets/milk/index_fr.htm

Les marchés: http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/index_fr.htm

Commerce/données commerciales:

http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/tradestats/index_en.htm

http://ec.europa.eu/agriculture/external/wto/backgrou/index_en.htm

L'agriculture dans l'Union européenne- Informations statistiques et économiques 2008 :
ec.europa.eu/agriculture/agrista/2008/table_fr/index.htm

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire et guide des producteurs de lait



Annexe 2 : Questionnaires et guides des collecteurs

[illegible]

Annexe 3 : Questionnaire des industries de transformations

Date [] [] [] []

Nom et prénom : Sexe : [] Age : []

Type de points de distribution :

Localisation géographique : (à préciser).....

1. Quelles sont vos principales activités ?.....

2. Qu'est-ce que vous faisiez avant ?.....

3. En quelle année avez-vous démarré l'activité de vente de lait ? []

4. À qui appartient le point de vente ? (Préciser le statut juridique)

- Individuel []
- Familial []
- GIE []
- Autres (à préciser) :

5. Travaillez-vous avec d'autres personnes ? Oui [] Non []

Si Oui : - Qui sont-ils ?.....

- Quelles sont vos relations ?.....
- Quelles sont leurs tâches ?.....

Est-ce qu'ils sont payés ? Oui [] Non [] Si Oui : Combien ?.....

6. Est-ce que cette activité constitue votre occupation toute l'année ? Oui [] Non []

Si Non : - Combien de jours travaillez-vous dans l'année ?.....

- A quelle période ?.....

7. Vendez-vous tous les jours du lait ? Oui [] Non []

Si Oui : Combien de temps vous prend cette activité par jour de travail ?.....

8. Quels types de lait et produits laitiers vendez-vous ?.....

Pour chaque produit (préciser les informations du tableau suivant) :

Type de produit	Origine (préciser le fournisseur)	Quantités achetées (préciser la fréquence de la livraison)	Prix d'achat

9. Comment travaillez-vous avec vos différents fournisseurs ?.....

Pourquoi ?.....

10. Comment vendez-vous les différents produits ?.....

Pourquoi ?.....

11. Quelles quantités vendez-vous ?.....

12. Y a-t-il des variations ? Oui [] Non [] Si Oui : A quelle période et pourquoi ?.....

13. A qui vendez-vous ces produits ?.....

14. Est-ce que ces personnes redistribuent les produits ? Où et à qui ?... A quels prix ?.....

15. Quels sont les prix de vente des différents produits ?.....

16. Parvenez-vous à écouler tous les jours les quantités reçues ? Oui [] Non []

Si Oui : Pourquoi n'augmentez-vous pas votre approvisionnement ?.....

Combien de temps mettez-vous pour écouler toute la production ?.....

17. Quelles sont vos appréciations sur les produits des laiteries ?...

Annexe 5 : Présentation de quelques firmes

Les chaînes de produits agricoles, notamment celles des produits de cultures à forte valeur et des produits transformés, sont de plus en plus dominées par les sociétés transnationales de commerce, de transformation et de distribution. Progressivement, ces grandes sociétés dominent les marchés mondiaux des produits agricoles et exercent une influence croissante et directe sur ce qui est produit et la façon de produire.

En l'absence de chiffres complets sur les groupes laitiers, nous en présenterons quelques uns :

1- Nestlé (multinationale : siège en Suisse) est la plus grande entreprise d'alimentation et de produits laitiers à l'échelle mondiale : elle traite près de 10 milliards de litres de lait par an. Nestlé domine le marché international de lait en poudre, comptant pour plus de 50%

du marché mondial (en majeure partie dans les pays en développement), ainsi que 11% du marché mondial des produits laitiers. Les bénéfices nets tirés de ses produits laitiers, de la division nutrition et glaces en 2000 s'élevaient à 1,8 milliard d'euros.

Son chiffre d'affaires atteignait 57,8 milliards d'euros en 2001 et 30,2 milliards d'euros en 2002 (Challenges.fr, novembre 2002, n°190 : Nestlé fait honneur au festin américain).

D'une part, Nestlé possède un portefeuille d'activités diversifié et globalisé, d'autre part il pratique une politique de recentrage sur les segments bénéficiaires.

Selon le rapport d'activités 2002 de Nestlé, le marché des produits laitiers (laits condensés et en poudre), de la nutrition des bébés, et des glaces représente 27,1% du CA global de Nestlé (seconde place après le marché des boissons qui totalise 28,3% du chiffre d'affaires global de Nestlé).

Nestlé est un groupe mondialement implanté ; il dispose de 468 usines réparties dans 84 pays dans le monde. Le groupe est présent sur les cinq continents au niveau des ventes. En effet, il dispose de 300 sociétés en Europe, de 160 aux Etats-Unis, de 60 en Asie, de 30 en Afrique et enfin de 25 en Océanie (Nestlé.com).

Les marques de Nestlé et les activités principales : Nestlé est présent sur plusieurs secteurs **Eaux, Produits laitiers ultra-frais** (Nestlé - Viennois - La Laitière - LC1 - Kremly - Yoco - Sveltesse - Maronsui's - Flanby - P'tit Gourmand, Yaourts), **infantile** (Nestlé - Guigoz , Laits infantiles - Céréales - Purées - Potages - Petits pots pour bébé), **Plats cuisinés Surgelés, Glaces, Produits culinaires** (Maggi - Bolino – Mousline) , **Produits culinaires appertisés** (Buitoni - Maggi " Saveurs du monde ") **Laits et desserts** (Nestlé - Gloria - Mont Blanc - Nesquik), **Boissons instantanées, Chocolats et confiseries, Céréales** (Chocapic – Nesquik- Golden Grahams - Cheerios - Trio - Kix - Apples Minis -Fitness - Clusters - Fibre 1), **Restauration hors foyer** (Nestlé FoodService - Chef - Davigel - Davifrais), **Charcuterie et rayon traiteur** (Herta - Knacki - Lardelles - Buitoni – Fresco), Charcuterie en libre-service, produits traiteur en libre service (pâtes à dérouler, sauces...), **Produits pour animaux familiers** (Friskies - Gourmet).

2- Fonterra :

Fonterra est le premier exportateur mondial de produits laitiers. Née en octobre 2001 de la fusion des deux principales sociétés néo-zélandaises de ce secteur, cette coopérative regroupant 13 000 fermiers et leurs 3 millions de vaches réalise 96% de ses ventes à l'étranger. Avec son chiffre d'affaires de 6,3 milliards d'euros, Fonterra représente 20% des exportations de la Nouvelle-Zélande et 7% de son PIB (Fonterra, 2004).

Les coûts des produits laitiers de Fonterra sont inférieurs de 30% à ceux de l'Amérique latine, concurrent le plus efficace.

Les Kiwis ont commencé par pénétrer des marchés en voie de développement. Fonterra, qui possède 64 usines et emploie plus de 20 000 personnes, occupe ainsi aujourd'hui une position dominante dans des pays comme le Sri Lanka et Taïwan. L'avenir du groupe passe aussi par la création de produits à forte valeur ajoutée.

3 - Philip Morris.

Date de création : 1919

Pays d'origine : Etats-Unis

Historique

L'origine de Philip Morris remonte à 1919, le nom et le statut actuel ayant été adopté en 1955. Parmi les plus grands groupes mondiaux du tabac, le groupe se diversifie dans le secteur alimentaire avec le rachat de Millers Brewing en 1970, de General Foods en 1985 et de Kraft en 1988. Déjà présent sur le marché européen, surtout en Grande Bretagne, Allemagne et dans les pays scandinaves, il s'offre Jacobs Suchard en 1990, pour assurer son expansion sur le vieux continent et se mesure actuellement aux géants comme Nestlé, Danone et Unilever sur leurs propres marchés.

Stratégie : Le groupe définit ses objectifs stratégiques : « globaliser ses marques à travers le monde » et « être présent sur les segments où il se place parmi les trois premiers ».

Ainsi 72% de ses ventes proviennent de marques positionnées en première ou deuxième position sur leur segment. Il a la deuxième place mondiale pour le café et la troisième pour la confiserie.

Cependant, depuis son implantation élargie en Europe, il a quelque peu changé cette vision, pour porter plus d'attention à la variété des goûts et aux habitudes alimentaires diversifiées du consommateur européen ; il a apporté une flexibilité quant à sa stratégie d'imposer des produits et des marques uniformisées.

Kraft

Le géant fromager vise une large diffusion de quelques marques fortes. Avec des produits en nombre, comme les fromages à tartiner, les fondus type «Cheddar», les fromages italiens tels que la mozzarella, diffusés sous des marques Philadelphia Brand et Kraft, il tend vers une globalisation mondiale.

Il est leader dans le secteur des fromages pré-emballés en Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Irlande, Italie et Espagne. Par exemple en Espagne, après l'acquisition de Industrial Quesera Menorquina, il contrôle 73 % des ventes de fromage fondu. Kraft a une forte position en Europe.

4-Snow Brand Milk Products CO LTD.

Snow Brand Milk Products Co, coopérative laitière japonaise créée en 1925, avait pour principal objectif l'amélioration sanitaire et nutritionnelle des produits distribués au niveau de la nation. En 1950, en vertu de la loi sur «l'élimination de concentration excessive de pouvoir économique», elle a dû se scinder en deux sociétés : Clover Milk products Co LTD et Snow Brand Milk Products Co LTD. En 1958, ces deux sociétés ont à nouveau fusionné sous le nom actuel.

Il garde sa position de leader sur le marché japonais du lait de consommation, du beurre, des fromages, de la margarine et sur le segment des poudres de lait pour enfants en bas âge.

Stratégie : Durant la dernière décennie, comme à l'heure actuelle, Snow Brand n'hésite pas à entrer en alliance avec les grands groupes multinationaux pour élargir sa gamme de produits en parallèle avec ses parts de marché. Les exemples ne manquent pas : accord de licence de fabrication de yogourts au Japon, avec Melkunie Holland, coopération avec Hershey foods Corp. Pour la fabrication des crèmes glacées, accord avec Besnie Sa pour la fabrication et la commercialisation du camembert, etc...

Il perçoit les investissements en R&D comme un jalon de sa croissance et ne lésine pas sur les moyens pour améliorer ces centres et laboratoires de recherche. En 1993, les dépenses en R&D de Snow Brand concernaient 4,1% de son chiffre d'affaires global. Fidèle au secteur laitier, il axe ses recherches sur le génie génétique ainsi que sur la biotechnologie

et la pharmacie. En 1991, il a ouvert des laboratoires de recherche aux Pays-Bas pour renforcer la tête de pont qu'il veut établir en Europe

Snow Brand fait partie de ces groupes agro-industriels qui travaillent en étroite collaboration avec la grande distribution. Utilisateur convaincu des méthodes de «trade-marketing», il gère sa production et sa commercialisation à travers un système informatique sophistiqué.

5- Arla Foods

Arla Foods(Danemark) est la plus grande entreprise et coopérative laitière d'Europe et le troisième groupe laitier mondial. Arla Foods a été créé en avril 2002, à la suite d'une fusion entre Arla (64% de l'offre laitière suédoise) et MD Foods (92% de l'offre laitière danoise). Arla Foods a une importante filiale de transformation au Royaume- Uni. Le lait en poudre compte pour 15% de son chiffre d'affaires, et les marchés non européens, pour encore 15%. Le groupe a un chiffre d'affaires annuel de près de 5,1 milliards d'euros.

Arla Foodsappartient à environ 10 500 membres coopérateurs danois et suédois qui fournissent leur lait à la compagnie. En automne 2005, Arla Foodsa restructuré ses activités en quatre secteurs majeurs : Consumer Nordic, Consumer International, Consumer UK et Global Ingrédients.

Le secteur **Consumer Nordic** comprend les 2 marchés domestiques, Danemark et Suède, ainsi que la Finlande et la Norvège et ce, pour la gamme entière des produits Arla Foods, comme par exemple, les produits frais, le fromage et le beurre. L'objectif du secteur Consumer Nordic est d'exploiter les opportunités d'un large marché plutôt que de 4 pays séparés, particulièrement en terme de gammes communes et de stratégie marketing.

Consumer UK , Sur le 3ème marché domestique d'Arla Foods, la Grande Bretagne, Arla FoodsUK plc, dont Arla Foods possède 51% des parts, produit essentiellement du lait frais et de la crème sur 12 sites. Arla FoodsUKplc détient 35% de part de marché du lait frais en Grande Bretagne et livre chaque jour 2 200 supermarchés britanniques en lait frais sous MDD

En plus de la production de lait, le secteur Consumer UK gère les exportations d' Arla Foodsdu Danemark et de la Suède vers la Grande Bretagne. Celles-ci sont principalement composées de beurre LURPAK et, dans une moindre proportion, de fromage. La Grande Bretagne est le plus grand marché pour Lurpak et cette marque a une très forte position avec le Lurpak à tartiner et le Lurpak à tartiner allégé, gagnant beaucoup de terrain ces dernières années.

De plus, Arla Foodsest partenaire de la compagnie laitière néo-zélandaise, Fonterra, pour le conditionnement et le marketing du beurre et des matières grasses vendus sous la marque Anchor. Consumer UK génère un chiffre d'affaires de 15 milliards de couronnes danoises et emploie 6300 personnes. Arla FoodsUKplc gère 12 laiteries en Grande Bretagne.

Le secteur **Consumer International** gère toutes les exportations de beurre et de fromage pour tous les marchés autres que les 3 marchés domestiques Danemark, Suède et Grande6Bretagne. Les exportations vers les pays européens concernent essentiellement les fromages à pâte dure, les fromages à tartiner, dont la marque Buko, la mozzarella et le fromage râpé.

Le secteur **Global Ingrédients** gère la production de poudre de lait et des ingrédients à base de lait ainsi que les ventes de ces produits.

Les ventes d'ingrédients à base de lait aux grands groupes agro-alimentaires internationaux sont essentielles pour Arla Foods. Les ingrédients à valeur ajoutée, dont les protéines de lactosérum sont utilisés par exemple dans les industries du lait, de la viande, de la crème glacée et, plus récemment, de la boulangerie ainsi que dans le secteur des aliments nutritifs.

6- Danone :

Danone, groupe, groupe agroalimentaire français, forme juridique SA au capital de 6,8 milliards d'Euros soit 44,6 milliards de FF.

Positions :

- N°1 mondial des produits laitiers frais, Danone est le 1^{er} producteur mondial de produits laitiers frais (yoghourt, fromages frais, desserts, boissons lactées) avec 15,1% d'un marché estimé à 17,8 millions de tonnes (au niveau mondial) en 2002.

-N°1 mondial des biscuits sucrés

-N°2 mondial des eaux en bouteille

-3ème groupe alimentaire en Europe

Les activités de Danone : Les activités du groupe se répartissent pour l'essentiel autour du marché des produits frais (avec les yaourts Danone et Gervais, le lait fermenté Actimel, etc.), qui représente 35% environ du chiffre d'affaires du groupe, des biscuits (avec LU, Belin, Heudebert, etc.) et du marché des boissons (avec les eaux minérales Évian, Volvic, Badoit, etc.). Cette diversité de produits s'accompagne d'une expansion géographique orientée vers les marchés porteurs que constituent les pays de l'Est, l'Asie et l'Amérique latine, où rentabilité et croissance sont plus élevées qu'en France.

Numéro un mondial des produits laitiers frais, le groupe Danone réalise un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros (en 2004) et emploie près de 89 000 salariés. En 1996, Franck Riboud (le fils d'Antoine Riboud) est nommé à la présidence du groupe.

Marques phares : Danone, Lu, Evian.

Stratégie : La politique industrielle vise à réduire les coûts par l'optimisation de l'outil de production:

-de plus larges unités de production sont mises en place, permettant de nouvelles économies d'échelle.

-la délocalisation en répondant à plusieurs objectifs : implantation sur de nouveaux marchés offrant des relais de croissance et de profit, valorisation de nouveaux territoires, réduction des coûts liés à la masse salariale et à l'approvisionnement en biens)

- les efforts d'innovation à des fins de d'une différenciation accrue des produits, face à la concurrence des MDD et d'un repositionnement vers des produits incorporant une valeur ajoutée plus significative.

- une stratégie d'acquisitions motivée par la recherche d'une expertise industrielle et marketing, une part de marché, l'achat d'une marque ou d'un réseau, une protection vis à vis d'éventuels entrants.

6-Lactalis (France) :

Lactalis est le plus grand groupe laitier privé européen. Il traite près de 7 milliards de litres de lait par an, dont deux-tiers sont traités en France (20% de la production laitière nationale en 2002). Créé en 1955 par Michel Besnier, Lactalis devient un géant européen ; il

possède plus de 15 marques avec un chiffre d'affaires de 6,2 milliards d'euros en 2005, soit 49%, à l'international et un effectif de 15 000 personnes au total, dont 3 000 à l'international. Le chiffre d'affaires de l'entreprise est réalisé en majorité en France 59%, 20% en Europe de l'Ouest, 16% aux USA et 5% dans le reste du monde.

Lactalis est le premier exportateur français de produits laitiers et premier groupe laitier privé d'Europe ; c'est un opérateur de dimension mondiale ; il est présent dans plus de 89 pays.

Il a implanté 3 filiales en Italie, Espagne et Etats-Unis et 4 usines en Belgique, Italie et en Ukraine. Avec ses 7 sites en France plus ceux de l'étranger, il transforme plus de 2 milliards de litres de lait ce qui le propulse en tant que leader européen de la poudre de lait et leader mondial dans la production de lactosérum ; il se positionne en numéro 2 européen dans le beurre industriel et réalise un très fort développement sur les produits formulés et ingrédients laitiers nutrition et santé.

La gamme BBA touche presque tous les secteurs agroalimentaires : chocolaterie, confiserie, boulangerie, biscuiterie, glaces, produits laitiers, sauces, charcuterie ainsi que l'alimentation infantile.

Les produits :

Lactalis s'est essentiellement axée sur la transformation du lait, la fabrication de fromages, beurre et des produits frais et crème et viandes. La production du groupe en 2005 est répartie de la manière suivante : Fromage 49%, Lait 14%, Produits secs 12%, Matière grasse 12%, Ultra frais 6%, Viande 3% et Divers 4%.

Des marques de prestige :

Le groupe Lactalis a su multiplier ses marques à travers le rachat de différentes entreprises. L'année 1998 fut assez fructueuse. Lactalis réalise avec la production fromagère un chiffre d'affaires de 30 milliards de francs et cela grâce à la reprise de Ladhuie à Montayral (fabricant de desserts ultra frais) et de Voréal à Montauban-de-Bretagne (fabricant d'aliment pour veaux cession de Sorrento Food Service et enfin reprise à Nestlé de Locatelli : usine de Moretta (Italie) troisième marque de mozzarella.

Stratégie de segmentation

Etant numéro deux en France du lait de consommation derrière Candia, avec 14 millions de litres vendus par semaine, Lactalis a décidé de segmenter son offre. Après le lait Bio lancé en 1996 sont venus la gamme Eveil pour les jeunes enfants et d'autres, à teneur réduite en lactose, renforcées en calcium ou en Oméga 3, censé prévenir les maladies cardiovasculaires. Aujourd'hui, ces spécialités représentent le quart du volume vendu par Lactel et la quasi- totalité des marges.

7- Campina (Pays-Bas) et Friesland : Campina et Friesland contrôlent ensemble près de 80% de la totalité de la transformation du lait aux Pays-Bas. Campina est également un acteur majeur sur le marché allemand. Aux Pays-Bas, près de 7.500 membres, propriétaires effectifs de l'entreprise, sont les fournisseurs de Campina. En 2000, le chiffre d'affaires de l'entreprise était de 3,894 millions d'euros, avec des bénéfices nets de 22,7 millions d'euros.

Friesland Coberco Dairy Foods (Pays-Bas) est la plus grande industrie laitière hollandaise, comptant pour 50% de la totalité des livraisons de lait hollandais en 2000.

L'entreprise a 10 usines de production en dehors des Pays-Bas (notamment en Asie du sud-est et en Amérique du sud), contre 22 aux Pays-Bas.

8- **Nordmilch** (Allemagne) est la plus grande entreprise laitière allemande. La coopérative a 15.000 fermiers membres et transforme près de 15% de la production laitière allemande. Environ 25% du chiffre d'affaires provient des exportations de beurre, fromage, et lait en poudre, essentiellement vers l'UE et l'Europe de l'est. Le chiffre d'affaires du groupe était de plus de 2 milliards d'euros en 1999.

9- **Bongrain** (France) est la seconde entreprise laitière française. Ses filiales à l'étranger (dans d'autres pays européens, aux Etats-Unis, en Amérique du sud et en Inde) produisent 100.000 tonnes de fromage par an. Soixante mille autres tonnes de fromage sont exportées de France. En 2000, le chiffre d'affaires de l'entreprise était de 3,9 milliards d'euros, avec des bénéfices net de 56 millions d'euros.

10- **Dairy Crest** (Royaume-Uni) est la plus grande entreprise laitière du Royaume-Uni. Elle traite environ 20% des livraisons de lait du Royaume. Dairy Crest est le plus grand fabricant de fromage, ainsi que le premier fabricant de beurre et de lait écrémé en poudre du Royaume-Uni.

Annexe 6: Fiches techniques des cultures fourragères

I- Bersim:

Introduction :

Le Bersim fourrager ou Trèfle d'Alexandrie est une plante annuelle à production hivernale, cultivé surtout dans le bassin méditerranéen. Sa culture est très répandue dans le Cheliff à côté du Sorgho fourrager.

Son calendrier de production complète celui de la luzerne, et une combinaison des deux permet d'avoir une bonne production de fourrages de bonne qualité toute l'année, chose quasiment absente dans la stratégie des agriculteurs de la région. Le bersim est cultivé généralement seul, ou complété parfois par le sorgho dans quelques grandes exploitations laitières.

Exigences écologiques :

Température : le bersim est un fourrage des régions à hiver doux ; il a besoin de températures assez élevées pendant la première phase de croissance (levée), soit des températures de 25° C, puis il nécessite des températures basses (15°C).

Sols: A l'exception des sols sableux, le bersim s'adapte à tous les types de sols ; il est cultivé dans le Cheliff exceptionnellement dans les zones de plaines (plaines alluviales) en irrigué. Il supporte des taux moyens de salinité.

Techniques culturales :

Préparation du sol: Le Bersim, du fait de son enracinement profond, demande des sols profonds . Les outils à disques (Cover- croop) sont utilisés pour des raisons de rapidité.

Semis :

La dose de semis : 40-50 Kg/ha, selon la qualité de la semence et la préparation du sol.

Epoque de semis : mi septembre dans toutes les zones de Cheliff, période qui coïncide avec les exigences en température.

Techniques de semis : le bersim est semé au semoir avec un écartement de 15 cm à une profondeur de 1 à 2 cm.

Pour éviter le phénomène de battance, la plupart des agriculteurs procèdent au roulage après le semis pour favoriser la germination et la levée.

Fertilisation : Les besoins de Bersim dans un sol normalement pourvu de phosphore se situent à 100 U/ha, fractionnés comme suit : 2/3 au labour et 1/3 au semis. Par contre pour l'azote, on conseille un apport de 15 U/ ha et un apport de 10 U/ ha après chaque coupe afin de favoriser le démarrage du Bersim.

Cependant les quantités d'engrais utilisées se limitent uniquement à l'Ammoniac (12/15) à une intensité de 50 kg/ha comme épandage seulement. Le bersim est semé généralement après une précédent cultural (culture maraîchère (pomme de terre) ou une céréale et donc il ne nécessite pas un apport important d'engrais.

Exploitation du Bersim : la culture de Bersim entre en production dans la première quinzaine de novembre, autrement dit après 45 jours et lorsque les tiges (repousses) sont à une hauteur de 6 cm environ du sol ; il peut être exploité jusqu'à mi juin. Les exploitations au niveau du Cheliff arrivent à effectuer 3 à 5 coupes et à obtenir ainsi un rendement de 150 qx à 200 qx /ha et par coupe, soit une moyenne de 10 tonnes de matière sèche par hectare.

Valeur alimentaire: Avec une valeur énergétique de 0,80 UF/Kg/MS, le bersim apparaît comme un aliment énergétique, lui conférant une place importante dans tout planning fourrager. Il a une valeur fourragère inférieure à celle de la luzerne, mais, à l'inverse de celle-ci, il ne provoque pas de météorisation.

Irrigation : l'observation permanente de la culture permettra d'identifier les modifications nécessaires à apporter aux doses d'irrigation. Généralement, l'irrigation se fait 3 fois par mois, soit une moyenne de 20 irrigations de 40 mm à 50 mm.

Tableau n : Répartition des charges par ha de Bersim

	Quantité	Prix unitaire	Valeur en DA	Cas d'exploitation équipée	Cas De location
Charges opérationnelles	50 kg	1700	130 1700	6500	6200
Engrais Semences Traitements (irrigation) Carburants Travaux à l'entreprise (labours) Main d'œuvre temporaire Assurances spéciales Recroisement Semis (semoir) Roulage Fauchages	50 kg 20 irri 20 Irri 9h 4h 3h 1h 2 j	3000 3000 1200	1200 800 800 5000		
Total Charges opérationnelles (I)					
Capital foncier Fermage Amendements Fumier Main d'œuvre Capital fixe d'exploitation Matériel de traction (Amort) Matériel commun Installation de stockage Frais généraux Assurances Electricités Autres frais généraux Total charges de structures (II) Charges (I) + (II)	1 kl 4j	3200 4003	2000 16003	2000 1600 1003	200 68000 74200 200 91200

Frais économiques:

Le tableau ci-dessus résume les charges opérationnelles et les charges de structure relatives à la production d'un hectare de Bersim pour l'année 2006 dans les exploitations agricoles du Cheliff.

Les charges d'un ha de Bersim varient de 74 200 DA (exploitation qui dispose des moyens de production (labours, semis et fauchage) à 91 200 DA pour une exploitation qui loue l'essentiel des moyens de production.

II- Sorgho fourrager :

Introduction :

Le sorgho fourrager se distingue par sa résistance à la sécheresse, sa production élevée et son aptitude à donner des repousses après une coupe. Il est appelé " plante chameau" car il est capable de demeurer en vie ralentie d'assez longs moments en attendant le retour de l'humidité, ce qui justifie sa culture dans le Cheliff. Il tolère la sécheresse grâce à son enracinement profond et une transpiration très réduite. Il utilise bien l'eau disponible (150 l pour produire 1 kg de matière sèche) et il supporte aussi le sel.

Exigences écologiques :

Température : le Sorgho fourrager doit être semé tardivement car sa sensibilité au froid est très forte ; par contre il est très résistant à la sécheresse.

Eau : Bien que le sorgho résiste à la sécheresse, ses besoins en eau sont en fonction de rendements ; ils sont de l'ordre de 4000 à 5000 m³/ha.

Sols: le Sorgho exige un sol profond, sans semelle de labour car il possède un système racinaire profond ; il est cultivé dans les zones de plaine en irrigué.

Techniques culturales :

Préparation du sol: le Sorgho, du fait de son enracinement profond, demande des sols profonds. Les outils à disques (Cover-croop) sont utilisés pour des raisons de rapidité pour les opérations superficielles.

Semis :

La dose de semis :30-35 Kg/ha du fait que la graine est relativement petite.

Epoque de semis : Compte tenu de la sensibilité de la plantule au froid, le semis s'effectue mi Avril.

Techniques de semis : le bersim est semé au semoir avec un écartement de 40 à 50 cm entre les lignes à une profondeur de 1 à 2 cm, comme il peut se faire à la volée. Le roulage après le semis est nécessaire pour favoriser la germination et la levée.

Fertilisation : Les besoins de Bersim dans un sol normalement pourvu de phosphore et de potassium se situent respectivement à 100 U/ha avant le semis, de 40 U d'azote au semis et après chaque coupe. Cependant les quantités d'engrais utilisées se limitent uniquement à l'Ammoniac (12/15) à une intensité de 50 kg/ha comme épandage du fait que le précédent cultural étant toujours une culture maraîchère ou une céréale, le sol est déjà enrichi en azote surtout.

Exploitation du Sorgho : la culture de Sorgho fourrager entre en production dans la première quinzaine du mois de juin, autrement dit 40 ou 45 jours de la date du semis, période qui coïncide avec le stade fin montaison, début épiaison. Les exploitations au niveau du Cheliff arrivent à effectuer 3 (semis tardifs) à 5 coupes et obtenir ainsi un rendement moyen de 150 qx /ha et par coupe.

Valeur alimentaire: Avec une valeur énergétique de 0,53 UF/Kg/MS et 60 gr de MAD/kg MS au stade épiaison et des valeurs énergétiques moindres au stade grain laiteux, soit 0,48 UF/Kg de MS et 35 gr de MAD /Kg de MS;

Irrigation : l'observation permanente de la culture permettra d'identifier les modifications nécessaires à apporter aux doses d'irrigation. Généralement, l'irrigation se fait 3 fois par mois, soit une moyenne de 20 à 22 irrigations de 50 mm.

Frais économiques:

Le tableau ci-dessous résume les charges opérationnelles et les charges de structure relatives à la production d'un ha de Sorgho pour l'année 2006 dans les exploitations agricoles du Cheliff.

Tableau n : Répartition des charges par ha de Sorgho .

	Quantité	Prix unitaire	Valeur en DA	Cas d'exploitation équipée	Cas De location
Charges opérationnelles	50 kg	1700	100 1700	3000	1700
Engrais Semences Irrigation)	30 kg 22	5000	3000 1200	1200	800 800 5000
Carburants Travaux à l'entreprise (labours) Main d'ouvre temporaire Assurances spéciales Reroisage Semis (au semoir) Roulage Fauchages	irri 22 Irri 9h 4h 3h 1h 2 j				
Total Charges opérationnelles (I)					
Capital foncier Fermage Amendements Fumier Main d'ouvre Capital fixe d'exploitation Matériel de traction (Amort Matériel commun Installation de stockage Frais généraux Assurances Electricités Autres frais généraux Total charges de structures (II) Charges (I) + (II)	1 kl 4j	3200	400 3200	1600	3200 1600 100 3200 68000 76500 200 1377

Les charges d'un ha de Sorgho fourrager varient de 76 200 DA (exploitation qui dispose des moyens de production (labours, semis et fauchage) à 137 700 DA pour une exploitation qui loue l'essentiel des moyens de production. La durée d'exploitation de sorgho atteint 4,5 à 5,5 mois (mi Mai – septembre).

III- Avoine :

Le cycle de développement de l'avoine s'apparente à celui de l'orge et du blé. En effet, il s'adapte bien à différents types de sols et à différentes conditions de milieu.

L'avoine est utilisée principalement dans l'alimentation animale en tant que fourrage.

Exigences écologiques :

Température : La température la plus favorable à sa germination se situe entre 12 ° et 20 °.

Eau : En raison de son enracinement plus profond, l'avoine résiste bien à la sécheresse mais il lui faut au moins 600 mm d'eau (irrigation) pour atteindre un niveau de rendement économique.

Sols: L'Avoine nécessite un sol sain et perméable. Il est cultivé dans le Cheliff dans les zones de plaine en irrigué.

Techniques culturales :

Préparation du sol: l'avoine, du fait de son enracinement profond, demande des sols profonds . Un labour moyen de 25 à 30 cm est suffisant ; les outils à disques (Cover-croop) sont utilisés pour des raisons économiques de rapidité et de coûts.

Semis :

La dose de semis : 100 kg /ha à une profondeur de 3 à 6 cm en conditions sèches et en terrains caillouteux et de 2 à 4 cm en conditions humides.

Epoque de semis : Les semis interviennent soit à la mi novembre pour les cultures en sec ou à la fin mars, début avril, de façon à éviter une période de sécheresse en fin de cycle.

Techniques de semis : l'avoine est semée au semoir en ligne avec organes de descente. Le roulage après le semis est nécessaire en terre lourde et déconseillé en conditions humides.

Fertilisation :

1,5 ql/ha de sulfate d'ammonium 21% ou un ql/ha d'urée 46% demeure largement suffisant.

Désherbage. Les mauvaises herbes concurrencent les céréales pour l'alimentation hydrique et minérale, et affectent le rendement. Pour lutter contre les mauvaises herbes, il est conseillé d'utiliser des produits herbicides pour chaque espèce (choisir des produits non phytotoxiques pour le cheptel).

Exploitation de l'avoine : La culture de l'avoine peut donner lieu à 1 à 2 coupes. La première coupe intervient en hiver (février) ; par contre le fauchage intervient en fin du mois de Juin, suivi de bottelage. Il est aussi conseillé d'éviter la sur maturité qui augmente les pertes de grain et donc de la valeur alimentaire.

La production par hectare varie de 100 bottes à 150 bottes/ha.

Valeur alimentaire: La valeur énergétique de l'avoine grain est de 0,8 UF (unité fourragère).

Irrigation : Les agriculteurs procèdent à l'irrigation en cas de sécheresse seulement ; généralement un apport de deux à trois irrigations est largement suffisant pour la culture. La culture est conduite généralement en sec.

Frais économiques:

Le tableau ci-dessous résume les charges opérationnelles et les charges de structure relatives à la production d'un ha d'avoine pour l'année 2006 dans les exploitations agricoles du Cheliff.

Tableau n : Répartition des charges par ha d'Avoine .

	Quantité	Prix unitaire	Valeur en DA	Cas d'exploitation équipée	Cas De location
Charges opérationnelles Engrais Semences Irrigation) Carburants Travaux à l'entreprise (labours) Main d'ouvre temporaire Assurances spéciales Reroisage Semis (avec semoir) Roulage Fauchages Total Charges opérationnelles (I)	1 ql sup 100 kg 2 irri 2 Irri 9h 4h 3h 1h 2 j	3400 3000	3400 3300 3400 3600 2918 2900 4300 2400 890 28000		
Capital foncier Fermage Amendements Fumier Main d'ouvre Capital fixe d'exploitation Matériel de traction (Amort Matériel commun Installation de stockage Frais généraux Assurances Electricités Autres frais généraux (Transport) Total charges de structures (II) Charges (I) + (II)	4j	400 1000	1600 1000 1600 1000		800 2300 2000 800 40000

Les charges d'un ha d'Avoine varient de 20 000 DA (exploitation qui dispose des moyens de production (labours, semis et fauchage) à 40 000 DA pour une exploitation qui loue l'essentiel des moyens de production.

IV- La luzerne :

Introduction :

La luzerne est reconnue comme le meilleur des fourrages du fait qu'elle présente les avantages suivants.

- production de fourrage de bonne qualité au cours d'une longue période (Printemps, été et automne),
- longue longévité (production pérenne, 4 ans),
- fixation de l'azote grâce à la présence de nodosités au niveau de ses racines.

Cependant sa production est faiblement répandue dans la région de Cheliff.

Exigences écologiques :

Température : la luzerne est sensible au froid hivernal dans sa première année, cependant pour les années suivantes, elle devient résistante à de fortes gelées. Les fortes chaleurs diminuent le rendement de la luzerne mais elles ne provoquent pas d'arrêt de croissance.

Sols: Pour une bonne réussite de la culture de la luzerne, le sol doit être :

- profond et sans obstacles (croûte calcaires),
- sain et sans humidité excessive,
- non acide

Eau : la luzerne a un enracinement pivotant profond, elle résiste à la sécheresse quand son pivot pénètre profondément. Cependant, elle est très exigeante en eau ; un apport de 15000 m³ d'eau par an /ha est suffisant. Les apports d'irrigation dans les zones du haut et moyen Cheliff sont estimés entre 1200 et 1500 mm/an.

Techniques culturales :

Préparation du sol: La luzerne exige un labour profond de 40 à 50 cm en hiver pour un semis de printemps ; de ce fait, les cultivateurs sont utilisés pour le labour.

Semis :

La dose de semis : 30-35 Kg/ha en semis en ligne avec une profondeur de 2cm.

Epoque de semis : Au printemps (début mars).

Le roulage après le semis est nécessaire pour favoriser la germination et la levée.

Fertilisation : Les besoins de la luzerne sont estimés à 8 qx /ha d'engrais binaire ou 4 qx de super 46% avant labour et 1,5 ql/ha de sulfate d'ammonium 21% ou 1 ql/ha d'urée 46% au semis.

Exploitation de la luzerne : la culture de luzerne entre en production au début du mois de juillet, 3 mois et demi après la date de semis, au stade début boutons floraux de la culture. La deuxième coupe intervient 4 à 5 semaines après la coupe précédente.

La sixième coupe intervient au stade plein floraison, période de reconstitution des réserves au niveau des racines, période qui coïncide avec la fin du mois de décembre, date de rentrée en repos hivernal jusqu'à mi février. Dès la deuxième année, le nombre de coupes atteindra 8 à 9 coupes, il est à signaler qu'une luzernière doit avoir une longévité minimale de quatre années.

Valeur alimentaire: La teneur moyenne en matières azotées totales (MAT) est de 20%, de sorte que pour un rendement de 12 t de matière sèche/ha, la production de protéines est de 2t.

Irrigation : la luzerne nécessite une irrigation de 40 mm par semaine, cependant, l'observation permanente de la culture permettra d'apporter les modifications nécessaires aux doses d'irrigation.

Les charges économiques:

Le tableau ci-dessous résume les charges opérationnelles et les charges de structure relatives à la production d'un hectare de la luzerne pour l'année 2006 dans les exploitations agricoles du Cheliff.

Tableau n : Répartition des charges par ha de luzerne .

	Quantité	Prix unitaire	Valeur en DA	Cas d'exploitation équipée	Cas De location
Charges opérationnelles	4 kg 35	3700 200	14800 200	12500 27500	18000 24000
Engrais Semences Traitements (irrigation) Carburants Travaux à l'entreprise (labours) Main d'ouvre temporaire Assurances spéciales Reroisage) Semis (avec semoir) Roulage Fauchages Total Charges opérationnelles (I)	kg 25 irri 25 Irri 9h 4h 3h 1h 12j	5000 3000 2000	1200 800 800 5000		
Capital foncier Fermage Amendements Fumier Main d'ouvre Capital fixe d'exploitation Matériel de traction (Amort Matériel commun Installation de stockage Frais généraux Assurances Electricités Autres frais généraux Total charges de structures (II) Charges (I) + (II)	6 kq 14j	3200 4003200	560019200	109200 26800 11600	19200 24000

Au cours de la première année, les charges d'un hectare de luzerne varient de 116 000 DA (exploitation qui dispose des moyens de production (labours, semis et fauchage) à 247 000 DA pour une exploitation qui loue l'essentiel des moyens de production.

Cependant les charges au cours des années suivantes diminuent respectivement de 15,5% et de 7,3% pour les deux types d'exploitation.

IV- Le Maïs fourrager :

Le Maïs est une graminée monoïque (dont les fleurs femelles et males sont réunies sur le même pied), c'est une plante des pays chauds et humides. Le maïs présente aussi de nombreuses qualités :

- Un potentiel de rendement très élevé lié à une très grande capacité d'accumulation,
- Une très grande souplesse d'adaptation,
- Un cycle de végétation court (90 à 120 j) qui permet deux cultures dans l'année,
- Une excellente valorisation de l'eau.

Malgré ses qualités, sa production est faiblement répandue dans la région de Cheliff.

Exigences écologiques :

Température : la température de germination est de 8 à 12°C et 18°C à la floraison. Il craint les températures élevées durant la phase de floraison (température maximum supérieure ou égale à 30°C).

Sols: Tous les sols qui se prêtent à l'irrigation conviennent au maïs. Le maïs améliore la structure du sol par l'effet mécanique de ses puissantes racines et par les apports de matières organiques de ses résidus de récolte (tiges et racines).

Eau : les besoins les plus intenses de situent 15 jours avant et 15 jours après la floraison (environ 45% des besoins en eau).

Techniques culturales :

Préparation du sol: C'est une plante sarclée qui peut venir en tête de rotation. Les cultures de légumineuses (améliorantes) sont de bons précédents pour le maïs. La profondeur de semis favorable est de 3 à 5 cm.

Semis :

La dose de semis : 25-30 Kg/ha avec 40 cm entre lignes et 25 cm entre grains. Le semis est réalisé par un semoir de précision semant grain par grain à une profondeur de 4 à 5 cm.

Epoque de semis : A partir du 15 mars au 15 avril.

L'obtention d'un bon rendement dépend surtout de la qualité de préparation du sol et du lit de semences.

Fertilisation : Les besoins du maïs sont estimés à 200 U/ha d'azote, fractionnés comme suit : 50 U/ha au semis, 60 U/ha au stade 8 feuilles, 70 U/ha au stade début montaison et 20 U/ha au stade floraison. Le maïs a besoin aussi de P et de K , comme fumure de fond à raison, respectivement, de 80U/ha et 210U/ha.

Exploitation du maïs : la culture de maïs se récolte à la formation des panicules pour la production de fourrages en vert, les rendements dans le Cheliff ont atteint 30 à 50 tonnes /ha.

Mais fourrager :

Valeur alimentaire: C'est la plante entière qui est récoltée avant maturité des grains. Sa valeur énergétique est alors de 0,75 UF par Kg de matière sèche.

L'importance du grain de maïs en alimentation animale tient à sa richesse en énergie provenant de sa teneur en matière grasse (4,7%). Avec 1,1 UF par kg de matière sèche, il est la plus énergétique de toutes les céréales. Il est cependant pauvre en azote et en calcium.

Les charges économiques:

Le tableau ci-dessous résume les charges opérationnelles et les charges de structure relatives à la production d'un hectare de maïs pour l'année 2006 dans les exploitations agricoles du Cheliff.

Tableau n : Répartition des charges par ha de maïs .

	Quantité	Prix unitaire	Valeur en DA	Cas d'exploitation équipée	Cas De location
Charges opérationnelles	1 kl	3700	2000	3700	6000
Engrais Semences Traitements (irrigation) Carburants Travaux à l'entreprise (labours) Main d'ouvre temporaire Assurances spéciales Croisage) Semis (semoire) Relage Fauchages Total Charges opérationnelles (I)	30kg 5 irri 5 Irri 9h 3h 1h 2 j	5000 3000 2000		800 800 5000	3000 600 4200 800 18000 0
Capital foncier Fermage Amendements Fumier Main d'ouvre Capital fixe d'exploitation Matériel de traction (Amort Matériel commun Installation de stockage Frais généraux Assurances Electricités Autres frais généraux Total charges de structures (II) Charges (I) + (II)	2 kq 4j	3200 400	6400	16000	10000 6400 9000 28500 6400 66900

Les charges d'un hectare de maïs varient de 28 500 DA (exploitation qui dispose des moyens de production (labours, semis et fauchage) à 66 900 DA pour une exploitation qui loue l'essentiel des moyens de production.

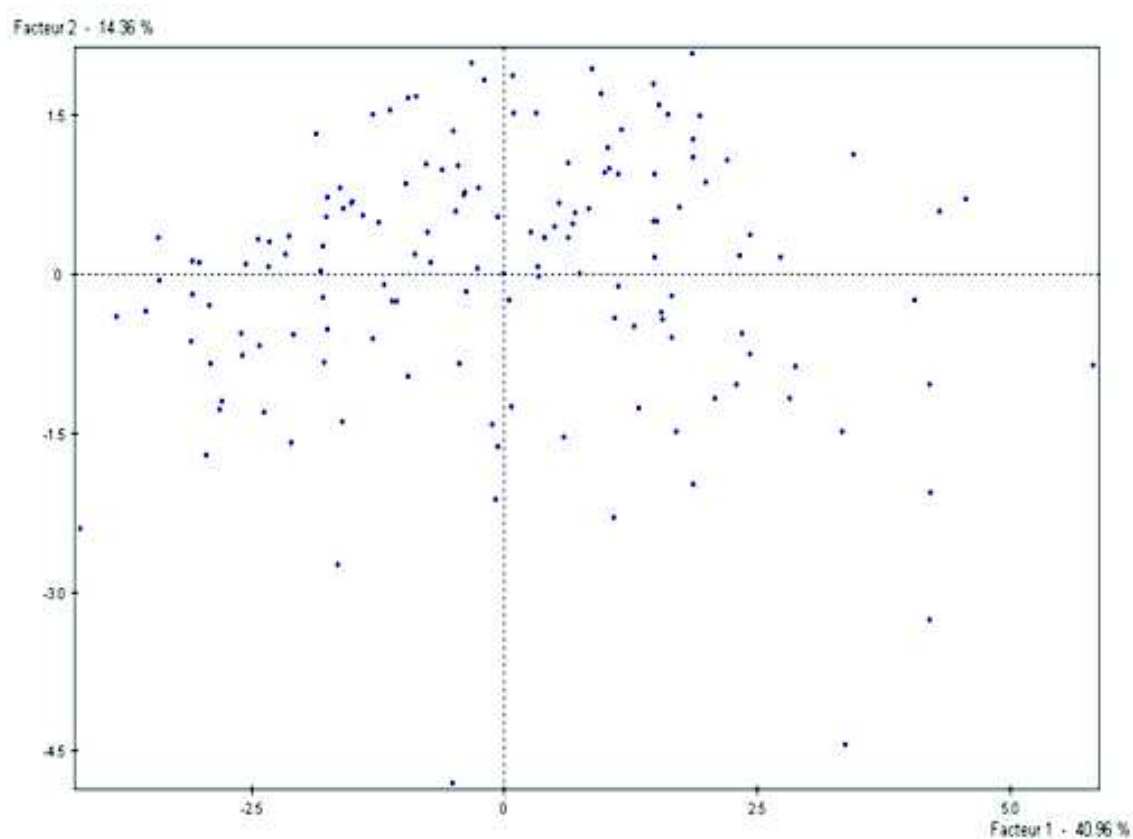
Annexe 7: Analyse ACP

Coordonnées des variables actives

Carte de répartition des individus

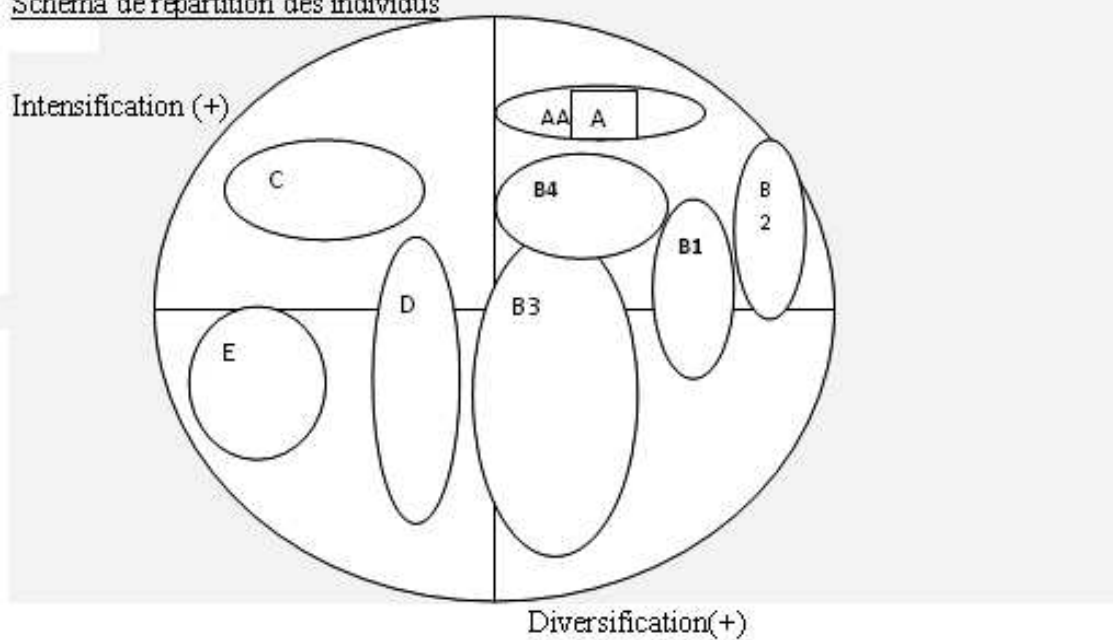
Effet de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange Union Européenne/ Pays tiers Méditerranéens sur la filière lait

Libellé de la variable	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
VL	0,90	-0,21	0,09	-0,10	0,09
SFT/SAU	0,37	0,56	-0,35	-0,46	-0,24
UGB G/Total	0,29	0,50	0,56	0,38	0,28
SAT	0,14	-0,83	-0,13	0,23	-0,15
UTH	0,51	-0,24	0,50	-0,48	0,14
Vert	0,44	0,12	-0,57	0,25	0,53
Prodj	0,94	-0,10	0,01	-0,04	0,05
Qtvend	0,93	-0,07	-0,02	0,01	0,05
N Livrais	0,73	0,09	-0,24	0,08	-0,22
Complé	0,54	0,22	0,16	0,41	-0,54
Corrélations des variables actives avec les facteurs					
Libellé de la variable	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
VL	0,90	-0,21	0,09	-0,10	0,09
SFT/SAU	0,37	0,56	-0,35	-0,46	-0,24
UGB G/Total	0,29	0,50	0,56	0,38	0,28
SAT	0,14	-0,83	-0,13	0,23	-0,15
UTH	0,51	-0,24	0,50	-0,48	0,14
Vert	0,44	0,12	-0,57	0,25	0,53
Prodj	0,94	-0,10	0,01	-0,04	0,05
Qtvend	0,93	-0,07	-0,02	0,01	0,05
N Livrais	0,73	0,09	-0,24	0,08	-0,22
Complé	0,54	0,22	0,16	0,41	-0,54
Anciens axes unitaires					
Libellé de la variable	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
VL	0,45	-0,17	0,08	-0,11	0,10
SFT/SAU	0,18	0,47	-0,33	-0,49	-0,27
UGB G/Total	0,14	0,42	0,53	0,40	0,32
SAT	0,07	-0,69	-0,12	0,25	-0,17
UTH	0,25	-0,20	0,47	-0,51	0,15
Vert	0,22	0,10	-0,54	0,27	0,59
Prodj	0,46	-0,09	0,01	-0,04	0,06
Qtvend	0,46	-0,06	-0,02	0,01	0,05
N Livrais	0,36	0,08	-0,23	0,09	-0,24
Complé	0,27	0,18	0,16	0,44	-0,59



Carte de répartition des individus

Schéma de répartition des individus



Annexe 8: les actions soutenues dans le cadre du PNDA (Montant plafonné du soutien par action en DA).

		Nomenclature des actions soutenues	À partir de 3 juillet 2000	A partir du 1 octobre 2002	A partir de janvier 2009
Le développement de la production du lait	Développement de la production fourragère	Développement des cultures fourragères en vert conduites selon les conditions techniques édictées			6000 DA/ha
		matériels spécialisés pour l'ensilage			30% plafonné à 40000 DA /exploitation
		Construction de silo du volume minimum de 250m ³			Plafonné à 500 DA/m ³ pour un maximum de 100000 DA/exploitation
		Acquisition de matériel et équipement spécialisé de l'élevage			
		Equipement et installation abreuvoirs automatiques	20.000	20000	30% plafonné à 40000 DA
		Cuve de réfrigération	120000	50% plafonné à 300000	30% plafonné à 265000
		Chariot trayeur	80.000	50% plafonné à 80000	30% plafonné à 85000 DA
		Equipement de salle de traite	530000	50% plafonné à 500000	30% plafonné à 750000 DA
	Construction Aménagement bâtiments d'élevage	Construction et ou extension de bâtiments d'élevage bovin laitier		200.000	30% plafonné à un maximum de 1000000
		Aménagement réfection étables bovins laitiers		100.000	30% plafonné à un maximum de 500000
	Insémination artificielle	Insémination artificielle bovin	1500 DA/IF	1500 DA/IF	1800 DA /IF
	reproduction de reproducteurs bovins	Production de velle de 3 mois		5.000	10000
		Génisse gestante (18/24 mois)		25.000	50000
	pépinières de génisse	Taurillons de testage à l'âge de 8 mois			30000
		velle acquise ou produite entre 3 et 6 mois	5000 DA	5000 DA	10000
La promotion de la collecte du lait cru		Velle acquise à l'âge de 6 mois		5000	
		Génisses gestantes par IA (18-24 mois)	25000	25000	60000
		Génisse à 12 mois		10000	
		Génisse inséminée à 18 mois		10000	
		Génisse gestante de plus de 5 mois		15.000	
	Centre principal de collecte	Cuve de 1.000 à 2.000 litres	300.000	50% plafonné à 300000	30% plafonné à 315000
		cuve de 2.000 à 6.000 litres		50% plafonné à 500000	30% plafonné à 550000 DA
		Cuve de 500 L CC primaire		50% plafonné à 1.50000	
	Transport de lait	Citene de plus de 6000 l	800000		
		Citene réfrigérante de 500 à 1000 l		50 % plafonné à 250000	30% plafonné à 270000
		Citene réfrigérante de 2000 à 6000 l	400000	50 % plafonné à 400.000	30% plafonné à 420000
	Contrôle de la qualité du lait	valisette de collecteur			30% plafonné à 35500
	Incitation à la collecte	Incitation à l'augmentation de la production laitière et à sa livraison aux laiteries	5 DA/l	6 DA/l	12 DA/l payable directement par la laiterie
		Incitation à la collecte de lait cru	3 DA/l	4 DA/l	5 DA/l payable directement par la laiterie
		Incitation à l'intégration de lait cru dans le processus industriel des laiteries	2 DA/l	2 DA/l	2 à 4 DA/l en fonction du niveau d'intégration (< 5000 l/j = 2 DA, > à 5000 l/j = 2,5 DA, > à 1000 l/j = 3 DA, > de 15000 l/j = 4 DA.
Création de laiteries		Création de laiterie 1.000 l/j		40% plafonné à 1000.000	30% plafonné à 1200.000 DA
		Création de laiterie 5.000 l/j		40% plafonné à 4000.000	30% plafonné à 4200000
		Atelier de fromage fermier de chèvre		40% plafonné à 250000	30% plafonné à 500000

Source : A partir des documents de PNDA